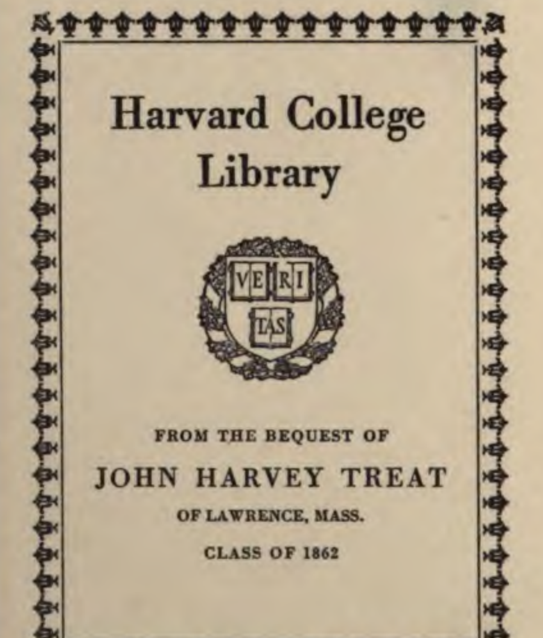
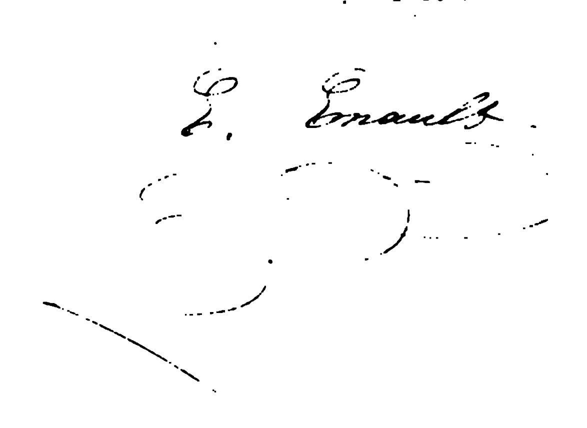

Harvard College
Library
VE RI
TAS
FROM THE BEQUEST OF
JOHN HARVEY TREAT
OF LAWRENCE, MASS.
CLASS OF 1862





LA

CHAIRE FRANÇAISE

AU MOYEN AGE

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR.

Le roi René, sa vie, son administration, ses travaux artistiques et littéraires, d'après les documents inédits des archives de France et d'Italie ; *ouvrage qui a obtenu le grand prix Gobert à l'Académie des inscriptions et belles lettres.* 2 vol. in-8° ; Paris, Didot, 1875.

Saint Martin, histoire et archéologie ; ouvrage présenté pour le même prix Gobert par la Commission de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. 1 vol. in-4°, avec fac-simile, gravures et chromolithographies ; Tours, Mame, 1881.

Les Manuscrits et la Miniature. 1 vol. illustré, faisant partie de la Bibliothèque de l'enseignement des beaux-arts; Paris, Quantin, 1885. *Deuxième édition.*

L'Académie de France a Rome, correspondance inédite de ses directeurs, précédée d'une notice historique. 1 vol. in-8° ; Paris, Didier, 1874.

Extraits des comptes et mémoriaux du roi René, pour servir à l'histoire des arts au xve siècle. 1 vol. in-8°, faisant partie des Documents historiques publiés par la Société de l'École des chartes; Paris, A. Picard, 1873.

Œuvres complètes de Suger, publiées pour la Société de l'Histoire de France. 1 vol. in-8; Paris, Renouard, 1867.

Anecdotes historiques, légendes et apologues tirés du recueil inédit d'Etienne de Bourbon, publiés pour la Société de l'Histoire de France. 1 vol. in-8; Paris, Renouard, 1876.

Vie de Jésus-Christ composée au xve siècle d'après Ludolphe le Chartreux; texte rapproché du français moderne, avec chromolithographies. 1 vol. in-4°; Paris, Hurtrel, 1870.

La Société au xiiie siècle. 1 vol. in-12; Paris, Palmé, 1880.

IMPR. PAUL BOUSREZ, 5, R. DE LUCÉ, TOURS.

LA

CHAIRE FRANÇAISE

AU MOYEN AGE

SPÉCIALEMENT AU XIIIe SIÈCLE

D'APRÈS LES MANUSCRITS CONTEMPORAINS

PAR

A. LECOY DE LA MARCHE

ARCHIVISTE AUX ARCHIVES NATIONALES

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE FRANCE

Ouvrage couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres

DEUXIÈME ÉDITION

CORRIGÉE ET AUGMENTÉE



PARIS

LIBRAIRIE RENOUARD

H. LAURENS, SUCCESSEUR

Libraire de la Société de l'Histoire de France

6, RUE DE TOURNON

1886

PRÉFACE

La première édition du présent livre, parue en 1868, est depuis une dizaine d'années complètement épuisée. Nous cédons, en le réimprimant, à des demandes maintes fois répétées.

Un succès si rare dans le domaine de l'érudition s'explique par la richesse et la nouveauté du sujet que l'Académie des inscriptions et belles-lettres avait devinées la première, et par l'utile contingent que la mise en œuvre de nos innombrables matériaux a pu apporter à l'histoire littéraire de la France comme à l'histoire des mœurs du moyen âge.

C'est, en effet, une voie inexplorée, on peut même dire un monde inconnu, qu'il nous a été donné d'ouvrir aux amis de la science ; monde original, animé, varié comme celui qui s'agite au fond d'un kaléidoscope. Et la preuve de l'inépuisable fécondité de cette mine historique trop longtemps délaissée, ce sont les livres, les monographies, les dissertations de plus

d'un genre que notre travail a déjà fait éclore. Dans le nombre, il en est qui ont jeté une vive lumière sur certaines faces de la question : tels sont l'ouvrage de M. l'abbé Bourgain sur la *Chaire française au XII[e] siècle*, celui de M. Noël Valois sur *Guillaume d'Auvergne, évêque de Paris*, plusieurs notices insérées dans les derniers volumes de l'*Histoire littéraire*, quelques thèses soutenues à l'École des chartes, etc. Un si heureux contre-coup suffirait à justifier la fortune de ce livre.

Peut-être aussi a-t-il bénéficié de l'indulgence de la critique, qui était acquise autrefois à tout écrivain consciencieux. Depuis, des usages moins courtois se sont introduits dans la grande famille des érudits. On n'analyse plus un ouvrage pour initier le public à son contenu, à son genre d'intérêt : on s'efforce laborieusement de dresser une longue liste d'*errata* sans importance et de faire valoir le critique aux dépens de l'auteur, qui paraît ainsi n'avoir commis que des bévues. C'est ce qu'on appelle la « méthode scientifique ». La guerre aussi se fait aujourd'hui scientifiquement, à l'allemande : elle n'en sème que plus d'injustices et de découragements.

Nous n'espérons donc pas, cette fois, échapper au scalpel de ces vivisecteurs. Cependant nous devons dire que nous avons tout fait pour désarmer la passion, quelle qu'elle soit, et pour rendre notre œuvre moins

indigne de la bienveillance des juges sérieux. A notre tour, nous avons profité des recherches de nos continuateurs, de leurs justes observations et des découvertes dues à leur sagacité. Utilisant les manuscrits récemment signalés par l'*Histoire littéraire*, par le P. da Fanna, par M. Paul Meyer et par d'autres, ceux qui ont été acquis dans ces dernières années par la Bibliothèque nationale, et toutes les sources complémentaires que nous avons pu rencontrer, nous avons ajouté à la biographie des prédicateurs, à l'exposé des usages de la chaire, au tableau de la société contemporaine, des détails nouveaux et intéressants.

La solution que nous avons donnée, dans la première édition, au problème complexe de la langue des sermons, et à laquelle se sont ralliés les esprits les plus compétents, a cependant rencontré un contradicteur dans la personne de M. Hauréau : nous avons répondu en détail à ses objections, et le docte académicien, qui, en général, a relevé avec un soin minutieux nos plus légères inexactitudes, voudra bien nous pardonner d'avoir redressé les siennes, sur ce point comme sur d'autres.

Portant notre principale attention sur la table bibliographique, à laquelle le public a paru attacher un prix particulier, nous l'avons enrichie de cinquante-sept articles et d'une quantité considérable d'indications nouvelles. Les notes qui accompagnent le texte

ont été disposées d'une façon plus commode et plus claire. Enfin nous n'avons négligé aucun des moyens à notre portée pour donner à cette édition un caractère correct et définitif.

Un pareil livre ne pourra jamais être complet, nous le savons : le champ s'élargit à mesure qu'on l'exploite. Mais la perfection est un idéal qu'on n'en doit pas moins poursuivre alors qu'on désespère de l'atteindre, et notre ambition sera satisfaite si ce fruit du labeur de nos jeunes années n'a pas pris aujourd'hui trop de rides aux yeux des connaisseurs.

PRÉFACE

DE LA PREMIÈRE ÉDITION

En 1867, l'Académie des inscriptions et belles-lettres devait décerner son prix ordinaire au meilleur mémoire anonyme qui lui serait adressé sur la question suivante :

« Étudier les sermons composés ou prêchés en France pendant le XIIIe siècle.

« Rechercher les noms des auteurs et les circonstances les plus importantes de leur vie.

« Signaler les renseignements qu'on pourra découvrir dans leurs ouvrages sur les mœurs du temps, sur l'état des esprits, sur l'emploi de la langue vulgaire, et en général sur l'histoire religieuse et civile du XIIIe siècle. »

Voici dans quels termes M. le président annonçait, en séance publique, le résultat du concours :

« L'Académie n'a pas eu à regretter d'avoir fixé son choix sur cette curieuse et importante question. Les difficultés de la matière, les recherches laborieuses que les concurrents devaient nécessairement entreprendre ne les ont point arrêtés .. C'est au mémoire inscrit sous

le numéro 1, et qui a pour auteur M. Lecoy de la Marche, que l'Académie décerne le prix.

« Cette préférence s'explique par le soin consciencieux avec lequel M. Lecoy de la Marche s'est attaché à traiter complètement toutes les parties du programme et par la solide nouveauté de ses aperçus. Soit que, dans les 572 pages dont se compose son manuscrit, il passe en revue les prédicateurs qui ont paru dans la chaire de l'Église de France pendant le XIIIe siècle, moines, prêtres, séculiers, évêques et cardinaux, Maurice de Sully, Robert de Sorbon, Pierre de Limoges, etc., soit qu'il examine en quelle langue étaient écrits, prononcés ou transcrits les sermons; soit enfin que, dans six chapitres, il présente le tableau de la société française d'après les données que fournissent les paroles et les opinions des prédicateurs sur le monde qui les entourait, l'auteur, qui appuie toujours ses assertions sur un grand nombre de citations et de rapprochements ingénieux, apporte des conclusions qui, si elles ne sont pas toutes certaines au même degré, atteignent du moins à une grande vraisemblance. Son travail atteste un esprit curieux et pénétrant, qui ne se contente pas des solutions toutes faites, et qui sait éclairer d'une lumière nouvelle les sujets dont il s'occupe. »

Si nous nous permettons de reproduire en tête de ce livre une appréciation aussi flatteuse, c'est que nous sommes heureux d'abriter sous un puissant patronage une œuvre dont nous sentons les imperfections. Rien n'a été négligé pour la rendre moins indigne des suffrages qu'elle a obtenus sous sa forme primitive, moins indigne du public, ce juge en dernier ressort, à qui nous la soumettons aujourd'hui revue et corrigée. Mais il resterait beaucoup à faire pour épuiser une matière si riche et si neuve. Sans prétendre aller jus-

que-là, nous avons voulu élargir quelque peu le cadre de la question, de manière à donner aux lecteurs une idée de l'éloquence sacrée du moyen âge en général : à défaut d'un tableau complet, nous leur offrirons une esquisse, dans laquelle le XIII[e] siècle se détachera comme le type principal, ou comme ces figures du premier plan, traitées par le peintre avec une complaisance particulière. On verra, du reste, que nulle époque ne saurait être prise avec plus de raison pour spécimen, et que nulle ne tient une place plus considérable dans l'histoire de la prédication en France : telle est, sans doute, la pensée qui, jointe au désir naturel de voir dépouiller une quantité de documents inconnus, a déterminé le choix du sujet proposé par l'Académie. Nous rappellerons donc sommairement, chaque fois que l'occasion s'en présentera, l'état de choses antérieur ou postérieur. Mais lors même que notre investigation ne s'étendra pas aussi loin, les remarques suggérées par les textes contemporains pourront souvent s'appliquer au moyen âge entier ; car les usages de la chaire ont peu varié durant cette longue période, qui a été sous tous les rapports le règne de la stabilité, de la tradition et qui, sous tous les rapports également, peut se résumer dans le siècle de saint Louis.

Le plan que nous avions à suivre était à peu près indiqué par les termes du programme académique. Notre travail sera divisé en trois grandes parties :

Les prédicateurs.
Les sermons.
La société d'après les sermons.

Tel est, en effet, l'ordre logique : Qui prêchait ? A qui prêchait-on, où, quand et comment ? De qui et de quoi parlaient les prédicateurs ? Dans ce tracé peuvent être

compris facilement tous les points secondaires qui se rattachent à l'étude des sermons.

Pour mettre en œuvre nos matériaux, il fallait constater préalablement leur valeur et leur provenance. Il fallait, avant d'aborder l'examen intrinsèque des monuments oratoires qui nous sont parvenus, déblayer le terrain en recherchant leur âge, leur auteur, en établissant leur authenticité. Ce sera l'objet de la première partie. Après un rapide coup-d'œil sur les origines de la chaire, nous verrons quelles étaient les personnes qui avaient qualité pour prêcher, quelles conditions matérielles et morales devaient remplir les distributeurs de l'enseignement de l'Eglise. Puis, les prenant un à un, nous reconnaîtrons en détail ce qu'ils ont fait ou produit, l'influence que leur parole a exercée, les discours qui leur appartiennent. A la série des orateurs connus viendront s'ajouter les sermonnaires anonymes. La nature des éclaircissements qui rempliront toute cette partie lui donnera peut-être un aspect d'aridité : nous tâcherons pourtant de ne pas tomber dans l'énumération, et d'aider ceux qui voudront nous suivre à atteindre sans trop de fatigue un terrain moins ingrat.

Dans la seconde partie, nous envisagerons les sermons en eux-mêmes, à différents points de vue. Les auditoires, les temps et les lieux affectés à la prédication, l'idiome parlé dans la chaire formeront autant de questions à développer et à discuter. L'analyse des homélies nous permettra ensuite de les classer en différents genres, d'après leurs sujets. Leur structure et leur composition, leur méthode, leur style seront examinés successivement, ainsi que les procédés employés pour leur reproduction. Chacune de ces matières a son intérêt et comporte des problèmes dont la solution, quelle qu'elle soit, entraîne des conséquences plus graves qu'on ne le supposerait *à priori*.

La troisième partie sera une peinture de mœurs embrassant toutes les classes sociales. Il n'en est pas une, en effet, qui ne soit passée par les prédicateurs au crible de la critique ; il est peu de chapitres de l'histoire du temps que ne puisse enrichir de quelques traits l'étude de ces grands parleurs, dont la faconde s'exerçait avec une liberté, une familiarité fort étrangère aux habitudes compassées de nos jours. Nous nous attacherons donc à leurs pas pour inspecter les rangs du clergé, des princes, de la noblesse, de la bourgeoisie, des marchands, du peuple, des femmes, des écoliers, et pour nous édifier sur l'état de l'esprit humain à cette heure d'agitation et d'enfantement qu'on peut appeler le commencement de la fin du moyen âge.

Comme complément, une table bibliographique offrira, condensés et résumés, les résultats de toutes nos recherches sur les sermonnaires, principalement de celles qui se rapportent à la première partie. On trouvera là, rangés par ordre alphabétique, les personnages, oubliés ou célèbres, qui ont figuré dans la chaire du XIII[e] siècle, avec la mention de leurs œuvres oratoires, des éditions et des manuscrits qui en subsistent, et divers autres renseignements ; les anonymes seront groupés à la fin, dans l'ordre des numéros de classement de leurs manuscrits. Cet appendice n'était pas la portion la moins ardue de notre tâche ; mais, comme nous osons croire qu'il peut faciliter l'usage des sources et la publication de documents d'une véritable importance, nous avons fait tous nos efforts pour lui donner le caractère d'un répertoire exact et complet, autant, du moins, que la chose est possible dans l'état actuel de la science et des moyens d'investigation.

Il est assez de mode de placer en tête des ouvrages historiques la liste des autorités sur lesquelles ils sont appuyés. On n'attendra pas de nous une semblable

nomenclature quand on saura le nombre de manuscrits cités dans les pages qui suivent : il y en a plus de quatre cents. Presque tous datent du XIIIe siècle et ne renferment que des morceaux inédits. Près de deux cents nous ont été fournis par les bibliothèques de Paris, spécialement par la Bibliothèque impériale, plus riche à elle seule que toutes les autres en sermologes originaux. Nous en avons extrait une quantité de passages, qui émailleront le texte et les notes de ce livre. Il eût été bon, sans doute, de reproduire dans leur intégrité quelques sermons ; mais la méthode que nous avons adoptée paraît préférable dans un travail d'ensemble, fait pour signaler les œuvres remarquables et frayer la voie à d'intéressantes éditions. Outre les manuscrits de Paris, nous avons cru devoir utiliser les indications données sur ceux de la province et de l'étranger, tant par Haenel et les autres bibliographes que par le *Catalogue des Bibliothèques départementales*, malheureusement inachevé (1).

Quant aux sources imprimées, elles sont beaucoup moins nombreuses. Il n'a jamais été fait de livre spécial sur la matière, et les rédacteurs de nos grands recueils de critique littéraire avaient à remplir un cadre trop vaste pour la traiter en détail, avec une pleine connaissance des textes. Nous avons, toutefois, tiré beaucoup de profit de la collection d'Échard et Quétif, consacrée aux écrivains de l'ordre de saint Dominique, de celle de Wadding, concernant l'ordre de saint François, et particulièrement de celle qui résume toutes les autres, l'*Histoire littéraire de la France*, commencée par les

(1) Haenel, *Catalogi librorum manuscriptorum*... Leipzick, 1830. *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques des départements*, publié sous les auspices du ministre de l'Instruction publique, Paris, 1849-1861.

Bénédictins, continuée par l'Institut (1). Il serait superflu d'annoncer les auteurs que nous avons eu à consulter accidentellement : ils seront suffisamment désignés dans nos citations. Ceux que nous venons de nommer devaient avoir ici une mention exceptionnelle, car très souvent nous n'aurons qu'à les suivre. Parfois aussi nous serons obligé de les contredire : mais nous ne relèverons jamais chez nos devanciers que les erreurs démontrées par des preuves matérielles ; et quand il nous arrivera de le faire, ce ne sera pas avec la pensée de méconnaître les immenses services rendus par eux à l'érudition. La critique ne consiste point, comme voudraient nous le persuader quelques esprits minutieux, à découvrir les défauts sans tenir compte des mérites. Ainsi que Janus, elle doit avoir deux faces, l'une tournée vers le bien, l'autre vers le mal ; et pas plus pour les orateurs du moyen âge que pour les premiers historiens de notre littérature, il ne convient de mettre en pratique cette dédaigneuse théorie, qui supprimerait le soleil à cause de ses taches. L'admiration devient un sentiment trop rare pour qu'on s'abstienne de l'exprimer lorsqu'on en rencontre l'occasion légitime.

Néanmoins nous serons toujours sobres d'appréciations. Sans dissimuler, dans aucun ordre d'idées, nos convictions et nos sympathies, mais aussi sans en faire étalage (deux excès également inutiles), nous laisserons la parole aux faits et aux documents, pour nous borner à l'office d'écho. Nous garderons notamment une certaine réserve sur les questions qui touchent à la théologie : cette science a ses arcanes comme toute autre, et l'on ne peut avoir la prétention de les pénétrer sans être de ses familiers. En voyant, d'ailleurs, dans quelles

(1) *Scriptores ordinis prædicatorum*, Paris, 1719, 2 vol. in-f°; *Scriptores ordinis Minorum*, Rome, 1806, 2 vol. in-f°; *Histoire littéraire de la France*, Paris, 1733-1862, 24 vol. in-4°.

grossières méprises tombent tous les jours ceux qu veulent s'aventurer sur ce terrain sans le connaître on est peu tenté de les imiter. Plus une matière es abstraite, plus elle exige de compétence.

Nous avons hâte de quitter le ton ambitieux des pré faces, où l'on est condamné à parler surtout de soi. Mai nous ne terminerons pas avant d'avoir adressé de remerciements publics aux personnes qui nous on prêté le secours de leur obligeance et de leurs lumières Deux savants membres de l'Institut ont un droit tou spécial à cet hommage : M. Jourdain, après avoir fait l'Académie un rapport des plus bienveillants sur notr travail, nous a aidé de ses précieux conseils, et nou avons pu rectifier, sur son indication, plusieurs pas sages défectueux; M. Delisle a mis à notre service s profonde expérience des sources, et a retrouvé pou nous des pièces introuvables. MM. Claude et Mabill ont aussi facilité avec empressement nos recherche à la Bibliothèque impériale. Nous ne saurions trop leu témoigner à tous notre gratitude.

Après avoir payé une si juste dette, il ne nous rest plus qu'à nous recommander à l'indulgence du lecteu L'œuvre que nous publions nous a coûté de longue veilles : ne serons-nous pas autorisé à réclamer en s faveur un peu de cette patience, dont il a fallu nou armer nous-même pour réunir et coordonner tant d matériaux épars ?

ABRÉVIATIONS

EMPLOYÉES DANS CE VOLUME

Ms. lat.	Manuscrit	du fonds latin de la Bibliothèque nationale.
Ms. fr.	—	— français — — .
Ms. Ars.	—	de la bibliothèque de l'Arsenal.
Ms. Maz.	—	de la bibliothèque Mazarine.
Ms. S.Gen.	—	de la bibliothèque Sainte-Geneviève.

M. Troyes (ou autre ville). Manuscrit de la bibliothèque communale de Troyes (ou d'une autre ville).

PREMIÈRE PARTIE

LES PRÉDICATEURS

PREMIÈRE PARTIE

LES PRÉDICATEURS

CHAPITRE I[er]

LES ORIGINES DE LA CHAIRE FRANÇAISE

Prédication primitive. — Les Pères. — État languissant de l'art oratoire du VII[e] au XI[e] siècle. — Sa renaissance. — Rénovation de la prédication populaire au commencement du XIII[e] siècle. — Symptômes de décadence dès la fin du même. — Jugements émis jusqu'à nos jours sur l'éloquence sacrée de cette période.

L'histoire de la prédication, dans les premiers siècles de l'Église, serait l'histoire du christianisme lui-même ; car la parole fut le grand mode de propagation de la religion révélée. « Allez et prêchez, » avait dit le Maître aux disciples, après avoir donné le premier l'exemple. Ils allèrent et prêchèrent ; et le monde entier les vit exécuter ce commandement suprême (1).

Depuis ce jour, l'enseignement oral de la doctrine du Christ s'est perpétué sans interruption, quoique l'enseignement écrit l'ait souvent remplacé. Dès lors fut créé un genre d'éloquence que le paganisme n'avait point connu, parce

(1) Voici quelle était, sur cette diffusion de la foi chrétienne par les apôtres, la tradition de l'époque dont nous nous occuperons particulièrement : « Sains Thomas préeça en Inde le major, sains Bartholomeus en Inde le menor, sains Simons en Perse, sains Phelipe en Sycile, sains Johans en Ayse, sains Jakes li graindres en Espaignes, sains Jakes li mendres en Judée, sains Pieres en Lombardie, sains Pols en Gresse, sains Andrels en Archadie ; et il et lor desciple meuèrent la créance de la crestienneté par tot le monde. » Sermon du 20[e] dimanche après la Pentecôte (recueil de Maurice de Sully, ms fr. 13314).

que ses croyances n'étaient que des opinions vagues et poétiques, ses assemblées religieuses des spectacles, ses éloges funèbres eux-mêmes des discours dépourvus du caractère sacré.

Mais, de tant de voix qui fondèrent cet art nouveau et furent les instruments d'un succès aussi étrange que rapide, combien peu sont parvenues jusqu'à nous! Chaque pays a généralement recueilli, des épaves de la tradition, le nom de celui qui lui annonça le premier l'Évangile : et c'est là, trop souvent, tout ce que nous savons de ces puissants orateurs, dont la popularité fut si grande. Seuls, les Actes des Apôtres et ceux des martyrs font revivre à nos oreilles quelques-unes des harangues sorties de la bouche des saint Paul, des saint Barnabé, des saint Clément et de leurs imitateurs. Les Épîtres de celui que l'Église a surnommé l'Apôtre des Gentils seraient le monument le plus admirable de cette prédication primitive, s'il était permis de les considérer comme appartenant au genre oratoire. Elles restent, du moins, la source la plus féconde où soit venu s'inspirer, dans tous les temps, le génie de la chaire.

Toutes les allocutions des premiers missionnaires chrétiens présentent un même caractère, parce qu'elles sont dictées par une même situation et par une même ardeur : affirmation énergique des vérités nouvelles, invitation aux plus incrédules de les reconnaître et de les proclamer, tel est le thème unique ; la grâce divine, tel est le seul auxiliaire qu'on invoque pour persuader. Le feu du discours remplace tous les moyens oratoires, dont les païens ont fait alors une science si raffinée. Je me trompe, un argument plein de pouvoir sur les multitudes est employé par les néophytes, mais un argument qui n'est point du ressort de l'éloquence. Les hérauts du *Dieu inconnu* ne se contentent pas de parler : ils meurent. Comment ne pas en croire, suivant le mot d'un Père, des témoins qui soutiennent jusqu'à l'égorgement leur déposition? Aussi le martyre est presque

toujours le couronnement de l'apostolat, et le sang versé fait encore plus de prosélytes que la parole ou que les miracles eux-mêmes. *Sanguis martyrum, semen christianorum.*

L'Évangile, c'est-à-dire la narration des faits se rapportant à la vie et à la mort de l'Homme-Dieu, forme la base ordinaire de ces prédications primitives. Prêcher n'est autre chose qu'*évangéliser*, et la synonymie est demeurée. La plupart des membres de l'Église naissante, après avoir distribué leurs biens aux pauvres, se rendent dans quelque contrée lointaine et s'en font les *évangélistes* (1). Si vaste est le champ, que l'on permet à tous de travailler à la moisson; chacun obtient la faculté d'expliquer l'Écriture, comme de conférer le baptême (2).

Mais, à côté de cette prédication extérieure et libre, on trouve aussi, dès le principe, un enseignement régulier, distribué aux assemblées des fidèles par les organes officiels de la doctrine, c'est-à-dire par les évêques, héritiers des douze apôtres à qui cette fonction avait été confiée d'une manière toute spéciale. Lorsque la foi s'étendit partout et à mesure que chaque église se constitua, le ministère de la parole fut expressément réservé à l'évêque, qui était le plus souvent le missionnaire de la veille (3). C'est donc l'instruction pastorale qui est le type originaire de l'éloquence de la chaire, laquelle suppose toujours une voix autorisée et un auditoire chrétien. Cette instruction avait un autre caractère que les harangues sublimes, colorées, énergiques, adressées aux païens pour les convertir (4). Plus doctrinale et surtout plus familière, elle consistait

(1) Eusèbe, liv. III, ch. 37.

(2) « *Ut cresceret plebs et multiplicaretur, omnibus inter initia concessum est evangelizare, et baptizare, et Scripturas in ecclesiâ explanare.* » Saint Ambroise, Sur la 4e épître aux Éphésiens (Labbe, XII, 1126).

(3) « *At ubi omnia loca circumplexa est Ecclesia, rectores ac cetera officia ordinata sunt.* » S. Ambroise, *ibid.*

(4) *Hist. litt., de la France*, tome I, part. I, p. 235.

moins dans un discours que dans un entretien ou dans une conférence, si l'on veut laisser à ce mot son acception propre ; car le pontife et le peuple s'interrogeaient mutuellement. Aussi les Grecs lui donnèrent-ils le nom de conversation ou d'*homilia*, que les Latins, tout en adoptant le même terme, traduisirent par *tractatus popularis* (1). La dénomination de *sermo*, qui le remplaça plus tard, comporte un sens analogue.

L'homélie avait lieu à la messe, et roulait encore sur l'Évangile. Après que le *lecteur* avait fait entendre à l'assemblée le passage désigné pour ce jour-là, l'évêque en développait le sens moral ou allégorique selon la portée de ses auditeurs. Cet usage est déjà constaté par saint Justin et dans les Constitutions des Apôtres (2). L'explication ainsi donnée ne pouvait être, le plus souvent, qu'une courte improvisation ; la persécution et l'état précaire du troupeau ne laissaient point au pasteur le loisir de préparer des discours. On avait conservé un certain nombre de ces homélies primitives, prononcées au IIIe siècle par saint Hippolyte, disciple de saint Irénée. Saint Jérôme et le concile de Latran, tenu en 649, les mentionnent (3). Mais la plupart des autres ne furent sans doute jamais rédigées.

Tels sont les deux genres de l'éloquence sacrée depuis sa naissance jusque vers le IVe siècle : la harangue aux païens et l'homélie. Cette période peut être appelée celle de la prédication apostolique. Saint Justin, Origène, Tertullien et les autres Pères de la même époque n'ont guère laissé que des apologies écrites (4).

(1) « *Tractatus populares, quos Græci homilias vocant.* » S. Aug., lettre à Quodvultdeus, en tête du *De hæresibus*. V. aussi S. Ambr., *Ep.* XVI *ad Marcellin.*; S. Jérôme, *Ep.* LXV, etc. Le caractère dialogique est ce qui distingue l'ὁμιλία du λόγος ou de l'*oratio*, d'après Photius (*Bibliotheca*, *cod.* 172).

(2) Just., *Apolog.*, 2 ; *Constit. apostol.*, liv. VIII.

(3) V. *Hist. litt.*, tome I, part. I, p. 391.

(4) On trouvera de grands détails, sur la prédication aux premiers

Mais, avec Constantin, l'Église inaugure son règne sur le monde, et le monde, de son côté, envahit l'Église. L'éloquence profane fait, pour ainsi dire, alliance avec la parole évangélique. On voit éclore ces immortels chefs-d'œuvre des saint Basile, des saint Grégoire, des saint Jérôme, des saint Jean Chrysostome, des saint Augustin, trop connus pour être énumérés, trop importants pour être appréciés convenablement à vol d'oiseau. Le pathétique y domine; la nécessité de défendre l'orthodoxie contre les hérésies naissantes y introduit des raisonnements savants et profonds. Déjà, cependant, la langue et le style de l'antiquité sont dégénérés, et le compromis que nous venons de signaler amène dans la chaire, avec l'étude et le soin de la forme, l'affectation et le mauvais goût des rhéteurs. Les homélies de cette période apologétique n'en demeureront pas moins des modèles toujours suivis, des sources toujours fécondes; et au XIIIe siècle en particulier, il en sera fait des reproductions ou des imitations innombrables.

Dans le cours du VIe siècle et des suivants, le niveau de l'éloquence s'abaisse, au milieu des ruines matérielles et morales que le colosse de l'empire a semées autour de lui en s'écroulant. Mais la prédication prend une extension nouvelle et revient à son premier genre, en face de ces barbares ignorants qu'elle amène en foule dans les rangs de l'Église. Si les monuments qui nous restent du talent oratoire de saint Grégoire le Grand, d'Isidore de Séville, de Bède, attestent une infériorité réelle sur les Pères de l'époque précédente, quelle force ne doit-on pas attribuer aux discours, si rarement recueillis, de ces pontifes intrépides, qui arrêtaient d'un mot les envahisseurs de leur cité, qui convertissaient à une religion toute spirituelle des chefs astucieux ou des peuplades grossières ! C'est la parole de

siècles de l'Eglise, dans Bingham, *Origin. eccl.*, I, 321; Ferrari, *De ritu sacrarum Ecclesiæ veteris concionum;* Martigny, *Dict. des Antiq. chrét.*, au mot *Prédication.*

saint Remi et de ses disciples qui fonde, en grande partie, la monarchie chrétienne des Francs (1). Plus tard, saint Augustin de Cantorbéry, saint Colomban, saint Boniface achèveront de gagner à la foi les barbares du nord, tandis que saint Césaire d'Arles, saint Avit de Vienne et leurs successeurs lutteront avec un égal succès contre la subtilité raffinée des ariens du midi. Si le corps épiscopal fut alors la plus influente des autorités dans la Gaule, il le dut surtout, n'en doutons pas, au prestige et à l'efficacité de son enseignement.

Il nous est parvenu cependant un certain nombre d'homélies de saint Avit et de saint Césaire. Ce sont là les véritables origines de la chaire française, si l'on veut entendre par ce mot les premières productions de la rhétorique sacrée écloses après le jour où notre histoire se sépare de celle du reste de la latinité. Le principal sermon de l'évêque de Vienne, admiré par un des auteurs de l'*Histoire littéraire* (2), est, comme l'étaient ceux des pasteurs primitifs, et comme le seront presque tous ceux des siècles suivants, un commentaire de l'évangile du jour, prononcé le lundi des Rogations. L'orateur, après avoir raconté l'institution de cette fête par son prédécesseur saint Mamert, applique à l'Église de son temps le danger qui menaçait la barque où Jésus dormait (3). Saint Césaire a laissé des œuvres oratoires plus importantes, qui ont été recueillies. Son bio-

(1) Sidoine Apollinaire (*lib. IX, ep. VII*) fait un éloge pompeux de l'éloquence de l'évêque de Reims et de ses *Déclamations*. V. *Hist. litt.*, tome III, p. 161.

(2) III, 128.

(3) V. *Acta SS. maii*, XI, 631; *Hist. litt.*, *loc. cit.* En 1717, Martène et Durand publièrent une autre homélie de saint Avit, pour le mercredi des Rogations. Sirmond réunit aussi plusieurs fragments de ses discours. Enfin, une homélie du même prélat, récemment découverte et prêchée à la dédicace de l'église d'Annemasse, dans le diocèse de Genève, en 522, a été publiée par M. L. Delisle, dans le tome IV des *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, et commentée par M. Rilliet de Candolle dans le tome suivant de cette collection.

graphe raconte qu'il prêchait fort souvent au peuple, à l'office de Matines et aux Vêpres, veillant aussi à ce que les prêtres de son église ne négligeassent point de remplir ce devoir (1). Saint Éloi, saint Ouen, se firent remarquer par un zèle analogue.

Bientôt les homiliaires, recueils spéciaux destinés à secourir la mémoire ou l'imagination des prédicateurs, se produisirent et se multiplièrent. C'est là un symptôme de la décadence et de la pénurie intellectuelles si souvent signalées au VIIIe siècle. Le clergé, qui alors se recrute en partie chez les barbares, n'a plus guère de membres assez instruits, assez capables pour suffire par eux-mêmes aux besoins de la prédication journalière : on emprunte et on apprend par cœur plus de sermons qu'on n'en compose. Florus, diacre de Lyon, compile un homiliaire à l'usage de son église (2). Alain, abbé de Farfe, Raban Maur, archevêque de Mayence, Heiric, moine de Saint-Germain d'Auxerre, et d'autres, suivent cet exemple. Alcuin, Paul Warnefride rédigent deux volumes semblables, dans lesquels les copistes ajoutent aux œuvres des Pères quelques compositions plus modernes, dues à Haimon d'Halberstadt, à Ambroise Autpert, etc. (3). Mais ces collections ont, en revanche, l'avantage de ramener les prédicateurs à l'imitation des modèles de l'antiquité sacrée ; et c'est un des motifs pour lesquels Charlemagne les fait répandre dans les différents diocèses de son empire et distribuer aux lecteurs des églises (4).

Après l'impulsion momentanée donnée par ce grand réformateur, l'éloquence de la chaire retombe dans un état de stagnation qui coïncide avec les premiers balbutiements

(1) *Cyprianus, in Cæsarii vitâ*, liv. I, ch. XXIX; Martène, *Ant. eccl. rit.*, III, 67.
(2) *Hist. litt.*, IV, 254.
(3) *Ibid.*, IV, 337, 338; V, introd., p. X, XI.
(4) *Ibid.*, IV, 8.

de la langue vulgaire. Les conciles font traduire en tudesque ou en roman les homélies destinées à l'instruction des fidèles (1). On a un spécimen de la prédication populaire de l'époque dans le fragment sur la prophétie de Jonas, trouvé à Valenciennes par M. Bethmann, et dont l'écriture, mêlée de notes tironiennes, a été déchiffrée par M. Jules Tardif (2). Ce monument, curieux pour l'histoire de la langue, n'a guère d'autre mérite, et le fond en paraît aussi négligé que la forme. En dépit des efforts d'Odon de Cluny, d'Odilon, d'Abbon, moine de Saint-Germain-des-Prés, l'art oratoire ne se relève pas avant la fin du XIe siècle : encore en 1031, les prélats du concile de Limoges se plaignent de la disette des prédicateurs (3). Raoul Ardent réveille alors d'une manière brillante les échos de la chaire, et fraye la voie au grand génie qui domine toute l'histoire de cette période. Les sermons de saint Bernard sont assez connus, et pour leur verve originale, et pour le bruit qu'ils ont soulevé dans le domaine de la philologie (4). Mais il est certain que nous n'avons pas les harangues auxquelles l'abbé de Clairvaux dut son immense renommée, celles qui précipitaient sur l'Orient des multitudes enthousiastes et qui subjuguaient les prélats comme les princes. Il n'a rien été recueilli non plus de la parole des autres hérauts de la croisade. Combien, pourtant, ne serait-il pas intéressant pour nous de posséder quelques-unes de ces improvisations entraînantes, attri-

(1) Conciles de Tours, de Mayence, de Reims, en 813 (Labbe, VII, 1249, 1256, 1263).

(2) V. Génin, *La Chanson de Roland*, introd.; *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 3e série, tome II, p. 383. On ne peut compter comme appartenant à la France le fragment d'homélie celtique écrit par un moine irlandais au VIIIe siècle et retrouvé dans un manuscrit de Cambrai, qui a été publié par M. A. Tardif dans la *Bibl. de l'Ec. des Chartes*, 3e série, tome III, p. 193.

(3) Labbe, IX, 905.

(4) V. notamment Mabillon, *Œuvres de S. Bernard*, éd. de 1670, t. III.; Le Roux de Lincy, *Les quatre livres des Rois*, introd.

buées par les chroniques à Pierre l'Ermite ou à ses successeurs, plutôt que les conceptions abstraites de la scolastique naissante!

Les sermons que le XIIe siècle nous a légués sont fort nombreux. Mais ils offrent presque tous, comme ceux qui nous restent de saint Bernard, ce caractère savant, étudié, qui sent le cloître et l'école : ils s'adressent en général à des clercs, à des moines; ils ne représentent pas la prédication populaire. On trouve, toutefois, des morceaux pleins d'élévation et de chaleur dans les discours d'Hugues de Saint-Victor, de Guerric d'Igny, de Pierre Comestor, d'Hildebert, de Gibbuin de Troyes, etc. On peut même souscrire, si l'on se tient à ce point de vue spécial, au jugement de M. l'abbé Bourgain, qui a si bien étudié les orateurs sacrés de cette période : « Pendant tout le moyen âge, la chaire ne fut jamais plus grande qu'au XIIe siècle (1).

La renaissance des lettres se dénote alors par un style fleuri, par la recherche de l'élégance. C'est le règne de la pompe, et quelquefois la pompe va jusqu'à l'emphase ; caractère commun, du reste, à toutes les productions littéraires du temps. Telles ne devaient pas être les allocutions familières de Robert d'Arbrissel et de Foulques de Neuilly. Telles ne sont pas celles de Maurice de Sully, dont nous parlerons longuement, et qu'on peut considérer comme le plus ancien spécimen important des explications journalières adressées au peuple durant la messe.

Malgré des tentatives isolées, comme celles de ce prélat et du curé de Neuilly, on peut dire que la prédication aux fidèles était assez négligée à la fin du XIIe siècle, et qu'il y avait fort à faire pour la mettre au niveau des besoins intellectuels des populations. Beaucoup de pasteurs laissaient de côté cette tâche ingrate, ou n'y pouvaient

(1) *La Chaire française au XIIe siècle*, p. 370.

suffire. Foulques s'était mis à voyager avec quelques compagnons, non seulement pour prêcher la croisade, mais pour réformer les mœurs et répandre l'enseignement religieux ; Jacques de Vitry nous dépeint ses merveilleux succès, ceux de Jean de Nivelle, et de plusieurs autres que nous aurons à nommer (1). Mais le même historien donne à entendre que leurs missions ne produisirent point de fruits durables, car il ajoute que les mauvais prédicateurs ou les faux prophètes ne cessèrent point de se multiplier et de faire des progrès : l'hérésie venait en aide à l'incurie (2). L'entreprise de Foulques était un essai que le commencement du XIIIe siècle devait voir exécuter sur une vaste échelle et avec tout le perfectionnement nécessaire.

En 1205, un chanoine espagnol traversait avec son évêque la ville de Montpellier. Il y trouva trois légats du Saint-Siège, qui avaient été chargés de ramener à l'orthodoxie, par des conférences et des exhortations, les hérétiques de l'Albigeois, déjà nombreux et puissants. Ces prélats baissaient la tête d'un air désespéré, et se disposaient à écrire au pape pour résigner leur charge entre ses mains ; car leur isolement, l'obstination de leurs adversaires rendaient tous leurs efforts inutiles. L'évêque et son compagnon furent frappés d'une inspiration soudaine, et leur dirent : « C'est avec le simulacre de la pauvreté que les hérétiques vous combattent ; employez les mêmes armes, prêchez d'exemple, et opposez la vraie religion à une sainteté feinte. » En effet, le grand luxe des clercs était l'argument favori des Vaudois, leur principal moyen de succès auprès des populations. Les légats et leurs auxiliaires renvoyèrent donc leur suite avec leurs équipages ; ceux qui leur avaient donné ce salutaire conseil demeurèrent avec eux pour en éprouver l'efficacité et pour le mettre eux-mêmes en pratique. Mais les événements qui

(1) *Hist. des Crois.*, liv. II, ch. VIII.
(2) *Ibid.*, ch. IX.

survinrent bientôt, la mort de l'évêque et la sanglante guerre des Albigeois, dispersèrent ces ouvriers de bonne volonté. Il ne resta plus dans la contrée qu'un seul des instigateurs de cette réforme. C'était le chanoine, qui commença dès lors à se faire appeler *frère Dominique*. L'idée mère de l'institut des Frères Prêcheurs était trouvée ; il songeait à la réaliser (1).

Telle fut l'origine d'une rénovation véritable, dont nous aurons à suivre les développements et les résultats. Après avoir commencé avec deux ou trois prosélytes sa vie de prédicateur nomade, saint Dominique fit approuver son ordre, en 1216, par le pape Honorius III. A Rome, il rencontra un autre fondateur non moins célèbre, saint François d'Assise, dont les disciples devaient se vouer comme les siens à la pauvreté évangélique et à l'enseignement du peuple. C'est dans un baiser fraternel, dit-on, que s'unirent dès le berceau deux familles religieuses dont les destinées devaient être liées l'une à l'autre par tant de ressemblances et tant de rivalités (2).

A partir de ce moment, la prédication populaire prend un essor rapide, une extension énorme. Les nouveaux venus excitent chez les autres une louable émulation, et bientôt le sermon en arrive, comme nous le verrons, à tenir une place des plus importantes dans la vie publique et privée. Dans le domaine des monuments écrits, cette ardeur se traduit par une fécondité jusque-là inouïe, qui a fait dire aux auteurs de l'*Histoire littéraire* : « L'innombrable amas des sermons latins ou français dont les anciennes bibliothèques sont encombrées ne pourra être débrouillé qu'à l'aide du loisir qui attend les historiens d'une époque moins heureuse (3). » On peut appliquer

(1) *Vie de saint Dominique* par son successeur Jourdain de Saxe, ch. I, nº 16 et suiv. (Echard, tome I).

(2) *Vie des frères de l'ordre de S. Dominique*, par Gérard de Frachet, liv. I, ch. I; Lacordaire, *Vie de S. Dominique*, p. 254.

(3) *Hist. litt.*, t. XXIII., p. 11.

déjà au XIIIe siècle l'observation que fait à propos du suivant M. Victor Le Clerc : « Tout discours est presque un sermon ; parler, c'est prêcher. L'art de la prédication est tout l'art de la parole (1). » Et, comme le dira bientôt Henri de Hesse : « *Ars prædicandi est scientia docens de aliquo aliquid dicere* (2). » C'est qu'en effet le barreau est muet, et que l'éloquence politique n'est pas encore née. On étudie encore la rhétorique ; mais c'est uniquement pour la faire servir aux besoins de la chaire (3).

Dans la première partie du siècle, cette effervescence de l'éloquence sacrée conserve un caractère plus spontané. plus inspiré, plus étranger aux artifices de la scolastique. Mais il faut distinguer une seconde période toute différente, dont les caractères se produisent même chez les Dominicains et les Franciscains, le jour où ces religieux pénètrent dans les écoles, s'adonnent à l'étude passionnée d'Aristote, et d'orateurs populaires se font dialecticiens savants. A partir de 1260 surtout, l'art oratoire suit la pente qui entraîne tous les esprits vers la subtilité ou l'affectation des Scotistes. Les procédés mécaniques remplacent plus fréquemment l'inspiration. Dans les sermons aux clercs, la science devient obscure ; dans les sermons aux fidèles, la familiarité devient triviale. En un mot, l'on voit apparaître les symptômes d'une décadence que nous aurons à signaler sur plus d'un point et qui se

(1) *Ibid.*, XXIV, 414.

(2) *De arte prædicandi* (*ibid.*).

(3) La rhétorique est comprise à cette époque dans la grammaire et les arts. C'est ce qui explique comment Daunou a pu dire que « le nom même de rhétorique disparut alors de l'enseignement et, qu'on le cherche en vain dans le tableau des cours publics des écoles les plus célèbres du XIIIe siècle » (*Hist. litt.*, XVI, 162). Nous examinerons, du reste, si « l'argumentation syllogistique tenait lieu de toute éloquence (*ibid*). » Mais on peut consulter sur le premier point Vincent de Beauvais (*Spec.* III, 99), et Alain de Lille (*Anticlaud.*, II, 7 et 8). Ce dernier appelle la rhétorique fille de Cicéron et la nomme *Tullia*.

développera dans les siècles suivants. Ce phénomène n'est point particulier à la France ; et le plus illustre poëte de l'Italie semble avoir eu sous les yeux les deux phases, lorsqu'il s'écrie, dans deux chapitres de son *Paradis* dont la rédaction fut séparée par un long intervalle :

« La Providence qui gouverne le monde, voulant que son Église marchât, à l'aide du Christ son époux, avec plus d'assurance et de fidélité, établit en sa faveur deux princes qui devaient guider ses pas chacun à leur manière, François par son ardente charité, Dominique par sa doctrine, reflet de la lumière des Séraphins, etc. (1) » Et plus loin : « Florence n'a pas autant de citoyens du nom de Lapi ou de Bindi qu'il se débite de fables en chaire dans le courant d'une année... Aujourd'hui, l'on s'en va prêchant avec des mots et des bouffonneries ; pour peu qu'on ait fait rire l'auditoire, le capuchon se gonfle, et on n'en demande pas davantage (2). »

Cette dernière critique se rapporte vraisemblablement à la fin du XIIIe siècle ou au début du XIVe ; et encore faut-il faire la part de l'exagération inséparable de la verve satirique du poëte. Quoi qu'il en soit, la distinction que nous venons d'établir ressort, comme on pourra le voir, de la comparaison des textes, et concorde d'autre part avec la marche générale de l'esprit humain. Il ne faudrait point, cependant, la formuler d'une manière absolue, ni envelopper d'une réprobation collective toutes les productions de la seconde période. Nous rencontrerons dans la chaire populaire d'heureuses exceptions.

Les jugements portés par les historiens ou les bibliographes modernes sont empreints d'une rigueur encore plus excessive : ils étendent à la masse des orateurs et à toute la durée du siècle des défauts particuliers à certains individus, ou au moins à une certaine époque ; ils ne sont fondés,

(1) Dante, *Paradis*, ch. XI, v. 28-39 ; ch. XII, v. 37-106.
(2) *Ibid.*, ch. XXIX, v. 103-120.

d'ailleurs, que sur des documents imprimés, qui forme dans l'espèce l'infime minorité. Il ne sera pas inutile, ava d'aborder les détails de notre sujet, de reproduire les arrê ainsi rendus sous l'empire du préjugé ou de la passio

« Au XIIIe siècle, dit un docteur de Sorbonne viva au XVIIe. Ellies Dupin, les sermons étaient pleins de division de distinctions continuelles et de comparaisons triviales. est rare qu'on y trouve quelques points de morale dév loppés dans toute leur étendue, mis dans leur jour, établ sur des principes solides et poussés avec éloquence; on contente de les proposer sèchement, de les expliquer d'ur manière commune, et de les appuyer sur quelques pa sages de l'Écriture pris dans un autre sens que naturel (1). »

Au XVIIIe, l'opinion s'accentue davantage. Un écrivain qui s'est occupé, seul à peu près, de l'histoire de la préd cation, et qui appartient, chose plus singulière, à l'ordre d saint François, mentionne à peine les célèbres sermor de saint Bernard, cet « astre apparu au milieu de noire ténèbres, » et n'ose même point parler de ceux de sain Thomas d'Aquin, « docteur qui eût été un grand géni s'il fût né dans un autre siècle. » S'il en cite quelque autres, c'est en s'excusant d'être obligé de le faire: et s' emprunte de courts fragments à Innocent III, à saint Ar toine de Padoue, à saint Bonaventure, il se hâte de se récrie sur le mauvais goût, sur les allégories, sur la sécheress de ces barbares. « Je ne vois pas, ajoute-t-il, le fruit qu pouvaient produire de tels sermons sur l'esprit des aud teurs (2). » On reconnaît là les idées trop exclusives d'un époque ennemie du moyen âge. Daunou semble les avoi

(1) *Bibl. des auteurs ecclésiastiques* (2e édition, Paris, 1741), XII siècle, p. 19.

(2) Joly, *La Prédication* (Amsterdam, 1767, in-12), p. 311, 312, 32 327, 329, etc.; préface, p. XLIII. Ce livre est écrit *pour venger l'hon neur de la chaire!*

conservées, lorsqu'il caractérise d'un mot dédaigneux les discours d'Albert le Grand, de saint Thomas, de Jacques de Vorages, ces monuments « d'une scolastique barbare et d'une crédulité grossière, aussi inconciliables l'une que l'autre avec la véritable éloquence (1). »

Plus de modération se révèle dans la sentence d'un homme de talent dont l'érudition déplore encore la perte. M. Victor Le Clerc : « Albert le Grand, saint Thomas sont de grands théologiens, non des orateurs. Si l'on retrouve quelques mouvements de l'âme chez saint Bonaventure, c'est qu'il accepta moins cet apprentissage servile que l'école imposait aux plus nobles esprits. » Faut-il cependant affirmer que, de leur temps, « la tyrannie de la scolastique envahit tout et l'éloquence périt (2)? »

Il y a du vrai, sans doute, dans les appréciations qui précèdent. On ne trouvera point au XIII[e] siècle le grand art, l'éloquence de longue haleine. Le génie oratoire, sur le déclin de cette période, s'engagera dans une voie funeste, d'où il ne sera complètement tiré que par la puissance des grands maîtres modernes, Bossuet, Bourdaloue, Massillon. Toutefois il y a place à côté de ceux-ci pour des mérites moins éclatants et moins connus.

On peut dire que les condamnations générales comme celles que nous venons de citer ont été prononcées sans preuves ; il doit être permis d'en appeler, pièces en main,

(1) *Hist. litt.*, XVI, 164. C'est à des passages comme celui-ci qu'il faut sans doute appliquer la juste réserve exprimée par M. Victor Le Clerc sur la critique de Daunou : « Nous croyons que sur bien des points ce juge de la vieille France n'a pas été et n'a pu être impartial. Comme savant, il aime à écrire exactement l'histoire de tant d'auteurs et d'ouvrages oubliés; comme philosophe, il s'indigne en secret d'avoir à lire et à juger tous ces prélats et tous ces moines. Il laisse voir çà et là, dans ses jugements sur la littérature monacale des XII[e] et XIII[e] siècles, un reste de colère plutôt qu'un commencement d'indifférence, et quelque chose encore de l'émotion du combat. » (Notice sur Daunou, *Hist. litt.*, t. XX, p. XXVIII et suiv.)

(2) *Hist. litt.*, XXIV, 363.

et c'est ce que nous ferons à l'occasion dans le cours des recherches auxquelles nous allons nous livrer, sans pour cela resserrer notre travail dans les limites d'un plaidoyer.

Après avoir vu l'impulsion merveilleuse que reçut, au XIIIe siècle, l'enseignement de la chaire, l' « innombrable amas » d'œuvres originales que ce mouvement produisit, la prévention et l'obscurité qui les entoure encore, on comprend pourquoi cette époque doit de préférence faire l'objet d'une étude détaillée, pourquoi elle peut être prise comme le type de tout le moyen âge dans la matière qui nous occupe. C'est véritablement le siècle de la prédication. Avant lui, on trouve plus de rhétorique, mais moins de fécondité; après lui, si la quantité des productions augmente encore, la qualité diminue. Nous essayerons donc de pénétrer dans le dédale qu'il nous a laissé, et d'explorer ce domaine au seuil duquel nos devanciers se sont arrêtés avec effroi : si le lecteur veut nous suivre, il rencontrera peut-être quelques fleurs au milieu des ronces dont le chemin semble hérissé.

CHAPITRE II

LES PRÉDICATEURS EN GÉNÉRAL

Les Evêques. — Les Prêtres, et particulièrement les Curés. — Les Diacres. — Frères Prêcheurs et Mineurs.— Ordres divers. — Prédicateurs intrus. — Obligations et fonctions du prédicateur.

Quels devaient être les distributeurs de l'enseignement oral que l'Église avait la mission de perpétuer, ou, en d'autres termes, quelles conditions devait remplir le prédicateur, au XIIIe siècle particulièrement? Conditions matérielles

d'abord, relatives à son rang dans la société et dans la hiérarchie ecclésiastique; conditions morales ensuite, concernant les devoirs de son ministère, les différentes qualités exigées de lui : telles sont les questions préliminaires sur lesquelles doit porter d'abord notre investigation, et dont l'examen fera l'objet du présent chapitre.

Dès l'origine, nous l'avons dit, la charge de la prédication avait été léguée spécialement aux Apôtres, et leurs successeurs s'en étaient réservé l'exercice dans leurs diocèses respectifs, à mesure que ceux-ci s'étaient régulièrement organisés. Ce privilége ne fut pas longtemps exclusif; mais, quand il cessa de l'être, l'évêque n'en conserva pas moins le droit absolu d'autoriser et de déléguer les membres de son clergé qui devaient le partager avec lui. Il demeura le libre dispensateur de la parole, et toutes les voix qui se firent entendre dans son église ne furent que l'écho de la sienne. Il continua même d'instruire assidûment de sa bouche les fidèles, et, loin de descendre de la chaire quand d'autres y montèrent, il dut prendre à tâche de donner à ses suppléants non-seulement la direction, mais l'exemple.

On vient de voir quel rôle important joua l'éloquence des prélats de la Gaule au moment de la conversion des Francs et de l'établissement de leur monarchie. Saint Remi et ses suffragants au nord, saint Avit et saint Césaire au midi, payèrent à l'envi de leur personne dans la lutte contre l'ignorance barbare ou la subtilité arienne. C'est encore l'évêque qui, dans les siècles suivants, évangélise en leur langue les barbares des bords du Rhin, de la Saxe, de la Rhétie (1). C'est lui que les conciles de Tours et de Reims, en 813, celui de Mayence, en 847, chargent expressément de traduire, d'apprendre par cœur et de réciter au peuple les homélies des Pères (2). Les canons des conciles

(1) *Acta SS. ordinis S. Bened.*, *sæc.* II, p. 246.
(2) Labbe, VII, 1256, 1261, 1263.

et les prescriptions des rituels le désignent sans cesse comme le prédicateur par excellence. Nous le retrouvons, au XIIIe siècle, s'acquittant de cette fonction avec un zèle devenu insuffisant, mais d'autant plus actif. Nous verrons un Philippe Berruyer remorquer à sa suite des foules enthousiastes; nous verrons les Guillaume d'Auvergne, les Guiard de Cambrai, les Jean d'Abbeville composer et débiter presque autant de sermons que leurs nouveaux auxiliaires des ordres de saint François et de saint Dominique; fécondité qui, à la vérité, n'est pas toujours en proportion du talent. Les prélats prêchent à la fois aux clercs dans les synodes, les ordinations, les visites pastorales, et aux laïques dans les cérémonies publiques, les offices, les processions; presque toujours, les monuments qui nous restent nous les montrent plus prodigues de leur parole que leurs successeurs modernes. C'est que de pressantes recommandations leur étaient faites à ce sujet, principalement le jour où ils ceignaient la mitre. Une instruction que le chancelier de l'église de Besançon lisait ou récitait à l'archevêque, au moment de sa consécration, et qui se retrouvait à peu près pareille dans le rit romain, contient cet avis : « Adonnez-vous avec ardeur à la prédication; que l'enseignement sacré ne cesse de découler de votre bouche avec abondance, avec douceur, avec clarté, vers les âmes qui vous sont confiées;... et surtout que votre conduite ne vienne pas confondre votre « langage, de peur que votre auditoire ne dise tout bas : « Pourquoi, maître trop délicat, n'agissez-vous point « comme vous parlez (1)? »

Le cardinal Jacques de Vitry, dans ses modèles de sermons, dont nous parlerons ailleurs, fait aussi de cette sollicitude le principal objet des exhortations à adresser

(1) Martène, *De antiquis Ecclesiæ ritibus*, II, 166, 203 (*ex ms. pontificali ecclesiæ Bisuntinæ*, XIIe siècle).

aux évêques, et il est en cela d'accord avec toutes les autorités ecclésiastiques du temps (1).

Non-seulement il y a pour le pontife une obligation générale, mais il est tenu de se faire entendre dans certaines circonstances spéciales, qui lui sont souvent désignées par les anciens statuts de son église. Ainsi, au XIII[e] siècle, d'après ces règlements particuliers, l'archevêque de Sens prêche le premier dimanche de l'Avent, après la procession faite à l'office de tierce; l'évêque de Laon, de même; les archevêques d'Arles et de Narbonne, les évêques de Paris, de Langres, de Senlis, de Bayeux, le jour des Cendres, après leur distribution aux fidèles; l'archevêque de Rouen, les évêques du Mans, d'Angers et autres, le Jeudi-Saint, soit avant, soit après la réconciliation des pénitents et la consécration du saint chrême (2). Ce sont des exemples pris entre mille.

Au-dessous de l'évêque, les prêtres, et spécialement les recteurs des paroisses ou curés sont chargés de l'instruction des fidèles. On conçoit qu'il ait été nécessaire de partager un pareil fardeau dès que les néophytes affluèrent au sein de l'Église, et surtout quand le christianisme se répandit hors des villes, dans des lieux et à des distances où ne pouvait se faire entendre la voix d'un pasteur unique. Saint Augustin passe pour avoir été le premier prêtre d'Occident autorisé à prêcher en place de son évêque, celui d'Hippone, qui était étranger et parlait mal l'idiome du pays (3). Le fait paraît s'être produit plus tôt dans quelques diocèses d'Orient. En Gaule, saint Césaire d'Arles nous en fournit le plus ancien exemple : il formait ses clercs, au dire de son biographe, à prononcer des homélies, ou, quand ils ne le pouvaient, à réciter celles des

(1) Ms. lat. 17509, f° 8.
(2) Martène, *De ant. Eccl. ritibus*, III, 81, 141, 143, 148, etc.
(3) Possid., *Vita August.*, 5; Joly, *La Prédication*, p. 258.

Pères (1). Il est hors de doute que la plupart de ses collègues en faisaient autant, et que la chaire était dès lors ouverte partout au corps sacerdotal ; car déjà dans le siècle précédent saint Léon le Grand déclarait que personne, ni moine, ni laïque, fût-ce le savant le plus renommé, ne devait y monter s'il n'avait reçu la prêtrise (2).

Mais les prêtres eux-mêmes ne purent jamais prêcher qu'en vertu de l'autorisation épiscopale, qui devait leur être donnée avec discernement, et en même temps avec une certaine libéralité, de manière à ce que la doctrine ne cessât pas un instant d'être enseignée au peuple. Les constitutions et les conciles postérieurs reviennent fréquemment sur ce point : « Si l'évêque est absent de son domicile, portent les canons du concile tenu à Mayence en 813, ou s'il est malade, ou si quelque autre obstacle l'arrête, qu'il y ait toujours quelqu'un chargé d'annoncer la parole de Dieu les dimanches et les jours de fête, et de la mettre à la portée du vulgaire (3). » « Que chacun de nous, disent les prélats réunis au troisième concile de Valence, en 855, distribue, soit par lui-même, soit par un ou plusieurs ecclésiastiques soigneusement instruits, la manne de la prédication, de telle sorte que les fidèles n'en soient jamais privés (4). »

Au commencement du XIII[e] siècle, les progrès des Vaudois et des autres hérétiques, les abus engendrés par de faux prédicateurs, dont nous parlerons, rendirent ces prescriptions plus nécessaires. Déjà le pape Lucius III les avait confirmées, en frappant d'anathème quiconque prêcherait

(1) Cyprien, *S. Cæsarii Vita*, liv. I, chap. XXIX.

(2) « *Hoc specialiter statuentes, ut præter Domini sacerdotes nullus audeat prædicare, seu monachus, seu laicus, qui cujuslibet scientiæ nomine glorietur.* » Lettre 63 (Labbe, III, 1348).

(3) Can. 25 (Labbe, VII, 1249).

(4) Can. 16 (Labbe, VIII, 142).

sans délégation du pape ou de l'évêque (1). Innocent III, dont la sollicitude sur ce point était particulièrement éveillée par saint Dominique, les fit renouveler, en 1215, par le quatrième concile de Latran, avec les considérants qui suivent : « Comme il arrive souvent que les évêques, en raison de leurs occupations multiples ou de leurs maladies, par suite d'agressions ennemies ou d'autres obstacles (pour ne point parler du défaut de science, qui est chez eux tout à fait condamnable et ne doit plus être toléré), ne suffisent point par eux-mêmes à donner au peuple l'enseignement divin, surtout dans les grands diocèses, nous ordonnons, en règle générale, qu'ils choisissent eux-mêmes des hommes capables de se livrer avec fruit aux labeurs de la sainte prédication, des hommes puissants en œuvres et en paroles, qui, visitant assiduement en leur place les ouailles du Seigneur, les édifient par leur langage et leur exemple... Nous voulons que, dans les églises cathédrales et collégiales, des clercs de talent soient élus pour être adjoints à l'évêque comme coadjuteurs et coopérateurs, non-seu lement pour prêcher, mais pour entendre les confessions et pourvoir à tous les besoins spirituels (2). »

Dans chaque paroisse, le curé fut généralement chargé du soin de la prédication. Il dut expliquer l'Évangile à son troupeau tous les dimanches et les jours de fête (3), apprendre, pour les réciter à la messe, quelques homélies des docteurs, principalement de saint Grégoire (4), et veiller enfin lui-même à ce que nul intrus ne vînt se mêler de cette mission sacrée (5). Dans le sermon que Maurice de

(1) Décret de Lucius III, en 1183 (Labbe, X, 1737).
(2) Décrets du 4e concile de Latran, ch. x Labbe, XI, 161).
(3) Conc. de Limoges, en 1032 (Labbe, IX, 905). Voir aussi *Excerpta Egberti, Eborac. archiep.* (Martène, *De ant. Eccl. rit.*, III, 67).
(4) *Hincmari, Rhem. archiep., capitula ad presbyteros* (Labbe, VIII, 57).
(5) *Odonis, ep. Paris., constitutiones synodicæ* (Labbe, X, 1809).

Sully adresse aux pasteurs du diocèse de Paris, il les exhorte à prêcher quotidiennement (1), et compte aussi, parmi les livres qu'ils doivent savoir, un recueil d'homélies sur les différentes solennités de l'année (2). En dehors du curé, tout prédicateur qui venait se faire entendre dans une paroisse devait être muni d'une permission de l'évêque, et n'était souvent reçu que sur la présentation d'une lettre contenant, avec son nom, une délégation formelle (3). Les conciles des siècles suivants, et celui de Trente en dernier lieu, maintinrent le même principe (4).

Malgré cette extension de la prérogative épiscopale aux prêtres, les *plebani* ou recteurs de paroisses ont laissé peu de traces de leurs prédications : ce qui s'explique aisément, car des instructions simples et fréquentes à l'adresse d'un auditoire populaire n'étaient guère confiées à la garde de l'écriture ; souvent même on ne faisait que les emprunter aux Pères ou à d'autres auteurs. Le commencement du XIIIe siècle retentissait pourtant d'un nom que le temps n'a pas entièrement dépouillé de son auréole, celui de Foulques de Neuilly, apôtre éloquent, dont la croisade ne fut pas le seul triomphe. Plus d'un de ses confrères se distingua par un zèle égal : par exemple, ce curé de Vermenton, dont le souvenir ne se retrouve que dans les manuscrits d'Étienne de Bourbon, et qui avait abandonné l'archidiaconé d'Auxerre, avec une prébende de l'Église de Paris, pour se vouer à l'enseignement quotidien des habitants de sa paroisse (5).

Indépendamment de ceux qui avaient charge d'âmes, les rangs du corps sacerdotal fournirent à la chaire de cette

(1) « Ceste cose vuelt nostre Sire que li prestres face tos jors. » Ms. français 13314, fo 8.

(2) *Ibid.*, fo 4.

(3) *Constitutiones Ricardi Poore*, vers 1217 (Labbe, XI, 51).

(4) Labbe, XIII, 1456 ; XIV, 883, etc.

(5) Ms. lat. 15970, fo 350. V. plus loin, ch. IV.

époque un bon nombre de ses illustrations. A Paris, où convergeaient dès lors les talents de tout genre, on vit les chanceliers de Notre-Dame, les aumôniers de la cour, la Faculté de théologie, et surtout les docteurs de Sorbonne, compter dans leurs rangs des orateurs entourés d'une légitime renommée. La Faculté fut même investie du droit de désigner les maîtres qui devaient prêcher à certains jours et dans certains lieux de la capitale (1). Elle devint peu à peu un centre de doctrine et d'autorité, et finit par échapper, sur ce point comme sur bien d'autres, à la puissance de l'évêque.

On trouve encore, dans les degrés inférieurs de la hiérarchie ecclésiastique, un ordre appelé à prendre part à la prédication. Les diacres, auxquels une permission spéciale en confère aujourd'hui le pouvoir, devaient seulement, à l'origine, exciter le zèle des fidèles pour la parole sacrée, et les exhorter à venir entendre le *tractatus* de leur évêque (2). En Gaule, ils furent autorisés au VI[e] siècle, par le concile de Vaison en Provence, à lire ou à réciter des homélies des Pères, dans le cas où les prêtres seraient empêchés par leur santé de prononcer un discours (3). Dans le diocèse de Poitiers, d'après un pontifical du X[e] siècle, un des diacres devait lire, le Jeudi-Saint, après l'évangile de la messe, un long sermon aux pénitents, que le prêtre interrompait à chaque période pour y ajouter des

(1) Echard, I, 97 (*ex libro rectoris Universitatis*).

(2) « *Negligentiores quoque et eos qui rariùs ad audiendum verbum Dei accedunt, nec sollicitè ad episcopi tractatum conveniunt, ipsi commoneant et hortentur.* » Lettre du pape saint Clément (Labbe, I, 86). Les Actes des Apôtres nous montrent deux des sept premiers diacres, Etienne et Philippe, prêchant ou annonçant l'Evangile (ch. VII, XXI). Mais nous avons vu par le témoignage de saint Ambroise qu'à cette époque primitive on autorisait les fidèles même à en faire autant.

(3) « *Si presbyter, aliquâ infirmitate prohibente, per seipsum not potuerit prædicare, sanctorum Patrum homiliæ à diaconibus recitentur.* » *Concil. Vasense*, c. II.

explications et des commentaires (1). On voit qu'ils jouissaient moins du droit complet et absolu de porter la parole dans l'église que d'un droit de suppléance et de lecture ; et encore paraissent-ils rarement avoir exercé cette prérogative. Le XIII[e] siècle ne nous a légué qu'un sermon composé par un diacre ; l'auteur appartenait à l'église de Bourges (2). Cependant un des plus célèbres cardinaux du temps compte la prédication parmi les devoirs de cet ordre, et lui recommande de ne pas la négliger (3).

Quant au reste des clercs, la chaire leur était fermée. Le concile de Limoges, en 1032, autorisa bien les évêques, à un moment où la disette des orateurs excitait leurs plaintes, à recruter des auxiliaires dans le sein des ordres mineurs, pourvu que les sujets fussent capables, instruits, et qu'ils eussent au moins le grade de *lecteur* (4). Mais cette concession, toute de circonstance, ne produisit point de résultats sensibles, et on ne peut considérer les minorés comme ayant régulièrement partagé le privilège des diacres.

A côté de ces différents groupes de prédicateurs de l'ordre séculier, vient se placer la multitude des religieux que le siècle de saint Dominique et de saint François vit envahir la chaire avec une admirable émulation. Le clergé régulier n'avait jusque-là pris qu'une part indirecte à la distribution de l'enseignement oral de l'Église. Cette part se renfermait dans les limites du cloître, à l'exception de quelques grandes voix auxquelles les événements venaient donner une portée exceptionnelle et qui allaient frapper les échos du monde entier : telle fut celle de saint Bernard. Les deux anciennes familles monastiques, celles de saint Benoît et de saint Augustin, n'avaient pas été insti-

(1) Martène, *De ant. Eccl. ritibus*, III, 291.
(2) V. la table bibliographique, au mot *Guillaume de Bourges*.
(3) Jacques de Vitry, *Sermo in ordinibus*. (Ms. lat. 17509, f[os] 25, 26).
(4) Labbe, IX, 905.

tuées pour la parole, mais pour la prière. Nous avons exposé pour quels motifs et dans quelles circonstances un simple chanoine espagnol avait entrepris de combler cette lacune. L'ordre fondé par lui prit en France un développement et une importance si considérables, grâce surtout à la célébrité de la maison de Saint-Jacques de Paris, que, sur soixante et un orateurs qui se firent entendre en 1273 dans les principales églises de cette ville, et dont un Sorboniste nous a conservé les discours, il s'en trouve trente appartenant aux Frères Prêcheurs. Les Frères Mineurs, quoique voués à ce ministère d'une manière moins spéciale devinrent leurs émules assidus; et dans les mêmes chaires, durant le même espace de temps, on vit paraître quatorze d'entre eux, tandis que tout le reste du clergé réuni n'y fut représenté que par dix-sept de ses membres (1). Une autre collection nous fait voir que, dès l'année 1230, c'est-à-dire à une époque très voisine de leur institution, ces deux ordres tenaient dans la prédication parisienne une place tout à fait prépondérante (2).

Franciscains et Dominicains furent accueillis d'abord avec faveur par les évêques et les *plebani :* ils ôtaient aux uns et aux autres la plus lourde part d'une tâche qu'ils n'avaient ni le temps ni la force de rempiir (3). Les prélats s'empressèrent de leur donner tous les pouvoirs nécessaires, de prescrire qu'on leur fît partout une réception honorable, et de les admettre même parmi les dignitaires de leurs diocèses (4). Mais leurs immenses et rapides progrès éveillèrent bientôt des craintes ou des jalousies dans le clergé séculier de France. Une opposition violente éclata dans l'Université de Paris contre les privilèges dont les papes les avaient investis. Les docteurs, qui voyaient la jeunesse

(1) Ms. lat. 16481.
(2) Nouv. acq. lat. 338.
(3) Bulle reproduite par Wadding, *Annales*, II, 197.
(4) Ech., I, 404 ; Du Boulay, III, 465. Le ms. lat. 3120 renferme un dossier complet de l'affaire, discours, répliques, pièces à l'appui.

affluer dans les écoles de ces nouveaux venus, surtout lorsqu'eux-mêmes, comme il leur arrivait souvent, interrompaient leurs cours pour faire une manifestation quelconque, en vinrent jusqu'à exclure de leur corporation l'ordre de saint Dominique. Un des leurs, Guillaume de Saint-Amour, écrivit contre les religieux mendiants le fameux libelle intitulé *De Periculis novissimorum temporum*, qui fut condamné par plusieurs bulles des papes Innocent IV et Alexandre IV, réfuté par saint Thomas et saint Bonaventure (1). Mais, en 1260, l'Université consentit à rouvrir ses portes aux Frères Prêcheurs, et le Souverain Pontife chargea l'évêque de Paris d'absoudre les partisans de leur fougueux adversaire, à condition qu'ils ne conserveraient pas ses livres (2). Un peu plus tard, la résistance se renouvelait, et cette fois avec un caractère plus grave et plus régulier : dans quelques conciles provinciaux, les prélats se plaignirent à leur tour de ce qu'ils considéraient comme des empiétements sur leurs droits. Quatre archevêques et vingt évêques se réunirent à Paris, en 1283, sous la présidence de Simon de Beaulieu, pour examiner la question ; Godefroy des Fontaines et Simon lui-même élevèrent de vives récriminations contre les deux ordres. Au commencement de l'année 1286, une assemblée analogue se tint dans la ville d'Orléans, dont les juristes, selon l'évêque d'Amiens, étaient plus habiles que ceux de Paris, et l'on produisit de part et d'autre des arguments qui ne firent qu'envenimer la discussion (3).

(1) « *Quare Fratres Minores prædicant et confessiones audiunt?* » Tel est le titre d'un opuscule de saint Bonaventure, qui répond à cette question que les pasteurs n'ont pas assez de loisirs pour suffire à une pareille besogne (*Opera*, tome VII).

(2) *Statuta eccl. Valent.* (*Concil. Hisp.*, III, 511) ; Humbert de Romans (*Bibl. Patrum*, XXV, 491), etc. « Frère Wedoir de Dan-Richier Jacobins est et preudon et bons clercs, et saciés qu'il a poesté de preschier la foi Nostre Segneur par tote l'évesquié d'Amiens, et est peneanchiers monsegneur l'évesque. » Mss. de D. Grenier, t. CLVIII, f° 131 (vers 1250).

(3) Ech., I, 335 ; *Hist. litt.*, XIX, 197 ; etc.

L'objet de tous ces débats est simplement celui-ci : les Frères Prêcheurs et les Frères Mineurs peuvent-ils prêcher et confesser sans autorisation ? Deux opinions extrêmes s'étaient produites : d'un côté, quelques moines s'étaient attribué d'eux-mêmes les fonctions ecclésiastiques ; de l'autre, des clercs séculiers prétendaient qu'il leur fallait non seulement la permission de l'évêque, mais celle du curé de la paroisse où ils se rendaient. Deux Dominicains, saint Thomas et Jean de Saint-Benoît, plaidèrent la cause du juste milieu (1). La cour de Rome, appelée à prononcer, jugea comme eux que cette ligne était la plus juste et la plus conforme aux règles anciennes. En effet, Clément IV, dans une bulle spéciale, déclara l'autorisation épiscopale seule nécessaire, et Martin IV, en confirmant les privilèges accordés par ses prédécesseurs, ajouta simplement que les fidèles qui se confesseraient aux religieux seraient tenus de s'adresser une fois l'an au desservant de leur paroisse (2). Enfin Nicolas IV, tout en exemptant de la juridiction de l'ordinaire les personnes et les biens de l'ordre de Saint-François, en 1288, laissa subsister les règlements antérieurs en matière de prédication (3).

Ainsi, au-dessus des dissentiments et des rivalités particulières, la loi générale fut maintenue par l'Eglise. Ces luttes, en définitive, n'aboutirent pour les nouveaux religieux qu'à un surcroît de prospérité. Les évêques s'habituèrent peu à peu à leur collaboration. L'Université elle-même fut bientôt remplie de ces Frères mendiants, qui ne lui donnèrent pas les moins éclatantes de ses célébrités ; et, si elle fut encore, dans la suite, en désaccord avec eux, l'on vit ses membres les plus sages, les plus influents, Gerson par

(1) S. Thomas, *Contrà impugnantes religionem* (Ech., I, 335 et suiv.); Jean de Saint-Benoît, ms. lat. 3120).
(2) Labbe, tome XI, part. I, col. 1143 ; part. II, col. 1253.
(3) Wadding, *Annales*, II, 176.

exemple, le déplorer avec amertume (1). Les Dominicains surtout, devenus en quelque sorte les voyageurs de la prédication, se répandirent dans les villes et les campagnes, haranguant sur leur passage le peuple et les clercs, exposant le but de leur institution et recrutant des confrères en même temps que des auditeurs (2). La science d'un côté, le nombre de l'autre, les placent à la tête de leurs concurrents au XIII[e] siècle. Il faudra reconnaître, toutefois, que les plus grands noms des deux ordres mendiants, les Albert le Grand, les saint Thomas, les saint Bonaventure, furent moins supérieurs par l'éloquence que par la doctrine, tandis que des inconnus nous ont parfois laissé les sermons les plus remarquables.

Il nous reste à mentionner quelques ordres particuliers d'où sortirent aussi, à la même époque, un certain nombre d'orateurs. C'est parmi les Cisterciens qu'on rencontre celui dont les œuvres méritent peut-être le mieux d'échapper à l'oubli, Elinand, moine de Froidmont. Grégoire X, par une faveur particulière, concédée en 1272, étendit à une branche de cette famille, aux Bernardins de Paris, les privilèges dont jouissaient les Frères mendiants pour l'exercice de la prédication (3). Les chanoines de Saint-Victor avaient jeté dans le siècle précédent leur plus vif éclat : nous en retrouverons à peine le reflet. L'abbaye de Cluny, la congrégation du Val-des-Écoliers, les chanoines de Sainte-Geneviève, de Prémontré, du Mont-Saint-Éloi sont également

(1) « *O utinam omnes et benignâ recordatione secum tractarent quinta qualisve jactura spiritualis est et fuit, tot hactenùs sermones, tot lectiones, tot salubres instructiones in Universitate et alibi indè cessasse.* » Gerson, Lettre aux écoliers du collège de Navarre (Ech., I, 270).

(2) Humbert de Romans (*Max. Bibl. Patrum*, XXV, 457); Jourdain de Saxe, *De principiis ord. Præd.* (Ech., I. 95). Alexandre de Halès, entre autres, prit l'habit de saint Dominique au milieu d'un sermon du frère Jean de Saint-Gilles (Échard, I, 100).

(3) Jourdain, *Index chronologicus chartarum. Univ. Par.*, 1re livraison, page 34.

ment représentés par quelques noms dans les manuscrits qui nous sont parvenus. Comme nous le disions tout à l'heure, la parole de ces divers religieux n'eut guère de retentissement en dehors de leurs monastères respectifs : ils n'en ont pas moins laissé des discours qui, par cela même qu'ils s'adressaient à un auditoire plus lettré, offrent aujourd'hui un intérêt spécial.

Ainsi, pour résumer ce qui précède, les différentes classes de personnages qui figurent dans la chaire au XIII[e] siècle se réduisent aux suivantes : pour le clergé séculier, les évêques, dépositaires de la parole sacrée ; les prêtres, c'est-à-dire les curés, chanoines, archidiacres, docteurs en théologie et autres dignitaires du rang sacerdotal, puis, subsidiairement, les diacres ; pour le clergé régulier, la grande armée des Dominicains et des Franciscains, puis les quelques ordres secondaires qui viennent d'être nommés.

Ceux-là seuls avaient qualité pour prêcher. Mais où l'abus ne se glisse-t-il pas? On vit, au commencement du siècle surtout, des laïques s'ingérer, sous différents prétextes, dans un ministère qui leur était absolument interdit par les lois de l'Eglise (1). Tantôt la cupidité les poussait à s'offrir pour remplacer, moyennant salaire, certains ecclésiastiques d'une capacité insuffisante. En Normandie, des compagnies affermèrent parfois de la sorte la prédication d'une paroisse ou d'un diocèse, s'engageant à procurer autant d'orateurs qu'il en serait besoin ; singulière industrie, qui ne tarda pas être signalée et réprouvée dans les conciles (2). Tantôt c'était pour propager les nouvelles opinions des Vaudois, des Cathares, des Patarins, que des gens du peuple s'arrogeaient le droit de haranguer en public les fidèles. La liberté de prêcher, tel était le mot

(1) Lettre 63 du pape saint Léon, citée ci-dessus.
(2) *Conc. Norman.*, p. 112, can. 9; Concile de Rouen, en 1214; *Hist. litt.*, XVI, 165.

d'ordre des novateurs, comme le furent depuis tant d'au tres libertés. L'Église vit là non seulement un empiétement, mais un danger. Le pape Lucius III s'arma de l'anathème pour le combattre (1), et l'évêque de Paris Eudes de Sully, dans ses constitutions synodales, rédigées vers 1197, défendit expressément aux pasteurs de son diocèse de laisser pérorer dans leurs paroisses, même hors des lieux consacrés, les illettrés et les ignorants qui corrompaient la foi des populations (2).

Jacques de Vitry, Maurice de Sully, Guillaume de Saint-Amour parlent aussi de faux prédicateurs envahissant les maisons dans un but perfide. Ce sont, dit Maurice, « *leus ravisables... par la grant covoitise dont il sont plain, et por ce que il ne vienent por autre cose se por traire non à la gent lor avoir* (3). » Mais ces plaintes concernent à la fois, comme nous le verrons, certains clercs infidèles à leurs devoirs.

Une autre particularité curieuse que nous rencontrons en même temps, c'est la prétention élevée par quelques femmes, abbesses ou religieuses, de prendre part à la prédication. Dès les premiers siècles, l'enseignement des fidèles avait été interdit à leur sexe (4). En Espagne, le pape Honorius III fut obligé d'avertir les évêques de Valence et de Burgos de fermer la chaire aux abbesses qui ne craignaient pas d'y monter (5). Un des premiers docteurs de

(1) Labbe, X, 1737.

(2) *Ibid.*, X, 1809.

(3) Sermon du 8e dimanche après la Pentecôte (ms. fr. 13314); Jacques de Vitry, *Hist.*, liv. II, ch. 9; Guillaume de Saint-Amour, *op.* 8, 1re partie.

(4) « *Mulier, quamvis docta et sancta, viros in conventu docere non præsumat.* » Concile de Carthage, en 398 (Labbe, II, 1207). Saint Paul avait le premier formulé cette défense (II *ad Timoth.*, 2) ; seulement; on permit quelquefois à certaines femmes instruites, comme à certains laïques, d'enseigner en particulier les catéchumènes de leur sexe.

(5) Du Pin, *Biblioth.*, part. IV, p. 381, 382.

Sorbonne, Pierre de Limoges, rapporte cependant deux sermons ou fragments de sermons de la *maîtresse des Béguines* de Paris, dont un roule sur la fête de la Dédicace (1). Ils furent sans doute prononcés par elle dans l'intérieur de son couvent ; le rédacteur, toutefois, semble les transcrire *de auditu*, comme tous ceux qui font partie de sa collection. On avait de même recueilli, plus anciennement, des instructions de sainte Hildegarde. Le XVI[e] siècle fournit encore un exemple analogue, celui de Jeanne de la Croix, religieuse de l'ordre de Saint-François, qui composa et prêcha soixante et onze sermons pour différentes fêtes. On doit croire que ce furent là des exceptions. La règle générale fut maintenue, et les femmes enrôlées dans la secte des Vaudois gardèrent seules, au XIII[e] siècle, l'habitude de l'enseignement oral, dont leurs chefs leur faisaient, au contraire, un devoir et dont elles ne se firent pas faute d'user et d'abuser (2). Si les motifs de l'interdiction générale prononcée par l'Église n'étaient faciles à comprendre, un des maîtres de l'ordre de Saint-Dominique se chargerait de nous les expliquer à sa manière : « Les femmes, dit-il, sont exclues de la chaire, en premier lieu parce qu'elles n'ont pas l'intelligence assez vaste, secondement parce qu'un rôle inférieur leur a été dévolu, troisièmement parce qu'elles provoqueraient la luxure, et quatrièmement en mémoire de la sottise de la première d'entre elles, qui, selon saint Bernard, en ouvrant une fois la bouche, a bouleversé le monde (3). »

La qualité et l'autorisation nécessaires étant acquises, quelles obligations restaient à remplir aux prédicateurs ?

(1) *Distinctions* de Pierre de Limoges, aux mots *Templum* et *Tribulatio* (Ms. lat. 16482).

(2) Bourgain, *La Chaire française au* XII[e] *siècle*, p. 163.

(3) Humbert de Romans, *De eruditione prædicatorum* (*Max. Bibl. Patr.*, XXV, 435).

Nous avons, en passant, indiqué les principales : celles de rendre l'enseignement le plus fréquent possible, journalier même, ou à tout le moins hebdomadaire; de le mettre à la portée de chacun par l'emploi des idiomes locaux, la traduction des homélies, etc. Ne pas altérer la pureté de la doctrine, rappeler aux auditeurs les lois de l'Eglise et le paiement des dîmes, telles sont celles qu'y ajoute un décret de Grégoire IX (1).

Mais d'autres notions peuvent nous être fournies par des contemporains qui, voués eux-mêmes à la prédication, composèrent des recueils de préceptes et d'exemples à l'usage de leurs confrères ou de leurs successeurs. Nous examinerons plus loin les ouvrages d'Étienne de Bourbon, d'Humbert de Romans, de Jacques de Vitry, d'Hugues de Saint-Cher : interrogeons-les, en attendant, sur la question qui vient d'être posée.

Les Frères Prêcheurs et Mineurs avaient des devoirs particuliers, résultant implicitement de leurs vœux. Ils devaient surtout, suivant les instructions d'Humbert de Romans, voyager sans relâche, parcourir les villes et les bourgs sans s'inquiéter du gîte ni de la nourriture, à l'exemple de leurs fondateurs et du Christ lui-même. En arrivant dans une paroisse où ils étaient inconnus, ils déclinaient leur qualité, leur mission, « de peur qu'on ne les prît pour des frères quêteurs (2). » « Quelques-uns, poursuit le successeur de saint Dominique, n'ayant pas en Dieu une confiance suffisante, commencent par se préoccuper de trouver le nécessaire, et s'écartent des lieux où ils pourraient faire le plus de bien pour chercher le meilleur asile. D'autres font pis encore : ils emportent avec eux des provisions, contrairement à la règle. Il faut seulement choisir un hôte dont la réputation soit assez honorable

(1) *Fragmenta decretorum Gregorii IX* (Labbe, XI, 381).
(2) « *Ne fortè credatur esse quæstuarius prædicator.* » *Max. Bibl. Patr.*, XXV, 457.

pour ne pas nuire à celle des prédicateurs. Ceux-ci ne doivent pas laisser faire pour eux des frais superflus dans le boire et le manger (rien ne convient moins aux pauvres de Jésus-Christ), ni se plaindre de ceux qui leur refusent l'hospitalité, mais laisser partout derrière eux une renommée intacte et n'être à charge à personne (1). » « C'est dans les villes surtout qu'il leur convient de se faire écouter ; mais il y a des cités qui ne veulent pas les recevoir, et malheur à ces nouvelles Sodomes (2) ! » Ce mauvais accueil est encore une trace des oppositions que rencontrèrent dans certains pays les ordres mendiants. Toutefois il était rare. Non-seulement les évêques prescrivaient ordinairement de subvenir à tous les besoins des Frères qui venaient de leur part (3) ; mais l'on voyait fréquemment les clercs ou les fidèles leur offrir d'eux-mêmes des secours en nature. Plus tard, ces rémunérations devinrent pécuniaires et finirent par prendre, dans quelques localités, le caractère de redevances fixes (4).

Un usage plus communément adopté, et qui n'a pas entièrement disparu, consistait à servir aux prédicateurs, après le sermon, un repas somptueux, auquel nous venons d'entendre Humbert faire allusion, et dont les séductions ne leur étaient pas toujours indifférentes. Étienne de Bourbon raconte qu'un archidiacre, étant venu visiter une paroisse de son diocèse, se hâta de passer de l'autel à la

(1) *Max. Bibl. Patr.*, XXV, 452.

(2) *Ibid.*, 487.

(3) V. *Constitutiones Ricardi Poore* (Labbe, XI, 266) ; *Statuta eccl. Valent (Concil. Hisp.*, III, 511).

(4) « Item, les deniers pour l'usage des prescheurs qui sont receuz à Chasteau-Renart le jour de Pasques flories, prisiez par an huit sols. » Prestations de Château-Renard, dans une charte de 1326, citée par Ducange au mot *Prædicator*. — « *Solvi... pro vino duarum amphorarum, domino priori S. Baudilii plenarum vino præsentatarum, qui sermocinatus fuit in cantari domini nostri regis.* » Compte de 1380, dans les preuves de l'histoire de Nîmes, par Menard, p. 29.

table, sans faire attention que plusieurs nobles dames attendaient dans l'église le plaisir de l'entendre parler. Elles attendirent longtemps; enfin l'une d'elles, moins résignée que les autres, vint le trouver et lui dit : « Seigneur archidiacre, depuis le commencement du jour vous nous faites languir. — Nous ne nous mêlons point de prêcher, répondit-il en guise d'excuse. — Eh bien! ajouta-t-elle, celui qui vous a confié le soin de nos âmes ne leur portait pas grand intérêt (1). » L'évêque de Cambrai, Guiard de Laon, se tira mieux d'un cas presque semblable, que rapporte son ami Pierre de Limoges. Ayant fini son discours plus vite que de coutume, et trouvant le festin en retard parce que lui-même était en avance, il se mit à presser assez vivement les valets. « Sainte Marie! s'écria l'un d'eux, vous nous avez tant prêché sur la patience, et vous ne pouvez patienter une heure! — Bel ami, répondit-il, je vous dois l'exemple de la patience, mais je ne suis pas embarrassé de payer mes dettes, et l'on me fera bien crédit (2). »

Ce n'était certes pas là de graves abus. Mais il est constant qu'il s'en produisit de plus réels, soit avant que les Dominicains n'eussent transformé la prédication, soit lorsqu'eux-mêmes commencèrent à se relâcher de leur austérité primitive. On se rappelle que le luxe et l'ostentation des prélats envoyés en mission contre les hérétiques albigeois fournirent à ceux-ci le meilleur argument pour confondre leurs adversaires, en même temps qu'ils firent germer dans l'esprit de l'évêque d'Osma l'idée féconde dont son illustre compagnon devait s'inspirer. On vit aussi des prêtres faire de l'apostolat une exploitation et vendre

(1) « *Ecce, domine archidiacone, nos omnes per totam diem musitavimus expectantes... Cui ille : Nos non intromittimus nos de talibus. Cui illa respondit : Parum de animabus nostris curavit qui earum vobis curam commisit.* » Ms. lat. 15970, f° 157.

(2) *Distinctions* de Pierre de Limoges, au mot *Patientia* (ms. lat. 16482).

la parole divine. Ce n'est pas seulement Maurice de Sully qui parle de ces « loups ravissants » cachés sous des peaux de brebis : Jacques de Vitry, dans son *Histoire des Croisades*, nous dépeint de faux prophètes, ne poursuivant que les dignités et les prébendes, colportant des reliques supposées, agitant leurs clochettes pour attirer les laïques et leur arracher de l'argent, inspirant la sécurité dans le péché pourvu qu'on leur donne l'aumône, et dépensant ensuite à de mauvais usages ce gain mal acquis. Les prélats qui leur donnent des lettres, dit-il, auront à rendre un compte sévère (1). Dès l'an 1100, le concile de Poitiers avait interdit la prédication à ceux qui allaient quêter avec des reliques, afin de ne pas faire passer les orateurs sacrés pour des mercenaires (2). Certains évêques ordonnèrent aussi aux desservants des églises de recueillir le produit des quêtes faites à l'occasion des sermons prononcés dans leurs paroisses, et de le conserver sous la garantie de deux personnes honorables, jusqu'à ce qu'il reçût une destination sainte (3). Rien n'indique que les Frères Prêcheurs ou Mineurs soient tombés sous le coup de reproches ou de mesures semblables, au moins dans le XIIIe siècle. Jacques de Vitry fait ailleurs leur éloge en des termes qui excluent cette idée (4) ; les faits signalés par lui sont, du reste, antérieurs à leur institution. Ces religieux ne furent cependant point sans donner prise à la critique : il était impossible que l'énorme accroissement de leurs corporations n'introduisît pas dans leur sein des éléments moins purs. L'esprit railleur des troubadours, dont le foyer était cette même contrée des Albigeois, entretenue par l'hérésie dans la haine des moines, prit texte, sans doute,

(1) *Hist.*, livre II, chap. IX.
(2) Labbe, X, 276.
(3) *Constitutiones Ricardi Poore*, ch. 50 (Labbe, XI, 261).
(4) « *Ab omni temporalis possessionis onere expediti in universo mundo diabolum impugnare et expugnare non cessant.* » Ms. lat. 17509, f° 29.

de quelques cas isolés pour accuser de cupidité les nouveaux ordres : les satires, les sirventes, les romans ne les épargnèrent pas (1). Mais l'impartialité fait une loi de reconnaître qu'on trouve plus facilement la source que le fondement d'une telle imputation.

Il était donc nécessaire, pour remédier à la fois aux détractations et aux abus, que le désintéressement fût la première qualité des prédicateurs. Aussi leur est-il recommandé avec insistance, non-seulement par le maître cité tout à l'heure (2), mais par tous les contemporains qui s'occupent de leur tracer une ligne de conduite. « Il y a, dit Elinand dans un sermon à ses frères, plusieurs espèces d'orateurs : ceux qui s'adressent à la bourse, ceux qui s'adressent à l'oreille, et ceux qui s'adressent au cœur; bien rares sont les derniers (3). » Jacques de Vitry compare ceux qui ne cherchent qu'un profit matériel aux chiens dont la langue est venimeuse lorsqu'ils sont malades, tandis qu'elle a des vertus curatives quand ils sont sains (4). Les conciles eux-mêmes appuyaient depuis longtemps sur ce point. Celui qui s'était tenu à Paris en 829, notamment, avait fait du mépris du lucre le devoir capital de tout missionnaire évangélique (5). Ce principe n'était-il pas la première base de l'œuvre de saint Dominique et de celle de saint François?

Nous ne nous arrêterons pas à détailler toutes les obli-

(1) V. notamment les romans de la Rose et du Renard, et les poésies de Rutebœuf; *Hist litt.*, XXIII, 153, 483, etc.

(2) *De eruditione prædicatorum* (*Max. Bibl. Patr.* XXV, 470).

(3) Tissier, VII, 228. Voir aussi le traité d'Hugues de Saint-Cher, ms. lat. 16515, n° 4.

(4) *Sermo ad theologos et prædicatores*, ms. lat. 17509, f° 39. Le chien est pris constamment pour symbole du prédicateur. « Li bon cien, li bon precheur qui abaient et espoentent les lous et les larrons. » Ms. fr. 13316, f° 184.

(5) « *Evangelica namque prædicatio... non terrenarum pecuniarum quæstu, nec cujuslibet turpis lucri gratiâ, sed solius Christi amore à discipulis ejus est peragenda.* » Labbe, VII, 1620.

gations morales qui venaient après celle-là. La plupart sont d'un ordre général et appartiennent à tous les temps : telles sont la prière, l'étude, l'humilité, la régularité de la conduite, et autres qualités décrites tout au long dans le manuel d'Humbert de Romans (1). Les premiers prédicateurs étaient bien peu, dit-il, et ils convertirent le monde ; ceux de nos jours sont innombrables, et ils ne produisent guère de fruits : c'est qu'ils ne s'occupent pas assez d'acquérir ces précieux avantages. Hugues de Saint-Cher, cardinal dominicain, donne aussi les mêmes conseils (2). La recommandation de joindre l'exemple à la parole, que l'on adressait particulièrement à l'évêque au moment de son sacre, se rencontre à chaque pas. « Celui dont la vie « est méprisable, dit l'évêque Arnoul de Lisieux, doit « s'attendre à voir ses enseignements méprisés (3). » Celui qui agit autrement qu'il ne prêche, répète Étienne de Bourbon, mérite d'être bafoué comme ce clerc, qui, après avoir loué l'humilité du Sauveur, le dimanche des Rameaux, se retirait sur un superbe palefroi, lorsqu'une vieille femme l'apostropha de la sorte : « Est-ce ainsi, « maître, qu'étaient l'ânesse dont vous nous parliez et le « Sauveur qui la montait (4) ? »

La soif de la gloire et des applaudissements n'est pas moins sévèrement blâmée que celle de l'argent. Pourquoi « prêchez-vous ? demande un autre dominicain. Est-ce « pour féconder les épouses du Christ, qui sont les âmes, « ou pour qu'on dise de vous : Dieu ! qu'il parle avec faci- « lité ? Dans ce dernier cas, votre œuvre vous dément (5). »

(1) Livre I, 2e partie, ch. I et suiv.
(2) Ms. lat. 16515, n° 4.
(3) *Sermo in concilio Turonensi habitus, anno* 1163 (Labbe, X, 1411).
(4) Ms. lat. 15970, f° 334. Geoffroi de Troyes dit aussi : « *Magni student videri, non fieri; prædicant magna, non faciunt; accusant vitia, non deponunt; docent in sermonibus quod solvunt operibus.* » Ms. lat. 13856, *initio.*
(5) Jean de Montlhéry, ms. lat. 16481, n° 35.

Le cardinal Eudes de Châteauroux exhorte particulièrement les orateurs sacrés à se rendre aimables et conciliants, afin de faire mieux accepter leurs leçons (1). Mais, devant les princes et les puissants, ils doivent élever la voix, rabaisser l'orgueil, prendre la défense des opprimés, comme l'Église le leur ordonne dès le IXe siècle (2). Nous les verrons, en effet, user à l'égard des personnages les plus hauts d'une grande liberté de langage. Et pourtant l'évêque de Lincoln reprochait encore à Jean de Saint-Gilles et à ses frères de ne pas dévoiler, de ne pas condamner avec assez de hardiesse les fautes des grands (3). Quant à celles des prélats, les dénoncer en chaire et devant les laïques pouvait avoir de sérieux inconvénients, dont le moindre était de provoquer la raillerie des choses saintes : c'est le motif qui détermine Jacques de Vitry à conseiller sur ce point la discrétion (4). Mais, dans les sermons au clergé, l'on verra cette réserve disparaître pour faire place à l'excès contraire.

Enfin l'étude prescrite aux prédicateurs porte non seulement sur l'Écriture, les Pères, les homélies (5), dont ils doivent apprendre une certaine quantité par cœur, mais sur la nature, sur le symbolisme et les mystères de l'Église, sur l'histoire profane et sacrée et sur les divers exemples qu'on en peut tirer pour l'édification de l'auditoire (6). L'examen de leurs œuvres nous montrera jusqu'à quel point furent poussées chez eux ces différentes connaissances.

(1) Sermon sur saint Dominique, ms lat. 15954.

(2) « *Prædicator quisque studeat ut minas potentium ratiocinatione mitiget, et oppressorum angustias... ope levet.* » *Concil. Aquisgran., ann.* 816 (Labbe, VII, 1139).

(3) *Hist. litt.*, XVIII, 444 et suiv.

(4) Sermon aux Frères Mineurs, ms. lat. 17509, f° 70.

(5) 2e concile de Reims, can. 15; 3e concile de Tours, can. 2 Labbe, VII, 1256, 1261); *Hincmari capitula*, n° 8 (*Ibid.*, VIII, 570); etc.

(6) Humbert de Romans (*Max. Bibl. Patr.*, XXV, 443).

De nombreuses instructions sont jointes aux précédentes, dans les traités didactiques, au sujet de la composition du discours et des qualités oratoires : nous aurons l'occasion d'en parler dans la partie de cet ouvrage qui traitera des sermons et de leur méthode.

CHAPITRE III

PRÉDICATEURS DE L'ORDRE SÉCULIER

ÉVÊQUES ET CARDINAUX

Maurice de Sully. — Etienne de Tournai. — Garnier de Rochefort. — Évêques de la croisade albigeoise. — Jacques de Vitry. — Jean d'Abbeville. — Nicolas de Flavigny. — Guiard de Laon. — Guillaume d'Auvergne. — Philippe Berruyer. — Robert Grosse-Tête. — Eudes de Châteauroux. — Etienne Tempier.

Nous avons examiné les différentes classes d'orateurs qui allaient se rencontrer sur notre chemin. Il nous faut descendre de l'espèce à l'individu, et passer rapidement en revue les personnages qui occupèrent la chaire dans le cours de la période spécialement embrassée par nos recherches. Nous suivrons, pour cela, l'ordre des catégories établies tout à l'heure, afin qu'on puisse saisir d'un coup d'œil la part de travaux et d'influence revenant à chaque corps (1). Mais, dans l'impossibilité de consacrer

(1) Nous ne compterons au nombre des prélats que les sermonnaires qui possédaient ce rang à l'époque où ils prêchèrent en France. Ceux qui ne parvinrent que plus tard à l'épiscopat se trouveront dans la classe dont ils faisaient partie au moment où ils composèrent les homélies qui nous sont restées d'eux. Les dignitaires de l'Église appartenant à un ordre religieux seront placés avec les clercs réguliers.

à chaque figure un portrait détaillé, nous nous arrêterons seulement aux plus importantes ou aux plus ignorées, quand le dépouillement des manuscrits nous fournira des lumières nouvelles ou la matière de quelque rectification intéressante ; et nous renverrons, pour le reste, à la table bibliographique placée à la fin de ce livre, où sont condensés et présentés méthodiquement les résultats de nos investigations sur tous les sermonnaires du temps, connus ou inconnus. On trouvera encore des renseignements utiles sur bon nombre d'entre eux dans l'*Histoire littéraire de la France* et dans les collections d'Echard et de Wadding (1), quoique les auteurs de ces vastes recueils ne se soient pas placés au point de vue particulier qui nous occupe. Il serait oiseux de reproduire ici toutes les notions qu'ils ont données : nous ne leur emprunterons que les plus essentielles, aimant mieux ajouter que répéter; le lecteur, sans doute, nous trouvera encore bien assez long.

Ainsi, quels sont les prédicateurs dont la trace subsiste, et qu'ont-ils fait, qu'ont-ils produit comme tels? Voilà ce que nous allons essayer de reconnaître dans les cinq chapitres suivants. Résumer les principales circonstances de leur vie, mais surtout de leur vie oratoire, déterminer le degré d'authenticité de leurs compositions, dresser, pour ainsi dire, le bilan des œuvres de chacun : tel est le travail qui doit précéder l'étude des sermons eux-mêmes ; car, lorsque nous aurons constaté l'origine et la solidité de nos matériaux, nous pourrons construire plus sûrement.

En tête des sermonnaires de la classe des évêques, archevêques ou cardinaux, qui est la première, l'ordre chronologique place MAURICE DE SULLY. Cet illustre évêque de Paris n'appartient même pas au XIIIe siècle, puisqu'il mourut en 1196 ; mais il est indispensable de faire une excep-

(1) Quétif et Echard, *Scriptores ordinis Prædicatorum;* Wadding, *Scriptores ordinis Minorum*.

tion en sa faveur, à cause de l'importante question philologique soulevée par la version française de ses discours, qui passe (à tort ou à raison, nous l'examinerons en son lieu) pour une traduction postérieure à l'auteur.

Maurice ne devait qu'à son bourg natal le nom célèbre accolé au sien. Ecolier pauvre, il mendiait un peu de science; on prétend même qu'il mendiait son pain, et qu'il refusa un jour une aumône qui lui était offerte à la condition de ne jamais devenir évêque de Paris (1). Pontife honoré, il mendia encore les éléments de cette splendide construction, dont il passe à juste titre pour le premier auteur, et qui s'appelle aujourd'hui Notre-Dame. Un trait bien connu, et souvent attribué à d'autres personnes, peut-être parce qu'il s'est renouvelé plusieurs fois, révèle dans ses mœurs une qualité qui domine également dans ses œuvres : la simplicité. Sa mère étant venue de loin pour le voir et s'étant présentée à lui dans une toilette d'apparat, que de nobles dames lui avaient fait revêtir, il ne voulut pas la reconnaître : « Ma mère, dit-il, est une pauvre femme qui ne porte jamais qu'une robe de bure. » Et quand elle eut repris ses humbles habits, il se jeta dans ses bras. Oudin a révoqué en doute cette anecdote, sous prétexte que l'opuscule dans lequel il l'avait trouvée, regardé comme de saint Bonaventure, n'appartenait réellement qu'à un théologien du xve siècle, Godescalc Hollen (2). Daunou s'est rangé au même avis (3). Mais, quoi qu'il en soit de l'authenticité du sermon de saint Bonaventure, celle du fait en lui-même est certaine : on le trouve attesté par deux autres contemporains, Étienne de Bourbon et

(1) *Hist. litt.*, XV, 149. Ce trait a été prêté à plus d'un prélat. Cf. Lecoy de la Marche, *Anecd. hist. tirées d'Étienne de Bourbon*, p. 388, note ; N. Valois, *Guillaume d'Auvergne, évêque de Paris*, p. 4 ; etc.

(2) *Comment. de Script. eccl.*, II, 1581-1589. Il s'agit de l'un des sermons *De decem præceptis*. Voir plus loin, ch. V.

(3) *Hist. litt.*, XV, 150-152. L'épisode est aussi reproduit dans Du Boulay, II, 753.

Jacques de Vitry, le premier citant le second dans son traité *De diversis materiis prædicabilibus* (1).

Maurice prêchait alors à Paris, simple archidiacre, mais déjà docteur renommé ; les succès de son éloquence le firent désigner bientôt après pour l'épiscopat (2). Ce trait d'humilité, qui avait été public, contribua-t-il aussi à sa promotion ? Les textes, sans l'affirmer précisément, permettent de le supposer (3) ; ce qui paraît, d'ailleurs, plus vraisemblable que l'historiette apocryphe suivant laquelle, les électeurs lui ayant remis tous leurs pouvoirs, il se serait aussitôt nommé lui-même, anecdote dont on retrouve l'analogue dans les légendes contemporaines sans que le nom de Maurice soit prononcé plutôt qu'un autre (4). Mais son élection semble avoir été due principalement à l'intervention du roi Louis VII. Suivant le récit d'Etienne de Bourbon, le siège de Paris étant devenu vacant par la mort du titulaire, les chanoines firent une démarche auprès de ce prince, qui était un « homme simple et bon », pour lui demander conseil sur le choix d'un pontife. « Quels sont, leur dit-il, les meilleurs clercs de votre église ? — Il y en a deux, répondirent-ils, qui sont supérieurs à tous les autres en science et en réputation : l'un s'appelle Maurice, l'autre Pierre le Mangeur (c'était le fameux Pierre Comestor). — Eh bien ! lequel des deux montre le plus de sollicitude et le plus d'énergie pour le salut des âmes ? lequel s'occupe le plus de prêcher et de subvenir à tous les besoins spirituels de ses ouailles ? — Maurice montre plus

(1) Ms. lat. 15970, f° 352 ; Lecoy de la Marche, *Anecdotes historiques tirées d'Etienne de Bourbon*, p. 231.

(2) « *Ob industriam ac litteraturam eximiam et dissertitudinem linguæ præcipuam... ad pontificalis evectus est apicem dignitatis.* » Chronique de Robert, chanoine de Saint-Marien d'Auxerre, an. 1164.

(3) « *Et posteà factus est Parisiensis episcopus.* » Ms. lat. 15034, f° 103.

(4) *Hist. litt.*, XV, 149 : Cf. les *Anecd. hist. tirées d'Etienne de Bourbon*, p. 274.

d'ardeur pour la prédication, plus de zèle pour la conquête des âmes ; mais Pierre est plus versé dans la science des Ecritures. — Alors, reprend le roi, prenez le premier pour gouverner le troupeau, et réservez le second pour la direction des écoles.» Ce qui fut fait, et ce dont les chanoines eurent doublement à s'applaudir (1). Cette circonstance, ignorée jusqu'à présent, nous édifie à la fois sur la célébrité de notre prédicateur et sur le rôle du roi de France dans les élections épiscopales. Comme pour témoigner à ce prince sa reconnaissance, Maurice, nommé évêque de Paris le 12 octobre 1160, voulut, cinq ans après, baptiser lui-même le jeune héritier du trône qui devait s'appeler Philippe-Auguste. Il se retira plus tard à l'abbaye de Saint-Victor, où il mourut. La réputation de vertu et de talent qu'il s'était acquise lui survécut, s'il faut en croire les épitaphes composées en son honneur. On le trouve même qualifié, dans quelques copies de ses œuvres, de saint, de bienheureux ou de vénérable ; l'Eglise n'a cependant pas officiellement confirmé ces titres (2).

Le principal ouvrage de Maurice de Sully est son recueil de sermons, dont il reste un grand nombre de manuscrits latins et français du XIIIe siècle, disséminés en France, en Angleterre et ailleurs, et dont il a été fait autrefois deux éditions devenues introuvables (3). Dans la plupart des

(1) *Anecd. hist*, p. 418. Dans une thèse présentée à l'Ecole des Chartes en 1880, sur la vie et l'administration de Maurice de Sully, M. Victor Mortet a développé les motifs qui doivent faire préférer cette version à celle de Césaire d'Heisterbach.

(2) *Sermones Mauricii, venerabilis episcopi Parisiensis* (ms. Maz. 958). *Sermones beati Mauricii* (ms. S. Gen. D. L. 21). *Sanctus Mauritius* (ms. cité par Montfaucon, *Bibl. Biblioth.*, II, 1229).

(3) La plus ancienne édition, intitulée *Exposition des Evangiles, par Maurice de Sully, évêque de Paris* (Chambéry, 1484, in-f°, Anth. Neyret), est le premier ouvrage sorti des presses de la capitale de la Savoie (V. Brunet, II, 237). Elle reproduisait le texte français rajeuni. De nos jours, un manuscrit poitevin des sermons de Maurice, incomplet, a été publié par M. Boucherie, et une étude critique,

manuscrits, il est intitulé *Exposition des évangiles de toute l'année* ou *Sermons de Maurice, évêque de Paris, sur les dimanches et les fêtes.* Il contient quatre parties différentes, quelquefois séparées, et dont on a voulu faire des livres distincts. Mais il est évident qu'un plan unique et une rédaction continue les relient toutes entre elles. Maurice a voulu faire un manuel de prédication à l'usage des pasteurs de son diocèse, manuel qui paraît effectivement leur avoir beaucoup servi, et qui se répandit même dans un rayon plus étendu, puisqu'il nous en reste des exemplaires transcrits au XIIIe siècle en dialecte poitevin, en picard, et qu'il s'en est conservé d'autres dans certains pays plus éloignés, même hors de France (1). Le prélat commence par adresser à ses clercs une exhortation qui n'est que la préface du recueil, et dans laquelle, après leur avoir rappelé les devoirs de leur charge, il les avertit expressément que les sermons suivants sont écrits pour leur servir de modèles (2). Viennent ensuite, dans les manuscrits complets, une explication du Symbole des Apôtres et une de l'Oraison dominicale, formant la base naturelle de l'enseignement que les prêtres devaient donner aux laïques. Telles sont les espèces de prolégomènes qui ont été considérés parfois comme des traités particuliers, sous les noms de *De curâ animarum, De Oratione dominicâ et ejus septem*

préparant les bases d'une édition générale, a été insérée par M. P. Meyer dans la *Romania* (tome V, p. 466).

(1) V. la table bibliographique, où nous donnons sur les manuscrits de Maurice, à cause de l'importance philologique du texte, des détails particuliers. Nous en citerons des extraits dans notre deuxième partie. Cf. Bourgain, *La Chaire française au* XIIe *siècle*, p. 48.

(2) Ce morceau, intitulé *Sermo ad presbyteros, Sacerdotalis excitatio*, etc., n'existe intégralement que dans les mss. lat. 2949 et 13574, et Maz. 958. Les mss. français n'en contiennent qu'une sorte de résumé, dont l'*Hist. litt.* (XV, 157) a reproduit le début : « Segnor prevoire, ceste parole ne fut mie solement dite à mon segnor S. Pierre, etc. »

partibus (1). Immédiatement après commence une première série de sermons sur les évangiles des dimanches et des principales fêtes, formant la troisième partie de l'œuvre et la plus considérable : elle part, dans un des manuscrits, du premier dimanche de l'Avent, commencement de l'année ecclésiastique ; dans tous les autres, de la fête de la Circoncision, commencement de l'année civile. Enfin le recueil se termine par une deuxième série, qui roule sur plusieurs saints et sur des fêtes particulières (2).

On voit que l'ensemble forme un manuel homogène et complet ; et ce qui prouve encore que tel était le but de l'auteur, c'est que son œuvre a pour complément, dans le meilleur manuscrit latin, des tableaux astronomiques et hagiologiques, puis un traité de comput, dont sa préface recommande l'étude aux prêtres (3). Il n'y a donc pas lieu de distinguer dans cette collection, comme on l'a fait, des sermons au clergé et des sermons au peuple : tous, à l'exception de celui qui sert de préambule, sont écrits pour être étudiés par les curés et répétés par eux aux fidèles avec plus ou moins de modifications. Il est probable que Maurice les avait prêchés lui-même, en tout ou en partie, avant de les réunir en un seul corps. Ce sont là, sans doute, les discours qui lui valurent sa renommée d'orateur et qui contribuèrent, selon la chronique de Robert, à son élévation sur le siège épiscopal. On peut admettre,

(1) *Hist. litt.*, XV, 156. Un des manuscrits français intitule, en effet, le premier morceau : « *Si com tu doi conselier ta anme.* » (Ms. fr. 187.)

(2) « *Executis superioribus sermonibus per anni circulum in diebus dominicis populo dicendis, ad sermones illos qui in solemnitatibus sanctorum dicendi sunt describendo manum mittimus* (ms. lat. 2949). » Le nombre des sermons de cette dernière série n'est pas le même dans tous les manuscrits. Dans les recueils qui offrent le plus de régularité (lat. 2949 et 13574 ; fr. 13314 et 13317), on en compte douze, se terminant par le sermon pour la fête d'une vierge.

(3) Ms. lat. 2949.

avec Paulin Paris (1), qu'ils furent prononcés avant ce dernier événement (1160) : toutefois, la rédaction abrégée qui nous est parvenue (2) fut écrite après cette date, puisque l'auteur enseigne son clergé avec le ton et l'autorité d'un évêque.

Les manuscrits français, qui, comme nous l'avons fait remarquer en note, ne contiennent pas le même prologue, et où manquent notamment les phrases dans lesquelles Maurice annonce l'intention de former un recueil de modèles, seraient-ils antérieurs à cette rédaction latine? Offriraient-ils l'idiome et le texte primitifs de ses prédications, telles que le peuple les entendit de sa bouche? C'est ce que les observations précédentes et une comparaison attentive des différentes versions nous aideront à reconnaître, quand il s'agira d'étudier la langue employée par les sermonnaires.

Dans plusieurs manuscrits, un certain nombre de sermons suivent sans interruption ceux dont nous venons de parler: mais ils ne paraissent pas devoir être attribués à l'évêque de Paris, et cela pour trois raisons. Premièrement, ils n'ont aucun lien avec le plan général, et roulent pour la plupart sur des sujets déjà traités dans l'une des deux séries qui précèdent, séries complètes et régulières. En second lieu, ils ne se trouvent pas dans les exemplaires latins. Enfin ces additions, dont l'auteur n'est indiqué ni par des titres ni par des *explicit*, diffèrent toutes entre elles. Ainsi, le n° 13315 du fonds français contient, à partir du folio 103, des sermons sur Noël, sur l'Ascension, et quelques autres, dont un est entièrement latin : dans le n° 620 du fonds de Saint-Victor, au contraire, est ajouté un *Sermo ad populum* interprétant d'une manière curieuse un texte de l'Apocalypse (*Egressa est bestia de Babylonia*)

(1) *Les manuscrits français*, etc., II, 99.
(2) « *Scripsimus vobis brevissimos sermones.* » Ms lat. 2949, prol.

et suivi de plusieurs morceaux analogues. Notons que Daunou a précisément choisi le dernier de ces morceaux, fort probablement étranger à Maurice de Sully, pour donner aux lecteurs de l'*Histoire littéraire* un échantillon du style de ce prélat (1). En somme, on ne peut guère considérer comme authentique tout ce qui, dans les différents manuscrits, vient après le sermon *in festo unius virginis :* c'est celui-là qui ferme la série du commun des saints, et qui se trouve le dernier dans les exemplaires latins comme dans deux des meilleurs exemplaires français (nos 13314 et 13317). Le reste a été, sans doute, transcrit à la suite par quelques clercs ou copistes désireux d'augmenter leur collection.

Il existe pourtant, dans quatre manuscrits latins, des fragments oratoires de Maurice ayant une authenticité certaine, en dehors des séries qui composent ordinairement son manuel. Dans le premier de ces volumes (2), l'exhortation aux prêtres, l'explication du *Credo* et celle du *Pater* sont remplacées par plusieurs sermons sur des thèmes tirés, en général, de l'Ancien Testament ; ces sermons, remplissant les vingt premiers feuillets, sont précédés d'un titre qui ne laisse aucun doute sur leur origine. On peut également regarder comme authentiques ceux qui sont placés en tête du recueil dans un exemplaire provenant de la Sorbonne (3), et qui ont pour objet la fête de Pâques, sainte Geneviève, saint Augustin, etc. Enfin quelques autres portent encore le nom de Maurice dans deux manuscrits contenant les œuvres mélangées de certains prédicateurs de son temps, comme Pierre Comestor et Adam de Saint-Victor (4). Tous ces morceaux diffé-

(1) « *Si diligitis me, mandata mea servate...* Seignor et dames, por amor Deu, or entendez ceste reson, etc. » *Hist. litt.*, XV, 157.

(2) Ms. lat. 14937.

(3) Ms. lat. 16463.

(4) Mss. lat. 13586 et 14589. Dans ce dernier, l'auteur est appelé

rent entre eux et ne se retrouvent pas dans le manuel.

L'éloquence de l'évêque de Paris, d'après Daunou, serait bien froide, et sa latinité fort peu élégante ; ses discours ne consisteraient presque jamais qu'en paraphrases vulgaires et souvent peu justes du Nouveau Testament (1). Il faut leur reconnaître, pourtant, un mérite qui déjà commençait à devenir rare, celui de n'offrir ni subtilités scolastisques, ni allégories recherchées. Leur style simple est parfaitement approprié à l'auditoire auquel ils étaient destinés. L'explication de l'Evangile n'est ni sèche ni abstraite ; mais elle est accompagnée de conseils pratiques, et rendue plus vivante par des légendes ou des comparaisons familières, qui nous valent souvent des traits de mœurs précieux à recueillir, comme on pourra s'en convaincre par ceux que nous citerons dans notre troisième partie. A la vérité, telle anecdote, racontée longuement dans le but de réveiller l'attention des auditeurs, les ferait peut-être bâiller aujourd'hui (2). Mais l'orateur ne se laisse aller qu'une fois à une pareille prolixité. On verra, du reste, que les manuscrits renferment plus d'un passage n'appartenant point à l'auteur ou au rédacteur primitif : la connexité de cette question avec celle de la version originale des sermons de Maurice nous oblige à la réserver pour les examiner toutes les deux en même temps (3).

Nous ne mentionnerons qu'en passant un abbé de Sainte-Geneviève, Etienne de Tournai, qui devint évêque de cette

seulement *magister Mauritius* : les sermons qu'il renferme sont sans doute antérieurs à l élévation de Maurice sur le siège épiscopal.

(1) *Hist. litt.*, XV, 156.

(2) V. La longue légende du moine et de l'oiseau, reproduite en partie, d'après plusieurs manuscrits français, par M. P. Meyer (*Romania, loc. cit*).

(3) V. le chap. II de la seconde partie.

ville en 1102, et qui franchit à peine le seuil du XIIIe siècle. Ses sermons, dont le père Molinet a donné la liste et n'a publié qu'un seul (*in synodo*), paraissent, d'après les titres qu'ils portent dans les manuscrits, avoir été prononcés, les uns avant sa consécration, les autres après (1). Ils lui avaient valu de bonne heure une certaine notoriété, puisque Barthélemy de Vendôme, archevêque de Tours, l'employait, vers 1179, à la composition des siens (2). Mais ils sont loin d'occuper dans ses œuvres et dans l'histoire une place aussi importante que sa volumineuse correspondance.

Garnier de Rochefort, évêque de Langres, est encore dans le même cas. D'abord moine à Longué, puis abbé d'Auberive et de Clairvaux (1180-1192), il se démit de ses fonctions épiscopales dès 1198, et l'on ne retrouve sa trace que jusqu'en 1202 (3). Tissier a publié de lui quarante sermons sur une série de fêtes, sermons qui se conservent dans deux manuscrits de la bibliothèque de Troyes (4). Mais ce ne sont point là ces allocutions familières et quotidiennes qu'il avait coutume, étant abbé, d'adresser à ses religieux : chaque morceau est plein d'allégories savantes ou subtiles. Garnier cite en passant plusieurs poètes profanes ; il parle aussi de l'enseignement des écoles de son temps, et de la superstition encore subsistante de la déesse Maïa. On ne possède pas le recueil complet de ses homélies, car il renvoie lui-même à celles qu'il avait composées sur les psaumes de la Pénitence, et qui sont demeurées inconnues.

(1) *Sermones Stephani, abbatis sanctæ Genovefæ* (Ms. Ars. 600). *Sermones Stephani, episcopi Tornacencis, anteà abbatis Sanctæ Genovefæ* (Ms. S. Gen. D. L. 27). Cf. Bourgoin, *op. cit.*, p. 51.

(2) Lettre 41 de Barthélemy ; *Hist. litt.*, XV, 585.

(3) C'est sans doute une erreur typographique qui le fait vivre encore en 1222 dans l'ouvrage de M. d'Arbois de Jubainville (*Hist. des ducs et des comtes de Champagne*, IV, 681). V. *Hist. litt.*, XVI, 425 ; Bourgain, *op. cit.*, p. 50.

(4) *Biblioth. Patr. Cisterc.*, III, 75-192.

Dans la première phase du XIIIe siècle, un groupe de prélats attire particulièrement l'attention : c'est celui qui se réunit pour prêcher la foi catholique aux Albigeois, et ensuite la croisade dirigée contre eux. Mais il nous est parvenu peu de monuments de cette prédication, qui, du reste, fut sans succès jusqu'à l'arrivée de saint Dominique. On avait bien le temps d'écrire ces discussions interminables, ces assauts théologiques sans cesse renaissants, au milieu des hérétiques et des hommes d'armes ! De l'archevêque de Reims, ALBÉRIC DE HUMBERT, on avait conservé des sermons sur le désintéressement et l'abandon des richesses : Marlot n'a jamais pu en retrouver le manuscrit, qui existait dans la bibliothèque du garde des sceaux Molé (1). Jacques de Vitry et Pierre de Vaux-de-Cernay font cependant l'éloge du talent oratoire d'Albéric (2). Les contemporains vantent également plusieurs de ses compagnons : GUI DE CARCASSONNE, ancien abbé de Vaux-de-Cernay, le cardinal OLIVIER. qui tous deux prêchèrent aussi la croisade contre les infidèles, et ce fameux FOULQUE DE MARSEILLE, connu surtout comme poète et comme inquisiteur, dont la conversion, s'il faut en croire Etienne de Bourbon, fut déterminée par une pensée singulière. Un jour, du temps qu'il était jongleur (*joculator*), il se prit à songer que, si on lui enjoignait pour pénitence de rester toujours couché sur le plus beau et le plus douillet des lits, il ne pourrait le supporter : à plus forte raison, se dit-il, serais-je incapable d'endurer la souffrance éternelle. Sur cette réflexion, qui évoque le souvenir de la molle existence des troubadours, il entra dans l'ordre de Cîteaux, et plus tard il fut élu au siège de Toulouse (3).

(1) Marlot, *Metrop. Rhem.*, II, 490 ; *Hist. litt.*, XVII, 202.

Mais il est un de ces évêques qui dépasse les autres par sa célébrité comme par la valeur de ses écrits, et qui, à lui seul, nous a légué plus de travaux remarquables que tous ses collègues ensemble. JACQUES DE VITRY, que nous avons déjà cité bien des fois, n'a pas besoin d'une biographie nouvelle. Cependant, si l'historien est présent à toutes les mémoires, l'orateur ne vit, pour ainsi dire, dans aucune. Chose étonnante ; car, bien qu'il ait été chanoine et curé dans le diocèse de Liège, évêque en Palestine et cardinal en Italie, quoiqu'il ait prêché en Belgique et en Allemagne, c'est surtout la France, son pays, qui fut le théâtre de ses succès. « Sa parole remua la France comme jamais, de mémoire d'homme, prédicateur ne l'avait remuée (1).» Cet éloge magnifique d'un de ses contemporains n'est que le résumé des témoignages de tous les autres. Jacques était un des hommes les plus lettrés de son siècle : il savait même, dit-on, le grec et l'arabe ; ses nombreux voyages avaient développé chez lui une foule de connaissances. Ses sermons fournissent peu de renseignements nouveaux sur sa vie, qui a été l'objet d'éclaircissements détaillés dans l'*Histoire littéraire* (2). Dans l'un d'eux, il raconte qu'il étudiait à Paris, lorsqu'un des maîtres les plus savants de cette ville, nommé Sella, abandonna l'enseignement de la logique pour prendre l'habit des Cisterciens, à la suite de l'apparition d'un de ses élèves défunts, qu'avait perdu l'amour excessif de la littérature profane (3). En plusieurs autres endroits, il rappelle son séjour et ses études dans la capitale (4). Il se montre encore à nous disputant con-

(1) Etienne de Bourbon, *ibid.*, prologue. Cet écrivain cite à chaque instant les prédications de Jacques de Vitry dans son traité *De materiis prædicabilibus* ; il puise également, ainsi qu'Humbert de Romans, dans son *Historia transmarina* (*Ibid.* et *Max. Bibl. Patr.*, XXV, 172).

(2) XVIII, 209 et suiv.

(3) Ms. lat. 17509, f° 32.

(4) *Ibid.*, f°s 90, 131, etc.

tre les hérétiques, devant une multitude de chevaliers, « dans la contrée dite terre des Albigeois : « comme il ne « pouvait les convaincre ni faire cesser leurs clameurs, « bien qu'il leur citât, en langage compréhensible « pour les laïques, une multitude d'autorités, un de ses « compagnons dit à son antagoniste de faire le signe de « la croix. Le fourbe l'ayant commencé plusieurs fois « sans l'achever, les chevaliers s'en aperçurent, et s'in- « surgèrent contre ces gens pris en flagrant délit demen- « songe (1). » Jacques de Vitry ajoute que de tels moyens sont bons parfois pour produire de l'effet sur les assistants et leur prouver la duplicité des hérétiques : mais lui-même entraînait surtout les croisés par la douceur et l'onction de sa parole (2).

Il devient ardent quand il prêche en faveur de la Terre-Sainte, où il a dépensé la meilleure part de sa vie, et dont il a vu de près tous les maux. Il s'étend avec complaisance sur la gloire des entreprises qui ont pour but de la secourir, sur la lâcheté de ceux qui reculent, sur le bonheur réservé à ceux qui prennent la croix ; puis il cite aux chevaliers un religieux à qui la Vierge est apparue tenant son Fils dans ses bras, en le lui montrant comme la récompense promise aux défenseurs de sa cause (3). Plus d'une fois, dans le cours de ses prédications, il fait appel à ses souvenirs d'outre-mer : on sent qu'il est là dans son élément, et l'on voit reparaître, sous l'orateur, l'historien des croisades, l'explorateur de l'Orient.

Le cardinal évêque de Tusculum mourut en 1240, à Rome, où il s'était retiré depuis peu. Il était déjà sur la fin de sa carrière, paraît-il, lorsqu'il conçut le projet de

(1) *Ibid.*, f° 30.

(2) « *Crucem contra Albigenses in Francia prædicans, eloquii suavitate ac dulcedine multas et innumerabiles ad signum crucis accipiendum provocavit.* » Nicolas de Cantimpré (*Acta SS, Junii*, IV, 677).

(3) « Ms. lat. 17509, f° 94.

recueillir ses sermons et d'en former une sorte de traité didactique, embrassant tous les genres et tous les sujets qui composaient le domaine de la chaire (1) : pensée féconde, qui devait engendrer plus d'une imitation, mais que l'auteur ne semble pas avoir empruntée à ses devanciers ; car la collection de Maurice de Sully était loin d'avoir la même ampleur et la même importance. Ce grand œuvre comprit deux parties, dont la première seule, la moins instructive et la moins curieuse, est connue et publiée, si toutefois ces expressions sont justes quand il s'agit d'une édition trois fois séculaire (2). La Bibliothèque nationale n'en possédait même aucun manuscrit avant ces dernières années. Mais, dans un volume contemporain, acquis récemment, et dont la reliure moderne porte au dos (nous ne savons pas pourquoi) le titre inexact de *Tripartiti Sermones* (3), nous avons facilement reconnu cette première partie, ou du moins les sermons *de tempore* qu'elle embrasse. On lit en tête une préface, où nous apprenons que l'auteur a composé son recueil d'après les autorités des meilleurs docteurs anciens et modernes ; qu'il a voulu écrire en « style humble et médiocre » afin d'être à la portée des plus simples ; qu'il a fait ses discours assez longs, mais qu'on n'est pas tenu de tout dire le même jour, et qu'il convient même de les abréger lorsqu'on s'adressera aux laïques, qui ont besoin que l'on soit clair et concis (donc les mêmes mor-

(1) *Creditur eâ tempestate quâ Româ deguit illos solennes sermones... confecisse.* » Nicolas de Cantimpré, *loc. cit.* Certains synchronismes prouvent, d'ailleurs, que les sermons de Jacques de Vitry sont postérieurs à l'an 1226.

(2) Anvers, Lyngam, 1575, 1 vol. in-f°, éd. Damien Dubois. Les églises d'Oignies et de Saint-Martin de Tournai en possédaient des manuscrits (*Acta SS.*, *loc cit.*). L'éditeur avoue n'avoir eu pour guide qu'une copie imparfaite du xv[e] siècle.

(3) Nouv acq. lat., n° 1537. Il faudrait dire *Sexpartiti*, à moins que l'on ne veuille établir des divisions étrangères à la pensée de l'auteur.

5

ceaux pouvaient être débités aux clercs et aux fidèles, mais avec des modifications dans la forme et l'étendue, point très important pour l'éclaircissement des questions que nous examinerons plus loin). Le cardinal ajoute qu'il a divisé son ouvrage, conformément à l'année liturgique, en cinq séries de sermons pour les dimanches et les fêtes, correspondant aux divisions ci-après: de l'Avent à la Septuagésime, de la Septuagésime à Pâques, de Pâques à la Pentecôte, de la Pentecôte à l'Avent, fêtes des saints (*tempus deviationis*, *tempus revocationis*, *tempus reconciliationis*, *tempus peregrinationis*, *sancti majores et commune sanctorum*) ; enfin qu'il y ajoutera une sixième série, comprenant des exhortations appropriées aux différentes classes de la société (*secundum diversitatem personarum*). Pour chacun des jours désignés, il y a trois explications différentes, une de l'introït, une de l'épître et une de l'évangile. De nombreuses rubriques en marge indiquent les matières traitées dans chaque passage.

La seconde partie, où nous aurons à puiser abondamment et qui n'est autre que la sixième série annoncée par l'auteur, était jusqu'à ces derniers temps la seule dont on possédât des manuscrits en France. Ces manuscrits ne sont mentionnés nulle part et semblent avoir été ignorés complètement des auteurs de l'*Histoire littéraire*, qui indiquent seulement des copies existant autrefois en Belgique: nous les avons reconnus avec une satisfaction que la lecture n'a fait qu'augmenter. Deux d'entre eux sont complets et contemporains de l'auteur (1). Celui qui provient de l'ancien fonds de Notre-Dame est d'une exécution remarquable. Il porte les titres suivants: *Incipiunt sermones vulgares domini Jacobi Vitricensis, Tusculanensis episcopi* (c'est-à-dire sermons d'une application commune, car ils ne sont

(1) Mss. lat. 17509, et S. Gen. D. L. 26. Ce dernier est inscrit à tort au catalogue sous le nom de *Jacques de Viraco*.

point en langue vulgaire) ; puis, après la préface : *Sermones ad status, secundum diversa hominum genera et diversitates officiorum*, etc. Ce sont donc des instructions adaptées à toutes les catégories d'auditeurs et à toutes les situations de la vie en présence desquelles l'orateur peut se trouver.

On conçoit, dès l'abord, combien un pareil plan, bien exécuté, doit embrasser de peintures de mœurs. Il y a soixante-quatorze discours, le plus souvent deux ou trois et quelquefois davantage pour chacune des classes suivantes, qui comprennent toute la société d'alors : « Prélats et prêtres ; chanoines et clercs séculiers ; écoliers ; juges et avocats ; théologiens et prédicateurs ; moines noirs et moines blancs ; sœurs grises, sœurs blanches et Cisterciennes ; chanoines réguliers ; ermites et reclus ; frères Mineurs ; frères de l'ordre du Temple ; frères Hospitaliers et gardiens des malades ; lépreux et infirmes ; pauvres et affligés ; gens en deuil ; croisés ; pèlerins ; nobles et chevaliers ; bourgeois ; marchands et changeurs ; laboureurs et vignerons ; artisans ; marins ; serviteurs et domestiques ; mariés ; veufs et célibataires ; jeunes filles ; enfants et adolescents (1). » En tête se trouve un prologue, reproduisant à peu près les idées émises dans la préface de la première partie : « La plus grande prudence et le plus grand discernement sont nécessaires dans la prédication.

(1) Il est à remarquer que les Frères Prêcheurs ne figurent pas dans cette énumération, où les Frères Mineurs ont leur place. La même singularité se reproduit dans l'*Histoire d'Occident*, à l'endroit où Jacques de Vitry trace le tableau des ordres monastiques. Mais on peut l'expliquer par la date de la composition de ces ouvrages, qui remonte à une époque où les Dominicains, venus après les Franciscains, étaient encore moins répandus qu'eux et tenaient une moins large place. Jacques consacre ailleurs aux disciples de S. Dominique un chapitre élogieux (V. Echard, I, 24) ; et dans ses sermons même, il parle d'eux accidentellement en termes magnifiques, comparant Noémi, qui rentre à Bethléem, à la beauté de la discipline primitive, qui revient avec les Frères Prêcheurs. (Ms. lat. 17509, f° 50.)

Le même spécifique ne convient pas à tout le monde; le médecin qui veut guérir tous les yeux avec le même collyre est un fou, et celui qui soigne l'œil ne soigne pas le pied... Il faut donc parler un langage et parfois un idiome différents, suivant que l'on s'adresse aux grands ou aux petits, aux prélats ou aux clercs inférieurs... Il faut tantôt blâmer, tantôt complimenter, viser moins à la beauté des sermons qu'à l'édification des âmes, se mettre à la portée du vulgaire, et employer beaucoup de proverbes, de traits d'histoire, d'exemples, surtout quand l'auditoire est fatigué et commence à s'endormir... *Experto credite.* » Et l'auteur raconte qu'il réveilla un jour l'attention de toute une multitude par cette seule parole : « Celui qui dort là, dans un coin, ne connaîtra pas le secret que je vais vous confier. » Chacun, aussitôt, de prendre pour soi l'apostrophe, et d'écouter religieusement des vérités plus utiles.

Jacques de Vitry, ne se contentant pas du conseil, termine la plupart de ses sermons par des fables ou des anecdotes, suivies de leur moralité. Il les commence par un préambule oratoire et les fait suivre d'une prière. On y remarque beaucoup moins d'argumentations scolastiques que d'emprunts aux chroniqueurs, aux légendes et même à l'antiquité païenne. Les écrivains le plus fréquemment cités sont, après les Pères, Sénèque, Ovide, Lucain, Boëce, Prudence. L'histoire profane et sacrée est mise à contribution à chaque pas; les fables d'Ésope les plus populaires sont souvent reproduites avec autant de charme et de naturel que dans les poésies contemporaines composées par Marie de France; elles sont racontées de préférence aux serviteurs, aux femmes, aux paysans. Le texte est encore émaillé d'une quantité de vers, dont les auteurs ne sont la plupart du temps ni indiqués ni connus.

C'est à cette méthode d'exemples et de citations qu'Étienne de Bourbon attribue surtout le succès des

prédications du cardinal de Vitry (1) : elle était effectivement de nature à instruire et à toucher les masses bien plus que la rhétorique compassée des écoles. Jacques sortait des sentiers battus pour ouvrir une voie plus large, où malheureusement l'exagération devait égarer ses successeurs des XIVe et XVe siècles. L'attestation de son contemporain montre aussi qu'il avait prononcé lui-même, en grande partie, les discours dont est composé son recueil. Et qu'y a-t-il d'étonnant, si l'on songe à l'immense variété d'auditoires que cet homme avait dû rencontrer dans ses incessantes pérégrinations ?

Plusieurs extraits ou abrégés de l'ouvrage de Jacques de Vitry ont été écrits dès le XIIIe siècle par des anonymes : nouvel indice de la vulgarisation de sa méthode. Nous avons laissé sous son nom, dans notre bibliographie, toutes ces compilations, qui diffèrent plus ou moins du texte véritable. Ce sont : 1° dans le manuscrit latin 16515 de la Bibliothèque nationale, un choix d'exemples tirés de ses *Sermones vulgares*, faisant suite à un fragment du traité d'Etienne de Bourbon ; 2° dans le n° 15972 du même fonds, une série analogue, ne contenant que des morceaux de quelques lignes, sans ordre ni intérêt, et précédée d'un recueil de thèmes de sermons anonymes (2); 3° dans le manuscrit de l'Arsenal 581 [1] (folio 174), des *Exempla magistri Jacobi de Vitriaco optima ad prædicandum*, dont la fin manque; 4° dans un manuscrit de la bibliothèque de Troyes, cent vingt-huit exemples puisés à la même source (3).

(1) *Utens exemplis in sermonibus suis, adeo totam commovit Franciam*, etc. » Ms. lat. 15970, prol.

(2) Un peu plus loin se trouve un sermon fournissant la date de 1280.

(3) *Catalog. des biblioth. des départ.*, Troyes, n° 1750. D'après M. Marius Barroux, qui a présenté à l'École des Chartes, en 1885, une thèse sur Jacques de Vitry, ce prélat aurait encore composé une série de sermons *communs*, distincts des *sermones vulgares*, et conservés en manuscrit à Bruxelles et à Liège.

A l'époque où florissait Jacques de Vitry, une réputation presque égale, bien que moins méritée, s'attacha au nom de JEAN HALGRIN D'ABBEVILLE, doyen de l'église d'Amiens, puis archevêque de Besançon, et enfin cardinal évêque de Sabine, mort en 1237. De tous les orateurs contemporains, c'est un de ceux qui nous apparaissent aujourd'hui le plus dépourvus de couleur et d'originalité; et, chose singulière, c'est en même temps celui dont les œuvres se sont le plus répandues à beaucoup près. Nous n'en avons pas compté moins de cinquante recueils, presque tous semblables, conservés soit à Paris, soit dans les départements; sur ce nombre, vingt-six ont été transcrits au XIIIe siècle, vingt et un au XIVe, un au XVe. La bibliothèque de Notre-Dame de Paris, entre autres, en possédait un dès le XIIIe (1).

L'engouement dont ce prédicateur fut l'objet paraît donc lui avoir survécu longtemps ; ce qui prouve peu en faveur du goût de ses successeurs. Ses sermons n'ont pas été transcrits, comme beaucoup d'autres, sous une forme abrégée, plus ou moins méconnaissable, par quelque auditeur malhabile : rédigés soigneusement, ils ont une étendue suffisante pour que le débit de chacun dure environ une demi-heure. L'auteur les a fait précéder d'un prologue, et les a vraisemblablement refondus ou émondés : car tous les détails, tous les traits de mœurs qui auraient du prix pour nous ont disparu. Il arrivait souvent qu'on improvisait en chaire ces parties accessoires du discours, et qu'on ne les reproduisait pas sur les manuscrits. Les principales homélies de Jean sont des explications des

(1) Franklin, *Recherches sur la bibliothèque de Notre-Dame*, p. 34, L'auteur, en cet endroit, prétend à tort que Jean d'Abbeville n'a d'article dans aucun ouvrage bibliographique. L'*Histoire littéraire* lui a consacré une longue notice, antérieure au livre de M. Franklin. Cette notice n'indique que 27 manuscrits de ses sermons, au lieu de 49.

évangiles et des épîtres de l'année ecclésiastique, et forment un ensemble que la plupart des copistes ont appelé *Summa Johannis de Abbatisvilla, de tempore et sanctis*. Une deuxième série a pour sujet divers passages des Psaumes. Ni les unes ni les autres n'ont eu les honneurs de l'impression, peut-être à cause des graves défauts qu'un contemporain, se séparant de l'opinion générale, leur reconnaissait déjà : « Jean d'Abbeville, dit Henri de Gand, expose d'abord les paroles évangéliques et apostoliques ; puis il y ajoute des explications si prolixes, si chargées de textes de l'Ecriture, qu'il est très difficile de les retenir (1). » Trithème avoue que de son temps, au XVe siècle, leur valeur était à peu près tombée (2). Leur succès peut cependant s'expliquer d'une certaine façon. Chaque sermon, dans la *Somme* de Jean d'Abbeville, comprend deux commentaires différents du texte proposé : le premier explique simplement les mots ou les faits (*litteralis expositio*) ; le second en développe les conséquences et le sens mystique (*moralis expositio*). Or, cette nouvelle méthode offrait aux imitateurs les avantages d'un cadre clair et commode. Les deux commentaires se suivent sans interruption et se prononçaient de même. Dans un seul exemplaire, le plus net et le plus beau, ils sont divisés par les titres que nous venons de citer, et le recueil entier est intitulé *Homeliæ magistri Johannis de Abbatisvillâ* (3). C'est cette dernière rubrique qui a porté M. Petit-Radel à distinguer, dans les œuvres de Jean, des *homélies* et des *sermons* (4) ; mais les uns et les autres ne sont que la même *Somme*, ainsi qu'on peut s'en convaincre par la lecture

(1) *Henr. Gand.*, c. 38. V. *Hist. litt.*, XVIII, 162-177.

(2) « *Novis supervenientibus, ex parte viluerunt.* » Note en tête du ms. lat. 12427. Un des premiers copistes de Jean d'Abbeville, se trouvant déjà mal payé de sa peine, termina de la sorte le ms. lat. 14939 : « *Stipendium scriptoris male solutum fuit.* »

(3) Ms. lat. 2514.

(4) *Hist. litt.*, *loc. cit.*

des originaux. Ils sont partagés simplement en deux séries, dont certains manuscrits ne contiennent qu'une seule : *Sermons sur les dimanches* et *Sermons sur les saints.*

Quant à ceux qui roulent sur les Psaumes, bien qu'ils soient intitulés tantôt *Expositio in Psalmos*, tantôt *Sermones in Psalterium*, ils n'ont guère la forme oratoire : ils ne contiennent ni péroraison, ni apostrophes aux auditeurs. Ils paraissent avoir été composés pour certaines solennités, indiquées parfois à la marge (1). Jean d'Abbeville est encore l'auteur d'une *Exposition du Cantique des cantiques ;* mais cet ouvrage sort complètement du genre, et ne doit pas nous occuper ici (2).

L'*Histoire littéraire* a traduit le prologue de la *Somme* de Jean d'Abbeville. Le prélat y déclare qu'il a reculé longtemps avant d'entreprendre cet ouvrage, mais que la tâche lui a été imposée par une personne à laquelle il ne peut rien refuser (3). Ces paroles semblent désigner le pape

(1) *In dedicatione, in quadregesimâ*, etc. Ms. lat. 2519.

(2) V. le ms. lat. 12971. Sur les 49 manuscrits des sermons de Jean d'Abbeville, 44 contiennent, en tout ou en partie, la *Summa de tempore et sanctis*. L'un de ceux-ci (Ars. 617) ne porte pas de nom ; mais il est facile de reconnaître l'identité du recueil. Dans un 45e (lat. 14589), on compte neuf sermons, analogues aux précédents par le sujet, mêlés à ceux de divers contemporains. Les quatre autres manuscrits renferment l'*Expositio in Psalmos*. Echard (1249) cite du même auteur un *Sermo in Cœnâ Domini, in capitulo S. Quintini*, dans une ancienne collection de la Sorbonne que nous n'avons pu retrouver.

(3) Voici le texte du commencement, qui donnera une idée suffisante du style et du but de l'ouvrage : « *Cùm sacrosancta mater Ecclesia, præmonstrante Sancto Spiritu, non sine certarum causis rationum sacræ Scripturæ certas partitiones temporibus certis in missarum officiis deputasse noscatur, pro eo vel quòd ipsi magis congruant vel potissimum mores informent et fidem corroborent, opere pretium est occultas hujus rei latebras indagare et ponderare in moribus, quantum idem Spiritus dignabitur aperire. Hoc opus diù formidavi... et tandem injunctum ab eo cui nihil possumus denegare trepidanter aggredimur, non sermonem exactum vel subtilem prurientibus scolarium auribus promittentes, sed quasi rudes homelias rudibus proponendas*, etc. » Ms. lat. 2516a. Les écoliers en question

Grégoire IX, qui l'avait appelé auprès de lui, et reporteraient ainsi la rédaction du recueil au moment où Jean était devenu cardinal évêque de Sabine (1227) : mais il est clair qu'il a dû prononcer les sermons plus tôt, et par conséquent en France, à Amiens ou à Besançon. Les manuscrits ne lui donnent point de qualification spéciale, et ne peuvent par conséquent nous aider à déterminer une époque plus précise. Un seul, qui appartenait à la Sorbonne, contient à la fin une note ainsi conçue, d'une écriture contemporaine : « *Ex legato magistri Johannis de Abbatisvillâ, archidiaconi Meldensis* (1).» Au-dessus, une main du xv[e] siècle a ajouté : « *Socii de Sorbonâ.* » Mais ce sont là, évidemment, deux erreurs. Il n'y a point de place dans la vie de Jean Halgrin pour l'exercice des fonctions d'archidiacre de Meaux (2), et la Sorbonne ne fut fondée qu'en 1252, quinze ans après sa mort. Il est étonnant que la seconde de ces inexactitudes ait été reproduite par un bibliothécaire de la Sorbonne, Gayet de Sansale, et après lui par M. Petit-Radel, dans l'*Histoire littéraire* (3).

La notice consacrée à Jean d'Abbeville par ce dernier écrivain fournit, du reste, la matière d'une rectification plus importante : elle cite sous le nom du prélat de longs fragments qui ne font point partie de ses œuvres. Le manuscrit latin 2516[a], d'où ils sont extraits, s'ouvre bien par

sont en effet, représentés dans une miniature placée en tête du même manuscrit, au milieu d'une capitale ornée. L'un d'eux tient un volume où se lisent les premiers mots de la *Somme* de Jean d'Abbeville : « *Cum sacro.* » En face est un personnage assis sur un banc, levant les yeux vers un bras étendu au-dessus de lui, qui symbolise l'inspiration divine. Il a la tête recouverte du bonnet de docteur, et semble compter sur ses doigts.

(1) Ms. lat. 15937.

(2) Du Boulay ne mentionne aucun homonyme de Jean d'Abbeville. La *Gallia Christiana* ne place au XIII[e] siècle qu'un seul archidiacre de Meaux du nom de Jean : c'est Jean de Poincy, qui fut ensuite évêque du même diocèse.

(3) Notice en tête du ms. lat. 16464; *Hist. litt.*, XVIII, 165.

sa *Summa de tempore*. Mais, au folio 42, après le sermon du dimanche de la Passion, la copie de cet ouvrage a été interrompue, et il est resté un intervalle en blanc; puis à la suite, on a transcrit une série complètement différente, anonyme, recommençant le cours de l'année ecclésiastique. Les sermons compris dans cette série nouvelle n'existent dans aucun des quarante-trois autres exemplaires de la *Somme*. A leur tête, comme à la première page du volume, on voit une capitale ornée, avec miniature, ce qui indique bien le début d'un nouveau livre. De plus, le latin devient farci de phrases françaises, tandis que le texte de Jean n'en offre pas une ; et en même temps l'aridité du commentaire diminue sensiblement. C'est dans cette seconde partie du manuscrit que M. Petit-Radel a été puiser des exemples de l'éloquence de l'archevêque de Besançon, ainsi que la désignation des dialectes dont il se serait servi et l'énumération des églises de Paris où il se serait fait entendre. Nous aurons à chercher plus loin quel peut en être l'auteur véritable (1). Il suffit, pour le moment, de montrer que ce n'est point Jean d'Abbeville ; celui-ci ne paraît pas, d'ailleurs, avoir pu prêcher beaucoup dans la capitale.

Nicolas de Flavigny, qui lui succéda sur son siège archiépiscopal (1227-1235), devait comme lui son élévation à ses succès oratoires. Mais nous ne pouvons apprécier son talent, car toutes les traces qui en subsistent se bornent à deux ou trois citations insignifiantes faites par Etienne de Bourbon, lequel répète, pour les lui avoir entendu raconter en chaire, des exemples de punitions terribles infligées par la justice divine à des usuriers (2).

(1) V. ci-dessous, ch. VII.

(2) « *Referebat magister Nicholaus de Flavigny in sermone quodam...* » « *Hoc audivi à magistro Nich. Flav., archiepiscopo Bisuntino, in sermone quodam...* » Ms. lat. 15970, fos 369, 474, 477. Cet orateur n'est nommé qu'en passant dans l'*Hist. litt.* (*Discours sur l'état des lettres*, XVI, 165.)

Moins de bruit s'était fait autour des prédications de GUIARD DE LAON, évêque de Cambrai, qui fut auparavant, quoi qu'en dise M. Hauréau (1), chancelier de l'église et de l'Université de Paris, et vécut jusqu'en 1247. Son nom même varie dans les manuscrits et chez les auteurs qui ont parlé de lui : on le trouve appelé tantôt Gui, tantôt Guillaume, soit de Laon, soit de Cambrai; mais la leçon que nous adoptons est la plus commune et la plus authentique. On ne connaît que fort peu de chose sur sa vie. Il fut lié d'amitié avec Pierre de Limoges et Robert de Sorbon : le premier nous a conservé de lui un trait d'esprit qu'on a pu lire plus haut ; le second raconte dans un de ses sermons une aventure non moins curieuse, qui, selon toute apparence, se rapporte aussi à Guiard. Déjà dans son *De Conscientiâ*, Robert nous montrait ce prélat examinant un pauvre moine, très intimidé par sa réputation de science. Ici, il nous le dépeint sous un aspect beaucoup moins imposant : « L'évêque de Cambrai, quand il se rendit à Rome, changea de nom afin de n'être point pris par certains malfaiteurs qu'il redoutait. Il changea aussi de costume, et s'habilla en garçon de cuisine ; mais, tandis qu'il tournait la broche, des brigands qui l'avaient vu à Paris faillirent le reconnaître. Aussitôt le cuisinier lui appliqua sur la joue un soufflet qui le défigura ; et il ne dut qu'à ce stratagème de pouvoir continuer sa route (2). »

Oudin a cité un exemplaire des sermons de Guiard existant autrefois à Saint-Bénigne de Dijon (3). *L'Histoire littéraire* ne mentionne en plus que deux discours qui passaient pour être de lui, et dont l'un se conservait à l'ab-

(1) *Notices et extraits des manuscrits*, XXIV, 206. Guiard de Laon est qualifié chancelier de Paris par Étienne de Bourbon (*Anecdotes historiques*, p. 331) et dans une bulle de Grégoire IX (Bibl. nat., ms. Moreau, 1191, f° 304 v°).

(2) Ms. lat. 16530.

(3) Oudin, III, 27.

baye de Flines (1). Il faut en ajouter un grand nombre d'autres, portant son nom dans les collections des docteurs de Sorbonne, où ils sont perdus au milieu de ceux de Guillaume d'Auvergne, du cardinal Eudes de Châteauroux, de Nicolas de Biard, etc. (2). Les uns furent prêchés dans les synodes, aux ordinations, aux consécrations d'églises, aux bénédictions de foires et de cimetières (3) ; les autres furent composés pour certains dimanches ou certaines fêtes (4). On en trouve un sur l'humilité ; deux sur saint Martin, le premier adressé à des chevaliers (*ad milites*), le second surchargé de notes à la marge (5) ; un autre, enfin, prêché aux chanoines de Saint-Victor de Paris (6). Tous ceux-là paraissent avoir été rédigés après l'élévation de l'auteur à l'épiscopat (1238) ; car les titres le désignent sous le nom de Guiard *de Cambrai*. Mais sept autres, faisant partie d'une série recueillie de la bouche des orateurs de la capitale en 1230 et 1231, nous montrent qu'il n'attendit pas cette dignité pour faire entendre la parole de Dieu aux Parisiens (7). On remarque parmi ceux-ci un panégyrique de saint François, dont la canonisation était encore récente. Guiard n'a pas pris soin de réunir lui-même ses œuvres : elles ont été reproduites généralement par des auditeurs, entre autres par Pierre de Limoges, qui en a inséré des fragments dans ses *Distinctions* (8). Au reste, rien ne paraît de nature à nous faire beaucoup regretter qu'elles aient eu peu de vogue ou peu de reproducteurs.

GUILLAUME D'AUVERGNE, dont les sermons figurent à côté de ceux de Guiard dans les collections contemporaines,

(1) *Hist. litt.*, XVIII, 354.
(2) V. la table bibliographique.
(3) Mss. lat. 15953, 15954.
(4) Mss. lat. 15955, 15959, 16471, etc.
(5) Ms. lat. 16505, f[os] 233, 234, 237.
(6) Ms. lat. 15955.
(7) Nouv. acq. lat. 338. V. la table bibliographique.
(8) Aux mots *Amor* et *Excusatio* (ms. lat. 16482).

eut une tout autre influence, et fut un des docteurs les plus remarquables de l'Université de Paris. Il occupa le siège épiscopal de cette ville de 1228 à 1249. Il se signala par sa bienveillance envers les ordres mendiants, par la conversion d'une quantité de pécheresses publiques qu'il rassemblait hors de la capitale, à Saint-Denis (1), par sa participation à la condamnation du Talmud et d'un certain nombre de propositions hérétiques. D'accord avec la reine Blanche pour résister aux prétentions élevées par l'Université, il fut aussi un des familiers de saint Louis, qu'il détourna, en 1245, d'un projet de croisade dont l'opportunité était douteuse et qu'il consola tour à tour de la perte de son fils ainé et de la naissance d'une fille. Nous avons cité ailleurs de très jolies anecdotes sur ses relations avec ce prince et avec sa mère, empruntées à un recueil d'exemples contemporains qui fait aujourd'hui partie de la bibliothèque de Tours (2). Le roi lui-même avait raconté à Joinville un trait de judicieux discernement de son évêque. Un maitre en théologie était venu trouver Guillaume pour lui exposer les doutes qui le tourmentaient au sujet du sacrement de l'autel. « Je vais vous poser une question, lui dit le prélat : accepteriez-vous de l'or ou de l'argent à la condition de proférer une seule parole contre le sacrement ? — J'aimerais mieux qu'on m'arrachât tous les membres du corps. » Alors il fit sentir à son interlocuteur que celui qui gardait paisiblement pour le roi le château de Montlhéry avait moins de mérite que celui qui gardait, en face des ennemis, la place de La Rochelle; puis il le renvoya satisfait, disant que son état de lutte plaisait à Dieu (3). Guillaume était versé dans l'étude de Platon, d'Aristote, de Cicéron, qu'il avait

(1) Albéric de Trois-Fontaines, an. 1224.
(2) *Anecdotes historiques tirées d'Étienne de Bourbon*, p. 388 et s.; *Revue des Questions historiques*, an. 1877, p. 481.
(3) Dom Bouquet, XX, 97.

voulu prendre pour modèle dans son traité si original sur la *Rhétorique divine*, c'est-à-dire sur l'art de prier Dieu. Il citait couramment un grand nombre d'auteurs sacrés et profanes, et passe pour le premier qui ait fait usage des livres grecs d'Hermès Trismégiste. Sa vie et ses écrits ont été récemment l'objet d'une étude très intéressante et très approfondie, due à M. Noël Valois, à qui nous renverrons le lecteur pour une foule de détails qui ne peuvent trouver ici leur place (1).

Ses œuvres complètes ont été imprimées à Orléans en 1674. Elles contiennent trois cent quarante-deux sermons sur les épîtres et les évangiles des dimanches et sur les saints. Échard, avec beaucoup de vraisemblance, en revendique la plus grande partie pour un homonyme de l'évêque de Paris, Guillaume Perraud (2). Cependant Oudin et après lui dom Ceillier affirment que huit manuscrits d'Angleterre décidaient en faveur du prélat (3). Comme cette base de critique nous échappe, nous avons suivi dans notre bibliographie l'opinion d'Échard, plus conforme au petit nombre de copies qui nous restent (4), ainsi qu'au sentiment des auteurs de l'*Histoire littéraire* et de M. Noël Valois. Mais, en dehors de ces œuvres controversées, les collections de la Sorbonne renferment un grand nombre de sermons authentiques et inédits de Guillaume, pour les dimanches et les fêtes des saints, sur les Morts, en synode, etc. (5). Nous en avons dernièrement retrouvé un autre dans une collection recueillie à Paris en 1230 : celui-ci fut prononcé la veille de la Toussaint ; l'auteur est désigné seulement par sa qualité d'évêque de Paris, mais la date ne laisse aucune incertitude sur son

(1) *Guillaume d'Auvergne évêque de Paris ; sa vie et ses ouvrages*, Paris, Alfred Picard, 1880, in-8.

(2) Ech., I, 131 et suiv.

(3) Oudin, III, 102 ; D. Ceillier, XVIII, 461 et suiv.

(4) Mss. lat., 3538, 16472.

(5) V. la table bibliographique.

identité (1). Tous les autres lui donnent, du reste, le titre d'évêque ou le surnom de *Parisiensis*.

On remarque dans ses œuvres oratoires de la simplicité et moins d'argumentations scolastiques que chez beaucoup de ses confrères. Son unique soin n'est pas, comme un fragment de ses discours apocryphes l'a fait croire à Daunou (2), d'adapter des textes sacrés aux divisions du sujet qu'il traite. Il invoque en chaire l'autorité de Cicéron et des Pères. Il rappelle la mission donnée par saint Clément à saint Denis (3). Il s'efforce parfois d'entrer dans les détails pratiques de la vie, par exemple quand il enseigne aux femmes à supporter les contrariétés et même les violences que leurs jeûnes ou leurs bonnes œuvres peuvent leur attirer de la part de leurs maris, dont les mauvais traitements ne font qu'augmenter leurs mérites (4).

Souvent même, son style devient vif et animé : « Vous dites, s'écrie-t-il en parlant de la vanité des richesses, vous dites, quand vous avez une grange ou quelque propriété : C'est le plus beau membre que je possède. Voyez-vous ce bel homme, fait de granges, de vignes, de prés, de bois ou de champs ! Quel monstre ! Celui-là peut-il se dire fait à l'image de Dieu (5)? » Et pourtant, nous n'avons guère ses discours qu'en abrégé ; bien des idées que nous voudrions l'entendre développer sont indiquées sommairement par des formules comme celles ci : « *Narra de illo viro... Narra mala quae proveniunt de tabernis.* » Procédé fréquent alors, mais particulièrement regrettable ici; car, lorsqu'Etienne de Bourbon rapporte quelque parole ou quelque comparaison de Guillaume, il nous révèle chez lui une pittoresque énergie de langage, dont une rédaction

(1) Ms. nouv. acq. lat. 338, f° 30 v°.
(2) Ms. lat. 15954, 2e série de Guillaume d'Auvergne, n° 9.
(3) *Hist. litt.*, XVIII, 378.
(4) Ms. lat. 15954, 1re série de Guillaume d'Auvergne, n° 12.
(5) Ms. lat. 15954, n° 3 d'une seconde série.

fidèle nous eût conservé de curieux échantillons (1). La même qualité éclate, du reste, et poussée quelquefois jusqu'à l'excès, dans les extraits ou les phrases détachées que nous a conservés le recueil d'exemples cité plus haut (2).

La vivacité de son esprit devait conduire Guillaume à l'emploi fréquent des comparaisons, des métaphores ; il les a, en effet, prodiguées jusqu'à l'abus. Dans une même tirade, il assimile le tentateur à un orfèvre qui reconnaît l'or à la touche, à un changeur qui veut faire passer les examens de la licence, à un voleur qui frappe doucement à la porte. Bien plus, cette abondance d'images, il l'a érigée en règle, et, dans un traité spécial, intitulé *De faciebus mundi,* mis en lumière par M. Valois, il a accumulé des montagnes de figures destinées à épargner aux prédicateurs des frais d'imagination (3). Pour la vertu, par exemple, il ne donne pas moins de trente-quatre *facies* ou objets matériels pouvant lui être utilement comparés. Par là, on ne saurait le méconnaître, il a favorisé l'avènement de la routine.

La seconde moitié du siècle est moins fertile que la première en prélats orateurs. C'est que la prédication était, en grande partie, passée dans les mains des religieux de saint Dominique et de saint François, devenus beaucoup plus nombreux. On trouve encore, cependant,

(1) « *Dicebat episcopus Guillelmus Parisiensis quod aliqui, quando veniunt ad capitula, veniunt quasi gallina pullinaria, quia ad modum pullorum currunt post eos eorum nepotuli, et clamant post eos, voces eorum sequendo et voluntates eorum...* (Ms. lat. 15970, f° 491). » « *Item, dicebat quod potius dicendi erant* [*duo luxuriosi*] *se odientes quàm diligentes, cùm alter alterum amplexando trahat ad præcipitium..., sicut duo ribaldi ebrii et pugnantes se amplectuntur.* (*Ibid.*, f° 503. »

(2) On en trouvera des spécimens dans les notes que nous avons ajoutées au texte d'Étienne de Bourbon (*Anecdotes historiques*, etc., p. 388). M. Valois a reproduit aussi quelques saillies originales de Guillaume d'Auvergne (*op. cit.*, p. 210 et suiv.).

(3) Valois, *op. cit.*, p. 230.

quelques évêques renommés pour la fascination que leur éloquence exerçait sur le peuple ; comme ce PHILIPPE BERRUYER, dont les auditeurs, quand il descendait de chaire, se pressaient autour de lui pour faire bénir leurs enfants, pour se disputer, dans le fanatisme de leur admiration, la moindre parcelle de ses habits, ou pour gratter la place où il s'était tenu (1). Evêque d'Orléans pendant quatorze ans, archevêque de Bourges pendant vingt-quatre (1222-1260), il établit les Frères Prêcheurs dans cette dernière ville, et montra toute sa vie une sollicitude particulière pour la distribution de l'enseignement sacré aux fidèles (2).

Mais les sermons écrits de ses collègues sont rares pour cette période. Ceux de ROBERT GROSSE-TÊTE, évêque de Lincoln, ne regardent guère la France, quoiqu'il y ait étudié longtemps ; nous indiquerons, toutefois, les manuscrits où nous en avons retrouvé quelques-uns. Le plus remarquable des prédicateurs qui nous restent à signaler ici est le cardinal EUDES DE CHATEAUROUX.

Après avoir été chanoine et chancelier à Paris, Eudes de Châteauroux abdiqua sa charge et se retira dans un monastère de l'ordre de Cîteaux, d'où le pape Innocent IV le tira, en 1243, pour lui donner, avec le chapeau, l'évêché de Tusculum, occupé précédemment par Jacques de Vitry. Deux ans après, il était envoyé en France avec le titre de légat du Saint-Siège. Il y prêcha la croisade et accompagna saint Louis en Terre-Sainte, où il catéchisa les infidèles captifs. Les actes de sa légation lui ont acquis plus de célébrité que ses écrits. L'*Histoire littéraire*, après

(1) Labbe, *Nov. bibl. manuscr. librorum*, II, 112.

(2) Martène, *Thes. Anecd.*, III, 1927 et suiv.; *Gall. Christ.*, II, 67-69. Le martyrologe met Philippe au nombre des bienheureux ; les Bollandistes cependant ne le reconnaissent pas pour tel (*Acta SS. Jan.*, 9, *in prætermissis*). L'*Histoire littéraire* lui consacre quelques lignes, où il n'est pas question de ses prédications (XXI, 587).

avoir retracé sa carrière, dit seulement, en citant plusieurs collections peu authentiques de ses homélies, que l'on conservait au Vatican, à Clairvaux et ailleurs : « Il est possible qu'il se soit livré à la prédication dans les dernières années de sa vie (1). » Cependant il nous reste de lui des séries de sermons, sans compter ceux qui se trouvent dispersés en divers recueils. On le voit prêcher dès les années 1230 et 1231, alors qu'il était simple chanoine, en plusieurs églises de la capitale, à Saint-Antoine, à Saint-Victor, à Sainte-Geneviève. Le 11 novembre 1230, il prononce un panégyrique de saint Martin, où, après avoir célébré son vêtement comme un symbole de l'Église, il présente l'illustre évêque de Tours comme le triple modèle des chevaliers, des pontifes, des moines (2). Plus tard, il se fait entendre aux Filles-Dieu de Paris, aux *pauvres écoliers du Louvre*, aux religieuses de Saint-Antoine, en qualité de chancelier ou de cardinal (3), mais non de Cistercien ; c'est pourquoi nous ne l'avons pas rangé parmi les prédicateurs de cet ordre. La date de ces derniers sermons, indiquée par là d'une façon approximative, peut quelquefois être établie avec plus de précision, par exemple pour celui qui est intitulé : « *In anniversario summorum pontificum, instituto ab Alexandro papâ quarto* (4). » L'orateur, en effet, y parle d'Alexandre IV comme du pontife suprême encore existant ; synchronisme qui nous reporte au plus tard à l'année 1261, date de la mort de ce

(1) *Hist. litt.*, XIX, 218 et suiv.

(2) Nouv. acq. lat. 338, *passim*. (V. la table bibliographique).

(3) Mss. lat. 15955, 15959, etc. Dans le second, il est ainsi désigné en tête de trois sermons : « *Magister Odo, cancellarius Parisiensis, posteà cardinalis.* » Il les prononça donc avant 1243. Sur les écoliers du Louvre, qui furent dotés de privilèges spéciaux par le pape Urbain IV, en 1263, voyez Du Boulay, III, 370, 468.

(4) Ms. lat. 15954. Ce sermon ne porte pas de nom d'auteur ; mais il est au milieu de ceux du cardinal Eudes et ne convient qu'à lui.

pape. Les sujets traités par Eudes sont, comme d'habitude, les fêtes, les saints, le Carême. Il a consacré à saint Dominique trois panégyriques intéressants, qui paraissent adressés à des écoliers, et dans lesquels il rapporte des traits peu connus de la vie du célèbre fondateur. Il y fait aussi allusion à la rivalité qui divisait quelquefois les Frères Prêcheurs et les Frères Mineurs, et il la compare à celle des Templiers et des Hospitaliers, qui n'avait fait que du mal à la cause de la Terre-Sainte (1).

Au moment de sa mort, arrivée en 1273, Eudes fut lui-même l'objet d'un éloge funèbre, très expressif dans sa brièveté, prononcé par l'évêque de Paris ÉTIENNE TEMPIER. Il était expiré depuis quelques jours à peine, lorsque ce prélat, dans une allocution au synode de son diocèse, le pleura publiquement, répétant ce mot d'un de ses amis de la cour de Rome: « Je ne sais s'il laisse sur la terre son pareil (2). » Le discours dont il s'agit n'est pas le seul qui nous reste d'Etienne Tempier, dont les prédications ne sont pourtant mentionnées nulle part (3). Le manuscrit où il se trouve en contient deux autres, qui furent débités dans les églises de Notre-Dame et de Saint-Jean-en-Grève; mais il offre plus d'intérêt que ceux-ci. Il débute par des prescriptions relatives à la célébration des fiançailles et à l'échange des *paroles de présent*, aux préceptes synodaux, que les clercs devaient savoir de manière à être en état

(1) *Ibid.* M. Haureau a donné quelques extraits des sermons d'Eudes de Châteauroux et des renseignements nouveaux sur sa carrière dans les *Notices et extraits des manuscrits*, XXIV, 204 et s.

(2) *Orabimus specialiter pro quodam speciali nostro domino. Odone, episcopo Tusculanensi, cardinali, et defuncto viro reverendissimo, viro veritatis, et qui semper extitit defensor istius ecclesiæ, qui decessit. Et scripsit mihi quidam amicus meus de curiâ tantum verbum : Nescio si similis ei in mundo remanserit. Hæc est veritas, quòd mirabilis fuit vita ejus, et multa fecit ultrà et citrà mare*, etc. » *Sermo episcopi Pariensis ad synodum, in choro beatæ Mariæ, die jovis dominicæ tertiæ post Pacha* (Ms. lat. 16481, n° 128).

(3) V. sur sa vie l'*Hist. litt.*, XIX, 350, et la *Gall. Christ.*, VII, 108-115.

de subir un examen sur cette matière, et à la tonsure, dont certains prêtres négligeaient l'usage. L'évêque termine en demandant des prières spéciales pour le pape, les cardinaux, le roi, la reine, les princes défunts, les écoles de Paris, « *sicut consuetum est in synodo* ».

Telle est à peu près la part que l'épiscopat du XIII[e] siècle prit à la prédication, ou du moins la somme des monuments qui en subsistent ; car on ne peut guère considérer comme des sermons les harangues prononcées à Orléans par GUILLAUME DE MACON, en janvier 1286, contre les privilèges des ordres mendiants, quoique l'auteur les qualifie lui-même ainsi dans l'analyse qu'il en adresse à ses collègues (1) ; ni celle que le cardinal SIMON DE BEAULIEU fit sur le même sujet dans le concile de Paris, en 1283, et dont on ne connaît qu'un fragment, plein d'emphase et de récriminations (2) ; ni l'opuscule de l'archevêque de Sens, GAUTIER CORNUT, sur la translation de la sainte couronne d'épines à Paris, en 1239, composition qui commence, à la vérité, par une instruction aux fidèles, mais dont la teneur consiste surtout en un récit historique, et dont la forme tiendrait plutôt du mandement (3). D'autres prélats avaient composé des œuvres plus importantes et qui rentreraient mieux dans notre cadre : malheureusement elles ont disparu, et tout ce que nous en savons se borne à des renseignements vagues, dont il est inutile de surcharger un tableau déjà si rempli (4).

(1) Echard I, 404. Ms. lat. 3120. V. ci-dessus, ch. I.

(2) Félibien, II, 453 ; *Hist. litt.*, XXI, 35.

(3) Du Boulay, III, 170 ; Duchesne, tome V; *Hist. litt.*, XVIII, 277. Sur la nature de cet opuscule, cf. Riant, *Exuviæ sacræ*, etc., et un article récent de M. de Wailly dans la *Bibl. de l'Ec. des Chartes*, an. 1878, p. 401 et s.

(4) V. la table bibliographique, aux mots Gautier de Bruges, Gervais de Chicester, Gui de Foulques, Nicolas de Hanapes, Pierre de Corbeil, Robert de Courçon, Thibaud de Châlon-sur-Saône.

CHAPITRE IV

PRÉDICATEURS DE L'ORDRE SÉCULIER

PRÊTRES ET DOCTEURS

Curés : Foulque de Neuilly et ses continuateurs ; Etienne de Cudot. — Chanoines : Simon de Tournai, Étienne de Reims, Guillaume de Mouchy, Arnoul d'Humblières, Arnoul le Bescochier, Adénulphe Nicolas du Pressoir. — Chantres : Gérard de Reims. — Chanceliers : Prévostin, Étienne de Langton, Philippe de Grève, Gautier de Château-Thierry. — Docteurs de Sorbonne : Robert de Sorbon, Pierre de Limoges.

L'enseignement des fidèles, nous l'avons vu, devait être la tâche incessante et, autant que possible, quotidienne des clercs chargés de l'administration des paroisses. Mais la nature même des sermons des *plebani* se prêtait peu à la rédaction. En outre, un ministère multiple leur ôtait le loisir de les préparer et de les écrire : aussi ne nous ont-ils point légué de monuments de leurs prédications. Quelques-uns d'entre eux, pourtant, se firent une renommée par leurs succès oratoires.

Le plus célèbre est ce curé de Neuilly-sur-Marne, dont nous avons déjà dit un mot, et qui s'appelait FOULQUE. Sa vie n'appartient guère au XIIIe siècle : avant 1200, son éloquence populaire avait déjà lancé les masses contre l'Orient. Mais la réforme des mœurs, plus encore que la croisade, trouva en lui un champion intrépide. Sa parole, austère et illettrée, non seulement changea le cœur de ses paroissiens, mais renouvela entièrement l'état de la ville de Paris, qui était alors le théâtre d'une foule de désordres, entretenus par l'esprit querelleur des écoliers et l'effronterie des femmes. Il fonda pour celles qui se convertissaient plusieurs maisons religieuses. C'est à cette occasion que

fut bâtie, aux portes de la capitale, l'abbaye de Saint-Antoine, de l'ordre de Cîteaux. On peut lire dans Jacques de Vitry le récit détaillé des triomphes de Foulque, lorsqu'une multitude immense l'écoutait, à Saint-Séverin ou sur la place des Champeaux, se pressant autour de lui au point de l'étouffer, s'arrachant ses vêtements comme des reliques. Sa réputation le fit appeler en différents pays ; ne pouvant suffire par lui-même à tant d'empressement, il formait des disciples, et les envoyait prêcher des missions. Le même historien vante aussi plusieurs prêtres qui continuèrent cette œuvre apostolique, entre autres JEAN DE LIROT, personnage inconnu d'ailleurs, et « son compagnon JEAN DE NIVELLE (doyen de Liège), homme humble et timoré, dont les vertus brillaient comme autant de pierres précieuses (1). » C'est de ce dernier que Thomas de Cantimpré rapporte une réponse pleine d'énergie. Un grand médecin français lui promettait de le guérir de la goutte en quatre mois : « Malheur à moi, dit-il, si, pour ce corps pourri, je cessais seulement trois semaines de travailler au salut des hommes (2) ! » Un pareil zèle ouvrait dignement les voies aux fils de saint Dominique. Toute cette pléiade avait disparu quand les Frères Prêcheurs commencèrent à faire parler d'eux.

Les prédications des curés n'avaient pas, d'ordinaire une action si étendue, et ne s'adressaient guère qu'à leurs ouailles. Mais, en se renfermant dans un rôle obscur, ils faisaient preuve d'un dévouement tout aussi méritoire. On vit, vers le milieu du siècle, un prêtre éminent renoncer aux dignités qu'il avait acquises, à une prébende de l'église de Paris et à l'archidiaconé d'Auxerre, pour venir se confiner dans une petite paroisse aux environs de cette dernière ville, à Vermenton. Là, il se consacrait unique-

(1) Jacques de Vitry, *Hist. des croisades*, ch. V-IX ; Innocent III, *Ep.* I, 398; *Hist. litt.*, XVI, 164.
(2) Du Boulay, III, 694.

ment à l'instruction religieuse du peuple, qu'il réunissait exprès chaque dimanche, malgré l'opposition de la jeunesse libertine et de certaine *mairesse* de l'endroit, plus éprise de la danse que du sermon. Etienne de Bourbon, qui le connaissait, le nomme ETIENNE DE CUDO, sans doute parce qu'il était originaire de Cudot, près de Villeneuve-sur-Yonne, dans le même diocèse. En effet, il était le neveu de la bienheureuse Alpais de Cudot, et il fournit même des renseignements au biographe de cette sainte, célèbre alors par ses visions. Il entra ensuite en religion, probablement à l'abbaye cistercienne des Echarlis (Yonne), car il était lié, paraît-il, avec plusieurs de ses moines, entre autres avec cet hagiographe anonyme (1). Aucun autre contemporain ne fait mention de lui. Mais peut-être faut-il lui attribuer un sermon prêché à Saint-Jacques de Paris, en 1230, le dimanche avant la fête de Saint-Denis, et dont l'auteur est simplement désigné, dans le manuscrit, par les mots *archidiaconi Stephani* (2). Sa double dignité de chanoine de Paris et d'archidiacre d'Auxerre rend cette attribution assez vraisemblable.

Les membres des chapitres des églises cathédrales ont marqué par des traces plus nombreuses leur passage dans la chaire. On conservait jadis à l'abbaye de Clairvaux un recueil de sermons composés par SIMON, chanoine de Tournai, qui vivait en 1201. Un de ses ouvrages, intitulé *Sermo de Deo et divinis*, existe dans les manuscrits de la Bibliothèque nationale (3); mais ce n'est qu'une Somme de théologie incomplète. S'il fallait en croire Mathieu Pâris, Simon, après s'être un jour fait admirer par une démonstration savante du dogme de la Trinité, se serait laissé

(1) Ms. lat. 15970, f° 350. V. les *Anecd. hist. tirées d'Etienne de Bourbon* et une notice de M. Prou dans la *Bibl. de l'Ec. des Chartes*, an. 1885, p. 503.
(2). Ms. nouv. acq. lat. 338, f° 16 v°.
(3). Ms. lat., 3114a.

aveugler par l'orgueil, au point de s'écrier qu'il combattrait avec autant de force, s'il le voulait, ses raisonnements précédents. Aussitôt, il aurait été frappé d'idiotisme pour le reste de sa vie. Mais on ne trouve aucun texte de nature à confirmer cette anecdote, qui ressemble à une vieille épigramme contre les rhéteurs; et M. Petit-Radel a révoqué avec raison un témoignage aussi suspect (1).

ETIENNE DE REIMS, doyen du chapitre de Paris, mort vers 1221, passe pour n'avoir laissé que des statuts concernant l'Hôtel-Dieu de cette ville (2). C'est peut-être à lui, cependant, qu'il faut attribuer un fragment incorrect et peu lisible, transcrit parmi les discours de Robert de Sorbon et d'autres orateurs du milieu du siècle, sous le titre de *Verba Stephani Remensis* (3). Ces quelques lignes, qui seraient complètement insignifiantes si elles n'offraient des mots français mêlés au latin sont des notes prises à la hâte par un auditeur d'Étienne, ou empruntées à une de ses œuvres inconnues. Un manuscrit de Cambrai renferme aussi des sermons aux prélats et aux prêtres *per Stephanum Remensem*. Il porte la date de 1292 (4) : mais cette année ne doit être que celle de la copie du volume ; et vraisemblablement l'auteur est le même que le doyen de Paris, car on ne rencontre nulle part son homonyme.

Deux chanoines du même chapitre figurent à la collection, réunie par Pierre de Limoges, des homélies prêchées à Paris en 1272-73, et dans le recueil analogue formé par un autre docteur pour les années 1281, 1282, 1283. Le premier, GUILLAUME DE MONCI ou de Moussi (5), est qualifié, dans un de ces manuscrits, *canonicus Parisiensis, regens in theologiâ* (6); et à la fin d'un exemplaire du Nouveau-Tes-

(1) Mathieu Pâris, *Hist. anglic.*, p. 206; *Hist. litt.*, XVI, 394.
(2) *Gall. Chr.*, VII, 202; *Hist. litt.*, XVII, 230.
(3) Ms. lat. 16505, f° 190.
(4) N° 492 (Catalogue d'Haenel).
(5) *De Monciaco.*
(6) Ms. lat. 14947, n° 2. Cette collection, ainsi que l'autre, passait

tament, légué par lui à la Sorbonne, le premier de ces titres lui est également donné (1). Lebeuf dit bien que le dominicain Guillaume de Mailly a été quelquefois appelé, par erreur, Guillaume *de Montiaco* (2) ; mais il serait difficile d'identifier ces deux personnages, qui, étant contemporains, sont désignés simultanément, l'un comme régulier, l'autre comme chanoine de Notre-Dame (3). On se demande s'il n'y a pas eu plutôt confusion de la part du savant historien de Paris et d'Auxerre. Tout au plus pourrait-on supposer que le chanoine se soit fait moine après 1283. On n'a aucun renseignement sur la vie de Guillaume de Mailly, que l'on place vers la fin du siècle. Échard ne le range même que parmi les dominicains douteux. Il est certain seulement qu'il appartient à un ordre religieux quelconque, puisque dans les manuscrits de ses ouvrages il est appelé *frère Guillaume*. Nous avons donc cru devoir, jusqu'à plus ample information, distinguer de lui Guillaume de Moussi (4). Les recueils dont nous venons de parler renferment de ce chanoine deux sermons, datés du jour de la Circoncision (1er janvier 1273) et du jour de la fête de saint Luc (18 octobre 1282) (5). Peut-être faut-il lui en attribuer deux autres, pour le Samedi-Saint et le second dimanche après Pâques, transcrits sur les derniers feuillets de son Nouveau-Testament (6).

Le second chanoine dont il nous reste quelque chose dans

pour perdue. L'*Histoire littéraire* les cite toutes les deux d'après l'analyse donnée par Échard (I, 266 et 384). Nous avertissons que, dans cette analyse, les indications de numéros sont quelquefois fausses, soit que le savant dominicain ait mal compté, soit qu'il ait pris les chiffres des sermons pour ceux des folios.

(1) Ms. lat. 15551.

(2) *Mém. pour servir à l'hist. d'Auxerre*, II, 496.

(3) V. Échard, I, 483.

(4) M. Hauréau a fait après nous cette distinction (*Hist. litt.*, XXVI, 429).

(5) Mss. lat. 16481, n° 52; 14947, n° 2.

(6) V. la table bibliographique, *Anonymes*, ms. lat. 15559.

les mêmes collections est un théologien connu, qui s'assit en 1280 sur le siège épiscopal de Paris. Son nom a été fort diversement écrit. ARNOUL ou Ranulphe D'HUMBLIÈRES ou d'Humblonières, sont les formes généralement adoptées. Mais ici on le trouve appelé *Arnulphus de Albuneria*, *de Albumeria* et *de Albanerio*. Il n'y a pas lieu de révoquer en doute l'identité de l'auteur désigné par ces diverses leçons, dont la dissemblance n'est pas de nature à étonner les philologues. On sait qu'après avoir administré la paroisse de Saint-Gervais, Arnoul était entré au chapitre de Notre-Dame (1). Il en était déjà membre en 1272, car il est qualifié *canonicus Parisiensis* en tête d'un de ses premiers sermons. Il prêcha douze fois vers la fin de cette année et dans le cours de la suivante : à Saint-Antoine, le jour de la Saint-Martin; à l'Hôtel-Dieu, le second dimanche après l'octave de la même solennité; à Saint-Antoine, le jour de la fête de saint Jean (l'Evangéliste); aux Béguines, le jour de la Purification; à Saint-Gervais, le second dimanche de Carême; à Saint-Germain l'Auxerrois, le dimanche d'après; aux Béguines, le jour de l'Annonciation; à Saint-Gervais, le dimanche des Rameaux; à Saint-Martin-des-Champs, le Vendredi-Saint; aux Filles-Dieu, le jour de l'octave de Pâques; à Sainte-Geneviève, la veille de l'Ascension; et à Saint-Lazare, le lundi des Rogations (2). Ses discours ne renferment guère d'intéressant que quelques exemples puisés dans les mœurs contemporaines, entre autres un conte assez curieux sur une femme qui excite un clerc épris d'elle à gravir successivement tous les degrés de la science, comme d'autres poussaient leurs chevaliers dans le chemin de la gloire (3). Arnoul d'Humblières

(1) *Hist. litt.*, XX, 13 et suiv.

(2) Ms. lat. 16481. V. les nos à la table bibliographique. Échard n'avait compté dans ce recueil que dix sermons d'Arnoul, et ne les attribuait que dubitativement au chanoine de Notre-Dame (I, 270).

(3) Ms. lat. 16481, no 109. « *Dicam vobis unum compotum quod audivi*, etc. »

était lui-même fort versé dans les lettres sacrées et profanes ; mais il voulait que la connaissance des auteurs païens fût employée à mieux réfuter leurs sophismes et à mieux interpréter l'Écriture (1). Les *Distinctions* de Pierre de Limoges, rédigées aussi vers 1272, contiennent un fragment sur la Purification dont l'auteur est appelé *magister Renoudus* (2). Ce personnage est vraisemblablement notre chanoine ; car c'est encore là une nouvelle forme orthographique de son nom. Enfin, l'an 1283, le cinquième dimanche après l'Épiphanie, un dernier sermon fut prononcé par Arnoul (3) ; il était alors évêque de Paris : mais nous n'avons pas cru devoir, pour un fragment isolé, le ranger parmi les prédicateurs de l'ordre des prélats.

Ce sont encore les mêmes manuscrits qui nous révèlent les œuvres d'un chanoine d'Amiens, ARNOUL LE BESCOCHIER, la Bescoche ou le Bestocier (c'est-à-dire le Tricheur). On ne saurait le confondre avec Arnoul d'Amiens, qui fut évêque de cette ville de 1238 à 1247 (4). Celui dont il s'agit est dit simplement *canonicus Ambianensis, regens in theologiâ*, dans deux sermons débités par lui en 1282, le Samedi-Saint, et en 1283, le second dimanche après l'Épiphanie (5). Depuis le 27 décembre 1272 (fête de saint Jean l'Évangéliste) jusqu'au vingtième dimanche après la Pentecôte de l'année suivante (15 octobre), il en prêcha six autres à Paris, chez les Béguines et à Saint-Antoine (6). Échard l'a omis, on ne sait comment, dans l'énumération des prédicateurs que lui a fournie le dépouillement de la collection de ces deux années. Une de ses homélies porte en tête une remarque de Pierre de Limoges qui en rend l'authenticité plus certaine : « *Et habui de suo exem-*

(1) *Hist. litt.*, XX, 14.
(2) Ms. lat. 16482, au mot *Purgatio*.
(3) Ms. lat. 14947, n° 48.
(4) *Gall. Chr.*, X, 1184 ; Du Boulay III, 674.
(5) Ms. lat. 14947, n°s 142 et 39.
(6) Ms. lat. 16481. V. la table bibliographique.

plari (1). » Plusieurs autres, prononcées comme les p cédentes dans la capitale, mais à une époque indétermin feraient croire qu'il fut revêtu pendant quelque ten d'une des dignités de l'église de Paris (2). Il prêcha éga ment à Saint-Omer, où il développa longuement, un Jeı Saint, ce texte de l'Écriture: « *Rex Assuerus fecit grande c vivium* »; parole qu'il applique à l'institution de l'Euchari et dont le commentaire remplit six colonnes (3). Enfin, sermon sur sainte Catherine, composé par *Arnoul d'Ami* se trouve parmi ceux de saint Bonaventure, de sa Thomas et de plusieurs autres orateurs florissant v 1260 (4). Voilà tout ce qu'on peut savoir sur le compte ce chanoine, si ce n'est qu'il fit partie, avec son évêq de l'assemblée tenue en 1286 à Orléans, pour l'examen privilèges des ordres mendiants (5).

Pour en finir avec ses confrères, notons-en deux enco appartenant à l'église de Paris. L'un, ADÉNULPHE, qui aussi prévôt de Saint-Omer, refusa, en 1288, la digı épiscopale, pour se retirer à l'abbaye de Saint-Victor, il mourut en 1289 : on a conservé de lui divers sermo dont deux sur l'Avent et la Purification, insérés dan recueil de 1282-83 ; il faut peut-être lui en attribuer p sieurs autres, conservés à Oxford, dans les manuscrits collège de Merton, et à Angers, dans un volume où il simplement désigné par les mots *prepositus de san Adomaro* (6). De l'autre il en subsiste un seul, que n avons retrouvé dans un cahier joint après coup à

(1) *Ibid.*, n° 156.

(2) *Distinctions* de Pierre de Limoges, aux mots *Cœna*, *Pœnite* (ms. lat. 16482).

(3) *Ibid.* au mot *Cœna*.

(4) Ms. lat. 15956, n° 123.

(5) Jean de Saint-Benoît le mentionne dans le discours qu'il cette occasion (ms. lat. 3120). Cf. *Hist. litt.*, XXVI, 448.

(6) Mss. lat. 14947, n°s 21, 46; Ang., lat. 241. *Hist. litt.* XXVII, da Fanna, *Ratio nov. coll. oper. S. Bonaventuræ*, p. 312.

ancien manuscrit de Saint-Victor. Ce morceau est intitulé: *Sermo in festo beati Nicolay, magistri Nicolay de Presforio* (pour *de Pressorio*), *regentis in theologiâ* (1). » L'auteur ne peut être que NICOLAS DU PRESSOIR, qui figure dans une nomenclature des chanoines de Paris, à l'an 1293 (2), et sur lequel l'obituaire de Notre-Dame contient une courte notice (3). Il mourut en 1302, le 26 janvier, léguant au chapitre une terre sise à Bures (Seine-et-Oise, canton de Palaiseau). Le pays d'où Nicolas tirait son nom et son origine semble être le village du Pressoir, dépendant de la commune de Boutigny, dans le même département. Le discours de ce docteur inconnu, qui ne prêcha sans doute que par circonstance, et, suivant un usage assez répandu à l'occasion de la fête de son patron, pourrait être pris comme spécimen de la décadence de l'art oratoire aux approches du XIVe siècle. Il est chargé de divisions et d'interprétations forcées ; le style en est obscur. Il est suivi de quatre autres sans signature, mais qu'on ne saurait attribuer avec fondement au même prédicateur : car l'écriture est entièrement différente, et le titre que nous venons de rapporter ne peut s'appliquer à plusieurs. (4).

Un des hauts dignitaires de la même église a laissé de son éloquence des vestiges plus importants. Maître GÉRARD DE REIMS, ainsi qualifié pour le distinguer du frère Gérard de Reims, dominicain vivant à peu près à la même époque, portait aussi le surnom de Bruine (5). Il était, en 1282,

(1) Ms lat. 14859, f° 1.

(2) Arch. nat., LL 189, f° 43.

(3) « *VII Kal. febr., anno domini MCCCI, de domo Sanctæ Mariæ obiit bonæ memoriæ magister Nicolaus de Pressorio, doctor in theologiâ, concanonicus noster, qui dedit nobis in testamento suo, pro anniversario ejusdem..., centum libras Parisienses, cum uno arpento prati, de conquestu suo, apud Bures.* » Guérard, *Cart. de N.-D.*, IV, 14.

(4) Le titre mis au dos du manuscrit (*Augustinus*) ne peut rien indiquer non plus, car il ne répond qu'à une très petite partie des ouvrages qui s'y trouvent.

(5) *Hist. litt.*, XXI, 331.

chantre de Paris, titre auquel s'attacha si longtemps un pouvoir et une influence considérables. Malgré cela, on ne sait presque rien sur son compte, et l'on en saurait moins encore sans ses prédications. Il paraît avoir été fort goûté, comme orateur, par Pierre de Limoges ; car le docte sorboniste lui a fait, dans ses diverses compilations, des emprunts plus nombreux qu'à la plupart des autres. Il fut même intimement lié avec lui, et c'est à ces relations que nous devons de connaître une démarche faite par Gérard auprès du roi, en faveur de l'Université. Pierre de Limoges rapporte la chose sans nous dire à quel propos elle advint ; mais il est assez naturel que le chantre de Paris, dont la juridiction s'étendait sur les écoles, ait eu à intervenir dans les querelles des docteurs et des ordres mendiants, et Gérard exerçait précisément cette fonction au moment où la lutte éclata dans toute sa vivacité. Il se rendit donc à la cour, et, au lieu d'improviser sa harangue au prince, « il la rédigea d'avance, article par article, aussi mûrement qu'une bonne leçon ; puis il la récita tout au long, tandis qu'un de ses compagnons tenait à côté de lui la pancarte, pour soutenir sa mémoire (1). »

Ce trait est cité comme un exemple du soin avec lequel doivent être préparés les discours adressés à des personnages de marque, et il n'est pas donné d'autres détails. Du reste, Gérard se montre partout fort attaché à l'Université. En 1273, le jour de la fête des saints Jacques et Philippe (1er mai), faisant allusion à certains désordres qui avaient occasionné l'interruption des cours, il s'écrie, à la

(1) « *Undè magister G. de Remis mihi dixit quod, quando fuit ad regem pro Universitate, omnia dicenda priùs ordinavit et in scripto singulos articulos redegit... cum tanto studio sicut bonam lectionem, et socius suus omnes articulos scriptos tenebat juxtà eum in manu, ut si necesse recoleret de hoc.* » Ms. lat. 16482. Gérard remplit dans cette circonstance l'office de l'*orator proponens* que l'Université avait l'habitude d'élire toutes les fois qu'il s'agissait d'adresser la parole aux rois ou aux grands. (V. du Boulay, III, 474.)

fin de son sermon : « Prions pour les écoles de Paris ; car c'est un préjudice irréparable et sans égal qu'amène un seul jour de leçons perdues. Nos écoles sont la source vive d'où se répandent sur l'Église entière les hommes sages et les prélats (1). » Du Boulay ne parle pas de troubles survenus cette année-là dans l'Université, et les chartes qui la concernent, recueillies par M. Jourdain, ne signalent non plus aucun fait semblable (2). Mais on sait que la puissante corporation avait l'habitude de fermer ses portes au moindre sujet de mécontentement : il est à présumer que les démêlés que nous venons de rappeler lui en avaient fourni une occasion nouvelle. Six jours avant, et dans la même chaire, à Saint-Antoine, une des célébrités du parti contraire déplorait, en termes identiques, ces malheureuses dissensions (3).

Les sermons qui nous restent de Gérard de Reims, pour les années 1272 et 1273 seulement, sont au nombre de dix, prêchés aux jours et aux lieux suivants : le dimanche dans l'octave de saint Martin, chez les Béguines ; le premier dimanche de l'Avent, à Saint-Merri ; le dimanche d'après, à Saint Magloire ; le jour de la fête de saint Thomas, à Saint-Antoine ; le jour de la fête de saint Jacques, dans la même église ; la veille de l'Ascension, à Sainte-Geneviève (en chapitre) ; le lundi de la Pentecôte, le cinquième dimanche après cette fête et le jour de la Toussaint, chez les Béguines ; le jour de la Trinité, à l'Hôtel-Dieu. Quatre autres, sur différentes fêtes, furent composés par le même orateur durant les années 1281 et 1282 (4) : c'est dans ceux-ci que le titre de *cantor Parisiensis* lui est donné. Pierre de Limoges l'a cité, en outre, dans maint endroit de ses *Distinctions*, et il a eu soin de faire remarquer, comme

(1) Ms. lat. 16481, n° 134.
(2) *Index chronologicus chartarum Univ. Paris*, 1re livraison.
(3) S. Bonaventure. V. ci-après, ch. V.
(4) Ms. lat. 14947, nos 94, 124, 138, 164.

pour Arnoul le Bescochier, qu'il s'était servi du manuscrit de l'auteur (1). Mais Gérard était apprécié aussi par d'autres contemporains; car on trouve encore de ses productions dans plusieurs recueils d'origine différente. Ceux-ci appartiennent, en général, au dernier quart du siècle, et permettent de croire qu'il vécut jusque vers 1300. Leurs rubriques ne lui donnent plus aucune qualité (2). Enfin, une homélie sur la Rédemption, qui porte en tête : « *Magister Giraudus, apud S. Bernardum Parisius,* » dans un ancien manuscrit de la Sorbonne (3), paraît être encore du même prédicateur, malgré la légère différence des noms.

Si nous passons maintenant aux chanceliers des églises, c'est toujours de la même pépinière que nous allons voir sortir les talents les plus remarquables. Il a été fait mention, dans le chapitre précédent, de plusieurs orateurs qui avaient été revêtus de cette dignité avant de parvenir à l'épiscopat. Les chanceliers de Notre-Dame de Paris étaient en même temps les chanceliers de l'Université : les rapports qu'ils avaient, à ce titre, avec le centre des écoles et des scribes sont sans doute une des raisons pour lesquelles leurs œuvres ont été conservées avec un soin spécial et en quantité considérable.

Le premier de ceux dont nous avons à parler est maître PREVOSTIN ou Prépositif (4). Il était d'origine italienne, et fut appelé aux fonctions de chancelier en 1206 ; mais il ne les remplit pas longtemps, et l'on ignore quelle autre position il occupa. Sa trace se perdait complètement à partir de l'an 1209 (5) : peut-être retourna-t-il alors

(1) « *Et habui suum librum.* » Ms. lat. 16482, au mot *Vox Christi.*

(2) Mss. lat. 14955, nos 6, 7 ; 15955 ; 3557, fo 362 (*apud S. Victorem Paris.*) ; Arsenal, 581¹, fo 4 Sermon *de Stellâ*, ou sur la Nativité de la Vierge, à la suite d'une exposition de l'*Ave Maria* du même auteur).

(3) Ms. lat. 15956, no 83.

(4) Les leçons des manuscrits autorisent également ces deux formes, dont la seconde a été adoptée dans l'*Histoire littéraire.*

(5) *Hist. litt.*, XVI,583.

pour un temps dans sa patrie. Mais un sermon prononcé par lui en 1231, pour la fête de saint Germain et dans son église, à Paris, sermon que nous avons retrouvé tout récemment, nous montre qu'il revint, en passant, dans la capitale (1). On ne connaissait jusqu'ici que sa Somme théologique. Quant à ses prédications, louées par la chronique d'Albéric, l'*Histoire littéraire* répète simplement, d'après Oudin, que les chanoines de Saint-Victor en conservaient autrefois un recueil manuscrit, commençant par les mots : « *Filii tui sicut novellæ olivarum* (2). » Cet exemplaire a passé depuis à la bibliothèque de l'Arsenal, où il existe aujourd'hui sous le n° 602, à la suite de la Somme de Jean d'Abbeville. On lit en tête ce titre général : *Sermones Prepositini* ; mais la place des titres particuliers est demeurée en blanc. Les homélies qu'il renferme paraissent, contrairement au sermon isolé de 1231, antérieures à l'élévation de Prévostin au grade de chancelier : on peut même déterminer la date précise de l'une d'elles, et, par suite, la date approximative des autres. Dans la première, en effet, l'orateur, développant le texte qui vient d'être cité, raconte le repas de Jésus chez Simon le Lépreux, l'onction de Madeleine et les autres faits contenus dans l'évangile du dimanche des Rameaux : c'est donc ce jour-là qu'il prêche. Ensuite il rappelle plusieurs traits de la vie de saint Benoît, et dit expressément qu'on célèbre sa fête ce même jour ; c'est pourquoi il le compare aux olives nouvelles de son texte, ainsi que son auditoire féminin, composé nécessairement de religieuses bénédictines (3). Or, la coïncidence de ces deux solennités, le dimanche des Rameaux et la fête de saint Benoît, ne se

(1) Ms. nouv. acq, lat. 338, f° 227.
(2) *Hist. litt.*, XVI, 586.
(3) « *In hac mensâ fuit beatus Benedictus, cujus hodiè festum celebramus, et fuit una de novellis olivis... Vos ergo, sorores et sponsæ Jesu Christi, estis olivæ...* » Ars., ms. 602, f° 203.

présente pas une seule fois entre les années 1193 et 1255. C'est la première de ces dates qui est évidemment la bonne ; et elle n'a rien que de très rationnel, si l'on observe les particularités suivantes : 1° l'auteur n'est pas appelé chancelier, mais simplement *magister Prepositinus ;* 2° dans un autre endroit, il s'excuse de son peu de savoir, de son inexpérience dans la chaire, et par conséquent il devait être jeune encore (1) ; 3° ses sermons se trouvent toujours mêlés à ceux de Pierre Comestor, d'Alain de Lille et de Maurice de Sully, appartenant tous à la fin du XIIe siècle (2) ; 4° ils se rattachent eux-mêmes à cette époque par leur style, leur méthode et leur langage, où l'on remarque l'absence de tout mot français.

Maître Prévostin prêchait donc déjà en 1193, et il était alors au début de sa carrière. Toutefois la série de ses sermons ne date pas tout entière de la même année, car on en compte plus d'un pour la même fête : il y en a, par exemple, trois sur les Rameaux. Mais leur composition ne dut pas être séparée par un long intervalle. Tous sont adressés à des moines ou à des clercs. Ils ne renferment ni traits de mœurs ni exemples anecdotiques ; ce qui est encore un indice d'ancienneté. Plusieurs passages sont empreints d'une véritable éloquence, et d'autres dénotent une certaine connaissance de l'hébreu (3). Les sujets traités sont principalement la Passion, Pâques, saint Martin, sainte Geneviève et divers saints.

Dans un second manuscrit de l'abbaye de Saint-Victor, qui contient six nouveaux discours du même auteur, on trouve encore la confirmation de la date que nous venons de déterminer. Il est fait allusion, comme à un malheur récent, à la destruction du royaume latin de Jérusalem :

(1) *Ibid.*, f° 227.
(2) Mss. Ars. 602, f° 234 ; lat. 13586, 14859.
(3) V. l'explication du *mot de quatre lettres*, Ars., ms. 602.

« Suivant la parole de Job, le Seigneur a remis son héritage entre nos mains, et nos péchés nous l'ont fait perdre... Les démons dansent autour du sépulcre ; ils conduisent des chœurs, et chantent : Où est le Dieu des chrétiens? Les Sarrasins n'ont pas perdu leur Dieu ; mais le Dieu des Juifs est endormi, et le Dieu des chrétiens est tout à fait mort (1). » C'est, comme on le sait, en 1187, que les Sarrasins reprirent possession des lieux saints. La plainte amère de Prévostin est précédée d'une vive apostrophe contre les richesses, où n'éclate pas moins l'émotion. Tout ce morceau mériterait particulièrement de voir le jour : nous aurons, du reste, à y revenir ailleurs. Enfin, l'on possède dans un troisième volume, deux sermons du chancelier de Paris sur l'Ascension et le dimanche de Quasimodo (2). Le second fait l'éloge de la paix.

Ce n'était pas seulement les enfants de l'Italie qui venaient se former aux leçons de la métropole des lettres. L'Angleterre, non moins zélée, envoyait les siens à la même école, et elle en tirait ses grands hommes, ses pontifes, ses saints. Nous ne parlerons pas de saint Edmond de Cantorbéry, quoiqu'il soit revenu mourir en France et que Pierre de Limoges nous raconte un exemple curieux de son zèle pour la prédication (3), mais de son prédécesseur Étienne de Langton, qui, vers le commencement du siècle, étudia comme lui et professa la théologie à Paris.

(1) Ms. lat. 14859, f° 215 (*Sermo in Adventu*). Les cinq autres sont sur l'amour de Dieu, sur la Nativité de la Vierge, sur le commun des saints, et sur les textes : « *Pone me ut signaculum* » ; « *Templum Dei estis* ».

(2) Ms. lat. 13586, f°s 344, 349.

(3) Il étudiait une nuit dans sa Bible (car il devait se faire entendre le lendemain), lorsqu'il lui arriva de s'endormir : la chandelle qu'il tenait à la main tomba sur le livre et brûla toute entière. A son réveil, il trouva des cendres sur la page, mais le parchemin n'était même pas endommagé. « *Hic est beatus Aymondus de Pontinhec* (Pontigny, lieu de sa mort), *qui fuit magister Parisius in theologiâ.* » Ms. 15971, f°s 31 et 227.

La renommée de son talent le fit élire chancelier, on ne sait au juste en quelle année. Appelé ensuite à Rome par Innocent III, qui le nomma cardinal-prêtre de Saint-Chrysogone, il ne tarda pas à être sacré archevêque de Cantorbéry par le même pontife (1207). Mêlé aux différends du roi Jean et de ses barons, il ne prit possession de son siège qu'après une lutte assez vive et un exil de sept ou huit ans, qu'il passa en France et en grande partie à l'abbaye de Pontigny. Énergiquement soutenu par le pape, il demeura depuis maître paisible de son diocèse, et l'administra jusqu'à sa mort (1228) (1). Il appartient donc à la France autant qu'à sa patrie.

On doit à Etienne de Langton de nombreux sermons inédits, seulement cités par Oudin (2). Nous en avons retrouvé d'abord trente-cinq, mélangés, dans une collection provenant de Saint-Victor, avec ceux d'Alain de Lille, de Pierre de Blois, de Jean d'Abbeville; puis une série homogène et complète, renfermée dans un manuscrit de la bibliothèque Sainte-Geneviève (3). Ils furent prêchés, selon toute apparence, à Paris, avant la promotion de l'auteur au cardinalat ; car dans ces deux recueils, dont l'écriture se rapporte d'ailleurs aux premières années du siècle, il est appelé seulement *maître Étienne*. Dans le second, ainsi que dans un troisième, appartenant à la bibliothèque de Troyes (4) et contenant aussi quelques-unes de ses œuvres, son nom a été refait, comme tant d'autres, par un traducteur naïf, qui, pour le faire passer de la langue vulgaire au latin, s'est borné à calquer la prononciation. Ce procédé a produit un mot sonore, qui s'appli-

(1) *Hist. litt.*, XVIII, 63; Jacques de Vitry, *Hist. des Crois*, liv. II, ch. 8; etc.

(2) *De Script. eccl.*, II, 1700.

(3) Mss. lat. 14859; S. Gen. D. L. 27, 2.

(4) N° 1367. La même bibliothèque possède encore d'autres sermons d'Etienne de Langton. V. la table bibliographique.

querait parfaitement à un foudre d'éloquence : *Stephanus Linguæ-tonantis.*

Il y a, dans les discours d'Etienne, des tirades qui justifieraient presque une pareille épithète. Une, surtout, nous a paru sortir complètement de la froideur et de la banalité communes à un grand nombre de productions du temps. L'orateur, à propos de la misère humaine, développe ce texte de Job : *Homo natus de muliere, brevi vivens tempore,* etc. « O homme, s'écrie-t-il, écoute une brève parole, qui résume la misère si longue de ton existence si courte ! Ecoute afin de comprendre, écoute afin de reconnaître, écoute afin de rentrer en toi-même, écoute afin de ne point périr ! Car c'est la parole de Job, de ce juste qui éprouva tous les fléaux de l'adversité, qui, dans le livre de l'expérience, a lu toute espèce de douleur... Pourquoi donc t'enorgueillir, ô mortel ? Si tu es le fils de la terre, tu es le frère des vers, tu es de la même famille que la taupe, de la même matière que la brique ! Et, en effet, l'orgueil te fait éclater comme la brique ; le péché te rend aveugle comme la taupe... Quand tu nais, tes vagissements proclament ta misère, tu cries bien haut ton infirmité... Quand tu parviens à un âge plus avancé, tu trahis une misère plus profonde encore (1). »

C'est au grave esprit qui portait dans la chaire ces philosophiques pensées qu'a été attribué un des plus curieux échantillons du symbolisme quintessencié dont la mode commençait à se répandre. Nous voulons parler du sermon composé sur la chanson française : *Bele Aliz matin leva.* C'est une espèce de tour de force littéraire, qu'on serait tenté de prendre pour l'exécution d'une gageure, mais qui est fait, en réalité, dans le but plus sérieux de sanctifier une poésie en vogue et de tourner, comme le dit l'exorde,

(1) Ms. lat. 14859, f° 248. Nous donnerons plus loin le texte original et complet de ce passage, rapproché de celui de Pline l'Ancien sur le même sujet.

« le mal en bien, la vanité en vérité. » Il consiste à broder sur chaque vers un commentaire subtil, en torturant le sens des mots et des phrases pour les appliquer à la sainte Vierge : « *Videamus quæ sit* bele Alis. Celle est belle *de quâ dicitur speciosa specialis, speciosa ut gemma.... Hoc enim* Aalis *dicitur ab* a, *quod est sinè, et lis, litis; quasi sinè lite, sinè reprehensione...* Ce est la belle Aalis, qui est la flos et li lis. » Tout est à peu près sur le même ton. Ce document, intéressant du reste par le mélange des langues latine et vulgaire, avait été analysé par Th. Wright dans une publication périodique de Berlin (1) et publié d'après un manuscrit du British Museum, portant, paraît-il, le nom d'Etienne de Langton (2). La chanson même était donnée comme l'ouvrage du prélat, et on le comptait, sur cet indice unique, au nombre des poètes anglo-normands (3), dont le dialecte se reconnaît effectivement dans l'exemplaire de Londres. Cependant Daunou, dans l'*Histoire littéraire* éleva des doutes sur cette paternité, et avec raison; car un autre texte du même sermon, que nous avons retrouvé dans un ancien manuscrit de la Sorbonne, la rend improbable. Cette version nouvelle, qui n'est certainement pas une transcription postérieure, nous offre l'idiome du centre de la France et de la région de Paris (4). Le manuscrit

(1) Haupt, *Altdeutshe Blätter*, II, 143.

(2) Brit. Mus., Arundel 292 ; M. de la Rue, *Archeologia*, XIII, 231; *Hist. litt.*, XVIII, 61.

(3) Roquefort, *De la poésie française*, 243 et suiv.

(4) Voici, dans les deux textes, le couplet qui sert de thème :

Bele Aliz matin leva,	Belle Aalliz mainz s'en leva,
Sun cors vesti et para,	Vesti son cors et para ;
Enz un vergier s'en entra.	En un vergier s'en entra,
Cink flurettes y truva :	Cinc floreste i trova :
Un chapelet fet en a	Un chapelet fet en a
De bel rose flurie.	Rose florie
Pur Deu, trahez vus en là,	Por De, trahez vos en là,
Vus ki ne amez mie.	Qui n'amez mie.
(Ms. Arundel 292.)	(Ms. lat. 16497, f° 74.)

ne fournit aucun nom. Il contient, après divers ouvrages, toute une série d'homélies de la même écriture, du même style, et vraisemblablement du même orateur : l'une d'elles est le morceau dont il s'agit ; une autre, à côté, n'est encore que le développement d'une chanson, conçu avec une recherche d'allégories toute semblable, et n'ayant jamais été attribué à l'archevêque de Cantorbéry (1) ; une autre, composée évidemment par un français, demande des prières pour la paix, et parle d'une guerre entre deux princes orthodoxes, déchirant alors le royaume. Ceci ne peut guère se rapporter qu'à l'époque où Jean d'Angleterre disputait au roi de France l'Anjou et la Bretagne, tandis que ses alliés se faisaient battre à Bouvines, en 1214 (2) : et à ce moment, Etienne de Langton n'était plus à Paris. On doit observer, de plus, qu'aucun des discours authentiques du chancelier de Notre-Dame n'est entremêlé de phrases en langue vulgaire.

La chanson anonyme sur la belle Alice, qu'il faut se garder de confondre avec celle de Baude de la Carrière commençant à peu près de même (3), ne figure point sur

(1) Nous examinerons cette homélie dans le chapitre consacré aux anonymes.

(2) V. plus loin, ch. VII.

(3) Main se leva la bien faite Aelis :
Vos ne savés que li loursegnols dit, etc.

Cette chanson de Baude n'est, du reste, qu'une sorte de pot-pourri ou de *fatras* en cinq couplets, composés de vers pris dans diverses poésies plus anciennes. En rapprochant le commencement de chaque couplet, on reconstitue la strophe suivante, qui, bien que différant encore de celle de notre sermonnaire, semble être la paraphrase de ses trois premiers vers :

Main se leva la bien faite Aelis,
Bel se para, et plus bel se vesti.
Si prist de l'aigue en un doré bacin,
Lava sa bouche et ses iex et son vis;
Si s'en entra la bele en un jardin.
(Ms. fr. 12615, f° 50.)

la nomenclature des poésies de ce genre donnée par M. Paulin Paris dans ses *Manuscrits français*. Tout ce qu'on peut dire sur son origine, c'est qu'elle appartient aux vieilles provinces françaises et au génie populaire qui n'a jamais fait défaut dans nos contrées. Chanson et sermon eussent pu, d'ailleurs, être attribués à Maurice de Sully aussi bien qu'à Étienne de Langton; car il en existe un troisième exemplaire à la fin d'un recueil des homélies de l'évêque de Paris, conservé à Poitiers (1). Celui-ci n'a rien de normand non plus; mais il est, au contraire, presque entièrement identique au nôtre : nouvel indice de la nationalité de l'auteur.

Il ne faudrait pas croire, toutefois, qu'Étienne n'ait jamais sacrifié au goût de l'allégorie minutieuse : on en trouve la preuve dans un sermon *ad populum,* où, commentant le texte « *Sint lumbi præcincti* », il explique avec complaisance que la ceinture représente la mortification, la boucle la chasteté, l'ardillon (*spingula*) la discrétion, et la bourse, pendant à la courroie, l'aumône dont le jeune doit être accompagné (2). Mais c'est à peu près le seul exemple de cette nature que nous ayons remarqué dans ses prédications, où l'on reconnaît bien plus souvent l'onction et le mouvement de l'éloquence du XIIe siècle.

Deux des successeurs d'Étienne dans la dignité de chancelier ont encore laissé des œuvres oratoires, indépendamment de ceux que nous rencontrerons parmi les clercs réguliers. Le premier est PHILIPPE DE GRÈVE, personnage bien connu, qui mourut en 1237, et qui se distingua en luttant tour à tour contre les moines mendiants, contre l'Université, puis contre l'évêque Guillaume d'Auvergne, dans la question de la pluralité des bénéfices, dont il était le

(1) Bibl. de Poitiers, n° 124.

(2) Ms. lat. 14859, f° 267. « *Et nota quod ferrum quod dicitur* mordant *in extremitate corrigiæ ponitur*; *notandum quod maceratio nostra debet habere castitatem usque ad finem*, etc. »

partisan intéressé (1). Il existe un assez grand nombre de manuscrits de ses sermons pour les fêtes *festivales* et sur les Evangiles ; on en a quelques-uns de ses sermons sur les Psaumes, qui ont été imprimés autrefois. En outre, les collections de la Sorbonne contiennent de lui différentes homélies, mêlées à celles des prédicateurs contemporains (2). Deux autres, prêchées à Paris en 1231, le Jeudi-Saint et le jour de la fête de saint Pierre-aux-Liens, ont été retrouvées dernièrement par nous : l'auteur n'y est désigné que par sa qualité de chancelier ; mais la date supplée à l'absence de son nom (3). Plusieurs de ses compositions renferment des allusions aux querelles universitaires.

Gauthier de Chateau-Thierry, chancelier de 1244 à 1249, fut élu ensuite au siège épiscopal de Paris, en remplacement de Guillaume d'Auvergne : mais il mourut presque aussitôt, vers la fin de l'année 1249. Ses discours, mentionnés dans l'*Histoire littéraire* postérieurement à la première édition de ce livre (4), semblent antérieurs à sa promotion, car aucun de leurs titres ne le désigne comme évêque. Ils ne forment point de série spéciale, mais sont tous disséminés dans des recueils hétérogènes. Ils furent prononcés à l'occasion de certaines fêtes, à Paris, et notamment chez les Frères Mineurs (5). Leur ton est libre et hardi, surtout quand ils dénoncent les vices des clercs et des écoliers. Quelques manuscrits donnent à tort au prédicateur le nom de Guillaume, et cette leçon a été reproduite en plusieurs endroits sur les anciens cata-

(1) *Hist. litt.*, XVIII, 1348. Cf. Noël Valois, *Guillaume d'Auvergne*, p. 33 et ss. ; Hauréau, *Notices et extraits des manuscrits*, XXI, 183 et ss.

(2) Voir la table bibliographique, dans laquelle nous indiquons, au nom de Philippe de Grève, vingt-cinq manuscrits, au lieu de sept connus jusqu'à présent.

(3) Ms. nouv. acq. lat. 338, f°s 152, 236.

(4) T. XXVI, p. 390 et suiv.

(5) Ms. lat. 15955.

logues. Mais la plupart lui laissent celui de Gautier, sous lequel il est cité dans la *Gallia Christiana* et dans l'histoire de l'Université de Paris (1). Du Boulay vante l'étendue de son savoir. Toutefois son principal titre de recommandation auprès de la postérité est encore d'avoir fondé le collège des Bons-Enfants.

Nous voici arrivés à la docte corporation qui fut le cœur de l'Université, et qui exerça quelque temps, avec le reste de la Faculté de théologie, un pouvoir discrétionnaire sur les chaires de la capitale. Les débuts de la maison de Sorbonne furent modestes et sont demeurés obscurs. L'ombre cache même tout un côté de la figure de son illustre fondateur : c'est le côté par lequel il se rattache à notre sujet. La vie de Robert de Sorbon (et non Robert Sorbon, comme on l'écrit souvent, puisque ce nom lui vient du lieu de son origine) (2), a été suffisamment éclaircie à l'aide des actes concernant son collège, de son testament et des récits de l'inestimable Joinville. Le sénéchal et le chapelain, tous deux familiers de saint Louis, mangeaient à côté l'un de l'autre à sa table, quoiqu'ils ne fussent pas toujours d'accord ; et quand Joinville reprochait à Robert d'avoir quitté l'humble habit de ses père et mère pour se vêtir plus richement que le prince (ce qui n'était pas difficile), le bon roi s'interposait, prenait la défense de l'accusé, et le laissait tout ébahi (3). C'est assez montrer la considération qui environnait partout l'ancien chanoine de Cambrai. On va voir que ses œuvres jouirent aussi d'une grande notoriété, quoiqu'elles soient bien oubliées de nos jours.

(1) *Gall. Chr.*, VII, 100 ; Du Boulay, III, 681.

(2) Ce lieu peut être aussi bien Sorbon (Ardennes) que Serbonne (Seine-et-Marne) ; car les manuscrits portent indifféremment *de Sorbone*, *de Sorbona*, *de Carbonia*, et Joinville appelle notre personnage Robert *de Cerbon* ou *de Cerbone*.

(3) *Hist. de S. Louis*, D. Bouquet, XX, 195.

« L'unique homélie de Robert de Sorbon, dit M. Victor Le Clerc, ne mêle aux allégories que des versets de l'Écriture bien ou mal appliqués et cousus bout à bout (1). » Quelle est cette homélie unique? Un autre passage de l'*Histoire littéraire* en mentionne deux du même auteur, l'une sur le bon Pasteur, l'autre intitulée *De tribus dictis* (lisez *dietis*); cette dernière ne serait que la reproduction de l'*Iter Paradisi* (2), traité qu'on a publié sous son nom, avec un autre sur la Conscience et un troisième sur la Confession (3). Du Boulay, de son côté, considère ces traités eux-mêmes comme autant de sermons (4). Voici donc deux questions connexes : Reste-t-il plusieurs discours de Robert? Les trois opuscules désignés sont-ils du domaine de la chaire? Sur la première, l'examen des manuscrits nous fournira tout à l'heure une ample réponse : au lieu d'une homélie, nous en aurons à énumérer une quantité, et non sans valeur. Quant à la seconde, nous allons, pour l'éclaircir, interroger successivement les textes.

1° Le *De tribus dietis* a été édité dans la bibliothèque des Pères, et nous l'avons retrouvé dans quatre manuscrits contemporains. Toutes les versions sont identiques pour le plan et pour l'idée générale : il y a, sur la route de la Pénitence, menant au Paradis, trois relais ou trois étapes (*dietæ*), la Contrition, la Confession, la Satisfaction; chacune de ces étapes est de trois lieues, qui forment autant de subdivisions du sujet. Mais, si l'on descend aux détails, on rencontre de notables différences; et ces différences tendent toutes à montrer que le *De tribus dietis* a d'abord été un sermon, qu'il a été composé et débité comme tel, puis, plus tard, remanié et rédigé à nouveau en forme de traité.

(1) *Hist. litt.*, XXIV, 365.
(2) *Ibid.*, XIX, 291 et suiv.
(3) *Max. Bibl. Patr.*, XXV.
(4) « *Ad alumnos videtur habuisse tres sermones.* » Du Boulay, III, 235.

L'exorde et même le thème initial sont entièrement dissemblables dans l'édition et dans le manuscrit principal, provenant de la Sorbonne (1). Celui-ci donne, aussitôt après, l'histoire de l'Enfant prodigue, racontée en détail comme un de ces *exemples* en usage alors dans toutes les prédications : l'édition, au contraire, l'omet, comme elle omet encore certains proverbes que l'on citait aux auditoires populaires à tout propos, celui-ci par exemple :

« Ke le bien voit et le mal prend,
« Il se foloie à enscient. »

Elle ne contient pas un mot de français ; mais elle offre un latin meilleur que le manuscrit, et des développements plus longs. La fin n'a pas plus de rapport que le commencement dans les deux textes qui, du reste, sont également incomplets, car l'auteur n'a parcouru qu'une partie de son chemin, ou bien les copistes ne l'ont pas suivi jusqu'au bout (2). On ne saurait attribuer à l'éditeur tant de corrections et de changements. Nous avons, d'ailleurs, pour décharger sa responsabilité, une version manuscrite presque entièrement conforme à la sienne (3). Puis, dans une troisième. l'ouvrage commence encore autrement (4) ; et celle-ci,

(1) « *Justus cor suum tradidit ad vigilandum diluculo ad Dominum qui fecit illum*, etc. *Unde clamat Apostolus : Hora est jam nos de somno surgere. Sed quidam differunt in tantum, quod dies incalescit, et calor solis acuté apprehendit eos*, etc. » (*Max. Bibl. Patr.*, XXV, 358.) « *Ne descendas in Ægytum, sed quiesce in terrâ quam dixero tibi, et peregrinare ibi, eroque tecum et benedicam tibi* (*Gen.* XXVI, *a*). *Verba sunt Domini ad Ysaac, qui interpretatur risus vel gaudium, et significat hominem pœnitentem de peccato*, etc. » (Ms. lat. 16505, f° 160.)

(2) Le manuscrit s'arrête à la fin de la seconde lieue de la troisième étape, et la fin de l'ouvrage y est remplacée par des vers étrangers au sujet. L'édition donne en plus une demi-colonne. Le texte remplit, dans le premier, dix feuillets in-18, et, dans la seconde, neuf colonnes in-folio.

(3) Ms. lat. 15034.

(4) « *Vias tuas, Domine, demonstra mihi... Quilibet dicit quod ipse vult ire in Paradisum*, etc. » Bibl. de Troyes, n° 1540.

quoique précédée d'un prologue et divisée en chapitres, servit évidemment de sermon, comme le prouve le titre : *Magistri Roberti de Carboniâ* (pour *Cerboniâ*) *tractatus de tribus dietis pœnitentiæ*, SECUNDUM QUOD SOLET PRÆDICARI *apud S. Nicolaum in Cardineto.*

Il est donc vraisemblable que Robert, après avoir prêché une ou plusieurs homélies sur ce sujet, vit que son plan ingénieux avait du succès, qu'il mit alors, par une rédaction soignée, la dernière main à son œuvre, qu'il en fit un livre, et que ce livre, passant, comme beaucoup d'autres, dans le fonds commun des orateurs de l'époque, devint un thème ordinaire de prédication pour le Carême ou pour des circonstances analogues : en effet, tous les manuscrits où il se retrouve sont des collections de sermons. Il fut adopté particulièrement par le clergé de Saint-Nicolas-du-Chardonnet. Le cadre étant tout tracé, tout rempli même, chacun répétait avec plus ou moins de variantes, d'un seul trait ou en plusieurs fois, le sermon des trois étapes de la Pénitence : procédé commode, et fort usité à cette époque, ainsi que nous le verrons. De là, nécessairement, des versions différentes, les unes en forme de discours, comme le manuscrit de la Sorbonne, qui représente très probablement le texte primitif de Robert, les autres en forme de traité, rédigées soit par lui, soit par un imitateur, comme les manuscrits de Saint-Victor et de Troyes, et comme celui qui a servi à l'éditeur.

2° La démonstration serait la même pour le *De Conscientiâ*, quoique les variantes soient moins importantes. Les manuscrits qui renferment cet opuscule sont aussi des recueils de sermons (1). Édité comme le précédent dans la

(1) Mss. lat. 15034, 15383, 15954. Une notice mise en tête de ce dernier manuscrit avertit que le traité de Robert y est répété deux fois; plus, bas le bibliothécaire Gayet de Sansale a ajouté cet erratum : « J'ai examiné ce manuscrit avec soin...; le traité de Robert

bibliothèque des Pères, il a été reproduit par Du Boulay, à cause des détails spéciaux et fort instructifs dont il fourmille sur le régime des écoles, les fonctions de chancelier, la collation des grades, etc. Ce n'est, d'un bout à l'autre, qu'une comparaison longue et soutenue entre l'examen de l'âme par Dieu et l'examen du candidat à la licence par le chancelier. L'auteur entre dans des explications minutieuses, dont nous aurons à tirer parti plus loin. Il paraît bien, comme le pensait Du Boulay, les avoir adressées directement aux écoliers : le même esprit qui faisait écrire des sermons *ad status* voulait qu'on instruisît chaque classe d'auditeurs par des images et des exemples tirés de sa condition particulière.

3° Le *De Confessione* ne semble pas dans le même cas, bien qu'il soit joint quelquefois aux deux compositions précédentes. C'est plutôt un manuel du confesseur qu'une exhortation aux pénitents, et Robert y aborde des questions d'une nature tellement intime, il se sert d'expressions si techniques, que la pruderie des siècles modernes, déshabitués de cette crudité de langage, lui en a fait un reproche. Son sujet nécessitait cependant tous les avis qu'il donne. Lui-même prévient, en répétant ailleurs des instructions toutes semblables, que ce n'est pas dans la chaire, mais au tribunal de la pénitence qu'on doit entrer dans de pareils détails (1). Nous ne compterons donc point le *De Confessione* parmi ses œuvres oratoires (2).

Mais un quatrième traité de l'illustre docteur, qui n'est ni publié ni connu, semble avoir passé, comme les deux premiers, par la bouche des prédicateurs. Il a pour titre : *Des conditions du mariage*. Dans le manuscrit où il se trouve,

de Sorbon n'y est pas. » La vérité est qu'il s'y trouve réellement deux fois, mais sans être précédé d'aucun titre.

(1) *De conditionibus matrimonii* (ms. lat. 15034).

(2) On a des versions différentes du *De Confessione* dans le tome XXV de la *Bibliotheca Patrum* et dans le ms. lat. 15034.

il précède le *De Conscientiâ* ; et, bien que l'on ait inscrit sur la marge les mots « *Tractatus magistri Roberti de Sorbonâ* », on y reconnaît tous les caractères de l'homélie, depuis le thème jusqu'à la péroraison ordinaire : *Rogabimus*, etc. (1). A la fin seulement, Robert ajoute l'avertissement dont nous venons de parler ; mais, en déclarant qu'un point spécial ne doit pas être abordé en chaire, il donne suffisamment à entendre que le reste est fait pour les prédicateurs. On lit dans un ancien recueil de la Sorbonne (2) trois sermons anonymes sur le mariage, formant une suite régulière, et offrant avec ce traité de grandes similitudes. Par malheur, le commencement, qui nous eût appris d'une manière certaine le nom de l'auteur, a été enlevé. Il est facile de se convaincre, pourtant, que ces trois morceaux sont des démembrements de l'opuscule de Robert, et qu'ils ont été transcrits en abrégé par un auditeur. Ce rapporteur, négligeant de reproduire les points du discours qui lui étaient familiers, comme les exemples, s'est contenté de les noter pour mémoire en deux ou trois mots ; mais on les retrouve développés tout au long dans le *De conditionibus matrimonii* (3). C'est donc ce dernier qui doit être considéré comme le type original. Nous aurons à y recueillir des traits charmants sur le mariage.

Robert de Sorbon a composé des sermons bien plus nombreux sur les fêtes et les saints. Pour épuiser d'abord

(1) M. lat. 15034, f°s 106 et 109.

(2) Ms. lat. 16505.

(3) C'est ainsi qu'il écrit, comme entre parenthèses : « *Adhùc recitavit quod dixerat cum burgense de Sancto-Quintino.* » Et ces simples mots tiennent lieu d'une anecdote, racontée dans le sermon de Robert, sur un bourgeois marié qui, salué du nom de moine, avait pris son interlocuteur pour un fou (l'auteur veut en arriver à dire que le mariage est une règle religieuse comme les autres). L'histoire d'un prince que sa femme trouvait trop mal habillé est omise complètement dans la relation abrégée. Toutes ces parties accessoires du discours s'ajoutaient, se développaient ou se retranchaient au gré de l'orateur.

le recueil de la Sorbonne que nous venons de citer, on y remarque, sous son nom, un panégyrique de saint Martin, un discours prononcé dans un synode (c'est celui qui roule sur le Bon Pasteur, et dont parle l'*Histoire littéraire*), puis deux homélies sur l'évangile du second dimanche de Carême (1). En regard du panégyrique, les marges portent des traductions de lambeaux de phrases et des proverbes français, ajoutés par une autre main pour servir aux prédicateurs qui s'adressaient au peuple (2). Le second morceau est un commentaire subtil de ces quatre mots : *Ego sum Pastor bonus.* Il a été transcrit ou plutôt résumé à la hâte, et probablement de mémoire; la fin a été déchirée postérieurement au numérotage des feuillets. Mais, entre ces quatre sermons signés, il s'en trouve plusieurs autres sans nom d'auteur qui doivent être attribués également à Robert, non seulement en raison de la place qu'ils occupent, mais à cause de certaines ressemblances de forme et de style. Tels sont les trois qui ont pour sujet l'Avent, et qui renferment des allusions à la vie des écoliers, comme le *De Conscientiâ* (3). Tel est encore celui du dimanche de la Mi-Carême, où est cité celui du dimanche précédent, lequel porte d'une manière authentique le nom de notre docteur (4). Au surplus, toute la série dont ils font partie offre une grande apparence d'homogénéité. Mais il convient de borner là nos inductions.

Pierre de Limoges, le collègue de Robert, ne s'est pas borné à insérer dans ses *Distinctions* un discours de lui,

(1) Ms. lat. 16505, f°s 145, 147, 217.

(2) « *Habitum truncatum portare.* » En marge : « *Scilicet* mentel de pièces et de morciaus, *seu* de truant. » — « *Qui se humiliat exaltabitur.* » En marge : « Petit chatel deit on en haut lever. » Etc.

(3) Ms. lat. 16505, f° 199. « *Si quis daret alicui scolari Parisius per annum, multum diligeret eum.* » « *Sicut venditores pomorum pueris parvum pomum dant* pour alechier.., *sic clamator vini dicit : Gustate et videte*, etc. »

(4) *Ibid.*, f° 227.

mêlé de latin et de français (1). En réunissant les plus remarquables prédications que Paris avait entendues de 1260 à 1263, il lui a donné une large place. Une série entière, remplissant une bonne portion de son manuscrit, est intitulée : *Sermones magistri Roberti de Sorbonâ* (2). Elle n'émane pas exclusivement du chapelain du roi, mais peu s'en faut; car, si une vingtaine de sermons sont marqués à la marge comme appartenant à d'autres auteurs, tout le reste lui demeure. Son nom est répété en regard du plus grand nombre; et pour ceux qui ne portent point d'indication particulière, on doit s'en rapporter au titre général de la série. Que voudrait dire ce titre, si la majorité des morceaux qu'il précède n'étaient de Robert ?

A la suite des *Distinctions,* viennent plusieurs séries du même genre que la précédente : dans celles-ci, les sermons signés du fondateur de la Sorbonne sont moins nombreux (3), et nous ne serions pas autorisés à lui attribuer les autres, car nous n'avons plus ici de titre général. Il est à remarquer qu'il prêcha beaucoup moins dans la dernière des années embrassées par ces collections (en 1263), et que dans le recueil de 1272 il ne figure plus du tout. Il vivait encore cependant ; mais il était dans sa soixante-douzième année, et devait s'éteindre deux ans plus tard.

Il nous reste à mentionner trois sermons, qui forment un cahier à part dans un manuscrit provenant aussi de la Sorbonne (4). Le premier est incomplet. Ils sont suivis de cette observation, écrite de la même main : « *Dominus Daniel non habet plures sermones à magistro Roberto relatos.* » Les rédacteurs de l'ancien catalogue et de la notice mise en tête du manuscrit ont compris qu'il s'agissait d'extraits de sermons *rapportés par maître Robert*. Mais le

(1) Ms. lat. 16482, au mot *Patientia*.
(2) Ms. lat. 15971, f°s 68-198.
(3) Ms. lat. 16482, f°s 309, 310, 311, 312, 318, 341.
(4) Ms lat. 16530.

sens indique bien plutôt que ce sont des extraits de Robert rapportés par Daniel (1). La preuve que l'auteur est bien le fondateur de la Sorbonne, c'est que le troisième de ces fragments se retrouve sous son nom, avec des variantes légères, dans un autre recueil (2).

Les œuvres dont nous venons d'établir la nature et l'origine renferment peu de passages d'une éloquence élevée. Mais, en revanche, elles sont riches en traits de mœurs, en exemples de toutes sortes, en vestiges de la langue française. Ici, l'orateur, donnant cours à son imagination, développe une comparaison toute fleurie entre la transition de l'hiver au printemps et le retour d'une âme à l'état de grâce (3). Là, il fait appel à ses nombreux souvenirs, et nous montre le roi, dont il était l'ami, interrompant lui-même un prédicateur pour redresser une interprétation mal fondée de l'Évangile (4). Mais c'est avant tout sur les écoles du temps qu'il nous fait des révélations intéressantes, non seulement dans son discours sur la Conscience, mais en maint endroit, et notamment dans une instruction à l'adresse des étudiants, où sont détaillés leurs devoirs et leurs travaux (5). Cette dernière est peut-être détachée d'une série de sermons *ad status*, que Robert avait aussi composés, et dont la trace même s'est perdue : la biblio-

(1) On lit de même en tête des premiers sermons du ms. 16482 : *à Biart;* ce qui signifie : *tiré de Nicolas de Biart.* Echard l'a compris ainsi (*S. Thomæ Summa vindicata*, p. 32).

(2) Ms. lat. 16482, f° 318. « *Sermo Roberti in synodo. Ego sum pastor bonus*, etc. » Il diffère de celui qui roule sur le même thème dans le ms. 16505. Nous ne parlons pas d'un fragment d'homélie qu'une main différente a écrit à la suite de ce morceau ; et pourtant on y trouve des phrases qui rappellent fort le : *De Conscientiâ :* « *Sicut cancellarius Parisiensis bacellarios examinat, et ipse libenter sustinent examinationem, ut posteà per licentiam et magisterium majorem honorem assequantur,* » etc.

(3) Ms. latin 15971, f° 171.

(4) Ms. latin 16530, premier sermon de Robert.

(5) Ms. lat. 15971, f° 197.

thèque de la Sorbonne les possédait peu de temps après sa mort, avec plusieurs exemplaires de ses autres écrits (1).

Il est temps, maintenant, de consacrer quelques lignes à ce docteur inconnu qui s'est déjà rencontré tant de fois sur nos pas, à Pierre de Limoges. Jaloux de conserver à la postérité le souvenir et les ouvrages des autres, il a négligé de faire savoir ce qui le concernait personnellement. Aussi les éléments de sa biographie sont-ils assez rares. Les manuscrits nous apprennent qu'il fut un des premiers collègues de Robert de Sorbon et son ami fidèle; il est qualifié, sur ceux qu'il a légués à la Sorbonne, et qui s'élevaient à plus de cent-vingt : *Quondam socius domûs hujus* (2). Echard et après lui M. Félix Lajard se bornent à dire qu'on le trouve cité, comme théologien, de 1260 à 1300 ou environ (3). L'historien des Frères Prêcheurs ajoute cependant qu'il doit être le même personnage que Pierre de Limoges, doyen de la Faculté de médecine de Paris en 1270, mentionné par Du Boulay. Un cumul semblable n'aurait eu rien d'inusité, et la conjecture semble justifiée par les legs du sorboniste, qui comprennent plusieurs traités de médecine (4). Elle a paru peu admissible à M. Hauréau, qui, dans un des derniers volumes de l'*Histoire littéraire*, est revenu sur cette remarquable personnalité pour l'éclairer d'un jour nouveau, trop longtemps attendu; mais M. L. Delisle, en signalant dans son précieux *Cabinet des Manuscrits* (5) les richesses léguées par Pierre de Limoges, reconnait en lui un savant médecin en même temps qu'un habile théologien, connu également sous le nom de Pierre Sipière ou de la Sepyeire.

(1) Ancien catalogue de la Sorbonne (Ars., ms. 855).

(2) Mss. lat. 15971, 16482, etc. La mention de son legs est inscrite sur les derniers feuillets.

(3) Echard, *S. Thomæ Summa vindicata*, 30; *Hist litt.*, XX, 327, 334, 349.

(4) Echard, *ibid.*, 37; Du Boulay, III, 398.

(5) II, 167 et ss.

Il nous a laissé, en effet, sous le titre de *l'Œil moral*, un traité qui suffirait à justifier la seconde de ces qualifications. Toutefois il ne faudrait pas confondre avec lui Pierre de Gros, pareillement originaire de Limoges et sociétaire de la Sorbonne, qui fut évêque de Senlis et d'Auxerre au XIVe siècle et vécut jusqu'en 1361 (1). Un autre homonyme que j'avais cru pouvoir lui être identifié, paraît aussi avoir été un personnage distinct. Celui-ci fut plutôt un homme politique, bien qu'il appartînt de même au clergé. En 1259, le pape le chargea, avec un autre clerc, d'une mission auprès du roi Henri III, ayant pour objet d'amener ce prince à une détermination favorable aux intérêts du Saint-Siège dans la question de Sicile. Il eut ensuite des relations suivies avec la cour de Londres et fut mêlé aux négociations poursuivies par la reine Marguerite de Provence pour rétablir la paix entre le monarque anglais et ses barons (2). Ces occupations, ces voyages étaient peu compatibles avec des travaux assidus comme ceux de notre docteur, qui ne dut guère quitter Paris, et que nous voyons prêcher dans la chapelle royale comme un habitué de la cour.

Les collections que Pierre de Limoges a formées, en y mêlant plus ou moins du sien, s'étendent de 1260 à 1273. En voici l'indication par ordre chronologique :

1° La série de sermons *de tempore* dont nous parlions tout à l'heure comme émanant en partie de Robert, et qui occupe la fin d'un ancien manuscrit de la Sorbonne, est écrite, ainsi que le reste du volume, de la main de Pierre (3) : c'est ce que fait remarquer avec raison le savant

(1) V. Du Boulay, IV, 981.

(2) Rymer, *Conventiones, litteræ*, etc., t. I, part. II, p. 44; Shirley, *Royal and other historical letters*, etc., II, 222, 235.

(3) Ms. lat. 15971, fos 68-232, à la suite d'un choix d'exemples, qui sont empruntés à Jacques de Vitry et à différentes sources, et précédés d'un prologue dû sans doute à Pierre lui-même.

Echard (1). Les caractères, fins, cursifs, souvent peu lisibles, se retrouvent en effet dans ses autres livres. Les marges portent des corrections, des additions, des notes qui ne peuvent avoir été ajoutées que par le rédacteur lui-même, et qui sont d'une écriture toute semblable. Enfin, ce qui est un indice décisif, les fragments reproduits contiennent des phrases en limousin : « *Eu soy champio qui sui intrat et cham de la batalha per vos salvar* (2). » « *Eu soit tot floritz, e en arma e en cors, quand me soy confessatz de bona voluntat* (3). » Ces sermons furent cependant bien prêchés à Paris, ainsi que le montrent les noms des auteurs ins-inscrits en tête ou à la marge, et dans les années 1260 et 1261, comme il résulte de la confrontation des termes chronologiques qui s'y rencontrent (4).

2° Les sermons, d'origine variée, qui ont été reliés à la suite des *Distinctions* de Pierre de Limoges, bien qu'ils fussent antérieurs à la composition de cet ouvrage, sont de la même main que les précédents. La confrontation des dates prouve, comme on l'a annoté sur le manuscrit au XVIIIe siècle, qu'il furent débités, les uns en 1261, les autres en 1263. La plupart sont, comme les premiers, rapportés *de auditu* ; c'est ce qu'indique, entre autres, la cote contemporaine mise sur le dernier feuillet : « *Sermones reportati de sermonibus factis in universitate Parisiensi.* » Les prédicateurs sont également nommés en regard de chacun.

3° Le recueil de 1272-73, que nous avons cité à diverses

(1) *S. Thomæ Sum. vind.*, p. 30.

(2) F° 173. Le *ch*, qui n'existe pas dans le provençal, caractérise le limousin.

(3) F° 171. Le reste du texte est en latin mêlé de français.

(4) V. la note placée en tête du manuscrit. La fête de Pâques, dans les années où les sermons furent prononcés, tomba successivement le 4 et le 24 avril : or, ces deux termes ne se rencontrent qu'une fois dans la période correspondant à la vie de Robert de Sorbon, en 1260 et 1261.

reprises, est écrit à main posée, en caractères plus gros e plus nets, pareils à ceux de l'ouvrage le plus authentique de Pierre (les *Distinctions*). Le docteur, qui a employé pour ces deux compilations un copiste, a ensuite ajouté lui-même des notes. Il se fait encore deviner, ici, par la rédaction plus soignée de ses propres discours, prononcés chez les *Frères du Sac* et dans la chapelle du roi (1), par les remarques ou les critiques dont il accompagne ceux des autres (2), par des renvois à ses *Distinctions*. Comme dans celle-ci, le texte est rédigé soit de mémoire, soit sur le manuscrit du prédicateur même. La collection se compose de deux cent-seize sermons d'orateurs différents, qui sont le plus souvent désignés dans les titres ; elle embrasse tous les dimanches et toutes les principales fêtes comprises entre le 1er novembre 1272 et le 18 novembre 1873. Ces dates, fournies encore par le rapprochement des jours où tombaient certaines solennités, ont été inscrites sur les marges comme dans les deux séries ci-dessus, et par la même personne : le calcul fait pour les déduire étant répété tout au long dans l'ouvrage d'Echard, il y a lieu de penser que ces diverses annotations sont dues à l'historien des Frères Prêcheurs (3).

4° Les *Distinctions*, qui portent le nom de Pierre de

(1) Ms. lat. 16481, nos 85 et 113. Sur les *Frères du Sac*, voyez Du Cange, au mot *Sacci*.

(2) « *Et placuit mihi multùm.* » « *Fuit ibi magister Petrus de Lem.*, *et notavit quod modum bonum habet prædicator*, » etc. (*Ibid.*, *passim*). On rencontre des observations semblables dans les autres recueils de Pierre. Ses impressions sont exprimées ici tantôt à la première personne, tantôt à la troisième ; nouvelle preuve que cet exemplaire est transcrit sur l'original par un copiste.

(3) V. Echard, I, 265. L'énumération qu'il donne de ces sermons ne produit qu'un total de 211 ; mais il en omet plusieurs. De là les différences déjà signalées entre les numéros d'ordre qu'il leur assigne et la place réelle qu'ils occupent dans le manuscrit : c'est cette dernière que nous prenons pour base dans toutes nos citations.

Limoges (1), sont une espèce de répertoire alphabétique, où se trouvent rangés par ordre de sujets, mais un peu arbitrairement, des pensées, des matériaux, des sermons entiers, reproduits toujours par les mêmes procédés. Les auteurs sont moins souvent cités. Pierre se nomme une fois lui-même, au mot *Dives* : mais un grand nombre de réflexions ou de fragments anonymes sont certainement de lui. C'est là son œuvre capitale. Elle a été composée après 1270, car plusieurs passages montrent que saint Louis n'existait déjà plus (2), et selon toute apparence vers 1273, puisqu'on y trouve un sermon prononcé le 18 octobre de cette année et que, d'ailleurs, l'écriture est celle du recueil précédent. La bibliothèque de la Sorbonne possédait ce manuscrit en 1338, comme on le voit par son catalogue daté de cette année (3) : Pierre le lui avait légué lui-même avec ses autres livres. A la fin du volume, après les sermons de 1263, on trouve un supplément aux *Distinctions*, qui est inachevé et ne va que du mot *Anima* au mot *Hospitalitas*. Il émane aussi de notre docteur, car il renvoie dans ses *Distinctions* même, au mot *Templum* : d'où il s'ensuit que l'exemplaire qui nous reste de ces dernières doit avoir été transcrit postérieurement à la rédaction du supplément (4).

Tous ces travaux furent exécutés par Pierre de Limoges pour faciliter à ses collègues et à lui-même la tâche de la composition oratoire, mais aussi pour conserver et pour éditer, en quelque sorte, les productions les plus remar-

(1) *Distinctiones bonæ, secundum ordinem alphabeti, à magistro Petro de Lemovicis.* Ms. lat. 16482, *in fine.*

(2) « *Magnum festum fecit rex Ludovicus, quem Deus absolvat*, etc. Au mot *Confessio*. V. aussi au mot *Dedicatio*. Un des morceaux compris dans les *Distinctions* est cependant antérieur à la mort de saint Louis. (V. ci-après, p. 139.)

(3) Ars., ms. 855.

(4) Pierre est encore l'auteur d'un sermon sur la fête de S. Vincent, prêché aux Chartreux (ms. lat. 16500, n° 151).

quables des prédicateurs de l'époque. C'était une idée féconde que la création de ces espèces de journaux de la chaire, dont nos emprunts continuels dénotent suffisamment l'importance et l'intérêt. Une pareille entreprise exigeait de la critique et une infatigable assiduité : en nous révélant un esprit si curieux, un amateur si empressé de l'art de la parole, elle nous fait regretter plus vivement de ne pouvoir mieux dissiper l'obscurité qui l'entoure (1).

CHAPITRE V

PRÉDICATEURS DE L'ORDRE RÉGULIER

DOMINICAINS ET FRANCISCAINS

Dominicains : Henri le Teutonique ; Étienne de Bourbon ; Albert le Grand ; saint Thomas d'Aquin ; Barthélemy de Tours ; Hugues de Saint-Cher ; Gérard de Liège ; Jean d'Orléaus ; Gilles d'Orléans ; Gilles de Liège ; Guillaume Perraud ; Pierre de Tarentaise ; Humbert de Romans ; Nicolas de Biart ; Nicolas de Gorran ; Gui d'Evreux ; Laurent le Français ; Albert de Reims ; Wedoir de Saint-Riquier. — Franciscains : saint Antoine de Padoue ; saint Bonaventure ; Hugues de Digne ; Jean de Samois : Eudes Rigaud Guibert de Tournai ; Jean de Gall ; Raoul *de Retos* ; Guillaume de la Mare.

L'ordre de saint Dominique, dans le cours du XIIIe siècle passe par deux phases différentes, faciles à distinguer sur-

(1) Pour ceux des sermonnaires de l'ordre séculier dont nous n'avons pas eu à parler ici, voir la table bibliographique, aux noms suivants : Ancodus, Arsène d'Arras, Aubert, Etienne Bérout Guillaume (diacre) de Bourges, Guillaume de Gramayt, Guillaume de Nicole, Guillaume de Saint-Amour, Guillaume Shirwood, Hélie de Gimel, Hubert, docteur de Sorbonne, Jean de Saint-Evroult, Nicolas de Nonancour, Philippe Escoquart, Raimond, archidiacre de Morinie, Richard de Saint-Laurent. On trouvera, en outre, à cette table

tout lorsqu'on le considère au point de vue de la prédication. Dans la première, qu'on pourrait appeler la phase évangélique, les Frères Prêcheurs se constituent, se recrutent ; ils enseignent les masses dans un langage simple, ardent, sans confier leurs paroles au vélin. C'est l'époque du fondateur, qui lui-même ne demandait d'inspirations qu'à un seul livre, l'Evangile; c'est celle de ses premiers disciples, Mathieu de France, Réginald, Jourdain de Saxe et autres, dont les succès sont connus seulement par le témoignage de leurs contemporains. Dans la seconde, qui est la phase savante et en tête de laquelle on peut placer le nom d'Albert le Grand, cet ordre, après s'être augmenté dans des proportions considérables, aborde les écoles, la science, les grades universitaires. Tout en continuant sa mission populaire et en l'étendant même aux régions lointaines, il offre à ses membres un débouché nouveau : il produit des docteurs et des écrivains. Dès lors, il subit l'influence d'Aristote et de la scolastique, favorable sans doute au raisonnement et à la formule de la doctrine, mais funeste à l'art oratoire, qui demande du mouvement et de la chaleur. Un génie, comme saint Thomas d'Aquin, pourra détourner au profit de la théologie la force du courant : il ne le remontera pas. Aussi les sermons laissés par ses confrères seront-ils innombrables ; mais rarement porteront-ils le cachet de la haute éloquence, précisément

un certain nombre de sermonnaires de condition inconnue ou incertaine, mais appartenant plus probablement à la même catégorie : Adam de Paris, Adam le Picard, Anjorand, Anselme de Bouchy, Arnauld Galiard, Arnoul de Crespy, Arnoul de Reims, Bertrand Bertaud de Saint-Denis, Buisine, Etienne Bérord, Eudes *de Bueriis*, Geoffroi de Troyes, Gérard de Saint-Denis, Guillaume de Montreuil Jean d'Alich, Nicolas le Danais, Nicolas le Normand, Pierre de Bar, Pierre *de Combalia*, Pierre de Dacie, Pierre de Saint-Benoît, Raymond, Réginald de Reims, Renaud d'Ecosse, Robert Saincériaux, Robert *de Villiaco*, Simon *de Londayco*.

parce qu'ils appartiennent à cette seconde moitié du siècle, où le goût se perd déjà par la recherche de la subtilité, et en même temps, il faut le dire à l'avance, parce qu'ils ont été le plus souvent transcrits par de simples scribes de l'auditoire.

La dernière période est donc la seule qui rentre, actuellement, dans notre sujet. La quantité des sermonnaires qu'elle fournit et les éclaircissements tout spéciaux dont leur vie et leurs travaux ont été l'objet dans les *Scriptores ordinis Prædicatorum* seront pour nous deux raisons nouvelles de glisser rapidement sur les faits déjà connus ou hors de conteste.

Un des premiers dominicains dont la parole ait remué le clergé et la population de Paris est un maître en théologie du couvent de Cologne, qui doit sans doute à cette résidence le nom d'Henri le Teutonique, car on ne sait pas positivement s'il était d'origine allemande. Échard a soin de le distinguer, par l'épithète de *senior*, d'un deuxième Henri de Cologne (*junior*), vivant et prêchant à la même époque; il ajoute qu'il fut ensuite prieur dans une autre province de son ordre, celle de Terre-Sainte. De retour à Paris, il devint cher à saint Louis et l'accompagna dans la croisade; il mourut en 1254. « Avec quelle force, dit Thomas de Cantimpré, les exhortations et les conseils de cet homme agirent sur le clergé de la capitale, ainsi que sur le peuple et les clercs des autres lieux où il se fit entendre, c'est ce que nul ne saura jamais imaginer (1). » Echard avait vu des sermons de lui dans plusieurs manuscrits disparus. Nous avons trouvé, dans une collection de la Sorbonne (2), une nouvelle homélie portant le nom d'*Henricus Teuthonicus*: elle émane plutôt

(1) Échard, I, 148, 149.

(2) Ms. lat. 15959, entre un sermon de Guillaume d'Auvergne et un de Guiard de Cambrai.

du même personnage que de son homonyme, et doit avoir été prononcée à Paris. Elle n'a point de titre, et commence par le texte « *Induite vos sicut electi Dei*, » que l'orateur développe, sans doute à l'adresse des clercs, en traitant de la triple concupiscence de la chair, de l'esprit et des yeux. Bien que ce morceau se termine par l'*oremus* accoutumé, l'on ne peut affirmer qu'il soit complet, car il est très court.

Mais la première œuvre importante sortie de la plume d'un dominicain français paraît être une vaste encyclopédie de la chaire, qui est restée inédite jusqu'à nos jours, et qui est intitulée : « *Tractatus de diversis materiis prædicabilibus, ordinatis et distinctis in septem partes, secundùm septem dona Spiritûs Sancti*, etc. (1). » On a dit qu'elle avait été pillée par le compilateur du *Speculum morale*, faussement attribué à Vincent de Beauvais, et qu'ainsi elle n'offrait plus d'intérêt (2) : la première partie de cette assertion est fondée, mais la seconde l'est moins, car l'ouvrage fourmille de traits historiques qui n'ont jamais été relevés (3). On en peut avoir la preuve par l'édition que nous avons donnée récemment dans la collection de la Société de l'Histoire de France, et qui embrasse particulièrement cette partie anecdotique (4).

L'auteur est ÉTIENNE DE BOURBON (*de Borbone*) ou de Belleville : il devait le premier de ces noms à sa famille, qui cependant n'a rien de commun avec la maison royale, et le second à son lieu de naissance, situé près de

(1) Ms. lat. 15970, f° 1.
(2) *Hist. litt.*, XIX, 27-38.
(3) Échard (I, 218-226) énumère et confronte les passages reproduits, textuellement ou non, dans le *Speculum morale* : ils ne représentent que la moindre partie du volumineux manuscrit d'Étienne, qui, pour cette fraction même, conserve toujours l'importance et la valeur de la source première.
(4) *Anecdotes historiques, légendes et apologues tirés du recueil inédit d'Étienne de Bourbon*, Paris, Renouard, 1877, in-8°.

Mâcon (1). Une courte notice, ajoutée, dans un des manuscrits de Bernard Guidonis, à la liste des écrivains de l'ordre, est l'unique source qui indique les principales circonstances de sa vie, c'est-à-dire son origine, la composition de son livre et sa mort, arrivée dans le couvent de Lyon, vers 1261 (2). Mais Étienne lui-même raconte, en plus d'un chapitre, ce qui lui arriva dans le cours de ses voyages et de ses prédications : nous pouvons, de cette manière, suivre sa trace, d'abord dans les écoles de l'église de Mâcon, où il fut élevé, puis dans celles de Paris, où il fut témoin des ravages du mal des Ardents et du vol audacieux de la bibliothèque d'un de ses compagnons. Ses maîtres, dans la capitale, furent pour les arts Raoul de Bully, et pour la théologie Guillaume Dorchuel, Guillaume Dereymes, et ce Jean de Saint-Quentin qui donna aux premiers disciples de saint Dominique la maison de Saint-Jacques. On le voit ensuite chez les Frères Prêcheurs de Lyon, sous les deux premiers prieurs, Arnault et Romée il avait environ trente ans lorsqu'il connut le second en 1223, ce qui fixe à peu près la date de sa naissance à l'an 1193. Pendant quarante années, il s'en alla prêchant dans les diocèses de Belley, de Valence, de Lyon, d'Autun, de Dijon ; il se trouvait dans cette dernière ville vers 1240 lorsque furent détruites les sculptures qui ornaient l'extérieur du portique de la cathédrale. Associé par un mandat du Saint-Siège à la mission des inquisiteurs en Auvergne, en Champagne et ailleurs, il se fit remarquer par

(1) Le prologue du ms. contient, à la vérité, ces mots : « *Ego frater R., in ordine fratrum prædicatorum minimus,... collegi.* » Mais au f° 214, on lit : « *F. Ste., hujus operis auctor.* » Échard (I. 185 et suiv.) établit, par des preuves sur lesquelles il n'y a pas à revenir que le traité, dont cet exemplaire n'est qu'une copie faite dans la seconde moitié du siècle, est bien l'œuvre du frère Étienne.

(2) Éch., I, 184. C'est par une méprise manifeste que Daunou dans sa notice sur Jacques de Vitry, fait d'Étienne de Bourbon « l'un des plus anciens docteurs de Sorbonne » (*Hist. litt.*, XVIII, 213)

une grande prudence : c'est ainsi qu'il renvoya, libre et raffermie dans la foi, une noble dame qui était venue se livrer à lui comme hérétique, et refusa de croire à certains maléfices dont on accusait des paysans du Forez. Il alla jusqu'en Roussillon et jusqu'en Piémont ; aussi témoigne-t-il une admiration particulière pour la constance de ces montagnards qu'il vit, en franchissant les Alpes, braver alternativement les neiges et le soleil, sans lit, sans abri, pour défendre et surveiller leurs troupeaux (1).

Tant de pérégrinations mirent Étienne en rapport avec une foule de personnages considérables : c'est ce qui rend ses récits curieux et instructifs. Il répète quelquefois ce qu'il a entendu dire en chaire à Mathieu de France, à Henri de Cologne, au chantre de Paris ou à d'autres (2). Il cite même un certain nombre de prédicateurs qui ne nous sont révélés que par lui, comme on a déjà pu le voir. En dehors des membres de son ordre, les principaux contemporains dont il parle sont : la belle-sœur de Philippe-Auguste, Sibylle, femme du sire de Beaujeu ; Alix de Vergy, femme du duc de Bourgogne Eudes III ; Gui ou Eudes, comte de Nevers et de Forez, et différents seigneurs ; Jacque de Vitry ; Hugues de la Tour, évêque de Clermont ; Réginald, archevêque de Lyon ; Guiard de Laon (qu'il appelle évêque de Tournai, au lieu de Cambrai) ; Jean des Vignes, et un petit-neveu de saint Bernard, nommé Galon des Fontaines. Échard a puisé dans le manuscrit de son confrère des renseignements sur une quantité de dominicains ; sa lecture lui a même appris plusieurs traits nouveaux de la vie de leur fondateur, entre autres cette habitude que Dominique avait, à Rome, de faire chaque jour le tour des remparts après son office, pour exhorter les

(1) Ms. lat. 15970, f[os] 306, 375, 376, 387, 411, et *passim*. Échard (*loc. cit.*) dit aussi qu'Étienne assista au sacre de Louis VIII ou à celui de Louis IX, et au premier concile de Lyon, sous Innocent IV.

(2) *Ibid.*, f[os] 140, 347, 508.

prisonniers détenus dans les forts (1). Mais, quand il rapporte quelque aventure fâcheuse ou quelque vilaine action, Etienne se montre discret; il dit : « Je connais parfaitement les noms et les lieux ; mais je dois les taire, pour éviter les divisions et les scandales (2). » On voit qu'il met en scène des personnes encore existantes. L'époque où vécurent toutes celles qu'il désigne montre que son ouvrage fut composé aux environs de l'an 1250 (3). Du moins, il dut l'entreprendre vers ce moment, et le continuer dans les dernières années de sa vie, jusqu'à ce que la vieillesse ou la mort vînt l'interrompre; car il est resté inachevé.

Etienne de Bourbon a fait précéder son livre d'un long prologue, dans lequel il explique son but et dresse, avec un soin digne d'un érudit moderne, la liste des sources consultées par lui. Ce n'est pas un recueil de sermons qu'il a voulu composer; c'est plutôt un répertoire d'*exemples* à l'usage des prédicateurs : car les exemples touchent plus que les raisonnements, et saint Dominique lui-même, prétend-il, les employait à chaque instant (4). Il a distribué ses matières en sept parties, répondant aux sept dons du Saint-Esprit (ce qui a fait donner parfois à l'ensemble le titre assez impropre de *Traité des sept dons du Saint-Esprit*); mais les cinq premières seules ont été écrites. Chacunes d'elles est partagée minutieusement, pour la commodité des recherches, en *tituli*, puis en *capitula*, puis en paragraphes répondant aux sept premières lettres de l'alphabet (5). Quelques considérations morales, énumérées

(1) *Ibid.*, f°s 242, 283, 479, etc. Éch., I, 18.

(2) V. notamment au f° 108.

(3) Les synchronismes ne nous fournissent pas de date plus récente que 1254 : Étienne, au f° 342, désigne Humbert de Romans comme étant déjà maître-général de son ordre, dignité qui lui fut conférée cette année-là.

(4) « *Habundabat exemplis.* » Ce prologue, ainsi qu'un extrait de l'ouvrage, a été traduit dans l'*Histoire littéraire* (*loc. cit.*).

(5) Voici, comme spécimen, les titres de la quatrième partie (*De*

et exposées avec une égale méthode, indiquent brièvement à l'orateur les principaux points de chaque sujet de sermon : elles sont ordinairement résumées en tête, dans quatre ou cinq vers rimés, qu'Étienne appelle *versus colorati*, sans doute par opposition aux vers *blancs*, et qui ne sont qu'un instrument mnémotechnique (1). Le reste n'est rien qu'une suite de récits ou de citations à l'appui. Un tel système exclut naturellement la recherche des effets oratoires.

Outre ses souvenirs personnels, Étienne assure avoir mis à contribution, pour remplir son cadre, les livres historiques suivants : la Bible; l'*Histoire scolastique* de maître Pierre Comestor; les écrits de Josèphe, d'Egysippe, d'Orose, de Cassiodore, d'Eusèbe de Césarée (traduit en latin par saint Jérôme); plusieurs histoires romaines; l'*Histoire tripartite* ; la chronique de Grégoire de Tours; une histoire anonyme des Bretons; l'*Histoire des Anglais*, composée et transcrite par le vénérable Bède; l'*Histoire transmarine* du cardinal Jacques de Vitry et son recueil d'exemples; l'histoire anonyme d'Antioche ; le *Panthéon* de Godefroy de Parme, chapelain de la cour impériale ; les *Gestes des peuples chrétiens*, s'étendant jusqu'à l'année 1146; les chroniques de Réginon, d'Eudes, archevêque de Vienne, d'Hugues de Saint-Victor, du dominicain Jean de Mailly (ou-

dono fortitudinis), la plus importante et la plus curieuse : « *De temptationibus. — De diversis cogitationibus. — De peccato linguæ et de silentio bono. — De peccato actionis. — De malo exemplo. — De consuetudine malâ et bonâ. — De superbiâ. — De invidiâ et ejus speciebus. — De irâ. — De accidiâ. — De avaritiâ. — De luxuriâ. — De gulâ* (f°s 304-344).

(1) « *Ut meliùs et citiùs memoriæ imprimantur* (prologue). » Citons deux exemples de ces vers, qui sont souvent fort mauvais :

Temptant ipse Deus bonus et malus, ut phariseus,
Spiritus immundus, mala mens, sensus, caro, mundus (f° 304).
Petrus et Andreas, Paulus, cum Symeone Judas,
Ut jejunemus nos admonent atque Matheus (f° 270).

vrage inconnu), de l'archevêque Turpin (*Historia de Runcevalle*); le traité de Gervais, adressé à l'empereur Othon IV, *De solatiis imperialibus*; un grand nombre de vies de saints et de légendes; plusieurs traités sur les sciences naturelles; puis les homélies des Pères, les *Dialogues* de saint Grégoire, la *Somme des vices et des vertus* de Guillaume Perraud (rédigée, par conséquent, avant 1261), enfin les martyrologes de Bède et d'Usuard (1). Tel est le bilan littéraire d'un érudit du XIIIe siècle. Étienne de Bourbon cite, en effet, tous ces écrits dans son recueil, et leur emprunte d'assez longs fragments. Il faut encore y ajouter les œuvres de plusieurs classiques latins, Sénèque, Cicéron, Horace même (2). Les fables tombées dans le domaine populaire, telles que le Savetier et le Financier, la Laitière et le Pot au lait, et tant d'autres, sont racontées par notre auteur à peu près comme par Jacques Vitry (3). Cette vaste science est jointe à une crédulité qui la dépare quelquefois : l'anecdote de la papesse Jeanne, par exemple, est répétée comme historique; erreur assez commune alors, mais toujours singulière de la part d'un esprit cultivé. Malgré ce défaut, qui n'atteint pas, du reste, le récit des faits dont il fut le témoin ou le contemporain, Étienne de Bourbon mérite une étude spéciale et plus détaillée, que nous regrettons de ne pouvoir lui consacrer ici, mais que le lecteur trouvera en tête de notre édition.

Quelques parties de son traité, surtout la première (*De dono timoris*), ont été reproduites, probablement après sa mort, dans d'autres manuscrits et sous des titres différents (4). L'original se trouvait, au XIIIe siècle, chez les

(1) Ms. lat 15970, prologue. Etienne mentionne encore, au f° 211, deux historiographes inconnus, *Gerlandus* et *Lanfredus*

(2) *Ibid.*, f°s 490, 504, 541, etc. La liste des auteurs cités par Etienne a été dressée minutieusement dans l'introduction dont nous avons fait précéder son ouvrage.

(3) *Ibid.*, f°s 348, 465.

(4) *De abundantiâ exemplorum*, *Summa de exemplis*, etc. V. la table bibliographique.

Frères Prêcheurs de Lyon (1). L'exemplaire qui nous reste, et qui est une copie contemporaine, a été légué par Pierre de Limoges à la Sorbonne ; il est inscrit, sans désignation d'auteur, sur le catalogue de la bibliothèque de cette maison, dressé en 1338 (2).

C'est à l'époque où écrivait Etienne de Bourbon que l'Université de Paris conféra le bonnet de docteur à cette grande illustration de l'ordre, que l'Eglise a surnommé l'Ange de l'école (1257). Ses compagnons d'étude l'appelaient le Bœuf muet : bœuf dont les mugissements, ajoutait son maître, devaient un jour se faire entendre à tout l'univers. Le maître était ALBERT LE GRAND, à qui nous devons d'abord une courte mention. Ses œuvres contiennent plusieurs séries de sermons, qui ont été imprimées à différentes reprises. Mais il n'a passé que peu d'années en France, et l'on ne peut guère supposer que des discours dont les manuscrits se sont conservés en Allemagne, dont les premières éditions ont paru à Cologne, à Cracovie, à Mayence, aient été prononcés dans notre pays (3). Leur authenticité ne semble pas, d'ailleurs, solidement établie. Échard n'en avait vu qu'une seule série dans les recueils du temps ; on ne l'y retrouve même plus aujourd'hui (4). C'est celle qui a pour sujet la Femme forte, et qui figure dans les œuvres complètes d'Albert sous forme de traité, à la suite d'homélies sur les dimanches, sur les saints et sur le sacrement de l'Eucharistie (5).

Saint THOMAS D'AQUIN a laissé, s'il faut s'en rapporter

(1) Notice du catalogue de Bernard Guidonis (Échard, I, 184).
(2) Ms. Ars. 855.
(3) V. la table bibliographique.
(4) Ech., I, 175. V. *Hist. litt.*, XIX, 362 et suiv.
(5) Lyon, 1651, 21 vol. in-f°, Jammy ; t. XII, p. 301. Ces trois dernières séries remplissent les pages 3-300. Il a plusieurs sermons sur chaque sujet. Ceux des dimanches sont suivis de prières (*orationes*) inspirées par l'évangile du jour et données comme étant aussi d'Albert le Grand ; quelques-unes sont fort belles.

à ses éditeurs, une quantité de sermons plus considérable encore. On en a réuni jusqu'à deux cent seize, formant trois séries : sur les dimanches, sur les saints, sur le *Vénérable sacrement de l'autel* (1). Mais il est certain qu'il ne les a pas rédigés lui-même : Échard cite plusieurs témoignages anciens qui désignent, comme les ayant recueillis et compilés plus tard, le dominicain Pierre d'Andria (2). Saint Thomas les a-t-il même prêchés tous ? Il est permis d'en douter ; car pas un d'eux ne concorde avec ceux que nous avons rencontrés sous son nom dans les manuscrits, sur quelques-uns des mêmes sujets. Nous ne saurions donc nous appuyer sur des textes si peu solides pour juger le talent oratoire du docteur angélique. Il ne faut point, comme Joly, partir de là pour déplorer les « questions inutiles, bizarres, abstraites » dont seraient remplies toutes ses prédications (3) ; ni, comme Daunou, qui cependant exprime lui-même une certaine défiance sur l'origine de ces homélies, s'en autoriser pour dire que la parole de saint Thomas et d'Albert le Grand n'a produit que « des monuments d'une scolastique barbare et d'une crédulité grossière, inconciliables l'une et l'autre avec la véritable éloquence (4). » La sentence serait un peu sévère, même en admettant leur authenticité; car il faudrait encore, dans ce cas, tenir compte des remaniements que leur a fait subir le collecteur, et de la tournure abrégée, aride, qu'il leur a donnée. Il est évident,

(1) Rome, 1570, 17 vol. in-f°, t. XVI ; Paris, 1660, 18 vol. in-f°, t. XVIII, p. 695, 760, 795. La dernière série est, comme celle d'Albert le Grand, divisée en chapitres et mise en forme de traité, quoiqu'intitulée *Sermones*.

(2) « *Dominicales aliquas et festivas et quadragesimales post eum prædicantem recollegit F. Petrus de Andriâ* (*Barth. Logotheta*). » « *Item, collationes dominicales et festivæ, quas collegit F. Petrus de Adriâ* (*Trivetus*). » Éch., I, 331. Pierre d'Andria mourut en 1316.

(3) *La Prédication*, p. 312 et suiv.

(4) *Hist. litt.*, XVI, 164.

par exemple, que des fragments comme celui-ci ne sont que des canevas : « *Quadruplicem gratiam debemus mortuis.* « *Primo, eos debetis obsequiis sepelire. Eccl.* 38 : *Fili, in* « *mortuum produc lacrymas.... :* 2° *pro eis orare ;* 3° *pro eis* « *eleemosynas facere...;* 4° *pro eis sacrificium altaris offerre.* « *Exemplum Gregorii in fine dialogorum.., qui pro monacho* « *quodam fecit dicere triginta missas* (1). » La forme du discours direct n'est même pas employée. Tous ces sermons ne contiennent ni l'exorde ni la péroraison ordinaires, et n'occupent qu'une demi-colonne ou une colonne chacun, dimension visiblement trop courte pour que ce ne soit pas des résumés. Voilà pourquoi « c'est dans le texte et quelquefois dans un seul mot du texte qu'est compris tout le discours (2). »

Si nous nous renfermons dans le cercle des compositions qui émanent indubitablement de saint Thomas, nous trouverons peut-être le théologien plus remarquable que l'orateur; mais cependant l'orateur y gagnera encore. Pour se former de ses prédications une opinion juste, on peut prendre comme type le sermon du troisième dimanche après la fête de saint Pierre, qui a pour texte cette parole de l'évangile : *Attendite à falsis prophetis* (3). La méthode en est excellente. Après avoir exposé sa division, l'illustre docteur développe les points suivants : Qu'est-ce qui constitue le vrai prophète ? C'est d'abord la révélation divine, puis l'intelligence de la prophétie, sa divulgation et sa confirmation. Qu'est-ce qui constitue le faux prophète ? La fausseté dans la doctrine, dans l'inspiration, dans l'intention, dans la conduite. D'autres points, concernant les pièges tendus par les faux prophètes et la manière de les éviter, sont traités dans la *collation*, ou seconde allocution sur le même thème, transcrite à la

(1) *Sermon du 4e dimanche de Carême* (Ed. de Paris, XVIII, 717).
(2) *Hist. litt.*, XXIV, 254.
(3) Ms. lat. 15034. Le titre contemporain porte : « *Fratris Thomæ de Aquino.* »

suite de la première. Saint Thomas montre ici l'inanité de la philosophie païenne, dont les sectateurs ne purent jamais s'accorder sur une seule vérité. Il cite l'histoire de Pythagore, qui abandonna le pugilat pour suivre un maître dont les opinions lui semblaient admirables : ce maître prétendait que l'âme était immortelle. « Et quelle est aujourd'hui, s'écrie-t-il, la vieille femme qui n'est pas complètement édifiée au sujet de l'immortalité de l'âme (1) ? »

Les morceaux que nous avons rencontrés sous son nom dans les recueils du temps sont, avec celui-là, un sermon pour la fête du pape saint Grégoire, sur le texte « *Ecce vigil et sanctus descendit*; » un pour la Nativité de la sainte Vierge, sur les mots « *Lux orta est justo*, » suivi d'une collation ; un pour le premier dimanche après l'Epiphanie, sur l'évangile « *Puer Jesus proficiebat ætate*, » suivi également d'une collation ; et un sur l'Eucharistie, prêché le Jeudi-Saint, en consistoire, devant Urbain IV et ses cardinaux (2). On se rappelle que ce pape fut l'instituteur de la fête du Saint-Sacrement. Il mourut en 1264 : le dernier sermon est donc antérieur à cette date. Les précédents, prononcés à Paris, doivent se rapporter aux environs de

(1) « *Inveniuntur aliqui qui student in philosophiâ et dicunt aliqua quæ non sunt vera secundùm fidem; et cùm dicitur eis quod hoc repugnat fidei, dicunt quod philosophus dicit hoc; sed ipsi non asserunt, imo solùm recitant verba philosophi. Talis est falsus propheta sive falsus doctor: quia idem est dubitationem movere et eam non solvere, quod eam concedere... Ille cisternam aperit qui dubitationem movet de his quæ spectant ad fidem; cisternam non cooperit qui dubitationem non solvit... Videte, charissimi: multi fuerunt philosophi, et multa dixerunt de his quæ pertinent ad fidem, et vix invenietis duos concordare in unam sententiam; et quicumque aliquid veritatis dixit, non dixit eam sine mixtione falsitatis. Plus scit modo una vetula de his quæ ad finem pertinent quàm quondam omnes philosophi,* » etc. (*Ibid.*)

(2) Mss. lat. 15956, nos 78 et 111; 15034, fo 47; Troyes, 1551. Ce dernier seul est postérieur. Le sermon de la Nativité est cité par Échard (I, 361). Quant aux *Distinctions* de saint Thomas (mss. lat 15781, 16144, 16154), elles n'ont rien de commun avec le genre oratoire. Ce sont de simples questions accompagnées de leur solution.

l'an 1259, époque à laquelle les termes d'une bulle d'Alexandre IV placent particulièrement les prédications du frère Thomas dans cette ville (1).

Le P. da Fanna en a retrouvé quatre autres dans deux manuscrits conservés en Italie et à la bibliothèque d'Angers : un de ceux-ci fut également dit à Paris, devant l'Université, un second à Bologne et un troisième à Milan (2). De ces divers morceaux, aucun ne figure dans les éditions. Tous présentent les mêmes caractères : une certaine recherche de divisions, dans le goût de l'époque, mais sans sécheresse, une grande solidité de doctrine, un incontestable talent d'exposition, en un mot les reflets du génie qui éclate dans la fameuse *Somme*. Les exemplaires que nous possédons sont sans doute, eux aussi, des reproductions faites *de auditu*, ou d'après le manuscrit de l'auteur, mais dans tous les cas des reproductions contemporaines et fidèles; car elles nous présentent des discours véritables et complets, avec toutes les proportions et toutes les parties nécessaires. Si, dans quelques-uns, le commentaire ne roule encore que sur un seul mot du texte sacré, c'est que ce mot contient l'idée essentielle. Ainsi, pour développer le thème « *Puer Jesus proficiebat ætate*, » l'orateur, après avoir dit que le progrès est le propre de l'adolescence, fera envisager successivement à son auditoire quatre sortes de progrès, celui du corps, celui de l'intelligence, celui de l'amour de Dieu et celui de la grâce divine (3). Ce plan n'a rien que de rationnel.

Dans le nombre des Dominicains qui prêchaient à Paris en même temps que saint Thomas, il faut ranger BARTHÉLEMI DE TOURS, qui fut aussi docteur de Sorbonne (4).

(1) « *Prædicante dilecto filio fr. Thomâ de Aquino in dominicâ de Ramis palmarum proximè præteritâ*, etc. » Éch. I, 280; Du Boulay, III, 352.
(2) V. la table bibliographique.
(3) Sermon du 1er dimanche après l'Epiphanie, ms. lat. 15034, f° 47.
(4) *Hist. litt.*, XIX, 436.

D'après les collections de cet établissement, il se fit entendre principalement de 1260 à 1263; c'est-à-dire qu'avec les sermons de Robert de Sorbon prononcés dans cet intervalle, on en trouve treize portant en abrégé le nom de Barthélemi. La même indication se lit en regard de plusieurs autres mêlés à ceux de saint Thomas, de Jean d'Orléans, de saint Bonaventure, etc. (1). Échard les cite tous, à l'exception d'un, et il les attribue sans hésiter au religieux dont nous parlons; c'est en effet le seul auquel ces abréviations puissent se rapporter (2).

Un personnage qui jouait alors dans l'ordre un rôle plus important, c'est HUGUES DE SAINT-CHER (*de Sancto-Charo* ou *de Sancto-Theuderio*), le premier auteur des concordances de la Bible, d'un usage si fréquent au moyen âge. D'abord provincial de France, Hugues reçut ensuite la pourpre romaine, et mourut en 1263. Ses œuvres ne sont cependant pas entourées d'une lumière beaucoup plus vive. On a édité sous son nom, à Zwoll, en 1479, trois séries d'homélies, qui se retrouvent dans un manuscrit provenant encore des Sorbonistes (3): la première sur les évangiles de l'année, la seconde sur les épîtres, la troisième sur les uns et les autres. Leur authenticité ne paraît pas hors de doute bien qu'Échard l'admette: en effet, dans le titre du manuscrit, d'une écriture contemporaine, l'auteur est appelé *Hugues, évêque, cardinal de Sainte-Sabine*; et il résulte des éclaircissements dont la vie d'Hugues de Saint-Cher a été l'objet qu'il fut simplement cardinal-prêtre (4). Est-ce

(1) Mss. lat. 15971, 15956, 16482, etc. V. la table bibliographique.

(2) *Script. ord. Præd*, I, 248; *Summa vindicata*, 30 et 39.

(3) Ms. lat. 15946.

(4) Ech., I, 201; *Hist. litt.*, XIX, 38. « *In hoc volumine continentur tres tractatus sermonum dominicalium totius anni, compositi a domino Hugone, episcopo cardinali tituli Sanctæ Sabinæ.* » Le ms. 16473 contient les deux premières de ces séries, mais avec un commencement différent; le titre, en partie postérieur, ne porte que ces mots: « *Sermones de dominicis, fratris Hugonis cardinalis, ordinis Prædicatorum.* »

une erreur de copiste, ou faut-il attribuer ces productions à un autre dominicain du même nom, qui fut également cardinal du titre de Sainte-Sabine et de plus évêque d'Ostie, savoir, Hugues Aicelin de Biliom, mort en 1298? Faute de moyens de contrôle certains, nous les laisserons au premier : l'éditeur pouvait avoir une base qui nous échappe aujourd'hui. Hugues de Saint-Cher passe pour avoir rédigé, en outre, un traité intitulé *Seminarium prædicationis :* c'est peut-être celui qui a été transcrit incomplètement, sans signature ni titre, sur six feuillets d'un recueil très hétérogène de la Sorbonne (1). Cet opuscule anonyme consiste en instructions adressées vraisemblablement aux Frères Prêcheurs ; l'auteur, en effet, après avoir rappelé, sur un ton d'autorité, l'obligation de fuir certains vices, recommande de secourir *les autres pauvres* à l'aide des biens de l'Église, et détaille les qualités qui doivent être apportées dans le ministère de la prédication. Le nom d'Hugues ne figure, cependant, que dans la notice moderne mise en tête du manuscrit.

Les sermons de Gérard de Liège, composés vers le même temps (car ce religieux mourut en 1270), ont une apparente originalité, due au mélange de latin et de français que présente leur rédaction. Il en existe soixante-dix-huit, sur une partie des fêtes de l'année, avec une table commençant ainsi : « *Sermones sunt hic fratris Gerardi* de Liège, le devin (2). » Il est probable que l'auteur n'a pas dû le surnom de divin à son éloquence. Ses œuvres ne sont guère qu'une compilation de textes, entremêlés d'explications et de proverbes en langue vulgaire. Les marges portent des additions dans le même style, dont voici un spécimen : « *Quilibet de nativitate facit* l'avant vel l'arière.

(1) Ms. lat. 16515, n° 4. V. Trithème, I, 203.

(2) Mss. lat. 16483, 14956. Il en existait aussi des copies à Crémone et à Louvain. V., sur Gérard de Liège, Échard, I, 248 ; *Hist. litt.*, XIX, 130.

Ille facit l'avant, qui seit se avancier de Dieu et acointer... *Cotidiè facimus unam dietam vel anté vel retro. De illis qui faciunt* l'arrière et non l'avant, *tales faciunt avdentum Antichristi* (1). » Il s'agit de l'Avent, et l'interprétation que Gérard donne de ce terme repose, on le voit, sur un jeu de mots : mais lui ne l'entend pas ainsi ; il croit s'appuyer sur une étymologie fort sérieuse, comme le montre la note qu'il ajoute au bas : « *Nota : hic adventus dicitur* d'avencier. *Dicitur vulgariter quod* qui s'abuche se s'avence : *ille* s'abuche, qui buchete et va buchetant et querant bucheres et oquoisons *per omnes vicos cordis.* » C'est donc surtout pour l'histoire de la langue que nous aurons à tirer parti, non pas de ses théories philologiques, mais de son texte.

On se rappelle que la moitié des prédicateurs qui se firent entendre à Paris dans l'espace d'une année (1272-73) appartiennent à l'ordre de Saint-Dominique ; proportion énorme, attestant le degré de prospérité où il en était arrivé. Dans le nombre, beaucoup sont inconnus, et leur existence même n'a été révélée au biographe des Frères Prêcheurs que par deux ou trois, quelquefois par un seul des sermons compris dans la collection de Pierre de Limoges. Nous ne mentionnerons ici que ceux qui ont laissé des traces un peu plus marquées. JEAN D'ORLÉANS est un des premiers par la notoriété et la considération dont il a joui ; ce qui ne l'empêchait pas de se plaindre de voir les bourgeois tourner le dos à la chaire (2). Ce personnage, appelé aussi Jean des Alleux (*de Allodiis*), était chancelier de Paris, lorsqu'à la mort d'Étienne Tempier, en 1279, le pape Nicolas III le nomma évêque à sa place. Mais il refusa, et, pour se dérober à cet honneur, il se retira chez les Jacobins, où il vécut jusqu'en 1306. Pierre de Limoges nous a conservé onze de ses homélies, prononcées, l'une dans le verger du roi (*in-*

(1) Ms. lat. 16183, f° 23.
(2) Ms. lat. 16481, n° 99.

viridario regio), à la procession du dimanche des Rameaux, le reste en différentes fêtes, à Saint-Germain-l'Auxerrois, à Saint-Eustache, à Notre-Dame-des-Champs, à Saint-Paul, à l'Hôtel-Dieu, aux Béguines, etc. (1). Dans la plupart, l'auteur est indiqué seulement par les mots « *cancellarius Parisiensis* »; mais, en 1273, ce titre appartenait à Jean depuis deux ans déjà. Six autres, composés sur des sujets analogues postérieurement à son entrée dans l'ordre, figurent dans le recueil des années 1281-1283 (2). Ailleurs encore, il en subsiste trois qui paraissent se rattacher à la même période de sa vie : sur la décollation de saint Jean-Baptiste, sur les Morts, et pour la fête d'un confesseur (3). Un dernier, qui a pour sujet la Purification, se trouve dans un manuscrit de Troyes; celui-ci ne lui attribue que la qualité de chanoine de Paris : il remonterait, par conséquent, à l'an 1271 environ (4). De tous ces discours, trois seulement ont été retrouvés par M. Hauréau, qui, dans un des derniers volumes de l'*Histoire littéraire*, publié cependant après la première édition de notre travail, donne encore les autres comme inconnus ou perdus (5).

Pierre de Limoges a fait des emprunts encore plus fréquents à un autre Orléanais, du nom de Gilles, dont la vie est absolument ignorée, mais qu'il loue d'une façon toute particulière, pour son débit plutôt que pour le fond de ses raisonnements (6). Il n'a pas reproduit moins de vingt-sept

(1) Mss. lat. 16481, 16482. Echard, I, 268.
(2) Ms. lat. 14947. V. la table bibliographique.
(3) Ms. lat. 15956.
(4) Bibl. de Troyes, ms. 1788.
(5) Le recueil de 1281-83, qui portait autrefois le n° 762 du fonds de Saint-Victor, et que nous avons utilisé à différentes reprises, est notamment désigné comme perdu dans la notice consacrée à Jean d'Orléans par l'*Histoire littéraire* (XXV, 276).
(6) « *Et fuit sermo peroptimus, in quo fuit magister Lemovicensis, et notavit ibi quòd modum bonum habet frater et quòd plus sæpè facit modus quàm res.* » Ms. lat. 16481, n° 34.

de ses discours (1). L'un d'eux a été répété deux fois : à Saint-Antoine la veille de Pâques, à Saint-Gervais le jour même de cette fête. Le plus remarquable est celui qui fut dit le jour des Rois, dans la chapelle du palais, en présence de Philippe le Hardi (2). L'orateur y fait vivement ressortir la différence qui existe entre les rois de la terre et celui que vinrent adorer les Mages : « Les premiers ne naissent pas rois; ils naissent nus et pauvres, bien qu'ils soient fils de monarques ou de princes. » Et après avoir ainsi enseigné l'humilité au successeur de saint Louis, il termine en demandant des prières pour la France, « ce royaume des royaumes, » pour les enfants du souverain, « qui sont le trésor du pays (3). » pour le roi Charles de Sicile, « champion de l'Église. » puis pour les défunts, spécialement pour le feu roi, « quoiqu'il ne soit pas probable que Dieu l'ait laissé languir à la porte du Paradis (4), » et pour la reine Blanche, dont les aumônes méritent une reconnaissance durable (5). On trouve à la fin de plusieurs de ses sermons des exhortations semblables, rappelant les besoins de l'Église, de son chef, des peuples chrétiens, de la Terre-Sainte. Dans un autre endroit, s'élevant contre le luxe des parures, il exprime cette belle pensée : « On ne parlera jamais tant des robes de vair et de gris de nos grands sei-

(1) Mss. lat. 16481 et 16482. V. la table bibl. Les quatre sermons de Gilles insérés dans le second de ces mss. (*Distinctions* de Pierre de Limoges) ne sont guère que des *conceptus* ou pensées choisies.

(2) Ms. lat. 16481, n° 55.

(3) Le mot *thesaurus* est abrégé : Daunou, qui n'a connu que la transcription donnée par Echard (I, 365), écrit comme lui *thronus regni* (*Hist. litt.*, XIX, 233).

(4) « *Licet non credam quod tantum fecerit juchare*, juchier, *ad portam Paradisi.* » Échard a lu *nichiare*, *nichier;* mais le point est sur le premier jambage du mot, et la leçon que nous restituons donne un sens meilleur, quoique aussi pittoresque.

(5) « *Pro reginâ Albâ.* » Ce qui ne peut signifier ici, comme bien souvent, *la reine veuve ;* car la princesse en question est mise au nombre des défunts, et Marguerite de Provence ne mourut qu'en 1285.

gneurs que du lambeau de vêtement donné par saint Martin au pauvre mendiant (1). » Pierre de Limoges n'avait donc pas tout à fait tort, et le langage farci dont il a revêtu les œuvres de ce prédicateur ne fait que les rendre plus intéressantes.

Échard a distingué, dans la même collection, deux dominicains du nom de GILLES DE LIÈGE et de Gilles d'Orp (*de Orpio*). Ces deux personnages n'en font qu'un, comme nous l'apprend le titre du n° 141 : « *Sermo fratris Ægidii de Legio vel Orpio, ad S. Gervasium.* » (2). L'auteur prononça sept autres homélies dans le cours de l'année, et les *Distinctions* contiennent de lui un huitième morceau, sur saint Marc, ou il est appelé *Ægidius de Orbio*. Ce dernier est très long, et cependant n'est point d'une lecture rebutante. C'est un commentaire du texte : *Quàm pulchri sunt pedes super montes evangelizantium pacem.*

On a vu qu'une partie des sermons édités sous le nom de l'évêque de Paris Guillaume d'Auvergne devaient être attribués plutôt à GUILLAUME PERRAUD ou de Lyon, qui fut, non pas archevêque, mais prieur des Frères Prêcheurs de cette ville. Des différents manuscrits où nous les avons retrouvés, le principal se termine ainsi : « *Explicit summa magistri Guidonis Lugdunensis, de ordine Prædicatorum, quam scripsit Haymo de Megneio, curatus de Mericuria, quæ scripta fuit anno Domini* MCCLXXXIII (3). » Il a donc toute l'autorité d'un texte transcrit huit ans seulement après la mort de l'auteur, arrivée en 1275, et il est douteux qu'il existe un exemplaire plus ancien. Ce curé de Méricourt

(1) *Ibid.*, n° 10.

(2) Ech., I, 266 ; ms. lat. 16481. m. Hauréau a fait de son côté la même identification, mais sans citer la première édition de cet ouvrage (*Hist. litt.*, XXVI, 415).

(3) Ms. lat. 3538. Le ms. 15954 ne contient de Guillaume Perraud que quelques sermons pour les consécrations de vierges ou les dédicaces d'églises, parmi ceux de Guillaume d'Auvergne, du cardinal Eudes de Châteauroux, etc.

(nom de lieu qui se rencontre dans les départements de la Somme, du Pas-de-Calais, de Seine-et-Oise) fut peut-être à la fois l'auditeur et le collecteur des sermons en question. Un autre copiste les a intitulés : *Sermones fratris Willelmi Lugdunensis de epistolis* (1). Ils roulent, en effet, sur les épîtres de tous les dimanches de l'année, et paraissent n'être que des thèmes ou des résumés, bien qu'assez longs encore (2). Une autre série porte sur les évangiles (3). Ces divers morceaux attestent plus d'érudition que d'éloquence: on y voit des citations de Cicéron, de Sénèque, de Pierre le Vénérable, etc. (4). Guillaume Perraud renvoie aussi, en plusieurs endroits, à sa *Somme des vices et des vertus ;* ce qui est encore une preuve en sa faveur contre Guillaume d'Auvergne. La plupart des observations faites par Dom Ceillier sur les œuvres oratoires de l'évêque de Paris doivent donc être appliquées au dominicain, puisqu'elles portent sur la série dont nous parlons (5). En la donnant au premier, cet historien ajoute qu'il se pourrait que Guillaume Perraud eût simplement abrégé les discours de son homonyme. L'opinion contraire, émise par Échard et suivie par les rédacteurs de l'*Histoire littéraire*, nous a paru mieux fondée (6). Les mêmes sermons ont été, d'ailleurs, édités aussi, et à plusieurs reprises, sous le nom de Perraud.

PIERRE DE TARENTAISE (Innocent V), qui monta sur le siège pontifical en 1276 et mourut la même année, a laissé, outre plusieurs homélies mélangées avec d'autres dans les

(1) Ms. lat. 16472.
(2) Il n'y a ni péroraison ni *prothema*, mais au contraire plusieurs indications comme celle-ci : « *De diversis speciebus peccatorum... require in tractatu de vitiis, secundùm diversitatem illorum quibus prædicabis.* » Ms. lat. 3538, f° 2.
(3) Ms. lat. 18177.
(4) Ms. lat. 3538, f°s 18, 92, 99.
(5) D. Ceillier, *Hist. des auteurs ecclés.*, XXIII, 461 et suiv.
(6) Éch., I, 136; *Hist. litt.*, XIX, 307 et suiv.

recueils du temps (1), trois allocutions adressées aux prélats du concile de Lyon, en 1274, et reproduites en partie par Labbe (2) : l'une d'elles est l'éloge funèbre de saint Bonaventure. Mais il est encore l'auteur probable d'un traité inédit, qui ne figure nulle part dans la liste de ses ouvrages, savoir, de l' « *Alphabetum in artem sermocinandi à magistro Petro in scholis inchoatum, et postmodum ab eodem, sanctæ romanæ Ecclesiæ cardinali, licet indigno, correcto ipso principio, consummatum.* » Ce livre, écrit à la demande des écoliers, est précédé d'un prologue ainsi intitulé: « *Responsio magistri Petri facta scholaribus, in ipsis scholis insistentibus pro præsenti opere inchoando* (3). » En effet, après avoir étudié et professé la théologie à Paris, Pierre devint un des oracles de l'Université, et fut préposé, en 1267, à la direction des écoles de Saint-Jacques ; il fut ensuite élu évêque de Lyon, puis cardinal en 1273 (4). Toutes les indications rapportées ci-dessus lui conviennent parfaitement, et ne conviennent à aucun de ses homonymes. On voit par là quelles seraient les dates de la composition de l'*Alphabetum*, qui n'est, du reste, qu'une sorte de répertoire renfermant, comme tant d'autres, des matériaux, des textes, des commentaires, par ordre alphabétique de sujets. C'est ce que plusieurs contemporains ont appelé des *Distinctions*. Un pareil recueil était d'un plus grand secours pour les théologiens du XIIIe siècle qu'il ne peut l'être pour les historiens d'aujourd'hui.

Mais une œuvre didactique d'une toute autre importance fut conçue vers la même époque : c'est le *De eruditione prædicatorum* d'HUMBERT DE ROMANS, qui a été publié dans la bibliothèque des Pères, et qui cependant est fort peu

(1) Mss. lat. 15956, 15971, 16471, 16482, 16500 ; Angers, lat. 241.
(2) *Concil.*, t. XI, part. I, p. 957.
(3) Mss. lat. 16894, 16896.
(4) Ech., I, 350.

connu (1). Humbert, qui avait été, à Paris, le disciple d'Hugues de Saint-Cher, prit l'habit de saint Dominique vers 1224, et devint trente ans plus tard le cinquième général de son ordre. Il mourut en 1277. François Diago, qui a écrit sa vie, dit qu'il commença ce grand travail après 1255 (2): mais il dut y consacrer de longues années. Les missions des Frères Prêcheurs avaient pris une telle extension, qu'Humbert sentit le besoin de donner à ces religieux un guide nouveau, approprié à leur situation particulière. Profitant des livres de ses devanciers, Étienne de Bourbon, Jacques de Vitry, il les imita d'un certain côté et les compléta de l'autre. Il n'entreprit pas, comme le premier, un choix d'exemples, ni, comme le second, une série de discours modèles. Son plan est plus vaste. Dans une première partie, il expose les règles qui doivent présider à la prédication, son but, ses effets, ses exigences: nous en avons tiré déjà quelques renseignements sur les qualités qu'on demandait aux orateurs sacrés du temps. La seconde, monument plus précieux, est divisée en deux traités, de cent chapitres chacun: 1° *De l'art de composer des sermons pour toutes les classes d'auditeurs;* 2° *De l'art de composer promptement des sermons pour toute espèce de circonstances.* Chaque chapitre contient une esquisse, un canevas, n'ayant rien du style oratoire, pas même le discours direct. Souvent même on n'y trouve que des titres et des divisions, avec cette finale singulière: « *Ad cujus materiam habendam notandum est, ut suprà;* » ce qui est une sorte de renvoi aux premiers points du sujet, équivalant à peu près au signe musical *da capo.* La forme est donc peu attrayante. Mais le fond, comme dans Jacques de Vitry, est enrichi de curieuses peintures de mœurs; et la dernière partie ajoute beaucoup à l'ouvrage du célèbre cardinal, qui

(1) *Max. Bibl. Patr.*, XXV, 424. V. Éch., I, 141; *Hist. litt.*, XIX, 335.
(2) *Max. Bibl. Patr.*, XXV, 422.

s'était borné à envisager les variétés d'auditoires (1). Daunou a jugé sévèrement ce volumineux manuel, qu'il n'avait pas lu sans doute, en l'appelant un amas de maximes vulgaires, où l'on ne discerne rien qui ne soit mieux exposé ailleurs (2). Il offre, il est vrai, plus de sécheresse que les deux collections antérieures qu'il rappelle par son objet ; mais des critiques et des conseils particuliers à l'adresse des personnes de tout rang et pour toutes les situations de la vie constituent nécessairement une mine très riche, que nous essayerons d'exploiter.

Humbert de Romans montre, dans ses thèmes de sermons, un caractère ferme et une connaissance approfondie des faiblesses humaines. Il ne va pas cependant jusqu'à la rigueur : lorsqu'il parle des procès de l'inquisition, par exemple, il formule un blâme énergique contre ces gens toujours empressés de découvrir le mal, qui s'attristent si l'enquête n'en révèle point, lorsqu'il faudrait au contraire en glorifier et en bénir Dieu (3). S'agit-il des puissances séculières ? Il veut qu'on leur reproche tout haut leurs fautes, qu'on ne leur épargne pas les avis, et, si l'Eglise vient à déposer un prince, qu'on fasse comprendre à tous les fidèles les motifs et la nécessité d'une telle mesure (4). L'éditeur, qui publiait ce passage sous le *grand roi*, et cinq ans seulement avant la fameuse déclaration de 1682,

(1) Outre les diverses classes d'individus auxquelles s'adressent les sermons de Jacques de Vitry, Humbert s'occupe des suivantes : chanoines réguliers de Prémontré et du Val-des-Ecoliers; religieux du Sac, de Grammont, de la Trinité; chartreux ; dominicains ; convers des différents ordres : chevaliers de l'ordre teutonique; filles élevées dans les monastères; béguines; magistrats des cités ; courtisans ; voyageurs sur mer ; femmes perdues. Quant aux circonstances multiples pour lesquelles il propose des discours, nous les passerons en revue quand nous examinerons les temps et lieux des prédications.

(2) *Hist. litt.*, XIX, 340.

(3) *Max. Bibl. Patr.*, XXV, 553.

(4) *Ibid.*, 550, 559.

a prudemment ajouté la note suivante : « *Doctrina sequentis sermonis in regno Galliæ non admittitur.* »

Le général des Dominicains nous a laissé, en outre, deux sermons entiers, prêchés à Bologne et à Montpellier (1). Il avait encore écrit un opuscule intitulé *De prædicatione crucis contrà Sarracenos*, qu'il cite dans son grand ouvrage et dont Quétif, le collaborateur d'Échard, avait vu jadis une copie à Anvers. Ces bibliographes lui attribuent aussi, en se fondant sur une citation faite par un contemporain, la rédaction du *De dono timoris*, simple abrégé du traité d'Étienne de Bourbon, dont nous avons parlé. Mais rien, dans les manuscrits, ne confirme leur supposition, bien qu'Étienne ait été en rapport avec Humbert de Romans (2).

Les préceptes de ce maître, s'ils portèrent de bons fruits, furent malheureusement impuissants à entraver la décadence qui s'avançait avec la fin du siècle. Rien ne le prouve mieux que l'empressement qu'on mit alors à reproduire les œuvres banales de NICOLAS DE BIARD (ou de Béarn) et de NICOLAS DE GORRAN. Le premier a été rangé quelquefois parmi les Franciscains ; mais la majorité des manuscrits le qualifie de Frère Prêcheur, comme le reconnait lui-même le continuateur des *Scriptores ordinis Minorum* (3). Ses sermons, dont le texte est mêlé de français et de latin, abondent en proverbes populaires, qui le font souvent glisser sur la pente de la trivialité. Ils sont épars dans une quantité de collections : la principale, c'est-à-dire la moins confuse et la plus complète pour ce qui le concerne, renferme de lui quatre homélies sur les livres des Rois, de la Sagesse, de Job et des Macchabées, puis un grand nombre d'autres sur les évangiles des dimanches et des saints (4). Un deuxième volume en contient trois, isolées,

(1) V. la table bibliographique.
(2) Ms. lat. 15970, f° 342.
(3) Wadding, suppl., p. 553.
(4) Ms. lat. 15383.

sur la paix, sur l'Avent et sur les vierges (1). Celle qui traite de la paix porte seule le nom de Nicolas. Mais les deux dernières se retrouvent ailleurs, avec quelques variantes, sous des rubriques d'une autorité décisive (2). D'autres fragments du même orateur ont été copiés par Robert de Wimi, chanoine prémontré, à qui on les a injustement attribués (3). Les prédications de Nicolas de Biard, d'après la place qu'elles occupent dans les manuscrits, eurent lieu surtout à Paris, de 1260 à 1273, et durent se continuer plus tard : c'est là tout ce qu'Échard et Quétif eux-mêmes ont pu découvrir sur la vie de leur confrère. Il a composé, de plus, deux répertoires de lieux communs à l'usage de la chaire : on a conservé quelques copies du premier (*Distinctiones*); le second (*Dictionarius pauperum*) a eu les honneurs assez immérités de plusieurs éditions (4). Toutes ses œuvres se conservaient à la bibliothèque de la Sorbonne avant 1338, et ses sermons se vendaient ou se louaient dans l'Université, en 1303, à des prix qui font voir qu'ils étaient fort répandus (5).

Nicolas de Gorran, appelé aussi *de Gorham, Demans*, ou du Mans, est un peu plus connu. Par un scrupule de modestie, il ne voulut pas prendre de grades universitaires et se contenta de diriger les écoles de Saint-Jacques. Philippe le Bel l'eut quelque temps pour confesseur. Il vécut

(1) Ms. lat. 16505, f°s 230, 238, 249.

(2) Mss. lat. 15971, f° 81; 15953, f° 27.

(3) V. *Hist. litt.*, XXI, 163 et suiv. Le manuscrit indique seulement que Robert les a transcrits (*scripsit*) : comme il provient de Clairvaux, les rédacteurs du Catalogue des bibliothèques départementales (Troyes, n° 1693) ont mis Nicolas de Biard au nombre des religieux de cette abbaye; mais rien n'est moins fondé.

(4) V. la table bibliographique.

(5) Ars., ms. 855 ; *Liber rectoris*, cité par Du Boulay (III, 675). Le tarif promulgué dans ce document fixe à 18 deniers les dominicales de Nicolas, et à 18 ses homélies sur les saints ; taxe peu élevée, relativement à celle des livres qui sont estimés à côté.

jusque vers 1295 (1). Ses discours ont été reproduits autant de fois, au moins, que ceux du précédent ; on les rencontre jusqu'en Portugal (2). Un bon nombre font partie de recueils hétérogènes ; mais il y en a une série spéciale, consistant en simples thèmes fort courts (*Themata temporalium* ou *Sermones breves*) (3). Ils ont été publiés, à l'exception de quelques-uns ; mais les *Distinctions*, autre compilation de ce religieux dans le genre de celles de Nicolas de Biard, n'ont pas vu le jour. Plusieurs homélies de Nicolas de Gorran nous ont été transmises par la plume de Pierre de Limoges, son ami (4). Ce sont les seules qui offrent de l'intérêt.

La *Summa sermonum* de Gui d'Evreux ou de Mesnil eut encore une grande vogue à la même époque. Elle était d'un usage si fréquent, qu'on la désignait par le terme courant de *Guiotina* (5). Toutefois on l'avait oubliée avant l'invention de l'imprimerie, car elle est resté inédite. Nous n'en avons pas compté moins de vingt-quatre exemplaires, écrits presque tous au XIV[e] siècle. Dans l'un de ceux-ci l'année 1200 (pour 1300) est donnée comme la date de l'achèvement de l'ouvrage (6) : ainsi la mort de l'auteur, qu'on a placée vers ce moment, n'arriva peut-être qu'un peu plus tard. Un autre porte la mention du lieu où l'original aurait été rédigé, et qui serait le couvent des Dominicains d'Evreux (7). Un certain nombre de ces copies paraissent

(1) Ech., I, 442 ; Wadding, suppl., p. 555 ; *Hist. litt.*, XX, 347.

(2) V. la table bibliographique.

(3) Mss. lat. 14596; Ars. 599, etc.

(4) Collection de 1272-73 (ms. lat. 16481).

(5) « *Summa vulgò dicta Guiotina.* » Troyes, ms. 1139.

(6) *Explicit totum opus consummatum anno Domini M° CC°.* » Ms Ars. 603. L'*Hist. litt.* (XXI, 174 et suiv.) cite une grande partie de ces mss.; mais elle y ajoute à tort les n[os] 820 et 830 du fonds de Sorbonne (aujourd'hui mss. lat. 15965 15451), qui ne contiennent rien de Gui d'Evreux.

(7) « *Fr. Guydonis sermones, quos compilavit in conventu Ebroic.* » Troyes, ms. 1140.

avoir été faites à l'abbaye de Clairvaux, d'où elles ont passé dans la bibliothèque de Troyes. La *Summa Guiotina*, outre des homélies sur les dimanches et sur les saints du calendrier des Frères Prêcheurs, comprend quelques sermons *ad status*, pour des moines, pour des visites épiscopales, pour faire demander à Dieu la pluie ou la sécheresse, etc. Elle se termine par une sorte de table générale (*index alphabeticus dictionum*). L'auteur avertit, dans un prologue, qu'il a refait à nouveau la série du *propre du temps*, et que la première rédaction (contenue pourtant dans le même manuscrit) doit être considérée comme non avenue. « La seconde, dit-il, semblera peut-être quelque peu prolixe ; mais elle a été conçue de telle manière, que le prédicateur pourra sans difficulté omettre et choisir ce qu'il voudra (1). » Elle renferme, en effet, non plus des thèmes abrégés comme la précédente, mais des commentaires remplissant, en moyenne, trois ou quatre feuillets d'une écriture serrée. Assez souvent, les phrases latines y sont immédiatement suivies de leur traduction française.

On connaît et on a publié la *Somme des vices et des vertus* du frère LAURENT, confesseur de Philippe le Hardi, qui fut aussi l'un des exécuteurs testamentaires du comte d'Alençon, frère de saint Louis. Mais l'*Histoire littéraire* n'a point parlé de cinq sermons qui l'accompagnent dans un manuscrit du fonds français (2). Ils ne sont pas signés de son nom ; toutefois le recueil est terminé par cet *explicit*, s'appliquant aussi bien à eux qu'à la *Somme* : « Cest livre compila et fist et ordonna ung frère de l'ordre des Prescheurs... de Saint-Jaque de Paris, à la requeste du bon roy Philippe de France, en l'an de l'incarnation N.-S. mil deux cent soixante-dix-sept. » Suit la date de la copie : 1327. Ces indications, d'ailleurs, se rapportent parfaitement au confesseur de Philippe III. Des cinq morceaux

(1) Ms. Ars. 604, prologue.
(2) Ms. 939.

en question, le premier est une espèce de manuel du pénitent ; le dernier roule sur la solennité des Rameaux ; les autres sont ce qu'on appelait des sermons *communs*, c'est-à-dire des exhortations ne sortant pas des généralités. Le scribe paraît en avoir quelque peu rajeuni la langue (1). Laurent le Français, comme l'appelle Échard, pour le distinguer de plusieurs Dominicains homonymes, est encore l'auteur de deux homélies latines, pour le dimanche dans l'octave de l'Épiphanie et le quatrième dimanche de Carême (2). Il est désigné ainsi dans la première : « *Fr. Laurentius, confessor deffuncti regis.* » La seconde ne porte que les mots *confessor regis* ; mais il serait difficile d'en attribuer la composition à un autre aumônier royal, dont le nom ne serait exprimé nulle part dans le manuscrit. Il y a là un synchronisme qui peut nous aider à déterminer d'une manière approximative la date de plusieurs sermons réunis à ceux-ci, et dus à des prédicateurs dont on ignorait l'époque précise : cette date doit être au plus tôt l'an 1285, qui fut le terme du règne de Philippe le Hardi (3).

Nous aurons épuisé la série des sermonnaires de l'ordre de saint Dominique sur lesquels nous avions à donner quelques notions nouvelles, quand nous en aurons signalé trois autres ignorés d'Échard et des divers bibliographes. Le premier, ALBERT DE REIMS, est l'auteur d'un sermon sur le second dimanche après l'Épiphanie, prêché, comme ceux qui l'avoisinent dans le manuscrit, vers 1270 (4). Du second, WEDOIR DE SAINT-RIQUIER, il nous reste seulement le récit d'une anecdote fort jolie, qu'un prédicateur picard lui avait entendu raconter en chaire, à Abbeville, et qu'il

(1) V. Paulin Paris, *Les manuscrits français*, VII, 293. Échard mentionne ces sermons (I, 387), en ajoutant seulement : « *Non nominatur auctor.* »

(2) Ms. lat. 3557, f°s 97, 167.

(3) Échard la plaçait, d'après l'écriture, aux environs de l'an 1300.

(4) Ms. lat. 15034, f° 51. « *Fr. Alberti de Remis, de ordine Prædicatorum.* »

répète à son tour, en disant de lui : « Jacobins est et preudon et bons clercs ; et saciés qu'il a poesté de prechier la foi Notre Segneur par tote l'evesquié d'Amiens, et est peneanchiers monsegneur l'evesque (1). » Malgré la dignité dont il était revêtu, on ne retrouve nulle part ailleurs la trace de ce personnage. Enfin le troisième, qui nous a laissé quelques harangues assez familières, a vu son nom défiguré dans la notice placée en tête d'un des manuscrits qui les renferment et dans l'ancien catalogue de la Sorbonne, où l'on a été conduit par une faute de lecture à distinguer un JEAN PAULIN et un Jean Polonais (*Polonus*). En réalité, le premier de ces deux personnages a seul existé. C'était un chanoine régulier de l'abbaye d'Essonnes, qui revêtit l'habit de saint Dominique, comme nous l'a récemment appris M. Hauréau (2). Pourquoi faut-il que le savant critique joigne à cet utile renseignement une erreur matérielle, en refusant de ranger comme nous Jean Paulin parmi les moines orateurs, sous prétexte que, n'étant appelé « frère » en tête d'aucun de ses sermons, il a dû les prononcer avant d'appartenir à l'ordre ? Il suffit de regarder à la marge de l'un d'eux pour se convaincre du contraire : on y lit en toutes lettres *frater Johannes Polinus*, et cette qualification devait même exister aussi en regard d'un second, où quelques mots mal effacés nous donnent à entendre, de plus, que ce religieux prêchait à Paris (3).

(1) Mss. de D. Grenier, vol. CLVIII. V. ci-dessous, 3e partie, ch. III.
(2) *Hist. litt.*, XXVI, 402.
(3) Mss. lat. 15951, fo 398; 15959, fo 10. On peut restituer dans ce dernier manuscrit les mots *Parisius frater*, qui précédaient le nom de *Johannes Polinus*. — V. à la table bibliographique les Dominicains dont les noms suivent : Albert de Gênes, Amand de Saint-Quentin, Ambroise Sansedonius, André de Chaalis, Bérenger Notaire, Bernard d'Auvergne, Bernard *de Trilia*, Blaise, Conrad Pérégrin, Daniel de Paris, Dominique (saint), Etienne d'Auxerre, Etienne de Besançon, Etienne deSalagnac, Evrard de Langres, Evrard de Saint-

Les Frères Mineurs ont suivi, au XIII[e] siècle, la même voie que les Frères Prêcheurs. On peut dire, cependant, que leur prédication a toujours conservé une allure plus populaire, et qu'il en est resté moins de monuments écrits. Alors même qu'ils subissent l'empire de la scolastique, leur langage garde plus de simplicité; il exerce plus d'action sur les masses. C'est ce qu'indiquent, du moins, la nature de leurs succès et les récits des contemporains; car la rédaction de leurs sermons n'offre pas toujours ce caractère. Quand on lit, par exemple, ceux de saint ANTOINE DE PADOUE, remplis d'interprétations et d'allégories subtiles (1), il est impossible d'y reconnaître les harangues qui lui valurent de si magnifiques triomphes durant son court séjour en France. Étant gardien de son ordre au Puy ou à Limoges, vers 1227, il ne pouvait plus trouver d'église assez vaste pour contenir ses auditeurs; il instruisait des foules compactes sur les places publiques, dans la plaine, ou dans

Quentin, Ferric d'Epinal, Geoffroi de Beaulieu, Gérard Frachet, Gérard de Reims, Guerric de Saint-Quentin, Gui de la Tour du Pin, Guillaume d'Auxerre, Guillaume de Chartres, Guillaume d'Etampes, Guillaume de Flandre, Guillaume Hodon, Guillaume de Lexi, Guillaume de Mailly, Guillaume Scot, Guillaume de Tonneins, Guillaume de Tournai, Guillaume de Werd, Henri de Cologne (*junior*), Henri de Gand, Henri de Provins, Hervé de Gif, Hugues Aicelin de Biliom, Hugues de Strasbourg, Jean l'Agneau (*Agni*), Jean d'Aubigné, Jean Balétrier, Jean de Baume, Jean Colonna, Jean de Liège, Jean de Montlhéry, Jean de Paris, Jean de Saint-Benoît, Jean de Saint-Gilles, Jean de Verceil, Jean de Verzy, Jean de Wildeshusen, Joffroi de Waterford, Jourdain de Saxe, Lambert de Liège, Latinus, Lévêque, Maurice l'Anglais, Mathieu, Olivier le Breton, Philippe, prieur de Saint-Jacques, Pierre *de Lemet*, Pierre de Reims, Pierre de Tonnerre, Pierre *de Valleaurato*, Pierre de Verdun, Ponce de Reims, Raimond, Raimond de Meuillon, Regnauld d'Orléans, Remi de Florence, Roland de Crémone, Siger de Lille, Simon du Val, Thomas de Chartres, Thomas de Sens, Vincent de Beauvais, Yves le Breton.

(1) *Sermones de tempore, de sanctis, quadragesimales* (V. la table bibliog.). Joly en cite un exemple, tiré du sermon de la Passion (*La prédication*, p. 327).

l'enceinte des vieux cirques romains, et, si l'orage venait les surprendre, il les retenait autour de lui d'un seul mot (1). Nous ne possédons aucun spécimen de ces allocutions toutes-puissantes, qui seraient plus précieuses aujourd'hui que les discours étudiés recueillis par les éditeurs, et qui produisirent sans doute plus de fruits dans les âmes. Du reste, ces discours eux-mêmes ne se retrouvent point chez nous en manuscrit ; preuve nouvelle qu'ils ne représentent pas les prédications de saint Antoine en France.

Les œuvres oratoires de saint Bonaventure reflètent, au contraire, l'onction particulière au docteur séraphique. Mais il faut répéter pour lui ce qui a été dit pour son rival de gloire et de doctrine, saint Thomas d'Aquin : des quatre cents sermons renfermés dans les éditions de ses œuvres (sur les évangiles dominicaux, le commun des saints et le propre des saints), le plus grand nombre n'est rien moins qu'authentique (2). C'est à peine, comme le remarque M. Petit-Radel, s'il aurait eu le temps de les prononcer tous. Il y a des difficultés plus graves : c'est que les sermons de la grande édition de Rome (tome III) diffèrent

(1) « *Eâ erat eloquentiâ... ut, cùm templa, quæ ad hoc ipsum deligebantur amplissima, capere non possent (auditores), suggestus in campos vel plateas latissimas deferretur.* » Wadding, I,24 (*ex Hieron. Plato*). « *Cùm semel Lemovicis populum ad prædicationem convocasset, et tanta esset multitudo populi quòd angusta reputaretur quælibet ecclesia..., ad quemdam locum spatiosum, ubi olim fuerant palatia paganorum, qui locus dicitur Fovea de Arenis, populum convocavit... Subito cœperunt audiri tonitrua, ignitæ coruscationes videri, et pluvia cœpit spargi. Sed, cùm populus cœpisset à loco moveri..., vir Dei, eos blandè confortans, ait : Non moveatis vos... Deus sic pluviam super eos retinuit, ut nec unica gutta super populum caderet.* » *Acta SS. Junii*, II, 727. V. encore *ibid*., 710, 726. Wadding dit seulement que saint Antoine fut gardien des Frères Mineurs au Puy. Les Bollandistes lui font aussi exercer cette fonction à Limoges, d'après une biographie ancienne ; ils ajoutent qu'il prêcha encore à Fréjus et à Brives (*ibid*.).

(2) V. Oudin, II, 400, et la table bibliographique.

considérablement de ceux que le frère Étienne d'Arras avait recueillis, de son côté, dans les anciennes bibliothèques, sous le nom de saint Bonaventure, et qui ont été publiés également plusieurs fois (1); en outre, parmi ceux que nous avons retrouvés à notre tour dans les manuscrits, pas un n'est reproduit par les éditeurs. Il sera donc plus prudent, sans rejeter en bloc tous ceux qui sont imprimés, de ne se fier qu'aux textes portant le nom de l'auteur dans les recueils du temps.

Toutefois, le même doute ne paraît pas devoir s'étendre à une quatrième série, contenue dans le tome VII de la grande édition, et intitulée *Sermones* ou *Tractatus de decem præceptis*. Oudin, et d'autres après lui, arrêtés par certaines expressions de mauvais goût, avaient hésité sur l'origine de cet opuscule, attribué à saint Bonaventure par quelques contemporains, notamment par Henri de Gand (2). Wadding avait cependant cité des exemplaires, conservés autrefois en Italie, qui contenaient la confirmation de ce témoignage (3). Il en existe un semblable à Paris : le texte n'y est précédé d'aucun titre; mais une table, écrite en tête fort peu de temps après, fournit cette indication positive : *Tractatus domini Bonaventuræ de decem præceptis legis* (4). Les expressions auxquelles Oudin fait allusion tiennent moins à l'homme qu'à l'époque, et n'ont, au surplus, rien de trop barbare pour un siècle où le latin n'était déjà presque plus parlé. Le livre renferme, après une sorte d'introduction, commençant par les mots *Si vis ad vitam ingredi*, huit sermons sur lès divers commandements de Dieu (les commandements de même nature sont réunis ensemble). Le but que l'auteur s'est proposé,

(1) Bâle, 1462; Rome, 1496; Lyon, même année, etc. V. Wadding, I, 51.

(2) Oudin, II, 412; *Hist. litt.*, XIX, 266 et suiv.

(3) Wadding, suppl., 145, 150.

(4) Ms. lat. 15034, f° 95.

les exemples qu'il a multipliés démontrent que ces compositions, malgré le titre de *tractatus*, appartiennent bien à la chaire (1). Elles sont suivies d'un résumé où il est expliqué que chacun des dix préceptes a un sens positif et un sens négatif, c'est-à-dire qu'il ordonne et défend à la fois. La version donnée par notre manuscrit diffère un peu de celle de l'édition: les dernières divisions du sujet ne sont pas tout à fait identiques dans l'une et dans l'autre.

Les discours inédits de saint Bonaventure, disséminés dans plusieurs recueils, sont les suivants : un sermon sur la Toussaint (2) ; deux autres sur l'Épiphanie et sur saint Nicolas (3) ; un fragment sur la miséricorde divine, inséré par Pierre de Limoges dans ses *Distinctions* (4); une homélie, suivie d'une collation, sur l'apôtre saint Thomas (5); trois autres, développant le texte *Venite ad me omnes* à trois points de vue différents, pour le Jeudi, le Vendredi et le Samedi saints (6); deux panégyriques de saint Marc, qui furent prononcés à Paris en un même jour

(1) « *Quia sermones circà mandata in generali inutiles sunt nisi fiant in speciali, ideò oportet in speciali exemplificare de mandatis* (*Ibid.*).» V. aussi la péroraison, analogue à celle de tous les sermons: *Ad æternam refectionem quam nobis et vobis præstare dignetur*, etc.

(2) Ms. lat. 15956, nº 118.

(3) Ms. lat. 16500, nºs 147, 150.

(4) Ms. lat. 16482, au mot *Misericordia*.

(5) Ms. lat. 15034, fº 147.

(6) *Ibid.*., fº 109. L'orateur annonce, le jeudi, le plan qu'il suivra dans ce *triduum* : « *Invitat* (*Deus*) *tripliciter ; primo invitat ad cœnam, secundo ad crucem, tertio ad requiem... Prima invitatio spectat ad diem hodiernam, secunda ad diem crastinam, tertia ad sabbatum.*» Et il termine son sermon du même jour par ces deux exemples : *Audivi de quodam laico qui magnam fidem habuit in sacramento altaris: infirmabatur, nec poterat retinere. Et cùm presbyter non audebat ei dare corpus Christi, rogavit saltem ut permitteret eum videre ; et cùm vidit, dixit : Domine, quàm libenter te reciperem ! Et cùm sacerdos jàm recessit, fecit ipsum vocari et dixit : Ex quo non possum recipere Salvatorem meum, permittatis, Domine, quod lavetur pectus meum, et ponatis suprà pectus meum Salvatorem meum. Quod cùm fecisset, omnibus videntibus, corpus Christi penetravit ejus pectus et pervenit ad cor, et tùm cum magnâ consolatione decessit. De magistro Hugone*

(le 25 avril 1273), chez les religieuses de Saint-Antoine et chez les Béguines (1) ; enfin des sermons sur les sept dons du Saint-Esprit, et quelques autres prêchés encore à Paris (2).

A cette liste on peut ajouter dès à présent deux exordes retrouvés à Angers par le P. Fedele da Fanna et une quantité de canevas ou résumés dont le même érudit a a donné par avance les rubriques d'après un manuscrit d'Italie, dans l'introduction de sa nouvelle édition de saint Bonaventure. Un grand nombre d'entre eux ont été développés par le docteur séraphique à Paris ou aux environs, à Saint-Antoine, à Vincennes, à Saint-Denis, à Saint-Cloud, en présence de saint Louis, de sa famille, de son conseil et du roi de Navarre, parfois même à leur requête, et dans d'autres villes de France ou d'Italie, nominativement désignées ; ce qui nous promet une publication doublement intéressante (3).

Parmi les compositions que nous venons d'énumérer, quelques-unes sont précédées seulement des mots *magister* ou *frater Eustachius, de ordine Minorum*. Mais ce nom n'est qu'une traduction savante de la forme vulgaire *Bonaventura* : il a été assez souvent appliqué au célèbre franciscain, spécialement par Gerson, qui l'interprète lui-même de la sorte (4). Le concile de Lyon

de Sancto Victore, qui magnæ fidei fuit, legitur quod, cùm infirmaretur usque ad mortem, venit ad eum sacerdos qui illo die celebraverat, et rogavit eum magister Hugo quod sufflaret in os suum ; et post hoc cum magnâ consolatione decessit... Ex prædictis colligitur quod ad esum istius sacramenti septem virtutes requiruntur, » etc.

(1) Ms. lat. 16481, nos 129 et 139. Le second est omis dans l'énumération d'Échard. L'édition contient aussi des sermons sur saint Marc, mais entièrement différents.

(2) Mss. Maz. 970 ; Troyes, 950.

(3) V. *Ratio nov. coll. oper. S. Bonaventuræ*, Turin, 1874, in-4°, p. 94-118 et 310-312.

(4) « *Ità enim nomen istud suum vulgatum Bonaventuram video posse tradere.* » Lettre à Osvald, en tête de l'édition des œuvres de saint Bonaventure. C'est saint François d'Assise qui avait ainsi sbaptié son disciple, comme pour prédire sa béatitude future.

l'a remplacé par un équivalent à tournure grecque : *Eutychius* (1). Une nouvelle variante nous est fournie par le sermon du Jeudi-Saint et par ceux du manuscrit d'Angers, qui sont intitulés : *Sermo fratris Bonæ Fortunæ*. On a donc joué avec le nom de Bonaventure comme avec celui de Langton.

Les deux panégyriques de saint Marc, datant de 1273, sont probablement postérieurs aux autres homélies ; car saint Bonaventure mourut dès l'année suivante, au moment où il venait de recevoir le chapeau de cardinal et où son éloquence ébranlait, à Lyon, l'obstination des Grecs schismatiques. Dans le premier, l'illustre général des Franciscains s'excuse, en termes remarquables, de son peu de connaissance de la langue française, qui paraîtrait singulier après son long séjour à Paris, si la modestie n'était là pour quelque chose. Il compare la parole de Dieu, passant par sa bouche, aux rayons de soleil tamisés, par une verrière mal peinte ; mais, ajoute-t-il, bien qu'un mets délicat soit plus agréable dans un plat d'argent, il ne perd pas sa saveur dans une écuelle de bois. Puis, dans sa péroraison, après avoir recommandé de prier pour l'Université de Paris, dont les études étaient interrompues au préjudice de toute la chrétienté, il explique aux religieuses de Saint-Antoine pourquoi il est venu se faire entendre chez elles. « Deux choses m'ont décidé à venir ici : la première, c'est l'affection que je vous porte, car j'ai entendu dire beaucoup de bien sur votre compte ; la seconde, c'est que je voulais par l'aide de la grâce divine, vous laisser des paroles édifiantes, pour que vous tiriez quelque profit de mon passage. » Il termine en demandant une part dans leurs prières, et en assurant qu'il les a fait participer, de son côté, à tous les biens spirituels de son ordre, depuis qu'il le dirige (2). Malgré le défaut d'élocution ou de style dont

(1) V. Wadding, I, 43.
(2) Ms. lat. 16481, n° 129.

l'orateur se plaint lui-même, on reconnaît dans ce discours, comme dans la plupart de ses œuvres, une clarté peu commune alors, une piété affectueuse, et cette lumineuse doctrine à laquelle fait allusion le mot de son biographe : « *Non facundia verbis, sed sententiis metienda est* (1). »

Ce n'était pas seulement le peuple et les clercs qui aimaient à écouter la parole des Frères Mineurs. Saint Louis recherchait avec empressement leur compagnie ; il avait même conçu la pensée d'embrasser leur règle. En attendant, il se servait d'eux pour donner à son entourage le spectacle et l'enseignement de la pauvreté évangélique. On connaît la harangue de l'austère cordelier qui, en 1254, à Hyères, fit entendre de rudes vérités à toute la suite du prince et répondit, lorsqu'il voulut le retenir auprès de sa personne : « Certes, Sire, non ferai : ains « irai en tel lieu là où Dieu m'amera miex que il ne feroit « en la compagnie le roy (2). » HUGUES DE DIGNE (c'était son nom) nous est dépeint marchant le long des routes, entouré d'une multitude d'hommes et de femmes avides de sa parole ; Jean de Parme voyait en lui un autre saint Paul (3). Son langage à la cour, reproduit par l'auditeur et l'historien le plus fidèle, par Joinville, prouve une fois de plus que les prédicateurs du temps employaient, pour convaincre les esprits et remuer les cœurs, d'autres moyens que les argumentations arides dont ils remplissaient, à l'adresse des savants, leurs discours écrits. « Seigneurs, dit-il, je vois plus de gent de religion en la court le roy... Ils ne sont pas en estat d'eulz sauver, ou les saintes escriptures nous mentent, que il ne peut estre ; car les

(1) *Vita Bonaventuræ, à Petro Galesino.*

(2) Joinville dans D. Bouquet, XX, 288.

(3) *Hic erat unus de majoribus clericis de mundo, et solemnis prædicator, et gratiosus tàm clero quam populo, et maximus disputator..., spiritualis homo ultra modum, ita ut alterum paulum crederes te videre.* » *Wadding, suppl.*, 360.

saintes escriptures nous dient que le moinne ne peut vivre hors de son cloistre sanz péché mortel, ne que le poisson peut vivre sanz yaue. Et se les religieus qui sont avec le roy dient que ce soit cloistre, et je leur diz que c'est le plus large que je veisse onques, car il dure deçà mer et delà... » Parlant ensuite pour le roi, il lui enseigna comment « il devait se maintenir au gré de son peuple; et en la fin de son sermon, dit ainsi, que il avoit leue la Bible et les livres qui vont encoste la Bible, ne oncques n'avoit veu, ne ou livre des créans, ne ou livre des mescréans, que nul royaume ne nulle seigneurie feust onques perdue, ne changée de seigneurie en autre, ne de roy en autre, fors que par défaut de droit. Or se gart, fait-il, le roy, puisque il en va en France, que il fasse telle droiture à son peuple que en retiengne l'amour de Dieu en tel manière que Dieu ne li toille le royaume de France à sa vie. » Le conseil fut suivi, et, en effet, le plus grand justicier de nos rois fut aussi celui dont la race se maintint le plus longtemps sur le trône. Mais quelle verve! Et comme ce franc-parler charme encore nos oreilles blasées! Hugues était le frère de l'évêque de Digne, Elzéar; il mourut en odeur de sainteté à Marseille, où il fut enseveli dans le chœur des Franciscains (1).

Joinville nous a conservé de même un fragment du panégyrique de saint Louis prononcé par un autre Frère Mineur, JEAN DE SAMOIS, le jour où le corps de ce prince fut levé de son tombeau, à Saint-Denis, pour être transporté à la Sainte-Chapelle (translation qui n'eut pas lieu). Le fidèle sénéchal était présent, et l'orateur le prit à témoin de l'authenticité des belles actions qu'il racontait (2). Pierre de Limoges a reproduit, de son côté, un sermon du même religieux, prêché « dans la chapelle royale, pour la fête

(1) Vadding, *ibid.*
(2) D. Bouquet, XX, 304.

des saintes reliques, devant le roi et une foule de prélats (1). » Dans ce morceau, le disciple de saint François fait mention de la procession et des chants qui accompagnaient la translation annuelle de ces reliques, et parle successivement de la couronne d'épines, des saints clous et de la sainte lance. « Béni soit, s'écrie-t-il, celui qui nous a apporté de tels trésors, qui les a si honorablement logés, et qui continuera l'œuvre commencée. » Ces derniers mots font allusion à la construction de la Sainte-Chapelle ; le sermon est donc antérieur à la mort de saint Louis. Jean de Samois avait alors dans son ordre la dignité de gardien. Il devint ensuite évêque de Rennes et de Lisieux (2).

Saint Louis avait encore admis dans son conseil intime un franciscain célèbre, Eudes Rigaud, archevêque de Rouen de 1248 à 1275. Le *Registre des visites pastorales* de ce prélat, publié en 1847 par Bonnin, et mis plus complètement en lumière par M. Léopold Delisle (3), signale à diverses reprises ses prédications assidues. On le voit notamment exhorter en latin, dans le cours de ses tournées, les chanoines de Sausseuse, de Notre Dame-la-Ronde, de Rouen, de Lisieux, de Bayeux. Il ne s'est conservé aucun monument de son éloquence. Mais peut-être est-il le *Rigaud* dont les Augustins possédaient autrefois quelques discours, dans un recueil intitulé : *Sermones collecti à bonis prædicatoribus* (4). Ces bons prédicateurs sont, en effet, Jean de la

(1) *Distinctions*, au mot *Passio* (ms. lat. 16482). Le nom de l'orateur est écrit : *Fr. Jo. de Sanzois*. Il est vrai que le dernier jambage de la lettre *m* prenait souvent la forme d'un *z* ; mais ne serait-ce pas là, néanmoins, le véritable nom du religieux appelé ordinairement Jean *de Samois*, et ce nom ne viendrait-il pas de Sens, ou du pays *Senssois*, d'où il était originaire ? (V. *Gall. Chr.*, XI, 786 ; XIV, 755). La forme *Sanz* est la plus usitée pour désigner cette ville au XIIIe siècle.

(2) *Gall. Chr.*, *loc. cit.* Cf. *Hist. litt.*, XXVI, 458.

(3) *Bibl. de l'École des Chartes*, 2e série, III, 490.

(4) L'*Histoire littéraire*, qui mentionne cet ancien manuscrit des Augustins (XIX, 425), demande si le personnage ainsi nommé ne

Rochelle, Hugues de Saint-Cher, Eudes de Châteauroux, et d'autres contemporains de l'archevêque de Rouen.

Nous ne nous arrêterons pas aux compilations volumineuses de Guibert de Tournai, plusieurs fois éditées (1). Constatons seulement que ce religieux, qui, d'après son épitaphe, était professeur de théologie (2), après avoir réuni, sur la demande du pape Alexandre IV, une série de sermons pour les dimanches et les fêtes des saints, prêchés par lui au clergé de Paris, la fit suivre plus tard de nouveaux discours *ad diversa statuum et officiorum genera* (3). Dans le prologue de cette seconde partie, il dit, en parlant du même pontife : « *Ad piæ memoriæ papam Alexandrum quartum.* » Elle fut donc rédigée après 1261, année de la mort d'Alexandre, tandis que la première dut l'être antérieurement à cette date. Les sermons *ad status* de Guibert sont moins intéressants que ceux de Jacques de Vitry et d'Humbert de Romans. Quelques-uns s'adressent cependant à des variétés d'auditoires négligées par ces derniers : aux amants de la solitude; aux bourgeois *organisés en communes;* aux bourgeois *dirigeant les affaires publiques* (termes qui sentent l'époque du grand développement des institutions municipales); aux petits enfants instruits dans les écoles, etc. Ces titres ne sont malheureusement pas suivis de tous les détails curieux qu'on pourrait attendre. Aussi, à la fin d'un des exemplaires qui nous restent, le copiste, fatigué sans doute d'esprit comme de corps, a exprimé le besoin de se réconforter dans le

serait pas le commentateur de Pierre Lombard. On n'a point d'autre indication.

(1) V. Wadding, I, 100; II, 308; *Hist. litt.*, XIX, 138 et suiv.

(2) Ms. lat. 17511, f° 196 v°.

(3) « *Rogatus pluries ut sermones quosdam, quos ad clerum Parisiensem latinâ linguâ prædicaveram, in volumen unum compingens,* » etc. Troyes, ms. 1778. « *Quoniam de dominicalibus et sanctorum festivitatibus, ad piæ memoriæ papam Alexandrum quartum scribentes, ejus imperio et præcepto, nos expedivimus,* » etc. Ms. lat. 15953.

singulier *explicit* que voici : « *Date vinum scriptori* (1). » Guibert avait encore écrit d'autres sermons : la Sorbonne les possédait, ainsi que les précédents, en 1338, et, dès 1292, le cardinal Jean Cholet en léguait une collection en quatre volumes à l'archidiacre de Rouen (2). Mais certaines séries, comme celle qui roule sur les noms de Jésus et de Marie et qui est transcrite à la suite de ses homélies dominicales dans un ancien manuscrit de l'abbaye de Saint-Martin de Tournai, récemment acquis par la Bibliothèque nationale, n'appartiennent pas, à proprement parler, au genre oratoire, et sont plutôt des traités où les prédicateurs pouvaient puiser au besoin (3).

Pour terminer cette longue revue, signalons trois orateurs anglais qui ont prêché en France, et dont l'*Histoire littéraire* ne cite point les discours. Le premier, Jean de Gall, a bien été l'objet d'une récente notice, due à M. Hauréau ; mais nous ne savons pourquoi ce critique prétend que ses sermons ne se retrouvent pas parmi les manuscrits de la Bibliothèque (4). Il y eut deux Frères Mineurs de ce nom, ainsi que l'a démontré Wadding, et l'un d'eux appartient au XIIIe siècle : il enseigna la théologie à Paris, puis à Oxford, vers 1280. Or, il nous reste de celui-là un sermon et une collation sur saint Pierre et saint Paul, parmi ceux de saint Bonaventure et de saint Thomas (5), et trois autres dans la collection de 1283, prêchés à Paris, pour le mardi de Pâques, pour la fête des apôtres Jacques et Philippe, et pour celle de saint Martin (6). Une com-

(1) Ms. lat. 15943.

(2) *Item sermones fratris Guiberti in 4 voluminibus lego Johanni de Bullis, archidiacono majoris Caleti, in ecclesiâ Rothomagensi.* » V. *Hist. litt.*, XX, 121.

(3) Ms. lat, 17511, fos 162 et ss.

(4) *Hist. litt.*, XXV, 191.

(5) Ms. lat. 15034, fo 127. « *Johannes de Walliâ, ordinis Fratrum Minorum.* » V. Wadding, suppl., 427.

(6) Ms. lat. 14947, nos 77, 83, 95. Les deux premiers portent le

position du même genre, datant de la fin du siècle, a pour titre : *Sermo in dominicâ tertiâ post Pascha, à magistro Radolpho de Retos* ou *Ratos*(1). Ce Raoul de Retos ne peut guère être qu'un docteur franciscain appelé par Wadding *Radulphus Radiatorius*. Faute de renseignements suffisants, on plaçait celui-ci vers 1350 : il faudrait alors le reporter un peu plus haut (2). Enfin Guillaume de la Mare, que l'*Histoire littéraire* mentionne seulement comme auteur d'une Somme contre saint Thomas, à lui attribuée par Oudin et Wadding, a écrit de plus un sermon sur saint Pierre, dont la rubrique lui donne le titre de *régent en théologie*, et d'autres conservés en Italie (3). L'abbaye de Saint-Martin de Tournai possédait aussi des homélies de ce religieux, qui fut l'ami de saint Louis, évêque de Toulouse, et vécut jusque vers 1290 (4).

nom de *Johannes Galensis, regens in theologiâ*. L'origine du troisième, qui est de 1281, est moins certaine.

(1) Ms lat. 14859, f° 183.

(2) V. Wadding, II, 624.

(3) Troyes, ms. 1788 ; da Fanna, *Ratio nov. coll. oper. S. Bonaventuræ*.

(4) Wadding, II, 320. V. de plus, à la table bibliographique, les Frères Mineurs suivants : Albert de Metz, Alexandre de Halès, Alexandre de Villedieu, Arlotto da Prato, Barthélemi de Bologne, Drogon de Provins, Eudes de Roiny, Eustache, Gilles Bonclerc, Gilles de Provins, Gosoin, Gr. (?), Gui d'Etampes, Gui du Temple, Guibert, Guillaume du Bois-Landron, Guillaume de Falgar, Guillaume lecteur, Guillaume de Méliton, Haymon de Feversham, Jacques de Provins, Jean de Blois, Jean de Châtillon, Jean de Douai, Jean Duns Scot, Jean du Mans, Jean de Meth, Jean des Monts, Jean *de Ostriis*, Jean de la Rochelle, Martin Lombard Mathieu de Saint-François, Pierre, les deux Richard, Richard de Midleton, Richard de Reims, Roger, Roger Bacon, Simon le Normand, Simon de Sens, Terric de Saules, Thomas.

CHAPITRE VI

PRÉDICATEURS DE L'ORDRE RÉGULIER

ORDRES DIVERS

Cisterciens : Alain de Lille ; Adam de Perseigne ; Élinand. — Bénédictins de Cluny : Barthélemi. — Chanoines réguliers du Val-des-Écoliers, du Mont Saint-Éloi, de Saint-Victor, de Prémontré. — Jean Paulin.

Comme si le brillant génie de saint Bernard eût projeté sur ses disciples un reflet posthume, c'est l'ordre de Cîteaux qui, à côté des nouveaux moines voués spécialement au ministère de la parole, fut, au XIIIe siècle, la pépinière la plus féconde en orateurs distingués. C'est même parmi ses membres que se rencontrent les types qui semblent avoir le moins vieilli, ceux dont le langage rend le son le moins étrange à nos oreilles modernes. Ils diffèrent peu des autres quant à l'esprit et au fond des idées ; mais leur style est plus nourri, plus abondant ; quelquefois, en revanche, il trahit le goût de l'enflure et de la sonorité. Ce n'est pas que cet ordre constitue véritablement une école : c'est que ses figures les plus remarquables, celles qui vont passer sous nos yeux, appartiennent toutes au commencement du siècle et à la fin du précédent, époque où les caractères que nous signalons sont communs à presque tous les genres de la littérature ; c'est aussi que leurs discours, adressés ordinairement à des clercs, sont rédigés à main posée, *in extenso*, dans un latin plus soigné.

ALAIN DE LILLE, le fameux Docteur universel, ne se retira que sur la fin de ses jours à l'abbaye de Cîteaux ; mais

cette dernière période de sa vie est précisément la seule qui le rattache d'une façon particulière à notre sujet, car il mourut dès 1202. Il avait déjà conquis antérieurement toute sa réputation. Sa longue carrière, sur laquelle ont circulé tant de fables contradictoires, a été l'objet d'éclaircissements détaillés dans l'*Histoire littéraire* (1) : il restera toujours, cependant, quelques points obscurs. Né en Flandre, Alain habita longtemps l'Angleterre ; c'est là, sans doute, l'origine du surnom d'*Anglais*, qui lui est attribué notamment dans un manuscrit de ses sermons (2). Ce qu'il y a de plus certain à l'égard de son séjour en France, c'est qu'il enseigna la théologie à Paris et à Montpellier. Pour cette dernière ville, Étienne de Bourbon confirme positivement le fait, qu'on connaissait uniquement, jusqu'ici, par les écrits d'Henri de Gand : il raconte que, tandis qu'Alain y professait, les chevaliers des environs, attirés par la renommée de son savoir, se réunirent un jour autour de lui pour le questionner. « Quelle est, lui demandèrent-ils, la plus grande marque de courtoisie ? » Et il leur démontra, par une foule de raisons, que c'était la libéralité dans les bonnes œuvres; ce qu'ils reconnurent d'un commun accord. Mais quand il voulut à son tour les interroger : « Quelle est, dit-il, la plus insigne preuve de rusticité ? » La réponse était devenue facile, puisque c'était le contraire; mais les chevaliers, flairant un piège, ne purent jamais s'entendre là-dessus; et force fut au docteur d'ajouter lui-même ces mots, qui étaient une leçon directe à l'adresse de plusieurs d'entre eux : « C'est d'enlever continuellement le bien des pauvres (1). » Cette anecdote inédite n'est-elle pas plus authentique et plus piquante que la légende, imaginée par un écrivain du XVe siècle, d'après laquelle maître Alain aurait

(1) XVI, 396 et suiv.
(2) *Magistri Alani Angli sermones*. Ms. lat. 18172.
(1) Ms. lat. 15970, f° 358.

perdu subitement la parole pour avoir omis, en prêchant, d'implorer l'intercession de la sainte Vierge (1)?

Alain de Lille est peu connu comme orateur; et cependant la rhétorique sacrée fut, comme la rhétorique profane, l'objet de ses travaux. Devançant tous les didactiques dont il a été question plus haut, il entreprit de réformer l'éloquence de son temps par des préceptes et des exemples appropriés aux diverses matières de la prédication. Sa *Summa de arte prædicandi* (pour employer le titre fourni par la majorité des manuscrits) donne, après quelques conseils généraux, quarante-sept esquisses d'homélies sur les sujets les plus ordinaires. On y trouve aussi un des premiers essais de ces sermons *ad status*, variés suivant la condition des auditoires, et qui se multiplièrent tant depuis. Alain avait composé, suivant Trithème, un autre répertoire à l'usage des prédicateurs, leur indiquant le parti qu'ils pouvaient tirer de certains passages de l'Écriture; ce livre, intitulé *Summa quot modis*, et dédié à Ermengaud, qui fut abbé de Saint-Gilles jusqu'en 1195, paraît s'être perdu (2). L'édition des œuvres du Docteur universel renferme en outre douze homélies, qui ne valent pas ses poésies. Quelques biographes lui en attribuent un bien plus grand nombre (3). Celles que nous avons rencontrées sous son nom dans les recueils contemporains ne sont pas toutes publiées. Elles sont adressées aux moines, aux écoliers, au peuple. Une seule offre une particularité intéressante : c'est que, d'après le titre, elle fut d'abord prêchée à Montpellier en langue romane (*in romanis verbis*) par un abbé de l'ordre de Cîteaux, et ensuite traduite en latin par maître Alain (4). Ce discours, en effet, ne contient aucune

(1) Martène, *Ampl. Coll.*, VI, 52; *Hist. litt.*, XVI, 412.
(2) *Hist. litt.*, XVI, 412, 422. V. la table bibliographique, et Bourgain, *op. cit.*, p. 88.
(3) Trith., *De script. eccl.*, ch. DXXVII.
(4) Ms. lat. 14859, fo 233.

trace de l'idiome vulgaire. Il n'est qu'une paraphrase du texte *Venite et ascendamus in Bethel,* et il est mêlé à ceux de Pierre de Blois, de Pierre le Chantre, d'Étienne de Langton, etc. On peut en tirer une nouvelle confirmation du séjour de l'auteur à Montpellier.

Le talent oratoire se révèle à un plus haut degré chez un cistercien moins célèbre, qui vécut un peu plus tard : Adam, abbé de Perseigne, au diocèse du Mans, fut d'abord chanoine régulier, puis moine bénédictin à Marmoutiers ; on le retrouve, en 1202, prêchant la croisade avec Foulque de Neuilly, à qui Jacques de Vitry l'associe dans ses éloges (1). Blanche de Navarre, comtesse de Champagne, prisait fort ses homélies, dont elle lui demanda une copie (2). Celles qui sont consacrées aux louanges de la sainte Vierge ont été seules publiées, à Rome, sous le titre de *Mariale.* Les autres, dont de Visch a donné la liste (3), existent en partie dans un manuscrit de la bibliothèque de Troyes et dans un autre provenant de l'ancien fonds de Navarre (4). Ce dernier volume en contient quatre, portant principalement sur la Pentecôte et le Saint-Esprit, à la suite du commentaire de Guibert de Nogent sur les prophètes. L'écriture est du commencement du XIII[e] siècle, et le langage est purement latin. La manière de l'orateur semble imitée de celle de saint Bernard, dont les méditations sont transcrites un peu plus loin : il n'est donc pas étonnant qu'on ait attribué au disciple la plupart des sermons apocryphes du maître (5). Le début du premier morceau est une invocation pathétique à l'Esprit-Saint, dans ce style noble et plein d'effets

(1) *Hist.*, liv. II, ch. VIII. V. *Hist litt.*, XV, 437 et suiv.
(2) Martène, *Ampl. coll.*, I, 1014.
(3) *Script. ord. Cist.*, p. 4.
(4) Ms. lat. 17282. On en conserve aussi à Montpellier et à Troyes. V. la table bibliographique.
(5) *Hist. litt.*, *loc cit.*

que l'Église a, pour ainsi dire, adopté comme sa langue. En le lisant, on se sent loin de la froideur scolastique qui caractérise les sermonnaires de la fin du siècle (1). Et ce n'est pas, comme chez ces derniers, un éclair qui jaillit et s'éteint : le ton se maintient jusqu'au bout. L'abbé de Perseigne s'élève, en passant, contre les pasteurs qui n'ont point l'esprit de Dieu et dépouillent leurs brebis au lieu de les soigner : « Dédaignant les choses du ciel, vous courbez le front comme des rejetons dégénérés de la race humaine ; vous ne goûtez que les biens de la terre, vous ne recherchez que la fange... Que fera, hélas ! la pauvre petite brebis ? Où fuira-t-elle, livrée en victime à son propre gardien ? » A une grande connaissance de la propriété des termes, Adam joint quelquefois leur explication philologique : par exemple, en commentant le texte *Sint lumbi vestri præcincti*, il montre, sans cependant tomber dans la subtilité, la différence des mots *succingi*, *accingi*, *præcingi*, dont le premier répond, dit-il, aux préparatifs du voyage, le second à ceux du combat, le troisième à ceux de la table (2). Ces différents passages indiquent assez

(1) « *Quia solemnitatem doni Spiritûs Sancti colimus, quia in Spiritu Sancto convenimus, quia Spiritum Sanctum invocavimus, quippè qu[em] creatorem et illuminatorem nostrum esse non ambigimus, debemu[s] satagere ut ipsi Spiritui Sancto per ipsius gratiam congruamus Necesse est itaque ut totum quod sumus, totum quod sapimus, ign[e] Sancti Spiritûs accendamus, ut amoris ejus incendium nos gratun[t] faciat holocaustum. Ipse enim est omnium artifex à quo habemu[s] quod sumus..., ministrans nobis de fonte sui luminis... Dignum es[t] itaque ut, qui de ejus plenitudine accipimus totum, totum refunda mus in ipsum, et quidquid de plenitudine fontis influit rivulis oppor tunè refusum recipiat plenitudo fontis. O necessariam Spiritûs Sanct[i] gratiam, sine quâ nihil est calidum, nihil sanctum, sine quâ prece[s] omnes quassæ creduntur et indignæ Dei auribus ! Huic intendamu[s] gratiæ, et totum tribuamus quod bonum est... Ipso ducente Spiritu pergat inquirere nostra consideratio, quandò et quibus, ubi et qu[o] modo, unde et quantum, quotiens et per quos datus sit ipse Spiritu[s] Sanctus.* » Ms. lat. 17282, f° 99. D'autres exemples de l'éloquenc[e] d'Adam de Perseigne sont cités par M. l'abbé Bourgain, *op. cit.*, p. 90

(2) Ms. lat. 17282, f° 104.

qu'il s'adresse à des clercs. Il est regrettable de ne posséder aucun monument de ses missions avec le curé de Neuilly ; mais il ne l'est pas moins, peut-être, que le peu qui nous est parvenu de ses prédications n'ait pas vu le jour.

En 1237, mourut un de ses confrères, d'origine flamande, qui, dans sa jeunesse, avait eu des succès d'un ordre bien différent, et dont la figure mérite d'arrêter un moment nos regards. ELINAND (1) était né, probablement vers 1170, aux environs de Beauvais, où ses parents, comme il nous l'apprend lui-même, avaient été obligés de se réfugier pour échapper à d'injustes soupçons de complicité avec les assassins de Charles le Bon, comte de Flandre. Il avait étudié quelque temps dans la même ville à l'école de Raoul, un des élèves d'Abailard; mais il n'avait rapporté de là que le goût des vers et des chansons galantes. Il se fit rapidement une réputation de poète. Le jeune trouvère parcourait les manoirs, égayait de ses chants les réunions frivoles au milieu desquelles s'endormait, entre deux guerres, la valeur de la noblesse. Philippe-Auguste, dont la cour était le centre de ce monde de plaisirs et de fêtes, l'appelait souvent auprès de lui; et quand le festin touchait à son terme, il lui demandait de charmer les dames et les chevaliers en débitant quelque sirvente ou quelque épisode de nos vieux romans (2).

Choyé, applaudi, Elinand ne songeait guère à Dieu ni à la retraite. Lui-même, faisant plus tard allusion à cette partie de sa vie, dit qu'il n'y avait ni scène, ni amphithéâtre, ni place publique, ni gymnase qui ne retentit de son nom. « Vous avez connu Elinand : et qui ne l'a connu?.. Il n'était pas plus fait pour le travail que l'oiseau qui ne sait que

(1) Nous adoptons cette orthographe comme plus conforme aux manuscrits que la leçon *Hélinand*, communément employée.
(2) V. Du Boulay, II, 746, et le roman d'Alexandre :

« Quand li rois ot mangié, s'apella Hélinand;
« Pour li esbanoyer, commanda que il chant. »

voler ; il n'avait d'autre occupation que de courir le monde, cherchant à perdre les hommes, soit en les flattant, soit en les déchirant. Eh bien! le voilà enfermé entre les murailles d'un cloître, celui à qui l'univers entier paraissait non-seulement un cloître, mais une prison (1). » Peut-être le contraste le portait-il à exagérer légèrement la grandeur de son ancienne position. Quoi qu'il en soit, il fit une conversion sincère et entra dans le monastère de Froidmont en Beauvaisis, où il se voua tout entier à des études sérieuses. Il y attira aussi son frère Guillaume, et bientôt il reçut la prêtrise. C'est alors qu'il put s'écrier, en jetant les yeux sur un passé qu'il déplorait, et développant une parole de cet autre converti, renversé sur le chemin de Damas : « Quand j'étais enfant, je sentais, je pensais comme un enfant ; mais maintenant que les progrès de l'âge, de la science et de la grâce divine ont fait de moi un adulte, je parle et j'entends le langage de la sagesse au milieu d'hommes parfaits... Le diable m'a cherché, il m'a trouvé, il m'a circonvenu ; le Christ m'a cherché à son tour, il m'a trouvé, il m'a secouru (2). » Elinand ne quitta plus que momentanément sa cellule de Froidmont, pour aller prêcher à Toulouse et en quelques autres lieux, où le faisaient appeler le renom de son éloquence et la curiosité sympathique de ses auditeurs d'autrefois. Après sa mort, il fut honoré, dans son abbaye d'un culte particulier ; cependant son titre de bienheureux n'a point paru d'une authenticité suffisante aux Bollandistes, qui se sont bornés à le nommer (3).

De ses poésies françaises, il ne nous est resté que les *Vers sur la mort*, pièce écrite vraisemblablement après sa conversion et dans un but éminemment moral, mais où perce

(1) Vincent de Beauvais, *Spec. hist.*, liv. XXIX, ch. CXXXVII. Elinand était moine depuis cinq ans lorsqu'il écrivait ces lignes.

(2) 1er sermon de l'Ascension (Tissier, VII, 252).

(3) *Acta SS.*, 3 *feb.*, *in prætermissis*.

encore l'esprit de satire : elle était très populaire de son temps, au dire de Vincent de Beauvais (1). Il avait laissé, en outre, une chronique intéressante, souvent mise à contribution par l'auteur du *Speculum*, et dont Tissier a publié cinq livres, d'après un manuscrit retrouvé par lui dans le monastère même de Froidmont (2). Mais les meilleures compositions d'Elinand, les seules que nous ayons à examiner, sont ses sermons, rédigés en latin, et se divisant en trois groupes : 1° ceux qui sont reproduits dans le *Speculum* ; 2° ceux que Tissier a mis au jour avec la chronique ; 3° ceux qui sont restés inédits.

1° Vincent de Beauvais, après avoir mentionné, avec de grands éloges, les œuvres oratoires du moine de Froidmont, en détache plusieurs fragments, sous le titre de *Flores Helinandi* (3). Le premier est un passage de sa chronique dans lequel il répète lui-même, comme l'ayant prêché autrefois dans sa communauté, un discours sur l'oracle de Delphes γνῶθι σεαυτόν, ou sur la connaissance de soi-même. C'est tout un traité de philosophie morale. L'oracle païen, dit Elinand, a été mal interprété par Macrobe et par les autres philosophes. Il ne parait être, d'ailleurs, qu'un emprunt fait au livre de Job (*Visitans speciem tuam non peccabis*) ou au Cantique des cantiques (*Nisi cognoveris te ô pulchra inter mulieres, egredere*, etc.). Aussi est-ce le véritable oracle, celui de Job, que l'orateur développe longuement, en traitant successivement de la forme extérieure de l'homme et de sa dignité, des qualités générales de l'âme, qui est raisonnable,

(1) « *His temporibus in territorio Belvacensi fuit Helinandus, monachus Frigidimontis, vir religiosus et facundiâ disertus, qui et illos versus de morte in vulgari nostro, qui publicè leguntur, tam eleganter et utiliter... composuit.* » Vincent de Beauvais, *loc. cit.*, ch. CVIII.

(2) *Bibl. Patr. Cisterc.*, t. VII.

(3) « *Scripsit etiam idem Helinandus sermones aliquos peroptimos. Hæc sunt autem quæ de præfatis ejus opusculis excerpsi et in unum hic apposui.* » *Spec. hist.*, liv. XXIX, ch. CVIII-CXLVIII. Tissier a reproduit à son tour ces extraits à la suite des sermons d'Elinand.

immortelle, invisible, *illocale*, et de ses beautés particulières, la haine du mal, l'amour du bien. « Le bien n'est rien autre chose que Dieu et l'imitation de Dieu. » Telle est sa conclusion, qui rappelle le début du magnifique traité *De imitatione Christi*. Elle est suivie de nouvelles considérations sur le même sujet, également tirées de sa chronique et d'une lettre écrite par lui à Drogon, chanoine de Noyon. Cette espèce d'appendice contient deux ou trois exemples d'apparitions, sur lesquels repose en partie le reproche adressé à l'orateur, dans l'*Histoire littéraire*, de mêler à ses sermons des « contes de revenants (1). » On voit qu'une telle critique, ici du moins, tombe à faux (2).

Un peu plus loin, Vincent de Beauvais reproduit un second morceau que rien ne distingue du reste du texte, mais qui est évidemment une œuvre à part, et qui semble bien avoir été d'abord une instruction orale. L'auteur du *Speculum* semble d'ailleurs le compter au nombre des sermons d'Elinand. Il est intitulé *De constituendo rege*, et roule sur ce thème : *Cùm constitues regem, quem Dominus Deus tuus elegerit*. Les doctrines les plus sages et en même temps les plus libérales, en matière de gouvernement, y sont enseignées avec autorité. Il suffira ici d'en citer le corollaire final, négation formelle de la maxime des légistes, dont le règne allait commencer : « *Alioquin falsum est quod in lege scriptum est : quod principi placet legis habet vigorem* (3). » Guillaume de Nangis mentionne, à l'année 1210, un opuscule écrit par Elinand sur l'éducation des princes. Cela ne peut être que la composition dont nous parlons; et

(1) *Hist. litt.*, XVIII, 99.

(2) La limite du sermon est indiquée d'une manière positive par ces mots, qui se trouvent quelques colonnes plus haut : « *Hæc de illo sermone nostra excerpta sufficiant ad probandum quod Apollinis oraculum malè à Macrobio et aliis quibusdam philosophis sit intellectum.* » *Spec.*, IV, 1224.

(3) *Ibid.*, 1229, 1230.

la date que lui assigne ce témoignage lui prête un intérêt nouveau, car saint Louis naquit quatre ans plus tard, et fut le premier prince à l'éducation duquel purent servir ces conseils salutaires. L'ancien favori du roi, dont les chants avaient autrefois charmé la cour, n'était-il pas naturellement appelé, par sa vieille familiarité comme par sa position nouvelle, à donner à l'héritier de la couronne des enseignements plus graves? Et n'est-ce pas précisément le petit-fils de Philippe-Auguste qui mit le mieux en pratique les avis d'Elinand? Il est probable, au moins, qu'il eut l'occasion de les connaître ou de les lire dans ses jeunes années, et l'on peut revendiquer pour notre auteur, sans trop de témérité, l'honneur d'avoir contribué à former l'esprit d'un de nos plus grands monarques.

2° Tissier a publié vingt-huit sermons d'Elinand, qu'il dit avoir copiés sur l'original autographe (1). Vingt-six ont pour objet l'Avent, les fêtes de Noël, de l'Épiphanie, de la Purification, des Rameaux, de Pâques, de l'Ascension, de la Pentecôte, de l'Assomption, de la Nativité de la Vierge, de la Toussaint, de la Dédicace. Le vingt-septième fut prononcé dans un concile, à Toulouse (2); le dernier roule sur la puissance de l'Église. La plupart sont adressés, comme le montrent les titres, à des religieux, à des clercs, ou à des écoliers. Le second du jour de l'Ascension porte notamment l'indication suivante : « *Tholosæ habitus, ad clericos scolares, in ecclesiâ beati Jacobi.* » Ils ne se suivent pas dans l'ordre chronologique; car le premier du dimanche des Rameaux, qui fut prêché tout entier en français, bien que rédigé en latin, est la dernière production d'Elinand, mort peu de temps après (3). Ils sont même d'années différentes,

(1) *Bibl. Patr. Cist.*, VII, 206-306.

(2) *L'Hist. litt.* (XVIII, 96) fait observer qu'il n'y eut pas d'autre concile tenu dans cette ville, à l'époque de l'auteur, que celui de 1229, dont la légat Romain, cardinal de Saint-Ange, fut le président.

(3) « *Hic sermo totus gallicè pronuntiatus est, et ultimus fuit autho-*

ainsi qu'on le voit par ceux de la Toussaint, dont le premier est cité dans le second comme ayant été prononcé un an auparavant (1); c'est ce qui explique pourquoi l'on en compte jusqu'à cinq sur la même solennité. On peut néanmoins les rapporter tous à la date approximative de 1230.

Les auteurs de l'*Histoire littéraire* reconnaissent dans ces discours un mérite solide, un style vif et serré, une onction remarquable, et un des premiers exemples du mélange de l'érudition profane et de l'érudition sacrée chez nos sermonnaires. Cependant Dom Brial y trouve encore la matière d'un blâme contre la crédulité d'Élinand (2). L'imputation est peut-être mieux fondée cette fois : mais il faut dire qu'elle n'a point d'autre base que le récit de certaines visions arrivées aux premiers religieux de Cîteaux, et la confiance de leur frère sur ce point n'a rien d'extraordinaire (3). Quant à l'érudition qu'il déploie, elle est réellement fort étendue. Non seulement Virgile, Lucain, Cicéron, Quintilien, Salluste, Sénèque, mais encore Ovide, Horace, Perse, Juvénal, Térence, Plaute, Claudien, Plutarque, « philosophe et instituteur de Trajan, » lui fournissent fréquemment des maximes. Il fait aussi un grand usage de l'histoire grecque et romaine, et parle en particulier de la croyance des païens à l'enfer, en s'appuyant sur Zénon et Juvénal (4). Il est permis de supposer que tous ces écrivains antiques, principalement les poètes, avaient été étudiés comme des modèles par le jeune trouvère, et qu'il les avait imités dans ses ouvrages perdus. A cet acquis, le moine de Froidmont sut joindre une profonde connaissance des orateurs chrétiens : les

ris, ut hic habet autographum... Obiit Elinandus post sermonem istum. » Tissier, VIII, 232,236.

(1) *Ibid.*, 288.

(2) *Hist. litt.*, IX, 182; XVIII, 98.

(3) V. le premier sermon des Rameaux (Tissier, VII, 234).

(4) Tissier, VII, 856.

sermons des Pères et ceux de saint Bernard sont souvent mis à profit par lui, ainsi que les différents livres de la Bible et même l'évangile apocryphe des Nazaréens.

Néanmoins, c'est surtout dans la méditation qu'il cherche et veut qu'on cherche la lumière : « Si nous voulons apprendre de la Vérité même ce qu'est la vérité, ne sortons pas au dehors...; restons enfermés dans le tribunal de notre cœur; écoutons ce que murmure en nous la voix de Dieu. *Ne te quæsieris extrà* (Perse) (1). » Ne sent-on pas, ici encore, le parfum de l'*Imitation*, et ne vous semble-t-il pas avoir lu, dans certain chapitre du fameux anonyme, quelque chose d'approchant (2)? Ces paroles trahissent bien la désillusion du poète dégoûté de la gloire. D'autres passages, du reste, expriment le même sentiment d'une manière plus claire : « Les livres nous apprennent qu'une quantité d'auteurs dignes de la notoriété la plus étendue sont demeurés dans l'ombre, ignorés de tous, comme s'ils ne fussent jamais nés. La faveur du public est une chose si frivole, si fortuite, que, suivant le mot d'un grand orateur, tandis que les uns plaisent par leurs qualités, les autres charment précisément par leurs défauts. Malheur donc à la popularité !... Voici des clercs qui étudient à Paris les arts libéraux, à Orléans le droit, à Tolède la magie, à Salerne la médecine : où va-t-on étudier la règle de la vie? On cherche partout la science, nulle part la vertu; et qu'est-ce que la science sans la vertu (3)? » Ces austères paroles s'adressaient aux étudiants de Toulouse, à ces amateurs du *gai savoir*, qu'attirait en foule autour du prédicateur son ancienne réputation littéraire. Ailleurs encore, Elinand, songeant peut-être aux aventures presque récentes d'Abailard, se plaint de l'union trop fréquente

(1) 1er sermon de Noël (Tissier, VII, 209).
(2) Cf. notamment *De Imitatione Christi, lib. I, c.* XX.
(3) 2e sermon sur l'Ascension (Tissier, VII, 254, 257).

des lettres et de la débauche, et du mauvais usage que les littérateurs faisaient de la science, absolument comme au temps des anciens philosophes (1). Il avait vu de près tout ce monde corrompu, et, en se convertissant, cette âme élevée s'était réfugiée dans l'esprit mystique du cloître comme dans une poésie plus pure, plus vraie, plus utile. Son ardeur, sa vivacité ne s'étaient pas éteintes; elles n'avaient fait que changer d'aliment. Aucun des orateurs du siècle, en effet, n'apporte dans ses discours autant de feu, autant de poésie. Il érige même en règle essentielle cette qualité trop méconnue de son temps. « N'est-ce point, dit-il, un barbarisme de doctrine, que de commenter froidement une loi brûlante d'amour, que de tenir un langage mort sur un sujet plein de vie (2)? » Aussi, par moments, sa voix résonne-t-elle dans la chaire comme une espèce de chant (3).

Elinand fait éclater une tendre dévotion envers la sainte Vierge, qu'il appelle l'unique patronne de son ordre, et dit, en parlant des obituaires de Froidmont, que chaque frère y est inscrit comme étant du fief de Marie (4). Nous le verrons défendre contre Pierre Lombard l'immaculée Conception, et réfuter, à l'aide de saint Augustin et de saint Bernard, ceux qu'il appelle avec une nuance de dédain, des « professeurs modernes » (5). Dans son sermon sur le pouvoir de l'Église, il se prononce nettement,

(1) « *Quis suâ scientiâ utitur in salutem? Imò, quis eâ non utitur in suam perniciem? Heu! quàm rarò cocunt virtus et scientia! Nescio quo vinculo pactionis novæ libidines et litteræ sibi cohæserunt...* » 3e sermon sur la Pentecôte (Tissier, VII, 269).

(2) 1er Sermon sur la Pentecôte (Tissier, VII, 260).

(3) V. le ch. IV de la seconde partie.

(4) Ainsi interprète-t-il ces mots : « *Eo die obiit frater ille, monachus vel conversus Sanctæ Mariæ de Fremont.* » Premier sermon de Noël (Tissiér, VII, 211). Dans sa pensée, les mots *Sanctæ Mariæ de Fremont* représentent le nom du fief, qui s'accolait à celui de l'individu.

(5) Premier sermon sur l'Assomption (*ibid.*, 270 et suiv.).

comme beaucoup de ses contemporains, en faveur de la suprématie spirituelle et temporelle de l'Église (1). Ce discours est fait à l'occasion de l'arrivée d'un nouveau légat du Saint-Siège, chargé de remettre en vigueur la discipline : l'orateur conseille à son auditoire d'obéir scrupuleusement au délégué apostolique, dont il vante la modestie, la simplicité, le désintéressement (2). Nous aurons bien d'autres détails importants à relever dans cette série, à côté des erreurs légères qn'on y a remarquées sur l'origine de l'épitaphe de Jules César et de l'hymne *Vexilla regis*. Contentons-nous, pour ie moment, d'y puiser un dernier trait du caractère de notre religieux : Dom Brial lui fait un nouveau reproche de son intolérance envers les hérétiques albigeois, et il faut reconnaître qu'il s'est servi à leur égard de termes très vifs. Mais son ardente nature et l'esprit du temps font suffisamment comprendre cette rudesse : l'anathème s'adresse d'ailleurs, dans sa bouche, à des doctrines et à des mœurs monstrueuses, que toutes les époques flétriraient de même (3).

3° Les sermons inédits d'Elinand sont au nombre de cinq, du moins ceux que nous avons retrouvés. Ils sont réunis ou plutôt mêlés à sept des précédents, dans un manuscrit provenant de Saint-Victor. Ce recueil, d'une écriture contemporaine, est incomplet ; car le dernier morceau est inachevé. Mais le texte est plus correct que celui sur lequel s'est guidé l'éditeur, et fournit, pour la partie

(1) L'*Hist. litt.* reproduit ce passage (XVIII, 98).

(2) « *Ecce præpositus missus à domino papâ, legatus iste novus, qui novum ad nos attulit disciplinæ sarculum,* » etc. (Tissier, VII, 306.) Ce légat serait, d'après l'*Hist. litt.*, le cardinal Robert de Courçon, venu à Paris en 1212, ou le cardinal Romain, qui se trouva en même temps qu'Elinand à Toulouse, en 1229 ; il est plus probable qu'il s'agit du second.

(3) « *Credentibus suis persuadere conantur indifferentem esse omnem cum muliere concubitum, nec magis abstinendum esse à sorore, vel filiâ, vel matre quàm à propriâ uxore. O doctrina infernalis, à quibus tenebris emersisti ?* » Tissier, VII, 297.

publiée, des variantes utiles. Ainsi le début du premier sermon de l'Ascension, rectifié d'après l'une d'elles, nous apprend que les prédications de l'auteur à Toulouse furent très fréquentes, et qu'il s'y fit entendre jusqu'à trois fois dans la même semaine. Aussi se plaint-il d'être obligé d'improviser, à son grand déplaisir, car il est de l'avis de Quintilien : « *Sit modo tardior, dùm diligens stylus* (1). » Les homélies qui ont manqué à Tissier ont pour sujets la fête de saint Benoît, la Nativité, la Purification, les Rogations et la Toussaint (2). La première n'a point de titre; mais la circonstance où elle fut prêchée se trouve clairement désignée par un parallèle, soutenu et détaillé, que l'orateur établit entre Moïse et saint Benoît. En parlant de cet aïeul de l'ordre de Citeaux, il dit à ses frères : « *Notre chef,* le porte-étendard de l'armée des moines, nous a précédés *aujourd'hui* dans le royaume des cieux. » C'était donc le jour de la fête de saint Benoît (21 mars). Ce parallèle, qui est la meilleure partie du discours, sort des procédés oratoires familiers à la chaire du moyen âge. L'auteur en avait peut-être puisé l'idée dans les livres de Plutarque, dont ses œuvres dénotent une connaissance particulière. Peu de types historiques, du reste, offrent des ressemblances plus frappantes que ceux des deux fondateurs de la nationalité juive et du monde monacal d'Occident. La comparaison est traditionnelle, et l'on a souvent envisagé le premier comme la figure prophétique du second. Elinand tire parti de cette donnée avec assez de bonheur : naturellement, il fait pencher la balance en faveur de celui qui fait l'objet de son panégyrique (3).

(1) « *Ter in istâ hebdomadâ sermonem facere coactus sum, tàm justæ reprehensioni expositum quàm præmeditatione legitimâ non exsculptum, juxtà illud poeticum : Carmen reprehendite,* » etc. (ms. lat. 14591, f° 1.) Le texte de Tissier (VII, 254) donne cette leçon : « *Cùm sermonem hunc facere coactus sum,* » etc.

(2) Ms lat. 14591, f°s 12, 17, 32, 35 37.

(3) « *Multum habuit S. Benedictus de spiritu Moysi, qui et omnium*

Dans le sermon suivant il revient sur la question de l'Immaculée Conception, et combat par le raisonnement certains théologiens d'alors, qu'il s'abstient de nommer. Il emprunte ensuite plusieurs anecdotes à une vie de saint Hugues de Cluny, à une légende du temps de Philippe Ier, à la tradition locale du Beauvaisis: quelques-unes seraient encore de nature à effaroucher la critique moderne, par exemple, l'histoire des lettres du diable remerciant les prélats de leur négligence; mais elles doivent être prises pour de simples apologues pareils à tant d'autres dont se servent continuellement les moralistes du moyen âge, et celle-ci même est répétée comme telle par Jacques de Vitry.

Le sermon de la Purification, qui est le troisième, n'a rien de commun avec ceux que l'édition renferme sur la même fête. Il peut être pris comme type de l'éloquence et de la manière du prédicateur, dont il donne une notion plus complète que la plupart de ses œuvres imprimées. Dans un exorde original, sur le ton interrogatif, Elinand fait ressortir l'étrange opposition que présentent entre elles l'idée de la sainte Vierge et l'idée de purification, de même que l'idée de Jésus et l'idée de circoncision (1). Il en tire

pastorum spiritu plenus fuit. Moyses dux fuit exeuntium de Ægypto: iste dux renuntiantium seculo; legislator ille, et iste similiter. Ille ad duritiam cordis Judæorum dedit eis præcepta non bona, præter pauca moralia: iste solam puritatem evangelicam, simplicemque morum tradidit disciplinam. Ille multa scribit intellectu difficilia, factu impossibilia vel inutilia: iste rectissimam vitæ scribit regulam, sermone luculentam, discretione præcipuam... Igitur non erit absurdum si credatur illius adæquasse meritum cujus invenitur etiam ministerium superasse. » *Ibid.*, f° 12.

(1) « *Quid purgationi et Mariæ? Quid ablutioni et munditiæ? Quid sanitati et pharmatiæ? Quid satisfactioni et innocentiæ? Quid pœnitentiæ et sanctitati? Quid tibi et purgationi, o Maria, virgo virginum pudicissima, puellarum innocentissima, mulierum pulcherrima, mater felicissima, reginarum dignissima, ancillarum humillima, turturum castissima, simplicissima columbarum? Quid tibi et purgationi,*

une leçon d'humilité et de patience, et place dans la bouche de Marie l'explication de cette double singularité; puis, en énumérant, d'après les Pères, les causes pour lesquelles la mère du Sauveur a dû subir la loi commune, il dégage de chacune d'elles un enseignement moral; il rappelle aussi, à ce sujet, l'exemple de l'innocente Suzanne. Dans une seconde partie, moins belle peut-être, il applique le texte de l'évangile du jour à la purification du cœur, et désigne les principaux vices dont on doit laver la souillure. Il jette un regard mélancolique sur la rapidité du temps, à propos de laquelle il rectifie le mot d'un ancien : « Tout notre temps est perdu, non, comme le disait Pline, quand il n'est pas employé à l'étude des lettres, mais quand il n'est pas consacré au soin de notre âme. » Et il conclut en pressant les pécheurs de se convertir. Ainsi le commentaire théologique d'abord, l'instruction pratique ensuite, voilà son cadre, aussi simple que bien conçu. Il le remplit avec son érudition ordinaire, en citant notamment un certain nombre de vers ou de strophes d'origine inconnue.

La même méthode est suivie dans les deux derniers sermons. L'orateur raconte l'institution des Rogations par saint Mamert, évêque de Vienne, « surnommé Claudien, qui composa un livre sur l'état de l'âme, et l'hymne fort belle : *Pange lingua, gloriosi,* (attribuée par d'autres à Fortunat, sans fondement certain); » puis il explique le but de cette cérémonie et les prières qui doivent l'accompagner. « Il ne faut pas, dit-il, imiter les hérétiques, qui demandent au diable les biens de la terre, et à Dieu ceux

o Maria, omni auro purgatior, omni cristallo purior, omni vitro mundior, omni nive candidior, omni melle dulcior, omni nitro lavantior, omni purgantior igne?... Quæ magis sanctificasti templum ipsum et altare, præsentiâ sanctissimi corporis tui et oblatione muneris, quam sanctificata es à templo et altari. » *Ibid.*, f° 32. Elinand ne peut tarir quand il parle de la sainte Vierge.

de l'éternité (1). » En développant, le jour de la Toussaint, la parole de l'Évangile : *Beati qui lugent*, il parle du bonheur des larmes de la pénitence, dont il donne cette définition intraduisible : « *Quædam candidatrices Domini vestimenta servorum Dei candificantes ;* » et il démontre l'erreur de ceux qui, interprétant mal un texte de saint Ambroise, prétendent que les larmes suffisent à effacer le péché, sans la confession (2). Ici comme partout, Elinand fait éclater les deux qualités qui lui sont propres et qui font de ses œuvres un monument si digne d'intérêt : l'érudition et l'onction.

L'ordre de Cluny compte, comme celui de Cîteaux, quelques représentants dans la chaire du XIIIe siècle. Le principal est Barthélemi, vingtième abbé du célèbre monastère, qui abdiqua cette haute dignité en 1230, pour mourir six ans après. C'était un homme instruit et modeste, particulièrement estimé du pape Grégoire IX (3). Il nous reste de lui une série complète de sermons inédits (*de tempore et sanctis*), au sujet de laquelle nous sommes obligés d'entrer dans des détails tant soit peu minutieux, que le lecteur voudra bien excuser; car un des auteurs de l'*Histoire littéraire*, Petit-Radel, s'est laissé aller, en les étudiant, à des distractions trop fortes et dont le résultat exige une rectification sérieuse (4). Ce résultat, c'est l'attribution erronée d'une bonne partie des œuvres de Barthélemi à son successeur Étienne de Brancion, et, par suite, l'inscription de ce dernier sur la liste de nos orateurs ou de nos écrivains, puis la rédaction d'une notice bibliographique sur son compte, quoiqu'il n'ait jamais composé quoi que ce soit. L'examen attentif du texte original fera

(1) *Ibid.*, f° 35.
(2) *Ibid.*, f° 37. « *Lacrimæ lavant quod pudor est confiteri.* » (*S. Ambr.*)
(3) *Gall. Christ.*, IV, 1146.
(4) *Hist. litt.*, XVIII, 123-130; 147-149.

toucher du doigt la méprise, et montrera comment on a pu la commettre.

D'abord Petit-Radel cite deux manuscrits des sermons de Barthélemi, les nos 4295 et 3279 du fonds latin. Le premier figure au catalogue imprimé comme étant un recueil de Décrétales, et effectivement il ne contient rien autre chose. Le second nous donne la clef de cette erreur: il porte sur son premier feuillet, au-dessus du chiffre 3279, qui est la cote de la Bibliothèque nationale, le chiffre 4295, remontant à une époque plus ancienne et paraissant un vestige du classement particulier de la collection de Béthune, d'où provient le volume. Petit-Radel n'a vu que ce dernier numéro, et il s'en est servi en citant le manuscrit; mais en même temps il a relevé sur le catalogue ou ailleurs l'indication du premier, et il a cru qu'il se rapportait à une autre copie des sermons de l'abbé de Cluny. Rétablissons donc préalablement ce fait, que les deux exemplaires n'en font qu'un, portant réellement le n° 3279 du fonds latin. La description du recueil donnée par Petit-Radel, la concordance des folios avec ses citations, les marques au crayon laissées par lui sur l'original aux endroits reproduits dans sa notice, prouvent surabondamment qu'il veut parler de ce manuscrit quand il renvoie au n° 4295.

Tournons maintenant quelques feuillets, et lisons la rubrique générale tracée par une main contemporaine : elle nous annonce que cet ouvrage, intitulé *Speculum claustralium*, et composé par le vénérable Barthélemi, d'après saint Grégoire, saint Augustin, etc., consiste en homélies sur les évangiles de soixante-dix fêtes ou dimanches, puis en sermons rédigés également d'après d'autres docteurs, et portant sur un certain nombre de saints, « savoir, sur saint Etienne et les saints qui suivent (1). » L'auteur de la

(1) Voici le texte même de cette rubrique, qui, du reste, n'est

notice de l'*Histoire littéraire* a compris que cette seconde série était d'un autre prédicateur, et des seuls mots : « *Stephanus scilicet cum aliis sequentibus*, » il a tiré une conséquence fort inattendue : « Ces dernières lignes, dit-il, font *assez* connaître que les dix-huit sermons qui terminent le manuscrit sont d'Etienne de Brancion, l'un des successeurs de l'abbé Barthélemi ; c'est ce qu'Oudin n'a pas fait remarquer (1). » Oudin a eu raison, et son silence n'a rien d'étonnant, car l'érudition des deux siècles derniers était souvent plus sûre que celle de nos jours. Une fois engagé dans ce faux sens, M. Petit-Radel trouve toute sorte de raisons à l'appui : le sermon du vingt-sixième dimanche après la Pentecôte (2) termine une série complète, et les suivants en forment une autre complètement distincte ; celle-ci commence à la fête de saint Etienne, parce qu'il était naturel que l'auteur débutât par son patron ; la rubrique indique soixante-dix sermons de Barthélemi, et un titre mis en tête de la table des matières dit expressément qu'ils remplissent cent feuillets, deux bases de calcul qui font arriver de part et d'autre au sermon sur saint Etienne. — Ces explications, malheureusement, sont aussi fausses que le point de départ. Le volume, nous l'avons vu, con-

pas très correct : « *Speculum claustralium, quod venerabilis pater et sacerdos Bartholomæus, Cluniacensis monachus, ex dictis sanctorum Patrum Gregorii, Augustini, Ambrosii, Hieronymi, Origenis, et aliorum sanctorum, Dei præcedente* (*gratiâ ?*) *composuit, et fratribus suis claustralibus custodiendum reliquit. In hoc enim, quasi in speculo, mentium facies videri possunt. Sunt in hoc volumine homeliæ evangeliorum dominicarum dierum et solemnitatum Domini septuaginta; sunt etiam in hoc volumine sermones de solemnitatibus sanctorum, secundum alios doctores, Stephanus Dei* (sic) *scilicet cum aliis sequentibus.* » Ms. lat. 3279, f° 2. On pourrait corriger ainsi : *De solemnitatibus sanctorum Dei... Stephani scilicet*, etc.

(1) *Hist. litt.*, XVIII, 125. Il faudrait au moins pour justifier une pareille traduction : *Secundùm alios doctores*, STEPHANUM *scilicet*, etc.

(2) Ms. lat. 3279, f° 145.

tient deux séries qui diffèrent par le sujet, et non par l'origine : à la suite d'une série *de tempore*, se trouve, comme dans la plupart des recueils de prédications de l'époque, une série *de sanctis*, émanant du même sermonnaire. Ensuite, la rubrique annonce des sermons *pour soixante-dix solennités*, et non *soixante-dix sermons;* et, quand même on suivrait cette dernière interprétation, le compte ne mènerait pas à l'homélie sur saint Etienne, mais à celle du troisième dimanche après la Pentecôte, c'est-à-dire au folio 135 au lieu du folio 145. D'un autre côté, pour arriver à celle du vingt-sixième dimanche, il faudrait en compter soixante-treize, et non soixante-dix, plusieurs se trouvant concerner une même fête. On voit que c'est un cercle vicieux. Mais ce n'est pas tout : le titre de la table des matières ne parle nullement de cent feuillets ; il porte : « *Intitulationes sermonum Bartholomæi, monachi Cluniacensis*, CUM *numero foliorum* (1). » Et, en effet, la table donne le sujet de chaque sermon avec l'indication de la page où il est transcrit. Si l'on admet la leçon *centum numero foliorum*, on se heurte contre une nouvelle impossibilité ; car, en tournant cent feuillets, l'on tombe, quoi qu'en dise notre académicien, sur le sermon du huitième dimanche après la Pentecôte, et non sur celui de saint Etienne, qui commence au folio 145.

Ce ne serait, d'ailleurs, ni les dix-huit ni les vingt-six dernières homélies qu'il faudrait attribuer à Etienne de Brancion, comme le veut successivement Petit-Radel (2) ; ce serait les trente-trois dernières, et pour la raison qu'on va voir. Le manuscrit contient une lacune de six feuillets (f°s 160-165), qui est comblée, quant aux titres des sermons, par la table. Cette lacune remonte assez haut ; car une pa-

(1) Le mot *cum* est abrégé, et Petit-Radel a lu *centum*.

(2) *Hist. litt.*, *loc. cit.* La notice sur Barthélemi donne le premier nombre, la notice sur Etienne donne le second. Tant d'erreurs se compliquent encore de contradictions.

gination plus récente, datant du XVIIe siècle environ (1), n'offre en cet endroit aucune interruption : le déficit est antérieur. Les six feuillets manquant renfermaient sept discours, dont le dernier n'a été enlevé qu'en partie ; ce qui porte le nombre total de ceux qu'a écrits Barthélemi à cent six, et le nombre de ceux qui nous restent à quatre-vingt-dix-neuf (2). En définitive, et c'est là le point essentiel, aucun d'eux n'est d'Etienne de Brancion ; et cet abbé, n'ayant point d'autre titre pour figurer dans l'*Histoire littéraire*, doit en être rayé.

Un prologue intéressant précède l'ouvrage de Barthélemi. L'auteur y explique qu'il a voulu suivre l'exemple du père de famille de l'Évangile, tirant de son trésor de l'ancien et du nouveau : son œuvre ne sera donc pas une imitation servile des Pères. Il dédie son volume à l'abbé qui dirigeait en ce moment l'ordre de Cluny (lui-même était alors simple moine, comme la rubrique nous l'apprend). Il avertit qu'il n'emploiera pas un langage élevé, « de peur de n'être pas lu par ceux de ses frères qui ont l'esprit simple, s'il chaussait le *cothurne gallican* (3). » « Je vous prie, dit-il en terminant, de m'excuser si le début de mon épître est dépourvu du salut ordinaire. Je l'ai omis pour un seul motif : j'ai craint de donner au titre de cette lettre un air d'arrogance en y étalant mon nom (4). » L'humble religieux n'a effectivement pas signé son œuvre : son nom ne

(1) C'est à cette pagination moderne que se réfèrent les citations faites dans l'*Hist. litt.* Nous avons suivi de préférence l'ancienne.

(2) D'après le compte de Petit-Radel, le manuscrit n'en contiendrait que 88 ou 96 (70 de Barthélemi, 18 ou 26 d'Etienne de Brancion). Et pourtant cet écrivain a lui-même observé que la table en mentionnait 105 (lisez 106).

(3) Ms. lat. 3279, f° 1.

(4) Voici cette phrase, interprétée différemment dans l'*Hist. litt.* (*loc. cit.*) : « *Rogo autem ne frontem epistolæ à salutis titulo mutam esse causseris ; nàm ideó salus ex more præmittenda tacetur, ne titulus arguatur insolentiæ, si salutantis nomen indicetur.* »

figure qu'en tête de la table et dans la rubrique, toutes deux écrites par une main étrangère, très peu de temps après sa mort (1). Le reste du manuscrit a été probablement copié de son vivant; on y remarque des traces fort nombreuses de corrections contemporaines, qui peut-être sont de lui. Un de ses confrères aura plus tard ajouté les titres, que les auteurs laissaient souvent en blanc. Quant à la date de la composition des sermons, Oudin et Petit-Radel la fixent en 1220, époque où Barthélemi n'avait pas encore la dignité d'abbé. On pourrait aussi la rattacher à la période comprise entre son abdication et sa mort (1223-1236) : toutefois le prologue semble donner à entendre que l'orateur était plutôt au début de sa carrière (2).

Les prédications de Barthélemi de Cluny forment une espèce de transition entre l'éloquence des premières années du siècle et celle qu'on peut appeler purement scholastique. On y rencontre encore une certaine onction, plus rare cependant que chez Elinand. Les explications symboliques des noms et des nombres y sont fréquentes. L'orateur paraît affectionner un genre particulier de sujets, qu'il appelle des *questions;* et, bien qu'il reproche aux moines la curiosité d'esprit, il n'échappe pas toujours lui-même à cette tendance générale qui remplissait les écoles d'oiseuses discussions. Ainsi, dans le sermon des Rameaux, il annonce que, le texte de l'évangile du jour étant beaucoup plus long que d'habitude, il en extraira seulement « quelques fleurs de nature à produire soit l'édification, soit l'érudition : les *moralités* sont le fruit de la première, les *questions* développent la seconde; les unes et les autres ont leur utilité (3) ». Un peu plus loin, en effet, il examine ce point obscur, de savoir si c'est la même pécheresse qui répandit des

(1) « *Speculum claustralium quod venerabilis pater..... custodiendum reliquit.* »
(2) « *Cui nostri ingenii primitias offero.* »
(3) *Ibid.*, f° 51.

parfums sur la tête du Sauveur et sur ses pieds. Ailleurs il recherche longuement pourquoi Jésus aima Jean plus que Pierre, tandis qu'il fut plus aimé de ce dernier : après divers raisonnements, il finit par tourner la difficulté, en se rejetant sur la distinction de l'amour actif et de l'amour contemplatif (1).

Un vaste savoir s'allie naturellement à cet esprit d'investigation. A côté des témoignages des Pères, Barthélemi invoque ceux de Lucrèce, de Platon, d'Horace, de Cicéron, de Virgile, « le meilleur des poètes, » et sait en tirer une saine philosophie (2). Ses comparaisons sont souvent ingénieuses, par exemple, lorsqu'il assimile l'âme à la lune, brillant de la lumière du soleil sans avoir d'éclat par elle-même; mais elles tombent dans la subtilité quand, à propos des sept dons de l'Esprit-Saint, il décrit minutieusement un instrument de musique fort en vogue de son temps, le psaltérion (3). Son langage est parsemé d'expressions de basse latinité peu usitées, dont plusieurs ont été relevées dans l'*Histoire littéraire* (4). Néanmoins, son style est en général assez soigné ; bien qu'il se soit proposé la simplicité, on sent qu'il s'adresse à des clercs instruits, à des hommes initiés, comme il le dit, à des mystères divins (5). Les derniers morceaux de son recueil ont seuls l'aspect de résumés ou de canevas informes ; ils ne donnent que l'indication des divisions ou des points du sermon (6), et ils occupent tout au plus une page, c'est-à-dire à peine le quart de l'étendue des autres.

(1) *Ibid.*, f°s 145, 146.
(2) *Ibid.*, f°s 13, 46, 100, 125, etc.
(3) *Ibid.*, f°s 7 et 152.
(4) XVIII, 130. On peut lire dans cette notice un fragment remarquable du sermon de Barthélemi sur la justice. L'amour de la patrie est classé par lui parmi les devoirs de la justice naturelle.
(5) Ms. lat. 3279, f° 36.
(6) Exemple : « *De innocentiâ. Innocentia tripliciter dividitur : prima species simplex, puerilis; secunda servilis ac multiplex; tertia simplex ac libera...* » *Ibid.*, f° 148.

Un ordre tout récemment fondé en Champagne, sous la règle de Saint-Augustin, et représenté à Paris par le prieuré de Sainte-Catherine-de-la-Couture, l'ordre du Val-des-Écoliers, produisait aussi des prédicateurs. Un de ses membres les plus distingués, EVRARD DE VILEBENIS, qui, vers 1267, devint docteur de l'Université, a laissé une *Summa de festis*, ou une série de sermons sur les saints. Cet ouvrage, considéré à tort comme perdu (1), existe dans plusieurs bibliothèques de France, notamment dans celle de l'Arsenal : il est accompagné de deux tables, disposées, l'une dans le même ordre que les discours, l'autre par *distinctions*, c'est-à-dire par ordre alphabétique de matières (2). Les premiers sujets traités sont la Toussaint et la Commémoration des défunts; viennent ensuite toutes les principales fêtes de saints de l'année, parmi lesquelles on remarque celles de saint François et de saint Dominique. Quelques grandes solennités du propre du temps, comme Noël, sont intercalées dans le cours de la série. Le jour de la Toussaint, Evrard annonce à ses auditeurs, qui paraissent être des religieux ou des écoliers, une indulgence plénière accordée par le souverain pontife (3). Un récit de la translation de la châsse de sainte Geneviève, au moment des ravages causés par le *mal des ardents*, que l'orateur appelle *cancer*, est le passage le plus intéressant de ces homélies. Le reste consiste surtout dans l'explication de textes sacrés appliqués plus ou moins à propos et entremêlés de proverbes. Un sermologe portant le nom d'Evrard fit autrefois l'objet d'une note adressée aux auteurs de l'*Histoire littéraire* par les moines de Marmoutier, auxquels il apparte-

(1) *Hist. litt.*, XIX, 420.

(2) *Incipit summa de festis quam fr. Evrardus, ordinis Vall. Scolar.* (Ars., ms. 601, f° 3). *Summa sermonum de festis et sanctis* (Troyes, ms. 1512); etc. Les tables, dans le premier manuscrit, commencent au f° 399.

(3) Ars., ms. 601, f° 5. Cf., *ibid.*, f° 317.

nait, et sur leurs indications on en plaça l'auteur à la fin du XII[e] siècle (1). Mais les bons religieux auront glissé involontairement sur la pente qui entraine tout amateur à vieillir l'âge de ses manuscrits ; le titre du leur était absolument identique à celui du volume d'Évrard de Vilebenis conservé à l'Arsenal ; on sera fondé, par conséquent, à appliquer à un même individu et à un même ouvrage les renseignements donnés par l'*Histoire littéraire* en deux endroits différents. Évrard vivait si peu à la fin du XII[e] siècle, qu'il figure encore dans la collection formée en 1272 par Pierre de Limoges : le 25 novembre de cette année, il prêcha dans le couvent même du Val-des-Écoliers, à Paris, sur la fête de sainte Catherine (2).

Deux autres chanoines réguliers de cet ordre occupent une place dans la même collection. Le premier, GAUTIER, se fit entendre deux fois au Temple, vers la fête de la Pentecôte (1273). Un de ses deux sermons a été reproduit par Pierre de Limoges dans ses *Distinctions*, quoi qu'en dise M. Hauréau, qui n'a pas su l'y retrouver (3). Le second, GILLES, prêcha, la même année, à Saint-Paul, le dimanche des Rameaux, et au Temple, le jour de Pâques (4). Les *Distinctions* renferment un troisième discours de lui, adressé aux Bernardins, un vendredi saint (5). Il en existe plusieurs autres à la bibliothèque d'Angers et dans un ancien manuscrit du collège de Merton, à Oxford.

Un des prieurs du Val-des-Écoliers, GRÉGOIRE DE BOURGOGNE, parut aussi dans les chaires de la capitale, en 1283. Il était régent en théologie, et mourut vers 1288.

(1) *Hist. litt.*, XV, 611. Ce ms. portait, dans la bibliothèque de Marmoutier, le n° 46.

(2) Ms. lat. 16481, n° 21.

(3) Mss. lat. 16481 (n° 138), et 16482 (au mot *Spiritus Domini*, f° 194). Dans ce dernier, l'auteur est désigné seulement ainsi : *Fr. G. de Val. Scol.* — Cf. *Hist. litt.*, XXVI, 429.

(4) Ms. lat. 16481, n[os] 108 et 117.

(5) Ms. lat. 16482, au mot *Karitas*.

On n'a conservé qu'un seul spécimen de ses prédications, relatif à la fête de la Chaire de saint Pierre (1). Enfin, un frère LAURENT, appartenant à la même maison, est l'auteur de deux homélies sur le premier dimanche de Carême et la Passion, dont la première porte à la marge cette note : « *Sermo valdè bonus* » (2). La série dont elles font partie paraît dater de 1285 et des années voisines. Ces religieux avaient été laissés de côté par les bibliographes.

Quelques prédicateurs, également oubliés, sortirent de l'abbaye du Mont-Saint-Éloi, située à deux lieues d'Arras; notamment SERVAIS, SEUCIEN, ANDRÉ, ÉTIENNE, qui fleurirent tous dans la même période, de 1270 à 1285 (3). Les chanoines de Saint-Victor, qui avaient, dans le siècle précédent, brillé d'un vif éclat, ne sont guère représentés que par leurs abbés ABSALON et JEAN : chacun d'eux a écrit un recueil de sermons ; le second est vanté pour son éloquence par Jacques de Vitry (4). Ces deux orateurs se rapprochent du commencement du siècle, par les dates comme par la manière. Après eux, la savante congrégation, qu'avait illustrée des maîtres comme Adam et Hugues de Saint-Victor, ne fera presque plus parler d'elle. On rencontrera bien encore quelques fragments oratoires composés par ses membres ou réunis pour leur usage, mais sans que les auteurs soient désignés autrement que par leur qualité de Victoriens (5).

Dans les rangs des chanoines Prémontrés, il faut mentionner ROBERT DE WIMI, religieux de Notre-Dame-de-Cuissy, mort vers 1300. Les sermons qui lui sont attribués, et qui

(1) Ms. lat. 14947, n° 52. — Cf. *Hist. litt.*, XXVI, 451.

(2) Ms. lat. 3557, f°s 155, 171. M. Hauréau suppose que ce prédicateur était Laurent de Poulengi, qui fut le confesseur et l'exécuteur testamentaire de Robert II, duc de Bourgogne, et qui mourut vers 1306. (*Hist. litt.* XXVI, 467.)

(3) V. la table bibliographique.

(4) *Hist.*, c. 247. Sur le premier, V. Bourgain, *op. cit.*, p. 126.

(5) V. la table bibl., Anonymes de Saint-Victor.

ont passé de cette abbaye à la bibliothèque de Laon, sont d'une authenticité douteuse. Il n'a fait peut-être que les copier, comme l'indiquerait le mot *scripsit*, dont son nom est accompagné (1). L'un d'eux, en effet, se retrouve dans les œuvres de Nicolas de Biard. L'auteur de ces homélies, quel qu'il soit, montre une connaissance particulière des sciences, et notamment de l'astronomie. Au milieu d'une quantité de lieux communs, M. Victor Le Clerc a remarqué le reproche adressé à des prélats, au sujet de leurs préférences pour certaines religieuses, de « déchirer la tunique sans couture du Seigneur, c'est-à-dire le vêtement large et sans défaut de la charité ». Le savant académicien voit dans ces paroles une allusion à la robe du Christ que l'on révérait à Argenteuil au XIIe siècle. Rien ne justifie une telle interprétation, et il est permis de douter que le prédicateur ait été aussi familier avec l'allusion fine que son spirituel critique (2). De tous temps la robe sans couture déchirée sur le Calvaire par les bourreaux du Sauveur a été un terme de comparaison appliqué par l'Église aux adversaires de son unité et de la charité universelle. Un autre orateur du XIIIe siècle en fournit un exemple, en expliquant le mot de l'Évangile : « *Erat tunica inconsutilis.* Ço estoit une cote, ço dist senz custure, e dessore estoit contoissue par tot; ço done il à entendre que fu bien ovrée, *e signifie le concorde et le carité de seinte glise* (3). »

Nous n'ajouterons point à ces noms obscurs les noms des clercs réguliers complètement inconnus que nous avons relevés. Souvent les sermonnaires sont désignés, dans les manuscrits, par le seul mot de *frater*, et le scribe n'a même pas mentionné l'ordre auquel ils appartenaient. D'autres

(1) Laon, ms. 282. V. *Hist. litt.*, XXI, 163 et suiv.
(2) « *Scindunt tunicam Domini inconsutilem, scilicet latissimam et integerrimam caritatem.* » *Ibid.*, V. *Hist. litt.*, *loc. cit.*
(3) Ms. fr. 13316, f° 138.

fois, leurs noms ont été défigurés par les copistes ou par les rédacteurs des catalogues, comme nous l'avons vu pour Jean Paulin, par exemple. Sans doute, tous ces prédicateurs n'ont pas également mérité l'oubli. Mais l'historien doit se résigner à ne pas percer les voiles dont leurs propres contemporains les ont enveloppés (1).

CHAPITRE VII

SERMONNAIRES ANONYMES

Des anonymes en général. — Anonyme anglo-normand. — Anonyme d'Amiens. — Chancelier de Paris. — Auteur du traité *De dilatatione sermonum*. — Auteur de sermons sur des chansons françaises. — Sermonnaire poète. — Résumé de la première partie.

A voir tant de monuments littéraires ou artistiques légués par le moyen âge sans nom d'auteur, on est tenté

(1) Pour le reste des sermonnaires de l'ordre régulier, voyez la table, aux mots suivants : Adam de Chaalis, Albert de Cluny, Alexandre de Jumièges, Amaury de Barbeau, Barthélemi de Buzay, Baudouin de Boussu, Bernard Itier, Césaire d'Heisterbach, Denis, Elie de Coxida, Etienne *de Cahelonia*, Etienne du Castel, Eustache de Saint-Germer, Ferrier, Foulque de Sainte-Euphémie, Gérard, cistercien, Gilles, augustin, Gilles de Bonne-Fontaine, Gilles Lombard, Girard de Trois-Fontaines, Guillaume l'Anglais, Guillaume, abbé de Cîteaux, Guillaume de Lignac, Guillaume de Malines, Guillaume de Saint-Bernard, Guillaume de Vaglon, Guillaume de Vici, Henri de Signy, Hugues de l'Escaille, Humbert de Prully, Humilis, Jacques l'Anglais, Jacques d'Arras, Jacques de Furne, Jean de Bellencourt, Jean de Celano, Jean de Cromberg, Jean de Gomerville, Jean de Limoges, Jean de Monci, Jean de Pechame, Jean Pidoie, Jean de Roquignies, Jean de Toucy, Jean de Troyes, Jean de Verdi, Jean des Vignes, Juste, Léger, Mathieu Lombard, Nicolas *de Marinis*, Liger, Nicolas de la Ferté, Pierre de Notre-Dame des Chasteliers, Pierre de Remiremont, Pierre de Strasbourg, Raoul de Moureilles, Raimond de Brette, Robert de Culverddebi, Simon d'Afflighem, Thibaud, Tholomée.

de conclure qu'il était de règle de ne pas signer ses œuvres. Etait-ce modestie? Etait-ce indifférence? L'un et l'autre quelquefois. Ces motifs pourraient sembler singuliers à une époque comme la nôtre, où chacun aspire plus ou moins à perpétuer sa mémoire. Aussi nous hâterons-nous d'ajouter qu'il s'y joint, pour les sermons du XIIIe siècle, une raison toute spéciale: c'est qu'ils nous sont parvenus généralement par l'entremise d'un tiers. L'idée de la propriété littéraire était si étrangère à l'esprit du temps, surtout dans l'espèce, que les collecteurs ou rédacteurs se donnaient rarement la peine de marquer de quelle bouche ils avaient recueilli tel ou tel fragment. Ils étaient loin d'avoir tout le soin scrupuleux de Pierre de Limoges, dont les manuscrits sont si explicites sur ce point. La plupart des sermologes contiennent, à la suite de morceaux signés, ou mêlés avec eux, une quantité de morceaux anonymes; et le nombre total des uns et des autres se balancerait à peu près par moitié.

Pour les derniers, on peut arriver à combler par l'induction la lacune du texte; mais cette recherche de la paternité, quoique permise, n'en est pas moins difficile et délicate. Elle est restée et elle restera toujours infructueuse pour beaucoup de sermons, parce que l'uniformité de la masse enlève tout élément d'investigation, tout fil conducteur. L'écriture n'offre presque jamais un point d'appui solide; car l'on a plus souvent affaire à des transcriptions postérieures qu'à l'original. Dans quelques cas seulement, des synchronismes, des corrélations, des indices divers aideront à déterminer avec certitude, soit la personne de l'auteur, soit du moins son époque, son pays ou sa qualité. Nous avons essayé plus haut des restitutions semblables, et, en rencontrant sur notre chemin Etienne de Langton, Philippe de Grève, Robert de Sorbon, Pierre de Limoges, Pierre de Tarentaise, Laurent le Français et d'autres, nous avons eu l'occasion de revendiquer pour eux

différentes productions qui n'étaient pas revêtues de leı nom. Dans notre bibliographie, nous annoterons briève ment, en regard des principaux sermons anonymes, le données fournies sur la date et l'origine de chacun, so par sa teneur, soit par celle de ses voisins. Quant à ceu que nulle particularité ne distingue, on peut encore trou ver une base de présomption dans la nature des ouvrage auxquels ils sont mélangés. Un bon nombre, par exempl sont ajoutés à des collections d'homélies des Pères, tran: crites dans le but de venir en aide aux prédicateurs : est très probable qu'ils sont eux-mêmes empruntés à d'an ciens homiliaires et n'appartiennent pas à la chaire d XIIIe siècle; en cherchant bien, on les reconnaîtrait peu être dans les œuvres de quelque Père de l'Église. S'il s'agi au contraire, d'une série dont la moitié ou le quart port le nom d'un prédicateur contemporain, le reste sera re gardé à bon droit comme étant, sinon de la même pro venance, au moins du même âge.

Nous nous bornerons ici à donner quelques détails su plusieurs sermonnaires anonymes dont nous n'avons p constater l'identité d'une manière précise, et qui cepen dant méritent une attention spéciale.

Le plus remarquable est l'auteur d'une série d'homélie françaises roulant sur divers passages des Psaumes, e relatives surtout à la Pénitence. Ces homélies, composée vraisemblablement pour l'Avent ou le Carême, sont conte nues dans un volume de l'ancienne collection de Monteil volume faisant suite à celui qui renferme le manuel d Maurice de Sully (1). Mais elles n'ont rien de commun ave les œuvres de l'évêque de Paris, dont elles sont, du reste séparées par d'autres fragments anonymes. Elles parais

(1) Ms. fr. 13316. Monteil a continué dans ce ms. la pagination d celui de Maurice (n° 13315) et intercalé des feuillets de papier, su lesquels il a transcrit assez inexactement plusieurs passages.

sent écrites par le même copiste; mais la langue et le style offrent de si notables différences, qu'on ne saurait voir d'autre parenté entre les deux manuscrits. Le dialecte de celui-ci appartient plutôt à la région anglo-normande qu'à l'Ile-de-France (1). Et, en effet, les exemples historiques choisis par l'orateur dans les événements récents se rapportent surtout à des personnages normands ou anglais : c'est Guillaume de Corbeil, qui était moine à Caen et devint archevêque de Cantorbéry; c'est Nicolas, « pauvre clerçon » originaire d'Angleterre, qui, élevé par charité, vécut dans ce pays avant d'occuper le trône pontifical sous le nom d'Adrien IV (2). La forme du discours est bien plus animée que chez Maurice de Sully. L'apostrophe, employée fort rarement par le prélat, si elle l'est jamais, est un des moyens ordinaires du prédicateur anonyme : « O bele Marie, s'écrie-t-il en expliquant les mots *Ecce ancilla Domini*, beneoiz soit tes cuers dunt tu le pensas, benoite soit ta bele boche dunt tu le parlas, cele humilité (3)! Et s'adressant, ailleurs, à saint Pierre : « Bai mi, dans Perres, que ço que tu fais. Que vas-tu renoiant, que vas-tu plorant ?..... — Par Deu, je en ploir par ço que jo l'aim. *Amat caritas quod negat fragilitas*.... Caritez dort, mais ele veillera quant jo donrai mes piés e mes mains devant l'empire de Rome à cloucifier por celui que ore m'a fait le garce renoier (4). » Enfin l'Écriture sainte est commentée avec bien plus de couleur, bien plus de sentiment. Il n'est pas une page de l'évêque de Paris qui atteigne l'éloquence de cette paraphrase d'un texte célèbre :

« *Transivi* : Jo passai, fait David; coment passai? Mun corage estendi ultre les mundeines prosperitez. *Et ecce*

(1) C'est ce qu'indique, entre autres, l'emploi des formes, *le*, *ke*, *kar*, *cals*, *raisuns*, *rouns*, pour *la*, *que*, *car*, *ceux*, *raison*, *rond*.

(2) Ms. fr. 13316, f° 155.

(3) *Ibid.*, f° 124.

(4) *Ibid.*, f° 130. V. aussi f°s 146, 147.

non erat : Dunc vi bien que li fel n'i fu pas, ne il poet ci remanoir, ne li mundains biens ne li adurer.... Beles gens, e vos passerez altresi ; passerez et estendrez vos cuers ultre tot le monde, » etc. (1).

Le premier sermon de la série contient un développement original de cette pensée, qu'il y a deux sortes de larmes, les unes muettes, les autres douées d'une voix puissante auprès de Dieu. Les subtilités scolastiques sont encore moins fréquentes ici que chez Maurice. L'orateur adresse aux fidèles des avis pratiques sur leurs devoirs religieux ; il veut qu'ils se fassent instruire dans la langue qu'ils parlent : « Par mun cief (expression qui lui est familière et qui ne se rencontre jamais dans la bouche du prélat), ci n'a nient d'excusement; se vos ne savez latin, vos savez romans (2). En tel language cum vos savez, demandez; si aprenez de vostre créance ço que vos devez faire, que devez lasser (3). » Il entremêle à des proverbes et à des citations de vies de saints quelques comparaisons dénotant une certaine connaissance de l'astronomie. C'est aussi chez lui qu'on remarque le plus ancien exemple d'une singulière interprétation du cri du corbeau, reproduite très souvent par nos sermonnaires : « Je vivrai encore assez, fait-il dire au pécheur, bien me porrai encore convertir; trop est encore tost. Comme cante li corbeals : *cras*, *cras*, demain, demain... ; mais demain ne seis tu coment prendra (4). »

En somme, ce précieux monument, eût-il été réuni jadis à un exemplaire des sermons de l'évêque de Paris, n'en constituerait pas moins une œuvre à part. Comme nous l'avons vu plus haut, le manuscrit de Maurice renferme déjà

(1) *Ibid.*, f° 165. Voir 2e partie, ch. IV.
(2) Le mot *roman* désignait tous les dialectes vulgaires issus du latin.
(3) *Ibid.*, f° 142.
(4) *Ibid.*, f° 179.

des éléments hétérogènes : ainsi, le manuscrit anonyme aurait beau en être la suite, on ne pourrait en induire qu'il émane du même individu. Un même scribe les a copiés, à des sources différentes, pour l'usage d'un même prédicateur, comme il arrivait journellement ; et il s'est abstenu de désigner aucun auteur, car Maurice n'est pas plus nommé que les autres en tête des morceaux de sa composition. Le collecteur a terminé le second volume par cinq sermons latins, également anonymes, dont les deux derniers, sur les Rameaux et Pâques, se retrouvent seuls, et encore pas entiers, parmi ceux de l'évêque de Paris (1). Les trois premiers concernent l'Avent, Noël et les Rameaux. Celui de Noël est d'un style fort soigné ; il contient des exhortations à la communion rappelant certaines pensées du *De Imitatione*, et quelques traits de mœurs dont nous aurons à profiter (2). On voit que ce n'est plus du tout le même ordre de sujets, et que c'est une série distincte.

L'âge de toutes ces homélies est à peu près indiqué par celui du recueil avec lequel elles ont été transcrites. L'époque des personnages dont la vie a fourni des exemples à notre anonyme normand est un nouvel indice qu'il écrivait ou prêchait tout à fait au commencement du XIIIe siècle ; c'est à cette date que se rapporte également l'écriture. Une telle antiquité suffirait pour donner la plus haute valeur à un texte français ; mais les mérites que nous avons brièvement signalés rendent cet ouvrage encore plus digne d'être connu et mis au jour.

Un autre spécimen des prédications en langue vulgaire, non moins curieux dans son genre, est enfoui au milieu de l'amas de documents et de notes recueillis par le bénédictin Dom Grenier pour l'histoire de la province de Picardie, et conservés à la Bibliothèque nationale. Un des

(1) Ms. fr. 13316, f° 190.
(2) Cf. ms. lat. 2949.

volumes de cette collection en contient une copie très incorrecte, intitulée par le savant religieux : « Sermon picard du XIIIe siècle, fait, je crois, à l'occasion de la construction de la cathédrale d'Amiens (1). » Dans un second volume sont insérés à la fois une nouvelle copie et l'original. Celui-ci remplit huit feuillets in-quarto, d'une écriture fine et serrée : il est incomplet cependant; mais il doit manquer très peu de chose, le dernier feuillet peut-être (2). Dom Grenier n'indique point la provenance de cette pièce; on voit seulement qu'elle avait déjà fait partie autrefois du fonds de la Bibliothèque royale. Le prédicateur, délégué par l'évêque du lieu, annonce aux fidèles des indulgences spéciales pour ceux qui viendront en pèlerinage à Notre-Dame d'Amiens, ou qui concourront à son achèvement par leurs offrandes (3). Cette église avait été détruite tout entière par un incendie, en 1218 : sa réédification fut immédiatement entreprise par l'évêque Evrard de Fouilloy; mais elle ne fut terminée, telle qu'on la voit aujourd'hui, que cinquante et un ans plus tard, par son successeur Bernard d'Abbeville (4). Le sermon ne peut donc être postérieur à 1269. D'un autre côté, il y est question des jacobins, notamment d'un des leurs ayant le titre de pénitencier de l'évêque d'Amiens; et les frères prêcheurs ne furent admis dans ce diocèse qu'en 1243 (5). On ne peut, par conséquent, le rapporter qu'à la période comprise entre ces deux dates. Nous inclinerions volontiers

(1) Mss. de Dom. Grenier, vol. XIV.

(2) *Ibid.*, vol. CLVIII, fo 131.

(3) « Car, sachiés tout avant, mesire li evesques lor fait pardon et absolution de toutes les festes que il ont mal gardées. Ce n'est pas corvée qu'il feront à la douce mère Diu... Pour seulement venir de leurs maisons au mostier, il gaaignent XL jornées de vrai pardon..., por attendre la besoigne le douce madame sainte Marie, que ele soit aconsomée, » etc. *Ibid.*

(4) *Gall. Christ.*, X, 1182, 1186.

(5) *Ibid.*, 1184.

vers la plus récente : c'est dans Notre-Dame même que l'orateur anonyme porte la parole, devant un petit nombre de pèlerins des environs (1), et l'édifice, pour qu'on pût y prêcher et y célébrer, devait avoir atteint un certain degré d'avancement. L'écriture, du reste, est bien celle du milieu du siècle. L'idiome, chose assez singulière, n'offre que par exception les caractères si accusés du picard. Il est à présumer que l'auteur était étranger au pays (c'était peut-être un de ces nouveaux religieux venus de la capitale) (2), et qu'il a mêlé au dialecte local le sien propre, c'est-à-dire celui du centre de la France. Son discours est écrit à la hâte et ne semble qu'un premier jet ; les répétitions abondent, l'enchainement est presque nul. L'éloquence élevée fait défaut ; mais que de mouvement, que de naturel, que d'imprévu dans les digressions, que de charme dans le long récit de l'anecdote finale (3) ! Ce morceau sort complètement du genre ordinaire des prédications de l'époque : point d'art, point de théologie ni de science d'aucune sorte ; la simple conversation prise sur le fait ; un appel pressant, revenant toujours au même objet, tel qu'on aime à se figurer les harangues populaires des hérauts de la croisade, malheureusement perdues.

Après avoir montré combien l'on doit vénérer les « benoites reliques » de l'église d'Amiens, l'orateur blâme ceux qui demeurent « en terrien labourage », au lieu de suivre les pèlerins. Il conjure les assistants de les amener :

(1) « Bele douce gent, tant poi de vous comme il a repairié à sainte Glise en l'onnor la glorieuse mère Diu sainte Marie d'Amiens, qui est notre mère église, dont vous tenés oile et cresme et bauptesme, noces et mariages, enoliement, enterrement, sains sacremens..., il m'i convenra parler ; car à ciaus et à celes qui n'i sunt ge n'i parlerai mie. » Mss. de Dom Grenier, *loc. cit.*

(2) Il raconte qu'il avait voyagé dans le diocèse et qu'il s'était arrêté particulièrement à Abbeville, où il entendit prêcher « un bon maistre, frère Wedoir de Saint-Riquier, jacobins et preudon ».

(3) V. plus loin, 3e partie, ch. III.

« Bele douce gent (c'est l'appellation flatteuse qu'il prodigue lui-même à son auditoire), vous connoissiés vos voisins et savez mex là ù il mainent que je ne sai... Ne dites mie : Venez ou moustier, sans raison; qu'il ne vous feroient se gaber non. Mais alés tout belement là où vous le savez, et si lor blamés lor folies, et si lor dites le damage qu'il puent rechevoir et le gaaig qu'il i puent conquerre... Et de tant d'omes et de tant de fames comme vous i amenrés, N.-S. de tantes courones vous veille couronner en sa gloire. » Puis il entre dans l'énumération des indulgences accordées par l'évêque pour racheter les fêtes mal observées, les confessions mal faites, ou pour soulager les âmes du purgatoire ; et à ce propos il cite une chanson qu'il a souvent ouï chanter :

« Bone est la dolor
« Dont je atent douçor
« Et soulas et joie. »

Vous pouvez, dit-il, faire dans votre matinée plus de bien à ces pauvres âmes que si vous leur donniez « plain cest moustier d'or ». Il explique encore une autre faveur qui attend les bienfaiteurs de l'Église, celle de jouir d'un *trentel* à perpétuité (1). Revenant ensuite aux effets de l'indulgence, il parle des jurements qu'on laisse échapper à tout propos, et dont il fournit des exemples variés en signalant leur inconvenance, puis de la violation des serments, de la négligence dans le payement des dettes : c'est une revue de toute la conscience, qui lui procure l'occasion de nous initier à de curieux détails de mœurs. « De tant com vous en envoierés à l'église madame sainte Marie d'Amiens, de tant serés quite, soit de tout, soit de la moitié, soit du

(1) Et savez-vous que est *trenteu*? Ce est de cascune priorité (c'est-à-dire dans chacun des trente prieurés désignés par l'évêque) une messe estorée à tous les jors que li siècles duerra, por tous les biensfaiteurs de l'église d'Amiens. »

quartier.... Bele douce gent, la mère de Dieu sainte Marie vous est venue requerre à ceste sainte matinée ; mais sachiés bien que ce n'est pas par besoing qu'ele ait de vous, mais por le grant besoing que vous avés de li. » Enfin il termine par l'histoire édifiante et naïve, empruntée à Wedoir de Saint-Riquier, d'un marchand qui avait perdu tout son avoir, et qui en mérita la récupération par sa dévotion à Notre-Dame. L'aventure bien connue du moine Théophile est également racontée plus haut, et la scène est placée à Rome, dans l'église Sainte-Marie-la-Ronde (le Panthéon). Dans le dédale de ses digressions, l'orateur nous donne encore des renseignements précieux sur l'état du diocèse d'Amiens : on y comptait alors, suivant lui, sept cent soixante-dix-sept prêtres, vingt-six abbayes, trente prieurés. Ces chiffres peuvent donner une idée de la richesse spirituelle et temporelle de l'Église dans un pays qui se distingua toujours par son zèle religieux. L'histoire de Notre-Dame d'Amiens et de ses pèlerinages gagnerait certainement à la publication d'un document qui l'intéresse d'une façon si particulière.

Nous avons vu dans un des chapitres précédents qu'un des manuscrits de Jean d'Abbeville renfermait, après un fragment de sa *Somme*, une série de sermons anonymes considérée à tort comme faisant partie du même ouvrage; nous avons montré que non seulement elle en formait un autre, mais encore qu'elle n'était pas du même auteur (1). A qui donc doit-on l'attribuer ? Nous allons essayer de le découvrir.

La première lettre capitale du texte est ornée d'une miniature représentant le prédicateur : il domine ses auditeurs, qui sont assis en face, et dont l'un semble exprimer par son attitude une vive admiration ; sa main droite est étendue, comme pour argumenter ; enfin son vêtement est

(1) Ms. lat. 2516,a f° 42 et suiv.

la robe rouge des docteurs. Les sermons qui suivent laissent deviner que ce docteur appartenait à l'Université de Paris. D'abord, un bon nombre furent prononcés dans différentes églises de cette ville, désignées en tête. Ensuite, certains passages trahissent par leur teneur même un membre de la docte corporation. Quand il s'agit d'interpréter cette figure de l'Apocalypse, appliquée tantôt à l'Église universelle, tantôt à la sainte Vierge : « *Mulier amicta sole, et luna sub pedibus ejus,* » l'orateur n'hésite pas à y voir l'emblème de l'église de Paris, revêtue de la lumière divine et tenant sous ses pieds la science séculière, qui est devenue sa servante (1). « Paris, dit-il aussi, est la source de la doctrine, d'où partent des aqueducs s'étendant, non pas jusqu'à trente milles, comme ceux de Rome, mais jusqu'aux extrémités du monde ; le diable s'efforce de les couper en interrompant les leçons des écoles (2). » Puis, en déplorant ailleurs les rivalités et les discussions des maîtres, il achève de faire connaître sa qualité : « Qu'est-ce que toutes ces luttes de docteurs, s'écrie-t-il, sinon de vrais combats de coqs, qui *nous* rendent la risée des laïques (3)? »

Nous pouvons arriver à un résultat plus précis encore. Un certain nombre de ces discours sont adressés, d'après leur titre, à des écoliers : or le personnage universitaire qui avait avec les écoliers les plus fréquents rapports, celui qui les instruisait le plus souvent du haut de la chaire, c'était, comme on a déjà pu le remarquer, le chancelier. Voici une preuve à l'appui de cette induction. Le copiste avait laissé en blanc la place du titre de chaque sermon, qui a été rempli après coup à l'encre rouge : cette place se trouvant quelquefois trop petite ou trop

(1) *Ibid.*, f° 132.
(2) *Ibid.*, f° 50.
(3) « *Quid enim est ista contentio doctorum, nisi pugna gallorum, undè ridiculum facti sumus laïcorum?* » *Ibid.*, f° 42.

grande pour les mots à inscrire, le rédacteur du titre l'a tantôt abrégé, tantôt allongé. Dans le second cas, voulant éviter des lacunes désagréables à l'œil (car ces titres sont dans le corps du texte), il a rempli l'excédent de place par des termes insignifiants ajoutés à l'énoncé du sujet, par exemple : *Sermo de (talibus)... et ceteris quæ sequuntur* ; ou bien : *Sicut habetur in hoc thema.* Mais, trois fois, sa plume a tracé au lieu de ces superfétations, ou à la suite, un mot révélateur : « *Secundùm cancellarium* (1); *secundùm magistrum H., cancellarium Parisiensem* (2). » C'est donc là, réellement, l'ouvrage d'un chancelier de Paris. L'homogénéité de la série nous permet parfaitement d'étendre aux autres morceaux qu'elle renferme l'indication mise en tête de trois d'entre eux, et il est évident qu'il faut les rapporter tous à la même origine.

Resterait à savoir quel est ce chancelier, désigné seulement par une initiale. Il n'y en a qu'un, dans le XIIIe siècle, dont le nom commence par cette lettre, d'après la nomenclature des dignitaires de Notre-Dame conservée aux Archives nationales (3) : c'est *Haimeric de Vari*, qui fut élu à ce poste en 1249, et conféra, en 1257, le bonnet de docteur à saint Thomas d'Aquin et à saint Bonaventure. Cependant, comme le document sur lequel nous nous fondons contient quelques omissions, il est prudent de ne pas affirmer d'une manière absolue qu'Haimeric est l'auteur cherché. Il ne serait pas étonnant, du reste, que ses sermons aient été transcrits à la suite de la *Somme* de Jean d'Abbeville, car c'est très peu d'années après la mort de ce prélat qu'il apparait. Haimeric est tout à fait inconnu dans l'histoire des lettres, et il serait difficile d'assigner une date plus précise à l'œuvre qui est sans doute la

(1) *Ibid.*, fos 117, 190.
(2) *Ibid.*, fo 168.
(3) Arch. nat., LL 189.

sienne. Les troubles des écoles furent trop fréquents dai le cours du XIII[e] siècle pour que l'allusion qu'y fait l'ora teur puisse offrir une base d'induction.

Les homélies dont nous parlons sont intéressantes sou plus d'un rapport. Elles offrent des vestiges de l'idiom vulgaire. Leurs titres mentionnent quelquefois, avec l lieu, la langue dans laquelle elles furent prononcées : o voit l'auteur prêcher à Saint-Gervais en français, à Sain Victor et à la cathédrale en français également, à Sain Jacques et aux écoliers en latin, etc. (1). La teneur fourn aussi des renseignements sur le jour et le lieu des prédica tions. Nous apprenons par elle que les panégyriques d saint Magloire, où l'on semble jouer sur son nom (2 furent dits à l'occasion de sa fête dans l'église qui lui éta dédiée, rue Saint-Denis. Plusieurs sermons sur la dédicac de la basilique de Saint-Denis semblent avoir été débité dans cet édifice même, pour l'anniversaire de la céré monie. Les rites de la consécration y sont décrits avec d grands détails, et le sens symbolique en est expliqué. A l suite se trouve reproduite une légende peu ou poin connue, relative à cette dédicace de l'ancienne église sou Dagobert : il s'agit d'un lépreux qui, enfermé la veille a soir dans l'intérieur du monument, voit, au milieu de l nuit, Jésus-Christ descendre avec saint Denis et ses com pagnons, procéder en personne à la bénédiction des murs et lui commander d'aller répéter cette merveille au roi « Mais on ne me croira pas, objecte le pauvre homme — Allez ; à ce signe on vous croira. » Et aussitôt les écaille tombent de ses yeux. Toute la cour vient ensuite admire le prodige (3). Ni les *Gesta Dagoberti* ni Félibien ne rap

(1) Ms. lat. 2516[a], f[os] 46, 48, 49, 50, 52, etc.

(2) « *Gloriam meam alteri non dabo... Benè congruit (verbum hodiernæ solemnitati patroni nostri, beati Maglorii... Sonat eni Maglorius vel* magna gloria, *quæ etiam expressiùs consonat vulgari.* *Ibid.*, f[o] 180.

(3) *Ibid.*, f[o] 87.

portent cette tradition. On n'en retrouve la trace que dans Suger, qui, parlant de la procession faite pour la nouvelle dédicace sous son gouvernement, dit qu'il n'y en eut jamais de si belle, « excepté celle de l'armée céleste apparue au moment de l'antique consécration. » Et il ajoute ailleurs qu'il avait respecté, dans ses travaux de reconstruction, les murailles sur lesquelles le Pontife suprême avait posé ses mains divines, « suivant le témoignage des anciens écrivains (1). »

A propos de ce lépreux et de l'évangile du jour, qui roule précisément sur un de ses pareils, l'auteur entre dans la description des sept lèpres énumérées par le Lévitique, répondant chacune à une maladie morale analogue. Il fait preuve, ici comme en d'autres endroits, de connaissances médicales particulières. La littérature profane et sacrée lui est familière également : il cite, à côté des œuvres des Pères, celles de Lucain, de Juvénal, d'Horace, de Claudien, et même l'*Art d'aimer*, auquel il oppose les maximes du *Cantique des Cantiques* (2). Ce sont encore là des caractères que ne présentent pas les homélies de Jean d'Abbeville, et qui confirmeraient de nouveau, s'il en était besoin, la distinction établie ci-dessus.

Il est moins aisé de reconnaître l'origine d'un petit traité anonyme, occupant les cinq premiers feuillets d'un ancien manuscrit de la Sorbonne, et intitulé, dans la notice placée en tête par le bibliothécaire Gayet de Sansale : *De dilatatione sermonis in componendo*. On doit préférer à un titre aussi moderne celui qu'une main du XIVe siècle a inscrit à la fin du volume : *Tractatus quidam de dilatatione sermonum* (3). Cet opuscule est une espèce de manuel de rhétorique, fait pour enseigner aux prédicateurs les différents

(1) *Œuvres complètes de Suger*, publiées pour la Société de l'Histoire de France par A. Lecoy de la Marche, Paris, 1867, p. 191 et 236.
(2) Ms. 2516a, fos 43, 89, 90, etc.
(3) Ms. lat. 16530.

moyens d'allonger, de *dilater* leurs discours; idée bizarre en elle-même, mais qui se conçoit parfaitement si l'on songe que la plupart des recueils de modèles à l'usage de la chaire se composaient de canevas informes. L'auteur prend pour thème initial une parole de saint Paul : *Quoniam æmulatores estis spirituum ad ædificationem Ecclesiæ, quærite ut abundetis.* » Et il indique huit manières *d'être abondant*, que nous exposerons plus loin. Sur chaque point de son sujet il formule un simple précepte, en y joignant des textes à l'appui et des phrases données comme exemples d'amplification. Malgré cette brièveté, son cadre est rempli d'une manière très sensée, et non sans érudition. Il signale et combat notamment l'abus des divisions subtiles dans le discours (1). Mais son texte est tout hérissé des termes techniques du vocabulaire des rhéteurs, la tropologie, l'anagogie, et le reste. Un pareil manuel est lui-même, dans son essence, une œuvre de rhéteur; il est le produit d'un esprit et d'une époque pour lesquels l'éloquence est surtout une affaire de travail matériel, et le sermon, s'il est permis de s'exprimer ainsi, un sujet à tiroirs.

Il convient, par conséquent, de placer la composition de ce livre à la fin du siècle plutôt qu'au commencement. Le manuscrit ne nous fournit qu'un seul indice : il fut légué à la Sorbonne « *à magistro de Fontibus.* » Le propriétaire (selon toute apparence maître Godefroi des Fontaines, docteur de Sorbonne et chancelier de Paris, mort en 1290) en aurait-il été à la fois l'auteur? Pierre de Limoges, Eudes de Châteauroux léguèrent ainsi leurs propres ouvrages à la célèbre institution ; Godefroi lui-même en fit autant de l'un des siens (2). Cette conjecture pourrait donc être

(1) « *Verumtamen non omni divisione utendum est in prædicatione, sed magis in lectione vel disputatione... Cavendum est à nimiâ multitudine membrorum*, etc. » *Ibid.*, f° 1.

(2) V. *Hist. litt.*, XXI, 560.

fondée. La date qu'elle assigne au traité anonyme s'accorderait assez avec le style et l'écriture. Il serait singulier, cependant, que l'œuvre d'un personnage aussi connu que Godefroi des Fontaines n'eût pas été revêtue de son nom dans le titre ajouté à la fin, titre écrit vers le début du XIV[e] siècle, c'est-à-dire peu de temps après sa mort; or il semble que l'auteur fût déjà oublié à cette époque (*tractatus quidam*). Le manuscrit contient à la suite une série d'extraits des Pères, également sans signature, et intitulée *Pharetra* (1): le rédacteur de ce recueil, qui était peut-être le même individu, annonce, dans un court prologue, qu'il l'a compilé sur les originaux après sa conversion. Olivier de Went, provincial des dominicains en 1393, a laissé aussi un traité *De modo dilatandi sermones* (2) : ces sortes de guides étaient devenus, de son temps, d'un usage plus général encore. Mais il n'y a pas à douter que le livre de notre anonyme lui soit bien antérieur.

Un autre manuscrit de l'ancien fonds de Sorbonne contient deux séries de sermons anonymes séparées l'une de l'autre par des opuscules d'Alain de Lille et de divers écrivains. La première, relative aux fêtes des saints et à l'Avent, est postérieure à la canonisation de saint François d'Assise (1228), car elle comprend trois panégyriques en son honneur (3). La seconde, qui occupe la fin du volume, est beaucoup plus importante pour nous. Elle est d'une écriture un peu plus ancienne, et roule sur des sujets très variés, notamment sur la Passion, sur la Pénitence, sur la paix. Il en manque, par malheur, le commencement. On y

(1) Ce n'est pas le *Pharetra* de saint Bonaventure.

(2) *Tractatus compendiosus, brevis et utilis, de modo dilatandi sermones, compositus per fr. Oliverium de Went*, etc. Saint-Omer, ms. 317; Echard, I, 691.

(3) Ms. lat. 16497, f[os] 1-53. Le prédicateur, qui était peut-être un de ses disciples, cite sa *légende* et fait un pompeux éloge des *pauvres dames pénitentes* (l'ordre de Sainte-Claire).

remarque une assez grande quantité de mots et de proverbes français. Le style est par moments d'une onction peu commune (1). Le sermon sur la paix ou sur le texte *Da pacem, Domine*, a un but spécial, qui est de demander des prières pour la cessation d'une guerre cruelle, survenue en France entre deux princes chrétiens. L'orateur compare la situation du pays à celle des Hébreux après leur division en deux royaumes. « Tant que l'on a combattu contre les infidèles, dit-il, on a eu la victoire; mais la France, maintenant en proie à une lutte intestine, voit périr ses deux gloires inséparables, qui faisaient en même temps l'ornement de l'Église, la science et la chevalerie. C'est pour nos péchés, sans doute, que ces malheurs ont été déchaînés; et si nous étions des enfants de paix, nous demanderions à Dieu, par le jeûne et les larmes, de préserver son Église des rivalités intérieures de ses enfants (1). » Cette guerre ne peut être celle des Albigeois, qui n'étaient jamais comptés au nombre des enfants de l'Église, et qui, un peu plus loin, sont nommés au contraire parmi ses ennemis (3) : il n'y a, dans la première partie du siècle, que la guerre de Philippe-Auguste et du roi d'Angleterre à laquelle puissent se rapporter de semblables paroles. Lorsque Jean Sans Terre occupait l'Anjou

(1) « *Revertere, revertere, Sunamitis... Quasi post tergum sequitur fugientem (Deus peccatorem), blandèque ac leviter revocat miseratus errantem. Clamat : Revertere, revertere, Sunamitis. O misericordia, o clementia revocantis! Contemnitur et blanditur, fugitur et sequitur, et surdis licet auribus ingeminans clamat... Quæ est hæc lenitas viri? quæ ista misericordia? Illa profectò cujus magnitudinem David plorans implorabat, cùm diceret : Miserere meî*, etc. » *Ibid.*, f° 76.

(2) « *Habuit enim bellum contrà incredulos, et devicit illos, et conversi sunt ad Dominum, et ferè paganos jàm deviceral. Modò verò incepit diabolus bellum intestinum in regno Galliæ, filiorum matris Ecclesiæ expugnantium se ad invicem... Et credo, istud bellum propter peccata nostra permittit Dominus excrescere. Indè accidit quod prælati nostri et principes, sibi invicem invidentes, inter se pugnant...* » *Ibid.*, f° 71.

(3) *Ibid.*, f° 75.

et la Bretagne, lorsque ses alliés se massaient en Flandre, courant au-devant d'une sanglante défaite, les hommes de paix devaient véritablement déplorer l'état du royaume. Il faut donc fixer la date de ce discours un peu avant la bataille de Bouvines (1214). Il faut, en outre, l'attribuer nécessairement à un Français, ainsi que tous ceux qui lui sont joints.

C'est dans la même série que se trouvent les deux sermons sur des chansons en langue vulgaire dont il a été question à propos d'Étienne de Langton. Nous avons donné un aperçu du premier, celui de la *belle Aliz*, qu'on a prétendu émané de ce prélat, et qui doit appartenir à un prédicateur de Paris ou des environs. Le second, totalement inconnu, est évidemment sorti de la même plume : non seulement la division, la nature des commentaires, mais les idées, les phrases mêmes sont souvent identiques. Cette fois, pourtant, l'auteur a mieux tiré parti de son texte ; il a converti avec un effort moins violent « le profane en sacré, le plaisant en sévère ». Il déclare qu'il a voulu dépouiller les Egyptiens pour enrichir les Hébreux, et faire tourner au bien de l'âme des chants légers, qu'il entendait sans cesse répéter autour de lui. C'est pourquoi il a pris pour thème ce couplet de chanson populaire :

« Sur la rive de la mer,
« Fontenelle i sordeit cler ;
« La pucele i veault aler :
« Violete ai trovée.
« Je doig bien conjei d'amer
« Dame maul mariée. »

Partant de là, il découvre dans la *rive* la sainte Vierge, dans *la fontaine claire* Jésus-Christ, dans la *pucelle* sainte Madeleine (*quæ non virgo, sed puella dici potest*), dans la *violette* la vertu que la pénitente recouvra, dans la *dame mal mariée* l'âme liée au péché, que le Sauveur invite à

son amour (1). On se demande s'il atteignit réellement par ce moyen le but d'édification qu'il poursuivait. Aujourd'hui, de pareilles élucubrations ne sont plus que des curiosités littéraires.

Nous devons nous contenter d'avoir déterminé l'époque et le pays où fut écrit ce recueil de sermons. Il ne porte pas d'autre nom que celui de Jean d'Essone, répété sur plusieurs feuillets : ce personnage est postérieur, et ne fut certainement qu'un des propriétaires du manuscrit.

Signalons encore, à propos de textes en vers et de la pécheresse Madeleine, une série d'homélies anonymes sur cette sainte, sur saint Jean-Baptiste, sur le mariage, renfermant des fragments poétiques d'un genre singulier, dont le rythme a été rétabli par M. Paulin Paris (2). Ici ce n'est plus le thème, c'est le commentaire qui est versifié et rédigé, pour la plus grande partie, en français :

« Quant gens de grant paraige se voulent marier,
« Se semonent grans gens pour estre à l'espouser...
« Quant uns grans homs se voet tant abaissier
« Et humilier,
« Pour un pauvre essaucier,
« Qu'il voet à ses noces maingier

(1) Voici son début, qu'on pourra comparer avec le fragment nous que avons cité de l'autre sermon (voy., ci-dessus, p. 91 et suiv.) : « *Quoniam, testante philosopho, scientia est thesaurus absconditus, qui non dispersus elabitur, dispersus verò suscipit incrementum, nos clerici, quibus scire permissum est, juxtà id quod nobis datum est nosse mysterium Dei, celeris autem in parabolis, debemus Hebræos ditare et Ægyptios spoliare, prava in bonum exponere laborantes... Per ripam maris possumus intelligere beatam Mariam virginem, quæ dicitur* MARIS IA, *id est stella. Similiter potest dici ripa maris propter quasdam proprietates tam ripæ quem beatæ Virgini concordantes, has scilicet : ripa per mare corroditur; in ripâ ancora significatur, portus accipitur, iter ad patriam demonstratur; visâ ripâ navigantibus gaudium præparatur*, etc. » *Ibid.*, f° 74. Le sens des deux derniers vers de la strophe française est interprété ainsi : *Benè do licentiam amandi dominæ malè maritatæ.* Aussi le prédicateur a-t-il soin de dire que ce texte, pris à la lettre, est frivole et mauvais.

(2) *Hist. litt.*, XXI, 313.

« Et à sa requeste,
« Il monstre bien qu'il aime et honeure la feste (1).

Ce genre se rattache aux prédications en vers dont nous aurons à parler bientôt. L'origine de la série dont il s'agit est d'autant plus obscure, qu'elle n'occupe qu'un petit cahier incomplet, indépendant du manuscrit et de format moindre. Elle n'a donc été réunie qu'après coup au reste du volume; de sorte que les sermons de Nicolas de Biard, dont elle est précédée, ne peuvent même fournir un synchronisme.

Après avoir recherché, à un point de vue général, quels furent le caractère et la marche de la prédication au moyen âge et quelles personnes étaient aptes à prêcher, nous avons pénétré dans le dédale des sermonnaires du XIIIe siècle pour tâcher d'y reconnaître la part de chacun. Tâche impossible à remplir en totalité, eu égard aux mélanges et aux déformations multiples que leurs productions ont subis : du moins l'avons-nous exécutée dans la mesure que permettaient les données et les documents à notre disposition. Il en est résulté que quelques auteurs ont vu diminuer la liste de leurs œuvres, mais que la plupart l'ont vu augmenter. L'importance de chaque classe de prédicateurs, quant au nombre, quant à l'influence, quant au mérite, s'est trouvée, par suite de notre division, déterminée successivement. Durant la première phase du siècle, les prélats, les moines de Saint-Benoît et de Cîteaux jouent dans la chaire le rôle principal. Les frères prêcheurs et mineurs ne les effacent que dans le second tiers, quand ils ont atteint tout leur développement : dès lors on ne rencontre pour ainsi dire plus que ces religieux et les docteurs de la puissante Université de Paris. Toutefois on ne saurait dresser un pareil bilan que sur une base incomplète : car on ne peut faire entrer en ligne de compte les anonymes,

(1) Ms. lat. 16498, *in fine*.

dont la quantité demeure considérable, même si retranche ceux qui appartiennent probablement à époque antérieure et dont les sermons ont été seulen recopiés au XIII[e] siècle. Ce n'est point parmi ces incon que l'on découvre les esprits les moins remarquab nous l'avons montré en essayant de tirer de l'obscu quelques-uns d'entre eux. Ils ne méritent donc pa dédain qu'on leur a parfois témoigné (1). Telle est effet, la condition de l'humanité, que les écrivains ou orateurs les moins appréciés de leurs contemporains, qui furent le moins en vue par leur position sociale leur réputation, paraissent souvent, aux yeux de la po rité, supérieurs à ceux qui jouirent d'une célébrité ép mère. C'est la pensée d'Élinand, qui tout à l'heure n disait : « Beaucoup d'auteurs dignes de la notoriété la étendue sont restés dans l'ombre, tant il est vrai qu faveur publique est chose frivole et fortuite. »

Si l'on veut savoir d'une façon plus positive comme répartissent les sermonnaires de la période spécialen embrassée par nos recherches, ceux dont le nom fi dans les éclaircissements qui précèdent ou dans la t bibliographique qui en forme le complément naturel voici, pour achever ce résumé, le dénombrement exact, catégories :

SÉCULIERS.

Évêques et cardinaux.	:
Archidiacre.	
Curés	
A reporter	:

(1) Ils n'ont obtenu de M. Hauréau, dans l'*Histoire littéraire*, cette phrase au moins singulière par sa construction : « Nous a négligé les sermons anonymes; ces œuvres trop faciles n'ont ment pas d'importance pour l'histoire littéraire quand les aut n'en sont pas connus. » (XXVI, 388.)

Report.	33
Chanoines, doyens, chanceliers, etc.	24
Sorbonnistes	4
Diacre.	1
De condition incertaine.	29
	91

RÉGULIERS.

Dominicains.	98
Franciscains.	53
De règle diverse ou incertaine	76
	227
Total général.	318(1)

A ce chiffre il faut ajouter les anonymes, en nombre indéterminé, dont les œuvres sont dispersées dans près de deux cents manuscrits.

(1) Dans notre première édition, ce total n'était que de 261. Nous avons donc enrichi notre liste de 57 noms.

DEUXIÈME PARTIE

LES SERMONS

CHAPITRE Ier

AUDITOIRES ; TEMPS & LIEUX DES PRÉDICATIONS

Composition des auditoires. — Attitude et impressions diverses. — Interruptions, objections. — A quels jours et dans quelles circonstances l'on prêchait. — A quels moments et à quelles heures. — Prédication dans l'église ; prédication au dehors. — L'ambon, la chaire, l'*échafaud*.

Quittant le champ aride de la nomenclature et des vérifications de titres, si l'on peut s'exprimer ainsi à propos des représentants de l'Église enseignante, nous entrons dans l'étude des sermons eux-mêmes comme sur un terrain affermi et déblayé. Au lieu de nous attacher successivement à chaque individu, nous n'aurons plus à suivre que l'ordre méthodique. Mais, pour aborder cet examen intrinsèque, il nous faut encore quelques éclaircissements préalables.

Puisque nous sommes montés dans la chaire pour reconnaître qui l'occupait, jetons d'en haut, avant de prêter l'oreille à l'orateur, un coup d'œil sur ce qui se passe à l'entour. Si la personne qui parle est la première, celle à qui l'on parle est la seconde : observons donc, si vous le voulez, cette foule qui afflue au bas de la nef par la grande porte ogivale. Elle a entendu le son de la grosse cloche (1);

(1) « *Sonantibus duobus majoribus signis, conveniat omnis populus ad majorem ecclesiam, et tunc faciat episcopus sermonem.* » Martène, *Ant. eccl. rit.*, III, 233 (*ex ordinario Cenomanense*). « *Omnes de*

Dans la pratique, les auditoires sont moins subdivisés que dans les modèles : car nécessairement ils se trouvent fort souvent mélangés, et on ne leur adresse alors que des avis d'un ordre général. Mais, comme on prêchait dans mille occasions différentes, il nous est parvenu un nombre encore assez grand de sermons sortant des banalités et qui furent néanmoins réellement prononcés. Les titres des discours de Jacques de Vitry, d'Humbert de Romans et de Guibert de Tournai, que nous avons cités, présentent près de cent vingt catégories d'auditeurs, embrassant les clercs réguliers et séculiers, les princes, les nobles, les bourgeois, les étudiants, les ouvriers, les marchands, les paysans, les marins. A chacune de ces classes sont appliqués des textes, des exemples, des réflexions particulières, fournissant presque toujours quelque lumière sur sa condition matérielle ou morale. Quelques-unes d'entre elles s'écartent complètement des auditoires ordinaires, et n'ont pu donner matière qu'à des instructions d'un caractère privé : *Dolentes de morte propinquorum, majores civitatis, familia divitum, mulieres meretrices*, etc. On s'étonnera peut-être de voir figurer les *folles femmes* en si honorable compagnie ; mais n'avaient-elles pas besoin plus que les autres de vives remontrances? Et l'homme de Dieu n'allait-il pas quelquefois les chercher lui-même pour les arracher au vice? Les femmes honnêtes, d'après Humbert de Romans, doivent être reprises avec de grands ménagements ; on doit commencer par les flatter, puis leur dépeindre leurs défauts en appliquant la critique à un type connu pris dans le passé, comme Ève, Athalie, Jézabel (1). La prédication aux enfants est aussi l'objet d'une grande sollicitude : Guillaume de

collyrio omnium oculos vult curare, » etc. Jacques de Vitry, ms. lat. 17509, f° 1.-V. encore Humbert de Romans, liv. I, ch. XVII (*De indiscretâ prædicationis executione*); le traité anonyme sur la prédication (ms. lat. 16514); etc.

(1) *De eruditione prædicatorum*, liv. II, ch. XCV.

Tournai lui consacre un chapitre dans son traité *De modo docendi pueros*, et le fait suivre de quelques modèles : en 1264, le comice des dominicains, tenu à Paris, ordonne aux provinciaux de cet ordre de veiller à ce que les prédicateurs des écoles ne négligent point leur tâche, et de leur procurer des copies du livre de Guillaume (1). Des sermons spéciaux sont encore adressés aux pénitents, par exemple, à l'office du premier jour de Carême, où on les admet seulement le temps d'entendre la parole divine et de recevoir les cendres (2).

Les nobles et les chevaliers montraient souvent peu d'assiduité à venir écouter l'enseignement sacré. Jacques de Vitry les en blâme, en leur rappelant l'habitude qu'avait Charlemagne de faire faire des lectures pieuses durant ses repas, afin de nourrir son âme en même temps que son corps.

« Vous, au contraire, dit-il, vous pressez le prêtre de finir promptement la messe, pour vous livrer à votre aise aux plaisirs de la table. J'ai vu un chevalier qui n'avait jamais assisté au sermon : aussi ne soupçonnait-il pas ce qu'était le saint sacrifice, et se figurait-il qu'on le célébrait uniquement pour recueillir l'offrande (3). »

N'imitons point cet insouciant, de peur d'ignorer comme lui des choses essentielles, et continuons notre observation.

L'auditoire ordinaire, composé principalement du peuple, se range dans l'enceinte sacrée en deux groupes séparés, suivant un usage traditionnel : d'un côté les hommes, de l'autre les femmes (4). Les nobles dames s'asseoient

(1) Échard, I, 250. « *Et prædicantibus dictis pueris fiat copia de libello qui est compilatus de hujusmodi prædicatione.* »
(2) Martène, *Antiq. eccl. rit.*, III, 162.
(3) Ms. lat. 17509, f° 105.
(4) Au dehors, on les séparait par une corde tendue. V. *Hist. litt.*, XXIV, 380.

sur les pliants ou les coussins apportés par leurs valets. Le reste prend place sur les sièges de l'église : car, bien que Viollet-le-Duc nous affirme que les réformistes furent les premiers à introduire des chaises ou des bancs dans leurs prêches, et que le culte catholique leur emprunta ce perfectionnement de peur d'éloigner ses fidèles par trop de rigidité (1), il est certain que très longtemps avant le XVIe siècle, et avant le XIIIe, on ne restait pas debout durant le sermon. Dans la primitive Église, cette posture paraît avoir été prescrite (2). Mais, dès l'époque de saint Augustin, l'usage contraire commençait à s'introduire : « Non seulement, dit l'illustre docteur, l'évêque est assis en parlant au peuple ; mais des sièges sont également disposés pour l'assemblée, de peur que la fatigue détourne des meilleures intentions les personnes trop faibles, ou même les oblige à se retirer (3). » Et lui-même importa cette coutume en Afrique, où elle n'existait pas (4). L'aspect solennel des réunions pouvait y perdre, et la pensée de Viollet-le-Duc est un regret d'artiste, inspiré sans doute par le souvenir des églises d'Italie. En revanche, l'édification et le profit spirituel, que cherchaient surtout les évêques, pouvaient y gagner ; et ce même souvenir eût dû le lui faire comprendre. Il reconnaît, du reste, que les clercs avaient des stalles dans le chœur, et que des bancs en pierre régnaient le long des murs des bas-côtés ou des chapelles. Mais une ligne de bancs eût été insuffisante pour la multitude des fidèles ; et si les auditeurs n'eussent été assis, les prédicateurs n'auraient pas eu à les blâmer, comme nous allons l'entendre, de se laisser aller au sommeil : il est

(1) Viollet-le-Duc, *Dictionnaire d'Architecture*, II, 98.

(2) S. Optat de Milève, *Adv. Parmen.*, 4.

(3) « *Non solùm antistites sedentes loquuntur ad populum, sed ipsi etiam populo sedilia subjacent,* » etc. Aug. *De catechizandis rudibus*, ch. XIII. V. *Sirmondi opera*, I, 1267.

(4) *Homil.* 26. V. Du Cange, au mot *Sermo*.

difficile, en dépit de la locution reçue, de dormir debout, même à un mauvais sermon. Ce reproche nous montre que le confortable, en pareille circonstance, offrait ses inconvénients comme ses avantages (1).

L'orateur, en commençant, nomme les assistants, selon leur qualité, *fratres, fratres carissimi*, ou *bele gens, bele segnors, bele douce gent, segnor et dames*, etc. (2); mais, dans le cours de l'homélie, il les apostrophe rarement. Parfois il est obligé de leur imposer préalablement le silence ; car ce peuple, qui passe une partie de sa vie dans l'église, est tant soit peu familiarisé avec elle : « Pour Dieu, taisez-vous et tenez-vous en paix ; car, vous le savez, quand les auditeurs demeurent en repos, le prédicateur s'applique davantage à bien dire, et eux-mêmes en tirent plus de profit (3). » De là au début ordinaire des chansons de geste, il n'y a qu'un pas ; ce pas, les sermons en vers le franchissent :

« Or, escouteiz moult doucement,
« Gardez qu'il n'i eit parlement ;
« La passion Deu entenderés,
« Comment il fu pour nous penneiz (4). »

Quelle attitude va garder l'auditoire devant la parole simple, colorée, hardie, qui l'élève aux choses du ciel ?

(1) Voici une nouvelle preuve que les fidèles étaient assis. Un prédicateur, rapporte Jacques de Vitry, avait à donner l'absolution à la fin de son sermon. Pour le faire, il dit successivement à chacune des corporations dont se composait son auditoire : « *Levez-vous*, orfèvres ; *levez-vous*, pelletiers, » etc. (Ms. lat. 17509, f° 122). Enfin M. Hauréau a récemment relevé dans une homélie de Guillaume d'Auxerre un passage significatif « *contra aliquos qui, quando veniunt ad ecclesiam, ad sermonem, stant nec sedere volunt, imo impediunt alios, ita quod audire non possunt.* » (*Hist. litt.*, XXVI, 429.)

(2) Mss. lat. 3279 ; fr. 13314, 13316 ; Dom. Grenier, *loc. cit.*

(3) Exorde d'un sermon d'Évrard de Saint-Quentin (ms. lat. 16481, n° 187).

(4) Ms. fr. 1822, f° 185.

Souvent des conversions, des démonstrations inopinées témoigneront de son enthousiasme. Nous avons dit les transports fanatiques inspirés par l'éloquence de l'évêque Philippe Berruyer. Un dominicain, Siger de Flandre, convertit subitement par un discours la bienheureuse Marguerite d'Ypres et divers habitants de Lille (1). Alexandre de Halès, en entendant le frère Jean de Saint-Gilles, revêt, séance tenante, l'habit religieux (2). Plus tard, les femmes dont Thomas Couette anathématisera les vaines parures viendront les brûler à l'instant sur la place publique (3).

Mais le talent de l'orateur n'est pas toujours en proportion avec des résultats si éclatants : la grâce, l'esprit de foi peuvent suffire à les déterminer sans qu'il dise rien de remarquable. Ainsi l'auteur du mystère de Théodore, antérieur à 1350, fait assister son héroïne, coupable d'adultère, à un sermon qui la touche vivement et qui l'amène au repentir. Elle s'écrie, après l'avoir entendu :

« Ha! très doulx Dieu misericors!
« Comment ay-je esté si surprise?
« Lasse! lasse! à tort m'en avise.
« Certes, de deuil morir vouldroie (4). »

Et la tirade qui provoque cette amère douleur n'est qu'une froide énumération des vertus de la sainte Vierge, « qui ne fut ne legière, ne parleriesse, ne joueriesse, ne chanteriesse, ne de laides paroles amaresse, comme sont plusieurs. »

Il faut avouer, cependant, que tous les cœurs n'étaient pas aussi faciles à émouvoir. La chaire retentit de plaintes

(1) Echard, I, 100.
(2) Histoire des dominicains de Lille, par Richard, 1784 ; *Hist. litt.*, XVIII, 397.
(3) *Hist. litt.*, XXIV, 379.
(4) Mss. fr. 819, 820.

contre l'inattention ou le dédain de certains auditeurs. « Autrefois, tout le monde pleurait au sermon, mais à présent non. Et pourquoi cela, si ce n'est parce que les âmes étaient pures et qu'elles ne le sont plus (1) ? » Les uns recherchent les sermons qui amusent, et fuient ceux qui édifient (2). Les autres admirent à tort et à travers les beaux raisonnements qui frappent leurs oreilles, sans se soucier d'en rien retenir. « Saciés, dit l'intéressant anonyme qui haranguait les pèlerins de Notre-Dame d'Amiens, ge ai esté en maint liu et moult ai oï aucune fois, quand cil homes et ces fames repairoient d'aucun preudome qui avoit son cors desronpu et sa teste à aus ensaignier la voie de vérité, saciés, par une oreille lor entroit et par l'autre lor isoit. Et donc, dient li uns à l'autre : Dex ! dame sainte Marie ! com cist preudon a bien sarmoné ! — Et qu'a il dit, fait li uns à l'autre ? — En nom Diu, je ne sai. Or, poés bien savoir comme il i a prest le cuer por retenir, et les ex por regarder, et oreilles por oïr (3). » Et pour éviter ainsi de perdre sa peine, il invite ceux qui l'entourent à s'approcher tout près de lui (4). Dieu sait combien d'applications sa critique trouverait encore de nos jours !

Au reste, tout est relatif, et l'appréciation du plus beau morceau d'éloquence dépendra toujours de la disposition d'esprit particulière de chaque auditeur. Telle homélie longue et diffuse, qu'un chevalier subira en maugréant, murmurant un *Je suis mort,* excitera chez une abbesse et chez ses nonnes des sentiments tout opposés :

(1) « *Quandò prædicabatur..., totus mundus plorabant ; sed modò non*, etc. » Guillaume de Montreuil, ms. lat. 16481, n° 5.

(2) « *Audiunt sermones curiosos, non curant de illis quæ ædificant.* » Albert de Reims, ms. lat. 15034, f° 51.

(3) Mss. de Dom. Grenier, *loc. cit.*

(4) « Que vous traiés chà plus près de moi, et si me prestés vos ex pour voir et vos oreilles por escouter... Car saciés, en vérité, parole mal entendue mal est rendue. » *Ibid.*

« Avez bien oy ce prudome?
« S'il estoit cardinal de Rome!
« Çà il dit de belles raisons.
« Benoist soit le jour qu'un tel homs
« De femme naist (1)! »

Heureux le prédicateur qui ne voyait pas la somnolence s'emparer d'une partie de l'assemblée! Pareille chose arriva un jour à un abbé cistercien, du nom de Gérard, qui parlait aux frères convers de son monastère. Voyant leurs paupières se fermer, il eut recours à un expédient renouvelé de Démosthène. Il s'arrêta, et reprit soudain sur un ton plus élevé: « Il était une fois un roi, qui s'appelait Arthur... » A ces mots, toutes les têtes se redressent. Mais lui, s'interrompant de nouveau: « Quand je parlais de Dieu, vous dormiez, et pour entendre des fables, vous vous éveillez (2)! » Jacques de Vitry avait imaginé de stimuler l'attention, non plus par une feinte, mais par le récit véritable d'une anecdote; ou bien il s'écriait tout d'un coup, avec la liberté dont on usait alors en chaire: « Celui qui dort dans ce coin ne connaîtra point mon secret. » Chacun prenait l'apostrophe pour soi, et rouvrait, en ayant soin de faire du bruit, les yeux et les oreilles. Alors, il en profitait pour faire pénétrer dans leur esprit des vérités sérieuses et utiles (3). Un jour, il venait de déclamer contre la malice des femmes; et comme plusieurs de celles qui se trouvaient là commençaient à se révolter: « Voulez-vous maintenant, dit-il, que je vous parle de la femme honnête? Je vais vous parler de cette vieille, que j'aperçois endormie... Pour Dieu, si quelqu'un a une épingle, qu'il la réveille: ceux qui dorment au sermon se gardent bien de dormir à table (4). » Les esprits forts, les

(1) Mystère de Théodore, cité ci-dessus.

(2) Césaire d'Heisterbach, *Dial. de mirac.*, IV, 36; *Hist. litt.*, XXIV, 381.

(3) Ms. lat. 17509, prol.

(4) *Ibid.*, f° 139.

bourgeois de Paris, par exemple, ne s'exposaient pas à un tel désagrément. Le chancelier de Notre-Dame leur reprochait, en 1273, de tourner le dos au prédicateur sitôt qu'ils le voyaient, et de sortir de l'église au moment où il arrivait à sa place : « Ainsi font les *boteriaus* quand la vigne fleurit ; le parfum de la fleur les chasse ou les tue, comme la douceur de la parole de Dieu met en fuite ces bourgeois (1). »

Il s'est conservé, dans certaines campagnes, un usage semblable et fort peu édifiant : à la messe du dimanche, tous les hommes se retirent quand le prône commence, pour ne rentrer que lorsqu'il est terminé. L'auteur de ce livre se souvient d'avoir été témoin du fait dans une petite ville du Berry, où cette habitude paraît traditionnelle. Saint Césaire d'Arles, afin de parer au même abus, qui se produisait déjà de son temps, faisait fermer les portes de l'église après l'évangile (2). Robert de Sorbon emploie un moyen plus conciliant lorsqu'il voit ses auditeurs pressés. Le jour de Pâques, il leur annonce qu'il sera bref comme l'évangile de la fête : « Je sais, dit-il, qu'il vous faut en ce jour sermon court et table longue. Plût à Dieu que le temps de la messe elle-même ne vous durât pas trop (3) ! » Un moraliste anonyme, en réprimandant les chrétiens qui cherchent une messe brève et sans sermon, les taxe d'inconséquence : vouloir l'une sans l'autre, c'est agir comme le moine qui laisserait le dîner servi dans le réfectoire pour aller chercher à manger au dehors (4).

(1) Ms. lat. 16481, n° 99. *Boterel*, crapaud (Du Cange).

(2) « *Ne quis verò antè sermonem de templo exiret, S. Cæsarius Arelatensis sæpissimè ostia post evangelia claudi fecit, teste Cypriano in ejus vitâ, c.* 14. » (Martène, *Antiq. eccl. rit.*, I, 380.)

(3) « *Surrexit, non est hic. Hoc est verbum breve, et faciemus de ipso brevem sermonem, si poterimus ; quia benè scio quòd hodiè vultis brevem sermonem et longam mensam : sed utinàm non brevem missam !* » Ms. lat. 15971.

(4) Ms. lat. 15954, *Traité des Saveurs*, n° 20.

L'attention vive et soutenue de son auditoire valait à l'orateur des interruptions, des demandes, des objections, dont il se serait parfois volontiers passé. C'est là un des caractères les plus saillants de ces prédications familières, qui tenaient moins du discours que de l'entretien ou de la *conférence*, terme appliqué à tort, de nos jours, à un genre bien plus relevé. C'était comme un souvenir des homélies primitives, de ces conversations (*homiliæ*, *tractatus populares*) dans lesquelles l'évêque interrogeait le peuple et répondait à ses questions (1). Les œuvres des Pères nous montrent les fidèles interrompant quelquefois leur pasteur par des acclamations magnifiques ou par des applaudissements bruyants, que l'on interdisait en vain (2). Au XIII[e] siècle, on entend plutôt des voix isolées s'élever au milieu du sermon pour provoquer un éclaircissement ou contester une assertion.

Qu'il nous soit permis d'être de nouveau en désaccord ici avec le savant auteur du *Dictionnaire d'architecture*. D'après lui, les prédicateurs se seraient renfermés sous les voûtes des églises, à l'époque de la réforme, de peur de rencontrer des contradicteurs dans l'assemblée : ce scandale, qui était possible sur une place publique, ne l'aurait plus été dans un édifice sacré (3). Mais les contradictions se produisaient, dans la période antérieure, aussi bien au dedans qu'au dehors, et la plupart du temps sans scandale. Il y avait pour les assistants (nous parlons des assistants instruits et compétents) une sorte de liberté de discussion et de contrôle tout à fait étrangère aux habitudes compassées des siècles modernes. Le commun des fidèles n'en usait guère, il est vrai : s'il arrivait que la parole de Dieu trouvât parmi

(1) « Une conversation avec l'auditoire serait le vrai genre, » a dit le P. de Ravignan dans son *Cours d'éloquence sacrée*.

(2) S. Cyrille d'Alexandrie, *Homil.* 7; S. Jérôme, *Epist.* 75 ; etc.

(3) Viollet-le-Duc, *op. cit.*, II, 411 et suiv.

eux un opposant, il n'osait pas interrompre (1). Il fallait pour cela des circonstances particulières, comme en présente l'anecdote suivante, que Pierre de Limoges tenait de son ami Nicolas de Gorran. Une dame noble, de leur connaissance à tous deux, avait prié un dominicain habitué à tonner contre les femmes de prêcher dans sa chapelle et de s'étendre sur son sujet favori tout à son aise, sans crainte de choquer aucune de celles qui l'écouteraient. Après quelque résistance, le frère consentit. Tout alla bien d'abord. Mais quand il en vint à parler de l'épouse de Pilate et des instances qu'elle fit auprès de son mari en faveur du Christ, il ne put s'empêcher d'attribuer à cette intervention un but perfide : « La femme de Pilate, dit-il, a voulu par là mettre obstacle à la rédemption du genre humain. » A ce trait, la châtelaine elle-même n'y tint plus, et, se levant brusquement, elle lui cria, « *in pleno sermone* », de cesser de calomnier son sexe (2).

Mais, chez les moines, les protestations, les contradictions étaient moins exceptionnelles et plus sérieuses. Saint Bernard lui-même n'y avait pas échappé, comme le prouve le trait rapporté par M. l'abbé Bourgain. Un jour, expliquant les opinions d'Origène sur le dixième chapitre du Lévitique, il s'interrompit tout à coup : « Que signifient donc, dit-il, ces grognements inaccoutumés ? Qui murmure ainsi parmi vous ? » Et ailleurs : « Vous avez bien fait de me manifester par vos réclamations que vous n'étiez pas de cet avis. » L'abbé Aelrède, son contemporain, fut loué, après sa mort, pour la douceur et la charité qu'il témoignait en pareilles circonstances : « Souvent, lit-on dans son oraison funèbre, lorsqu'un des assistants interrompait son discours mal à propos, il s'arrêtait tout court, il laissait

(1) « Or en i a de tels ki n'osent mie la parole Deu contredire quant ils l'oent dire en sainte église, mais nequedent moult lor poise que l'on parole de Deu. » Maurice de Sully, ms. fr. 13314.
(2) *Distinctions* de Pierre de Limoges, au mot *Eva* (ms. lat. 16482).

l'autre aller jusqu'à la fin de ses transports; puis, lorsque ce torrent impétueux de paroles était passé, il reprenait son entretien avec une tranquillité inaltérable, sachant également parler et se taire quand il le fallait. » — « Les moines eux-mêmes, ajoute l'historien de la chaire au XIIe siècle, prennent part au sermon. Ils proposent à l'abbé l'éclaircissement de certains passages pris dans les saints livres; ils lui demandent une solution pour le lendemain. On ne peut se figurer l'intérêt de ces débats mystiques. Chacun des moines a médité le problème : au chapitre, il rapproche en lui-même, et quelquefois tout haut, son développement de celui qu'il entend faire ; c'est une espèce de joûte sacrée (1). »

On trouve de même, au siècle de saint Louis, des objections réelles, des difficultés plus ou moins graves soulevées par les personnages marquants de l'auditoire, et non pas seulement par des religieux. A Cambrai, raconte un ancien chanoine de cette ville, Robert de Sorbon, un prédicateur formulait cette proposition, que « l'homme dont la charité irait droit ne ferait que des actions irréprochables ». La maîtresse des béguines, qui l'entendait, lui adressa cette question : « A quel endroit de la sainte Écriture, maître, avez-vous vu que la charité fût boiteuse? Si elle boite et qu'elle n'aille plus droit, ce n'est plus la charité. » L'orateur demeura confus (2). Ceci n'est qu'une subtilité, et le résultat peut sembler regrettable. Mais voici un exemple bien plus frappant : c'est une discussion grave et digne, qui, tout en aboutissant à éclaircir un point de doctrine douteux, tourna au contraire à l'avantage de l'orateur et en même temps à l'honneur d'un grand prince. Nous en devons encore le récit au fondateur de la Sorbonne.

(1) Bourgain, *op. cit.*, p. 23-24.
(2) « *Et ipse fuit valdè confusus.* » Ms. lat. 15971, f° 72.

« Un clerc savant prêchait devant le roi de France. Il vint à dire ce qui suit : Tous les apôtres, au moment de la Passion, abandonnèrent le Christ, et la foi s'éteignit dans leur cœur ; seule, la vierge Marie la conserva depuis le jour de la Passion jusqu'à celui de la Résurrection ; en mémoire de quoi, dans la semaine de pénitence, aux matines, on éteint les unes après les autres toutes les lumières, sauf une seule, réservée pour les rallumer à Pâques. Un autre ecclésiastique, d'un rang plus éminent, se leva pour le reprendre et pour l'engager à n'affirmer que ce qui était écrit : les apôtres, suivant lui, avaient abandonné Jésus-Christ de corps, mais non de cœur. L'orateur allait être obligé de se rétracter, lorsque le roi, se levant à son tour, intervint. La proposition n'est point fausse, dit-il ; on la trouve écrite bel et bien dans les Pères : apportez-moi le livre de saint Augustin. On obéit, et le roi montra un passage des *Commentaires sur l'évangile de saint Jean*, où en effet l'illustre docteur s'exprime en ces termes : *Fugerunt, relicto eo corde et corpore* (1). »

Est-il besoin d'ajouter que le seul souverain assez versé dans la littérature sacrée pour donner à un clerc une pareille leçon était celui-là même qui honorait le narrateur de son amitié ? Le trait ne convient-il pas parfaitement au prince qui se plaisait à expliquer l'Écriture devant ses courtisans (2) ? Saint Louis a été mis sous ce prétexte au nombre des traducteurs : nous pourrions presque le compter au nombre des sermonnaires.

Sans nous appesantir davantage sur les auditoires, exa-

(1) « *Quidam bonus clericus prædicavit coràm regem Franciæ quod omnes apostoli recesserunt à Domino, et fides non erat in eis.. Quidam magnus clericus major eo surrexit et redarguit eum... Dominus rex, audiens hoc, surrexit et dixit quod hoc benè invenitur scriptum ; fecit apportari librum... ubi dixit Augustinus...* etc. » Ms. lat. 16530.

(2) Geoffroi de Beaulieu, *Vita S. Ludov.* (Dom Bouquet, XX, 15.)

minons rapidement deux questions qui s'y rattachent : Où et quand se faisaient les prédications? En quels temps, c'est-à-dire à quels jours, à quels moments, à quelles heures? En quels lieux, c'est-à-dire où se réunissait-on, et quelle place occupait le prédicateur?

Pour ce qui est des jours ordinaires de la prédication, la règle est bien simple et n'a pas varié : tous les dimanches et toutes les fêtes, les principes de la foi doivent être enseignés au peuple (1). C'est la première obligation des pasteurs. Elle est renouvelée, notamment dans le cours du XIIIe siècle, par les conciles de Béziers et d'Alby, en 1246 et 1255 (2). Dans beaucoup de monastères, le même devoir est imposé aux abbés à l'égard des religieux de leur maison (3). Le concile de Trente a maintenu cette règle essentielle, en confirmant les canons du pape Paul III (4). Prêcher plus souvent ne fut jamais de la part de l'Eglise qu'une simple recommandation, si ce n'est dans certains temps particuliers, comme le Carême et l'Avent.

Les instructions du Carême, dans les premiers siècles, étaient quotidiennes (5). Au moyen âge, on les avait en partie remplacées par des processions : cependant l'on rencontre encore, au XIIIe siècle, quelques séries d'homélies « pour chaque jour du Carême (6) ». A Paris, ces instructions furent rétablies régulièrement tous les jours, en 1545, par le chapitre de Notre-Dame, qui trouvait que la dévotion des fidèles se refroidissait (7). Le concile de

(1) *Concil. Trullan.*, can. 19; *Excerpta Egberti, Ebor. archiep.* (Martène, *Ant. eccl. rit.*, III, 67); conciles de Mayence, de Reims, de Tours (Labbe, VII, 1249, 1256, 1263), etc.

(2) Labbe, XI, 725, 726.

(3) D'Achéry, *Spicil.*, VIII, 236.

(4) Labbe, XIV, 883.

(5) Bède, *Hist.*, liv. I, ch. XX; Martène, *Ant. eccl. rit.*, III, 173.

(6) Ms. lat. 14596, daté de 1282.

(7) Archives nationales, LL 189, fo 333. D'après ce règlement, elles durent se faire le soir dans la semaine, et le matin les dimanches.

Trente décréta qu'elles auraient lieu au moins trois fois par semaine. Les mêmes usages furent suivis pour les sermons de l'Avent, qui, dans nos manuscrits, sont peut-être en plus grand nombre que ceux du Carême. Dans plusieurs diocèses, l'évêque était tenu de porter la parole à l'ouverture de l'Avent (1). Le jeudi et le vendredi saints, la Passion faisait, comme aujourd'hui, l'objet de prédications spéciales : à la réconciliation des pénitents, au lavement des pieds, à la consécration du saint chrême, à l'adoration de la croix, autant de discours différents (2). Saint Antoine de Padoue prêchait, à Limoges, dans la nuit du Jeudi au Vendredi (3). Ces deux solennités avec celle du samedi saint formaient un *triduum*, pour lequel on composait parfois un seul et même sermon en trois parties, appropriées chacune à l'un des trois jours, mais roulant sur un texte unique : nous avons analysé un morceau de ce genre, émanant de saint Bonaventure (4).

En dehors de l'ordinaire et de ces grandes circonstances, on prêchait dans les synodes, dans les chapitres et dans toutes les cérémonies sacrées, telles que prises d'habit, consécrations, élections, ordinations, couronnements, pèlerinages, etc. (5). Humbert de Romans, dans le second livre de son traité, nous donne la nomenclature complète des

(1) Statuts des églises de Sens, de Tours, de Laon, etc. (Martène, *Ant. eccl. rit.*, III, 81).

(2) « *Ipsâ die (in cœna Domini) presbyter... tractet exponendo tàm historiæ seriem quàm inæstimabilem Dei misericordiam.* » *Pontifical. eccl. Pictav.* (*ibid.*, III, 291). V. encore *ibid.*, 233, 238, 258, 280, 365.

(3) *Acta SS. Junii*, II, 726.

(4) V. aussi *De sacramento trium dierum* (ms. lat. 3279, f° 149).

(5) V. Martène, *Ant. eccl. rit.*, II, 166, 761, 765; III, 55; *Ant. mon. rit.*, 266, 334, 342, 405, etc. Une quantité de sermons prononcés dans des cérémonies de ce genre sont mentionnés dans notre première partie ou dans la table bibliographique. Rappelons seulement celui d'Étienne Tempier dans le synode de Paris, celui d'Elinand pour la réception d'un légat, et celui du pèlerinage de Notre-Dame d'Amiens.

occasions où l'on pouvait faire entendre la parole de Dieu. Il y en a, dans le nombre, qui sont complètement étrangères à la religion : mais les mœurs du siècle étaient tellement imprégnées de l'idée chrétienne, que le prêtre trouvait partout la matière naturelle d'une exhortation. Sa voix retentissait jusque dans les parlements, les négociations de paix, les tournois, les réceptions de seigneurs féodaux, les foires, les marchés, et même dans certaines réunions privées, comme les noces ou les repas de funérailles (1). Ces repas, vieille tradition léguée par l'antiquité profane et sacrée, portaient au moyen âge le nom de *remembrances* (en allemand *gedechinise*, dit Humbert de Romans). Ils étaient institués, selon le même auteur, tant pour dédommager les parents, les amis et les clercs des fatigues d'un trajet souvent considérable, que pour mieux graver en eux le souvenir du défunt, dont un prêtre prononçait l'éloge et recommandait l'âme aux prières des assistants avant qu'ils se séparassent (2). Le général des dominicains conseillait de ne prêcher dans les assemblées publiques que si cela pouvait être utile et si l'on avait chance d'être écouté : dans les foires, par exemple, on devait profiter de la cérémonie de leur bénédiction pour porter la parole. Il nous reste un discours de Guiard de Laon fait pour un cas semblable, avec un autre pour la bénédiction d'un cimetière (3).

(1) Humbert de Romans (*Max. Bibl. Patr.*, XXV, 567).

(2) *Ibid.*

(3) Ms. lat. 15954. Voici les circonstances énumérées par Humbert, et pour chacune desquelles il propose des thèmes de sermons : conciles, synodes, réunions de prêtres ; chapitres ; élections de prélats, d'abbés ; consécrations d'évêques, de vierges, d'églises, de cimetières, d'autels, de saint chrême ; bénédictions d'abbés, d'abbesses, de novices ; collations de bénéfices ou de cures ; baptêmes, confirmations, communions, imposition de pénitences, administration des derniers sacrements, ordinations ; conclusions de contrats de mariage, bénédictions de mariés, repas de noces ; visites, inquisitions, prédications de croisade, excommunications ; accusations,

Dans les cloîtres, des sermons capitulaires étaient prescrits à certaines fêtes. L'abbé, ou un moine délégué par lui devait aussi prêcher à la population du lieu à des jours déterminés (1). Les dominicains de la rue Saint-Jacques, à Paris, se rendaient, le 11 août de chaque année, dans la Sainte-Chapelle, pour y entendre la harangue d'un de leurs frères : c'est à pareil jour qu'avait été déposée dans le trésor de ce sanctuaire la Couronne d'épines, rachetée par saint Louis et rapportée de Constantinople par deux frères prêcheurs (2). Les anniversaires ouvraient donc un nouveau champ à la faconde des sermonnaires. Les prétextes abondaient pour l'exerçer : ils se rencontraient jusque sur la scène, où le prologue des mystères devenait une véritable homélie adressée aux spectateurs. On pourrait pousser l'énumération plus loin : mais il suffit, sans descendre à des détails minutieux, de montrer quelle large place tenait alors le sermon, dans la vie publique comme dans la vie intime.

L'heure particulièrement affectée à l'enseignement des fidèles a toujours été le moment de la messe qui suit la lecture de l'évangile. Cette partie de l'office que les Français ont appelée *prône* (du mot *præconium*, suivant le cardinal Bona) existait dès les premiers siècles (3) : seulement les annonces de fêtes, de décrets, de mariages, d'excommunications, dont l'homélie était accompagnée

dépositions de magistrats séculiers, de prélats, de clercs; arrivées et départs de légats; couronnements de princes, armements de chevaliers, tournois, parlements royaux, négociations de paix; assemblées de confréries; foires, marchés; départs et arrivées de pèlerins; réceptions de seigneurs; obsèques, anniversaires et repas funèbres (*Max. Bibl. Patr.*, XXV, 424 et suiv.). Humbert ajoute ailleurs les audience papales (*ibid.*, 498).

(1) Statuts de Lanfranc; coutumiers de Saint-Germain-des-Prés, de Saint-Denis, etc. (Martène, *Ant. monach. rit.*, 266, 334, 342, 602.)

(2) V. *Hist. litt.*, XVIII, 447.

(3) V. Martène, *Ant. eccl. rit.*, III, 67 ; Du Cange, au mot *Pronus*.

au moyen âge comme de nos jours, ne se faisaient à l'origine qu'à l'instant de la communion (1).

Les sermons débités au prône étaient ce qu'on appelait les *sermons sacrés*. On ne considérait pas comme tels ceux qui étaient étrangers à l'évangile ou à la fête du jour, les panégyriques des saints autres que les docteurs et les évangélistes, enfin les allocutions motivées par une circonstance extraordinaire ; toutes les prédications de cette nature étaient rejetées à la fin de la messe. Mais, s'il y avait durant l'office, une procession quelconque, cette procession remplaçait le sermon, qui, régulièrement, devait être supprimé (2). On prêchait cependant aux processions mêmes, principalement à celles du dimanche des Rameaux et des Rogations : le fait se représente nombre de fois au XIIIe siècle, à Paris surtout (3); et quand il n'avait pas lieu le jour de Pâques-Fleuries, c'est qu'il y avait eu déjà une instruction avant la messe, lors de la bénédiction des palmes (4). La procession de l'Ascension, quoiqu'elle se fît durant le chant du *Kyrie eleison*, celle de la Purification, celle du mercredi des Cendres ne se passaient pas non plus sans sermons dans les diocèses de Vienne, d'Arles, de Paris. Il en était de même de la cérémonie de la réconciliation des pénitents, qui précédait la messe du jeudi saint, à Besançon, Evreux et ailleurs (5). Anciennement, saint Césaire d'Arles et d'autres évêques enseignaient le peuple dès la première heure du jour,

(1) « *Post evangelii lectionem homilia seu exhortatorius sermo ad populum haberi solebat, ut videre est apud Justinum martyrem, apol.* 2, *in Constitutionibus Apostolorum, lib. VIII, cap.* 4, *apud S. Audoenum in vitâ S. Eligii, lib. II, cap.* 22. *etc.* (*Ibid., I*, 380.) »

(2) *Ibid.*, III, 610 (*ex Ordine romano*). V. aussi Du Cange, au mot *Sermo*.

(3) Mss. fr. 13314 (sermon des Rameaux, de Maurice de Sully) ; lat. 16481, nos 145, 146 (sermons d'Arnoul d'Humblières, *in processione Rogationum*) ; 16482, au mot *Passio* (sermon d'André de Chaalis *in Ramis palmarum*) ; etc.

(4) Martène, *ibid.*, III, 202.

(5) *Ibid.*, I, 791, 807 ; III, 133, 144, 304, 540.

à l'office de Matines ; en 1272, Arnoul d'Humblières prêchait encore à l'heure de prime à l'Hôtel-Dieu de Paris (1). D'après un ancien rituel de l'église de Limoges, le « prédicateur ordinaire de la ville » ne devait pas être moins matinal, même au cœur de l'hiver, dans l'octave de Noël (2).

Tous les sermons dont nous venons de parler, particulièrement ceux de la messe, sont désignés dans les manuscrits sous le nom de *sermones in mane*, par opposition à ceux du soir, qui sont appelés *post prandium*, et souvent *collationes* (3). Cette dernière dénomination tire son origine des *conférences*, c'est-à-dire des entretiens mêlés de questions, de réponses et d'éclaircissements mutuels auxquels se livraient, après souper, les religieux de l'ordre de Saint-Benoît. Elle s'étendit ensuite aux lectures pieuses qui suivaient également chez eux la *cœna*, puis à ce repas lui-même, et enfin à tous les discours prononcés soit aux vêpres, soit aux autres offices célébrés vers la fin de la journée (4). Les *collations*, d'après la Chronique des frères prêcheurs écrite par Humbert de Romans, furent introduites dans les écoles de Paris par le second général de l'ordre, Jourdain de Saxe : « Le bienheureux Jourdain, ajoute Échard, voyant que les étudiants n'entendaient la parole sainte que le matin, et que, les jours fériés, ils passaient le reste de leur temps à flâner (*pro libito vagari*), obtint qu'on leur fît en outre ces instructions du soir, dites dès lors collations. De là vient que dans la plupart des recueils des XIII[e] et XIV[e] siècles, chaque sermon est suivi d'une collation (5). » En effet, ce titre se rencontre à chaque pas

(1) Ms. lat. 16481, n° 17.
(2) Martène, *ibid.*, III, 108.
(3) Mss. lat. 16481, 16482, etc.
(4) V. les règles de saint Benoît, de Saint Isidore, de Saint-Victor de Paris, etc., citées par Du Cange aux mots *Collatio* et *Completorium*.
(5) Echard, I, 97. Dans certains monastères, il y avait, le soir, un sermon *post laborem* (Martène, *Antiq. monach. rit.*, 70). S. Bonaventure prêchait quelquefois à ses frères à la récréation du soir. (V. da Fanna, *op. cit.*, p. 103, 104.)

en tête de discours qui ne sont point, comme on pourrait le penser, la récapitulation du précédent, mais plutôt sa continuation, ou du moins un commentaire différent du même texte. Assez fréquemment, l'homélie est séparée en deux parties ou en deux points, débités, le premier *in mane*, le second *in collatione*. Sermon et collation sont faits tantôt par un orateur, tantôt par deux (1). La faculté de théologie avait arrêté à ce sujet les dispositions suivantes : le docteur dominicain qui aura prononcé un sermon le matin dans une maison de son ordre devra faire aussi la collation, mais il n'y sera pas tenu s'il l'a prononcé chez d'autres religieux ; lorsqu'un docteur ou un prélat aura prêché le matin dans une des maisons de l'Université, celui qui fera la collation le soir devra prendre et développer le même texte que lui (2).

Il arrivait aussi qu'un prédicateur parlait successivement, le même jour, sur l'évangile de la férie et sur le saint dont on célébrait la mémoire : ainsi fit Barthélemi de Tours un certain dimanche, qui coïncidait avec la fête de saint Jean-Baptiste (3). Enfin le goût des sermons était parfois si vif, qu'on allait jusqu'à en dire deux de suite (4).

La prédication avait pour théâtre ordinaire l'église. Quoiqu'elle eût également lieu en plein air, comme le dit Viollet-le-Duc, on ne peut considérer ce fait comme habituel. Nous en avons la preuve dans une multitude de

(1) « *Dictum fuit in mane qualiter fuit vir bonus beatus B. Barnabas : nunc restat dicere qualiter fuit plenus Spiritu sancto.* » Collation de Jean de Verzy (ms. lat. 16481, n° 158). « *Dictum est hodiè de duplici profectu Christi, scilicet de profectu ætatis et gratiæ : restat modo dicendum... de profectu sapientiæ et conversationis humanæ.* » Collation de saint Thomas d'Aquin (ms. lat. 15034, f° 50). Dans la collection de 1281-1283, Etienne de Besançon continue, le soir, l'explication du thème commenté le matin par Arnoul d'Humblières, le 5° dimanche après l'Epiphanie.

(2) Echard, I, 97 (*ex libro rectoris*).

(3) V. Échard, *S. Thomæ Sum. vind.*, p. 32.

(4) Ms. lat. 16481, n°s 24, 191. *Sermones statim post (præcedentem)*.

s manuscrits, portant l'annotation de l'endroit où ils débités : les églises paroissiales ou conventuelles s désignées de la sorte sont à elles seules très nom- (1) ; et il faut y ajouter la chapelle du roi, où les Orléans, les Simon de Troyes, les Jean de Samois, n de Verzy, les Pierre de Limoges étaient tour à outés par la famille royale et la cour tout en-). On voit encore Simon de Troyes prêcher devant de Philippe le Hardi au château du Louvre (3). Les rs avaient, en général, leurs chapelles, où ils ai- , comme nous venons d'en avoir un exemple, à tendre à leur entourage les religieux qui passaient rs terres ; mais l'autorité ecclésiastique n'approuvait es réunions demi-privées des châteaux : elle exhor- noblesse à venir plutôt s'édifier et édifier les autres s églises paroissiales (4). Les écoles avaient aussi rédications particulières, qui étaient surtout l'affaire ncelier du diocèse (5). Aux jours solennels, l'Uni- , n'ayant pas de demeure fixe ni de local assez empruntait pour ses orateurs la chaire des écoles icaines de la rue Saint-Jacques (6).

voici la liste, qui fera connaître en même temps les sanc- les plus fréquentés à cette époque dans la capitale et ses Notre-Dame, Saint-Germain-l'Auxerrois, la Madeleine, Saint- Saint-Eustache, Saint-Leufroi, Saint-Merri, Saint-Magloire, an-en-Grève, Saint-Gervais, Saint-Paul, Saint-Julien, Saint- du-Chardonnet, Saint-Nicolas-des-Champs, Notre-Dame- mps, Saint-Martin-des-Champs, Saint-Antoine, Saint-Victor, ernard, les Filles-Dieu, les Béguines (église inachevée), les du-Sac, Sainte-Geneviève, Sainte-Catherine-de-la-Couture, acques (dominicains), les frères mineurs, Saint-Germain-des- aint-Denis, les Champeaux, le Temple, l'Hôtel-Dieu.

ss. lat. 16482, aux mots *Calix*, *Dedicatio*, *Passio;* 16481, 113, 169, etc.

s. lat. 16482, au mot *Purgatio*.

Quidam vero laici, et maximè potentes ac nobiles,... juxta suas basilicas habent. Admonendi sunt ut ad majores ecclesias ant. » *Concil. Ticin., an.* 855 (Labbe, VIII, 147).

s. lat. 16482, au mot *Matrimonium*, etc.

. *Hist. litt.*, XXIV, 314.

Dans certaines circonstances déterminées, ou lorsqu'il y avait une affluence extraordinaire, les places publiques remplaçaient le temple. Au mur extérieur de celui-ci était quelquefois adossée une chaire en pierre destinée à servir en pareil cas, de manière que l'auditoire fût au moins devant l'édifice sacré, sinon dedans. Les prélats en tournée pastorale étaient reçus à la porte des églises et haranguaient de là le clergé (1). A la procession des Rameaux, le sermon avait lieu au dehors, à l'une des stations, comme on le voit par le recueil de Maurice de Sully et par les anciens rituels de plusieurs diocèses de France (2); en 1273, à Paris, il fut dit dans le verger du roi (*in viridario regio*) par le chancelier Jean d'Orléans (3). On prêchait de même, les jours de Rogations, aux lieux où se rendait le cortège des clercs et des fidèles (4). Aussi Guibert de Tournai avait-il rédigé un modèle de sermon « *ad viros et mulieres in processionibus congregatos* (5) ». Mais, à part les cérémonies, il fallait, nous le répétons, une assemblée populaire considérable pour que la parole de Dieu fût annoncée en plein air ; il fallait des multitudes comme celles qui entouraient saint Bernard à Vézelay, comme celles qui se précipitaient sur les pas des prédicateurs de la croisade ou des nouveaux missionnaires de saint François et de saint Dominique, quand saint Antoine de Padoue, par exemple, entraînait son auditoire dans les arènes antiques de Limoges (6). Ou bien alors c'était des

(1) Baluze, *Miscell.*, I, 279.

(2) « Vous avés faite la porcession d'ui ; vos estes issu de la glise, et estes venu jusqu'à cel leu... » Ms. fr. 13314. « *Processio dirigebatur ad aliquam ecclesiam aut locum, ubi, lecto evangelio et facto sermone, rami benedicebantur.* » Martène, *Ant. eccl. rit*, III, 202.

(3) Ms. lat. 16481, n° 110.

(4) Martène, *Ant. eccl. rit.*, III, 536.

(5) Ms. lat. 15941.

(6) Le même cas se présenta pour Jean de Bologne « *Fecit magnam prædicantiam inter Castrum Leonem et Castrum Francum.* » Muratori, VIII, 1107.

allocutions de rencontre, improvisées dans une traversée, dans une foire, dans un marché, comme aux halles de Paris, appelées alors les Champeaux (1).

Le concile de Valence, en 855, avait conseillé ces prédications extérieures dans l'intérêt de l'instruction des masses. Mais, à la fin du XIIe siècle, les Vaudois et autres hérétiques remplirent de leur enseignement tous les lieux publics; on en voyait discourir sur les places, sur les routes et jusque dans les champs. L'Église engagea ses fidèles à se méfier de tous les orateurs de la rue, et les constitutions synodales de l'évêque de Paris Eudes de Sully interdirent expressément de les écouter sans les bien connaître (2). Les hérétiques continuèrent alors dans les endroits solitaires et secrets, comme les carrières et les souterrains. Humbert de Romans défend d'imiter ce mystère et de prêcher ailleurs que dans un lieu convenable. S'il indique les assemblées foraines comme une occasion propice, il recommande de n'en profiter qu'avec prudence et discrétion.

Les prédications hors de l'église furent proscrites en France bien avant l'introduction de la Réforme: dès 1448, le concile d'Angers les condamnait, en ordonnant aux clercs de se renfermer dans les chaires publiques et dans les locaux ordinaires (3).

L'évêque, dans les temps primitifs, haranguait les fidèles soit de la *cathedra* placée au fond de l'abside, soit de l'un des deux ambons élevés de chaque côté de l'autel pour servir à la lecture de l'évangile et de l'épître, ainsi qu'à certaines psalmodies. L'*ambo* ou *pulpitum* portait aussi le nom de *pronus*, précisément parce qu'on y faisait

(1) Ms. lat. 16481, n°s 6, 13, 69, etc. Cf., sur les prédications ambulantes, les *Anecdotes historiques d'Étienne de Bourbon*, p. 73-75, 161, 162, 292.

(2) Labbe, VIII, 142; X, 1809.

(3) Labbe, XIII, 1355.

le prône (1). Le prédicateur se tint là pendant toute la première période du moyen âge. Les rituels et les ordinaires anciens désignent nombre de sermons qui devaient être débités sur l'ambon ou la tribune ; mais cette place n'était pas toujours obligatoire, et l'on pouvait, au besoin, en choisir une plus commode (2). En France, les tribunes furent transportées, à l'époque romane, de la région de l'autel (*altare*) vers l'entrée du chœur, devant le *cancellus*. Elles furent ornées d'une petite chaire en saillie, de marbre ou de menuiserie revêtue de métal, sur laquelle on posait un pupitre (3). Guillaume Durand, dans son *Rational*, parle des ambons comme servant encore à la prédication au XIIIe siècle (4) ; mais il est certain que la chaire proprement dite était dès lors concurremment usitée. Seulement, après avoir été d'abord une simple estrade mobile, elle fut construite en pierre ou en marbre et placée dans le chœur, comme il en reste un exemple dans la cathédrale de Sienne, qui date de cette époque. Elle forma une espèce de niche, prise aux dépens du mur et percée de petites fenêtres, avec un balcon en encorbellement et un escalier dans l'épaisseur de la construction. Ce sont les frères prêcheurs qui paraissent avoir inauguré ce système dans leur couvent de Toulouse ; ils passent pour avoir introduit en même temps une seconde innovation, celle des églises divisées en deux nefs, dont l'une était réservée

(1) « *Episcopus... residens super ambonem, ubi solebat prius facere consuetum sermonem.* » Epiph., *Histor. tripart.*, liv. X, ch. IV. « *De his qui debent in ambone, id est in pulpito, psallere*, etc. » *Crisconius*, *Brev. canon.*, c. 166. V. Du Cange, aux mots *Ambo*, *Pronus*, *Pulpitum*.

(2) Martène, *Ant. eccl. rit.*, III, 81, 234, 291, etc. « *Archiepiscopus ascendet tribunam... et faciet ibi sermonem ad populum, vel in alio loco magis competenti.* » *Ibid.*, 133.

(3) J. Quicherat, *Cours d'archéologie* professé à l'école des Chartes.

(4) *Rationale*, ch. I, n° 33.

pour les exercices des religieux et l'autre pour l'enseignement des fidèles (1).

Le prédicateur avait un siège aussi bien que chacun des assistants. Il en était déjà ainsi du vivant de saint Augustin, et même plus tôt. Deux de nos sermonnaires sont représentés, dans les miniatures qui décorent la première lettre de leurs manuscrits, assis en face de leurs auditeurs (2). Au XIV[e] siècle, on prêcha également sur le jubé, imaginé pour remplacer les deux ambons ; ce ne fut que dans le cours du XV[e] que les chaires furent construites en bois et placées dans la nef comme elles sont aujourd'hui (3).

A l'extérieur, si l'on n'usait pas d'une chaire en pierre engagée dans le mur de l'église, comme on en voit à Saint-Lô et à Vitré (4), on élevait un *suggestus* ou une estrade, que l'on ornait au besoin de draperies et de tapis. Un fragment du poème d'Ernaut de Beaulande, retrouvé par M. Léon Gautier dans un manuscrit de la bibliothèque de l'Arsenal, nous fournit le nom communément appliqué à cette chaire de rencontre :

« Aussi bien le cella, puisque dire le fault,
« Que prestre son sermon quant est en l'*escaffault* (5). »

Le *scafaldus*, dont Du Cange explique aussi la destination, était quelquefois assez large pour qu'on pût y dire la messe ou y faire monter les personnages notables de l'assistance (6) : en 1233, on en construisit un qui avait

(1) Viollet-le-Duc, *Dictionnaire d'archit.*, II, 406-408.
(2) Sirmond, I, 1267 ; ms. lat. 2516[a] .
(3) Viollet-le-Duc, *ibid.*, 411 et suiv.
(4) De Caumont, *Abéc. d'archéologie*, 613. Ces deux chaires ne datent que du XV[e] siècle.
(5) Arsenal, ms. B. L. F. 226.
(6) « *Erectus fuit quidam scafaldus in curiâ B. Amandi, apud Marcolum, cortinis, tapetis... ornatus, quem Pontifex venerandus et qui*

latines (1). » Ailleurs, le même savant place beaucoup plus près de nous l'inauguration du style farci : « Ce n'est que vers l'an 1500 que, par condescendance pour la populace ignorante, on s'est avisé d'introduire dans les prédications un mélange assez bizarre de phrases latines et françaises (2). » Daunou fait allusion ici aux sermons du fameux Olivier Maillard. Dans les proverbes qui émaillent le texte de Nicolas de Biard, M. Victor Le Clerc, à son tour, voit « comme un acheminement vers ce singulier mélange, presque inévitable dans un genre où l'on voulait, sans renoncer encore au latin, être compris de la multitude (3) ». M. Paulin Paris, lui aussi, en analysant les sermons anonymes sur sainte Madeleine et sur le mariage renfermés dans un manuscrit de l'ancien fonds de Sorbonne, donne cette explication : « L'auteur a voulu s'exprimer dans les deux langues afin de se faire écouter avec plus de plaisir et de passer pour lettré (4). »

Il est vrai que ces érudits et les autres rédacteurs de l'*Histoire littéraire* mentionnent en différents endroits des discours prononcés en français; il est vrai encore que la science philologique a marché depuis, et que ses progrès ont reculé la date attribuée naguère à la naissance et à la vulgarisation de notre langue. Toutefois la question mérite une étude spéciale. On se rappelle la controverse soulevée au sujet de l'idiome primitif des sermons de saint Bernard: leur âge les met en dehors du champ de nos investigations; mais une incertitude semblable pèse sur ceux de Maurice de Sully, que nous avons fait rentrer, et pour cause, dans notre cadre. Il en subsiste des versions françaises et des versions latines, à peu près contemporaines les unes des autres. Dans lesquelles faut-il chercher le véritable texte?

(1) *Hist. litt.*, XVI, 165.
(2) *Ibid.*, XIII, 193.
(3) *Ibid.*, XXI, 166.
(4) *Ibid.*, XXI, 314.

Où est l'original, où est la traduction? La difficulté sera tranchée par la solution du problème plus général posé en tête de ce chapitre: en quelle langue prêchait-on au XIIIe siècle? Nous allons tâcher de répondre d'une manière précise, en serrant le plus possible nos raisonnements. Et, pour plus de clarté, voici à l'avance la double proposition que nous voudrions démontrer :

Tous les sermons adressés aux fidèles, même ceux qui sont écrits en latin, étaient prêchés entièrement en français.

Seuls, les sermons adressés à des clercs étaient ordinairement prêchés en latin.

Jetons, en premier lieu, un coup d'œil sur la période antérieure du moyen âge : nous y rencontrerons déjà, et bien avant le XIIIe siècle, des traces de prédication en français ou en roman. Les philologues les ont même signalées parmi les indices les plus anciens de l'existence de l'idiome vulgaire: il est certain que les premiers bégayements de toutes les langues modernes se retrouveraient dans la bouche des hommes chargés d'instruire les plus ignorants de leurs semblables, s'il nous avait été donné de conserver leur parole sous sa forme native. Nous ne parlerons pas du fragment d'homélie celtique dû à la plume d'un moine irlandais du VIIIe siècle et heureusement restitué par M. Adolphe Tardif (1), ni de l'autorisation donnée aux prêtres slaves par le pape Jean VIII, d'expliquer l'évangile de la messe dans leur dialecte, après l'avoir lu en latin (2) sans sortir de nos contrées, nous serons encore assez riches en exemples de ce genre.

Plus d'un siècle avant Charlemagne, le clergé des bords du Rhin et de certaines provinces de la France actuelle expliquait aussi l'évangile aux populations dans leur langage

(1) *Bibl. de l'école des Chartes*, 3e série, III, 193.
(2) Lettre au comte de Moravie (Martène, *Ant. eccl. rit.*, *I*, 278).

particulier (1). Charlemagne lui-même, dans ses Capitulaires, recommande que la prédication soit toujours faite « de manière que le vulgaire puisse la comprendre (2). Et, répondant à la pensée du grand législateur, les conciles tenus en 813 à Reims, à Tours, à Mayence, prescrivent, dans des canons bien connus, non seulement de traduire les homélies des Pères « *in rusticam romanam linguam, aut theotiscam,* » mais de les prêcher d'une façon intelligible pour tous, « *secundùm proprietatem linguæ* (3). » Dans le même siècle, ont voit Otfrid, moine de Weissembourg, rédiger des sermons en tudesque (4), et un clerc anonyme broder un commentaire assez curieux sur la prophétie de Jonas, en français mélangé de latin. Mais ce dernier n'est qu'un brouillon incorrect écrit en notes tironiennes, dont la lecture a été donnée par M. Jules Tardif; à une date aussi reculée, du reste, le mélange se comprendrait encore (5).

Au x[e] siècle, c'est Gerbert qui, au concile de Saint-Bâle,

(1) *Acta SS. ord. Bened.*, *sec.* I. p. 246; Le Roux de Lincy, *Les quatre livres des Rois*, introd., p. II et suiv.

(2) « *De officio prædicationis, ut juxtà quod benè vulgaris populus intelligere possit assiduè fiat.* » Capit. de 813, ch. XIV (Labbe, VIII, 1288).

(3) « *Et ut easdem homilias quisque apertè transferre studeat in rusticam romanam linguam aut theotiscam, quo facilius cuncti possint intelligere quæ dicuntur.* » — « *Verbum Dei prædicet juxtà quod intelligere vulgus possit.* » — « *Ut episcopi sermones et homilias Patrum... secundùm proprietatem linguæ prædicare studeant.* » Labbe, VII, 1263, 1249, 1256.

(4) *Hist. litt.*, V, 373.

(5) V. Génin, *La Chanson de Rolland*, introd., p. LV-LVII et *Bibl. de l'école des Chartes*, 3[e] série, II, 383. Ce fragment est rapporté au IX[e] siècle par M. Bethmann et à la fin du même par M. Génin ; il n'est peut-être que du commencement du X[e]. Il est très probable qu'il n'a pas été non plus prononcé tel qu'il est écrit : « *Deus me rogavit aler ad Niniven... Et sic liberat de cel peril que super els metreit,* etc. » C'est un calque du latin paraissant fait, ou plutôt essayé, en exécution des prescriptions des conciles que nous venons de citer.

près Reims, réclame l'indulgence des auditeurs parce qu'il leur répète le discours d'un autre en le traduisant de l'idiome vulgaire (1). C'est Aymon de Verdun qui adresse au concile de Mouzon une harangue, non plus cette fois traduite du français, mais composée dans cette langue même; et pourtant il parle à des clercs (2). Albéric de Trois-Fontaines a reproduit l'épitaphe de l'abbé Notger, mort en 998; elle nous fournit ce témoignage des plus précieux :

« *Vulgari plebem, clerum sermone latino*
Erudit, et satiat magni dulcedine verbi (3). »

Ainsi donc, dès ce moment-là, la proposition que nous voulons établir pour le XIIIe siècle se trouve être une vérité ; dès la fin du Xe, les masses ont assez oublié le latin pour ne plus l'entendre dans la chaire. Il nous semble que c'est là un argument qui devrait peser d'un certain poids même dans la question des sermons de saint Bernard, et que leur idiome original serait clairement indiqué si l'on parvenait à déterminer le genre d'auditoire auquel ils furent destinés. Or, parmi celles de ces compositions que M. Le Roux de Lincy donne pour une traduction faite au XIIe siècle, il y en a qui, de son propre aveu, sont à l'adresse de « frères lais, ne comprenant pas le latin (4). » En conséquence, pour une partie du moins, la version primitive serait plutôt le texte français. Ceci soit dit sans impliquer

(1) Dom. Bouquet, X, 515.
(2) « *Gallicè concionatus est.* » *Ibid.*, 532.
(3) *Ibid.*, 286.
(4) Il s'agit des sermons contenus dans le ms. des Feuillants, n° 9. (V. Le Roux de Lincy, *loc. cit.*, p. CLXI et suiv.; Mabillon, *Œuvres de S. Bernard*, III, 707.) La majorité des sermons de l'abbé de Clairvaux auraient cependant été traduits du latin en français, d'après les conclusions récentes de M. l'abbé Bourgain, *op. cit.*, p. 187.

aucune conclusion absolue dans un débat aussi compliqué. Mais un point sur lequl toute le monde tombe d'accord, c'est que les prédications de saint Bernard pour appeler le peuple à la croisade (prédications dont il ne nous est rien parvenu) étaient faites en langue vulgaire (1). Il en était de même de celles de ses contemporains Vital de Mortain et Raoul Ardent (2).

Avant 1199, il circulait, dans certains diocèses, des traductions de l'Evangile et des Epîtres, accompagnées de commentaires : Innocent III dut en faire surveiller l'usage, et blâma ceux qui s'en servaient pour s'enseigner mutuellement, délaissant les instructions de leurs pasteurs (3). Mais nous avons, pour cette époque, une preuve plus matérielle encore : nous possédons un recueil de sermons écrits en dialecte limousin, les uns au commencement, les autres vers la fin du XII[e] siècle, et dont le texte ressemble fort peu à une traduction (4). Ce manuscrit, dont Raynouard avait seulement tiré quelques exemples pour son *Lexique*, et dont de plus longs extraits viennent d'être publiés en Allemagne, paraît être le monument le plus ancien de la prose provençale ou romane (5). Bien qu'il soit incomplet, il renferme trente homélies. Celles-ci sont très courtes, et roulent sur les évangiles de diverses fêtes ; elles sont adressées à des auditeurs appelés *senor* ou *baro*, c'est-à-dire à des laïques ; on peut donc y voir un spécimen authentique de la prédication populaire du temps. Copiées à deux époques, elles ont été puisées à des sources diffé-

(1) Le Roux de Lincy, *ibid.; Hist. litt.*, XIII, 178 et suiv.; XXIV, 374, etc.

(2) *Hist. litt.*, IX, 180-182.

(3) Innoc. III, *Epist.*, II, 432; LeRoux de Lincy, *loc. cit.*

(4) Ms. lat. 3548b. D'après le catalogue, ces sermons seraient du XIII[e] siècle, et, d'après la notice mise en tête du manuscrit, ils seraient en espagnol : deux erreurs manifestes.

(5) P. Meyer, *Jahrbuch feir romanische und englische literatur*, VII, 1.

rentes. Comme elles forment plusieurs séries, quelques-unes se trouvent naturellement avoir le même objet et présentent une certaine similitude : mais on ne saurait, pour cela, les regarder comme des versions variées d'un même texte latin ; car leur ressemblance n'est pas plus étroite que celle qui unit entre elles les œuvres de maints sermonnaires du XIIIe siècle.

C'est donc avec tout un cortège de témoignages antérieurs que nous arrivons à l'examen de cette question : quelle a été la langue originale des sermons qui nous sont parvenus sous le nom de Maurice de Sully ? Il en existe des exemplaires français et des exemplaires latins d'une antiquité égale par l'écriture, et en partie contemporains de l'auteur. Daunou et plusieurs autres voient dans les premiers une simple traduction, faite, on ne sait par qui, vers le début du XIIIe siècle (1). L'abbé Lebeuf, qui en a cité des fragments dans les *Mémoires de l'académie des Inscriptions* (2), incline aussi vers cet avis, quoiqu'il ne se prononce pas. Paulin Paris, dans ses analyses des manuscrits français (3), exprime l'idée contraire, ainsi que M. Moland dans les *Origines littéraires de la France* (4). Paulin Paris est le seul des précédents qui raisonne son opinion : mais il ne l'appuie que sur l'induction et ne s'occupe que d'un manuscrit postérieur de près d'un siècle (5). Il faut demander la lumière à la confrontation des textes.

La difficulté, selon nous, doit se résoudre par une distinction. Nous avons vu, dans la première partie de ce travail, que l'évêque de Paris avait entendu faire de ses

(1) *Hist. litt.*, XV, 149 et suiv.
(2) XVII, 121 et suiv. (Recherches sur les plus anciennes traductions en langue française).
(3) II, 100-104.
(4) P. 169.
(5) Ms. fr. 187 (anciennement 6847).

sermons un manuel à l'usage des pasteurs de son diocèse. Le manuel est à l'adresse des clercs ; mais les sermons avaient été et devaient être prêchés au peuple (1). Il suit de là qu'ils n'ont pu être prononcés qu'en français ; ce que prouvent de reste les *explicit* de deux manuscrits : « *Expliciunt sermones Mauricii, episcopi Parisiensis..., dicendi* IN GALLICO IDIOMATE (2). » Plus tard, en les rédigeant dans le but que nous venons de dire, l'auteur les a revêtus du langage des lettrés, procédé dont on pourra tout à l'heure constater la fréquence. Ils appartinrent d'abord à l'idiome vulgaire par la prédication, ensuite au latin par la rédaction. Aussi Paulin Paris supposait-il avec fondement qu'ils avaient dû être écrits dans une langue et prononcés dans l'autre, comme le rendaient probable les prescriptions des conciles du IXᵉ siècle et les doubles versions de Guillaume de Tyr, de Villehardouin, de Marco-Polo, etc.

Maintenant, le texte français que nous possédons est-il la lettre même des discours de Maurice à l'état primitif, tels qu'ils furent prêchés avant d'être réunis en manuel ? A proprement parler, non ; car il présente le même ordre et la même distribution que ce manuel, et il commence par un prologue qui n'est évidemment que le résumé de la préface latine. De plus, à la différence du texte latin, il n'est pas semblable dans les divers manuscrits qui le renferment. Il y a lieu de penser que ces exemplaires sont plutôt, non pas des traductions postérieures, mais les reproductions du manuel telles que les firent, sur le vélin d'abord et dans la chaire ensuite, conformément

(1) « *Si quis autem vestrûm illâ scientiâ indiget quæ ad populum laicum erudiendum pertinet, legat ea quæ sequuntur et inveniet.* » Ms. lat. 2949, prol. « *Debemus itaque in solemnitatibus sanctorum... coràm populo aliquem saltem sermonem facere.* » Prologue des sermons sur les saints (*ibid.*, fº 91). Observons encore que l'auditoire est appelé *bones gens, segnor* (ms. fr. 13314).

(2) Mss. fr. 13314, 13317.

aux recommandations du prélat, quelques-uns des membres de son clergé (nous ne parlons, bien entendu, que des manuscrits les plus anciens) ; les clercs des pays voisins auront ensuite transcrit et propagé l'ouvrage. En effet, le texte latin est plus souvent imité que traduit ; chaque rédacteur l'a tantôt abrégé, tantôt allongé par des réflexions ou des exemples de son crû ; et ces variantes diffèrent parfois autant les unes des autres que du type original. Chacun ensuite a complété son recueil particulier selon sa fantaisie, celui-ci par un traité de comput, que l'évêque ordonnait d'apprendre avec les homélies, celui-là par d'autres sermons puisés à une source étrangère ou tirés de son propre fonds (1).

Certains manuscrits contiennent pourtant des passages identiques et paraissent avoir été copiés les uns sur les autres ; ce qui a dû avoir lieu notamment pour les transcriptions postérieures aux premières années du XIIIe siècle (2). Ainsi la longue préface du manuel latin, qui occupe les vingt-neuf premiers feuillets du n° 2949, a été abrégée d'une manière uniforme, sous le titre de *Sermo ad presbyteros*, dans les manuscrits français de la Bibliothèque nationale et de celle de Sainte-Geneviève. On conçoit que ce résumé n'ait pas varié comme le reste, puisqu'il n'était pas prêché au peuple ; c'est aussi pour ce

(1) Sur le contenu de ces recueils, V. la table bibliographique, au mot *Maurice de Sully*. L'opinion émise ici est également celle de M. l'abbé Bourgain, qui a étudié la question après nous et qui est arrivé à cette conclusion: Le texte latin est un manuel composé par Maurice de Sully pour l'usage de son diocèse ; le texte français est la reproduction libre et variée de ce manuel par des prédicateurs de différentes provinces. » (*La Chaire française au* XIIe *siècle*, p. 192.)

(2) Cette postériorité n'est certaine que pour un petit nombre de manuscrits, comme le ms. fr. 187, écrit vers le commencement du XIVe siècle, le ms. Sainte-Gen. D L 21, où l'auteur est nommé *beatus Mauritius*, le ms. Maz. 958, où il est appelé *venerabilis* (ce dernier est une simple copie du texte latin, faite vraisemblablement sur le ms. lat. 2949). V. à la table bibliographique.

motif qu'il renferme un bon nombre d'expressions latines. Pour les sermons aux fidèles, les imitateurs trouvaient plus commode d'en avoir le texte tout entier en français, ou, pour parler comme eux, en *roman* (1) : ils n'avaient plus ainsi que la peine de les apprendre, et c'est ce qui explique que des orateurs anglais les aient traduits eux-mêmes, dès le XIIIe siècle, dans leur langue maternelle (2).

Voici deux exemples qui feront mieux saisir les différences de rédaction dont il s'agit. Dans l'explication du *Pater*, en tête de la série des sermons latins de Maurice, le sens des mots *Adveniat regnum tuum* est assez longuement développé. Ce commentaire, dans les reproductions françaises, est abrégé et modifié comme on va le voir :

« Ja soit ço que il soit rois et que li suens regne soit totes hores, nequedent si proions nos que il aviegne li suens regne, por ço que maint homme a en terre en cui Deus ne regne mie ; mais li diables i regne par pécié. Et quant nos disom *Adveniat regnum tuum*, si proions Deu que il destruie en tel manière la poesté al diable, que il n'ait baillie de sa gent, et qu'il mete en els la bonté et la saintée qu'il a mis en ceus qui lui aiment et en cui il regne par sa grasie (3).

« *Quid est quod petimus, cùm dicimus : Adveniat regnum tuum ? Numquid non habet regnum Deus ? Numquid non est rex Deus ? Si Deus non est rex*, ausi *non habet regnum. Quid est quod psalmista ait : Rex omnis terræ Deus ?... Ergo rex est Deus, et regnum habet Deus. Quarè ergò petimus ut adveniat regnum ejus ? Non petimus ut adveniat in hoc quod jàm est, sed in hoc quod nondùm est, vel potiùs manifestetur in eo quod nondùm est manifestum. Adhùc enim nascituri sunt multi qui ad regnum ejus sunt prædestinati... Adveniat ergo regnum tuum, ô Pater cœlestis, ut per naturam carnis generentur ad regnum tuum prædestinati, et per gratiam baptismi regenerentur, et fiant justi, et per charitatem justitiæ omnibus manifestentur esse filii regni tui.* (4). »

(1) « *Jesus*, si est en nostre romans salveres. » Ms. fr. 13314, sermon du 5e dimanche après Pâques. Un autre sermonnaire, Jacques de Vitry, appelle cette langue *vulgare gallicum* (ms. lat. 17509, f° 84).

(2) V. le rapport de M. Paul Meyer inséré dans les *Archives des Missions scientifiques*, 2e série, V, 162 et 247.

(3) Ms. fr. 13314. La leçon du ms. 13315 est identique, sauf quelques variantes d'orthographe.

(4) Ms. lat. 2949.

La péroraison du sermon de Pâques nous fournit un exemple inverse ; le texte est notablement amplifié dans les exemplaires en langue vulgaire :

« *Dicit nàmque sacra et authentica Scriptura : Qui manducat panem hunc et bibit calicem indignè, judicium sibi manducat et bibit. Quid enim profuit Judæ traditori buccella panis de manu Domini sumpta, cùm scriptum sit quòd statim introivit in eum Sathanas ?*

« *Sic et istis miseris videtur propter suam temeritatem contingere, quia mali accedunt et deteriores recedunt. Tales ergò sibi imeant et vel pœniteant vel abstineant.*

« *Præcipimus denique vobis ut sine impetu et tumultu et garrulitate ad altare accedatis, et vosmetipsos et infantes vestros in horâ communionis et deniceps per totam diem custodiatis, ne comedendo, vel bibendo, vel ludendo, vel aliud temerè faciendo periculum incurrant.*

« *Si quis etiam alienus suum sacerdotem et suam ecclesiam fugiendo hic furtivè communicare voluerit, præcipimus ei ut abscedat, ne hic vel servitium audire vel communionem accipere præsumat.*

« *Ut autem sacram communionem valeamus dignè percipere et per eam ad*

« Car ce tesmoigne la sainte Escriture, que cil qui lo cors N.-S. mainve et boit son sanc, et ne mie dignement, cil mainve sa mort et est dessevrez de la compaingnie N.-S. perdurablement. Que profita à Judas li pains que N.-S. li dona à la Cène ? Il le reçut de la main Damedeu, et maintenant qu'il l'ot mangié, se li antra li deables ou cors, et trahi N.-S. et lo vendi aus Juis. Tot ansi reçoit li mauves hom et la mauvesse femme qui ne veilt degerpir son peichié ; il reçoit lo cors N.-S. mauvessement. Mais hardiement s'il commenie, mauves i vient, pire s'en revait. Ores, bones gens, esgardés an vos meismes que vos soiez bien confes et bien repentanz, et si appareillié de aproichier à la table N.-S., que vos lo suen saintisme cors et son preciox sanc puissoiz recevoir au salu de vos armes et de vos cors. Et se aucun maleurox hi a qui son peichié ne voile deguerpir, je ne li puis pas veer ne li doi, se il velt recevoir ; mais je li consoil que il ne le reçoive pas, mais reçoive pain beneoit. Et bien saiche il que pains benoiz rien ne li vaut au salu de l'ame, mais ensi est establi an sainte iglise que l'an doint pain beneoit à tel gent por coverture de lor peichiez ; car quant il vendront à l'autel, qu'il ne soient aperceu qu'il soient tel. Se il ha ceianz home estrange qui soit antrediz ou escommeniez, ou qui fuie son prevoire ou sa mère iglise por son forfait, de par Deu li commandons, et sur le peril de s'ame, qu'il s'an haut et qu'il ceianz n'oie le servisse, ne ceianz ne se commenit. A vos autres qui estes en la

æternitatem pervenire præstet nobis Jesus (1). »

garde Deu et en la nostre, commandons nos de par Deu que vos vignoiz à l'autel mout saintement, si que li uns ne face presse à l'autre, ne ne vos antreboutez ne ni vignoiz riant, ne foles paroles disant, mais saintement et humblement, si comme à si digne chose comme est li cors N.-S. Gardez vos anfanz et vos mesmes hui de trop mangier et de trop boivre, que à vos ne à els n'avigne aucune chose qui à Deu desplaise ; et se vos icez choses gardez que je vos ai ici montrées, si conquerroiz l'amor N.-S. et la gloire perdurable (2). »

Le même passage est encore plus délayé dans d'autres versions francaises, particulièrement dans les versions picarde et poitevine. Voici comment chacune d'elles reproduit les dernières phrases ; la confrontation ne sera pas moins curieuse au point de vue du caractère respectif des deux dialectes :

« ..... Mes jo li lo que il ne soit tant hardis que il le fache, mais rechoive pain beneoit, ne mie pour ce que pain beneoit li puisse valoir, mais ensi est establi en sainte yglise que l'on deint à tel gent pain beneoit por couverture de leur pechiés, et de pain beneoit ne sont il mie digne. Car se il venoient ensemble ovec les autres à l'autel, ce seroit leur dampnation. Et se il a céens home qui soit estrange ou qui soit escuminiés, ou qui hache son

« Ge lor lou qu'il ne seient si hardi qu'il ou facent, mas receivent pain beneit : non pas por ceu que li pains beneiz li puisse tant valer, mas il est establi en sainte iglese que l'on deit doner pain beneit à tau manère de gent por coverture de lor pechez. Quar dau cors N.-S. ne sunt pas digne ; mas s'il n'aloient à l'auter ensemble ob (3) l'autre gent, on sereit apercegu qu'il sereient en peché dampnable. Et s'il ia céenz homme qui seit entredizou escumengez, ou qui

(1) Ms. lat. 2949.

(2) Ancien ms. de Saint-Victor.

(3) Cette forme orthographique, dans un dialecte intermédiaire comme le poitevin, montre que l'origine si controversée de la préposition française *avec* pourrait être aussi bien dans le terme latin *ob* que dans *ab ;* très souvent, en effet, et précisément dans le texte mis en regard de celui-ci, on la trouve écrite *ovec*. *oveucq*, etc.

proisme ou son provoire ou si glise par son forfait, seur péril de s'ame li conmandons que il s'en voit et que il céens n'oie servise, et que céens ne soit cumeniés. Or vous commandons de par Dieu, à vous tous que céens devés estre conmuniés, que quant (viendra) après la messe, que vous vengniés saintement, que li uns ne fache presse à l'autre, et que li uns ne veingne l'autre boutant, ne gabant, ne fole parole disant. Gardés vos enfans et vos memes de trop mengier et de trop boivre au jor d'ui, que à vous ne à aus n'aveingne chose qui soit pechiés. Se vous volés ceste feste fère et maintenir si con ge vous ai dit, si aurés la vie perdurable, et nostre Sires vous resuscitera au deraen jor, et vous metera en sa gloire (1). »

fuie à son preveire ou à s'iglese por son forfait, sor le peril de s'arme li comant ge qu'il s'en auget et qu'il céenz n'oiet lo servise De, ne ne s'entraiet à la communion. Or commandons nos de por De à vos toz qui céenz vos devez acommunier que, quant vendra après la messe, que vos vengez si saintement que l'un ne facet presse à l'autre, et que vos ne vengez l'un l'autre botant, ne riant, ne gabant, ne escharnissant, ne fole parole disant, mes saintement et humiliment, si cum à si digne chose receivre cum est li cors N.-S., par cui nos devom tuit et totes estre sau. Gardez vos enfanz et vos meismes de trop menger et de trop beivre, qu'à vos n'a eaus n'avenge chose qui vos seit dampnemenz. Si vos volez icestes choses garder et maintenir issi cum ge vos ai dit, si aurez la vie durable ob Nostre-Seignor, et N.-S. vos reçuscitera au darrer jor dau juise, et vos metra en la gloire (2). »

Enfin cette péroraison, texte important sous plus d'un rapport, a subi une nouvelle et dernière amplification dans le manuscrit 187 du fonds français, qui est moins ancien. Ainsi, on y lit en propres termes qu'il faut se garder de trop manger après la communion pour ne pas s'exposer à rendre le corps de Notre-Seigneur. Le sermon des Ra-

(1) Ars. ms. 65. Les manuscrits français 13314 et 13315 donnent un texte presque semblable à celui-ci, sauf le dialecte, qui est, comme dans le ms. de Saint-Victor, celui d'une région centrale. Peut-être ont-ils servi de guide, l'un ou l'autre, au clerc picard qui a rédigé l'exemplaire de l'Arsenal.

(2) Poitiers, ms. 124. Nous devons la communication de la copie de ce manuscrit à l'obligeance de M. Boucherie, professeur à Montpellier.

meaux contient encore, dans plusieurs exemplaires français, une comparaison curieuse, dont il n'y a pas trace dans la rédaction latine, entre le diable et le marchand colporteur. Le sermon du troisième dimanche après Pâques se termine par la longue anecdote du moine et de l'oiseau, également absente du texte latin (1); et bien plus, dans celui-ci, l'homélie du même jour roule en grande partie sur un thème différent. Pour le huitième dimanche après la Pentecôte, au lieu d'un commentaire du texte « *Omnis arbor bona fructus bonos facit*, » la plupart des versions en langue vulgaire en donnent un autre sur le texte « *Attendite à falsis prophetis.* »

On pourrait multiplier ces exemples; mais il n'en faut pas tant, ce semble, pour montrer que nos manuscrits français sont moins une traduction qu'une imitation, et que l'œuvre de Maurice de Sully n'y est pas exempte de retouche. Du reste, s'ils n'ont pas l'antériorité, ils n'en offrent pas moins, bien mieux que les autres, un spécimen sûr des prédications de la fin du XIIe siècle et du commencement du XIIIe; car ils renferment les sermons de l'évêque de Paris dans la seule forme sous laquelle ils aient pu être débités. Et comme plusieurs des imitateurs du prélat étaient ses contemporains, comme ils parlaient aux laïques le même langage que lui, on peut dire que leurs rédactions reproduisent, sinon la lettre, du moins le véritable aspect primitif des homélies qu'il avait prêchées lui-même avant d'en faire un recueil de modèles. En modifiant son œuvre sous un rapport, on l'a rétablie sous un autre. Pour tout dire en un mot, le texte latin est une traduction, le texte français est une restitution (2).

(1) « Si vos en dirons une bele samblance : il se fu uns buens hom de religion, » etc. Mss. fr. 187, 13314, 13315.

(2) Ce texte peut être considéré comme inédit, car les anciennes éditions ne se retrouvent plus, et d'ailleurs elles étaient peu fidèles; quant à la version publiée par M. Boucherie (*loc. cit*), elle ne

A partir de l'époque de Maurice de Sully, les traces de prédication en langue vulgaire se multiplient. « Se vos ne savez latin, dit aux fidèles un anonyme presque aussi ancien, vos savez romans. En tel languange cum vos savez, demandez; si aprenez de vostre créance ço que vos devez faire (1). » Et ce n'est pas seulement au bas peuple que le latin est étranger : avant l'an 1213, un abbé de Jumièges est obligé d'expliquer l'évangile en français à une partie de ses religieux (*simplicioribus fratribus*)(2). Les gens de la cour ont également besoin qu'on leur traduise les textes sacrés, et un peu plus tard on verra le roi lui-même se charger à l'occasion de ce soin (3).

Les premiers disciples de saint Dominique, même ceux qui appartiennent à d'autres nations, comme Jourdain de Saxe et Jean de Wildeshusen, prêchaient en français à nos pères : c'est la chronique d'Humbert de Romans qui l'atteste pour le second (4); quant au premier, un biographe du temps nous rapporte un de ses sermons adressé aux templiers en Palestine, et dans lequel, après s'être excusé de connaître mal la langue de France, il s'exécute

représente que la leçon incomplète d'un seul manuscrit poitevin. L'histoire de notre langue gagnerait beaucoup à une édition intégrale et critique, comme on peut en juger par les courts extraits cités tout à l'heure. Voici encore quelques formes de mots intéressantes, relevées au hasard dans un des exemplaires : *charaie*, sortilège (d'où l'expression *être dans un mauvais charoi*); *raiembre*, racheter; *arcedeclin*, maitre d'hôtel (*architriclinus*); *liepre*, lépreux; *regohiciés*, rejetiez; *encarge*, charge; *autère*, adultère; *daubé*, blanchi (*dealbatus*); *jarderie*, ivraie; *essoniier*, excuser; *esgondriller*, se courroucer; *joise*, jugement (*judicium*); *ravoieresse*, rédemptrice (ms. fr. 13314).

(1) Ms. fr. 13316, f° 142. On peut citer aussi comme de la même époque un sermon sur la Sagesse, traduit ou imité de saint Grégoire (V. Le Roux de Lincy, *loc. cit.*, et *Hist. litt.*, XIII, 6).

(2) Martène, *Anecd.*, I, 777, 780.

(3) Dom. Bouquet, XX, 15.

(4) Echard, I, 111, 112.

comme il peut en mélangeant ses phrases d'expressions allemandes (1).

La popularité, si vite fondée, de l'éloquence des frères mineurs était due en partie à l'emploi des idiomes vulgaires, dont leur fondateur leur avait donné l'exemple, même sur le sol classique de la latinité (2). Quand Joinville reproduit la harangue si originale, si vraie, de ce cordelier rencontré en Provence par saint Louis, certes, il ne traduit pas, il répète. Mais ne nous reste-t-il point, dans nos manuscrits latins mêmes, de longs discours tout entiers en français, comme ce récit de la Passion qui remplit vingt-trois colonnes des *Distinctions* de Pierre de Limoges (3) ? Et les sermons des Mystères, qui sont loin d'être alors des sermons de comédie, ne sont-ils pas écrits ordinairement dans le langage du peuple ?

Il n'y a donc pas lieu de s'appesantir davantage sur la question de savoir si notre langue a été généralement usitée dans la chaire du XIII[e] siècle ; c'est un fait qui ne saurait être sérieusement contesté. Mais la même évidence n'entoure pas encore le reste de la proposition que nous avons avancée et qu'il nous faut justifier : les sermons écrits en latin ou en style hybride étaient eux-mêmes prononcés intégralement en français, lorsqu'ils ne s'adressaient pas au clergé.

S'il était naturel que l'on prêchât au peuple unique-

(1) « *Cùm idem magister invitatus fuisset à templariis ultrà mare quod faceret eis collationem aliquam..., volens eis in principio dare intelligere quòd, licet nesciret de gallico nisi parùm, tamen confidebat quòd ex uno verbo modico intelligerent unam magnam sententiam, dixit sic : Si unus, inquit, esset asinus ultrà murum illum et elevaret caput, ità quod videremus unam auriculam ejus, jàm intelligeremus quod ibi esset unus asinus totus ; ità quod per... unum verbum modicum intelligitur tota sententia, licet alia sint theutonica.* » *Acta SS. feb.*, II, 734.

(2) « *Et assumpto eo (textu), in vulgari suo multa fuit loquutus de insolentiâ prælatorum*, etc.» Etienne de Bourbon, ms. lat. 15970, f° 333.

(3) Ms. lat. 16482, au mot *Passio Domini*.

ment dans son idiome, il ne l'était pas moins que les clercs se servissent du leur pour la préparation et la rédaction de leurs discours. Par là, ils les mettaient à la portée de leurs confrères de tous les pays; tous pouvaient les comprendre et les imiter, puisque le latin, à la différence des dialectes vulgaires, ne variait pas avec les régions et les provinces. D'ailleurs, il était seul admis entre gens d'Église, et même dans les écoles. Aux yeux des lettrés, tout autre langage paraissait encore empreint de rudesse, et ils ne l'employaient en chaire que par une sorte de concession. « Le roman, dit le traducteur de Robert de Lincoln, n'a pour les clercs aucune saveur agréable (1). »

Dès les premières années du siècle, ou plutôt avant, puisqu'il mourut en 1202, Alain de Lille *translate* en latin un sermon prêché par un abbé de Montpellier « *romanis verbis* (2) » ; et ce morceau paraît n'avoir jamais été rédigé sous une autre forme. Une des homélies d'Elinand, qui est à peine postérieur et dont la phrase latine semble pourtant si bien faite pour être déclamée, est accompagnée de cette note sur l'original : « *Hic sermo* TOTUS GALLICÈ *pronuntiatus est* (3). » Des indications semblables se retrouvent dans le titre d'une quantité d'autres sermons dont le texte ne contient pas un mot de français. Ceux qui furent débités par un chancelier de Paris (probablement Haimeric de Vari) dans les églises de Saint-Gervais, de Notre-Dame, de Saint-Antoine, sont précédés des mots *gallicè* ou *in vulgari*, tandis que celui qui est adressé par le même orateur aux écoliers de Saint-Jacques porte : *in latino* (4). En tête de

(1) « *Lingua romana coràm clericis saporem suavitatis non habet.* » Ms. fr. 902.

(2) « *Sermo quem composuit abbas Cisterciensis romanis verbis apud Montem-Pessulanum, in ecclesiâ Beati-Firmini, quem posteà magister Alanus transtulit in latinum.* Ms. lat. 14859, f° 233.

(3) Tissier, VII, 232.

(4) Ms. lat. 2516a, f°s 46, 49, 52, 71. — Chez les religieuses de Saint-

celui du frère Gilles du Val-des-Écoliers, prononcé à Saint-Bernard le vendredi saint, et de celui de Robert de Sorbon pour le jour de l'Ascension, on lit également : *in gallico* (1). Dans le recueil où est transcrit ce dernier, Pierre de Limoges cite un sermon sur saint Mathias « fait en latin, mais très propre à être dit en roman (2) ». Ainsi certaines homélies pouvaient être prononcées à volonté dans une langue ou dans l'autre, suivant le cas et l'auditoire.

Nous n'aurions même pas besoin de témoignages aussi précis pour reconnaître que l'idiome employé par les rédacteurs n'est pas celui dont les orateurs se servaient. Nous avons entendu déjà saint Bonaventure réclamer humblement l'indulgence de ses auditeurs parisiens, parce qu'il n'était pas habitué à parler comme eux : « Bien que je sache mal le français, dit-il, la parole de Dieu que je vais vous annoncer n'en a pas moins de valeur en soi. Ne vous inquiétez pas de cela ; il suffit que vous puissiez me comprendre (3). » Et le préambule dans lequel il s'exprime ainsi est reproduit en latin, comme toute son allocution. Gilles d'Orléans commence une des siennes par ces mots : « *Omissis latinis verbis, procedamus ad sermonem* (4). » Et le texte qui suit est encore entièrement latin. A chaque instant, les prédicateurs, après avoir cité une parole de

Antoine, le chancelier prêche quelquefois aussi en latin. La note *ad populum*, mise en tête de plusieurs de ses sermons, est encore une manière de désigner la langue française. Ceux qui ne portent aucune indication furent dits peut-être tels qu'ils sont écrits.

(1) Mss. lat. 16482, au mot *Karitas;* 15971, f° 185, etc.

(2) Ms. lat. 15971, f° 158. Pierre de Limoges semble distinguer ici, par la dénomination de *parvi sermones*, les sermons en français, ou au peuple, des sermons aux clercs, qui sont en effet plus prolixes: « *Hunc sermonem invenies inter* PARVOS, *factum* TAMEN *in latino, sed multùm applicabilem in romano.* »

(3) « *Licet ego nesciam bene loqui gallicè, non tamen propter hoc verbum Dei quod debeo proferri in se minùs valet. Idcò non curetis de hoc, dùm tamen me intelligere possitis.* » Ms. lat. 16481, n° 129.

(4) *Ibid.*, n° 105.

l'Écriture, en annonçant la traduction (*et vult tantum dicere in gallico*, etc.); et cette traduction elle-même n'est pas écrite en français (1). Ainsi en est-il encore des fables et des proverbes vulgaires, qui reviennent si souvent dans leur bouche : tels qu'on les a rendus sur le vélin, ils n'ont plus parfois aucun sel, ni même aucun sens (2). Donc tout le reste du discours a dû être pareillement *translaté*.

Les exemples de cette nature sont assez nombreux pour nous permettre de généraliser la conséquence. Nous y sommes, d'ailleurs, formellement autorisés par un passage de Jacques de Vitry, qui, dans la préface de ses sermons *de tempore*, sans recommander expressément, tant la chose lui semble aller de soi, que ses modèles latins soient traduits aux fidèles dans la chaire, nous dit : « Je m'étends sur des détails familiers ; mais ces détails ne sont superflus que dans les instructions adressées en langue latine à des clercs ou à des religieux. » Et il ajoute plus clairement encore, en conseillant l'emploi des exemples et des proverbes à la portée du peuple : « Ils n'impressionnent pas autant dans toutes les bouches, *ni dans un idiome autant que dans l'autre* (3). » N'est-ce pas indiquer d'une façon évidente comment devaient se dire les homélies comprises dans son recueil et toutes celles qui avaient la même destination ?

(1) *Ibid.*, n°s 6, 10, 26, etc.

(2) Voici quelques exemples de proverbes populaires habillés en latin. Nous en citerons tout à l'heure quelques autres laissés dans leur forme naturelle (pour les fables, voir plus loin, ch. IV) : *Mensura durat. Habitus monachi monachum faciunt* (proverbe renversé.) *Qui est garnitus non est aunitus* (honni). *Cras dabor, non hodie. Jecit lapidem in horto ejus. Habet maculam in oculo et oculum in maculâ. Infirmi non furcâ, sed linteo sunt vertendi. In molendino siti moritur. Domino omnes honores. Qui de suo prandio aliquid reservat, indè melius est quandò cœnat* (mss. lat. 15970, f°s 332, 351 ; 15971, f° 81 ; 16497, f° 60 ; 2516^a, f°s 83, 84 ; 17509, f° 15 ; Tissier, VII, 244, 288).

(3) Préfaces des sermons édités à Anvers et de ceux du ms. lat. 17509. « *Nec uno idiomate sicut in alio.* »

L'usage, regrettable à notre point de vue, de transformer, de travestir de la sorte la parole des orateurs sacrés, se maintint au XIVe siècle et dans les âges suivants : c'est ainsi que furent dénaturées les prédications du dominicain Jean Tauler et celles du célèbre Raymond Lull, faites les premières en allemand, les secondes en catalan. Quand vint l'imprimerie, les éditeurs conservèrent encore cette vieille tradition : M. Victor Le Clerc l'a observé lui-même, en ajoutant que des esprits intelligents auraient dû y renoncer plus tôt, et qu'il en est résulté beaucoup d'incertitude dans l'histoire des langues européennes (1). Bien mieux, en pleine époque moderne, certains orateurs sacrés ont gardé l'habitude de rédiger leurs discours en latin. Lingendes en faisait autant sous la minorité de Louis XIV. Le P. Giry, célèbre minime auquel on doit une *Vie des saints* fort connue, écrivait presque tous les siens dans cette langue, nous apprend son biographe, « parce que le latin abrège bien plus que le français, et encore n'y mettait-il que l'ordre et la substance du discours (2). » Ce sont là exactement les motifs et le procédé des prédicateurs du XIIIe siècle ; et P. Giry, comme Lingendes, vivait à la fin du XVIIe siècle, c'est-à-dire au moment où la langue française avait atteint tout son épanouissement, où son usage était devenu universel. C'était donc bien une tradition constante dans l'Église, et l'on ne saurait s'étonner de la voir en vigueur à une époque où le latin dominait, au contraire, dans le clergé et les écoles.

Passons aux textes qui offrent ce mélange bizarre de l'idiome savant et de l'idiome populaire, et qui ont fait supposer chez les sermonnaires du XIIIe siècle l'usage d'un style macaronique transitoire.

(1) *Hist. litt.*, XXIV, 378, 379.

(2) *Vie du P. Giry, minime*, par le P. Claude Raffron, Paris, 1691, in-18, p. 172.

Les titres donnés par les manuscrits renferment très souvent, nous venons de le reconnaître, des indications comme celles-ci : *in vulgari, in latino.* Mais ils n'en offrent pas une seule qui laisse à penser qu'un morceau quelconque ait été prononcé en langage hybride. Ces rédactions bigarrées se présentent dans deux conditions ; tantôt des fragments latins plus ou moins considérables, empruntés d'ordinaire à un livre saint, sont suivis de leur commentaire français ; tantôt ce sont des phrases ou de simples mots français intercalés, enchevêtrés dans un texte latin.

Dans le premier cas, il n'y a rien de singulier. Les deux langues sont employées non simultanément, mais successivement. Au lieu d'un thème unique placé en tête du discours, il y en a plusieurs, échelonnés dans l'intérieur et un peu plus longs ; or les thèmes, comme encore aujourd'hui, étaient toujours énoncés en latin, même dans les sermons français. Par exemple, dans un sermon anonyme sur le mariage, dont nous avons parlé ailleurs, après les mots : « *Vocatus est Jesus Christus et discipuli ejus ad nuptias,* » on lit cette espèce de strophe :

« Quant gens de grant paraige se voulent marier,
« Se semonent grant gens pour estre à l'espouser, » etc. (1).

Puis vient un autre texte latin développé de la même manière, et ainsi de suite. Un recueil de sermons pour le carême, que M. Paulin Paris croit avoir été écrit en français par une plume italienne (2), ne contient de même qu'une série de fragments latins suivis de leur traduction libre : le prédicateur pouvait, s'il le jugeait à propos, se borner à cette traduction ; lorsqu'il parlait à un auditoire mêlé de clercs et de laïques, il disait sans doute

(1) Ms. lat. 16498, *in fine.*
(2) Ms. fr. 423. P. Paris, *Les manuscrits français*, IV, 67.

le tout. C'est ce qui arrivait certainement pour ces épîtres farcies que M. Victor Le Clerc appelle « une première atteinte portée à la liturgie toute latine (1) », et qui, en définitive, ne sont que des homélies du genre de celles dont nous parlons. Quoi de plus naturel, au XIIIe siècle, qu'un commentaire comme celui-ci, même lu ou débité tel qu'il est écrit ?

« *Epistola sancti Stephani protomartyris :*

« Entendez tuit à chest *sarmon*,
« *Et clerc et lay*, tout environ :
« Conter vous vueil la passion
« De saint Estenle le baron,
« Comment et par quel mesproison
« Le lapidèrent li felon,
« Pour Jesu Christ et pour son nom ;
« Ja l'oyrez bien en la lechon.

« *Lectio Actuum apostolorum... Stephanus, plenus gratiâ et fortitudine, faciebat prodigia et signa magna in populo :*

« Sains Estenles, dont je vous chant,
« Plains de grâce et de vertu grant,
« Faisoit el pule mescreant
« Miracles grans, Dieu precheant
« Et crestienté exsauchant.

« *Surrexerunt autem quidam de synagogâ,* » etc. (2). Toute la passion de saint Étienne est racontée de cette façon. Ici encore, ce sont purement et simplement des phrases d'un texte sacré accompagnées chacune de leur explication ; explication faite, non pour remplacer la lecture officielle de l'épître à l'autel, mais pour être récitée ensuite, au moment du prône. La disposition contraire

(1) *Hist. litt.*, XXIV, 365.
(2) Mss. de D. Grenier, tome CLVIII. Extrait d'un ancien graduel manuscrit du chapitre de Laon (XIIIe siècle).

se rencontre dans les sermons qui ont été brodés sur les chansons *Belle Aalliz mainz s'en leva* et *Sur la rive de la mer :* le thème est français, et le commentaire, à l'exception de quelques mots, est écrit en latin. Mais le tout a dû certainement se dire en français, puisque le prédicateur a pris ces chansons pour sujet précisément afin de se mettre à la portée du langage et de l'intelligence populaires (1).

Lorsque les deux idiomes sont véritablement entremêlés, cela tient, le plus souvent, à ce que le texte que nous possédons est une simple ébauche, un brouillon, ou bien a été rapporté (*reportatus*) par un clerc de l'auditoire, qui a reproduit dans la langue ecclésiastique les mots dont il ne se rappelait pas la forme vulgaire. C'est l'opinion émise par Échard au sujet de Jacques de Lausanne (2) : l'inspection des manuscrits la justifie parfaitement. Il est clair, par exemple, que Pierre de Limoges a revêtu d'un langage à lui la plupart des discours insérés dans ses collections, puisque plusieurs sont rédigés tout en latin malgré la note *in gallico*, et qu'il va même jusqu'à faire parler limousin à Robert de Sorbon (3). Mais il arrive aussi que les phrases françaises intercalées dans les morceaux latins sont des citations de vers ou de proverbes, auxquels le rédacteur a voulu avec raison laisser leur forme originale, ou qu'il n'a pu traduire. C'est ce qu'on voit dans les sermons de Gérard de Liège et de Nicolas de Biard, tout farcis de proverbes (4), dans ceux de Jacques

(1) Ms. lat. 16497, f°s 74, 75.

(2) Echard, I, 547.

(3) Ms. lat. 15971, f°s 171,163, etc.

(4) Mss. lat. 16483, 16505, etc. Voici quelques exemples de ces proverbes français qui émaillent des sermons latins, et qui sont le plus souvent rimés : « Ne la vache ne le veel. Ne va si bien cevals qu'après dis mile aux tres-alast. Il nos alnera les costez. Berte fu à le mait : s'ele donat, si en ait (*sic dedit, sic habeat*). Qui bien vei et mal prent, à bon droit se repent (*ou* se foloie à enscient). Qui

de Vitry, et dans la série attribuée par nous à Haimeric de Vari, où se trouve citée entre autres cette espèce de chanson :

« Quant Aeliz fut levée
« Et quant elle fut lavée,
« Jà la messe fut chantée,
« Et diable l'ont emportée (1). »

Enfin, et c'est peut-être le cas le plus fréquent, les clercs ont fait suivre certains membres de phrases ou certains mots latins des expressions françaises correspondantes, afin de faciliter la tâche de celui de leurs confrères qui aurait à débiter le même passage aux fidèles. Ils lui ont indiqué le terme propre, technique, dont il fallait se servir : « *Et obviabit illi*, ira à l'encontre. — *In vase ficuli*, QUOD DICITUR tyrelyre *vel* esparnemaille. — *Non faciunt nisi otiosa*, SCILICET VULGARE DICITUR : vos ne fetes se oiseuses non. — *Percipite regnum*, QUOD DICITUR : entrez en saisigne. — *In domo declosâ*, GALLICÈ hale (2). — *Ut sit nobis obumbratio*, SEU escrail (3). » Il en a été quelquefois de ces explications comme de tant de gloses théologiques, intercalées par les copistes dans un texte auquel elles

est garniz, si n'est honiz. Amors qui ne vaut ne fait nient à prisier. Bonne parole bon lieu a. Qui à eure vuet mengier, ains eure estuet apparillier. Qui gaignier ne veut, perde li viengne. Au sanblant coneist l'en l'omme. Parole, puis que rois l'a dite, ne doit pas estre escondite. Petit châtel deit on en haut lever, et qui s'abaisse exhaussier. A la feste saint Martin, toutes vieilles boivent vin. Tantes muances, tot tens adversitez : *fous est qui s'i fie* (mss. fr. 13316, fo 245 ; lat. 17509, fos 82, 117, 124 ; 15953, fos 1, 27 ; 15954, nos 37 39, etc. ; 15383, fos 13, 33, etc. ; 16505, fos 145, 160 ; Poitiers, 124, fo 47).

(1) Mss. lat. 17509, fo 146 ; 2516a, fo 42. Variante, dans le ms. lat. 15954 :

« Quant les dames furent parées,
« S'en furent les crois alées. »

(2) Gérard de Liège, ms. lat. 16483, fos 24, 59, 63, 68, etc.

(3) Ms. lat. 17509, fo 95.

n'appartenaient point ; on en trouve, en effet, d'ajoutées après coup sur la marge en regard des sermons, celles-ci par exemple : « *Mundus pugnat contrà nos duabus manibus*, GALLICÈ de l'espée à deux mains. — *Habitum truncatum*, SCILICET mentel de piaces et de morciaxs, *seu* de truant (1). » On rencontre aussi le mot propre français exprimé sans son équivalent latin ; ce qui a lieu, soit pour éviter une répétition inutile, soit parce que le scribe ne connaît pas parfaitement l'idiome savant : « *Prædicatores tenentur* ramentevoir *statum Ecclesiæ*. — *Sicut venditores pomorum pueris parvum pomum dant*, pour alecheir. — *Non possem solvere* lo recet (*ad intrandum monasterium*). — *Ille facit* l'avant (*adventum*), qui seit se avancier de Dieu (2). »

Nous n'avons point remarqué de phrases hybrides qu'on ne puisse rapporter à l'une de ces raisons d'être ; et si l'on en découvrait, ce ne serait qu'à l'état d'exception. Combien d'ailleurs un tel jargon, qui s'explique sous la plume de nos sermonnaires, n'eût-il pas été ridicule dans leur bouche ? Et combien n'aurait-il pas choqué, transporté du vélin dans la chaire ? On a essayé de rendre la chose vraisemblable en disant, à propos d'un sermon bilingue sur sainte Madeleine, que l'orateur avait voulu se faire mieux comprendre de son auditoire, tout en conservant son décorum de lettré (3). Mais il y avait longtemps déjà que le peuple n'entendait plus le latin et qu'on lui prêchait en langue vulgaire. Et quelle utilité eût-on vue à lui faire comprendre quelques bribes informes de sermon, quelques paroles décousues, sans suite, tandis que le reste du discours aurait été pour son intelligence une énigme, pour son oreille un vain son ? Quel profit, surtout, en eussent tiré les femmes, à qui l'on veut précisément que le pané-

(1) Mss. lat. 3538, f° 48 ; 16505, f° 146.
(2) Mss. lat. 16481, n° 55 ; 16505, f° 205 ; 15971, f° 72 ; 16483, f° 23.
(3) Paulin Paris, *Hist. litt.*, XXI, 314-316.

gyrique de Madeleine soit adressé? Non, l'Église avait trop à cœur la diffusion de son enseignement pour parler à nos pères autrement qu'ils parlaient eux-mêmes. Le langage dont elle se servait alors pour les instruire n'était pas un amalgame de fantaisie : c'était le pur français du XIIIe siècle, ce français riche, souple, logique, assez près de son berceau pour conserver l'empreinte visible de son origine sans être déformé par des règles arbitraires, assez près de sa maturité pour être fort, indépendant, et pour se suffire à lui-même.

On a cru à une transition, à un acheminement vers le style farci de Ménot et d'Olivier Maillard, ces fameux prédicateurs de la fin du XVe siècle. Or les sermons de ceux-là ont été eux-mêmes prononcés autrement qu'ils sont écrits. M. Géruzez en a déjà donné plusieurs preuves: nous en rappellerons une seule, à cause de son analogie avec celles que nous venons de produire pour une époque antérieure : « Vous dites, Mesdames, s'écrie Maillard après une citation latine, que vous n'entendez pas le latin, et que vous ne savez ce que je veux dire; je vais vous l'expliquer. » Et il le leur explique *en latin* sur le papier; ce qui eût été une mauvaise plaisanterie s'il en eût fait autant de vive voix (1). Du reste, on possède de quelques-unes de ses œuvres, notamment du trop célèbre sermon *tousseux*, des copies entièrement françaises. L'usage de remettre tout en latin était devenu, de son temps, une sorte de frénésie, que la Renaissance dut exciter encore. Mais les prescrip-

(1) Géruzez, *Hist. de l'éloquence politique et religieuse*, p. 79 et suiv. L'opinion si injustement accréditée au sujet du langage usité dans la chaire des XVe et XVIe siècles a son origine dans ce passage de Voltaire: « Les sermons de Ménot et de Maillard étaient prononcés moitié en mauvais latin, moitié en mauvais français. De ce mélange monstrueux naquit le style macaronique: c'est le chef-d'œuvre de la barbarie. Cette espèce d'éloquence, digne des Hurons et des Iroquois, s'est maintenue jusqu'à Louis XIII. » (*Ibid.*) On remonte rarement à la source d'une erreur historique sans rencontrer Voltaire sur son chemin.

tions du concile de Trente, qui furent fidèlement exécutées, nous sont un sûr garant que, même au XVI[e] siècle, on ne connut point les prédications macaroniques (1).

Depuis que ces éclaircissements sur la langue de la chaire ont été publiés pour la première fois, nous avons eu la satisfaction de voir les érudits se ranger à notre opinion et même la confirmer par de nouveaux arguments. M. Wallon, entre autres, lui a prêté, dans son remarquable ouvrage sur *saint Louis*, l'appui de son nom et de son savoir (2). M. l'abbé Bourgain, professeur à l'Université catholique d'Angers, a fait mieux encore : des recherches originales sur la prédication au XII[e] siècle l'ont conduit pour cette époque à des résultats absolument identiques, et, en prouvant, par des témoignages irréfutables que l'on prêchait dès lors en français au peuple et aux frères lais, même lorsque les sermons qui leur étaient adressés étaient rédigés sous la forme latine ou dans un langage hybride, tandis que l'on prêchait en latin aux clercs, aux religieux, aux écoliers, il a démontré *à fortiori* combien cette règle était naturelle et générale cent ans plus tard (3).

Un seul critique, M. Hauréau, s'est inscrit en faux contre les conclusions que nous avons posées. Ses objections empruntent une importance particulière au recueil qui leur a prêté sa publicité, et qui n'est autre que l'*Histoire littéraire de la France*, commencée par les bénédictins, continuée par l'Institut. Nous allons donc ouvrir une parenthèse pour y répondre en deux mots, et nous reproduirons d'abord *in extenso* l'argumentation de notre contradicteur, tant pour en montrer la faiblesse que pour observer les règles de la bonne foi :

(1) Le Concile de Trente enjoint expressément de prêcher *vernaculâ linguâ* (Labbe, XIV, 884).
(2) *Saint-Louis et son temps*, II, 203 et suiv.
(3) *La Chaire française au* XII[e] *siècle*, p. 169 et suivantes.

et barbare qui est le latin des sermons populaires? En outre, il y a des thèmes, comme ceux de Nicolas de Gorran, composés au XIIIe, au XIVe siècle, pour aider les prédicateurs à rédiger promptement, la veille des dimanches, des fêtes, les sermons qu'ils devaient réciter le lendemain. Or ces thèmes sont en latin. Enfin, sous les titres de *Sermones parati*, *Dormi secure*, nous avons des sermons achevés, à l'usage des curés indolents ou justement défiants d'eux-mêmes ; et ces sermons, livrés tout prêts à la paresse, à l'insuffisance, sont rédigés en latin.

« *Ainsi nous pourrons accepter les sermons dont il doit être question dans cette notice tels qu'ils nous seront présentés par les recueils où ils se trouvent* (1). »

Voici notre réponse :

Ces observations comprennent deux sortes d'arguments : les uns sont basés sur des exemples ; les autres sur la vraisemblance. Or les quatre exemples cités rentrent précisément dans la classe de ceux que nous avons invoqués à l'appui de notre propre thèse. Dans le premier, le scribe ou le collecteur, après avoir exprimé un proverbe en latin, comme le reste du sermon, prend la précaution d'indiquer au prédicateur dans quels termes il doit le traduire en s'adressant au peuple, parce que c'est là une locution populaire qui perdrait toute sa portée, tout son sel, si l'on y changeait un mot. Dans le second et le troisième, il cite des textes de l'Écriture, qui, suivant l'usage constant de la chaire, doivent être énoncés deux fois, d'abord en latin, puis en français ; c'est pour observer cette règle, et pour ne pas répéter deux fois la même phrase dans la même langue, ou bien de peur que le traducteur n'altère, fût-ce de la façon la plus légère, le sens officiel de la parole sacrée, qu'il s'impose ce redoublement. Dans le quatrième enfin, trouvant que les mots

(1) *Hist. litt.* de la France, t. XXVI (publié en 1873), p. 388-390.

evidentia bonitatis, *eminentia dignitatis*, traduits littéralement, seraient peut-être un peu obscurs, un peu emphatiques pour des oreilles populaires, il marque qu'il faut dire simplement en chaire : *sa très grant bonté*, *sa très grant dignité*. Tout cela est parfaitement explicable.

Les arguments tirés de la vraisemblance montrent, en premier lieu, que M. Hauréau n'a pas compris notre pensée. Il a cru que nous voulions dire que les sermons étaient d'abord recueillis en français, puis traduits en latin. Ce n'est pas ainsi que le *rapporteur* agissait : suivant son habileté ou son caprice, il reproduisait ou résumait le sermon français, soit dans cette langue même, soit directement en latin, c'est-à-dire dans sa langue usuelle. Nous avons des exemples formels de ce dernier procédé ; il fut employé notamment par Jean de Saint-Benoît, suivant l'opinion de Quétif et d'Echard (1). Quant à l'idée bizarre que les clercs auraient traduit en latin des sermons français « pour les rendre moins intelligibles », il faut avouer que c'est le rédacteur de l'*Histoire littéraire* qui devient ici difficile à comprendre. Quoi ! des hommes chargés d'expliquer l'Évangile et passionnés pour la diffusion de la doctrine chrétienne auraient visé à se rendre inintelligibles ? Mais c'est tout le contraire ; c'est précisément pour rendre leurs œuvres accessibles à tous leurs confrères, au clergé de toutes les provinces, que les compilateurs de sermons les revêtaient de l'idiome universel des clercs. Rédigés dans un des dialectes français, ils pouvaient ne pas être entendus hors de la petite circonscription où régnait ce dialecte ; rédigés en latin, ils entraient dans le fonds commun de la littérature ecclésiastique, une dans son langage comme dans son esprit.

Que dire de cette autre objection : « Peut-on supposer que les prédicateurs, en traduisant leurs sermons, y ont

(1) *Script. ord. Præd.*, I, 406.

mêlé le latin et le français uniquement *pour nous tromper*, pour nous faire croire qu'ils étaient capables de parler cette sorte de langue, cette langue incorrecte et barbare qui est le latin des sermons populaires ? » Ils songeaient bien à nous ! Ils se préoccupaient bien des siècles à venir ! Et qui a jamais prêté à cette traduction, à cette transcription plutôt, un motif aussi puéril? Les prédicateurs n'avaient besoin de prouver à personne qu'ils savaient parler le latin, puisque c'était le langage ordinaire et officiel de tous les clercs. Ils avaient un but plus élevé et plus pratique : ils voulaient multiplier le plus possible et faciliter aux prêtres les moins capables la distribution de l'enseignement religieux ; ils en cherchaient tous les moyens. Voilà le pourquoi de tant de procédés ingénieux, bizarres si l'on veut, imaginés pour venir en aide à la prédication. On a assez reproché, dans d'autres circonstances, à notre ancien clergé l'art avec lequel il savait persuader le peuple.

Si le latin des sermons populaires est une langue incorrecte et barbare, on n'y peut voir qu'une preuve de plus qu'ils n'étaient pas prononcés sous cette forme ni dans le jargon macaronique : l'auditoire les eût trouvés ridicules, et le but aurait été manqué. Qu'eussent dit les Parisiens, par exemple, si les homélies entendues par eux en 1260 et 1261 avaient été mêlées de phrases entières en patois limousin dans la bouche de l'orateur, comme elles le sont dans le manuscrit de Pierre de Limoges, qui les a recueillies? Evidemment ce mélange est le fait du rapporteur, et cette reproduction était destinée à son usage personnel.

Enfin M. Hauréau donne une force nouvelle à notre proposition en observant que « nous avons en latin la plupart des sermons prononcés durant l'espace de cinq siècles, du XIe au XVIe, devant le peuple mêlé des fidèles. » En effet, comment admettre qu'au XIVe siècle, au XVe,

au XVIe, c'est-à-dire lorsque la langue française était devenue dominante partout, lorsqu'elle avait dépossédé sa rivale dans la littérature comme dans l'usage général, on ait encore prêché en latin aux populations de la France? Le même phénomène se retrouvant à une époque où notre explication est seule possible, il faut nécessairement étendre cette explication à la période antérieure.

Voici, d'ailleurs, un texte contemporain que nous avons trouvé dans un manuscrit récemment acquis par la Bibliothèque nationale, et qui non seulement la justifie, mais la reproduit, pour ainsi dire, en propres termes. On lit dans la préface des sermons *de tempore* composés par Jacques de Vitry : « Autre est la prédication qui s'adresse aux clercs, autre celle qui s'adresse aux laïques. Lorsque nous parlons dans les couvents et les assemblées de savants, *en langue latine*, nous pouvons dire beaucoup de choses, parce que nous ne sommes pas obligés de descendre aux explications minutieuses ; mais avec les laïques, il faut tout préciser et mettre les points sur les *i*, afin que la parole sacrée soit pour eux claire et lucide comme la pierre de l'escarboucle (1). » Il est évident que, bien que les mots « *en langue vulgaire* » ne soient pas ici exprimés en toutes lettres dans le second membre de phrase, ils le sont virtuellement, ils sont dans la pensée de l'auteur, qui oppose l'un à l'autre les deux genres de prédication. Voilà donc les deux contre-parties du principe général que nous avons posé, confirmées par une proposition également générale. Et celle-ci est émise dès la première moitié du siècle, avant 1240! Et non seulement elle prouve

(1) « *Quod aliter clericis, aliter laicis est prædicandum... Quando vero in conventu et congregatione sapientium in latino ydiomate loquimur, tunc plura dicere possumus, eo quod ad singularia non oportet descendere ; laicis autem oportet quasi ad oculum et sensibiliter omnia demonstrare, ut sit verbum prædicatoris apertum et lucidum velut gemmula carbunculi.* » Nouv. acq. lat., n° 1537, prologue.

que l'on prêchait toujours en français à la masse des fidèles, mais elle donne explicitement la raison de cet usage, implicitement celle des expressions françaises intercalées *pour les prédicateurs* dans les manuels ou les résumés latins, et ces raisons sont celles que nous avons données nous-même !

M. Hauréau reconnaît, du reste, que notre affirmation est juste pour les sermons contenant une indication expresse : *in gallico*, *in vulgari*, etc. Ailleurs il laisse échapper un aveu plus précieux encore, en disant que Gauthier de Château-Thierry mêle à son texte « un certain nombre de mots français employés tantôt pour suppléer, tantôt *pour expliquer* les mots latins (1). » Nous espérons que désormais il ne pourra plus prendre ces cas-là pour des exceptions, étant impossible qu'une règle imposée par la nécessité n'ait été observée que de temps à autre, et que l'Église, qui tenait avant tout à se faire comprendre, ait habituellement parlé à nos pères une autre langue que la leur. En tout cas, il est à désirer qu'une publication aussi sérieuse et aussi estimée que l'*Histoire littéraire*, considérée en quelque sorte comme un des organes officiels de l'érudition française, ne s'en tienne pas à l'opinion formulée un peu trop à la hâte par un de ses rédacteurs, et revienne un jour sur cette question, comme elle revient, à l'occasion, sur toutes celles qu'ont fait progresser de nouvelles découvertes.

Il nous faut maintenant dire un mot des sermons qui se disaient réellement en latin. En vertu de la maxime citée plus haut (*lingua romana coram clericis saporem suavitatis non habet*), ceux qui étaient adressés au clergé se prononçaient d'habitude dans la langue de l'Église. Le fait est assez constant pour que nous n'entrions pas dans de

(1) *Hist. litt.*, *ibid.*, 393.

grands développements sur ce point. Eudes Rigaud, archevêque de Rouen de 1248 à 1269, prêche en latin, dans ses tournées pastorales, aux chanoines de Sausseuse, de Notre-Dame-la-Ronde, des cathédrales de Lisieux et de Bayeux (1). L'archevêque de Bourges, Simon de Beaulieu, suit son exemple lorsqu'il visite l'église de Clermont, et dans le concile de Paris où il combat les privilèges des ordres mendiants (2). Gérard de Reims fait de même dans le chapitre de Sainte-Geneviève de Paris, la veille de l'Ascension de l'année 1273 (3). Le titre des sermons, qui est accompagné souvent, comme on vient de l'observer, des mots *in gallico*, porte au contraire l'annotation *in latino* quand ils ont été prononcés dans une église conventuelle, comme chez les Jacobins, à l'abbaye de Saint-Victor, et même chez les religieuses de Saint-Antoine, ou bien lorsqu'ils ont été adressés à des écoliers (4); car la langue de l'Église était exclusivement la langue des écoles et devait l'être longtemps encore. Guibert de Tournai, en réunissant ses homélies, vers la fin du siècle, dit positivement qu'il les avait débitées autrefois au clergé de Paris « *latinâ linguâ* (5). »

Cependant certains clercs d'un ordre inférieur n'auraient pas été capables d'entendre ces prédications savantes : aussi avons-nous formulé d'une manière moins absolue notre seconde proposition. Dans plusieurs communautés, la lecture de la règle était déjà suivie d'une explication en français; les statuts de Grégoire IX se lisaient eux-mêmes

(1) *Regestrum visitationum*, Rouen, 1847, p. 443, 616, etc.
(2) Baluze, *Miscell.*, I,279; Du Boulay, III, 465.
(3) *Sermo in capitulo, in latino*. Ms. lat. 16481, n° 147.
(4) Mss. lat. 2516, 15971, etc. Les statuts du collège bénédictin de Marmoutier, confirmés en 1390, maintiennent l'obligation de parler latin, soit dans la maison, soit au dehors, « *prout inter bonos scholares est fieri consuetum.* » (*Hist. litt.*, XXIV, 56.)
(5) « *Rogatus pluries ut sermones quosdam, quos ad clerum Parisiorum latinâ linguâ prædicaveram, congregarem.* » Troyes, ms. 1778, prol.

en cet idiome dans les abbayes de Normandie. Lorsqu'Eudes Rigaud, avant d'admettre aux bénéfices les ecclésiastiques de sa province, les éprouvait en leur faisant traduire un passage de l'Écriture sainte, cet examen décelait parfois chez eux une connaissance très superficielle du latin (1). Et à Jumièges, n'avons-nous pas vu tout à l'heure l'abbé Alexandre obligé d'expliquer l'Évangile à une partie de ses frères dans leur dialecte maternel?

La latinité des sermonnaires ne manque ni de correction ni d'élégance dans les morceaux reproduits tels qu'ils ont été prononcés, ou rédigés à tête reposée par l'auteur lui-même, comme ceux d'Adam de Perseigne et de Barthélemi de Cluny. Mais, quand le discours a été rapporté par un auditeur et traduit de la langue vulgaire, celle-ci se reflète manifestement dans la construction des phrases et jusque dans les mots. A la vérité, le calque du français est un caractère commun à tous les textes latins du temps ; mais il semble ici plus marqué, et c'est peut-être un résultat en même temps qu'une preuve nouvelle de la transposition de l'idiome des sermons. Par exemple, le rapporteur qui aura entendu dire en chaire : « Tout le monde pleurait », ou bien : « Le Seigneur prêcha pour une seule femme », écrira tout naturellement, pour conserver la physionomie de la phrase et pour indiquer d'une manière plus précise les termes dont s'est servi l'orateur : « *Totus mundus plorabant; Dominus prædicavit uni soli mulieri* (2). » Il rendra volontiers le mot *conte* par *compotum* (compte), ne lui trouvant pas d'équivalent qui se rapproche assez de la forme française (3). Ainsi, tout en recouvrant la parole des prédicateurs du manteau de la langue savante, on donnait à ce voile une grande transparence, et c'était là encore un procédé mnémotechnique. Le latin dont on

(1) *Regestrum visitationum*, p. 57, 80, 187.
(2) Ms. lat. 16481, nos 5, 39.
(3) *Ibid.*, no 109.

revêtait la phrase écrite n'était qu'un vernis extérieur, sous lequel devaient rester visibles les linéaments de la phrase parlée.

Néanmoins, pour l'étude de la latinité du moyen âge aussi bien que pour celle de notre langue moderne, les innombrables sermons du XIIIe siècle sont une mine féconde à exploiter. Ceux qui sont rédigés en français fournissent les exemples les plus variés du véritable langage usuel de l'époque. Les autres, par cela même que le style en est souvent très familier, présentent les types de mots les plus altérés, les plus déprimés qui aient existé; car c'est à ce moment que le latin, cessant presque complètement de se parler, cesse également de se corrompre, tandis que le français, de son côté, commence à s'écrire, et par conséquent se perfectionne.

CHAPITRE III

DES DIFFÉRENTS GENRES DE SERMONS

ET DE LEURS SUJETS

Thème général des prédications. — Sermons sacrés. — Sermons des dimanches. — Sermons des saints. — Genres divers. — Sermons *ad status*. — Oraisons funèbres. — Sermons en vers. — Sermons des Mystères. — Traités didactiques.

Si, après avoir étudié la forme extérieure des sermons du XIIIe siècle, on en considère le fond, la structure intrinsèque, l'œil est tout d'abord frappé de l'air de famille qui les unit entre eux, et qui rend si difficile l'éclaircissement de leur origine quand ils ne sont pas signés. Cette ressemblance n'est point particulière à l'époque : elle s'étend beaucoup plus haut et beaucoup plus bas. Depuis les

Pères, depuis les Apôtres, pour ainsi dire, jusqu'aux temps modernes, qui ont vu introduire dans la chaire bien des éléments étrangers, le texte de l'Écriture sainte, et particulièrement de l'Évangile, est le thème éternel et presque unique sur lequel tous les prédicateurs ont brodé des variantes différant elles-mêmes fort peu les unes des autres. Les homiliaires, les recueils de modèles, les traités didactiques, multipliés de plus en plus, forment au moyen âge une espèce de trésor commun, où chacun vient emprunter les paraphrases et les raisonnements traditionnels; système favorable, sans doute, à l'unité et à l'intégrité de la doctrine, mais ne laissant à l'initiative individuelle qu'un champ restreint. N'avons-nous pas entendu un membre du haut clergé interrompre en pleine église un orateur, pour lui faire observer qu'il ne devait prêcher que ce qui était écrit? Il s'agissait, il est vrai, d'une proposition douteuse, que saint Louis justifia en montrant qu'elle se trouvait dans saint Augustin. Mais on ne se bornait pas à suivre les commentaires des Pères (ce qui n'avait rien que de très raisonnable), ni à les traduire pour les répéter. Les contemporains se calquaient mutuellement, au point que les homélies relatives à une même fête présentent parfois des passages tout à fait identiques. On alla même plus loin, puisque, comme nous le montrerons, les prédicateurs en arrivèrent à débiter textuellement certains discours stéréotypés, consacrés par l'usage, et qu'on finit par dire, au XIVe siècle: Un tel prêche *Abjiciamus*, un tel *Suspendium*, c'est-à-dire les séries de sermons tout faits commençant par ces mots (1). C'était tomber dans le métier. Toutefois la période dont nous nous occupons ne voit apparaître que les symptômes de cette décadence. L'uniformité ne règne encore que dans le fond de la teneur et dans quelques détails, rarement dans la lettre même. Les Élinand, les Étienne de

(1) V. ci-dessous, ch. V; *Hist. litt.*, XXIV, 373.

Langton et beaucoup de leurs collègues savent donner à leur parole un cachet d'originalité.

L'interprétation de l'Écriture forme donc la base de la prédication. Le prône, ce sermon par excellence, n'est que le développement du texte sacré dont la lecture vient d'être donnée aux fidèles, quand il n'en est pas la simple reproduction en termes différents. Les premiers missionnaires racontaient aux païens la vie de l'Homme-Dieu et ses miracles : leurs successeurs répétaient de même le récit laissé par les évangélistes (1), en l'expliquant brièvement et en en tirant la matière de quelques considérations morales. Ils faisaient rentrer à l'occasion dans leur cadre la critique des mœurs ou la controverse dogmatique : les questions sociales, qu'ils abordaient en passant, n'étaient point traitées à fond et directement comme aujourd'hui. Le nom d'*homilia*, primitivement appliqué à ce commentaire de l'évangile de la messe (2), devint le nom générique des allocutions ayant un caractère religieux : celui de *sermo*, qui est employé concurremment par saint Augustin (3), finit par le remplacer complètement ; et l'on peut dire qu'il est seul usité au XIIIe siècle, car le premier figure à peine dans deux ou trois de nos manuscrits. Plus tard, on a voulu établir une différence entre le sermon et l'homélie, différence portant principalement sur leur étendue et sur la forme méthodique propre à l'un, étrangère à l'autre : cette distinction, qui peut être commode aujourd'hui dans l'usage, est conventionnelle et purement rétrospective.

Si le thème général des homélies ne varie pas, l'application des textes de l'Écriture à certains jours ou à certains objets

(1) Certaines homélies de saint Augustin portent simplement le titre d'*enarratio*.

(2) Justin, *Apolog.* 2; S. Augustin, *Ep.* 2 *ad Quodvultdeum;* etc.

(3) S. August., *Ep.* 77; Du Cange, au mot *Sermo*. On a vu que les Latins avaient employé aussi le terme de *tractatus popularis*, traduction du grec ὁμιλία.

permet d'établir, au-dessous de ce genre unique, plusieurs catégories secondaires. Au point de vue de l'auditoire et du langage, nous avons distingué des sermons aux clercs et des sermons aux fidèles ; au point de vue de l'heure affectée à la prédication, des sermons proprement dits (*in mane*) et des collations (*post prandium*). Sous le rapport du sujet, la liturgie établissait également deux classes : les sermons *sacrés*, et les sermons *extraordinaires*. Les premiers seuls, on se le rappelle, se disaient au milieu de la messe, après l'évangile : c'était ceux qui roulaient sur la fête du jour, c'est-à-dire sur le *propre du temps*, ou bien sur un saint appartenant au corps des évangélistes ou des docteurs. Les sermons extraordinaires, c'est-à-dire ceux qui étaient en l'honneur des autres saints, ou qui avaient un objet particulier, comme la paix, l'éloge d'un défunt, étaient rejetés à la fin de l'office ou à tout autre moment (1).

Mais cette division n'est pas usitée dans les manuscrits des sermonnaires. La plupart nous offrent deux grandes séries séparées, embrassant, l'une tous les dimanches et toutes les fêtes du Seigneur (*sermones de tempore*, *de dominicis, dominicales*, etc.), l'autre les principales fêtes des saints (*sermones de sanctis*, *de festis*, *festivales*). Beaucoup d'auteurs les mettent à la suite l'une de l'autre dans un même recueil. La première débute d'ordinaire par l'Avent, commencement de l'année ecclésiastique ; dans un ou deux manuscrits de Maurice de Sully, elle part du jour de la Circoncision, commencement de l'année civile. Jacques de Vitry la subdivise en quatre parties, répondant aux quatre actes du drame annuel que l'Église déroulait au peuple dans ses solennités : *tempus deviationis* (de l'Avent à la Septuagésisme), *tempus revocationis* (de la Septuagésime à Pâques), *tempus reconciliationis* (de Pâques à la Pentecôte), *tempus peregrinationis* (de la Pentecôte à

(1) Martène, *Ant. eccl. rit.*, III, 610 ; Du Cange, au mot *Sermo*.

l'Avent) (1). Presque tous les sermons *de tempore* se rapportent uniquement à l'évangile de la férie ; cependant Guillaume Perraud, Hugues de Saint-Cher et quelques autres en ont aussi composé sur les épîtres. Jacques de Vitry seul ajoute pour chaque dimanche le développement d'un troisième texte, celui de l'Introït de la messe : suivant la remarque du dominicain Damien du Bois, qui a édité une partie de ses œuvres en 1575, il est le premier qui ait songé à expliquer aux fidèles ce fragment de l'office. Son essai ne paraît pas avoir eu de succès ni d'imitateurs : les morceaux lus solennellement à l'assemblée, c'est-à-dire l'évangile et l'épître, formaient à l'instruction dominicale une base suffisante.

Les discours sur les saints, ou panégyriques, varient dans chaque recueil quant au nombre et quant aux personnages qui en font le sujet. Les sermonnaires se renferment souvent dans le cercle des saints les plus illustres (*sancti majores*) (2), comme saint Jean-Baptiste, saint Pierre, saint Paul, saint Michel, saint Étienne, les Innocents, Marie-Madeleine, sainte Geneviève; mais ils s'étendent de préférence sur les fêtes de la Vierge. Quelques-uns aiment à faire l'éloge de leur patron particulier, comme Nicolas du Pressoir, celui du protecteur de leur église ou de leur ordre, comme Élinand et Jean de Toucy. Les

(1) Ms. lat. 17509, préface. Cette répartition de l'année liturgique, bien qu'elle soit parfaitement dans l'esprit de l'enseignement de l'Église, est particulière à Jacques de Vitry. La période de *déviation* représente celle de l'égarement de l'humanité dans le paganisme antique; la période de *révocation*, celle de l'appel à la pénitence par Jésus-Christ et son précurseur; la période de *réconciliation*, celle de la rédemption et de la conversion du monde; enfin la période de *pérégrination*, la marche du peuple chrétien à travers les siècles. Les liturgistes se contentent ordinairement de cette division plus simple : 1° de l'Avent à Noël (temps qui ont précédé le Messie); 2° de Noël à la Pentecôte (vie du Messie); 3° de la Pentecôte à l'Avent (temps postérieurs).

(2) Jacques de Vitry, *loc. cit.*

saints les plus récents et presque contemporains, tels que saint Dominique, saint François, saint Thomas de Cantorbéry, trouvent de nombreux panégyristes (1). Un anonyme fort intéressant, l'auteur des courtes homélies françaises transcrites à la fin d'un exemplaire du manuel de Maurice de Sully, paraît s'être attaché spécialement à ceux qui occupent une place importante dans les annales de sa nation, saint Martin, saint Remi, saint Ouen, saint Éloi, etc. Il donne sur la vie de chacun des renseignements succincts, qui nous apprennent au moins comment l'histoire était alors racontée (2). Le chancelier Prévostin, le cardinal Eudes de Châteauroux, Guillaume d'Auvergne insèrent de même des détails biographiques dans les éloges de sainte Geneviève, de saint Dominique, de Thomas Becket (3). Mais trop souvent, surtout vers la fin du siècle, l'orateur se borne à commenter l'évangile ou l'épître de la fête, et à tirer de là des allusions banales aux vertus du saint.

Les séries *de festis* commencent ou se terminent, lors-

(1) Mss. lat. 3538, 15954, etc.

(2) Arsenal, ms. fr. 65. « Saint Eloi fu nés de Limousin; orfèvres fu premièrement. Li rois Dagoubers l'aama, par une sele d'or qu'il li fist faire, et li balla l'or. Saint Elois de cel or l'en fist deux seles, dont un autre orfèvre n'eust fait que une. Entre saint Eloi et saint Oien furent compaignon, et furent eslit en un jour, li un à estre vesque de Noion, li autre à estre arcevesque de Roen. Conme saint Eloi du transir, sainte Beatriz (Bathide), qui roine estoit de France et qui mout amoit saint Eloi por sa saintée, si fu mandée; mais saint Elois estoit trespassés quant ele vint, et avoit esté le cors seur terre trois jors por lui atendre. La dame li descovri le visage...; un randon de sanc li comença à oissir parmi la destre narille, ausint noviaus comme si fust vis. Et conme la dame vit ce sanc, ele le comença à recoullir... et en fist sainctuaire qui est encore à *Saint-Baucent* à Chièle (f° 60). » Le même auteur, dans le sermon pour la fête de saint Denis, rapporte le miracle de la sainte ampoule et le baptême de Clovis, « le premier roi qui onques fust en France. »

(3) Mss. lat. 15954; Ars. 602. Guillaume d'Auvergne, éd. de Paris, 1674.

qu'elles sont complètes, par des sermons sur le *commun des saints*, c'est-à-dire sur l'universalité des bienheureux ou sur toute une classe, comme les martyrs, les confesseurs, les vierges. Les uns étaient composés en vue de la fête de la Toussaint ; les autres pouvaient servir dans une foule d'occasions : car les panégyriques se tenaient dans un ordre d'idées si général, que celui de sainte Luce, par exemple, tel que l'a rédigé Nicolas de Biard (1), s'appliquerait également bien à toutes les vierges du calendrier. Guillaume Durand dit, dans son *Rational*, que des sermologes, ou recueils d'homélies, écrits par des papes et des docteurs, se lisaient dans les églises aux fêtes des confesseurs et de plusieurs autres saints (2) : cet usage, selon toute apparence, devait exister aussi pour les autres genres de prédication.

La grande majorité des compositions de nos sermonnaires rentre dans les deux catégories précédentes. C'est là le domaine ordinaire de la chaire. Mais on comprend, d'après la multitude des cas où le prêtre avait à enseigner les fidèles, qu'il reste en dehors de ce cadre de nombreuses variétés. Dans les cérémonies spéciales, l'orateur prenait toujours son thème dans un des textes sacrés de l'office. Dans les circonstances fortuites ou étrangères au culte, il l'empruntait à un livre saint quelconque. Les instructions du Carême, même lorsqu'elles étaient quotidiennes, roulaient presque toujours sur l'épître ou l'évangile de la férie (3). Dans l'Ancien Testament, ce sont les Psaumes qui inspirent le plus l'éloquence des clercs : Philippe de Grève compose jusqu'à trois cent trente-six homélies sur différents passages du psautier (4) ; Étienne de Langton, Jean d'Abbeville en développent aussi des versets, particuliè-

(1) Ms. lat. 15971, f° 81.
(2) *Rationale*, c. I, n° 32. V. Du Cange, au mot *Sermologus*.
(3) Mss. lat. 279, 14596.
(4) Mss. lat. 14594 ; Maz. 666 ; etc.

rement dans les temps de pénitence, comme l'Avent, le Carême, la semaine sainte (1). Albert le Grand, Jean Colonna, saint Thomas, Guillaume d'Auvergne, saint Bonaventure écrivent des séries de discours sur certaines matières spéciales, l'Eucharistie, la femme forte, les préceptes du Décalogue. Les prédications de cette nature sont plus rares : elles ne convenaient pas plutôt dans une situation que dans l'autre. On peut en dire autant des commentaires du *Pater*, du *Credo*, de l'*Ave Maria*, dus à Maurice de Sully, à Guibert de Tournai, etc. Mais on avait créé un type d'une application encore plus générale : c'est le *sermo communis*, exhortation banale et vague, dont le titre indique suffisamment le caractère (2) ; idée curieuse en soi, et néanmoins fort utile, car il n'était pas indifférent, pour celui qui pouvait à toute heure être appelé à prendre la parole, d'avoir dans l'esprit un morceau toujours prêt, toujours d'actualité, et propre à lui servir d'impromptu.

A côté de ces divers genres, plutôt que parmi eux, il faut placer les sermons *ad status*, ou *ad omne hominum genus*, dont nous avons expliqué l'origine et l'objet en parlant des auditoires. Alain de Lille, Jacques de Vitry, Humbert de Romans, Guibert de Tournai ont compilé sous ce titre de véritables encyclopédies parénétiques, où sont passées en revue toutes les classes de la société (3). Il faut y ajouter, quoique son œuvre ait moins d'étendue, l'auteur d'un traité anonyme sur la prédication, qui a fait suivre ses

(1) Mss. lat. 2519, 15965. Les sermons de Jean d'Abbeville sur les Psaumes, dans le premier de ces manuscrits, portent en marge des indications comme celles-ci : *in quadragesimâ*, *in dedicatione*, etc. La longue passion anonyme reproduite par Pierre de Limoges dans ses *Distinctions* (ms. lat. 16482, au mot *Passio Domini*) a pour thème un verset des Psaumes.

(2) V. mss. lat. 13586 ; 16482, f° 338 ; etc.

(3) V. ci-dessus, première partie, ch. III, V, VI.

préceptes oratoires de huit modèles de discours, à l'adresse des soldats, des juges, des princes, des religieux, des prêtres, des gens mariés, des veufs et des jeunes filles (1). Ce recueil paraît remonter à la première moitié du siècle. Les plus intéressantes des compositions de l'espèce sont les *sermones vulgares* de Jacques de Vitry. Cette dénomination, qu'il leur a donnée lui-même, ne doit pas les faire confondre avec les sermons *communs* dont il vient d'être question. Ils avaient cependant avec eux quelque rapport ; car ils pouvaient être débités en toute occurrence aux personnes qu'ils concernaient.

Il est douteux que les sermons *ad status* aient été prêchés séparément tels qu'ils sont écrits : le mélange fréquent des différents ordres d'auditoires ne le permettait guère. Il est plus probable que, selon les gens qui l'entouraient, le moraliste choisissait des traits dans tel ou tel compartiment de cet arsenal, comme on le voit faire à Gilles d'Orléans dans la chapelle du roi, à Robert de Sorbon devant les écoliers (2). Tout en développant son thème ordinaire, relatif à la fête ou au saint du jour, il intercalait, avec plus ou moins d'à-propos, des critiques et des conseils empruntés de Jacques ou d'Humbert. Et comme il y avait toujours parmi l'assistance quelques clercs, ne fût-ce que les officiants, il arrivait que les hommes d'Église n'étaient pas épargnés plus que les autres, même dans les simples homélies dominicales adressées au peuple.

Un autre genre d'un caractère tout particulier, l'oraison funèbre, avait été très cultivé au siècle précédent : l'*Histoire littéraire*, qui le constate, ajoute par la bouche de Daunou : « Nous ne remarquons plus guère, au XIIIe siècle, d'autres oraisons funèbres que les lettres circulaires, ordinairement fort courtes, que l'on appelait *rotuli* (3). »

(1) Ms. lat. 16514.
(2) Mss. lat. 16505, 16481.
(3) *Hist. litt.*, XVI, 166.

Double erreur; car les rouleaux des morts n'appartiennent nullement à l'art oratoire, et ensuite les éloges écrits ne sont pas les seuls qui fussent alors décernés aux défunts. On en a une première preuve dans la harangue bien connue du franciscain Jean de Samois, rapportée en abrégé par Joinville (1). Quand le corps de saint Louis fut levé de son tombeau, à Saint-Denis, pour être transporté à la Sainte-Chapelle, le frère Jean, monté sur un échafaud, fit à une multitude imposante le récit des grandes actions du roi. « Et ne cuidés pas que je vous mente, » dit-il à la fin, après avoir rappelé un des plus beaux traits de ce prince et en montrant le sénéchal, « que je voi tel home ci, qui ceste chose m'a tesmoigné par son serement. »

Ce discours, il est vrai, est postérieur d'un certain nombre d'années à la mort de saint Louis. Mais la cendre de saint Bonaventure n'était pas encore refroidie quand Pierre de Tarentaise fit en son honneur, dans le concile de Lyon, une véritable oraison funèbre, dont Labbe a reproduit des fragments (2). Eudes de Châteauroux avait rendu le dernier soupir depuis quelques jours à peine, lorsque l'évêque de Paris prononça dans sa cathédrale l'éloge court, mais expressif, que nous avons cité en examinant ses œuvres (3). C'est dans la péroraison d'une allocution au synode de son diocèse qu'Étienne Tempier louait ainsi la mémoire du cardinal. Pour les personnages moins marquants, cette *recommandation* avait lieu plutôt à la fin du prône : le prédicateur, après avoir énuméré en quelques mots leurs mérites, demandait à l'assemblée des prières pour leur âme, que l'on récitait immédiatement ; on leur consacrait rarement un discours spécial. Jacques de Vitry donne cependant des modèles d'oraisons funèbres pour un homme

(1) Dom. Bouquet, XX, 304.

(2) Labbe, t. XI, part. I, col. 957.

(3) Ms. lat. 16481, n° 128. Nous parlerons tout à l'heure du prétendu sermon de Robert Saincériaux en l'honneur de Louis VIII.

noble, pour un prélat, pour un religieux, pour un bourgeois, pour un chevalier, pour une dame ; oraisons dont le contexte fait voir qu'elles devaient se dire au moment des funérailles, dans l'église et devant le corps (1). Il faut se rappeler, en outre, l'usage observé dans les *remembrances* ou repas de famille qui suivaient les obsèques : profitant de l'impression, toute chaude encore, produite sur les assistants par la triste cérémonie, un prêtre les exhortait à ne pas oublier celui dont ils pleuraient la perte (2).

Sans doute, il y a loin de ces éloges aux chefs-d'œuvre du maître fameux dont le souvenir s'impose en pareille matière. La parole vibrante de Bossuet couvre l'écho attardé des voix de ses devanciers. Mais, à côté du génie, à côté de la magnificence du style, n'y a-t-il pas une place honorable pour une éloquence plus simple, pour des accents plus populaires, où nul apprêt ne déguise l'émotion ? Quoi de plus sincère que le mot qui résume la louange du cardinal Eudes dans la bouche de l'évêque de Paris : « Je ne sais s'il laisse sur la terre son pareil ? » Et quoi de plus touchant que ces prières publiques, répondant au représentant de l'Église sur le bord des tombes entr'ouvertes ?

Si la simplicité atteignait parfois la poésie, la recherche de l'effet conduisait aussi quelques prédicateurs à la versification. Lorsqu'on sait la place énorme que les vers occupaient dans toutes les branches de la littérature du temps, l'on ne peut s'étonner de les voir se glisser jusque dans la chaire. Les sermons rimés sont moins un genre qu'une forme particulière de prédication. Bien qu'on en rencontre un certain nombre, ils sont réprouvés, en géné-

(1) Ms. lat. 17509, f°s 90, 91, 92. « *Ille burgensis, qui hodiè viam universæ carnis ingressus est.* » — « *Ille vir religiosus, qui coràm nobis jacet defunctus.* »
(2) Humbert de Romans, *Max. Bibl. Patr.*, XXV, 567.

ral, par la didactique. On ne les regarde pas comme une œuvre utile et sérieuse ; ils sont, pour ainsi dire, extra-liturgiques. L'orateur sacré, selon Pierre de Limoges, « doit s'efforcer de parler au cœur de ses auditeurs, et ne pas imiter ceux qui visent à chatouiller l'oreille, à la charmer par la cadence et le langage des poètes (1). » — « La chaire, dit l'auteur d'un traité anonyme déjà cité, ne peut admettre des paroles puériles ou bouffonnes, ni des combinaisons de rythmes, ni des consonnances métriques, ayant pour but de séduire l'oreille plutôt que de former l'esprit ; c'est là une prédication de théâtre, ennemie des âmes (2). » Un autre, s'emparant d'un texte d'Isaïe *(quasi parturiens loquar)* pour comparer le prédicateur à la femme en mal d'enfant, s'exprime ainsi : « La bouche de celle qui est dans cet état ne laisse point échapper de rimes, mais des accents mêlés de larmes et de soupirs, portant à la compassion. » Et un annotateur contemporain ajoute cette remarque à la marge : « *Quod est contrà illos qui faciunt sermones rimatos* (3). » L'art des rhéteurs-poètes conservait malgré tout des adeptes, et les clercs n'écoutaient pas sans plaisir leurs élucubrations. Un humble religieux, un débutant sans doute, s'excuse devant ses frères, avec une confusion modeste, de leur débiter « un sermon quelconque, dépourvu des charmes de la versification, des couleurs du rythme et des fleurs de la poésie, mais qu'il s'est efforcé de rendre tolérable dans la mesure de ses faibles moyens (4). » Aussi son dis-

(1) « *Contrà aliquos prurientes auditorum auribus, et aures mulcere scismis et poeticis volentibus.* » Ms. lat. 16481, n° 85.

(2) « *Quæ prædicatio theatralis est et inimica animæ.* » Ms. lat. 16514, *Traité sur la prédication*, ch. II.

(3) Ms. lat. 15955 (sermon anonyme.)

(4) « *Sed ne prorsus in oculis dilectionis vestræ vacuus appaream, sermonem qualemcumque, etsi non metricis depictum coloribus, si non rhythmulis coloratum et floribus, pro pravitatis meæ modulo charitati vestræ enucleabo.* » Ms. lat. 13586, *in fine*.

cours, quoique en prose, est-il un curieux monument de rhétorique prétentieuse et attifée. Étienne de Bourbon rapporte, dans son recueil d'exemples, un morceau qu'il avait entendu et ensuite lu « *metricè dictatum* (1) ». Lui-même conseille l'emploi des *versus colorati*, et il en place quelques-uns en tête de chacun de ses chapitres. Mais les distiques latins auxquels il applique ce nom, et où la rime est multipliée de manière à constituer l'opposé des *vers blancs*, ne sont pour lui qu'un moyen de fixer dans la mémoire du prédicateur les divisions et les points principaux de son sujet (2). Ils ne font point partie intégrante du sermon, puisque celui-ci devait, d'ailleurs, se dire en langue vulgaire aux fidèles.

Ce sont uniquement des sermons en vers français qui nous restent. De même qu'on récitait au peuple des vies de saints versifiées, on lui déclamait ou on lui lisait des tirades rimées sur un des mille sujets composant le domaine de la chaire. L'épître farcie de saint Étienne, citée tout à l'heure, est un spécimen qui tient à la fois de la légende et de l'homélie (3). Le vendredi saint ou un autre jour de la *grande semaine*, lorsque la foule entourait le crucifix voilé, la voix du prêtre entonnait une espèce de récit poétique, rappelant ceux des trouvères. C'était comme la chanson de geste de la Passion, ce haut fait incomparable que célébrait en même temps la poésie dramatique. Le début surtout semble imité de nos vieilles épopées :

« Or escouteiz moult doucement ;
« Gardez qu'il n'i eit parlement :

(1) Ms. lat. 15970, f° 381.

(2) *Ibid.*, prol. ; Voyez ci-dessus, ch. v.

(3) Mss. de D. Grenier, vol. XIV. On trouve là plusieurs compositions analogues. L'abbé Lebeuf rapporte qu'on lisait encore en 1632, dans certaines églises, de vieilles pièces rimées en l'honneur des saints. A cette date, l'archevêque de Paris les prohiba dans son diocèse, comme n'étant plus que ridicules (*Hist. du dioc. de Paris*, X, 12).

« La passion Deu entenderés,
« Comment il fu pour nous penneiz.
« La lettreure vous oïstes
« Que conta li euvangelistes ;
« Mais ne seustes que montra
« Si bien conme vous l'oreiz jà (1). »

La pièce n'a pas moins de dix-huit cents vers. Ell cédée, dans le manuscrit, d'un opuscule du mê qui en a plus de six cents (2), et suivie d'un autr gueur à peu près égale, qui a pour objet la Comp Notre-Dame. Ce dernier, transcrit à tort en ve pieds, n'est qu'une série d'alexandrins monorime

« Seingnor, or escouteiz : que Dieus vos beneïe
« Par la mort dolerouse qui nos dona la vie.
« Vos l'aveiz bien oï, bien est ge l'vos redie,
« Quant Dieus fu mis en crois de celle gent ha
« Comanda Deus Seingnor à son ami s'amie,
« A l'apostle sa dame, à saint Johan Marie, etc

Ces trois poèmes, qui sont joints à divers *translatés* par Joffroi de Waterford, ont été prob composés ou traduits par le même auteur, ca écrits dans le même dialecte et par la même résulte de leur contexte que chacun d'eux a été être débité publiquement. L'auteur le donne à en nouveau dans son *explicit* : « Priés por tous ceus cest livre et por toz ceus qui *l'escouteront* (4). » Cor voit, le sermon en vers n'était lui-même que le com de l'évangile ou de l'épître, et se disait après leu

Il ne paraît pas que l'oraison funèbre de Lo pièce de soixante-douze quatrains due à Robert Sa et reproduite par Du Cange, ait pu être récitée dans une église. On a prétendu qu'elle l'avait ét

(1) Ms. fr. 1822, fo 185.
(2) Il est intitulé : *Li sermons de la crois.*
(3) *Ibid.*, fo 194.
(4) *Ibid.*, fo 197.

cathédrale de Paris, peu de temps après la mort de saint Louis, à qui on l'appliquait. Mais rien, dans le texte, ne justifie une telle supposition, liée, du reste, à une erreur de personne, et cet éloge ne se rattache au genre oratoire que par son titre (1).

Plusieurs autres morceaux sont intitulés *sermons en vers* sans appartenir davantage à la chaire. Ce sont de petits poèmes religieux ou moraux, dont quelques-uns ont pour auteurs de simples trouvères. Tels sont ceux que l'*Histoire littéraire* analyse avec les productions de ces derniers : le *Chapel à sept fleurs*, donné comme une réminiscence du sermon sur la chanson de la *belle Aliz*; l'*Estoire*, de Thibaut de Mailly; la satire des vices du siècle, par Guichard, seigneur de Beaujeu; le *Dit de la vigne*, par Jean de Douai; la *Chantepleure* ou *Pleurechante*; les *Sept vices et les sept vertus*, etc. Un seul, qui est une sorte d'abrégé de l'Ancien Testament, publié en 1834 par M. Jubinal, pourrait à la rigueur avoir été débité aux fidèles, comme l'éditeur l'a induit des vers suivants :

« A la simple gent
« Ai fait simplement
« Un simple sermon.
« Ne l'fiz as letrez,
« Car il unt assez
« Escriz et raisum (2). »

(1) Du Cange, *Hist. de S. Louis*, part. I, p. 165. V. à ce sujet la notice de M. V. Le Clerc, qui a parfaitement démontré que cet éloge s'appliquait à Louis VIII, et non à Louis IX, comme l'avait cru Du Cange lui-même (*Hist. litt.*, XXIII, 416).

(2) Ms. 19525, fº 45. V. *Hist. litt.*, XXIII, 251-265, et les mss. fr. 1553, 7218, etc. L'*Histoire littéraire* (*ibid.*) range encore dans la catégorie des sermons en vers les pièces suivantes : les *Vers du monde*; l'*Unicorne et le serpent*; le *Dit des planètes*; le *Dit des quatre sereurs*; la *Comparaison dou pré*; la *Brebis desrobée*; les *Six manières de fols*; la *Fole et la sage*; le *Dit de pérèce*; *Guersai*; *Cointise*; le *Courtois donneur*; le *Dit de droit*; *D'avoir et de savoir*; *Dan denier*. Ce sont des opuscules du genre de ceux que nous venons d'énumérer.

Mais la chose est encore très douteuse ; car cette composition est d'un caractère tout aussi profane que les précédentes. Le discours rimé sur la charité et le jugement dernier, qui se trouve dans un recueil de poésies décrit par Paulin Paris, paraît n'être également qu'une moralité (1).

Nous serions plus disposés à croire qu'on lisait ou récitait, à la fête si populaire de la Chandeleur, une longue pièce en quatrains monorimes, transcrite à la suite de l'homélie de ce jour dans un manuscrit dont le commencement renferme les sermons de Maurice de Sully(2). Elle remonte vraisemblablement à la première moitié du siècle, et se rapporte aussi bien à l'Annonciation qu'à la Purification : peut être servait-elle dans les différentes fêtes de la sainte Vierge. Elle n'a cependant pas la forme d'une allocution, mais plutôt celle d'une hymne. Le ton en est exclusivement religieux ; on y remarque même de belles pensées, par exemple cette comparaison, si fréquente au moyen âge, de la Vierge avec la verrière, mais à côté de cela quelques redondances. De temps en temps, suivant une disposition usitée dans les romans de chevalerie et dans certaines poésies latines, les derniers mots ou du moins l'idée finale de la strophe est répétée, comme par un écho, dans le premier vers de la strophe suivante :

« Ne trova pas l'angeles vostre cuer vain ne vole,
« Quand il semma an vos la saintisme parole ;
« Ne li fiz Deu meismes ne vos tint pas à fole,
« Quant il sor totes femmes *vos retint à s'escole.* »

(1) Ms. fr. 902, f° 125. P. Paris, *Les manuscrits français*, etc., VII, 205.

« Seint Pol li apostle dit,
« Si com nous trouvons en écrit,
« Il dist : Se il eust chescon ben,
« Si amur ne eust, ne seroit ren, etc. »

(2) Ancien ms. de Saint-Victor 620.

« *A soe vos retint* li verais gloriox
« Et vostre humilité regarda an toz lox.
« Dame, bien sunt li juif fol et maleurox
« Qui disent que il fu de Joseph vostre espox.

. . . .

« Ausi com li solauz tresperce la verrière,
« Qu'ele n'an est mains sene, mains forz ne mains entière,
« Ainsi antra an vos, dame, cil qui Dex iere,
« Sanz blecier, sans maumetre ; ci ot bone manière.

« Vos estes la verrière, jà nus no desdira,
« Et li sainz mireors en cui Dex se mira.
« Bien lo fist comme Dex, saigement l'atira,
« Quant il vos ne maumist, ne soi n'i empira.

« Vos estes, dame, la rose sanz espine,
« Qui d'odor paist lou siègle, de biauté l'anlumine.
« Vos do ciel estes dame, vos des angeles raine,
« Vos de Paradis porte, *vos estoile marine.*

« *Estoile estes vos*, dame, si com je proverai ;
« Car ausi com l'estoile met defors soi lo rai,
« Si anfantastes vos celui fiz Deu verai,
« Cui je aing, serf et croi, cui je sui et serai. »

En dehors des sermons entièrement rimés, il en est qui contiennent non seulement des fragments de poésies profanes ou sacrées, reproduits à titre de thèmes ou de simples citation (1), mais d'assez longues tirades versifiées apparte-

(1) V. les deux sermons composés sur des couplets de chansons françaises (ms. lat. 16497). Dans les *sermones vulgares* du cardinal Jacques de Vitry, on renconte les fragments suivants (ms. lat. 17509, f°s 36, 139, 146) :

« *Operari dùm licuit*
« *Voluntas mihi defuit;*
« *Nunc facultas adimitur,*
« *Cùm voluntas tribuitur.* » (*Cantilena dampnatorum.*)

« Je vos conjur, sorriz et raz,
« Que vos n'aiés part en ces tas
« Ne plus que n'a part en la meses
« Cil qui prent pais à la prestresse. » (Apologue pop.)

nant réellement au discours. Nous avons déjà parlé d'une homélie sur le mariage, dans laquelle l'orateur avait entremêlé sa prose de vers de différente mesure, mis bout à bout par le scribe et rétablis par Paulin Paris (1). Pierre de Limoges en a inséré de même dans plusieurs articles de ses *Distinctions* (2). Toutes ces intercalations s'expliquent par l'amour du rythme et le désir de flatter l'oreille, que nous avons entendu reprocher à certains prédicateurs.

Quand les trouvères se mettent à prêcher, il est tout naturel que les dramaturges en fassent autant. Au XIIIe siècle, d'ailleurs, le Mystère n'est pas encore sécularisé; il demeure une œuvre à moitié liturgique, et l'on peut, sans sortir de l'église, recevoir des leçons de morale de la bouche des acteurs. Un sermon sert généralement de prologue au drame ; un ou plusieurs autres surviennent plus ou moins à propos dans le cours de l'action, et quelquefois le second n'est que la continuation du premier, c'est-à-dire une *collation* (3). Ils sont tantôt en vers, tantôt

« Quant Aeliz fu lavée,
« Et quant ele fu levée.
« Jà la messe fu chantée,
« Et diable l'ont emportée. » (Chanson.)

L'anonyme d'Amiens reproduit ce texte d'un trouvère (mss. de Dom Grenier, vol. CLVIII) :

« Bone est la dolor
« Dont j'atent doucheur
« Et soulas et joie. »

(1) Ms. lat. 16498; *Hist. litt.*, XXI, 313-317.

(2) Ms. lat. 16482. Au mot *Amor*, par exemple :

« Amor le fit lassus descendre,
« Amor le fit nostre humanité prandre,
« Amor le fit les bras en crois estandre,
« Amor le fit le costé fendre,
« Amor le fit en croiz morir,
« Amor le fit en barath gesir... »

(3) « Commençons où nous finasmes au matin, » dit le prédicateur

en prose. Leur sujet est le plus souvent étranger à l'intrigue et du même ordre banal que celui des sermons *communs*. Nous n'avons pas à nous appesantir sur ces compositions : elles appartiennent moins à l'histoire de la chaire qu'à l'histoire du théâtre. Elles étaient pourtant fort sérieuses : l'Église les employait pour mêler aux amusements du peuple quelque pieux enseignement, et le peuple, de son côté, accourait les entendre, comme l'a dit un savant, pour ne rien perdre des scènes plaisantes ou tragiques (1). Elles se maintinrent durant les deux siècles suivants, malgré l'invasion de la licence et des bouffonneries dans les Mystères. N'est-il pas curieux de voir que les intermèdes dramatiques, remplis aujourd'hui par la danse, consistaient autrefois en sermons ? Et ce simple rapprochement ne révèle-t-il pas un abîme entre les mœurs des deux époques ?

En terminant cette revue de toutes les variétés de l'homélie, constatons un fait : c'est que le XIIIe siècle, si quelques-uns de ses orateurs sont tombés parfois dans la trivialité, n'a point produit de ces basses et grotesques parodies qui déshonorent la littérature du XVe et du XVIe, comme les *sermons joyeux de saint Hareng*, de *saint Oignon*, de *saint Raisin* (2), ni de ces harangues burlesques et païennes qui, durant la même période, se glissèrent jusque dans la tribune sacrée, malgré les défenses continuelles des papes et des conciles (3). Le respect des choses saintes n'avait encore abandonné que certains troubadours, et ceux-là mêmes se contentaient de la satire, sans descendre à la contrefaçon.

A la suite des différents genres oratoires, on doit au

du *Mystère de Théodore* en commençant son second discours (ms. fr. 819-820).

(1) V. Le Clerc, *Hist. litt.*, XXIV, 367.

(2) *Joyeusetés* (Paris, Techener, 1829-34).

(3) Labbe, XIII, 1355, 1456; IV, 479 ; etc.

moins mentionner cette sorte d'ouvrage qui les comprend tous en décrivant les règles applicables à chacun. Il surgit, au XIIIe siècle, une quantité de traités didactiques, nécessités surtout par l'énorme extension que donnent à l'enseignement de la chaire les deux nouveaux ordres mendiants. Les principaux sont ceux d'Alain de Lille, d'Etienne de Bourbon, d'Humbert de Romans, d'Hugues de Saint-Cher, de Pierre de Tarentaise, d'Humbert de Prully, sur lesquels nous avons donné quelques détails dans notre première partie, et où nous puiserons encore plus d'une indication utile. Il faut y ajouter deux ou trois opuscules anonymes, notamment celui qui est intitulé *De dilatatione sermonum*, et un autre de même nature, sans titre, renfermé dans un ancien recueil de la Sorbonne (1). Mais on trouve, en outre, dans les prologues dont plusieurs maîtres ont fait précéder la série de leurs discours, surtout dans ceux de Jacques de Vitry, des avis et des recommandations instructives à l'adresse des prédicateurs. Tous les livres spéciaux sur la matière sont disposés à peu près sur le même plan : après des préceptes généraux, appuyés, comme d'habitude, sur des textes de l'Ecriture, ils contiennent un choix de modèles ou de spécimens, qui devient une source historique importante quand il embrasse tous les sujets abordables et toutes les situations possibles. Si la ligne qu'ils tracent, si les lois qu'ils établissent n'ont pas toujours été fidèlement suivies, si même les sermons qu'ils proposent comme exemples n'ont pas tous été prononcés réellement, ils ne nous apprennent pas moins l'idée qu'on se faisait alors de l'éloquence, les moyens employés pour agir sur les esprits et les cœurs, et divers procédés de composition que nous aurons bientôt à signaler. Le nombre de ces manuels ne fit qu'augmenter et leur usage que se

(1) Ms. lat. 16514. V. ci-dessus, première partie, ch. VII.

répandre dans la suite du moyen âge : la décadence oratoire les rendait plus indispensables encore. Mais on peut dire que le XIII[e] siècle vit la création du genre, et que ce fut un résultat du grand mouvement imprimé à la prédication par les disciples de saint Dominique.

CHAPITRE IV

DE LA MÉTHODE ET DU STYLE DES SERMONNAIRES

Divisions du sermon : thème ; prothème ; teneur ; exemple ; péroraison. — Complément du prône. — Caractères généraux de la méthode et du style. — Idées du temps sur l'éloquence sacrée. — Exemples d'éloquence. — Deux rapprochements. — Les trivialités de la chaire.

Après avoir considéré l'aspect général des sermons, il convient d'étudier les détails de leur structure, principalement la charpente et le ciment, c'est-à-dire la méthode et le style. Supposons le cas le plus ordinaire ; prenons pour type l'instruction dominicale, le prône, et examinons d'abord les éléments ou les divisions qu'il comporte. On peut en distinguer six : le *thème*, le *prothème* avec l'invocation qui le termine, la *teneur* ou le développement du thème en un ou plusieurs points, l'*exemple*, la *péroraison*, puis les *formules finales*, comprenant des prières et des avis de différente nature.

L'auditoire s'est recueilli. Le prêtre a pris place dans la chaire ou sur l'ambon, et, suivant une coutume remontant à la primitive Eglise (1), il a commencé par tracer sur son front le signe de la croix. Avant de parler aux fidèles dans leur langue maternelle, il prononce quelques mots en latin : c'est le *thema*, le thème proprement dit, ou le

(1) V. Martigny, *Dict. des Antiq. chrét.*, p. 550.

texte choisi par lui pour être expliqué à l'assemblée. Cette base fondamentale, nous l'avons dit, est toujours empruntée aux passages des livres saints dont on vient de faire la lecture solennelle, la plupart du temps à l'Évangile. D'autres extraits de l'Écriture seront mêlés au discours; mais ils viendront se grouper autour de celui-là, et ne seront pas essentiels comme lui (1). « La règle de la prédication, disent les didactiques, veut que le début soit pris dans une *autorité* théologique, particulièrement dans les Evangiles, les Psaumes, les Épîtres de saint Paul ou les livres de Salomon; car c'est là surtout qu'abondent les sujets d'exhortations morales. On peut également, si le plan l'exige, demander des témoignages aux autres parties de la Bible (2). » Ce principe est scrupuleusement observé; et c'est par une exception infime que le thème est omis, comme dans l'allocution familière aux pèlerins de Notre-Dame d'Amiens, ou qu'il est tiré d'une source étrangère aux deux Testaments, par exemple d'une chanson populaire ou de l'hymne de la fête, comme dans un sermon pour l'anniversaire de la mort de saint Pierre, commençant par ce texte :

« *Solve, jubente Deo, terrarum, Petre, cathenas,*
« *Quod facis ut pateant cœlestia regna beatis* (3). »

Le thème se compose d'une seule phrase, et quelquefois de moins encore ; car un mot suffit à certains théologiens pour leur inspirer des commentaires à perte de vue (4).

(1) « *Aliquando etiam plures auctoritates adducuntur ad aliquid confirmandum, de quibus plures poterunt intermitti.* » Gui d'Évreux, ms. Ars. 604, prologue.

(2) Ms. lat. 16514, *Traité sur la prédication*, ch, III.

(3) Ms. lat. 14859, f° 282. Cette hymne se chante encore de nos jours.

(4) « *Ductus est Jesus in desertum à Spiritu. De serie lectionis... sufficit hic usque. In sermone præsenti non oportet progredi ultrà... Non satis sufficio nec valeo ad præsens omnia evolvere verba quæ*

Mais alors le reste de la proposition est ordinairement expliqué dans un sermon subséquent ou dans la *collation*. La Faculté de théologie obligeait même les prédicateurs de l'Université à reprendre le soir le thème développé le matin (1).

Après avoir traduit, tout comme aujourd'hui, le texte latin aux fidèles, l'orateur débite un exorde ou *prothema*, qui n'est point une partie nécessaire du discours et qui même ne se lie pas toujours au sujet. « Il y a des cas, dit Humbert de Romans, où l'on ne doit pas faire précéder le sermon d'un prothème ; ainsi dans les réunions intimes où les moines s'instruisent mutuellement. Mais cette pratique est bonne, au contraire, dans les occasions solennelles, quand on attend un nombreux auditoire qui n'est pas encore entièrement rassemblé, ou quand on prêche *ex abrupto* et qu'il faut annoncer le motif pour lequel on prend la parole. Le préambule doit être court, de peur que le sermon lui-même ne provoque l'ennui, et il doit être gracieux (2). » Cette dernière expression a sa paraphrase dans le traité anonyme cité tout à l'heure, où il est recommandé au prédicateur de capter la bienveillance des assistants par sa modestie et par la promesse d'être bref (3).

Le prothème consiste donc principalement en précautions oratoires, du genre de celles que prescrivaient Cicéron et Quintilien. Les sermonnaires remplissent cette partie de leur cadre en s'excusant de leur indignité avec les sentiments les plus humbles, mais dans le langage le plus fleuri. On en a des exemples fort curieux. Nous avons déjà montré saint Bonaventure demandant pardon à son auditoire parisien de son peu de connaissance de la langue

mihi occurrunt circà hoc verbum. » Achard de Saint-Victor (fin du XII[e] siècle), ms. lat. 15033.

(1) Echard, I, 97 (*ex Libro rectoris*).

(2) *De eruditione prædicatorum* (*Max. Bibl. Patr.*, XXV, 457, 458).

(3) Ms. lat. 16514.

française, et comparant sa bouche à la verrière, qui tamise les rayons du soleil et cependant les laisse passer (1). Au moins son début n'est qu'élégant; mais quelle sonorité, quelle emphase dans certains autres, en particulier dans celui de ce religieux qui émet le naïf regret de ne pas savoir prêcher en vers *colorés!* Son abbé lui a donné l'ordre de disserter quand même: il s'en tire en récitant un exorde pompeux, appris par cœur dans les œuvres de quelque rhéteur, et en le faisant suivre d'un sermon très court, sur un ton beaucoup moins élevé (2). On voit que, malgré le principe posé par Humbert de Romans, le prothème ne s'omet pas toujours entre clercs. Dans les prédications au peuple, il a généralement moins d'apprêt. Ainsi Nicolas de Biard dira simplement: « Le marchand de draps a plusieurs espèces d'étoffes, et il sait que celle qui convient à l'un ne convient pas à l'autre; de même, l'orateur sacré doit avoir des sermons de différente nature... Mais moi, pauvre ignorant, je suis fort mal approvisionné (3). » Ces sortes de préambules étaient en usage dès le siècle précédent, et l'on en rencontre surtout chez les sermonnaires qui se rapprochent de cette époque (4). Il y en a d'un

(1) Ms. lat. 16481, nº 129.

(2) « *Non proprium, sed aliundè mendicatum, fratres dilectissimi, proponens sermonis exordium, fronte demissâ, sedulò vos precor, auditores, ut pro indulto habeatis si fortè fercula de mensâ Salomonis sumpta minùs sapida quàm oporteat vobis erogavero. Sacræ etenim Scripturæ puteus altus est, in quo tamen hauriam non habens. Spirituali jàm nectare delibutis salutis poculum propinare compellor, cum ad hoc non præsumptionis temeritas, sed majoris cui obedire tenemur me compellat auctoritas, qui prius inter medios cleros quievisse debuissem, ut assimilarer columbæ, cujus pennæ argento dealbantur... Sed, ne prorsus in oculis dilectionis vestræ vacuus appaream, sermonem qualemcumque, etsi non metricis depictum coloribus, si non rhythmulis coloratum et floribus, pro pravitatis meæ modulo charitati vestræ enucleabo... Et quoniam delicatis auribus grata est brevitas..., sermonem abbreviabimus.* » Ms. lat. 13586, *in fine.*

(3) Ms. lat. 16505, fº 248.

(4) V. le discours d'Arnoul de Lisieux au concile de Tours, en

autre genre, contenant seulement des réflexions générales sur le thème de l'homélie, comme celui par lequel Adam de Perseigne prélude le jour de la Pentecôte et dont le style est véritablement beau (1), ou annonçant les divisions du sujet, comme celui qu'on lit en tête du sermon de saint Thomas pour le troisième dimanche après la fête de saint Pierre et de saint Paul. Ces variétés sont aussi mentionnées par Humbert de Romans (2). Pierre de Limoges consacre un de ses prothèmes à la description des devoirs du prédicateur ; Évrard de Saint-Quentin, dans un des siens, exhorte l'auditoire à l'attention et au silence (3). Quelquefois on entre en matière immédiatement, comme Élinand le jour de la Purification. Mais cette suppression du préambule peut être le fait du copiste ou du *rapporteur*, qui avait l'habitude de transcrire uniquement les membres essentiels du discours.

Le caractère distinctif du prothème est sa finale. Elle consiste en une invocation qui a pour but de demander l'inspiration divine, et dont la formule est toujours ana-

1163 (Labbe, X, 1511). Voici deux autres exemples, empruntés, le premier à Etienne de Langton, le second au chancelier Prévostin : « *Fratres mei, priusquàm hoc vobis aperiamus verbum memoriale proponere vobis dignum duxi. Dicit enim Salomon : Pauper et creditor obviaverunt sibi, et Deus illuminator est utriusque. Qui verbum Domini aliis dicit quasi pecuniam non suam, sed Domini, aliis credit...; sed quia dictum est vulgariter quòd bonum est à divite pecuniam accipere, et non à pauperi, cùm pauper sim, sicut et vos et gratiâ Dei egens, verba mea tanquàm minutias Domini de mensâ cadentes... suscipite*, etc. » Ms. lat. 14859 (*Sermo in Adventu*). « *Hodierni servitii prolixitas, scientiæ meæ tenuitas et officii novitas excusatum me habeant, et vos, dilectissimi, exoro, ne prolixum aut profundum expectetis à me sermonem. Sufficit enim mihi, et utinàm sufficiat et vobis Salvatoris pauca præmisisse verba sanè intelligentibus summatim*, etc. » Ms. Ars. 602 (*Sermo in Ramis palmarum*).

(1) V. ci-dessus, page 156.

(2) *Cùm prædicatur de sanctis..., proponitur verbum pertinens ad eorum laudem...; quandòque sumitur (prothema) à verbo proposito pro themate.* » (*Max. Bibl. Patr., loc. cit.*)

(3) Ms. lat. 16481, nos 85, 187.

logue à celles-ci : « *Rogemus ergò Dominum ut det mihi dicere bona verba vobis* (1). » — « *Ut ergò ab eo illuminemur... orate*, etc. (2) » — « *Orate igitur Dominum ut virtute spiritualis doctrinæ hodiè corda vestra sursùm attollantur* (3). » « *Pulsemus igitur devotâ oratione datorem gratiæ, ut det mihi gratiam proferendi verbum suum, quod sit ad ejus gloriam et honorem, et animarum nostrarum salutem* (4). » Cet appel à la prière se retrouve au début de plusieurs homélies de saint Augustin, et saint Jean Chrysostôme le prescrivait déjà (5). Suit une oraison, dite en même temps par le prédicateur et par les fidèles. Cette oraison, qui dans les manuscrits est indiquée uniquement par le premier mot, est tantôt le *Pater*, tantôt l'*Ave Maria*, tantôt l'un et l'autre (6). La salutation angélique finit par prévaloir dans le XIVe siècle, et a prévalu jusqu'à nos jours. Elle est seule prescrite, pour les sermons sacrés, dans l'*Ordo romanus* de Pâris Legras, rédigé vers 1514 (7). L'anecdote du XVe siècle d'après laquelle Alain de Lille aurait été frappé de mutisme pour avoir négligé, en commençant un sermon, d'invoquer la sainte Vierge, montre le caractère obligatoire que cet usage avait acquis alors. Dès le XIIIe siècle, le prothème est quelquefois omis sans que la prière le soit : c'est ce qu'on remarque dans la plupart des homélies recueillies par Pierre de Limoges, et notamment dans une

(1) Nicolas de Biard, ms. lat. 16505, fo 248.

(2) Etienne de Langton, ms. lat. 14859 (Sermon de l'Avent).

(3) Jacques de Vitry, ms. lat. 17509, fo 3.

(4) Nicolas de Nonancourt, chancelier de Paris, ms. lat. 15952, fo 279.

(5) « *Sermoni oratio debet anteire.* » *Homil.* 28.

(6) Voir, pour le premier cas, Etienne de Langton et Jacques de Vitry (mss. lat. 14859, 17509) ; pour le second, Pierre de Limoges, Gilles d'Orléans, etc. (ms. lat. 16481, 16482) ; pour le troisième, Simon de Sens (ms. lat. 16481). Guibert de Tournai dit expressément que la prière doit précéder le sermon et que le prédicateur doit invoquer les noms de Jésus et de Marie. (Ms. lat. 17511, fo 162).

(7) V. Martène, *Ant. eccl. rit.*, III, 610.

de celles du frère Gilles d'Orléans, qui tenait à ne pas s'écarter de la « bonne coutume (1) ».

Quand il s'était ainsi concilié non seulement l'auditoire, mais la Divinité, comme le faisait Périclès en montant à la tribune, l'orateur chrétien abordait son sujet. Reprenant et développant le texte proposé, il en donnait d'abord l'explication littérale, puis ensuite le commentaire moral ou théologique. C'est Jean d'Abbeville qui distingue et dénomme ces deux parties, séparées dans ses œuvres, mais souvent confondues dans celles de ses collègues (2). Comment arrivait-on à donner à cette simple interprétation les proportions d'un discours? L'auteur du traité *De dilatatione sermonum* va nous l'apprendre, en décrivant les procédés un peu mécaniques dont l'emploi se généralisa vers la fin du siècle : l'inspiration venant à manquer, il fallait bien la remplacer par une sorte d'abondance artificielle. Analysons rapidement cet opuscule.

« Il y a plusieurs manières de *dilater* le sermon. La première est de substituer une proposition à un nom, ce qui se fait par les définitions, les descriptions, les éclaircissements de toute espèce. Les termes principaux du thème doivent être définis; par exemple, si l'on prend pour texte « *Justum deduxit Dominus* », il convient de montrer ce qui constitue le juste. Cependant les définitions et descriptions ne doivent pas porter indifféremment sur tous les mots, mais de préférence sur les vices et les vertus, les dons du Saint-Esprit, le libre arbitre, etc. Presque tous les noms propres ont leur signification particulière, dont on peut tirer parti : ainsi Jacob veut dire *lutteur*; on peut, à ce propos, considérer plusieurs genres de lutte spirituelle.

« La seconde manière est de diviser le discours. Les

(1) « *In principio, sicut consuetudo est, et bona, rogabimus,* » etc. Ms. lat. 16481. n° 105.

(2) Ms. lat. 2514.

anciens employaient fréquemment cette méthode ; mais il ne faut pas multiplier les points dans l'homélie autant que dans les leçons ou les discussions. La division la plus simple est la meilleure : quand elle sera tracée, on prouvera par des autorités qu'elle n'est pas arbitraire.

« Le troisième moyen est le raisonnement ou l'argumentation. Il consiste, soit à envisager deux propositions contraires en adoptant l'une et en rejetant l'autre, soit à enchaîner des enthymèmes, soit à produire des exemples. Le sujet des raisonnements doit concerner surtout la morale, le bien et le mal, ce qui est à fuir et à chercher, etc. Il faut répondre aux objections tacites, mais bien se garder de soulever devant les gens simples des problèmes dont on ne possède pas suffisamment la solution.

« Le quatrième moyen est de citer des textes et d'en faire ressortir la concordance.

« Le cinquième est de gravir cette espèce d'échelle formée par le positif, le comparatif et le superlatif : si l'on a, par exemple, à dépeindre une vertu, on en montrera les différents degrés.

« Le sixième est d'employer des métaphores, mais sans les mêler ni en changer tout à coup. Il suffira, dans un sermon sur le texte « *Ego sum pastor bonus* », d'assimiler Jésus-Christ au pasteur ; car si on le compare en même temps à la fleur ou à la pierre, il est à craindre que les auditeurs ne disent par dérision : Il fait un veau d'un tronc d'arbre.

« Le septième est d'exposer le thème en ayant recours à l'allégorie, à la tropologie, à l'anagogie...

« Le huitième, enfin, est d'indiquer les causes et les effets, particulièrement ceux des vertus, des bonnes œuvres, de la prière, etc. (1). »

Un autre anonyme donne, de son côté, quelques avis

(1) Ms. lat. 16530, *initio*.

généraux sur la teneur du sermon : « Après le prothème, le prédicateur doit passer à l'exposition de son texte, en ayant soin de ne pas la rendre trop difficile à saisir pour les fidèles. Il doit y joindre aussi d'autres autorités, en choisissant celles qui ont trait à son sujet. Il peut même y insérer, pour les besoins de sa cause, des maximes tirées des auteurs païens, comme l'a fait saint Paul dans ses épîtres (1). »

Ces divers avis, qui pouvaient être fort utiles, devaient conduire en certains cas à la subtilité. Ils ont été, du reste, fidèlement suivis dans la plupart des sermons de l'époque, et ils en reproduisent, pour ainsi dire, la substance. Les interprétations symboliques des noms propres et des nombres, les citations savantes, les allégories, les définitions n'étaient même que trop prodiguées, particulièrement dans les morceaux composés pour les clercs. Nous avons signalé, à propos de Barthélemi de Cluny, les discussions, les questions oiseuses, qui de l'école se glissaient dans la chaire des cloîtres : lequel fut le plus aimé du Seigneur, de saint Pierre ou de saint Jean, et pourquoi l'un était-il plus aimé tandis que l'autre aimait davantage? Est-ce la même pécheresse qui répandit des parfums sur la tête et sur les pieds de Jésus? On exploitait ainsi l'Ecriture uniquement au profit de la curiosité. Mais, dans les homélies populaires, les textes sacrés servaient plutôt de base à des instructions pratiques, à l'enseignement des devoirs, à la critique des vices. On peut prendre pour types de ces deux manières opposées, d'une part les œuvres de l'abbé Barthélemi et de Guibert de Tournai, de l'autre celles de Maurice de Sully ou de ses imitateurs et celles qui ont été collectionnées par Pierre de Limoges. Reconnaissons-le cependant, les distinctions minutieuses et les commentaires abstraits ou forcés, tant reprochés à

(1) Ms. lat. 16514, *Traité sur la prédication*, ch. III.

nos sermonnaires, ne les ont pas toujours empêchés d'élucider le fond de leur sujet avec une remarquable méthode. Elinand, saint Thomas, saint Bonaventure nous en ont offert des preuves. Quant à la « tradition des divisions et des points échelonnés », qui, selon Victor, le Clerc, serait venue de la scolastique et se serait perpétuée jusque chez Massillon et Bourdaloue (1), il faut la faire remonter beaucoup plus haut et la faire descendre plus bas ; car elle se conserve encore de nos jours, et sa source est aux origines mêmes de l'éloquence. La scolastique n'a fait que donner à un vieux principe une extension nouvelle : parfois elle l'a poussé trop loin, et certaines de ses productions oratoires ne paraissent plus que de sèches énumérations. Mais cette aridité, il est bon de ne pas l'oublier, n'a existé le plus souvent que sur le parchemin, et tient à l'habitude de mettre seulement en écrit les membres essentiels, les propositions fondamentales. On doit avoir soin de distinguer, en pareil cas, les sermons complets des canevas ou résumés.

Un célèbre orateur de l'antiquité commençait, dit-on, toutes ses harangues par une histoire. Dans la chaire du moyen âge, les histoires ou, pour parler le langage du temps, les *exemples*, sont au contraire réservés ordinairement pour la fin, alors que l'attention est fatiguée et que les paupières s'alourdissent. Ils sont un des moyens les plus efficaces et les plus commodes pour agir sur l'imagination du peuple (2) ; aussi abondent-ils dans les homélies qui lui sont destinées et forment-ils la grande ressource des prédicateurs à bout d'inspiration. Leur longueur est quelquefois égale à celle du reste du discours ; mais, quand ils

(1) *Hist. litt.*, XXIV, 382.

(2) « *In fine debet uti exemplis ad probandum quod intendit, quia familiaris est doctrina exemplaris. Videndi gratiâ, leguntur exempla virorum fortium, ut ad imitationem provocentur animi infirmorum.* » Ms. lat. 16514, *loc. cit.*

se rapportent à un fait connu, appartenant au fonds commun des moralistes, ils ne sont reproduits, dans les manuscrits, qu'en deux ou trois mots, ou même ils sont indiqués simplement par leur titre : les détails sont laissés à l'initiative et à l'habileté de chaque narrateur (1). L'art de faire venir ces récits à propos est un objet d'étude pour les sermonnaires : Pierre de Limoges, dans ses *Distinctions*, leur explique de temps en temps comment ils doivent s'y prendre (2). Il faut avouer, cependant, que les traits qu'ils racontent n'ont pas toujours avec le sujet un rapport bien étroit.

Les exemples proprement dits sont rares avant le XIIIe siècle. Le texte latin de Maurice de Sully n'en contient pas encore ; mais ses premiers imitateurs en introduisent déjà : ainsi, le troisième dimanche après Pâques, ils terminent leur homélie par la curieuse légende du Moine et de l'Oiseau, dans le but de mieux faire comprendre aux fidèles l'immensité du bonheur céleste (3). C'est surtout Jacques de Vitry qui mit en vogue ce moyen oratoire, dont saint Dominique avait également usé (4). Avant de devenir évêque de Tusculum et cardinal, Jacques remua toute la France en appelant au secours de ses raisonnements le charme de la narration (5). Ses sermons *de tempore* renferment un certain nombre d'anecdotes ; mais ceux qui sont restés inédits (*sermones vulgares*) en sont littérale-

(1) « *Exemplum est de illo begino qui ultrà mare locutus fuit cum rege Francorum.* » Ms. lat. 16505, f° 143. « *Narra de illo viro bono...* » Ms. lat. 15954 ; etc.

(2) « *Modum introducendi istum currum quære sub verbo Mons.* » « *Exemplum mirabile de Eucharistiâ et modum incidendi in istud...* » Ms. lat. 16482, aux mots *Contemplatio, Eucharistia.*

(3) Un moine s'oublie à contempler un oiseau merveilleux; il a une vision, et, quand il revient à lui, il ne reconnait plus rien de ce qui l'entoure : il s'est écoulé trois cents ans dans l'intervalle (mss. fr. 13314, 13317). V. Meyer, *Romania*, 2e série, V. 473.

(4) Etienne de Bourbon, ms. lat. 15970, prol.

(5) *Ibid.*

ment farcis, et dans chacun d'eux il en a inséré jusqu'à trois ou quatre à la suite l'une de l'autre. Plus l'auditoire auquel il s'adresse est simple et vulgaire, plus il les prodigue. Lui-même expose dans sa préface son excellente méthode : « Le glaive affilé de l'argumentation subtile n'a point de pouvoir sur les laïques. A la science des Ecritures, sans laquelle on ne peut faire un pas, il faut joindre des exemples encourageants, récréatifs, et cependant édifiants. Laissons de côté les fables et les poésies païennes qui ne portent point avec elles un enseignement moral ; mais ouvrons la porte aux sentences des philosophes exprimant des idées utiles... Les apprentis qui blâment ce mode de prédication ne soupçonnent pas les fruits qu'il peut produire ; quant à nous, nous l'avons expérimenté. » Et il continue en rapportant comment il excitait l'attention de ses auditeurs. « Tel exemple, dit-il aussi, paraîtra insipide à la lecture, qui plaira au contraire beaucoup dans la bouche d'un narrateur habile (1). » Les extraits, les reproductions diverses qui furent faites de ses œuvres presque immédiatement prouvent combien son idée eut de succès, à quel point elle s'adaptait aux besoins des populations.

Etienne de Bourbon vint ensuite, et son grand recueil, plus spécial encore, offrit aux prédicateurs une véritable encyclopédie du genre. « Assez d'autres, dit-il, ont enseigné l'usage des autorités de l'Ancien et du Nouveau Testament, avec leur explication. J'ai entrepris à mon tour de recueillir des traits d'histoire, plus efficaces dans la chaire que les démonstrations savantes (2). » Pour exécuter son plan, il mit à contribution une quantité de sources historiques ; il se servit aussi des sermons de Jacques de Vitry, et, comme lui, enrichit sa compilation

(1) Ms. lat. 17509, prol.

(2) Ms. lat. 15970, prol. Voy. les explications détaillées d'Etienne de Bourbon, dans l'édition de ses *Anecdotes historiques*, p. 3 et ss.

de ses souvenirs personnels. Comme lui également, il vit son livre se répandre et se multiplier. On peut juger, depuis qu'il a été publié, quel vif intérêt peuvent présenter pour l'histoire anecdotique et l'histoire littéraire du temps ces sortes de morales en action.

Humbert de Romans recommande, de son côté, l'usage fréquent des exemples (1). Pierre de Limoges et plusieurs anonymes en rédigent des collections (2). Certains recueils d'anecdotes, datant de la même époque, ont dû être également composés pour l'usage de la chaire, sans que leur titre nous l'indique positivement. Ainsi le manuscrit de Tours qui renferme tant de traits curieux sur Philippe-Auguste, Blanche de Castille, saint Louis, Guillaume d'Auvergne, joints à des récits empruntés aux poètes ou aux romans (3), a eu très vraisemblablement cette destination. Le fait est encore plus probable pour le volume du Musée britannique d'où M. Ulrich a tiré de si intéressants spécimens de légendes hagiographiques et de légendes populaires en vieil italien, car à leur suite se trouvent des extraits de l'Evangile et un ou deux sermons (4). Cette remarque pourrait s'étendre à beaucoup de compilations analogues. On voit aussi Gérard Frachet, l'historien des frères prêcheurs, se créer une réputation par son talent de « raconter en temps opportun les traits de la vie des saints et des hommes illustres ». Les contemporains vantent chez Etienne de Salagnac le même savoir-faire (5). Cette méthode, toute contraire à celle des argumentateurs scolastiques, devait comme elle tourner plus tard à l'abus. Les contes futiles, les apologues bouffons, qui apparaissent dès la fin

(1) *Max. Bibl. Patr.*, XXV, 433.
(2) Mss. lat. 15971, 15972, etc.
(3) Ms. 205 de Tours.
(4) *Romania*, XIII, 27 et ss.
(5) Echard, I, 259, 416 (*ex Bern. Guidonis*).

du XIIIe siècle, et que déplore l'auteur de la *Divine Comédie,* tiennent une place de plus en plus grande dans les sermons postérieurs. On va jusqu'à dérouler aux fidèles les *Métamorphoses* d'Ovide (1). Le sens moral des prédicateurs baisse avec le niveau de l'éloquence ; et au XVIe siècle, les conciles finissent par être obligés de défendre, sous peine d'interdiction, « ces récits ridicules, ces historiettes de bonne femme (*aniles fabulas*), n'ayant pour but et pour résultat que de provoquer le rire (2). »

Les exemples employés par nos sermonnaires sont de quatre sortes. Les uns sont extraits de l'histoire ou des légendes, particulièrement des historiens de l'antiquité, des chroniques de France, des vies de saints, des livres historiques de la Bible. D'autres sont pris dans les événements contemporains, les anecdoctes du domaine public (3) ou les souvenirs de l'auteur ; c'est surtout parmi ceux-là qu'on peut glaner des traits de mœurs et des révélations curieuses. Les fables composent une troisième catégorie, très intéressante au point de vue de l'histoire littéraire : elle embrasse presque tous les sujets traités par Esope, Phèdre et La Fontaine, plus beaucoup d'autres moins connus. Ces apologues sont reproduits avec un charme, avec un naturel que n'a point dépassés notre illustre fabuliste, et souvent ils sont suivis d'une moralité meilleure que chez lui. La plupart sont empruntés uniquement au génie populaire, qui les avait enfantés, et à la tradition, qui les avait consacrés ; un petit nombre, pourtant, semblent directement puisés chez les écrivains

(1) V. *Hist litt.*, XXIV, 371.

(2) Concile de Sens, en 1528 (Labbe, XIV, 179). V. *ibid.*, XIII, 1456.

(3) Jacques de Vitry rapporte, par exemple, une anecdote qui courait de son temps et qui forme le sujet d'un des mystères de Notre-Dame, la *Nonne enlevée.* Ce drame pourrait donc être plus vieux que le manuscrit où il s'est conservé, et qui date du XIVe siècle (ms. fr. 819-820).

antiques : ainsi celui du Vautour qui souille les sacrifices des dieux (1). Ils sont malheureusement tous écrits en latin, et parfois en abrégé ou dans la forme du discours indirect ; nous en sommes donc réduits à imaginer la traduction ou l'amplification qu'en faisait le narrateur. Mais plus d'un pourrait encore, tel qu'il est rédigé, soutenir avantageusement la comparaison avec ceux que Marie de France écrivait, à la même époque, en vers français (2). Les principales fables que le dépouillement des manuscrits nous a fait rencontrer sont les suivantes : le Singe et la Noix ; le Cerf, le Cheval et l'Homme ; le Renard et le Corbeau ; le Savetier et le Financier; la Laitière et le pot au lait; les Loups et les Brebis ; le Renard et le Mulet ; la Grenouille qui veut se faire aussi grosse que le Bœuf; les Grenouilles qui demandent un roi ; le Renard et la Mésange ; le Chien qui lâche sa proie pour l'ombre ; les Alouettes et le Crapaud ; les Oiseaux et la Statue; le Singe et l'Ours ; l'Aigle et le Renard; le Lion et le Rat; la Chauve-Souris et les deux Belettes; le Rat de ville et le Rat des champs ; le Villageois et le Serpent; le Vautour et les Dieux; la Lice et

(1) Ms. lat., 17509, fo 36.

(2) Voici un spécimen pris au hasard dans les sermons de Jacques de Vitry : « *Similes (dissipatores) cuidam vetulæ, qui, dum in urceo terreo ad forum lac portaret, cepit cogitare in viâ quomodo posset fieri dives. Attendens autem quod de suo lacte tres obolos habere posset, cepit cogitare quod de illis tribus obolis emeret pullum gallinæ et nutriret, ità quod fieret gallina, ex cujus ovis multos pullos acquireret. Quibus venditis, emeret porcum ; quo nutrito et impinguato, venderet illum, ut indè emeret pullum equinum, et tandiu nutriret ipsum quod aptus esset equitandum. Et cepit intrà se dicere: Equitabo equum illum, et ducam ad pascua, et dicam ei* io, io. *Cùm autem hæc cogitaret, cepit movere pedes, et, quasi calcaria in pedibus haberet, cepit talos movere et præ gaudio manibus plaudere; ità quod motu pedum et plausu manuum urceum fregit, et, lacte in terrâ effuso, in manibus suis nihil invenit, et sicut priùs pauper fuerat, ità posteà pauperior fuit.* » (Ms. lat. 17509, fo 46.) On remarquera que la chute du *pot au lait* n'est pas amenée aussi heureusement chez les autres fabulistes.

sa compagne; le Lion devenu vieux; le Lion et le Berger; la Cigale et la Fourmi; l'Oie (ou la Poule) aux œufs d'or; l'Homme et la Mouche; l'Hirondelle et les petits Oiseaux; le Chameau privé de ses oreilles; l'Homme qui va vendre son agneau; les Membres et l'Estomac; la Puce et la Fièvre; le Loup et la Cigogne; le Loup et la Truie; le Singe et le Renard; le Lion et les Animaux; le Vieillard et ses deux maîtresses; le Chien et le Loup; le Geai paré des plumes des autres oiseaux (ou des plumes du paon); le Loup et l'Agneau (1). On peut ranger dans la classe des fables les portraits de certains types traditionnels et populaires, qui ont exercé la verve des maîtres du théâtre moderne, et auxquels on ne connaissait peut-être pas une origine aussi reculée : ainsi Jacques de Vitry dépeint, avec des détails d'une similitude frappante, la figure de Perrin, Dandin, ce juge maudit, qu'en français, dit-il, on surnomme *Avant-parliers-et-plaideres* (2); ainsi encore l'intrigue du *Médecin malgré lui* est esquissée d'une manière très reconnaissable dans un sermon du même auteur (3).

Le dernier genre d'exemples consiste en descriptions ou en moralités tirées de ces singuliers *bestiaires*, si communs au moyen âge : les habitudes, les qualités imaginaires ou réelles des animaux fournissent aux orateurs sacrés des comparaisons et des enseignements qui respirent le symbolisme de l'époque (4); la nature végétale, le

(1) Mss. lat. 15970, 16503, 17509, etc.

(2) Jusqu'au moment de sa mort, et lorsque le prêtre lui apporte le viatique, le Dandin de notre sermonnaire s'écrie : « Je veux que l'on juge auparavant si je dois le recevoir ou non. » Et pendant que l'on discute, il expire sans sacrements (ms. lat. 17509, f° 36).

(3) *Ibid.*, f° 139.

(4) Ex.: « *Quædam scriptura dicit quod* la marmote *et taxus* (le blaireau) *sunt animalia valdè munda ; undè* la marmote *facit nidum suum in aliquâ rupe valdè mundâ, et ibi vulpis non audet accedere vel se trahere quandiù* la marmote *est ibi ;... quod statim, quando* la marmote *sentiet illum fœtorem, fugiat nec ibi amodo habitare curabit...* Ele criet et bret, et s'enfuit. *Sic Dominus, qui nunquàm*

corps humain, les astres leur en suggèrent également (1).

Après avoir dégagé de son récit une conclusion pratique, le prédicateur termine ordinairement par une nouvelle prière, indiquée dans les manuscrits tantôt par le seul mot *Rogabimus*, tantôt par une phrase comme celle-ci : « *Quod nobis præstare dignetur qui vivit et regnat Deus per omnia secula seculorum. Amen* (2). » Cette formule finale, qui est encore une tradition léguée par les Pères, est toujours exprimée en latin, même dans les manuscrits français ; tout porte à croire qu'elle ne se disait effectivement pas, comme le reste, dans la langue du peuple. On sait qu'une péroraison à peu près semblable est encore en usage de nos jours.

Enfin le prône avait un complément, qui ne faisait point partie intégrante du discours, mais qui lui est quelquefois adjoint dans les manuscrits : c'est l'annonce et la demande des prières en commun, prescrites par l'Eglise, pour le roi, les évêques, les curés, la paix, les malades, les défunts, ou pour tout autre objet que l'orateur avait soin de désigner. Ces monitions, comme les appellent les écrivains ecclésiastiques, semblent avoir été obligatoires partout et toujours (3). Elles offrent un intérêt particulier, parce qu'elles renferment souvent des allusions aux personnages ou aux événements contemporains. Ainsi, dans cette espèce d'appendice, Gérard de Reims, saint Bonaventure, et d'autres encore, parlent des troubles de l'Université ; Étienne Tempier prononce l'éloge funèbre du cardinal Eudes de Châteauroux ; Gilles d'Orléans, à la chapelle royale, le jour de l'Epiphanie de l'an 1273,

habitat nisi in purâ mente, etc. » Sermon de Gilles d'Orléans, ms. lat. 16481, n° 34.

(1) V. notamment Guillaume Perraud, ms. lat. 3538, f° 5.

(2) V. ms. fr. 13316, 13317 ; lat. 15330, 15956, 16481 ; etc., etc.

(3) V. Martène, *Ant. eccl. rit.*, I, 381. « *Prædicatores tenentur* ramentevoir *statum Ecclesiæ et orari facere*. » etc. Gilles d'Orléans, ms. lat. 16481, n° 55.

recommande aux prières publiques la paix de la France, « ce royaume des royaumes, les enfants du prince, qui sont le trésor de la nation », le roi Charles de Sicile, la terre sainte et ses défenseurs, puis, parmi les défunts, saint Louis et la reine Blanche. Dans une autre homélie, prêchée au couvent de Saint-Antoine, Gilles ajoute aux précédents le pape et l'évêque, des religieuses de la maison mortes dans la semaine, et enfin lui-même. Chez les Béguines, Hubert, docteur de Sorbonne, fait prier pour l'achèvement de l'église de leur communauté. A Saint-Germain-l'Auxerrois, Arnoul d'Humblières requiert les fidèles de ne pas oublier un curé de la paroisse, qui s'est retiré sans congé pour aller jouir d'une prébende (1). Jacques de Vitry rapporte un trait curieux, constatant une fois de plus la coutume de demander en chaire des prières pour les morts. Un clerc de sa connaissance, voulant inspirer aux usuriers une salutaire terreur, n'avait rien imaginé de mieux que de s'écrier en terminant son prône : « Ne priez pas pour mon père, qui était usurier :... sa mémoire est maudite (2). »

Les oraisons demandées étaient dites aussitôt par le prédicateur et par l'auditoire. Elles consistaient simplement dans le *Pater* et l'*Ave Maria*, récités une ou plusieurs fois (3). Certains avis spéciaux étaient aussi donnés, s'il y avait lieu, à l'assemblée : ces avis, qui précèdent aujourd'hui le sermon, avaient été rejetés à la fin dès les premiers siècles, comme on le voit dans saint Augustin. Puis, le tout était couronné par des indulgences et par une absolution solennelle, proclamée, s'il y avait lieu encore, par l'évêque ou par le prêtre (4). Les assis-

(1) V. ms. lat. 16481, nos 11, 49, 95, 124, etc.

(2) Ms. lat. 17509, f° 133. V. aussi Etienne de Bourbon, ms. lat. 15970, f° 256.

(3) Martène, *loc. cit.* « *Dicatis ter Pater noster et Ave Maria* (ms. lat. 16481, n° 95).

(4) *Augustini sermo* 3 ; Martène, *loc. cit.*

tants étaient quelquefois absous successivement, par corporations, et c'est ce qui permit à un orateur dont parle Jacques de Vitry (sans doute le même que tout à l'heure) de couvrir de honte, un jour, les usuriers de sa paroisse ; après avoir fait lever et béni à tour de rôle les pelletiers, les orfèvres et tous les autres corps de métiers, il s'écria : « Maintenant, que les usuriers se lèvent ! » Aucun de ceux-ci ne bougea, bien qu'ils fussent en grand nombre ; mais, au bout d'un instant, ils se retirèrent confus (1).

L'analyse à laquelle nous venons de nous livrer donne une idée suffisante de la contexture des sermons du XIIIe siècle. Leur caractère le plus saillant est, comme on le voit, cet esprit méthodique, source de clarté quand il s'allie au talent, d'obscurité quand il fait multiplier les subdivisions et les définitions. Les vrais orateurs se gardent bien de le pousser à l'excès, surtout dans la prédication populaire. Plusieurs de ceux dont nous avons examiné les œuvres sont aussi lumineux dans l'exposition du sujet que dans la discussion des points de doctrine et l'éclaircissement des textes sacrés ou profanes. Ceux même à qui l'on a reproché particulièrement l'abus des allégories et des explications mystiques, comme Guillaume d'Auvergne et Robert de Sorbon (2), savent, à l'occasion, être simples et se mettre à la portée de leurs auditeurs ; la critique qu'on leur adressait n'était fondée que sur une notion incomplète des textes. D'autres, comme Nicolas de Biard, Nicolas de Gorran, et en général tous ceux de la fin du siècle, sont réellement arides et fastidieux. Il faut se placer à leur point de vue, et tenir compte, pour les juger, de l'envahissement progressif des procédés scolastiques, si défavorables à l'art oratoire, du symbolisme raffiné qui était en faveur partout, enfin des mutilations qu'ont subies leurs discours.

(1) Ms. lat. 17509, f° 122.
(2) *Hist. litt.*, XVIII, 379 ; XXIV, 365.

Le style des sermonnaires a été, comme leur méthode, l'objet d'appréciations trop absolues et trop promptes. La conception, l'idéal de l'éloquence, varie suivant les siècles, ou plutôt suivant les phases que traverse une civilisation. Aujourd'hui, nous en sommes presque revenus au type de l'antiquité, où la forme était tout : l'élégance et quelquefois la frivolité dominent dans nos chaires modernes. La prédication avait au moyen âge un caractère plus pratique. Elle gardait quelque chose de la simple et familière conversation des siècles primitifs, dans laquelle pasteurs et fidèles s'édifiaient mutuellement. Le but principal était d'instruire plutôt que d'émotionner ; et la masse de la société avait assez de foi pour se laisser initier volontiers aux vérités les plus abstraites de la religion, aux raisonnements ou aux distinctions théologiques. De tels auditoires sont devenus rares : on sort content d'un sermon quand la fibre sentimentale a été touchée, ou même lorsque l'oreille a été seulement charmée. Jadis des conversions véritables, éclatantes, étaient déterminées par la pure démonstration de quelque point de l'enseignement catholique, comme de l'éternité, de la miséricorde divine, des vertus d'un saint. Il n'en fallut pas tant pour faire changer de vie au troubadour Foulque de Marseille, et d'habit au professeur Alexandre de Halès.

Les idées du temps sur l'essence de l'éloquence sacrée peuvent se résumer dans cette maxime d'un biographe de saint Bonaventure : « Ce ne sont pas les mots qui donnent la mesure du talent oratoire ; ce sont les pensées (1). » Les rythmes, la couleur poétique, la recherche des expressions sont unanimement condamnés : « La prédication ne doit pas briller par de vains enjolivements ni par l'éclat des couleurs ; car alors elle semblerait trop étudiée, et

(1) « *Non facundia verbis, sed sententiis metienda est.* » *Acta SS. Julii*, III, 834.

faite pour capter la faveur des hommes plutôt que pour leur être utile (1). » Ce serait là une « prédication de théâtre ; c'est celle des hérétiques (2) ». Jacques de Vitry, Jean d'Abbeville, Jean de Montlhéry, Pierre de Limoges blâment tour à tour les fioritures du discours (3). Il y a une sorte de réaction contre la manière ampoulée propre aux orateurs du siècle précédent, qui trouvent encore dans celui-ci quelques imitateurs. On se tromperait, cependant, si l'on en concluait que les qualités essentielles du style fussent méconnues. Non seulement les conciles antérieurs et la liturgie prescrivaient une parole simple, grave, honnête, pleine de suavité, une certaine abondance jointe à la modération et à l'énergie (4) ; mais Élinand, qui donne lui-même l'exemple, recommande comme le moyen le plus sûr d'arriver au cœur de l'homme la *lingua eucharis* de saint Jérôme. Humbert de Romans, bien qu'il réprouve aussi les ornements de rhétorique, veut que l'on joigne à une diction claire et sonore une fécondité attrayante, ne blessant point pourtant cette règle d'Horace :

> « *Quidquid præcipies esto brevis, ut citò dicta*
> « *Percipiant animi dociles, teneantque fideles.* »

L'auteur anonyme que nous venons d'entendre censurer si sévèrement la pompe du langage conseille lui-même d'augmenter la force des raisonnements par des expressions qui remuent l'auditoire (*verba commotiva*) (5).

Pour montrer comment les prédicateurs mettaient en pratique ces idées, rien ne vaut mieux que quelques exemples. S'il est assez rare de rencontrer chez eux des

(1) *De prædicatione*, ms. lat 16514, ch. II.
(2) *Ibid.*
(3) Mss. lat. 17509, prol. ; 2516ª, fº 1 ; 16481, nºˢ 35, 85.
(4) Labbe, VII, 1320, 1339 ; Martène, *Ant. eccl. rit.*, I, 466.
(5) Tissier, VII, 228 ; *Max Bibl. Patr.*, XXV, 343 ; ms. lat. 16514, *Traité sur la prédication*, ch. III.

morceaux entièrement beaux, d'une éloquence égale et soutenue du commencement à la fin, en revanche, les apostrophes pleines de vivacité ou d'onction, les images pittoresques, les termes hardis jaillissent de leur bouche à tout instant. Nous en avons déjà vu des échantillons dans la première partie de ce livre : il suffira d'ajouter ici un petit nombre de citations nouvelles, en laissant les textes latins ou français tels qu'ils sont, pour plus d'exactitude. On sait que les meilleurs passages appartiennent souvent à des anonymes ; écoutons un de ces inconnus redire l'éternelle leçon de la brièveté de la vie :

« *Omnis caro fœnum, et omnis gloria ejus tanquàm flos fœni.* Di que tote chars d'ome si est feins, et sa gloire si est ainsi come la flors do fain. Véez cele herbe de ces prez, comme ele est verz, et bele, et gente à esgarder : autresitost comme la fauz l'a tranchiée, s'en près iert tost, autresitost flaistrie et tote soiche. Ainsi est la vie d'un home : autresitost comme l'ame est partie do cors, si est sa biautez périe.... Il n'est si tranchant fauz o monde comme la mort (1). »

C'est une simple paraphrase ; mais elle est digne du texte. En voici une autre dans le même genre, qui rappelle les beaux vers de Racine :

« J'ai vu l'impie adoré sur la terre...
« Je n'ai fait que passer : il n'était déjà plus. »

« *Transivi, et ecce non erat* (Ps. 36). Jo passai, fit David ; coment passai ? Mun corage (ma pensée) estendi ultre les mundeines prosperitez. Dunc vi bien que li fel n'i fu pas, ne il poet ci remanoir, ne li mundains biens ne li adurer. — *Quæsivi eum, et non est inventus locus ejus.* U le troveroit hom ? En terre ne ramanra il mie, el ciel ne porra il sun pei. U le querra hom ? Ses lius s'en est fuiz : car li

(1) Ancien ms. de Saint-Victor. 620, *in fine*.

siècles et les richoises terrenes u li menoit s'en sunt allées. Beles gens, et vos passerez altresi ; passerez et estenderez vos cuers ultre tot le monde, ne remanrez mie entre les feluns.... (1) »

L'énergie de la phrase du psalmiste est encore dépassée : « Où le cherchera-t-on ? *Son lieu s'en est fui!* » L'auteur de ce commentaire est l'anonyme normand dont nous avons cité plus haut une originale apostrophe à saint Pierre, à propos de son reniement : « Bai mi, dans Perres, que ço que tu fais?... Que vas-tu renoiant? que vas-tu plorant ?... — Caritez dort, mais ele veillera quant jo donrai mes piés et mes mains devant l'empire de Rome à clouficer, por celui que ore m'a fait le garce renoier (2) !... » Ces grandes scènes de la Passion inspiraient presque toujours les prédicateurs populaires. Ils les déroulaient dans un récit très simple, entremêlé de quelques réflexions pieuses, et terminaient en excitant la compassion de l'auditoire : « Il inclina son chief et mist hors dou cors l'espirit. Ha ! veroi crestien, regarde, regarde, comment il a le chief incliné por toi beisier, les bras estendus por toi embrachier (3) ! »

Écoutons encore le frère Daniel s'élever, à propos du trait fameux de saint Martin, jusqu'au lyrisme le plus sincère, celui qui n'est point cherché : « Saint Martin, du tranchant de son épée, fit deux parts de sa chlamyde, pour en donner une à un pauvre d'Amiens, sachant ce qu'un jour Dieu devait lui rendre en échange. Ah ! ce fut un beau coup. Non, jamais il n'a été parlé d'un aussi beau coup d'épée. Assez et trop de chansons l'on chante sur Roland et sur Olivier. On dit que Roland fendit la tête d'un homme jusqu'à la mâchoire ; on dit qu'Olivier tran-

(1) Ms. fr. 13316, f° 165.
(2) *Ibid.*, f° 139.
(3) *Distinctions* de Pierre de Limoges, au mot *Passio Domini* (ms. lat. 16482).

çha le corps d'un autre tout entier. Mais tout cela n'est rien. Ni Roland, ni Olivier, ni Charlemagne, ni Ogier le Danois n'ont eu l'honneur de frapper un tel coup, et l'on n'en verra pas frapper un pareil jusqu'à la fin du monde... Dieu ! combien de pauvres errants *à vau la ville*, tout nus, tout déchaussés ! Et nul autre Martin n'est là pour les couvrir (1) ! »

Mais c'est dans les sermons latins rédigés à l'adresse des clercs, qu'apparaissent surtout l'élévation du langage et le mouvement de la pensée. C'est parmi eux que se trouvent le petit nombre de discours offrant ces caractères d'un bout à l'autre. On se rappelle avec quelle noblesse l'abbé Adam de Perseigne commence son homélie de la Pentecôte : la suite du morceau n'est pas sur un ton moins relevé, et il en est ainsi de toute la série composée par cet orateur, parce qu'elle était destinée à ses frères. Le style d'Adam offre même parfois quelque chose de l'enflure du XII[e] siècle ; et, de fait, ses prédications appartiennent en grande partie à cette époque. Mais Elinand, par exemple, ne sort presque jamais des justes limites de l'onction et de l'élégance. L'ancien trouvère s'écrie, dans la ferveur reconnaissante de sa conversion :

« *Bone Jesu, qui me sub umbrâ alarum tuarum protegis, qui mihi obumbras scapulis tuis, qui in odore unguentorum tuorum me trahis, qui obviis manibus et in ulnis tuis me suscipis, tu me hodiè doces sublimiter in cœlum post te volare, qui me priùs docuisti humiliter in terrâ post te ambulare. Cùm essem parvulus, sapiebam ut parvulus, cogitabam ut parvulus ; nunc autem de profectu scientiæ et ætatis et gratiæ grandescens, sapientiam loquor et audio inter perfectos.... Quæsivit me diabolus, et invenit, et circumvenit. Quæsivit me Christus, invenit et subvenit* (2). »

(1) Ms. lat. 16481. Ce fragment est écrit en latin ; mais, comme il est adressé au peuple, j'en donne la version française, qui est la vraie.
(2) Sermon de l'Ascension (Tissier, VII, 252).

and il lui faut entonner la louange du Saint-Esprit, x qui jadis avait chanté le plaisir s'anime jusqu'au :

tus est repentè de cœlo sonus.... Sermonis hodiernæ 'is solemni more debiti materia fervens et torrida, t fervida, utinàm me duplici torpentem frigore, tionis scilicet et sermonis, vitæ et facundiæ, tantùm et quàm tremefecit.... Quem enim non terreat hujus ignei de fonte bullienti adventus flammeus ? Ad m quippè de igne divino, imò de igne Dei, indigna ax est omnis lingua, nisi sit ignea, incongruus et ermo, nisi sit igneus. Quasi enim quidam barbaris-trinæ est de lege igneâ frigidam ferre sententiam, et ificâ mortuum proferre sermonem (1). »

peut-être une certaine subtilité dans ces mots : *t torrida, torrens et fervida.... de igne divino, imò Dei.* Mais elle disparaît dans le flot d'inspiration aîne l'orateur.

on savoir maintenant en quel admirable langage eignés le mépris des richesses et la dignité du prêtons l'oreille aux accents émus du chancelier n :

lite, omnes viri divitiarum, quid dicat Deus divitibus is. Veni mundum nudus, tu venis purpuratus ; ego s in præsepio, tu in palatio ; ego illusus ab Herode, s à prælato. Ego mori volui in patibulo, tu deli-lecto eburneo. In quo ergò me imitaris ? Sicut dicit alicui : In quo servis me ? Ità de christiano in hoc . Nonne dixi : Qui mihi ministrat me sequatur? esse pauper, cùm ego pauperior fuerim quolibet Dubitas esse sine domo, cùm ego non habuerim ubi eum reclinarem. Dubitas nudus esse : nonne ego gatus ad stipitem ? Dubitas pro me flagellari : nonne

mon de la Pentecôte (*ibid.*, 160).

veni pro te mori ? Sic loquitur Dominus nobis : sed non possumus respondere unum pro mille... (1). »

Et un anonyme à peine postérieur reprend le même thème d'une manière non moins heureuse :

« *Et nos et omnis populus unius domini servi sumus, uno pretio redempti sumus, pari conditione in hoc mundo intravimus, simili etiam exitu migraturi sumus, et, si benè agimus, ad unam beatitudinem pariter perveniemus. Et quare pauper à te non accipiat vel veterem tunicam, qui tecum recepturus est immortalitatis stolam ? Quare pauper tecum non accipiat cibum, qui tecum accepturus est regnum ? Quare pauper non mereatur accipere panem tuum, qui tecum meruit accipere baptismi sacramentum ? Cur indignus sit accipere reliquias ciborum tuorum, qui tecum ad convivium invitatus est angelorum ? Audite, fratres, non meum, sed Domini commune præceptum :* « *Cùm facis prandium aut cœnam, noli invitare divites qui* « *te iterùm reinvitent, et fiat tibi retributio ; sed voca pau-* « *peres et claudos...* (2). »

On pourrait citer encore le sermon de Geoffroi de Troyes sur la crainte de Dieu, celui d'un inconnu sur le texte *Revertere, Sunamitis*, et plusieurs autres aussi remarquables pour le fond que pour la forme (3). Mais, afin de ne pas trop nous étendre, nous nous bornerons à faire deux rapprochements curieux, que suggère naturellement la lecture des textes. Le premier porte sur le développement d'un thème bien commun, sur le tableau de la misère humaine, tracé d'un côté par un naturaliste du premier siècle, Pline l'Ancien, et de l'autre par un théologien du XIIIe, Etienne de Langton. On va voir que, si la pensée païenne, si la période latine ont plus de correction et de grâce, l'idée chrétienne, la phrase française (française du

(1) Ms. lat. 14859, f° 191.
(2) Ms. fr. 13316, f° 191.
(3) Mss. lat. 13586, *initio;* 16497, f° 76: etc.

moins par sa construction, par sa forme hachée, et parce qu'elle devait être traduite en chaire), sont plus énergiques et plus imagées. Quelques détails se ressemblent dans les deux tirades, et il ne serait pas impossible que la seconde fût une réminiscence de la première. Mais il y a entre la philosophie de Pline et celle de Langton l'abîme qui sépare le fatalisme antique et la religion révélée : celui-là peint l'homme inférieur aux animaux, celui-ci se contente de le faire leur égal ; la bouche de l'un n'exhale qu'une plainte amère, le langage de l'autre est un pressant appel à la vie spirituelle.

TEXTE DE PLINE

« *Hominis causâ videtur cuncta alia genuisse natura, magnâ sæva mercede contrà tanta sua munera, ut non sit satis æstimare parens melior homini an tristior noverca fuerit... Hominem tantum nudum, et in nudâ humo, natali die abjicit ad vagitus statim et ploratum, nullumque tot animalium aliud ad lacrimas, et has protinus vitæ principio... Ab hoc lucis rudimento, quæ ne feras quidem inter nos genitas vincula excipiunt, et omnium membrorum nexus : itaque feliciter natus jacet, manibus pedibusque devinctis, flens animal ceteris imperaturum ; et à suppliciis vitam auspicatur, unam tantum ob culpam, quia natum est. Heu ! dementiam ab his initiis existimantium ad superbiam se genitos ! Prima roboris spes primumque temporis munus quadrupedi similem facit. Quandò homini incessus? Quando vox ? Quandò firmum cibis os ? Quandiu palpitans vertex, summæ inter cuncta animalia imbecillitatis indicium ? Jàm morbi*,

TEXTE D'ÉTIENNE DE LANGTON

« *Homo natus de muliere, brevi vivens tempore, etc.— Audi, homo, breve verbum tuæ brevis vitæ compendiosè dispendiosam complectens miseriam. Audi ut intelligas, audi ut recognoscas, audi ut ad te redeas, audi ne pereas. Hæc enim sunt justi Job verba, qui totius adversitatis expertus est verbera, qui in libro experientiæ omnem legit statum miseriæ... Undè ergò superbis, homo ? Si filius terræ, frater es vermium, germanus talparum, cognatus ollarum; et verè cognatus ollæ dùm crepas per superbiam, germanus talpæ dùm excæcaris per culpam. Quid ergo extolleris, vermis terrigena ? Quid extenderis, pellis morticina ? Quid inflaris, tenuis membrana ? Et qui olim fuisti filius terræ, nunc es filius pœnæ, filius culpæ, filius concupiscentiæ, filius luxuriæ... Cùm vero nasceris, tuam ejulando clamas miseriam, tuam calamitatem prophetas : pes denegat gressum, manus tactum, lingua verbum, animus intellectum ; nec*

totque medicinæ contra mala excogitatæ, et hæ quoque subindè novitatibus victæ. Cetera sentire naturam suam... Hominem scire nihil sine doctrinâ, non fari, non ingredi, non vesci, breviterque non aliud naturæ sponte quàm flere (1). »

dissonas à bruto, nec discordas à fatuo... Cùm ad provectiorem ætatem pervenis, provectiorem miseriam profiteris. Instant curæ, atterunt vigiliæ, sollicitudines detrahunt, negotia dividunt. Nunc paupertas deprimit, nunc honos extollit, nunc spes dissolvit; timor constringit, gaudium ampliat, tristitia coarctat. Vita incerta, exitus ambiguus, finis amarus... (2) »

Le second rapprochement est d'une autre nature, et l'on pourrait en faire beaucoup de semblables si l'on voulait descendre à des confrontations minutieuses. Il s'agit du texte si controversé de l'*Imitation*. Ce livre contient des passages dont le fond et quelquefois la lettre même se retrouvent chez nos sermonnaires; tant il est vrai qu'il n'est que l'expression de la somme d'idées mystiques formant le trésor commun des théologiens de l'époque. Nous en avons cité un exemple en examinant les œuvres d'Elinand. En voici un autre encore plus frappant, fourni par un sermon de Jacques de Vitry, où le prélat se montre à la hauteur du célèbre anonyme et s'exprime exactement comme lui. Tous deux veulent faire sentir au prêtre la noblesse de son état:

TEXTE DE L'IMITATION.

« *O quàm mundæ debent esse manus illæ, quàm purum os, quàm sanctum corpus! Quàm immaculatum cor erit sacerdotis, ad quem toties ingreditur auctor puritatis! Ex ore sacerdotis nihil nisi sanctum, nihil nisi honestum et utile procedere debet verbum, qui tàm sæpè Christi accipit sa-*

TEXTE DE JACQUES DE VITRY.

« *O quàm incontaminatos oportet esse digitos quibus attrectatur partus virginis, Deus homo, verbum infans, humanæ fons et origo salutis. Quàm simplices debent esse oculi, et ab omni petulantiâ et intuitu vanitatis immunes, quibus se conscpicuum exhibet splendor gloriæ, licet sacramentorum*

(1) Pline, *Hist. nat.*, VII, 1.
(2) Ms. lat. 14859, f° 248.

cramentum. Oculi ejus simplices et pudici, qui Christi corpus solent intueri; manus puræ et in cœlum elevatæ, quæ Creatorem cœli et terræ solent contrectare (1). »

pannis involutus. Si utique attenderes quod vident te oculi judicis cuncta cernentis, in faciem mulieris oculos non fingeres impudicos. Quàm purum et humile debet esse præsepium, etc. (2). »

Ces différentes citations prouvent amplement que la trivialité n'était point à l'ordre du jour dans toutes les chaires, comme l'a prétendu, entre autres, un docteur de Sorbonne du siècle dernier (3). Elle y apparaît cependant quelquefois; et c'est un excès presque inévitable dans la prédication familière, qui est, en soi, le meilleur et le plus efficace des genres. Cet excès se produit assez naturellement lorsque l'orateur veut se mettre à la portée d'un auditoire simple et populaire. Il est clair, par exemple, que telle est l'intention de Robert de Sorbon, lorsqu'il fait des comparaisons aussi peu relevées que celle-ci : « Quand une prude femme tient à la main un chiffon pour essuyer les souliers, et qu'un ribaud s'approche d'elle pour y frotter ses pieds, il ne lui fait pas grande injure; mais, s'il voulait prendre pour le même usage son coussin d'écarlate (4), elle ne le laisserait pas faire. » De même, veut-il dire, la vilenie qui souille l'âme est plus grave que celle qui salit le corps (5). Mais ce n'est point là son ton ordinaire, ni celui de ses collègues. Tel est encore le but d'Arnoul le Bescochier lorsqu'il explique la supériorité de l'esprit sur la chair : « Que diriez-vous si vous rencontriez cette monstruosité, un chevalier conduit et monté par son cheval? Eh bien! c'en est une plus grande encore lorsque la chair fait marcher l'âme et la conduit à sa fantaisie. » Voilà pourtant ce que M. Hauréau, avec un sens fort peu

(1) *De imitatione Christi, lib.* IV, *c.* 11.
(2) Ms. lat. 17509, f° 9.
(3) Ellies Dupin, *Bibl. des aut. ecclés.*, XIIIe siècle, p. 19.
(4) « *Macellum de quarlato.* » V. Du Cange, au mot *Macellum.*
(5) Ms. lat. 16482, au mot *Patientia.*

pratique de la prédication populaire, appelle une « grossière plaisanterie. » Et quand le docte rédacteur de l'*Histoire littéraire* relève les prétendues grossièretés ou les familiarités de langage de Gui d'Étampes, de Pierre de Tonnerre, de Dreux de Provins, etc., ses exemples ne sont guère plus concluants. Une certaine disposition d'esprit, très heureuse sans doute, lui fait tout prendre du côté plaisant, et même lorsqu'il rencontre chez ces orateurs quelque grande et belle idée, ne prêtant pas à la raillerie, il la cite en ajoutant avec un sourire contraint : « Il est probable que le bon religieux ne soupçonnait pas toute la sagesse de cette pensée (1). » C'est là, on l'avouera, une critique bien superficielle. On a pu voir par tous les extraits donnés ci-dessus que, contrairement à l'opinion de cet érudit, la facétie n'était pas le ton habituel de la chaire. A la vérité, l'extrême liberté qui y régnait amenait de temps en temps sur les lèvres des prédicateurs des traits d'esprit ou soi-disant tels. Un peu plus tard, ces traits dégénéreront en jeux de mots vulgaires et en bouffonneries. Mais, dans le XIII[e] siècle, ils ont encore un certain caractère de gravité. C'est fort sérieusement qu'on décompose le nom de saint Magloire en *mea gloria*, qu'on prête le cri du corbeau (*cras*, *cras*) à ces pécheurs obstinés, remettant toujours leur conversion au lendemain, et qu'on tire parti des proverbes ou des anecdotes plaisantes (2). C'est dans

(1) *Hist. litt.*, XXVI, 411, 427, 440, 441. Ailleurs, M. Hauréau se plaint des « obscénités » de Gilles de Liège et de sa « haine d'inquisiteur, dépassant toute mesure ». (*Ibid.*, 417.) Le premier de ces griefs a pour base unique une phrase où l'orateur explique que le diable procède graduellement dans ses tentations et ne dit pas tout de suite à l'homme : *Vade ad bordellum*. Le second n'est fondé que sur cette proposition : *Mallem habere centum mille diabolos in meâ societate quam unum excommunicatum*. Le sermon visé ne contient pas un mot de plus dans ces deux ordres d'idées. Quelle exagération ! (V. le ms. 16481, n° 62.)

(2) Ms. lat. 2516[a], f° 180 ; fr. 13316, f° 179 ; etc., etc.

un mouvement de sainte indignation que le frère Daniel appelle les chevaliers de son temps des *soldats de craie*, en s'écriant : « S'ils étaient au moins comme ceux qui sont peints sur la muraille, ne faisant ni bien ni mal !... » C'est dans le même transport qu'il lance cette apostrophe humoristique contre les chrétiens qui célèbrent mal la grande fête de Noël : « O jour, pourquoi as-tu été fait ? Est-ce pour être consacré aux bonnes œuvres, ou pour être employé à chanter la Marion (1) ? » N'oublions pas, d'ailleurs, comme le rappelle Géruzez, à propos d'Olivier Maillard et de ses contemporains, que la *langue noble* est une chose de convention, ne remontant qu'à la création de l'Académie ou tout au plus à Malherbe (2).

En somme, il y a une grande différence entre les sermons les plus familiers de notre période et ceux dont furent obligés de se plaindre les conciles postérieurs ; différence ne portant pas seulement sur le style et le choix des expressions, mais sur le débit lui-même. Il ne faudrait pas, certainement, vouloir concentrer dans un siècle tout ce qu'il peut y avoir de bon au moyen âge. Mais il est incontestable qu'une décadence littéraire, artistique, morale, se fit sentir dans la dernière partie de cette grande phase historique, et il n'est pas étonnant que la chaire en ait ressenti de plusieurs façons le contre-coup.

(1) « *Milites* de craie... *Est-ne hoc ad cantandum* de Marion ?... Ms. lat. 16481, n° 43.

(2) Géruzez, *Eloquence polit. et relig.*, p. 82.

CHAPITRE V

DU DÉBIT ET DE LA REPRODUCTION DES SERMONS

Improvisation. — Préparation des sermons. — Récitation. — Lecture. — Gesticulations. — Rédaction par les auteurs. — Rédaction par autrui (*reportatio.*) — *Distinctions* et manuels divers. — Le communisme des sermons. — Résumé de la deuxième partie.

Comment les sermons dont nous venons d'étudier la composition étaient-ils mis au jour, et par quelles voies ont-ils été transmis jusqu'à nous ? Telles sont les deux questions complémentaires dont l'éclaircissement se rattache à notre sujet. Il y a eu de tout temps deux modes d'édition pour les œuvres oratoires : l'édition par la parole, l'édition par l'écriture. La seconde a suivi ordinairement la première ; mais elles ne sont pas nécessairement réunies. Ainsi les harangues populaires de saint Bernard, de Foulque de Neuilly et de beaucoup d'autres n'ont pas été rédigées ; au contraire, les discours que nous ont laissés plusieurs de leurs collègues n'ont pas été prononcés, du moins tels qu'ils sont écrits.

Pour le débit, premier mode d'édition, on emploie, au XIIIe siècle, quatre procédés différents : il y a des sermons improvisés, il y en a de préparés, d'autres sont récités par cœur, d'autres enfin sont lus.

La multiplicité des circonstances où l'on prêchait rendait forcément l'improvisation très fréquente. C'est ce qui fit compiler tant de recueils de matériaux variés, que chacun pouvait fixer en gros dans sa mémoire, pour s'en servir quand il serait pris au dépourvu (1). Les allocutions improvi-

(1) « *Cùm diversis temporibus, locis, et variis gentibus, et multotiens ex improviso prædicari oporteat verbum Dei, dignum duximus,* » etc. Prologue d'un recueil d'exemples, en tête du ms. lat. 15972.

sées, on le conçoit, n'étaient pas souvent conservées ni reproduites. Elles pouvaient l'être cependant par un auditeur, ou même quelquefois par l'orateur, comme le fut celle d'Élinand aux écoliers de Toulouse, et comme l'avait été une de celles de saint Bernard, où l'illustre abbé se déclare obligé de finir pour aller recevoir des étrangers qui arrivaient : une pareille excuse ne paraît pas avoir été préméditée, et c'est une idée bizarre du P. Harduin de la prendre pour un artifice destiné précisément à faire croire à une improvisation (1).

Les sermons préparés, quoique plus rares peut-être dans l'usage, sont évidemment beaucoup plus nombreux dans les manuscrits : leur méthode, leur aspect général les font assez reconnaître. On se donnait beaucoup de peine pour cette préparation ; textes et commentaires étaient mûris longuement et laborieusement. Il suffit de rappeler le trait de saint Edmond de Cantorbéry, que le sommeil surprit sur sa Bible au milieu de la nuit, pendant qu'il étudiait son discours du lendemain : quand il se réveilla, sa chandelle avait brûlé tout entière sur le livre, et ne l'avait même pas endommagé (2). Pierre de Limoges recommande, dans ses *Distinctions*, d'avoir soin, lorsqu'on doit parler devant une assistance honorable (*coràm viris discretis*), de coordonner ses pensées à l'avance. C'est à ce propos qu'il cite l'exemple de maître Gérard de Reims, débitant au roi, article par article, sa harangue en faveur de l'Université, tandis qu'un de ses compagnons se tenait derrière lui avec la pancarte, tout prêt à « secourir sa mémoire troublée (3) ». Le travail de la préparation se fait surtout sentir dans les essais des débutants ; car la tribune sacrée, comme aujourd'hui le théâtre, avait ses débuts (*principia*), et ils se passaient même avec une

(1) V. *Hist. litt.*, XIII, 178 et suiv.
(2) Ms. lat. 15971, f° 31.
(3) Ms. lat. 16482, au mot *Documentum*.

certaine solennité, qui n'était pas sans intimider l'orateur novice (1). Lorsqu'on redoutait par trop l'émotion, il fallait avoir recours au troisième système, c'est-à-dire à la récitation.

Les homélies s'apprenaient, au besoin, entièrement par cœur, et cela depuis un temps immémorial. C'est une extrémité à laquelle l'Église s'était vue souvent réduite dans les siècles barbares, lorsque l'instruction et le talent étaient peu répandus. Le concile de Vaison, au VIe siècle, chargea les diacres de réciter des sermons en cas d'empêchement de la part des prêtres (2). Ceux-ci, d'après les constitutions établies par l'archevêque de Reims en 852, durent graver mot pour mot dans leur mémoire les quarante homélies de saint Grégoire le Grand (3). A la fin du XIIe siècle, Maurice de Sully leur imposait l'obligation de savoir, avec « maintes autres choses », une série de discours pour tous les dimanches et toutes les fêtes de l'année (4). Cette règle était observée à l'époque de Jean d'Abbeville, puisqu'un de ses contemporains, Henri de Gand, se plaint que ses commentaires de l'Écriture soient trop prolixes pour être appris commodément (5). Guibert de Tournai avait divisé les siens de manière à faciliter, au contraire, la tâche des récitateurs (6). Ces témoignages sont confirmés par le pompeux exorde que nous avons entendu tout à l'heure, et qu'un jeune moine déclamait comme une tirade de rhétorique, en s'excusant de l'avoir *mendié*. Un tel procédé dispensait les prédicateurs du travail de la production intellectuelle, et devait conduire fatalement à la

(1) V. mss. lat. 13586, 16530, 16482, etc.

(2) *Concil. Vasense*, c. 2. V. Du Cange, au mot *Prædicare*.

(3) Labbe, VIII, 570.

(4) Mss. lat. 2949; fr. 13314, prol.

(5) « *Ut vix memoriæ commendari possunt.* » *Henric. Gand.*, c. 38; Trithème, ch. 441.

(6) « *Ut quæ dicuntur memoriter teneat intellectus.* » Ms. lat. 15941, *Sermones ad status*, prol.

stérilité. Plutôt que de s'en servir, les esprits clairvoyants aimaient mieux se fier à l'inspiration. Le trait suivant le prouve. Un homme de Dieu avait un ami dévoué, qui, le voyant sur le point de prêcher sans préparation aucune devant une assemblée de savants prélats, se mit à trembler pour lui ; car ses moyens naturels lui semblaient tout à fait insuffisants. Il l'entraîna donc chez lui secrètement, et lui fit répéter une harangue bien agencée, bien apprêtée. Mais, quand vint le moment de monter en chaire, l'élève indocile ne se rappelait déjà plus un seul mot. Alors, loin de se déconcerter, il ouvrit bravement sa Bible, et tomba sur ce verset des Psaumes : « *Totâ die confusio facta cooperuit me.* » Puis, au lieu de prendre pour lui l'allusion, il en tira la matière d'une rude sortie contre la négligence des prélats et leurs mauvais exemples, dont l'Eglise rougissait. Ce terrible censeur n'était autre que l'humble François d'Assise (1).

Il était plus rare que les homélies fussent lues. Cette méthode, usitée aussi dès le VI[e] siècle, notamment dans le diocèse d'Arles (2), n'était plus guère pratiquée que pour certains morceaux d'une nature invariable, comme les discours en vers ou les instructions que les diacres adressaient au peuple en s'interrompant à des intervalles fixes, pour laisser l'évêque développer chaque point (3). Mais on faisait quelquefois des lectures de sermons en dehors de la chaire, par exemple dans les réfectoires des moines, durant les repas : cette particularité est signalée, en regard des textes, dans deux ou trois manuscrits (4). Du

(1) Ce trait est rapporté par Etienne de Bourbon (ms. lat. 15970, f° 333). Voir les *Anecdotes historiques* du même, p. 215, 216, 407.

(2) V. Martène, *Ant. eccl. rit.*, III, 68. Les homélies d'Haimon, évêque d'Halberstadt, mort en 853, se lisaient aussi aux jours solennels (*Hist. litt.*, V, 117).

(3) V. ms. fr. 1822, f° 185.

(4) « *Ab isto signo non legatur ad mensam usque ad tale signum, propter difficultatem devitandam.* » Ms. lat. 17282, f° 126.

reste, lors même qu'il parlait d'abondance, le prédicateur tenait à la main le livre d'où son thème était tiré, pour le consulter à l'occasion (1). Souvent les clercs de l'assemblée étaient aussi munis de leur exemplaire ; ou, s'il s'agissait d'un commentaire stéréotypé, ils suivaient sur une des copies qui en avaient été faites : c'est le cas d'un des auditeurs de Jean d'Abbeville, représenté dans la miniature qui orne la première page de sa *Somme* (2).

L'autre main du prédicateur demeurait libre pour gesticuler, et ses cinq doigts remplissaient l'office d'un instrument mnémotechnique, dans les distinctions et les énumérations continuelles qu'il avait à faire : il s'en servait pour compter les cinq attributs de Dieu, les cinq variétés de la luxure, etc. (3). On ne trouve pas encore trace, toutefois, de cette intempérance de gestes, de ces mouvements désordonnés, qui, au XVe siècle, excitèrent les plaintes des conciles. Dans le débit comme dans le style, la chaire gardait cette sobriété, cette réserve, qui, en littérature, en art et en toutes choses, constitue l'une des différences les plus caractéristiques des deux époques.

Passons maintenant au second mode d'édition, à la reproduction par l'écriture. Les matériaux employés pour préparer les sermons consistaient, indépendamment des livres sacrés, soit en brouillons tracés par l'orateur lui-même, soit en recueils ou manuels de diverse nature. Le premier genre de textes que nous possédions est donc ce jet de la pensée, informe, incorrect, fait sur le vélin avant d'être mûri et traduit par la parole. On en a des spécimens dans plusieurs manuscrits de la Sorbonne, et notamment dans ceux de Pierre de Limoges, qui, en composant ses collections, s'est guidé de temps en temps sur

(1) « Voiez de cest David meismes, que nos avuns entre mains... » Ms. fr. 13316, f° 155.

(2) Ms. lat. 2516ᵃ.

(3) V. cette même miniature, et les mss. lat. 15970, 16497 (f° 24).

la minute originale des prédicateurs (1). Cependant les exemplaires autographes sont plus souvent des rédactions faites après coup, avec plus ou moins de changements et de corrections. On voit Bernard Itier, Thibaud de Châlon, Gui d'Evreux écrire ainsi intégralement, et de leur propre main, les homélies qu'ils ont prêchées (2). D'autres les transforment en traités, comme nous l'avons observé pour les opuscules de Robert de Sorbon. D'autres encore, tels que Maurice de Sully, Jacques de Vitry, Jean d'Abbeville, Barthélemi de Cluny, Guibert de Tournai, réunissent plus tard toutes leurs prédications en un même volume, mettent en tête une préface, et en font un manuel. Des clercs les transcrivent ensuite, en tout ou en partie, pour leur usage particulier ; et ces copies de seconde main sont quelquefois les seuls exemplaires qui nous soient parvenus.

Mais le cas le plus fréquent, à beaucoup près, c'est celui où le sermon a été recueilli simplement par un auditeur, soit pendant qu'on le débitait, soit après. Certains prêtres portaient avec eux, aux prédications de leurs collègues, des cahiers ou des tablettes ; ils prenaient des notes, dans le but de profiter eux-mêmes de ce qu'ils entendaient ou d'en faire profiter les autres. Jacques de Vitry nous montre les maîtres et les écoliers de Paris inscrivant de la sorte toutes les paroles qui sortaient de la bouche de Foulque de Neuilly, pour les répéter à leur tour (3). Et Foulque en avait agi de même tout le premier, au temps où il venait s'instruire à l'école de Pierre le Chantre et s'en retournait le dimanche redire à ses paroissiens ce qu'il avait appris dans la semaine (4). Jean de

(1) V. mss. lat. 16482, au mot *Vox Christi;* 16481, n° 16; 16505, 16530, etc.

(2) Mss. lat. 1813 ; Ars. 604 ; Troyes, 1140. « *Sermones nostros quos propriâ manu descripsimus* (testament de Thibault, dans Jacob, *De claris script. Cabill.*, p. 8). »

(3) Jacques de Vitry, *Hist.*, liv. II, ch. VII.

(4) *Ibid.*

Saint-Gilles engageait du haut de la tribune sacrée les étudiants qui l'écoutaient à noter ses instructions sur leur cahier, ou tout au moins dans leur cœur (1). C'est, en effet, de l'enseignement des écoles que cette pratique s'était étendue à l'enseignement de la chaire. L'Université avait des scribes spécialement chargés d'enregistrer les sermons de ses membres : c'est d'après leurs notes qu'ont été formées tant de collections de provenance et de nature diverses, disposées sans aucun ordre, ou seulement dans celui de l'année ecclésiastique. La Sorbonne semble avoir eu le monopole de ce genre de recueils, tant elle en a légué aux siècles suivants. Nous avons eu maintes fois l'occasion de citer ceux qui furent compilés par le docteur Pierre de Limoges en 1261, 1263, 1272 et 1273. L'illustre établissement dont il faisait partie dépensait à lui seul, pour la conservation des monuments de l'éloquence sacrée, plus d'activité que tout le reste du clergé. On en a une nouvelle preuve dans le catalogue de sa riche bibliothèque, dressé en 1332 (2). Les chanoines de Saint-Victor ont aussi laissé plusieurs collections du même genre, notamment celle qui embrasse les années 1281 à 1283. Le fonds de manuscrits provenant de leur abbaye est, après celui de la Sorbonne et après l'ancien fonds latin de la bibliothèque du roi, qui est d'origine variée, le plus riche en sermonnaires. Quant aux religieux de saint Dominique et de saint François, ils parlaient plus qu'ils n'écrivaient.

Cependant, il faut peut-être attribuer à un des leurs la

(1) « *Dico vobis scolaribus : Ponite, vos, in cordibus vestris, nisi in quaternis, sermones istos.* » Bibl. nat., Nouv. acq. lat. 338, f° 9.

(2) Ms. Ars. 885. Une bonne partie des recueils d'homélies que la Sorbonne possédait lui étaient venus par legs, et portent encore la mention de l'abandon fait à son profit par le propriétaire ou l'auteur. Pierre de Limoges, en particulier, lui avait laissé les siens, ceux de Nicolas de Gorran, d'Etienne de Bourbon et de plusieurs autres (mss. lat. 15953, 15970, 15971, 16482, 16508, etc.); Godefroy des Fontaines lui légua les mss. 16515 et 16530, Jean d'Essonnes le ms. 16497, Laurent *Descaineis* le ms. 15952 (même fonds).

daction d'un recueil analogue à ceux de Pierre de imoges, et où leurs prédications occupent de beaucoup la lus grande place. Ce manuscrit, récemment acquis par otre bibliothèque nationale, offre un intérêt spécial, parce u'il nous montre l'idée de ces collections annuelles mise n pratique bien avant que le docte sorboniste s'en ocnpât. Aucune date d'année ne nous est explicitement ournie par les sermons qu'il contient ; mais les noms de eurs principaux auteurs, qui vivaient tous dans la preière moitié du XIIIe siècle, fixent déjà son âge pproximatif, et divers synchronismes nous permettent de éterminer l'année précise à laquelle il correspond. Ainsi e sermon de l'octave de l'Annonciation est enregistré mmédiatement après celui de l'octave de Pâques ; celui e la fête des apôtres Philippe et Jacques est marqué omme ayant eu lieu le lendemain de l'Ascension ; celui e la fête de saint Pierre et saint Paul fut dit le huitième imanche après la Pentecôte ; celui de la fête de saint aurent fut prononcé également un dimanche (1) : toutes oïncidences qui ne se produisirent, dans la période voulue, u'une seule fois, à savoir en 1231. La série entière de ces iscours commençant à la Nativité de la Vierge et finissant la décollation de saint Jean-Baptiste, il faut en conclure u'ils vont du 8 septembre 1230 au 29 août 1231. Nous vons donc là des spécimens certains de la prédication arisienne dans le même intervalle, car un bon nombre e morceaux ont été recueillis de la bouche des orateurs ans certaines églises de la capitale, nominativement ésignées, à Saint-Jacques, à Sainte-Geneviève, à Saintntoine, etc., et tous les autres ont dû également être ntendus à Paris. Malheureusement, et en raison même e son ancienneté relative, cette collection est moins riche n traits de mœurs, en détails intéressants pour l'histoire

(1) Nouv. acq. lat. 338, fos 170, 195 vo, 210 vo, 242.

que celles de 1272 et de 1281. Les orateurs ou les rapporteurs d'alors s'en tenaient volontiers aux textes sacrés et à leurs commentaires ; la mode des *exemples* ne régnait pas encore en souveraine. Une partie de ces sermons fut, d'ailleurs, adressée à des clercs, à des écoliers, comme l'indique la teneur. Mais l'ensemble du recueil nous a apporté, comme l'avaient fait ceux de la Sorbonne et de Saint-Victor, un contingent fort utile de notions bibliographiques, qui nous ont permis d'ajouter, soit des noms nouveaux à la liste des prédicateurs du temps, soit des œuvres nouvelles au compte de certains auteurs déjà connus.

Presque toutes les séries de sermons ainsi composées d'éléments hétérogènes doivent avoir été transcrites *de auditu*, sur des notes ou simplement de mémoire. Les plus importantes ont été rédigées de cette manière par Pierre de Limoges, qui le déclare lui-même, en disant : « J'étais là ; j'ai écouté tel discours avec plaisir; tel autre a plu à toute l'assistance, etc. (1). » Il n'a recours qu'accidentellement au manuscrit du prédicateur, quand sa mémoire est insuffisante. En critique intègre, il se donne garde de répéter autre chose que ce qui a été dit devant lui ; et quand il est arrivé en retard, il préfère omettre la partie qu'il n'a pas entendue (2). Son procédé était pratiqué par une foule de contemporains : les œuvres oratoires de saint Thomas (du moins celles qui ont été publiées), celles d'Henri le Teutonique, d'Etienne de Besançon, de Jacques de Lausanne et de bien d'autres ne se sont pas conservées différemment. Plusieurs morceaux de Robert de Sorbon sont intitulés *Sermones relati à magistro Roberto* (3) : tel est, en effet, le terme généralement adopté pour désigner

(1) Ms. lat. 16481, nos 6, 34, 63, 79, 180, etc.
(2) « *Sed non fui à principio* » (*ibid.*, no 13). Le début de ce sermon manque. « *Non dictus fuit totus* » (ms. lat. 16482, au mot *Purgatio*).
(3) Ms. lat. 16530.

ces reproductions faites par un tiers ; celui-ci était le *rapporteur*, et sa rédaction était un texte *rapporté*. On appelait pareillement *reportata*, ou *collecta ex auditis*, les explications recueillies de la bouche des maîtres dans les écoles (1). Un chanoine de Saint-Victor a employé dans le même sens une autre expression : « *Extractio de sermone cujusdam fratris* (2). »

Il est aisé de comprendre combien la méthode de la *reportatio* devait altérer, sinon le fond, du moins la lettre des discours auxquels elle était appliquée. Les prédicateurs ne pouvaient pas tous avoir autour d'eux cette troupe de tabellions exercés que l'évêque d'Amiens, Guillaume de Mâcon, avait réunis dans une circonstance solennelle, pour leur faire écrire, à mesure qu'ils étaient énoncés, ses arguments et ceux de ses antagonistes (3). La sténographie n'était guère répandue, et le moyen dont on se servait en offrait les inconvénients sans en offrir les avantages. Un disciple du dominicain Ambroise Sansedonius, mort en 1286, l'atteste en ces termes pour ce qui regarde les œuvres de son maître : « Ses sermons n'ont nullement été prononcés par lui tels que les ont transcrits, très inexactement, des personnes incapables de supporter l'abondance et la fécondité de sa parole (4). » Ainsi, non seulement le langage subissait une transformation, comme lorsque des phrases de Robert de Sorbon étaient rendues en limousin ; mais on abrégeait, on résumait. Il importait peu aux clercs de conserver textuellement tout ce qu'ils

(1) *Reportata Joannis Scoti. Collecta ex auditis in scholâ magistri Willelmi*, etc. V. *Hist. litt.*, XVIII, 398 ; XXIV, 118.

(2) Ms. lat. 15034.

(3) Ms. lat. 3120 ; Echard, I, 404-406. « *Et illa scripta fuerunt per multos scholares et tabelliones quos ad hoc miseramus... Hubertus de Sancto-Valerico-super-Mare reportavit.* » — « *Pauca scripsit*, dit un contemporain en parlant d'un de ses maîtres, *propter ineptitudinem manûs ac scriptorum inopiam.* » Echard, I, 402.

(4) Echard, I, 401.

entendaient dire en chaire : le fond suffisait pour leur fournir des matériaux en cas de besoin. Aussi les détails, les exemples surtout, étaient-ils la plupart du temps négligés ou vaguement indiqués, comme dans le passage suivant :

« *Honorabile est conjugium*, etc. *Etiam dictum est quòd est honorandum propter illum qui constituit, et propter locum in quo constitutum. Adhùc recitavit quod dixerat cum burgense de Sancto-Quintino... Exemplum est de illo begino, qui ultrà mare locutus fuit cum rege Francorum* (1). »

Est-il besoin de faire observer que c'est le rapporteur qui parle ici, et non l'orateur ? D'autres fois, le sermon n'est pas reproduit en entier, et se termine brusquement, sur la copie, par une simple note :

« *Fini sermonem hunc exponendo auctoritatem illam : Replebimur bonis domûs tuæ* (2). »

Enfin la teneur, l'essence même du discours est assez souvent analysée et réduite aux proportions d'un véritable canevas, comme dans l'homélie de saint Thomas d'Aquin sur les morts :

« *Quadruplicem gratiam debemus mortuis : 1° Eos debetis obsequiis sepelire... Eccles.* 38 : *Fili, in mortuum produc lacrymas ; 2° pro eis orare ; 3° pro eis eleemosynas facere... ; 4° pro eis sacrificium altaris offerre. Exemplum Gregorii in fine Dialogorum*, etc. (3). »

Ce n'est plus là, comme on le voit, qu'une pure indication des points à traiter et des textes bibliques se référant à chacun d'eux. Il est donc indispensable, avant d'accuser un prédicateur de sécheresse et de pauvreté, de rechercher si ses œuvres nous ont été transmises par la *reportatio*. On le reconnaîtra sans peine, non seulement à la brièveté des

(1) Ms. lat. 16505, f° 142. De même dans les sermons de Guillaume d'Auvergne : « *Narra de illo viro bono... Narra mala et infidelitates quæ proveniunt de tabernis.* » Ms. lat. 15954.

(2) Ms. lat. 15971, f° 190.

(3) *S. Thomæ opera*, XVIII, 717.

développements, mais à l'absence du *prothema* et des formules initiales et finales, qui, excepté dans la collection de 1272-73, rédigée avec un grand luxe de détails, sont presque toujours omis par les rapporteurs.

Ainsi s'expliquent et la forme écourtée d'un grand nombre de sermons, et les variantes qu'ils présentent lorsqu'il en existe plusieurs reproductions. Du reste, il arrivait aux auteurs eux-mêmes de n'écrire que le thème ou le résumé, laissant aux imitateurs la faculté de l'amplifier à leur gré. C'est ce qu'a fait l'abbé Barthélemi pour la dernière partie de son recueil (1). Nicolas de Gorran, Gui d'Évreux et quelques-uns de leurs collègues ont même composé des volumes entiers de *thèmes de sermons*, et ce sont eux qui leur ont donné ce titre. Les modèles d'Humbert de Romans ont encore un caractère identique. L'orateur épargnait ainsi son temps et sa peine : aussi ce vieux procédé est-il demeuré en faveur jusque chez nos prédicateurs modernes (2). Une autre cause d'abréviation, c'est que, suivant l'usage constaté par Jacques de Vitry (3), on supprimait une partie des sermons latins lorsqu'on les traduisait aux fidèles ; on les réduisait à quelques propositions fort simples, on y joignait quelques explications à leur portée, de sorte que certains morceaux, composés pour être adressés à volonté aux clercs ou aux laïques, peuvent avoir été reproduits par la parole et par la *reportation* de plusieurs façons différentes.

Les *distinctions* sont un autre genre de compilation à l'usage de la chaire, offrant, par ordre alphabétique de sujets, des matériaux à l'état brut. La fin du XIIIe siècle a vu éclore, sous ce nom, une quantité de répertoires de lieux communs, qui n'ont fait que se multiplier davantage

(1) Ms. lat. 3279, f° 148.
(2) V. ci-dessus, p. 237.
(3) Nouv. acq. lat. 328, prologue.

dans le xive. Maurice l'Anglais, Nicolas de Biard, Nicolas de Gorran et plusieurs anonymes en ont laissé d'assez fastidieux, qui pourtant se vendaient ou se louaient chez les libraires de l'Université et figuraient dans ses bibliothèques (1). Seuls, Pierre de Limoges et Robert Grosse-Tête ont su rendre les leurs pleins d'intérêt, en y insérant des discours entiers. Avant eux, Alain de Lille et saint Antoine de Padoue avaient entrepris des dictionnaires théologiques presque semblables. Dans cette catégorie rentrent aussi l'*Alphabetum in artem sermocinandi*, par le cardinal Pierre (probablement Pierre de Tarentaise), l'*Index alphabeticus dictionum*, par Gui d'Evreux, et les *Auctoritates bibliorum ad usum prædicatorum*, par un anonyme. Jean de Saint-Géminien, dominicain toscan, mort en 1315, donna des proportions colossales à un ouvrage de la même espèce, en réunissant toutes les moralités qu'on peut tirer de la nature. Ce pandémonium reçut le nom d'*Universum prædicabile* : il eut, comme quelques-uns des précédents, les honneurs de l'impression : ce qui montre que tous ces recueils présentaient, à défaut d'autre mérite, une grande utilité matérielle, même deux cents ans après leur composition. Ils ont été remplacés depuis par des travaux plus complets et mieux conçus, qui sont encore d'un usage journalier.

Tant que les prédicateurs n'allèrent puiser à des sources étrangères que des éléments, des textes, des divisions, le

(1) V. ms. Ars. 855; *Hist. litt.*, XVIII, 530. Les *Distinctions* de Maurice l'Anglais contiennent l'interprétation, littérale ou mystique, de 1111 expressions de l'Écriture sainte. Voici un exemple pris dans celles de Nicolas de Biard, au mot *Ascendit* : « *Ascendit Virgo ad triplicem eminentiam, ad eminentiam pietatis in sanctificatione* (suivent deux ou trois textes sacrés); *item ad eminentiam gratiæ in filii conceptione; dictum est enim ei : Ave, Maria, gratiâ plena...; item ad eminentiam famæ et honestatis in conversatione; ingressus est enim angelus ad eam, non in foro vel in choreis, sed in oratorio reperiens eam* (suivent d'autres textes); etc. » Ms. lat. 16489.

rôle de l'inspiration et du talent fut seulement amoindri. Les manuels, les collections de thèmes ou d'exemples, les *distinctions* leur fournissaient tout au plus les pensées ; ils ne leur soufflaient pas les mots. Mais l'abus arriva promptement. En ouvrant la porte aux recettes mécaniques, on se condamnait à voir ce système poussé jusqu'à ses dernières limites par les individus manquant de l'intelligence ou de l'activité nécessaires pour produire d'eux-mêmes. On trouve bien, dans les temps antérieurs, quelques exemples de la répétition littérale des sermons d'autrui. Les conciles du IXe siècle avaient recommandé d'apprendre par cœur les homélies des Pères. Presque tous les morceaux que l'on récitait n'étaient de même que des emprunts. Cependant les modèles de Maurice de Sully n'étaient pas traduits servilement. Il est probable aussi que les extraits des Pères, transcrits en si grand nombre dans le cours du XIIIe siècle, étaient destinés à servir simplement de guides et à répandre le goût de l'antiquité sacrée, plutôt qu'à être débités comme des leçons (1). Mais, vers le dernier quart de cette période, on commence à ériger en coutume un véritable communisme de la parole, constituant la négation du principe de la propriété littéraire, et qui, bientôt après, sera pratiqué sur une vaste échelle. Robert de Wimi mêle à ses sermons des fragments de Nicolas de Biard, ou réciproquement (2). L'opuscule de Robert de Sorbon *De tribus dietis* devient un thème ordinaire et

(1) Les sermonnaires antérieurs dont les manuscrits se multiplièrent le plus à cette époque sont les suivants : saint Augustin, saint Ambroise, saint Jérôme, saint Jean Chrysostome, saint Grégoire de Nazianze, saint Grégoire le Grand, saint Léon, Origène, Bède, saint Césaire d'Arles, Eusèbe d'Emèse, Fulgence, Fauste, saint Bernard, Ambroise Autpert, saint Anselme, saint Bruno d'Asti ou de Segni, Odilon de Cluny, Gautier, Hugues, Godefroy et Guérin de Saint-Victor, Geoffroi Babion, Gilbuin de Troyes, Guerric d'Igni, Hildebert, Serlon, Yves de Chartres, Pierre de Blois, Pierre Comestor, Pierre de Poitiers.

(2) Laon, ms. 297; *Hist. litt.*, XXI, 163.

consacré, particulièrement dans la chaire de Saint-Nicolas-du-Chardonnet (1). Puis les sermologes se vendent et se louent ; leurs prix sont taxés, en 1303, par le recteur de l'Université (2). On n'a plus besoin de composer ni de préparer ses discours. On prêche *Abjiciamus*, on prêche *Suspendium*, c'est-à-dire qu'on récite les séries d'homélies toutes faites commençant par ces mots et rédigées par Guillaume de Mailly, par Nicolas de Gorran ou tout autre. Enfin, en 1395, paraît un nouveau manuel dont le titre est significatif : *Dormi securè* (dors tranquille ; ton sermon est tout prêt pour demain). L'ouvrage eut, dans la suite, plus de trente éditions, bien qu'une quantité d'autres dans le même goût fussent venus lui faire concurrence (3).

Victor Le Clerc, dans son *Discours sur l'état des lettres au* XIVe *siècle*, a retracé avec sagacité les funestes effets de cette abdication de l'initiative individuelle, et les a résumés d'un mot : « Le métier, dit-il, succéda peu à peu à l'inspiration (4). » C'est là une sentence qu'il ne faudrait peut-être pas trop généraliser. Mais, dans tous les cas, le siècle

(1) « *Tractatus de tribus dietis pœnitentiæ, secundum quod solet prædicari apud S. Nicolaum in Cardineto.* » Troyes, ms. 1540.

(2) *Liber rectoris*, cité par Du Boulay (III, 675, 705 ; IV, 62 ; etc.). Les prix sont très souvent marqués à la fin des manuscrits : « *Pretii IIII libr.* (ms. lat. 16482, *Distinctions* de Pierre de Limoges). — *II lib.* (ms. lat. 15952, recueil hétérogène, anonyme ; cette taxe est datée du 19 octobre 1375). — *X libr.* (ms. lat. 15970, traité d'Etienne de Bourbon). — *Pretii centum solid.* (ms. lat. 16515, sermons de différents auteurs). » Ces annotations sont suivies quelquefois du mot *cathenetur* (les livres se conservaient à la Sorbonne, attachés à une chaîne) et d'un chiffre indiquant le nombre de discours contenus dans le manuscrit.

(3) Sur le *Dormi securè* et les différents auteurs auxquels on l'a attribué, voir une nouvelle notice de M. Hauréau (*Hist. litt.*, XXV, 74 et suiv.). Ce critique penche pour Jean de Werden, moine franciscain, qui vivait, d'après lui, vers l'an 1300 ; mais ce religieux n'a sa place ni parmi les orateurs français, ni parmi les prédicateurs du XIIIe siècle.

(4) *Hist. litt.*, XXIV, 370 et suiv.

dont nous nous occupons ne renfermait encore que le germe du mal. Ses derniers orateurs préparèrent le règne de la routine, et c'est déjà une grave critique à leur adresser.

Nous venons d'examiner, d'une manière aussi concise que possible, toutes les questions se rattachant à l'étude des sermons. Les auditoires, ces foules bigarrées, démonstratives, impressionnables, ont défilé rapidement sous nos yeux. Nous avons marqué, sur le calendrier comme sur l'horloge, les moments où la grande voix de l'Église se faisait entendre aux fidèles. Nous avons suivi les prédicateurs sous la voûte des temples et sous la voûte du ciel, sur l'ambon, dans la chaire, sur le *scafaldus*. Puis, prêtant l'oreille à ce qu'ils disaient, nous avons reconnu l'idiome employé par eux, qui était toujours le français quand ils s'adressaient au peuple, et le latin quand ils parlaient aux clercs ou aux écoliers; car le langage macaronique n'était usité que sur le vélin, et l'on prêchait en pur roman bien avant Maurice de Sully. L'Écriture sainte, et en particulier l'Évangile, formait la base fondamentale de la prédication : les sermons du dimanche, ceux qui étaient faits en l'honneur d'un saint ou à l'occasion de certaines cérémonies, et même ceux qui se débitaient au dehors, dans des circonstances toutes profanes, étaient invariablement le commentaire d'un texte sacré. A côté de ces différents genres, nous en avons distingué deux autres d'une nature spéciale, ayant pour objet la critique des vivants et l'éloge des morts : toutes les classes de la société sont passées au crible dans les sermons *ad status;* l'oraison funèbre tient une place jusque dans la vie privée. Quant aux discours en vers, ils ne sont qu'un hors-d'œuvre, peu commun dans la pratique.

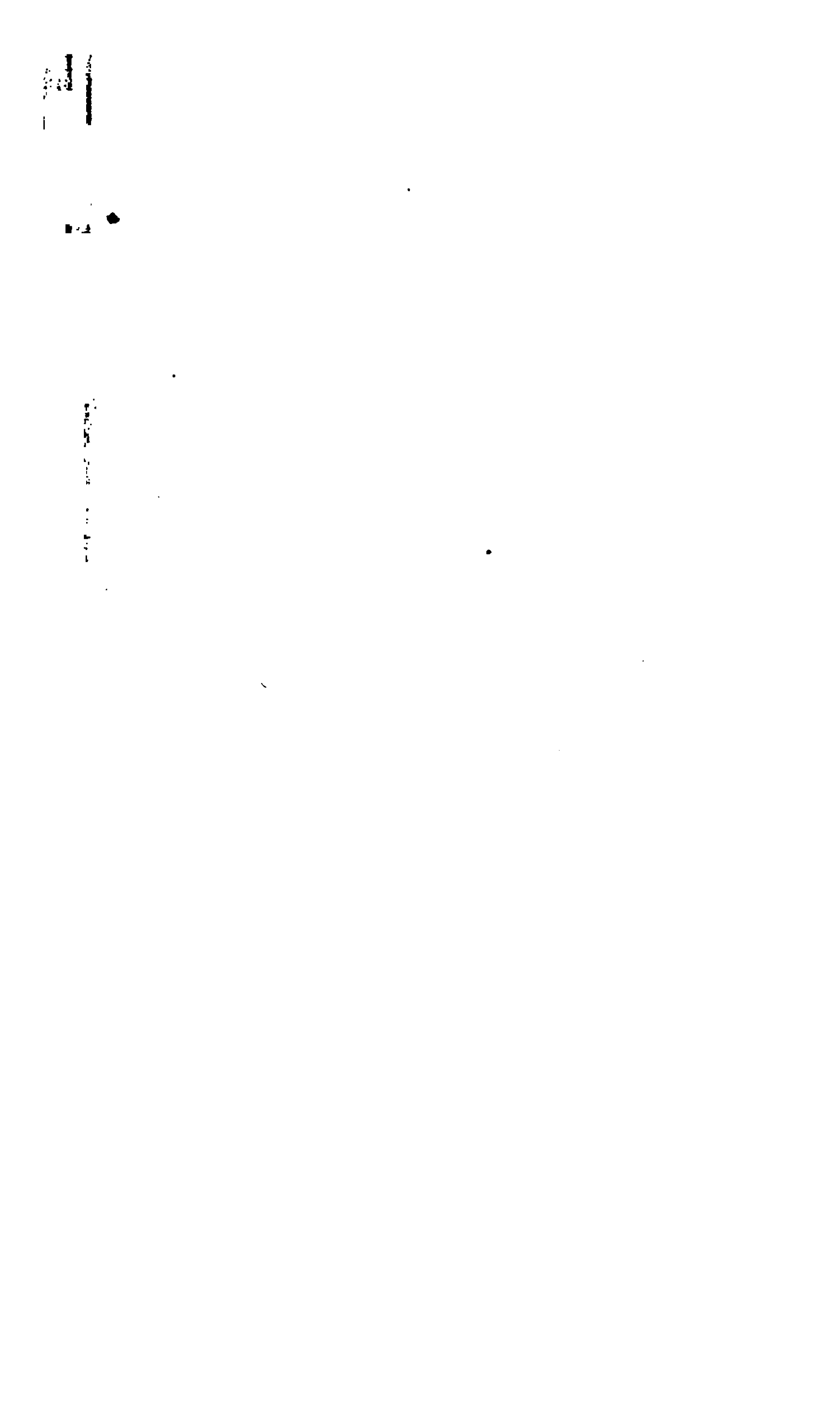
Descendant ensuite aux détails, nous avons divisé le sermon en plusieurs parties, correspondant presque à celles

dont se composaient les diplômes royaux. Quelques-unes tiennent de la formule : le thème, le prothème, les prières initiales et finales. La teneur est elle-même peu variée ; mais les exemples sont un vaste champ ouvert à la fantaisie, à l'imagination ou aux souvenirs personnels. Le tout est relié par une méthode solide et régulière, allant parfois jusqu'à la subtilité. Les harangues populaires, cependant, sont plutôt simples et décousues.

Le ton général des sermonnaires est froid; ils s'efforcent moins d'émouvoir que d'instruire. Mais cette froideur est souvent rachetée par des saillies ou des mouvements pathétiques, produisant d'autant plus d'effet qu'ils ressortent sur un fond moins éclatant. L'éloquence, au commencement du siècle, penche vers l'enflure; à la fin', elle incline, au contraire, vers la trivialité. Ce dernier défaut n'est qu'un des mille symptômes de la décadence oratoire qui s'apprête. Les homélies improvisées ou seulement préparées deviennent plus rares; la récitation, la lecture, les procédés mécaniques amènent sensiblement ce que nous avons appelé, par une figure un peu téméraire peut-être, le communisme des sermons. La multiplication des manuels et des recueils de thèmes ne fait que pousser les clercs dans cette voie funeste. Sans doute, l'habitude d'économiser le parchemin en *rapportant* de simples analyses et en déflorant le style dut exercer aussi une fâcheuse influence. Retrancher des livres destinés à servir de modèles la partie purement oratoire, les développements, l'animation, c'était s'exposer à voir ces mêmes éléments négligés par les imitateurs. Pour nous surtout, ce système est regrettable ; car il a défiguré les bases sur lesquelles doit s'asseoir notre jugement, et procuré un semblant d'appui à des arrêts d'une sévérité exagérée. Il sera facile, répétons-le, d'éviter désormais tout malentendu, en ne prenant pas des résumés pour des discours ni le plan pour l'exécution.

Somme toute ,à côté de maintes ressemblances de détail,

la prédication du moyen âge présente avec celle des temps modernes un contraste frappant, qu'un mot peut caractériser : la première se préoccupe davantage du fond, et la seconde de la forme. De là deux genres opposés, ayant chacun leur mérite et leurs excès. Cette divergence tient encore à une autre cause : c'est que la société du XIII[e] siècle vivait bien plus que la nôtre de la vie de l'Église ; elle était plus initiée aux questions de doctrine et aux vérités de la foi ; en un mot, le christianisme avec toutes ses pratiques lui était infiniment plus familier. N'est-ce pas là, en réalité, l'explication de la plupart des changements survenus dans nos mœurs, même sur les points en apparence les plus étrangers au culte ? L'esprit social s'est sécularisé comme tout le reste, et avant tout le reste. L'éloquence elle-même a subi cette sécularisation : du domaine religieux elle s'est répandue dans le domaine civil. Mais il n'en est pas moins vrai que, durant une longue période, elle s'est perpétuée uniquement dans la chaire, et que l'Église en a été la gardienne comme elle a été celle des arts et de la littérature.



TROISIÈME PARTIE

LA SOCIÉTÉ

D'APRÈS LES SERMONS

CHAPITRE Ier

L'ÉGLISE ET LE MONDE RELIGIEUX

La société vue à travers un prisme. — L'Église et sa puissance. — Le pape et les légats. — Les évêques. — Les prêtres. — Les moines. — La religion et ses principales solennités. — Le culte de la sainte Vierge.

Les sermons que nous avons étudiés comme monuments littéraires sont encore plus intéressants au point de vue de l'histoire. Ils renferment la peinture de toutes les classes de la société. Dans cette vaste et riche galerie, l'œil est attiré par cent tableaux variés. Mais, au seuil, le bon sens place un avis préservateur qu'il importe de retenir, et qui est presque un axiome : les moralistes décrivent le mal et non le bien ; la prédication comporte des critiques et non des compliments, fussent-ils mérités. Que dirait-on de celui qui voudrait juger des mœurs du moyen âge uniquement d'après les registres criminels du Châtelet ou des Officialités ? La chaire exerce une justice moins redoutable : toutefois c'est encore une espèce de tribunal, devant lequel tous les vices, tous les travers comparaissent et sont vertement repris. « *Cùm tangit prædicando, presbyter durus esse debet* (1). » Cette règle, formulée par Jacques de Vitry, est largement appliquée par ses contemporains. Nous les verrons même excéder, par moments, les bornes

(1) Ms. lat. 17509, f° 22.

de la modération. Mais, on le sait, quiconque entreprend de corriger doit demander plus qu'il ne veut obtenir; plutôt que d'atténuer les défauts, il doit les montrer à travers une loupe.

Cela dit, nous pourrons laisser tonner à l'aise ces intrépides redresseurs de torts, ces aboyeurs, ces chiens de garde, comme ils se définissent eux-mêmes dans leur langue énergique (1). Pour rétablir l'équilibre, il faudrait fondre et compléter les éléments d'appréciation qu'ils nous offrent avec ceux que fournissent toutes les autres sources historiques : travail immense, dépassant de beaucoup les limites de notre sujet. Aussi nous bornerons-nous à une simple exposition, où l'on trouvera du moins coordonnés une quantité de renseignements nouveaux ; car, si les sermonnaires ne peignent qu'un côté des figures qui les entourent, leurs portraits ont le mérite d'être pris sur le vif et avec un grand luxe de détails. Ils ressemblent à des photographies qui seraient exhumées, au bout de six cents ans, dans toute leur fraîcheur; et le mot de photographie ne semblera peut-être pas déplacé ici, puisqu'il s'agit de reproductions peu flatteuses du type de l'humanité. C'est surtout dans les sermons *ad status* qu'est précisé le caractère de chaque corporation, de chaque caste d'individus : ce sont donc ceux-là que nous interrogerons avec le plus grand soin.

Le clergé, qu'on pourrait s'attendre à voir ménagé par les prédicateurs, est, au contraire, un des principaux points de mire de leurs critiques, non seulement dans les discours à lui adressés, mais même dans les autres, malgré le conseil donné par un des maîtres d'observer devant le peuple

(1) Le prédicateur, dit Daniel de Paris, est le chien du Seigneur chargé d'aboyer contre les voleurs, c'est-à-dire les démons qui rôdent autour des âmes. (Ms. lat. 16481, n° 20.) Et M. Hauréau ajoute gracieusement à propos de ce religieux : « Son naturel était peut-être d'aboyer. » *Hist. litt.*, XXVI, 426.

une certaine discrétion (1). Qui aime bien, dit le proverbe, châtie bien; et l'Église, qui voulait que ses ministres pussent être proposés comme modèles (2), devait user à leur égard d'une impartiale sévérité. Il faut dire, d'autre part, qu'ils ne lui faisaient pas toujours honneur : rarement elle avait eu à combattre chez un aussi grand nombre l'esprit d'indiscipline et de relâchement; rarement les réformes avaient été plus nécessaires. Les réformateurs vinrent; mais, cette fois, au lieu de s'appeler Luther et Calvin, ils s'appelèrent Foulque de Neuilly, saint François d'Assise, saint Dominique, saint Thomas. Le luxe et la richesse, principale cause des errements des prélats et des moines, les perturbations de la doctrine, un des premiers résultats de l'oisiveté et du vagabondage de la pensée, trouvèrent dans ces hommes évangéliques de terribles adversaires. Il s'établit dans le monde religieux deux courants, l'un remontant vers l'austérité et la simplicité primitives, l'autre descendant la pente qui devait aboutir aux grandes hérésies. L'enseignement de la chaire lutta vigoureusement contre le second; mais, en dégénérant lui-même vers la fin du XIIIe siècle, il ne lui opposa plus qu'une digue impuissante. Nous constaterons du moins ses efforts, en laissant parler les faits et les textes.

L'Église, la grande communion des chrétiens, a beau voir ses membres, ses dignitaires même, infidèles à leurs devoirs : comme institution, elle n'est pas atteinte par leurs fautes; elle souffre de leurs faiblesses, mais elle ne perd pour cela, vis-à-vis de la société d'alors, ni sa force ni son prestige. Elle est toujours le centre infaillible « en dehors duquel l'obéissance n'a plus aucun prix, et ne doit plus même s'appeler l'obéissance (3) ». Si on lui découvre

(1) Jacques de Vitry, ms. lat. 17509, f° 70.

(2) « *Primo medicus seipsum curare studeat.* » Jacques de Vitry, *ibid.*, 1er sermon aux prélats.

(3) Prévostin, ms. Ars. 602, f° 203.

des taches, des côtés sombres, c'est qu'à l'instar de la lune, qui la symbolise si fréquemment dans l'Écriture, elle passe par différentes phases : tantôt sa face brillante paraît plus étendue, tantôt les ténèbres semblent l'envahir tout entière ; et néanmoins elle est toujours la même. En effet, « li philosophe dient que la lune, quant ele est demie claire et demie obscure, e quant ele comence le clière partie vers nos atorner, e hom voit un petit, dunques l'apeluns nos prime..... Quant tote le clière partie est vers nos tornée, dunt l'apelum nos pleine, nient por raisun, ne nient par ço qu'ele soit adunques ne plus grande ne plus petite: mais esmance qu'il nos semble, quant ele nos torne le clière partie, qu'ele crosse (qu'elle croisse), et quant ele torne l'obscure partie, qu'ele descrosse. Ensement seinte Glise est ele clière de la partie as justes, d'altre part est ele obscure de la partie as pecheors (1). »

Le pouvoir de l'Église universelle et de son chef est affirmé hautement. L'Église est entièrement soumise au pape, telle est la doctrine générale; cependant, d'après un des maîtres de la chaire, elle peut le déposer au besoin (2). Sa suprématie s'étend jusque sur les princes temporels; mais ce principe, qui devait soulever plus tard une si vive opposition, exprimée, l'on s'en souvient, par l'éditeur d'Humbert de Romans (3), rencontre déjà un commencement de résistance dans une partie du public. Quand la déposition d'un prince a lieu d'une manière solennelle, dit le général des dominicains, il faut que les prédicateurs en fassent sentir aux fidèles la nécessité. « Quelques personnes ont coutume de trouver mauvais cet acte d'autorité, et paraissent étonnées que l'Église se le permette; quelques-unes même refusent d'y acquiescer.

(1) Anonyme, ms. fr. 13316, f° 127.

(2) Humbert de Romans, *Max. Bibl. Patr.*, XXV, 550.

(3) « *Doctrina sequentis sermonis in regno Galliæ non admittitur.* » Note écrite en 1677 (*ibid.*).

On doit leur faire comprendre qu'il est parfois opportun : la puissance aux mains d'un maître inique est pareille au glaive dans les mains d'un furibond... Il est reconnu que les petits seigneurs peuvent être, à juste titre, privés de leurs fiefs par leur suzerain : à plus forte raison, les plus grands, qui tiennent tout du Seigneur des seigneurs. Ensuite, l'Église ne fait qu'user de son droit : l'esprit est au-dessus du corps et le gouverne ; donc tout roi peut être déposé par le pape. Autrement Dieu n'aurait pas donné à ses représentants un pouvoir suffisant pour remplir leur mission (1). »

Elinand va plus loin encore : « Tout prélat est établi par Dieu au-dessus des nations et des royaumes. Dès l'origine, Dieu a voulu que toute dignité séculière fût la sujette de l'autorité ecclésiastique, et demeurât vis-à-vis d'elle dans le rapport de l'inférieur au supérieur, du plus vil au plus noble. Celui qui bénit est plus grand que celui qui est béni ; car le premier tient la place du Créateur..... Ce n'est pas seulement chez les chrétiens et les Juifs, mais aussi bien chez les païens, qu'il a été constamment d'usage et de règle de placer le sacerdoce suprême au-dessus de tous les honneurs. César Auguste, le plus grand des empereurs, fut sous la dépendance des chefs de la religion jusqu'à ce que le sénat le créât lui-même pontife de Vesta (2). »

Il serait superflu d'insister sur la grandeur de la position occupée par le chef de l'Eglise, à une époque qui est le cœur du moyen âge. La figure du pape domine tout ; il tient la première place dans la vénération universelle et dans les prières publiques, notamment dans celles qui se récitent à la fin du prône (3). Cette haute prépondérance s'exerce principalement par l'entremise des légats, dont les faits et gestes remplissent l'histoire du XIIIe siècle. Les dé-

(1) Humbert de Romans, *ibid.*
(2) Tissier, VII, 303.
(3) V. ms. lat. 16481, *passim.*

légués de la cour romaine gouvernent tout autant que les princes auprès desquels ils sont accrédités. Quand ils arrivent au lieu de leur mission ou dans une ville quelconque du royaume, le peuple et le clergé leur font la plus magnifique des réceptions; et là, au milieu d'une multitude accourue de tous côtés, un des orateurs en renom prononce leur éloge et prêche l'obéissance absolue aux ordres qu'ils apportent: la même cérémonie se répète au moment de leur départ (1). Elinand se trouvait à Toulouse lorsque Romain, cardinal de Saint-Ange, vint en qualité de légat y présider un synode, en 1229; et ce fut lui qu'on chargea de porter la parole à cette occasion. « Voici, dit-il à l'assemblée, le représentant du pape, voici celui qui nous a apporté de nouvelles règles de discipline et qui a rendu tant de justes arrêts... Pour nous déterminer à lui rendre l'hommage dû à sa personne, la soumission due à ses volontés, quel mobile plus puissant que sa propre modestie? Il marche sans pompe, il fuit l'avarice, il ne court pas après les présents, il ne cherche pas nos biens, mais nos cœurs; en un mot, il n'est pas comme un grand nombre. Il aime la justice, il a le zèle des âmes, il méprise l'argent... Je vous engage donc à écouter avec humilité les préceptes qui sortiront de sa bouche pour notre salut commun (2). » C'est du même légat, « Romain de nom et de fait », qu'Etienne de Bourbon rapporte le trait suivant : « S'étant rendu à Clermont dans le cours de sa mission en France, il entendit parler d'un prince appelé le Dauphin de Montferrand, dont on vantait l'esprit et la sagesse. Il alla le trouver pour le mettre à l'épreuve, et lui demanda ce qu'il jugeait le plus utile à l'homme dans ce monde. Le prince répondit que c'était la mesure, parce que, selon le proverbe, *mesure dure*. Alors il lui demanda où la mesure se trouvait. Dans la médiocrité, dit-il. — Et où se trouve

(1) Humbert de Romans. *Max. Bibl. Patr.*, XXV, 555.
(2) Tissier, VII, 306.

la médiocrité ? — Entre le trop et le trop peu. En entendant un laïque raisonner de la sorte, le prélat se retira émerveillé (1). » C'est là un nouvel exemple de ces feux roulants d'interrogations subtiles, si fréquents à l'époque d'Alcuin et au beau temps de la scolastique. Le personnage ainsi questionné par le cardinal de Saint-Ange était Robert, dauphin d'Auvergne, auteur de plusieurs poésies provençales, mort en 1234 : le nom que lui donne Etienne vient de ce qu'il avait épousé une comtesse de Montferrand (2). On voit qu'il était aussi célèbre comme philosophe que comme troubadour.

Les honneurs qui entouraient les ambassadeurs du saint siège dans leurs pérégrinations ne les préservaient pas toujours des attaques de ces bandits de noble race, qui faisaient métier de dévaliser quiconque passait sur leurs terres. Un légat avait été arrêté dans le diocèse de Valence par un seigneur félon, qui, après l'avoir dépouillé de tous ses effets et de ses chevaux, l'avait laissé aller, lui et ses gens, dans un dénuement complet. Le coupable fut excommunié, avec sa tour et son domaine ; et, quelque temps après, les passants s'arrêtaient avec stupeur devant ce manoir, présentant une masse imposante de constructions, et devenu, sans guerre aucune, un lieu sauvage et désolé : les habitants avaient fui, les terres étaient frappées de stérilité, le seigneur et toute sa race étaient tombés dans l'abjection et la misère (3). Telle était la force de l'ana-

(1) Ms. lat. 15970, f° 532.

(2) V. *Art de vérifier les dates*, X, 158. Le manuscrit d'Étienne porte, par erreur, *Montisferrati*.

(3) Ms. lat. 15970, f° 375. Etienne de Bourbon cite deux autres exemples d'interdit jeté sur des biens-fonds. La duchesse Alise, mère du duc de Bourgogne, avait acheté un verger que l'ancien propriétaire (un prêtre) avait frappé d'excommunication pour empêcher les maraudeurs de le piller durant la messe : elle le fit absoudre « *in plenâ parrochiâ* ». Etienne tenait le fait d'un de ses confrères, à qui la duchesse l'avait raconté de sa bouche. Lui-même avait vu, dans le diocèse de Belley, un étang et une forêt desséchés

thème qui s'attachait à la violation de la personne d'un délégué apostolique.

Les évêques, bien que protégés aussi par le respect des populations, sont beaucoup moins à l'abri de la censure des sermonnaires, qui, vivant avec eux dans un contact perpétuel et appartenant en partie au même corps, connaissent parfaitement le fort et le faible de leur caractère ou de leurs mœurs, et ne craignent pas de mettre à nu leurs défauts. Les admonestations les plus sévères poursuivent les prélats qui ne s'occupent pas de la direction de leur diocèse ; on a recours, pour réveiller leur zèle, à des images énergiques, à des légendes effrayantes. L'évêque négligent, c'est la femme qui étouffe en dormant le fruit de ses entrailles. S'il est tenu de s'assurer par ses yeux ou par ceux de son archidiacre du bon état des calices, des voiles d'autel, des ornements sacrés, ne doit-il pas, à bien plus forte raison, veiller à la pureté de ses prêtres, en qui descend le corps et le sang de Jésus-Christ, les visiter, ainsi que les malades, et payer en tout de sa personne (1)? Le frère Geoffroi de Blenex raconte qu'un clerc ressuscité disait avoir vu dans l'autre monde des gens courbés sous des fardeaux énormes : c'étaient les âmes des prélats insouciants, chargés de toutes les fautes d'autrui (2). Un archevêque de Lyon, nommé Jean, avait été jeté par la tempête dans une île inconnue ; il rencontra un vieillard assis, en train d'écrire, et lui demanda en latin (car il ignorait la langue du pays) ce qu'il faisait. « Je suis l'évêque du lieu, lui répondit-il, et j'écris les actions de mes ouailles, afin de pouvoir en rendre compte. — Pour moi, j'avoue que je ne prends pas autant de soin. — Eh

depuis plusieurs années parce qu'ils avaient été enlevés de force à des religieux et anathématisés pour ce motif, « *ut dicebatur*. » *Ibid.*, fos 375, 376.

(1) Jacques de Vitry, ms. lat. 17509, fo 9.

(2) Etienne de Bourbon, ms. lat. 15970, fo 475.

bien ! vous souffrirez pour cela mille tourments (1). »

Mais la plus belle auréole, pour une tête couronnée de la mitre, c'est encore l'humilité (2). Si le chapitre de Paris appelle au siège épiscopal, de préférence aux simoniaques impudents qui se le disputaient à prix d'or, un clerc d'origine noble et ne briguant point ses suffrages, Eudes de Sully, c'est que cette qualité essentielle est constatée chez lui par l'expérience et la renommée. Le chancelier Prévostin le dit expressément en présentant, dans un discours solennel, le candidat élu à l'évêque consécrateur ; et il ajoute que le choix de l'Église de Paris, dans cette circonstance, a été unanime (3).

La simonie est, en effet, une des grandes plaies du siècle. On thésaurise pour arriver aux dignités ecclésiastiques, comme l'observe en termes exquis notre anonyme normand : « Avoirs, ço est un dulz venims. Multes gens le commencent à amasser, altersi cum pur bien, si cum por Deu à servir, por almoisnes à faire. Et quant il unt assemblé li avoir, lor cange lor corage..... Un envesques aovera : Si t'aidera tes avoirs, que tu auras le croce. E li bons moines : Mes abbés morra u uns altres ; si me donront mi denier l'abeie (4). » Les prélats n'en mettent que plus d'ardeur à la recherche des biens terrestres. Semblables à Jéroboam, ils érigent dans leur temple deux veaux d'or : ils vendent la justice et ils vendent les prébendes (5). Beaucoup d'entre eux cultivent la faveur des grands, et sont les amis de ceux qui leur donnent. Le riche les appelle :

(1) Ms. lat. 15970, f° 455.

(2) « *Nihil est quod ità refulgeat in cervice pontificis sicut humilitas.* » Ms. Ars. 602., f° 214.

(3) *Ibid.* Prévostin ne nomme pas Eudes de Sully ; mais les synchronismes que présente la série de ses sermons ne permettent pas d'appliquer le fait à un autre évêque de Paris. V. plus haut, 1re partie, ch. IV, et *Gall. christ*, VIII, 78.

(4) Ms. fr. 13316, f° 167.

(5) Prévostin, ms. Ars. 602.

ils courent ; le pauvre les demande : ils s'excusent ou font la sourde oreille. Enfin ils spolient les habitants des campagnes par l'entremise des officiaux et des doyens (1).

Mais ils poursuivent encore la richesse afin de pouvoir vivre au sein de l'abondance et du luxe. « Quelle différence, demande Elinand, y a-t-il aujourd'hui entre la table d'un pontife et celle d'un roi ? Est-ce que les abbés eux-mêmes ne veulent pas des mets princiers ? Montrez-moi un de ces riches, se couvrant de pourpre et se nourrissant d'huîtres (*ostrea cœnantem*), qui vaille le riche de la parabole de Lazare, gémissant aux enfers (2) ! » C'est là le reproche capital lancé contre le clergé par les hérétiques; c'est là leur argument quand ils sont à bout de raisons : « Voyez comment vivent ces évêques, comment ils voyagent ! Est-ce donc ainsi que faisaient leurs prédécesseurs Pierre et Paul ? » En rappelant cette cause bien connue de l'insuccès de la première mission albigeoise, Etienne de Bourbon dit que les populations se scandalisaient surtout du luxe de chevaux déployé par les délégués de l'Église, pour le transport de leurs vêtements et de leurs provisions. Le contraste avec l'humble monture du Christ, avec son dénuement et sa pauvreté, était trop frappant pour ne pas nuire aux meilleurs efforts (3). Il y a loin d'une telle ostentation à la simplicité de Maurice de Sully, refusant de reconnaître sa mère sous les riches atours dont la flatterie l'avait affublée.

Certains prélats sont eux-mêmes habillés avec recherche. Le cardinal de Vitry les taxe d'inconséquence : « Comment peuvent-ils blâmer les femmes, à qui l'Apôtre défend les parures précieuses, quand ils se délectent dans la mollesse d'un costume somptueux ? Les femmes, du moins, ont pour excuse l'intention de plaire à leurs maris ; mais de

(1) Jacques de Vitry, ms. lat. 17509, 1er sermon aux prélats.
(2) Ms. lat. 14591, f° 20.
(3) Ms. lat. 15970, f° 330.

qui prétendent-ils obtenir ainsi la faveur, ceux qui font profession d'imiter et de prêcher Jésus-Christ ?... Ne faudra-t-il pas que tous ces oripeaux leur soient enlevés au moment de la mort, qu'ils leur soient arrachés pour être vendus, comme la dépouille de ce chat, qu'on a vu servir de jouet aux écoliers de Paris (1) ? » Un austère franciscain nous parle aussi de la quantité de vêtements et de pièces d'étoffe que l'on trouvait souvent dans leur chambre, pendus sur des perches, à côté de coffres remplis d'argent comme ceux d'un changeur (2).

Un autre vice trop commun dans l'épiscopat, c'est le népotisme. « Les malheureux, les insensés ! s'écrie de nouveau Jacques de Vitry avec son énergique liberté de langage ; ils abandonnent le soin de plusieurs milliers d'âmes à des enfants auxquels ils n'oseraient confier trois poires, dans la crainte qu'ils ne les mangent ! J'en connais un, de ces jeunes intrus, que son oncle avait installé au chœur dans la stalle de l'archidiacre, et qui la souillait encore, comme naguère le giron de sa nourrice (3). » Un grand professeur de littérature avait un disciple de grande maison, et l'entendait souvent répéter, en sa présence, que les évêques de France étaient bien aveugles de ne pas

(1) Ms. lat. 17509, f°s 11, 24. Jacques de Vitry fait allusion à un jeu singulier, qu'il décrit ainsi : « *Secium* (sorte d'instrument tranchant) *murilego in pedem ponebant, et, quandò plura puncta projiciebat quàm scolares, ad manducandum illi dabant. Tandem, cùm pauciora puncta catus projecisset, excoriaverunt ipsum et pellem vendiderunt* (*ibid.*). » On voit que le gamin de Paris avait de dignes prédécesseurs.

(2) Sermon du frère Guibert (*Hist. litt.*, XXVI, 442).

(3) Ms. lat. 17509. Ce trait est un lieu commun que l'on retrouve, sous différentes formes, chez un certain nombre de sermonnaires. Gauthier de Château-Thierry, en le reproduisant avec une énergie complètement intraduisible, ajoutait plaisamment : « Ils ne sont pas embarrassés pour trouver à qui remettre le soin des âmes ; mais, pour leur caisse, c'est bien différent. Et pourtant le Christ, qui n'avait qu'un voleur parmi ses disciples, confia justement sa bourse à celui-là ! » (*Hist. litt.*, XXVI, 395.) Ils auraient pu répondre que l'exemple ainsi présenté n'était pas encourageant.

donner un bénéfice à un clerc aussi capable que son maître. Plus tard, l'élève lui-même devint évêque ; mais il n'eut rien de plus pressé que de distribuer les prébendes à ses neveux. Un jour, le savant, l'ayant rencontré dans une procession, prit deux torches enflammées et s'avança jusque contre lui. L'autre lui demanda ce qu'il prétendait faire. « Ne faut-il pas, répondit-il, délivrer vos yeux de cette cécité dont vous faisiez jadis un crime à vos supérieurs (1) ? »

L'idéal proposé à l'émulation des prélats est naturellement l'opposé de tous ces défauts : « être l'avocat des pauvres, l'espoir des infortunés, le tuteur des orphelins, le bâton des vieillards, la verge des puissants, le vengeur des crimes, le marteau des tyrans; s'entourer de familiers honorables et de coopérateurs ne cherchant pas leur intérêt, mais celui de Jésus-Christ (2) ; » tel est le noble rôle qui leur est tracé, et qui était presque celui de la chevalerie. On trouverait plus d'une figure se rapprochant de ce modèle parmi les Philippe Berruyer, les Guillaume d'Auvergne, les saint Louis de Toulouse et leurs collègues. Le nombre et la vivacité même des critiques adressées du haut de la chaire à l'épiscopat montrent avec quel accord les fautes de ses membres infidèles étaient désavouées et condamnées par le reste.

Le corps sacerdotal est encore moins épargné, et ses devoirs lui sont rappelés avec une persévérante insistance. Le prêtre, d'après les instructions de Maurice de Sully, a trois obligations principales : vivre saintement, c'est-à-dire « se faire net de tote l'ordure de son cors et de s'ame »; s'instruire, et apprendre surtout le livre des sacrements, le lectionnaire, le baptistère, le comput, les canons, le pénitential, le psautier, des homélies pour tout le cercle de

(1) Etienne de Bourbon, ms. lat. 15970, f° 473.
(2) Jacques de Vitry, *loc. cit.*

l'année, et « maintes autres choses » ; enfin répandre à son tour la science divine par une prédication incessante (1). Il doit de plus, selon Jacques de Vitry, être d'un âge raisonnable, avoir les passions éteintes, administrer les sacrements avec discernement, et montrer de la mansuétude envers les pécheurs, « particulièrement lorsque toute une multitude est en cause et qu'il y va de la perte de plusieurs (2) ». Cette recommandation a bien son prix à l'époque de la guerre des Albigeois et dans la bouche d'un des personnages qui ont prêché la croisade contre eux. « Le mauvais prêtre, ajoute le même auteur, donne quatre fois le baiser de Judas en célébrant la messe : il le donne à l'autel, à la patène, au livre de l'évangile, et au *minister* ou assistant (3). »

Dans les synodes, l'évêque fait réciter aux curés de son diocèse des préceptes spéciaux, relatifs à l'exercice de leurs fonctions et de leur autorité : Etienne Tempier enseigne aux siens, dans une allocution, la manière de procéder au mariage et aux fiançailles, de porter la tonsure, d'administrer les paroisses avec intégrité ; puis il les prie de se tenir prêts à répondre sur les prescriptions synodales toutes les fois qu'ils seront interrogés. « Je vous questionnerais bien aujourd'hui même, leur dit-il, mais je craindrais de vous faire rougir ; et cependant il n'y a rien là de trop long ni de trop difficile pour que vous ne puissiez le savoir (4). »

Les vêtements sacrés du prêtre sont employés comme moyen mnémotechnique pour graver dans son esprit et lui représenter à toute heure les qualités exigées par sa profession. Il n'est peut-être pas indifférent pour l'histoire du costume ecclésiastique de reproduire en abrégé cette

(1) Ms. fr. 13314, p. 2-8.
(2) Ms. lat. 17509, f°s 8, 13, 14.
(3) *Ibid.*, f° 12.
(4) Ms. lat. 16481, n° 128.

explication symbolique de ses diverses parties, quoiqu'elle se retrouve à peu près pareille dans tous les siècles chrétiens : « L'amict (*amictus*) ceint la gorge du prêtre pour l'empêcher de laisser échapper de mauvaises paroles. L'aube (*vestimentum lineum quod dicitur alba*) signifie la sainteté, la pureté de la conduite; et la ceinture, mise par-dessus pour serrer les reins, la privation des plaisirs charnels. L'étole (*stola*), portée sur l'épaule gauche par le diacre, figure le joug du Seigneur auquel il est asservi; portée sur les deux épaules par le prêtre, elle le prémunit de tous côtés comme un bouclier de justice. La chasuble (*casula*) recouvre tout, comme la charité. La dalmatique (*dalmatica*) rappelle la croix par sa forme. La robe ou soutane (*tunica*), qui est plus étroite, apprend à ne pas s'embarrasser du soin des affaires terrestres (1). »

Mais, hélas! cette dernière leçon n'est pas toujours comprise. En vain lui répète-t-on qu'il a des biens et des revenus, non pour en jouir, mais pour les distribuer, que sa richesse est dans le ciel, et non ici-bas, le clergé inférieur suit l'exemple qui trop souvent lui vient d'en haut. « Plongé dans les choses de la matière, il s'inquiète peu de celles de l'intelligence. Il diffère du peuple par l'habit, non par l'esprit: par l'apparence, non par la réalité. Il enseigne en chaire ce qu'il dément par ses œuvres.... La tonsure, le vêtement, le langage lui donnent un vernis superficiel de religion (*umbratilem picturam*): et au dedans, sous des peaux de brebis, se cachent des hypocrites, des loups ravisseurs (2). » — « Nous autres clercs, dit humblement un chancelier de l'église de Paris,

(1) Ms. lat. 17509, f° 26. Il manque, dans cette énumération, le manipule. La dalmatique ne représentait la croix que d'une manière assez vague: ses manches courtes pouvaient à la rigueur en figurer les bras. La croix fut dessinée plus tard sur la chasuble, devant et derrière. Cf. *De imitatione Christi, lib. IV, c.* 5.

(2) Geoffroi de Troyes, ms. lat. 13586, *initio*.

nous voulons tout avoir, les trésors spirituels et les trésors temporels; mais l'idole de Dagon tombe, et l'arche reste debout; le temps passe, et l'éternité demeure. Nous voulons relever Dagon en égalant le temporel au spirituel, en le mettant même au-dessus.... Que dire, lorsqu'on voit, dans la maison de Dieu, chanter la messe pour des présents (1)? » Et ici les interprétations symboliques viennent de nouveau en aide au raisonnement : « *Holocaustum, totum incensum.* Tot doit estre offert à Deu; nient n'en doit avoir li prestres, nient cil qui offrir le fait : car vendre n'achater nel doit hom. E cil qui en simonie achatent les églises e vendent, e li bon prestre qui agaitent les offrendes, si unt espérance des deniers, si cantent les dous messes u les trois : e s'il n'i quident nient prendre, nient n'i cantent (2). »

Il y a des chanoines qui font mieux encore : aux offices où l'on fait une distribution de deniers, ils accourent; mais, tout le temps que durent les autres, ils restent chez eux à jouer aux dés. Quant aux services funèbres, dont on profite parfois pour rançonner les fidèles, comme l'aubergiste rançonne le voyageur au moment de son départ, ils y assistent lorsqu'on doit offrir à manger aux clercs (3). Si leur évêque s'avise de les reprendre, ils allèguent aussitôt que le droit de les corriger n'appartient qu'au doyen du chapitre. Si le doyen veut les réprimander, ils finissent par répondre qu'ils sont sous la juridiction du chapitre, et non sous celle du doyen (4). Ces privilèges font des canonicats l'objet des plus ardentes convoitises : les uns prêchent pour obtenir une prébende, et tombent en délire quand il y a une vacance, comme les chiens lunatiques lorsque le cours

(1) Prévostin, ms. Ars. 602.

(2) Ms. fr. 13316, f° 169.

(3) Mss. lat. 17509, f° 22; 14947; etc. Il y a encore ici une allusion aux *remembrances* ou repas funèbres.

(4) *Ibid.* V. aussi, plus haut, l'expressive comparaison dont se sert l'évêque Guillaume d'Auvergne pour flétrir le népotisme chez les chanoines.

de la lune décroît ; les autres abandonnent dans le même but les plus belles cures (1). En 1273, le curé de Saint-Germain-l'Auxerrois donne ce mauvais exemple sans même attendre l'autorisation épiscopale. Mais, en regard d'un trait pareil, il faut mettre l'action de ce prêtre désintéressé, que nous avons vu renoncer, au contraire, à la dignité d'archidiacre et à un bénéfice de l'église de Paris, pour se vouer à l'instruction religieuse de la petite paroisse de Vermenton (2).

La cupidité des clercs est quelquefois si avide, qu'ils ne se contentent pas d'une prébende : il leur en faut plusieurs. Ce cumul peut-il être autorisé ? C'est là, comme on le sait, une question souvent débattue dans le cours du XIIIe siècle. En 1235, une assemblée de docteurs se réunit à Paris pour la discuter : la pluralité des bénéfices ne trouve là que deux défenseurs, Arnoul, futur évêque d'Amiens, et le chancelier Philippe de Grève. Celui-ci, qui a des raisons personnelles pour la soutenir, s'obstine jusqu'à sa dernière heure à garder toutes ses charges : aussi Thomas de Cantimpré, qui le censure sans aucune indulgence, d'accord en cela avec Albert le Grand, annonce-t-il comme formelle sa damnation (3). Trois ans plus tard, un chapitre de dominicains réprouve aussi l'opinion du chancelier, et Guiard de Laon, son successeur, la combat avec autant d'énergie que Philippe lui-même en avait mis à la justifier : « Je ne voudrais pas pour tout l'or de l'Arabie, dit-il, passer une seule nuit investi de deux bénéfices, quand je saurais que l'un d'eux doit être transféré le lendemain matin sur la tête d'un sujet capable (4). »

L'enseignement officiel de l'Église est entièrement con-

(1) Ms. lat. 17509, f° 39 ; ms. lat. 16481, n° 95.

(2) Ms. lat. 15970, f° 350.

(3) *De Apibus*, *lib. I*, c. 19. Cf. Noël Valois, *Guillaume d'Auvergne, évêque de Paris*, p. 33 et 35.

(4) *Ibid.* V. *Hist. litt.*, XVIII, 354.

forme au sentiment de Guiard. Les conciles tonnent aussi bien que la chaire contre l'abus du cumul ; mais une tolérance fâcheuse l'a enraciné. « Voulez-vous, allèguent ses partisans, condamner tout le monde ? Est-ce que les maîtres en théologie, est-ce qu'une foule d'autres savants n'ont point plusieurs prébendes, et n'occupent pas plusieurs dignités, plusieurs églises ? Est-ce que le seigneur pape, qui le voit, ne se tait pas ? — L'Église, répond Jacques de Vitry, laisse dans l'ombre bien des points délicats, sur lesquels, s'il fallait entrer en jugement, elle ne montrerait pas la même patience. Moïse avait souffert le divorce chez les Hébreux, à cause de leur dureté de cœur ; mais, quand les Juifs soumirent la question à Jésus-Christ, il déclara que l'homme ne pouvait pas renvoyer son épouse... Voici un clerc qui est doyen dans une église et simple chanoine dans une autre, tandis que le doyen de celle-ci est chanoine dans la première. Est-ce qu'ils ont plusieurs ventres, pour consommer plusieurs bénéfices ? Bien plus, il en est qui possèdent des prébendes dans des diocèses différents. Comment un évêque peut-il, en droit, investir le clerc d'un autre évêque ? Ne doit-il pas arriver, dans ce cas, que les deux prélats donnent à un même individu des ordres opposés ou impossibles à exécuter simultanément (1) ? »

Aussi coupables et aussi sévèrement blâmés sont les curés qui font desservir leur paroisse par un vicaire, contrairement au décret d'Innocent III dans le concile de Latran. Le droit divin et le droit canonique sont à la fois méconnus par ces vagabonds (*gyrovagi*) qui ne s'astreignent point à la résidence, et par ceux qui vendent leur suppléance à des mercenaires (2).

L'amour des richesses devait avoir pour résultat d'efféminer les mœurs des clercs, une fois que leur convoitise

(1) Ms. lat. 17509, f°s 19, 20.
(2) *Ibid.*

était satisfaite. Cependant, à part quelques détails, le luxe et l'élégance qui leur sont tant reprochés passeraient simplement, de nos jours, pour de la bonne tenue. Voici le tableau légèrement chargé qu'en trace un mondain converti : « Quel prêtre rougit de paraître en public bien peigné, de marcher avec une allure molle, indigne de son sexe, en un mot, d'être femme ? Regardez ceux qui devraient donner aux autres l'exemple de la modestie, de la gravité, de la mortification : les voyez-vous, parés avec un soin minutieux, les cheveux crêpés (*calamistrato crine*), la raie bien dessinée, la face rasée de frais (*rasitatâ facie*), la peau polie avec la pierre ponce, la tête découverte, les épaules nues (1), les bras traînants ou portant des signes gravés (2), les mains *chaussées* et les pieds *gantés* (*calceatis manibus*, *chirotecatis pedibus*) ? Que leur manque-t-il encore pour avoir toutes les apparences du libertinage, pour appeler la honte sur l'ordre auquel ils appartiennent ? Toute la journée, ils sont en quête d'un miroir ; ils se promènent, l'habit immaculé, l'âme toute souillée ; leurs doigts resplendissent de l'éclat des anneaux, leurs yeux de celui du sourire. Ils portent la tonsure si petite, qu'elle semble moins la marque d'un homme d'Église que celle d'un corps vénal (3). » Il n'est pas jusqu'à la beauté de leurs habitations qui ne leur soit reprochée : « Ils élèvent de grands palais sous prétexte de dévotion, disant que c'est pour les donner à leur église, pour augmenter le culte rendu à Dieu, c'est-à-dire pour fonder une chapellenie

(1) Cette expression est sans doute une critique exagérée de l'évidement du collet de la robe ecclésiastique, qui, régulièrement, devait cacher tout le corps.

(2) « *Insculptis brachiis.* » Nous ne trouvons pas d'autre explication à ce terme, ni d'autres vestiges de cette espèce de tatouage.

(3) Élinand (Tissier, VII, 269). Nicolas du Pressoir parle aussi des jeunes clercs portant des coiffes de femme, prenant leurs ébats au son des instruments, et, chose plus grave, fréquentant les tavernes. Mais M. Hauréau lui-même reconnaît que telles ne devaient pas être les mœurs du clergé en général. (*Hist. litt.*, XXVI, 458.)

ou un anniversaire. Que de bien ne doit-il pas sortir de leur demeure ? Aussi veulent-ils avoir à Paris des maisons comme les barons anglais en ont à Londres (1). » Ce trait curieux est dû au cardinal Eudes de Châteauroux, qui pourtant n'avait pas séjourné en Angleterre : ainsi la réputation du *comfort* de nos voisins d'outre Manche ne date pas de notre siècle.

Un abus plus grave était le concubinage des prêtres, contre lequel l'Église n'avait pas assez d'anathèmes. Ce vice était si fortement ancré chez quelques-uns, que, s'ils venaient à recevoir de leur évêque l'injonction d'opter entre leur femme et leur paroisse, ils préféraient abandonner celle-ci : alors la première les abandonnait à leur tour, les voyant sans ressources (2). Avant même d'être privés de leur cure, ils tombaient dant la misère et se laissaient dépouiller entièrement. Le malheureux concubinaire, qui, suivant la rude expression d'un prédicateur, prenait plus soin de la chemise d'une prostituée que de sa soutane, se reconnaissait à l'état délabré de ses vêtements, à ses manches percées au coude (3). Dans certaines localités, les populations avaient tellement horreur de la *prêtresse*, comme on l'appelait, que personne, à l'église, ne voulait échanger avec elle le baiser de paix. Le paysan, qui craignait de voir ses récoltes mangées dans ses greniers, répétait ce refrain :

« Je vos conjur, sorriz et raz,
« Que vos n'aiés part en ces tas
« Ne plus que n'a part en la messe
« Cil qui prent pais à la prestresse (4). »

Saint François d'Assise donna un jour, à ce propos, une leçon de mansuétude et d'humilité à un pacchaire ou

(1) Ms. lat. 15954.
(2) Ms. lat. 17509, f° 139.
(3) *Ibid.*
(4) *Ibid.*

manichéen, qui lui demandait en public s'il fallait croire et respecter un recteur de paroisse accusé de vivre dans le désordre. « La souillure de ses mains, dit-il, n'ôte rien à la vertu ni à l'efficacité des divins sacrements qu'elles touchent. » Et il baisa, devant tous les hérétiques, la main du prêtre (1). Mais, dans le langage habituel de la chaire, les clercs charnels sont, au contraire, traités avec rigueur. Les laïques, leur disent leurs collègues, les laïques, naturellement jaloux de nous, rougissent de vos crimes; les femmes perdues et les publicains vous précèdent dans le royaume des cieux. Vous êtes le chien qui lâche sa proie pour l'ombre ; vous êtes cet insensé qui se précipita dans la mer pour prouver à sa maîtresse combien il l'aimait (2). Nous avons reproduit ailleurs l'éloquent tableau que fait de la pureté sacerdotale le cardinal de Vitry, et qu'on dirait avoir été copié par l'auteur de l'*Imitation* : le prêtre, suivant ce prélat, ne devrait pas même lever les yeux sur le visage d'une personne du sexe (3). Parfois, cependant, le bien résultait du mal. Il pouvait se rencontrer quelques femmes comme celle dont parle Arnoul d'Humblières, et qui avait imposé à un clerc épris d'elle la condition préalable de lui apporter les diplômes de docteur en droit et en théologie ; après en avoir fait ainsi un grand savant, elle répondit finalement à ses sollicitations : « Montrez-moi maintenant dans vos livres comme quoi je dois me rendre à vous (4). » Mais c'était là, pour arriver à la science, un chemin bien détourné ; s'ils l'eussent suivi, les docteurs de l'époque ne seraient ni si nombreux ni si célèbres.

(1) Ms. lat. 15970, f° 377.

(2) Mss. lat. 17509, f°s 18, 21 ; 15970, f° 528. Ce trait proverbial, qui paraît se rattacher à quelque vieille légende, se retrouve dans plusieurs sermons : « *Similes cuidam Gualtero, qui, ut ostenderet amasiæ suæ quantùm diligeret eam, de cacumine altissimæ rupis præcipitavit se in mari profundisimo, undè locus à quo se præcipitavit dicitur adhùc à Normannis, apud quos est, saltus Gualteri* (*ibid.*). »

(3) Ms. lat. 17509, f° 9.

(4) Ms. lat. 16481, n° 109.

Les moines sont dépeints à peu près sous les mêmes traits que le clergé séculier, mais pourtant sous des couleurs moins noires. Le luxe était plus difficile à des gens vêtus de bure, et les treize abbés envoyés en mission chez les Albigeois avaient expérimenté combien il leur était funeste. Aussi se réfugiait-il dans les édifices monastiques. Ces cloîtres grandioses et leurs vastes dépendances, dont nous admirons aujourd'hui les débris, défrayaient la critique des austères moralistes, aux yeux de qui les beaux-arts comptaient pour peu de chose. « Des palais pour hôpitaux, des fortifications pour murs, des tours pour réfectoires, des châteaux pour églises, des villas pour granges, est-ce que tout cela ne prête pas à rire aux laïques ? Ne pouvait-on, à moins de frais, souper dans le réfectoire, loger le pauvre dans le dortoir ?.... Nous ne bâtissons pas, dites-vous, pour nous seuls, mais aussi pour les religieux qui viendront après nous. Comme si à chaque jour ne suffisait point sa peine ! Vous avez assez de vous occuper des misères de votre temps, sans vous inquiéter de celles de l'avenir (1). » — « Les religieux ne se disputent plus à qui aura le couvent le plus hospitalier, le plus édifiant, mais à qui aura le plus riche et le plus renommé. Leurs fours sont devenus de véritables tours, leurs greniers des maisons princières, leurs étables des appartements royaux ; et ce qu'il y a de pis, c'est que leur orgueil s'élève encore plus haut que leurs somptueux monuments (2). » Quelques-uns préfèrent dépenser leur avoir en bombances, et disent à leur procureur : « Apporte, apporte toujours ; cette année, nous fumerons nos terres et nous jetterons de la marne dans nos champs, pour en doubler le produit. » Mais il leur arrive comme à la laitière de la fable : la source de leur richesse se brise entre

(1) Elinand (Tissier, VII, 288).
(2) Ms. lat. 2516a, f° 103.

leurs mains (1). Les moines sont bien plus exemplaires quand ils sont pauvres. Aussi leur prêche-t-on à tous la théorie du dénuement évangélique, et leur enseigne-t-on comme le meilleur moyen d'être riche l'art de se contenter de peu (2).

Le tracas des affaires temporelles est une autre cause d'affaiblissement pour la discipline. C'est souvent la peur d'être impliqués dans des embarras de ce genre qui éloigne du monastère les hommes du siècle. Un avocat prend-il l'habit religieux ? Il est aussitôt chargé d'une foule de procès pour la communauté ; mais, comme il ne veut plus mentir, il les perd tous. Est-ce un chevalier ? On l'envoie vendre des mules au marché ; mais il ne peut s'empêcher de révéler leurs défauts. Et les frères déçus sont obligés de chercher d'autres hommes de confiance (3). Se renfermer dans les affaires spirituelles, dans le for intérieur de l'âme, c'est la réforme la plus nécessaire aux moines (4). Hugues de Digne est saisi d'une sainte colère lorsqu'il les rencontre en foule à la cour du roi de France : « Si c'est là un cloître, dit-il, je le trouve bien large pour sauver son âme (5). » Et lui-même s'enfuit lorsqu'on veut l'y retenir. Qu'aurait-il pu reprocher à cet abbé qui était allé voyager loin de son couvent, mais qui ramena avec lui un chef de voleurs, le traita le mieux qu'il put, lui promit de lui faire gagner sa vie plus avantageusement, et finit par le garder pour le reste de ses jours (6) ? Ce trait nous montre, en petit, la salutaire influence qu'exerçait l'apparition des moines dans le monde ; car ce n'est pas sans raison que saint Louis les donnait en spectacle à ses

(1) Ms. lat. 17509, f° 46.
(2) Ms. lat. 2516ª, f° 79.
(3) Ms. lat. 17509, f° 48.
(4) « *Ne te quæsicris extrà*, » dit, après Perse, le docte Elinand (Tissier, VII, 209).
(5) Joinville (Dom Bouquet, XX, 304).
(6) Ms. lat. 17509, f° 61.

courtisans : la société séculière gagnait au contact ce que la société cénobitique pouvait y perdre.

Un grand nombre de clercs réguliers péchaient plutôt par un excès de rigidité dans leurs mortifications, par le manque de discrétion dans leurs pénitences (1). Mais, tandis qu'on cherchait d'un côté à les en corriger, on proposait de l'autre leur exemple aux fidèles : « Si m'ait Dieu, cil de Chistiaus, cil de Prémonsteré, cil de saint Benoît, cil de saint Augustin n'aront mie le pardon de paradis por noient. Certes moult à enuis l'achateriées autrestant comme il font : que sachiés, par bone foi, que, dès le jors de la Sainte-Crois dusc' au jor de Pasques, ne mengeront il jamais que tant jor tantes fois, ne jamais ne mengeront de char, ne jamais ne gerront seur couce de plume, ne jamais ne parleront se par congié non, por parent ne por ami qui les voise visiter. Et si par aventure avenoit qu'il trespasse un seul point du commandement de lor rieulle, et avenist que il moreust sans ce qu'il n'en eust esté à sainte confession et à repentance et à peneance..., *ge n'en donroie pas une pome poirie* (2). »

La curiosité, la tristesse, la jalousie sont encore blâmées comme des défauts habituels dans les monastères. Les exemptions de l'ordinaire, si fréquentes alors, sont également désapprouvées, ainsi que la prétention des abbés à porter la mitre, « pour jouer au prélat, tout comme les enfants qui représentent saint Nicolas dans le récit de ses miracles (3) ». Mais un prédicateur nous fait remarquer avec assez de justesse que la plupart des vices attribués aux religieux leur sont prêtés par les inconstants

(1) Ms. lat. 17509, f°s 50, 65.

(2) Anonyme d'Amiens, mss. de Dom Grenier, vol. CLVIII.

(3) Mss. lat. 3279, f° 52; 17509, f°s 45, 70, 76. Ces mots paraissent contenir une allusion à quelque mystère de saint Nicolas antérieur à celui de Jean Bodel, qui ne fut composé que vers 1260, après la première croisade de saint Louis. Jacques de Vitry, qui s'exprime ainsi, était mort dès 1240.

qui jettent le froc aux orties, et qui éprouvent le besoin de dénigrer ensuite leurs anciens frères. Ainsi lancées, la médisance et la calomnie marchent vite, et se répandent par tout le monde. « Ço fait li fals convers cum il s'en vait: Cil moine sunt lecheor, truand, fait-il, boveor. E le bone none : N'i a, fait-ele, si barat nun entre ces dames laienz. Ele ne dist mie : Jo sui barteresse ; si ni voloie mie lor matines ne lor honestez soffrir. Mais ne li valt cist blasmes; ne torne si sor li nun cele felenie (1). » A ce trait de maître, on reconnaîtra sans peine le coup de pinceau de notre anonyme normand.

Au-dessus des imperfections des anciens ordres, devenus trop riches ou trop relâchés, apparaît dans tout l'éclat de sa ferveur native l'austère vertu des frères prêcheurs et des frères mineurs. Autour d'eux s'elève un concert d'éloges. Mais est-il un plus bel hommage rendu au mérite des pieux réformateurs que la détermination subite d'un ancien médecin du roi, d'un docteur célèbre de l'Université, Jean de Saint-Gilles, qui descendit de chaire, au milieu d'un sermon moins éloquent que son action, pour revêtir, séance tenante, l'habit de saint Dominique (2) ? Jacques de Vitry, après avoir énuméré les sept branches du grand fleuve de l'ordre de Saint-Augustin, ou des chanoines blancs (3), vante particulièrement la dernière, celle des dominicains, dont il admire le désintéressement, la pauvreté sincère ; et il compare la beauté et la règle primitive, ramenée par eux, à Noémi revenant dans la patrie de ses ancêtres. Humbert de Romans nous donne quelques détails sur les frères convers du même ordre, plus favorisés que ceux des autres, en ce qu'ils entendent

(1) Ms. fr. 13316, f° 170.

(2) V. Echard. I, 100; *Hist. litt.*, XVIII, 444.

(3) « *Canonici Præmonstratenses ; conventus Grandis-Montis ; ordo Sancti-Victoris ; ordo Aroasiæ ; ordo Vallis-Caulium ; ordo Fratrum Prædicatorum.* » Ms. lat. 17509, f° 58.

les offices divins, qu'ils ne sont pas employés à des œuvres viles, qu'ils sont égaux aux religieux par la nourriture, le vêtement, les soins médicaux, le lit, le logement, etc. ; il mentionne aussi les sœurs dominicaines, instituées pour l'éducation des filles nobles de l'Albigeois, qui était auparavant confiée à des hérétiques (1).

Les frères mineurs sont répartis en quatre catégories : les simples ou les laïques, travaillant de leurs mains et portant les aumônes ; les faibles ou les infirmes, qui compensent par la prière leur impuissance matérielle ; les savants, qui s'élèvent aux choses du ciel par l'étude et la méditation ; les orateurs, qui voyagent pour le salut des âmes et la diffusion de la lumière. Ces quatre classes sont ingénieusement comparées à la fourmi, au lièvre, à la sauterelle et au stellion (2). Mais, comme si l'on voyait déjà poindre l'orgueil qui devait égarer plusieurs d'entre eux et soulever des dissensions regrettables, on prêche avant tout aux disciples de saint François la vertu de l'humilité, et l'on oppose à leur règle, en dehors de laquelle le salut peut très bien se faire, celle de la charité universelle, que tout le monde est tenu d'embrasser (3). Dans cette dernière pensée, émise par Robert de Sorbon, apparaît une vague trace des jalousies naissantes de l'Université.

Les béguines, qui partageaient avec ces deux grandes familles religieuses la faveur de saint Louis, sont également bien traitées par les prédicateurs. Quelques-unes, à la vérité, empiètent sur leurs fonctions, ou se permettent de leur faire des objections peu agréables (4). Néanmoins, ils racontent volontiers le trait de ce cistercien, qui, entendant toujours dire du mal des béguines, finit par de-

(1) *Max. Bibl. Patr.*, XXV, 470, 480.
(2) Ms. lat. 17509, f° 67.
(3) *Ibid.*, et ms. lat. 15971, f° 72.
(4) V. ci-dessus, première partie, ch. II.

mander à Dieu de lui faire voir comment elles vivaient ; et elles lui furent montrées fermes dans la foi, accomplies dans leurs œuvres, si bien qu'il les défendit toujours dans la suite contre leurs détracteurs (1). Ceux qui scandalisaient leur auditoire en médisant des vierges consacrées étaient sévèrement admonestés : c'est ce qui advint à un censeur maladroit qui avait osé, en pleine chaire, traiter de lieu de prostitution le couvent où il se trouvait, parce qu'une des nonnes lui avait raconté ses tentations et ses faiblesses (2). Au reste, et c'est un point très important à constater ici, les fautes contre les mœurs tiennent une place presque nulle dans les critiques adressées aux congrégations de femmes : on peut même en dire autant pour les moines ; ce qui est d'autant plus remarquable qu'ils sont, en général, peu épargnés, et que la plaie de la débauche est mise à nu sans ménagement chez les clercs séculiers.

Afin de compléter ce tableau du monde religieux, nous relèverons quelques particularités intéressantes pour l'histoire du culte et de la doctrine. Dans le moyen âge, la part prise par les fidèles aux solennités de l'Église est considérable : aussi les jours chômés sont-ils fort nombreux. Mais « moult miaus vendroit à l'ome et à la femne qu'il feissent lor bessoigne d'ovrer » que de se reposer à la façon de certaines gens, qui « aus bones festes et aus diemenches... s'asanblent aux places et aux rues, si deparolent lor voisins, et les vis et les mors, si vont es tavernes et boivent à outraige ; et puis si vont es mesons de lor privez, si font tex choses qui ne sunt beles ne covenables à nommer (3). » Les uns, quand ils ont bien bu et bien mangé, célèbrent les saints jours en se livrant au plaisir et à la danse ; les

(1) Ms. lat. 17509, f° 148. « *Cujusmodi essent quas* Beginas seculares *nominabant.* »

(2) *Ibid.*, f° 71.

(3) Sermon de l'Assomption, ancien ms. de Saint-Victor, 620, *in fine*.

autres, songeant que c'est leur travail qui leur a donné ce qu'ils viennent de consommer, se remettent à l'ouvrage, et, au lieu de lever les yeux vers la croix de Jésus-Christ, ils remercient la *croix d'argent* (1).

Pour nous, suivons plutôt la foule qui fait des fêtes chrétiennes ses spectacles et ses réjouissances. L'année ecclésiastique forme un drame continu et toujours renaissant, dont les péripéties sont expliquées au peuple à mesure qu'elles se déroulent dans leur poétique simplicité. Voici d'abord le plus populaire de tous ces anniversaires, celui de la naissance de l'enfant Jésus. Fidèles à une tradition qui devait se perpétuer, riches et pauvres, dans la longue veillée qui précède ce grand jour, mettent au feu la bûche de Noël. Mais la cheminée de nos pères est immense; c'est un tronc d'arbre entier qu'ils y placent, après l'avoir déraciné exprès, et cette énorme souche dépasse encore le foyer de part et d'autre; de là le nom de *tréfouel* (*transfocalis*). On en conserve toute l'année les cendres, pour les rallumer l'été, quand on redoute les effets de la foudre (2). La fête de Noël est, en somme, plus honorée que celle de Pâques, du moins extérieurement. Chacun décore sa maison, fait blanchir tout son linge, et s'habille à neuf (3). Mais aussi, l'on croirait enfreindre la règle si l'on ne jouait

(1) « *Dicentes crucem argenti dedisse eis quæ comederunt.* » Guillaume Perraud, ms. lat. 3538, f° 60. Allusion à la croix gravée sur les monnaies.

(2) « *Vulgus ac etiam divites.... magnum quemdam stipitem ab humo radicitùs evulsum.... ponunt ad consumendum..., transfocalem appellant, quia ex utrâque parte foculare transcendit.* » Elinand (Tissier, VII, 220). Ces détails sont suivis d'explications symboliques de la bûche de Noël. Le mot *tréfouel* se trouve dans le glossaire français de Du Cange, avec la signification de grosse bûche de fond, qui n'est qu'une extension du sens primitif.

(3) « *Cum magnis expensis præparant vanitatem vestium... Pannos et mapas et cetera abluant....* » « *Corporalis præparatio major fit ad solemnitatem Natalis quam Paschæ; undè eâdem ratione major debet fieri præparatio spiritualis.* » Guillaume Perraud, ms. lat. 3538, f°s 1 et 107.

aux dés, et si l'on ne réclamait le payement de ses dettes. Cette date est la grande échéance de l'année; bien souvent même, elle ramène d'injustes extorsions : le jour où l'Enfant-Dieu a pleuré pour eux, les usuriers font pleurer les autres (1). En chaire, les exhortations deviennent tendres et persuasives, l'invitation à la communion est vive et pressante; aux offices, tous les paroissiens chantent de leur belle voix avec le clergé (2).

Viennent ensuite la Circoncision, avec son cortège de joyeusetés profanes, que les prédicateurs ne manquent pas de réprouver (3); la fête des Rois, qui est une sorte de prolongation des réjouissances de Noël; puis la Chandeleur, dont le nom familier prévaut sur les noms savants d'Hipapante et de Purification, parce que « li crestiens et les crestiennes suelent tenir cierges u candeilles en lor mains en sainte Église, et offrir à la mère Deu (4). »

Après les *boveries* et les festins du carnaval, l'Église « pose sa vielle sous le banc, » c'est-à-dire qu'elle renonce aux chants de joie (5). La sainte *Carantaigne* (le Carême) étend son voile de pénitence ; les jeûnes, les aumônes se multiplient ; le pasteur réunit tous les jours ses ouailles autour de la chaire (6). Bientôt arrive le dimanche de Pâques Fleuries, avec sa longue procession qui va chercher au dehors les premiers rayons du printemps. Pendant toute la *grande semaine*, le peuple entoure la croix, écoute les interminables passions en prose ou en vers, lues ou décla-

(1) Ms. lat. 2538, f° 1.

(2) Mss. lat. 16505, f° 199; 16481, n° 43; fr. 13316, f° 190. Ce dernier sermon, qui est anonyme, est remarquable par son onction et par certaines ressemblances avec le *De imitatione*.

(3) Mss. fr. 13314, f° 18; 16481, n° 93; etc.

(4) Mss. fr. 13314, 13317.

(5) « *Posuit viellam suam subtùs bancum.* » Sermon de la Quinquagésime, ms. lat. 16481, n° 86.

(6) Mss. fr. 187, *in fine;* 423, f° 64 ; lat. 16955 (sermon d'Eudes de Châteauroux *ad pauperes scolares de Luperâ*).

mées, et l'explication des cérémonies, qui sont alors de véritables scènes liturgiques (1).

Le jour de Pâques, « sermon court et dîner long (2) ». Dès le matin, les prêtres, accompagnés de jeunes clercs en robe rouge (3), ont distribué l'Eucharistie. Chaque fidèle a dû la recevoir dans sa paroisse ; quelques-uns seulement s'en sont dispensés, soit pour défaut de préparation, soit par un prétendu scrupule d'humilité, deux motifs également condamnables (4). Bien que tous aient été avertis longtemps à l'avance, il y en a des milliers qui ont attendu à la dernière semaine, et jusqu'à la veille, pour se confesser. Les curés avec leurs auxiliaires accoutumés n'ont pu suffire (5). Aussi dominicains et franciscains leur ont-ils prêté le concours de leur ministère : car c'est ce jour-là même que le devoir pascal doit être accompli (6). Les prédicateurs ont donné des instructions pratiques sur la confession : il ne faut pas faire « ce qu'on appelle en France la confession du renard (7) » ; il ne faut pas accuser autrui, comme Ève, ni la destinée, ni même le diable (8) ; moins encore avoir honte de faire pénitence ; « enz est savoirs et cortoisie, qui malades est, qu'il quière garisun (9) ». L'importante homélie de Maurice de Sully, dont nous avons plus haut confronté plusieurs versions, montre assez la solennité qui présidait à la communion de Pâques, ainsi que la multitude considérable qui y prenait

(1) Mss. lat. 15971, f° 171 (*Eu soy tot floritz, e en arma et en cors*, etc.) ; 2516ᵃ, f° 39 ; fr. 13314 et 1822.

(2) Ms. lat. 15971 (Robert de Sorbon).

(3) V. la miniature du sermon de Pâques, dans le ms. fr. 187.

(4) Ms. lat. 3538, f° 46.

(5) Ms. lat. 16481, n° 95.

(6) Ms. lat 16482, au mot *Eucharistia*.

(7) Ms. lat. 17509, f° 152. Allusion à la fable du Renard sortant du tribunal du lion et se précipitant sur des poules, fable qui se trouve racontée dans le même sermon.

(8) Ms. fr. 13316, f°ˢ 150, 151.

(9) *Ibid.*, f° 186.

part, enfants et hommes faits, innocents et pénitents (1). Mais ce document est surtout curieux par la mention qu'il renferme du pain bénit et par la destination qu'il lui attribue. Il paraît que les eulogies se donnaient, à la sainte table même, aux pécheurs impénitents, « par coverture de lor pécié ; quar, s'il n'aloient à l'autel ensamble o l'autre gent, il seroient aperceu qu'il seroient en pécié dampnable (1). » On aura remarqué que le texte latin de Maurice est complètement muet sur cette sage mesure, qui avait pour but de ménager l'amour-propre et de prévenir la médisance : il n'en est question que dans les imitations françaises. Aurait-elle été mise en vigueur, dans le diocèse de Paris, durant l'intervalle qui s'écoula entre les deux rédactions ? L'usage du pain bénit remonte certainement beaucoup plus haut, puisqu'il est signalé par les premiers Pères et qu'on le trouve établi en France dès le temps de Grégoire de Tours ; mais aucun auteur ne semble avoir expliqué ainsi la manière de le distribuer. Dans le même discours, l'évêque de Paris ordonne le renvoi des personnes excommuniées ou interdites, ainsi que des fidèles étrangers à la paroisse : il recommande aux parents de surveiller leurs enfants pendant toute cette journée, et de s'observer eux-mêmes, particulièrement aux repas. Enfin il les exhorte à s'approcher de l'autel sans tumulte, quand la messe sera terminée.

L'institution et le but des Rogations sont longuement exposés par Elinand. L'origine de la fête de l'Invention de

(1) « Ceianz sunt asanblé li anfant qui sunt oncor ignocent.... Si ha ceianz de tex qui sunt en verai aaige et en discretion de homece, etc. » Ancien ms. de Saint-Victor, 620. V. aussi un sermon anonyme du ms. lat. 15033 (f° 190), et celui de saint Bonaventure pour les trois jourssaints (ms. lat. 15034, f° 109).

(2) Ms. fr. 13314. V. plus haut, p. 230. L'eau bénite est aussi mentionnée dans un sermon de Jacques de Vitry, ainsi que la *coutume gallicane* de la porter le dimanche dans les maisons particulières (ms. lat. 17509, f° 83). V. encore mss. lat. 16482, au mot *Eucharistia*, et fr. 13316, f° 171 (bénédiction des fonts dans la nuit de Pâques).

la sainte Croix est aussi rapportée par deux anonymes, avec l'histoire de la découverte faite par la « reine » sainte Hélène, et ce récit est enrichi de détails conformes aux légendes qui avaient cours (1). Lorsque saint Louis ramena la vraie croix de Damiette à Paris, en 1241, une solennité nouvelle fut fondée, le 11 août, pour perpétuer la mémoire de cette translation et celle de la couronne d'épines, qui avait eu lieu deux ans auparavant : c'était encore là un anniversaire célébré avec pompe, surtout dans la Sainte-Chapelle, où un discours de circonstance était prononcé par un frère prêcheur ou mineur, devant le roi et la famille royale (2).

La fin de l'année ecclésiastique n'offre qu'une seule fête très solennelle : c'est la Toussaint. Etienne de Bourbon rappelle qu'elle se nommait antérieurement la fête de *Notre-Dame-aux-Martyrs*; qu'elle avait été instituée sous ce titre par Boniface IV, au VIIe siècle, lors de la consécration du Panthéon à la sainte Vierge, puis changée par Grégoire IV, au IXe, en fête *de la Vierge et de tous les saints*, et en même temps reportée de la fin de mai au premier jour de novembre. Le motif de son déplacement, d'après le même auteur, c'est qu'il était impossible de réunir, avant les récoltes, des provisions suffisantes pour la masse de pèlerins qu'elle attirait à Rome chaque année (3). Cependant, ce n'est qu'au XIIIe siècle que se répand l'usage de prêcher, le 1er novembre, sur les saints en général : Évrard, chanoine du Val-des-Écoliers, fait encore, ce jour-là, le panégyrique des apôtres Simon et Jude, qui étaient précédemment les seuls saints honorés à pareille date (4).

(1) Mss. lat. 14591, f° 35; ancien Saint-Victor, 620, *in fine*; fr. 187, *in fine*.

(2) Ms. lat. 16482, aux mots *Confessio* et *Passio* (sermons *in festo Coronæ*, *in festo Reliquiarum*). V. Du Boulay, III, 170, 182.

(3) Ms. lat. 15970, f° 223.

(4) Ms. Ars. 601, *in fine*. V. ms. lat. 16481, n°s 2, 3; Echard, I, 365.

On rencontre des traces moins nombreuses de la célébration de la fête des Morts, établie seulement au XI[e] siècle, par Odilon, abbé de Cluny. Il nous reste pourtant quelques homélies composées, comme le porte leur titre, pour la Commémoration des défunts, ou, suivant l'expression poétique usitée au moyen âge, pour la « fête des âmes ». La mémoire particulière de chaque défunt était recommandée dans les anniversaires et dans les *remembrances* ou *gedechinise*, repas de funérailles dont nous avons parlé (1). Un anniversaire solennel pour tous les souverains pontifes et cardinaux fut institué par Alexandre IV avant 1261, et fixé au 5 septembre (2). Les devoirs généraux que l'on rendait aux morts sont énumérés dans un sermon de saint Thomas : ce sont les obsèques, les prières, les aumônes et l'offrande du saint sacrifice à leur intention (3).

La Dédicace, dernière fête du cycle annuel, fournit encore aux prédicateurs l'occasion d'initier les fidèles aux usages de la liturgie : ils leur expliquent le comment et le pourquoi de tous les rites de la consécration d'une église, et les avantages spirituels qu'ils peuvent gagner en y assistant. Un chancelier de Paris, décrivant cette cérémonie en détail, y distingue sept parties différentes : l'évêque consécrateur fait le tour de l'édifice en dehors et frappe à la porte ; il entre ; il arrose l'intérieur ; il trace des lettres sur le pavé ; il oint les murailles ; il allume un flambeau ; enfin il célèbre la messe (4).

(1) V. Humbert de Romans, *Max. Bibl. Patr.*, XXV, 567 ; ci-dessus, 2e part., chap. III ; etc.

(2) Ms. lat. 15954.

(3) *S. Thomæ opera omnia*, XXVIII, 717. Ce sermon sur les morts fut prêché le quatrième dimanche de Carême. Jacques de Vitry parle, en outre, de *lamentatrices* ou pleureuses à gages, existant encore de son temps dans certains pays ; mais il ne paraît pas vouloir désigner la France (ms. lat. 17509, f° 19).

(4) Ms. lat. 2516 a, f°s 84, 85. V. aussi ms. Ars. 601, f° 3, et le

Mais une des matières les plus intéressantes qui fussent abordées dans la chaire, c'est le culte de la sainte Vierge et les pratiques qui s'y rattachent. La dévotion à la Mère de Dieu avait été vivement stimulée par saint Bernard : au XIIIe siècle, elle paraît prendre un développement nouveau et considérable. Non seulement on compose en l'honneur de Marie une quantité de discours, de poésies, de *dictamina* (1) ; mais on tire son éloge des textes les plus étrangers à sa personne, de chansons profanes par exemple. En même temps on prend l'habitude de l'invoquer au début de chaque homélie. Les pèlerinages à ses sanctuaires se multiplient, et deviennent le prétexte de nombreuses distributions d'indulgences, comme nous l'avons vu dans le sermon prêché à Notre-Dame-d'Amiens. Les habitants d'Avignon, exposés à tous les périls d'un siège, implorent son secours ; et Louis VIII, au lieu de détruire la ville, se contente d'en renverser les remparts (2).

La question de l'Immaculée Conception divise encore les esprits, quoique déjà l'on trouve plus de partisans que d'adversaires au dogme que le souverain Pontife devait, six siècles après, proclamer *ex cathedrâ*. On sait que ce fut là un des points principaux de la lutte doctrinale des dominicains et des franciscains : la négative était soutenue par saint Thomas, l'affirmative par Duns Scot. Garnier de Rochefort partage le sentiment du premier, Robert de Wimi celui du second (3). Elinand, qui fait preuve, comme

sermon pour la dédicace de la cathédrale d'Amiens, dans les mss. de Dom Grenier, vol. CLVIII.

(1) V. notamment les sermons d'Elinand, de Jean de Verceil, ceux des mss. fr. 13316, ancien Saint-Victor 620 (*in fine*), etc. Etienne de Bourbon rapporte qu'un clerc, nommé Terric, doyen de l'église de Nevers, écrivait beaucoup de poésies sur la sainte Vierge (ms. lat. 15970, f° 225).

(2) Voir, dans Étienne de Bourbon, la vision d'un saint homme à cette occasion (ms. lat. 15970, f° 381).

(3) *Hist. litt.*, XVI, 425 et suiv. ; XXIV, 118.

tous les disciples de saint Bernard, d'une affection spéciale pour celle qu'il nomme l'unique avocate de son ordre, la suzeraine de la maison de Froidmont (1), défend avec ardeur sa pureté originelle. La piété envers Marie s'allie si bien à son genre de talent! Elle éclate dans la plupart de ses sermons; mais, dans deux surtout, l'ancien troubadour s'élève contre Pierre Lombard et les autres théologiens professant l'opinion opposée. Le jour de l'Assomption, il démontre, en invoquant le témoignage des Pères, que la sainte Vierge a été exempte de la souillure du péché avant comme après sa naissance, et il entre dans une longue comparaison de ses mérites avec ceux de la rose. « A qui faut-il s'en rapporter de préférence, s'écrie-t-il ensuite, à saint Augustin, à saint Bernard, à des hommes remplis de science et de sainteté, aux plus illustres docteurs de l'Église, ou bien à des professeurs modernes (2)? » Dans son sermon de la Nativité, qui est inédit, il revient sur le même thème avec plus d'insistance, et raisonne ainsi : « Certains théologiens de nos jours prétendent que l'exemption de péché a été accordée à Marie depuis l'heure où le Seigneur s'est incarné en elle, et non auparavant, d'après ces textes : *Non est homo qui non peccet, et nemo mundus à sorde, nec infans cujus est vita unius diei super terram*... A quoi je réponds : Ces paroles sont vraies, sans doute; mais j'affirme en toute sécurité que la très sainte Mère de Dieu n'est pas confondue par l'Écriture avec le reste de l'humanité. Il est écrit : *Qui natus est ex Deo non paccat;* et saint Jérôme ajoute : Tant que la semence divine demeure en lui. Or la semence de Dieu, l'Esprit-Saint, résida continuellement dans Marie... (3) »

(1) Tissier, VII, 211.
(2) Tissier, VII, 270 et suiv.
(3) Ms. lat. 13591, f° 23.

Cette fête de la Nativité de la Vierge (8 septembre) est alors une des plus honorées et une de celles qui inspirent le plus les orateurs (1) : en 1245, au concile de Lyon, Innocent IV croit devoir lui donner une octave solennelle (2). L'Annonciation (25 mars) est également célébrée avec ferveur, en particulier par les jeunes filles, qui, au dire de Jacques de Vitry, jeûnent ordinairement ce jour-là, de même que le samedi (3). Ainsi la coutume de consacrer la septième férie à la Mère de Dieu, coutume établie par le pape Urbain II au concile de Clermont, en 1095, est déjà universellement observée (4). La Purification, pour laquelle Elinand a composé un de ses plus beaux discours, n'est pas moins populaire, comme on vient de le voir, sous le nom de Chandeleur. L'Assomption n'a primé que postérieurement les autres fêtes de la Vierge : au XIIIe siècle, au contraire, les prédicateurs sont parfois obligés de tonner, à son occasion, contre ceux qui profanent les jours sacrés (5).

Enfin, un détail qui a bien son prix, c'est que l'usage existait dès lors, comme nous l'apprend Etienne de Bourbon, de réciter non seulement le *petit office de Marie*, mais les cinquante *Ave Maria* qui forment le chapelet (6). Cette observation est importante, parce qu'on a contesté à saint Dominique l'institution du rosaire, pour la reporter deux siècles plus tard (7). Les historiens qui la lui attribuaient

(1) V. mss. lat. 16505, *initio;* fr. 13316, f° 125; etc.

(2) Etienne de Bourbon, ms. lat. 15970, f° 218.

(3) Ms. lat. 17509, f° 147.

(4) Etienne de Bourbon énumère les raisons de cette consécration (ms. lat. 15970, f° 223).

(5) Ancien ms. Saint-Vict. 620, *in fine.*

(6) Ms. lat. 15970, f°s 163, 225. On trouvera là encore d'autres renseignements sur les fêtes de la sainte Vierge.

(7) L'*Histoire littéraire*, notamment, nie l'authencité du *Liber sermonum de fraternitate Rosarii*, composé par Humbert de Romans, par la raison que le rosaire ne date que du XVe siècle (XIX, 347).

ne s'appuyaient, à la vérité, que sur des textes postérieurs ; mais on aura maintenant, pour en démontrer l'origine, ou tout au moins la contemporanéité, l'attestation d'un témoin qui put voir de ses yeux le fondateur des Frères Prêcheurs.

CHAPITRE II

LA ROYAUTÉ ET LE MONDE FÉODAL

Condition de la royauté. — Forme du gouvernement. — Les fautes des princes. — Philippe-Auguste. — Saint Louis et Marguerite de Provence. — Richard Cœur-de-Lion. — Éléonore d'Aquitaine. — La noblesse et la chevalerie. — Les tournois. — Les croisades. — Les ordres militaires. — Officiers et légistes.

Le type du roi est sans contredit celui que nos sermonnaires décrivent de la façon la plus neuve et la plus originale. Dans le portrait qu'ils en tracent, on ne retrouve pas plus la figure de la royauté moderne que celle qu'on est tenté de prêter trop souvent à la royauté du moyen âge. Il faut se garder, il est vrai, de prendre pour la stricte réalité l'idéal dépeint dans la chaire ; mais on peut étudier en lui les tendances et les principes de l'époque en matière de gouvernement.

La noblesse, ce principal titre du souverain, cette source première de son prestige et de sa force, est-elle un mérite ? Une telle question peut sembler étonnante dans la bouche des contemporains. La réponse le sera peut-être davantage. — L'unique noblesse, dit Jacques de Vitry, c'est celle de l'âme. Et en formulant cet axiome, il répète la belle parole d'un poète ancien :

« *Quid memoras fabulas et nomina vana Catonum ?*
« *Nobilitas animi sola est atque unica virtus.* »

Il enseigne ensuite que le prince doit être noble d'esprit, que tous les chrétiens sont rois, fils du grand Souverain de l'univers, oints de l'huile sainte, et que ceux qui ont été personnellement sacrés pour conduire les autres sont d'autant plus rois qu'ils remplissent mieux leurs devoirs (1). Le seul roi qui soit né tel, dit Gilles d'Orléans le jour de l'Épiphanie, devant Philippe le Hardi et toute sa cour, c'est l'Enfant que nous adorons aujourd'hui : les autres naissent pauvres; ils naissent nus; celui-là seul a eu dès le berceau la vertu, la sagesse, la richesse, la beauté (2). Étienne de Bourbon, en rapportant l'exemple de l'élévation de Pépin au trône, cite cette réponse du pape Zacharie, consulté sur la mesure que nécessitaient les vices et l'incapacité de Childéric : « Le roi, c'est celui qui gouverne bien (3). » C'est ainsi que l'avènement du maire du palais devint légitime. Par conséquent, la condition essentielle de la dignité royale est moins dans l'origine que dans l'équitable exercice de ses prérogatives.

On n'entend nullement par là professer la doctrine du fait accompli, ni contester les droits du sang. L'hérédité de la couronne est, au contraire, admise, non pas précisément comme une règle fondamentale et immuable, mais du moins comme le plus avantageux des systèmes. Humbert de Romans fait ressortir la supériorité de ce mode de succession, tel qu'on le pratique en France, sur la transmission du trône par voie d'élection ou de provision, usitée en Italie, en Hongrie et ailleurs (4). Mais que le père lègue le sceptre à son fils, c'est moins un droit naturel pour le second qu'une récompense pour tous deux. « La puissance est transférée en punition de l'injustice... Le fils succède

(1) Ms. lat. 17509, f°s 72, 102, 107.
(2) Ms. lat. 16481, n° 55.
(3) Ms. lat. 15970, f° 333.
(4) *Max. Bibl. Patr.*, XXX, 557.

donc au père s'il imite sa probité (1). » C'est la théorie exprimée par le frère Hugues de Digne à la fin de son discours à saint Louis : « Je n'ai jamais vu dans la Bible, ni dans aucun livre, qu'un royaume ou une seigneurie quelconque ait passé d'un maître à un autre (c'est-à-dire d'une maison à une autre), sinon pour défaut de justice (2) ». L'Église, nous l'avons vu, s'était réservé la faculté d'apprécier dans certains cas ce défaut, et d'opérer au besoin la substitution en déposant les princes. On sait aussi que les premiers Capétiens considéraient l'hérédité comme mal assurée tant qu'ils n'avaient pas fait sacrer un de leurs enfants. Ainsi le principe dynastique, devenu si rigoureux plus tard, n'était appliqué que d'une manière conditionnelle, avec une sorte de garantie plus ou moins efficace, contre les inconvénients qu'il pouvait présenter.

Mais en quoi consiste cette équité, qui, avec le sacre, fait la légitimité et la force du pouvoir royal ? « Dans l'élévation des bons et la répression des méchants, dans la protection des églises et des pauvres, dans la distribution de la justice et la répartition des droits de chacun (3). » Fuir la volupté, pour ne pas être vaincu par soi-même comme le furent l'invincible Annibal et le victorieux Xerxès; éviter les flatteurs, les histrions, être le père des orphelins, le tuteur des veuves, tel est le rôle du prince (4). Il doit être clément, remettre toujours une partie des peines, oublier la vengeance, se juger lui-même avant de juger les autres (5). Élinand, dans l'instruction qui servit vraisemblablement à former l'esprit de saint Louis, retrace toutes les prescriptions

(1) Élinand, dans Vincent de Beauvais, IV, 1228. Le même auteur ajoute : « *At hodiè vitia liberorum saluti reipublicæ præferuntur, licet salutem populi liberis omnibus oporteat anteferri.* »

(2) V. Dom Bouquet, XX, 288.

(3) Jacques de Vitry, ms. lat. 17509, f° 102.

(4) *Ibid.*, f°s 103, 107.

(5) « *Teste Senecâ, gloriosum genus est vindictæ ignoscere... Priùs à se incipiat qui alios judicat.* » *Ibid.*, f° 103.

imposées dans la Bible au roi des Hébreux, et en fait la base de la monarchie chrétienne. La simplicité de mœurs, la connaissance du droit, de la loi divine et des lettres en général, voilà les premières qualités qu'il demande au souverain. Et, à ce propos, il formule en propres termes une maxime proverbiale qu'on a datée souvent d'une époque moins ancienne, et qui fait bien voir que le mépris de la science était dès lors un déshonneur chez les grands : « *Un roi illettré n'est qu'un âne couronné.* » Il la tire, dit-il, d'une épître adressée par un roi des Romains à un roi des Francs. Puis il cite cette pensée de Platon et de Boëce, que les États seraient bien heureux s'ils étaient régis par des sages (des savants, *sapientes*), ou si leurs chefs étudiaient la sagesse (1). Il conseille l'humilité, la piété, la tempérance, et répète avec Lucius : « Le prince doit être un vieillard par les mœurs. » Enfin il développe les quatre préceptes donnés par Plutarque : respect de Dieu et de la religion, discipline des officiers royaux, amitié avec les autres puissances, protection des sujets.

Quant à la forme du gouvernement, elle se résume théoriquement dans la négation la plus complète de l'absolutisme. L'heure approche, pourtant, où les légistes vont faire triompher la règle byzantine : « *Quidquid placuerit principi, legis vigorem habet.* » Mais Élinand, après avoir insisté sur l'affection mutuelle du gouvernant et des gouvernés, oppose encore à la vieille formule un démenti énergique : « C'est une insigne fausseté, ce qui est écrit dans le code, que toutes les volontés du prince ont force de loi (2). » Et il place formellement le salut commun au-

(1) *Rex illitteratus est quasi asinus coronatus..... Respublicas fore beatas, si eas aut sapientes regerent, aut earum rectores sapientiam studerent.* » Vincent de Beauvais, IV, 1227, 1228 ; et plus loin : « *Nullus est, ut ait Vegecius Renatus, quem oporteat vel plura vel meliora scire quàm principem.* »
(2) Vincent de Beauvais, IV, 1230.

dessus de toute considération dynastique. « Il n'est pas étonnant, ajoute-t-il, qu'il soit interdit au roi d'avoir un trésor privé, car il ne s'appartient pas lui-même ; il appartient à ses sujets. » Le roi appartenant à la nation ! Il y a loin d'un pareil système à ce mot trop fameux : « L'État, c'est moi. » Se conduire au gré de son peuple, c'est aussi la ligne de conduite tracée à saint Louis par le frère Hugues, lorsqu'il lui recommande de faire en sorte que Dieu ne lui ôte pas le royaume (1). Le principe émis par Jacques de Vitry n'est pas moins remarquable : « Il n'y a point de sûreté pour un monarque du moment que personne n'est en sûreté contre lui (2). » Et, en effet, l'esprit de despotisme n'est-il pas le pire ennemi des trônes ?

D'après Humbert de Romans, les parlements qui se tiennent chaque année à des époques fixes, et où se réunissent, avec les conseillers de la couronne, une foule de seigneurs et d'évêques, sont institués pour concourir activement à l'administration de l'État. Leur mission est triple : elle consiste à expédier, après mûre délibération, les affaires importantes, à recevoir les comptes des officiers royaux, à régler la marche générale du gouvernement (3). Toute cette libéralité de doctrine n'empêche point le clergé de prêcher l'obéissance et la vénération envers le souverain, ni de faire prier pour lui régulièrement à la fin de chaque prône. Celui qui exerce un pouvoir politique, dit saint Bonaventure, comme le roi, le baron, le comte, est appelé père parce qu'il a l'autorité, parce qu'il est le tuteur et le défenseur des autres ; nous devons l'honorer aussi bien que notre père naturel (4). Il faut s'acquitter fidèlement de ses obligations envers le seigneur et le suzerain, et

(1) Dom Bouquet, *loc. cit.*
(2) Ms. lat. 17509, f° 103.
(3) *Max. Bibl. Patr.*, XXV, 559.
(4) Ms. lat. 15034, f° 102.

rendre à César ce qui est à César, c'est-à-dire payer *les rentes le roi* (1). « Rendés à vostre segnor terrien ço que vo li devés : vos devés croire et entendre que à vostre segnor terrien devés vos cens et vos tailles, forfais, servises, carrois, os, cevauciés. Et ço que vos devés à Deu, ço rendés à Deu : vos li devés disme de totes vos coses, et offrandes de tel bien que Deus vos a doné (2). » Ce n'est point, d'ailleurs, pour leur félicité que les princes jouissent de pareils avantages. Leur sort n'est rien moins que digne d'envie. Quand ils passent devant la cabane du pauvre et le voient danser joyeusement avec les siens, ils trouvent leur position bien triste, et ils sont réduits quelquefois à en aller chercher une meilleure à l'ombre du cloître (3).

Au tableau de leurs misères s'ajoute celui de leurs vices. On en voit qui, infidèles à leur mission et au pacte de leur baptême, se plaisent dans les pompes de Satan, s'acharnent à la poursuite d'une vaine gloire, ou se font les complices des voleurs en autorisant les rapines, en favorisant les usuriers et les juifs, dans le but de se faire aider par eux. Ils sont plus ardents au jeu et à la chasse qu'à l'étude de la loi divine ; ils écoutent plus volontiers les histrions et les jongleurs que les docteurs et les prud'hommes (4). « Tout est vénal dans les cours, s'écrie Élinand, sans doute sous l'impression de ses souvenirs personnels ; on y met en pratique ce vieux proverbe : demander la main vide est une témérité. J'ai vu là des portiers plus durs que Cerbère. Et encore, il n'y avait qu'un Cerbère chez Pluton : mais chez eux il y en a autant que d'appartements (5). » — « C'est la coutume, dit, dans son sermon de Noël, un des plus hardis critiques, le frère Daniel de Paris, de faire une

(1) Ms. lat. 16482, au mot *Passio*.
(2) Maurice de Sully, ms. fr. 13314.
(3) Jacques de Vitry, ms. lat. 17509, f°s 69, 90.
(4) *Ibid.*, f°s 102, 103.
(5) Élinand, *loc. cit.*

grande fête quand naît le fils d'un roi; j'ai vu cela en France. A combien plus forte raison doit-on fêter la naissance du fils du roi de Paradis! Les autres princes viennent au monde, non pour nous donner quelque chose, mais au contraire pour nous prendre du nôtre, pour nous piller. Quand ils ont quelque dette, il faut que les habitants du royaume la payent ou soient mis en prison pour eux, et la prison même ne les dispensera pas de payer. Le fils du roi céleste est venu, lui, pour solder nos dettes, et pour nous racheter il a subi la captivité (1). » La plupart des rois font des guerres impies, des guerres fratricides. La guerre, suivant Étienne de Bourbon, est toujours blâmable ; mais elle l'est davantage entre chrétiens. Elle a été inventée par l'orgueil et l'ambition des fils de Cham, et depuis elle n'a produit que des maux (2). Quand la France et l'Angleterre se combattent, un cri de malédiction s'élève contre ces rivalités intestines, désastreuses pour le peuple comme pour les études, et l'on recommande avec instance aux fidèles d'implorer de la clémence divine, par le jeûne et les larmes, le retour de la paix (3).

Philippe-Auguste, qui, aux yeux des populations, était en partie responsable des suites de cette lutte et de plusieurs autres calamités, eût été infailliblement damné, d'après une tradition du temps, si saint Denis et les autres saints dont il avait honoré les églises n'eussent arraché son âme au diable. « Je tiens de plusieurs personnes, raconte Étienne de Bourbon, entre autres d'une noble dame, en son vivant dame de Beaujeu, et dont le roi Philippe de France avait épousé la sœur (4), que, dans la ville de Rome, un malade, appartenant à la maison d'un cardinal,

(1) Ms. lat. 16481, n° 16.
(2) Ms. lat. 15970, f° 361.
(3) Ms. lat. 16497, f° 71.
(4) Il s'agit de Sibylle, fille de Baudouin le Courageux, comte de Hainaut et de Flandre, et femme de Guichard IV de Beaujeu. Sa

se fit étendre en plein air, sous la voûte du ciel, pour y attendre son dernier soupir; car il était abandonné de tous les médecins. Là, pendant qu'il se trouvait seul, le bienheureux Denis, le premier prédicateur des Francs, s'offrit à ses yeux, conduisant devant lui le roi Philippe... Et il lui dit : Je suis Denis l'Aréopagite; je viens d'aller délivrer l'âme de ce Philippe, qui sortait à l'instant de son corps et que les démons entraînaient déjà dans l'enfer. C'est Dieu qui m'en a donné l'ordre, à moi et aux autres saints. Cette âme est réservée à la peine du purgatoire, pour être sauvée ensuite, parce qu'elle a honoré les saints, protégé les églises et les clercs. Et maintenant lève-toi, car tu es guéri ; et cours en informer ton maître, qui fera prier pour elle. Le cardinal écrivit immédiatement en France, et il se trouva qu'à l'heure même de cette vision le roi Philippe avait expiré (1). »

Telle est l'opinion que Philippe-Auguste avait laissée de sa personne chez ses contemporains. C'est au même prince, sans doute, que les sermonnaires font allusion en parlant de l'influence des jongleurs à la cour et des cadeaux qu'ils y recevaient. On sait que Philippe aimait à s'entourer de chanteurs et de trouvères, et qu'il les admettait dans son intimité, comme il fit pour Elinand. On lui prête, à ce propos, le trait qui suit. Un de ces personnages, un bouffon, vint un jour lui demander de le secourir, sous prétexte qu'il tenait à lui par les liens du sang. « De quel côté et à quel degré es-tu mon parent ? fit le roi. — Nous sommes frères du côté d'Adam, répondit-il avec aplomb ; seulement l'héritage a été mal partagé entre nous. » Philippe le renvoya au lendemain ; et alors, devant tous ses courtisans, il lui donna une obole : « Je te rends, dit-il, la

sœur Isabelle fut, en effet, la première femme de Philippe-Auguste. Le manuscrit porte, par une erreur manifeste, *dominæ Bellovaci*, au lieu de *dominæ Bellojoci*. V. *Art de vérifier les dates*, X, 508.

(1) Ms. lat. 15970, f°s 386, 387.

pieux roi. Ses anciens coreligionnaires, les Sarrasins, ne purent par aucune promesse, par aucune séduction, l'amener à nier le Christ ; ils finirent par le flageller, le brûler et le faire périr dans les supplices, sans arracher de sa bouche autre chose que la louange de Dieu (1).

Saint Louis tient toujours une place importante dans les prières qui terminent les homélies ; et même après sa mort, il n'y est pas oublié. Mais, au bout de deux ans, l'on pressent déjà sa canonisation, et, tout en priant pour son âme, on ajoute cette formule expressive : « Quoiqu'elle n'en ait pas besoin (2). » Tant l'impression laissée par ses vertus était générale et profonde ! On recommande également au prône la mémoire de sa mère Blanche de Castille, « dont les aumônes méritent une éternelle reconnaissance », et son frère Charles de Sicile, le champion de l'Eglise, et sa femme Marguerite de Provence, à qui l'on doit le « trésor du royaume », c'est-à-dire les jeunes princes. Au milieu de ce concert, une voix s'élève pourtant contre la reine ; ou, du moins, on peut voir un blâme à son adresse dans certaine phrase obscure de Robert de Sorbon, qui, en faisant l'éloge de la simplicité d'allures et de la bénignité du roi, semble donner à entendre que le caractère de Marguerite était tout opposé (3). Faudrait-il attribuer cette critique à une mésintelligence entre l'épouse et le chapelain de saint Louis, ou uniquement au contraste offert par l'humble tenue du monarque et celle

(1) Ms. lat., 15970, f° 433.
(2) Ms. lat. 16481, n°s 55. 105, 124, etc.
(3) « *Uxor debet facere quod placeat viro suo, et è converso. Ad hoc docuit quidam princeps solvere dominum regem Franciæ : ipse enim multùm benignus est, et humiliter incedit et gerit se ; uxor autem ejus alio modo. Iste princeps et humilitas habitûs ejus uxori suæ, quæ magnis ornamentis volebat indui, displicebat*, etc. » Ms. lat. 15934, f° 198. Le mot *ipse* paraît bien se rapporter au roi, d'autant plus que les trois verbes dont il est le sujet sont au présent, tandis que l'auteur emploie le passé en parlant de l'autre personnage.

de son entourage ? Un pareil reproche serait assez mal placé dans la bouche de Robert, en supposant qu'il ait mérité celui que Joinville lui adresse à lui-même au sujet de son luxe. Quoi qu'il en soit, nous ne devons pas savoir mauvais gré à la reine : en résistant à l'excessive humilité de son mari, elle l'a empêché de prendre l'habit religieux, et, pour employer l'expression de son dernier biographe, elle a conservé à la France « un gouvernement qui est resté un modèle toujours proposé et jamais atteint (1). »

Etienne de Bourbon semble avoir été moins à même que tout à l'heure de connaître la vérité quand il reproduit deux historiettes, ayant cours de son temps, sur d'autres, personnages de sang royal, mais antérieurs. D'après l'une, Richard Cœur-de-Lion, étant entré dans un couvent de femmes, aurait été fasciné par la beauté d'une religieuse, et aurait commandé qu'on la lui livrât, menaçant, si l'on refusait, de détruire l'abbaye. La sainte fille, apprenant que l'impérieux monarque avait été séduit surtout par ses yeux, les aurait arrachés l'un après l'autre pour les lui envoyer (2). On rapporte le même trait d'un prince anglo-saxon du XII[e] siècle et d'une jeune vierge de son royaume. Il est fort possible qu'Etienne se soit fait l'écho d'une vieille tradition, en changeant seulement les noms (3). Quant à la seconde anecdote, qui représente une reine de France, non désignée, comme l'imitatrice de la femme de Putiphar, et maître Gilbert de la Porrée comme un autre Joseph, elle n'est guère plus vraisemblable (4). Ce savant docteur fut, à la vérité, le contemporain de la trop fameuse Eléonore d'Aquitaine, et il pourrait y avoir là un vestige

(1) *Marguerite de Provence*, par E. Boutaric, p. 46.

(2) Ms. lat. 15970, f° 325.

(3) Jacques de Vitry répète cette histoire, mais sans nommer le prince (ms. lat. 17509, f° 51).

(4) Ms. lat. 15970, f° 329.

des médisances accréditées par les galanteries de cette princesse.

Tout ce qui a été dit sur la royauté s'applique aussi à la noblesse, qui gardait dans ses mains un pouvoir considérable, et à la chevalerie, qui composait leur plus grande force matérielle. La mission des nobles et des chevaliers, c'est de défendre l'Eglise, de combattre la perfidie, d'honorer le sacerdoce, de venger les injures du pauvre, de pacifier le royaume, de verser leur sang pour leurs frères (1): c'est là tout leur code, toute la formule de leur serment (*conceptio sacramenti*). « Le jour où un chevalier est décoré de la ceinture, il se rend en cérémonie à l'église, il entend la messe, puis, étendant la main sur l'autel et sur le glaive posé dessus, il se consacre publiquement à l'un comme à l'autre, et jure à Dieu un servage perpétuel. Il contracte une obligation tout aussi sacrée que celle du moine, de l'abbé, de l'évêque, quand ils offrent leur cédule votive. Dans certains pays même, il passe la nuit précédente à veiller et à prier debout, sans avoir le droit de s'asseoir un instant, si ce n'est en cas de malaise subit (2). »

Mais ces engagements si solennels, combien peu les tiendront fidèlement ! La chevalerie, au XIIIᵉ siècle, est déjà sur son déclin (3). La chaire retentit des plaintes les plus vives contre la cupidité, contre les violences des seigneurs et des gens de guerre. « Les pauvres, les clercs, les abbayes ne trouvent plus en eux des défenseurs, mais des persécuteurs. Ils retiennent les dîmes et les offrandes dues à l'Église, enfreignent ses immunités, écrasent les hommes qui lui appartiennent de prestations directes et in-

(1) Elinand (Tissier, VII, 272).

(2) *Ibid.*, et dans Vincent de Beauvais, IV, 1230. La veille des armes, d'après ce passage, n'aurait pas été en usage partout.

(3) « *Hodiè autem ordo militaris in pluribus adeò est corruptus, quòd manus in insaniam versæ, sicut fit in freneticis...* » Jacques de Vitry, ms. lat. 17509, fº 105.

directes (*angariis et parangariis*), ne respectent point le droit d'asile, et portent des mains impies sur les personnes sacrées, parce qu'elles ne peuvent pas leur résister ; mais ils se gardent bien d'attaquer ceux qui sont armés et disposés à la lutte. Aigles rapaces, ils se jettent sur les biens des défunts, et veulent avoir la main-morte pour ajouter à l'affliction des affligés, c'est-à-dire des veuves et des orphelins (1). » L'Église condamne toujours avec énergie ce droit de main-morte. Ceux qui l'exigent, dit encore le cardinal de Vitry, ressemblent aux vers qui rongent les cadavres. Les tailles extraordinaires, les impôts sur les étrangers sont également réprouvés. Pourquoi ne pas se contenter des cens et des revenus annuels (2) ?

Ce baron qui fait crier aux armes dans toutes ses terres pour que chacun s'en aille *en ost* avec lui (3), vous croyez peut-être qu'il va châtier un félon ou rallier l'armée de son suzerain ? Non ; ce n'est qu'un de ces guerriers *de craie*, paraissant impatients de signaler leur bravoure, et ne valant pas seulement ceux qui sont peints sur la muraille, car il est moins inoffensif (4) ; c'est un pillard de grandes routes, qui réunit une bande pour dépouiller les riches passants, les légats et leur cortège, les caravanes de marchands, ou pour s'emparer des biens de quelque monastère. Il fuit plutôt le roi, parce qu'il craint sa justice, et il va cacher le fruit de ses déprédations au fond de son repaire, dans un de ces *castella*, créés d'abord pour servir de refuge aux malheureux, et devenus des nids de vau-

(1) Ms. lat. 17509, f°s 105, 106. « *Multi hodiè milites per angarias, quas* corvées *gallici appellant, à suis hominibus accipiunt, et nec eis panem ad manducandum tribuunt.* » *Ibid.*, f° 104.

(2) *Ibid.*

(3) « *Quandò aliquis baro magnus vult exire* en ost, *facit in villâ suâ arma clamari ut omnes exeant.....* » Robert de Sorbon, ms. lat. 15971, f° 183.

(4) F. Daniel, ms. lat. 16481, n° 43.

tours (1). D'autres fois, il s'abaisse à des prouesses plus faciles encore : c'est le cheval du voisin, c'est la vache du laboureur qui le tentent et qu'il enlève. Réclame-t-on ? Sa réponse est toute prête : « Qu'il suffise au rustre de conserver son veau et d'être épargné lui-même (2) ! » C'est la fable du Loup et de la Cigogne. Les dépouilles des pauvres se transforment ensuite en vêtements somptueux sur le dos du chevalier ou de sa femme. C'est pourquoi, nous dit un dominicain, moins familier avec la science des étymologies qu'avec le trait satirique, les vêtements des nobles sont appelés élégamment, en français, des *robes* (du mot *rober*, dérober) (3). »

Mais bientôt arrive le jour des remords, et le fier baron va expier ses brigandages dans les austérités du cloître ou dans les pénibles expéditions de la Terre-Sainte, quand il n'est pas puni par de providentielles représailles. « Vers l'an 1190, rapporte le même religieux, vivait, aux environs de Mâcon, un vicomte qui avait accumulé rapines sur rapines. Redoutant le roi de France ou cédant à ses propres sentiments, il se croisa, et, en partant, il abandonna ses terres au comte Girard de Mâcon (4), à la condition que la

(1) Ms. lat. 15970, f°s 375, 376, 485. « *Castella facta sunt ut miserabiles personæ habeant tempore persecutionis in eis refugium..... Sed, heu ! sunt modò frequenter refugium latronum et prædonum..... Item sunt facta ad defensionem transeuntium, propter quod et concessa sunt multis pedagia. Sed econtrà fit in multis quòd injuriantur eisdem..... Per ipsa impugnantur ecclesiæ, religiones, hospitalia et loca pia, sicut sancta conculcantur à Saracenis.* » Humbert de Romans, *Max. Bibl. Patr.*, XXV, 494.

(2) « *Sufficiat rustico quod ei vitulum dimisi, et quòd eum vivere sino.* » Ms. lat. 17509, f° 104.

(3) Cette explication, intéressante pour l'histoire du costume nobiliaire, est bien plus singulière en latin : « *Ideò vestes nobilium eleganter gallicè dicuntur* robes, A DEPRÆDATIONE. » Ms. lat. 15970, f° 353.

(4) Girard, comte de Mâcon, mourut en 1184 (V. *Art de vérifier les dates*, II, 490). Etienne de Bourbon se trompe donc de quelques années ; mais il ne donne ici qu'une date approximative.

fille de ce seigneur épouserait son fils. Mais le comte retint le domaine et donna sa fille à un de ses chevaliers ; de sorte qu'avant même de s'embarquer le vicomte en fut réduit à une telle misère, qu'il mourut de faim. Ses héritiers sont demeurés jusqu'à ce jour frustrés de tous leurs biens. Je les ai vus longtemps en instance auprès du roi pour obtenir une restitution, mais inutilement (1). »

La source principale de cette dérogation aux lois de la chevalerie, c'était trop souvent l'ignorance. Toute la noblesse n'était pas comme ces chevaliers provençaux qui allaient faire cercle, à Montpellier, autour d'Alain de Lille, ni comme le dauphin d'Auvergne, dont un légat courait écouter les sages réponses (2). Ce dauphin, Robert, était un poète et un érudit : dans sa longue existence (il passait pour centenaire), il avait composé une quantité d'écrits sur les grands personnages de son temps, et, pendant près de quarante années, il avait collectionné les livres de toutes les sectes hérétiques, s'en servant, disait-il, pour s'affermir dans la foi par le spectacle de leurs contradictions ; il les fit brûler tous avant de mourir. Sa piété paraît n'avoir pas été au-dessous de son savoir : Etienne de Bourbon prétend même qu'il portait les stigmates du Christ, comme saint François et sainte Catherine de Sienne (3). Mais bien des gens de sa caste négligeaient,

(1) Ms. lat. 15970, f° 485.

(2) *Ibid.*, f°s 358, 532.

(3) *Ibid.*, f° 391. Il est appelé ici : *Quidam princeps in Alvernià, dictus marchisius de Monteferrando.* Echard (I, 191) se demande quel pouvait être le personnage ainsi désigné. Nous croyons devoir l'identifier au dauphin d'Auvergne mentionné ailleurs par Etienne : 1° parce que ce seigneur, qui mourut en 1234 et se trouvait déjà majeur en 1170, put seul approcher de la centaine ; 2° parce qu'il est, en effet, l'auteur de quelques sirventes relatifs à des contemporains ; 3° parce qu'il avait épousé une comtesse de Montferrand, qui lui avait apporté ce nom (V. *Art de vérifier les dates*, X, 158). Comme il prenait aussi le titre de dauphin d'Auvergne, on s'explique qu'Étienne de Bourbon l'appelle tantôt *dauphin de Montferrand*

au contraire, de s'instruire des vérités religieuses et se moquaient de ceux qui prenaient cette peine : quelques-uns n'entendaient pas de leur vie un seul sermon et refusaient de s'asseoir avec le reste des hommes aux pieds des docteurs (1). D'autres conservaient encore des superstitions grossières, comme ce partisan du comte Raymond de Toulouse, qui avait un augure à lui et le consultait au moment de s'en aller à la bataille (2). La plupart consacraient tous leurs loisirs au *déduit* de la chasse, ou à des amusements moins innocents, aux danses, à la débauche (3). Tel était ce comte de Forez et de Nevers, qui, avant de se rendre en Palestine, tint une grande cour le jour de Noël, et fit danser si longtemps dans son château de Sury-le-Comtal, que le plancher finit par s'écrouler et qu'il vit son fils écrasé avec tous ses compagnons (4). Un autre grand seigneur, son contemporain, en était venu, à force d'excès de tout genre, à exhaler une telle infection, que ses serviteurs le cachaient au fond de ses appartements et le laissèrent périr seul d'une mort honteuse, dont la cause fut dissimulée avec soin. « Je sais pertinemment les noms, dit l'auteur à qui nous empruntons cet exemple, mais je ne les révélerai pas, de crainte de susciter un scandale ou d'occasionner des désagréments à quelqu'un (5). »

Le fait est que les mœurs de la chevalerie commençaient

(fo 532), tantôt *marquis de Montferrand*, quoique ces deux dénominations ne répondent ni l'une ni l'autre à sa véritable qualité. On sait, du reste, que plusieurs nobles provençaux cultivaient la gaie science et sont comptés au nombre des troubadours.

(1) Ms. lat. 17509, fos 102, 105.

(2) Ms. lat. 15971, fo 113.

(3) Mss. lat. 16505, fo 170 ; 15970, fos 508, 515.

(4) Ms. lat. 15970, fo 515. *Comes Forensis et Nivernensis Guido.* » C'est Guigues V, comte de Forez, qui se croisa en 1239 (*Art de vérifier. les dates*, X, 494). « *Suriacum Comitale* » ou Sury-le-Comtal, est dans la Loire, arrondissement de Montbrison. Etienne de Bourbon arriva le lendemain sur le théâtre de l'accident qu'il rapporte.

(5) Ms. lat. 15970, fo 508.

à dégénérer singulièrement. A la galanterie platonique des paladins succédait peu à peu un sensualisme à peine déguisé. L'amour devenait inséparable des combats; lui seul inspirait les courages et donnait la victoire. « Point de brave chevalier qui n'aime; l'amour fait la force de la chevalerie (1). » Sous la tente, on ne parlait plus que de festins; à table, que de coups d'épée. Comment le roi, qui était censé avoir choisi ses compagnons d'armes parmi les plus vertueux, pouvait-il encore se fier sur leur fidélité, en les voyant mépriser Dieu, leur premier maître (2)? Ceux que la débauche ne perdait point, le luxe les ruinait. « Paré comme un chevalier se rendant à la Table-Ronde, » c'est un dicton du temps qui ne démontre pas seulement la popularité des héros du cycle épique d'Arthur, mais qui fait à la fois la satire de leurs successeurs (3). « Nos soldats d'aujourd'hui, disent les moralistes, s'en vont à la guerre en habits de noces (4). » Saint Jean-Baptiste « n'étoit mie cevaliers à roi terrien »; aussi ne portait-il pas « les moles vesteures, les cainsils, les escarlates, les brunetes, les palies, les samis, les siglatons (5). » C'est dès le commencement du siècle que cette critique se produit; déjà, en effet, plusieurs générations avaient rapporté d'Orient le goût du faste et de la mollesse. Pour résister à cette tendance, on rappelle en chaire l'exemple donné par Godefroid de Bouillon, le type du guerrier chrétien, si simple et si modeste, qu'il refusa de ceindre une couronne d'or au lieu où le Seigneur avait été couronné d'épines (6). On cite

(1) « *Nullus strenuus miles nisi amet; amor facit strenuitatem militiæ.* » Ms. lat. 2516ª, f° 152. Chose curieuse, c'est le prédicateur lui-même qui émet cette maxime, pour l'appliquer à l'amour dû à Dieu par les chrétiens, qui sont tous des combattants.

(2) Elinand, dans Vincent de Beauvais, IV, 1229, 1230.

(3) Gilles d'Orléans, ms. lat. 16481, n° 95.

(4) Elinand, *loc. cit.*

(5) Ms. fr. 13314, sermon du 2ᵉ dim. de l'Avent.

(6) Ms. lat. 15970, f° 355.

aussi volontiers un trait moins connu du comte Thibaud de Champagne, chez qui brillaient les mêmes qualités. Ce bon seigneur, quand il chevauchait, faisait toujours porter avec lui des souliers et de l'oint (*unctum*), qu'il distribuait de sa main aux malheureux : il voulait, par ce moyen, provoquer dans les cœurs des sentiments d'humilité, et il espérait que les pauvres prieraient pour lui avec plus de ferveur, en voyant s'abaisser de la sorte un si haut personnage. Ses chevaliers haussaient quelquefois les épaules; et alors il leur disait tranquillement : « Ne vous étonnez pas si je fais mes aumônes moi-même; car je serais bien fâché de ne pas recevoir moi-même ma récompense (1). »

Mais la meilleure leçon de modestie est celle qu'un haut personnage donna un jour à son épouse : l'anecdote, que saint Louis entendit raconter de sa bouche, fut répétée par le roi à son chapelain, Robert de Sorbon. Un prince dont le nom n'est pas prononcé, s'habillait très simplement, et cette tenue déplaisait beaucoup à sa femme, qui aimait le luxe et l'ostentation; aussi se plaignait-elle sans cesse de lui à sa famille. A la fin, le mari se fatigua de ses remontrances : « Madame, dit-il, il vous plait que je me couvre de vêtements précieux? — Oui, certes, et je tiens à ce que vous le fassiez. — Eh bien! j'y consens, puisque

(1) Mss. lat. 17509, f° 77; 16505, f° 13. « *De Theobaldo bonæ memoriæ, quondam comite Campaniæ, dicitur quod...* » Il s'agit sans doute de Thibaud IV, dit le Grand, septième comte de Blois et huitième comte de Champagne, mort en 1152, et dont tous les contemporains font l'éloge : le Thibaud qui s'illustra sous la minorité de saint Louis vécut encore après le narrateur. Jacques de Vitry ajoute à la louange du même personnage une légende non moins édifiante, relative à un lépreux qu'il avait coutume de visiter près de Sézanne (Marne), et qui lui aurait parlé après sa mort : « *Cùm comes reverteretur ad villam memoratam, descendit more solito visitaturus leprosum extrà villam... Quo reperto, quæsivit ab eo quomodo esset illi. Qui ait : Benè, per gratiam Dei... Cum autem comes exiret, dixerunt illi : Leprosus ille dudùm mortuus est et sepultus.* »

la loi conjugale veut que l'homme cherche à plaire à sa femme. Mais la réciproque est juste, et cette même loi vous oblige à vous conformer aussi à mes désirs : vous allez donc me faire le plaisir de porter le costume le plus humble; vous prendrez le mien, et moi le vôtre. » On pense bien que la princesse n'entendit point de cette oreille, et qu'elle s'abstint dorénavant de soulever cette question. Robert de Sorbon a l'air de dire que saint Louis eût dû en agir de même avec la reine, et c'est ici qu'il glisse l'insinuation dont nous avons parlé contre le caractère de Marguerite de Provence. (1).

L'amour de la vaine gloire, que les prédicateurs blâmaient chez les chevaliers (2), éclatait surtout dans ces joûtes brillantes et fameuses, divertissement favori de la noblesse, où la courtoisie des combattants n'empêchait pas toujours le sang de couler. L'Eglise avait souvent manifesté sa répulsion pour les tournois, et notamment dans le concile œcuménique de Latran tenu en 1139. Le pape Nicolas III, l'an 1279, reprochait encore à Philippe le Hardi de les autoriser, quoiqu'un édit de saint Louis les eût prohibés (3). Mais le pouvoir civil comme le pouvoir religieux étaient incapables de réfréner la passion des fêtes militaires et des beaux coups de lance. De mauvais éléments se mêlaient à ces jeux et surexcitaient particulièrement l'indignation des prédicateurs. Ils y reconnaissaient pourtant de bons côtés. « Il y a dans les tournois, dit Humbert de Romans, des choses tout à fait condamnables, d'autres qu'on peut tolérer, d'autres qu'on doit approuver. Parmi les premières, il faut compter les prodigalités insensées faites à ce propos par les nobles,

(1) « *Uxor debet facere quod placeat viro suo, et è converso. Ad hoc docuit quidam princeps solvere dominum regem Franciæ,* » etc. Ms. lat. 15034, f° 108. V. ci-dessus, p. 386.

(2) Jacques de Vitry, ms. lat. 17509, f° 75.

(3) Lettre au cardinal légat (Raynaldi, an. 1279, n. 17).

qui se ruinent d'un seul coup, eux, leurs enfants et leur maison, le tout pour acquérir une gloriole futile, pour être proclamé preux et vaillant. Quelques-uns d'entre eux, qui pis est, profitent de l'occasion pour assouvir des haines privées, poursuivent un avantage illicite en violant les conditions du combat, tournent les autres en dérision par mille farces ridicules, s'exposent aux séductions des folles femmes qui se réunissent là ; et ainsi se renouvellent les scènes des cirques païens. Les chevaliers doivent seulement prendre part aux luttes modérées, dans l'intention unique de s'exercer à la guerre. Mais, ce qui est plus méritoire encore, c'est de s'encourager mutuellement, *comme ils en ont l'habitude*, à faire pour Dieu ce qu'ils ont fait longtemps pour les vanités du monde, en utilisant leur valeur contre les infidèles ou dans d'autres exploits plus dignes d'eux (1). »

Ce passage est curieux à plus d'un point de vue: il montre que l'Eglise ne condamnait pas absolument les tournois, en tant qu'exercices militaires ; que la galanterie raffinée qu'on y affectait, les devises, les emblèmes, les serments, les prouesses en l'honneur des belles, et tout cet attirail de pratiques chevaleresques, recouvert d'un vernis d'élégance et de poésie, cachaient parfois une licence de mœurs beaucoup moins platonique. A ces réjouissances ne prenaient pas seulement part les nobles dames, habituées d'ordinaire à plus de réserve : à côté d'elles s'étalait la foule impudente des courtisanes, et c'était souvent les insignes de celles-ci qu'on arborait (2). On sait que les fêtes hippiques n'ont pas cessé de servir de prétextes à des exhibitions de ce genre. Le peuple lui-même, qui a toujours eu, en France, la passion des spectacles militaires, se portait en masse aux tournois ; le paysan y venait armé

(1) *Max. Bibl. Patr.*, XXV, 559.

(2) « *Placere volunt mulieribus impudicis..... et etiam quædam earum insignia quasi pro vexillo portare consueverunt.* » Ms. lat. 17509, f° 105.

-d'un gros bâton noueux, au risque de se le voir
quelque chevalier et de se faire bâtonner tout le
Mais la pensée religieuse se mêlait aussi au
pour la partie saine de la chevalerie. Le spe
vaillance guerrière éveillait encore chez les vi
venir des brillants faits d'armes de la croisa
jeunes le désir d'aller combattre pour la foi et
du Christ. Cela n'empêche pas Jacques de Vitry
un jour, à un amateur passionné de ces dive
lequel n'y voyait pour son compte aucun mal e
sait d'ailleurs en bon chrétien, qu'ils impliqu
les sept péchés capitaux. Le cardinal justifie s
un raisonnement assez ingénieux, qui nous va
nouveaux détails. Il nous peint les champion
uns des autres et se portant de mauvais cou
queur dépouillant le vaincu de son cheval et d
les dégâts causés par les cavaliers perdant
entières, le seigneur grevant ses hommes d'ex
lérables pour couvrir sa dépense, et la débau
tins succédant à l'homicide. Aussi, dit-il en
l'Église a adopté pour règle de ne pas ensev
chrétienne ceux qui se sont fait tuer dans les

Le rôle des hérauts d'armes est généraleme
comme vil. Ce sont des histrions, des courtie
sommer les autres de combattre, mais en
d'éviter le moindre horion. Ils sont le type de l
parle sans agir. « Donner le conseil sans l'exe
ce point là faire le métier de héraut (3) ? » Au
mêlée, quand les lances se choquent, on les en
leur cri : « Ha ! sus contre lui ! Va, fils de pr

(1) Thomas de Chartres, ms. lat. 16481, n° 125.
(2) Ms. lat. 17509, f° 125.
(3) « *Quid enim est exhortatio sine vitâ, nisi hyraud*
2516 *, f° 57. V. aussi ms. lat. 17509, *loc cit.*

père fut si brave et si vaillant (1) ! » Et ils ont tout fait quand ils se sont bien époumonnés.

Mais la vraie place des chevaliers, c'est à la croisade. La lutte contre les infidèles est, pour ainsi dire, le but de leur institution ; c'est leur devoir capital. En prenant la croix, on expie un passé criminel, on se voue à la défense glorieuse des intérêts du Christ, qui sera lui-même la récompense de tous ses champions (2). Lâches ceux qui reculent, qui refusent de partir quand ils le peuvent, et le veulent ensuite quand ils ne peuvent plus (3). Si l'on est obligé de s'arracher à des affections de famille, on n'en a que plus de mérite. « Laissez là vos enfants, disaient à un seigneur les gens de sa suite, au moment des adieux ; venez-vous-en, car une foule de chevaliers vous attendent pour se mettre en route avec vous. — J'ai fait venir tous mes enfants devant moi, répond cet homme héroïque, afin que la douleur de les quitter fût plus vive, et pour offrir à Dieu un sacrifice plus grand (4). » D'ailleurs, les enfants et les femmes, s'ils participent aux charges, participent également aux bénéfices spirituels, et cet avantage s'étend même aux parents défunts. C'est une aumône, et la plus belle de toutes que de se donner au Seigneur, soi et les siens. Dieu n'en a pas besoin, car d'un mot il pourrait délivrer *sa terre ;* mais il veut honorer ses serviteurs et se les associer pour cette œuvre de rédemption. La croix que l'on arbore est en même temps un éventail protecteur, un *escrail* contre les ardeurs du vice (5).

Telles sont les considérations que l'on fait valoir avec

(1) « *Ha! vade illi, fili valentis patris, qui fuit ità valens et ità strenuus!* » Ms. lat. 16481, n° 144.

(2) Ms. lat. 17509, f° 94.

(3) *Ibid.*, f° 97.

(4) *Ibid.*, f° 99.

(5) *Ibid.*, f°s 95, 96. Sur la prédication de la croisade, cf. les *Anecdotes historiques d'Etienne de Bourbon*, p. 86-90, 153, 171-174.

insistance pour recruter des croisés. On prémunit aussi les chevaliers contre les dangers de la route et du séjour en Palestine. Ils y trouveront de mauvais compagnons, qui ont changé de ciel sans changer d'esprit, des femmes pleines d'artifice qui chercheront à les séduire, des Sarrasins ou des Bédouins (*Beduini*) qui les flatteront pour mieux les tromper. Il faut se défier des uns et des autres, et, à l'approche d'un combat, ne pas manquer de se confesser; car il est une chose plus à craindre que toutes les forces des infidèles : ce sont les fautes des chrétiens (1). Vérité malheureusement trop méconnue, qui donne la clef de tous les malheurs des croisades.

C'est surtout aux ordres militaires que sont confiées la garde et la protection des Lieux saints. Ce sont eux qui forment l'armée de l'Église; car le conseil donné par l'Évangile de ne pas résister par les armes ne concerne pas la défense extérieure de la chrétienté, qui autrement serait depuis longtemps détruite. Les ennemis contre lesquels cette armée doit tirer le glaive sont, « les Sarrasins de Syrie, les Maures d'Espagne, les païens de Prusse, de Livonie, de Comanie », et au besoin, quand l'autorité supérieure l'ordonne, « les schismatiques de Grèce et les hérétiques dispersés dans tous les pays (2). Elle se compose de quatre corps : les *frères de la milice du Temple*, qui portent pour insigne une croix rouge ; les *frères de l'Hôpital Saint-Jean-de-Jérusalem*, qui portent une croix blanche ; les *frères de l'Hôpital de Sainte-Marie-des Teutons* (ordre Teutonique), qui portent une croix noire ; enfin les ordres particuliers ou locaux, tels que ceux de *Calatrava* et de la *Spanta* (3) en Espagne, celui de la *milice du Christ*

(1) Ms. lat. 17309, f°s 75, 101. V. aussi Humbert de Romans, *Max. Bibl. Patr.*, XXV, 557.

(2) Ms. lat. 17509, f° 71.

(3) L'ordre peu connu désigné ainsi par le cardinal de Vitry est celui des chevaliers de *Saint Jacques de la Spatha* (ou de l'Epée),

en Livonie et en Prusse (1). Mais ces différentes institutions, principalement la première, sont déjà loin de leur splendeur primitive. Quand les frères du Temple étaient pauvres et fervents, ils accomplissaient des prodiges. Ils passaient aux yeux de tout le monde pour des saints ; et les Sarrasins, s'ils venaient à faire quelque prisonnier *chauve et barbu*, se hâtaient de le mettre à mort de peur qu'il n'appartînt à cette élite de braves, sans même l'écouter lorsqu'il protestait de sa qualité de séculier (2). Jacques de Vitry avait vu des Templiers de la vieille roche, qui jeûnaient et affligeaient leur corps jusque sous les armes. Quelques-uns même se signalaient par des exagérations blâmables ; comme ce chevalier que ses frères avaient surnommé *Le pain et l'eau*, et qui tombait de cheval au premier choc, tant il était affaibli. Son compagnon le relevait toujours ; mais il se lassa d'un pareil exercice, et finit par lui dire : « Seigneur Pain-et-Eau, prenez garde à vous ; car si vous vous laissez choir de nouveau, je vous abandonne (3). »

Le dominicain Jourdain de Saxe trouve encore les Templiers avides de la parole divine ; ils lui demandent avec instances de la leur faire entendre (4). Mais, à l'époque d'Humbert de Romans, la corruption les a déjà envahis. « Que sert, leur dit ce maître, de s'emparer d'une quantité de terres et de châteaux, à l'homme vaincu par son propre cœur (5) ? » Humbert parle aussi des frères de l'Hôpital, dont il raconte la fondation d'après l'*Histoire transma-*

fondé en Espagne vers 1158, et dont l'insigne était une épée de drap rouge dessinée sur un vêtement blanc. V. Du Cange, au mot *Spatharii*.

(1) Ms. lat. 17509, f° 71.

(2) *Ibid*, f°s 73, 75.

(3) « *Domine Panis et Aqua, caveatis de cetero vobis, quia, si iterum cecideritis, nunquàm per me relevabimini.* » *Ibid.*, f° 73.

(4) *Acta SS. febr.*, II, 733.

(5) *Max. Bibl.Patr.*, XXV, 473.

rine du cardinal de Vitry. Ce dernier, dans un de ses sermons, donne aux mêmes chevaliers des conseils spéciaux sur les sept œuvres de miséricorde. C'était là, en effet, leur premier devoir ; mais ce n'était plus leur première occupation. Leurs querelles avec les Templiers perdaient la cause de la Terre sainte, et Eudes de Châteauroux les citait avec raison comme un exemple des funestes effets de la discorde entre les ordres religieux (1).

La noblesse et la royauté ont deux classes d'auxiliaires particulièrement mal vues du clergé : les officiers seigneuriaux et les légistes. Les prévôts (*præpositi*), les bedeaux (*bedelli*) sont pour le pauvre peuple des sangsues plus impitoyables que leurs maîtres, des « corbeaux d'enfer » guettant avec avidité les restes des victimes ; et le vilain se trouve ainsi avoir une foule de seigneurs à servir.

« *Aspera sors populis : hic imperat, ille minatur* (2). »

Ils ne savent qu'imaginer pour pressurer la gent taillable, et il n'est pas jusqu'au soleil qu'ils ne fassent payer, devançant de six siècles les inventions des législateurs modernes. « Seigneur, dit à un comte certain bailli courtisan, si vous voulez vous en rapporter à moi, je vous ferai gagner chaque année une fortune. Permettez-moi seulement de vendre le soleil sur vos terres. — Comment cela ? — Il y a sur toute l'étendue de votre domaine des gens qui font sécher et blanchir des toiles au soleil : en prélevant douze deniers par toile, vous réaliserez une somme considérable. » Et ainsi fut fait (3). Mais, en re-

(1) *Max. Bibl. Patr.*, XXV, 472. Mss. lat. 17509, f° 76 ; 15954 (sermon sur saint Dominique).

(2) Ms. lat. 17509, f° 106.

(3) *Ibid.*, f° 108. Ce bailli était un officier du comte, et non le magistrat municipal qui s'appela maire dans les villages et bailli dans les villes (V. plus loin, p. 408).

vanche, on raconte d'étranges punitions infligées à la rapacité des exacteurs, et bien faites pour leur donner à réfléchir. « Dans le comté de Mâcon, avant que ce fief eût été vendu au roi par le comte Jean et son épouse (1), il éclatait des luttes continuelles entre l'évêque, les clercs et les citoyens d'une part, le comte, ses chevaliers et ses gens de l'autre. A la faveur de ces troubles, les extorsions de toute nature se multipliaient. Un prévôt du pays vit un jour une vache qui le tenta. Prends cette vache, dit-il à un des siens. Mais aussitôt sa langue fut frappée de paralysie; et tout le reste de ses jours, il ne put dire autre chose que : Prends la vache (2). »

Le monde des légistes et des avocats n'est pas plus épargné. Toute cette science grecque et romaine dont ils font parade, c'est de la pure ostentation. Comme les Juifs du temps des Macchabées, « ils dédaignent les gloires de leur patrie et n'ont plus d'estime que pour les lettres grecques (3) ». Les grands et les riches subissent leur influence, se dirigent d'après leurs conseils. On sent que l'étude du vieux droit romain reprend faveur, et que l'Église devine dans cet engouement un danger pour sa liberté comme pour celle du peuple. Non seulement les cités, mais les bourgs et les villages (*casalia*) sont remplis d'agents de discorde, qui font citer les parties en cinq ou six lieux différents, subornent de faux témoins, se mettent à l'affût de tous les procès et consument la fortune des familles. « Ils envient aux prêtres la vénération qui les entoure, aux nobles leur naissance, à leurs supérieurs

(1) Jean de Braine, un des successeurs du comte Girard, dont nous avons parlé tout à l'heure, et sa femme Alix vendirent, en 1239, le comté de Mâcon à saint Louis, moyennant dix mille livres. V. *l'Art de vérifier les dates*, II, 490.

(2) Etienne de Bourbon, ms. lat. 15970, f° 485. Le narrateur ajoute : « *Hoc notissimum fuit toti terræ, et hoc audivi à multis antiquis, qui asserebant se novisse dictum præpositum.* »

(3) Ms. lat. 17509, f° 41.

l'autorité, et voient d'un mauvais œil leurs égaux marcher à côté d'eux. Pour extorquer, ce sont des harpies ; pour parler avec les autres, des statues ; pour comprendre, des rochers ; pour dévorer, des minotaures (1). » Le type du genre est ce précurseur de Perrin Dandin, qui veut toujours *parler et plaider*, si bien que ces trois mots deviennent son surnom : jusque sur son lit de mort, il fait discuter si la loi veut qu'il reçoive le viatique, et pendant le débat il expire sans sacrements (2).

L'avocat et le juge n'ont pas le droit de vendre leur sagesse. Le premier peut cependant recevoir, pour prix de son labeur, des honoraires modestes, si cette dépense n'occasionne point à la partie un préjudice grave ; mais, quand il peut répondre sans travail, il n'a rien à réclamer. Le second ne doit en aucun cas, suivant la locution proverbiale usitée dès lors, se faire graisser la main (*unguere manus*). Son rôle est d'apaiser et de terminer les différends. Mais il arrive, au contraire, qu'il les envenime par sa vénalité et sa partialité. Les Lorrains, par un privilège dont les Normands devaient hériter plus tard, sont renommés entre tous pour leur amour de la chicane et la ruse de leurs hommes de loi. N'est-ce pas chez eux qu'on emploie cet impudent stratagème, d'assigner rendez-vous à son adversaire dans une localité de nom équivoque, afin de pouvoir, tandis qu'il va d'un côté, le faire condamner de l'autre comme contumace (3) ?

Au milieu de ces critiques d'un ordre général, on ne rencontre qu'un petit nombre d'allusions à la pratique du droit et aux usages de la féodalité. L'investiture des fiefs par le moyen du gant (*chiroteca*), les conditions de la vente des serfs, les chartes de sécurité ou de sauvegarde, la

(1) Ms. lat. 17509, f°s 34. 36.
(2) *Ibid.*
(3) *Ibid.*, f°s 33, 34.

reprise injuste du douaire des femmes, l'origine des péages, concédés aux seigneurs en échange de la protection due par eux à tous ceux qui traversaient leur terre, tels sont à peu près les seuls points du code coutumier effleurés par les orateurs sacrés (1). Ces mentions accidentelles n'apportent aucun élément nouveau à la science si compliquée de la législation féodale.

CHAPITRE III

LA BOURGEOISIE, LE COMMERCE, LE PEUPLE

Les bourgeois. — Les communes. — Les marchands et les foires. — Les usuriers. — Les marins. — Les artisans. — La domesticité. — Les paysans. — Superstitions populaires.

Le bourgeois de Paris, au XIII[e] siècle, a déjà quelque chose du type de l'esprit fort moderne. Tout en conservant la foi de ses pères, il affiche pour les sermons et les sermonnaires un certain dédain. Voit-il un prêtre monter en chaire? Il lui tourne le dos, et sort de l'église jusqu'à ce que sa parole ait cessé de retentir (2); habitude commune, du reste, aux importants de plus d'une cité. Il a confiance dans les avantages que lui donnent sa richesse et les privilèges enviés de sa caste. Un bourgeois du roi! Malheur à qui l'offense! Le téméraire est aussitôt traîné devant le souverain, il est atteint et convaincu d'avoir enfreint les libertés de la ville, il est frappé dans sa personne et dans

(1) Mss. lat. 17509, f° 97; 15972; Ars. 602, f° 210; ancien Saint-Victor 620, *in fine*. Tissier, II, 211; *Max. Bibl. Patr.*, XXV, 494. Sur les péages communaux, v. le chapitre suivant.
(2) Ms. lat. 16481, n° 99.

ses biens. Parfois, cependant, ces poursuites judiciaires tournent au détriment du plaignant, et l'agresseur est renvoyé absous. *Indè iræ!* Toute l'histoire du temps est remplie de querelles semblables entre la jeunesse turbulente des écoles et la fière bourgeoisie de la capitale. La noblesse se permet aussi de violer les franchises : elle n'en est pas toujours punie, mais elle n'échappe pas au jugement. Un chevalier, passant un jour sur un des ponts de Paris, rencontre un bourgeois blasphémant à outrance ; la colère l'emporte, et, d'un coup de poing, il lui brise une partie de la mâchoire. Arrêté sur-le-champ, il est cité pour ce délit devant le tribunal du roi, et, après avoir attendu son audience pendant fort longtemps, il expose ainsi sa défense : « Seigneur, vous êtes mon roi terrestre, et je suis votre homme-lige ; si j'entendais quelqu'un vous dénigrer ou vous dire des sottises, je ne pourrais me contenir et je vengerais votre injure. Eh bien! celui que j'ai frappé outrageait de même mon roi céleste : comment serais-je resté impassible ? » Et le prince, qui n'aimait pas les blasphémateurs (ce trait se rapporte peut-être à saint Louis) le laissa aller en liberté (1).

Il n'était pas rare de voir des membres de la bourgeoisie, sortis d'une condition infime, s'élever aux plus hauts degrés de la fortune et même de la science. Tout citadin rêvait, comme aujourd'hui, pour son fils l'opulence ou la renommée; l'immobilité des rangs sociaux n'était plus si rigoureuse. Le chef d'une puissante famille de cette classe, Jean Poinlane, nous est montré par Pierre de Limoges commençant sa carrière dans la dernière indigence : il courait les rues en colportant de la viande dans un grand plat (*perapside*), et n'avait pas d'autre gagne-pain ; c'était, selon toute apparence, un apprenti boucher. Devenu plus tard un des plus riches personnages de la capitale, il fit enchâsser

(1) Ms. lat. 17509, f° 133.

ce vieux plat dans une monture d'or et d'argent, en souvenir de sa pauvreté première ; il le gardait comme une relique et se le faisait présenter les jours de bonne fête. Son fils était, vers le milieu du XIII[e] siècle, un docteur célèbre dans l'Université, lié avec Pierre de Limoges et connu sous le nom de Jean de Paris ; il embrassa plus tard l'ordre de saint Dominique (1).

La richesse de ces parvenus était souvent le fruit de l'usure et ne servait qu'à étaler un vain luxe de toilette, que nous entendrons reprocher amèrement aux femmes des bourgeois (2). Aussi la première qualité recommandée à leurs maris est-elle le détachement des biens de la terre et la libéralité envers les pauvres (3).

Chose curieuse, les mêmes voix qui, tout à l'heure, s'élevaient contre les violences et les abus de pouvoir des nobles ne crient pas moins fort contre ces fameuses associations de citoyens qui s'établissaient de toutes parts dans le but de leur résister. C'est que l'Église, si elle favorisait en certains pays la fondation des communes, avait souvent a s'en repentir. Par l'extension des droits de la bourgeoisie, elle ne faisait que changer, ou plutôt que multiplier ses oppresseurs : au lieu d'un seigneur, elle avait mille tyranneaux à combattre, et l'on sait que les autorités locales ne sont pas les moins despotiques. Mais ce n'était pas là son seul grief contre ces institutions nouvelles : aussi bien que sa sécurité, elles lui paraissaient compromettre la concorde générale, les intérêts privés, la liberté d'autrui.

(1) Ms. lat. 16482, au mot *Dives*. Un anniversaire pour la famille Poinlane ou Pique-l'âne (*Pungens-asinum*) fut fondé dans le cours du même siècle à Notre-Dame (V. Echard, I, 119). Il ne faut pas confondre ce Jean de Paris avec l'orateur du même nom dont les sermons figurent à notre table bibliographique et auquel une notice est consacrée dans un des derniers volumes de l'*Histoire littéraire* (XXV, 244).

(2) Ms. lat. 15970, f[os] 352, 353.

(3) Ms. lat. 17509, f[o] 109.

Certes, elles ne nous sont guère connues sous cet aspect. Tel est, pourtant, le jugement porté par un cardinal :

« Il y a dans ce monde deux cités, unies de corps, divisées d'esprit : la cité de Dieu et la cité du diable, Jérusalem et Babylone. La seconde, la cité de confusion, n'est-elle pas l'image de ces communautés (*communitates*), ou plutôt de ces conspirations (*conspirationes*), qui entrelacent leurs rameaux afin de réunir la force de cohésion nécessaire pour opprimer leurs voisins et se les soumettre par la violence ? Si les voleurs, si les usuriers sont tenus à la restitution, combien plus ces ligues injustes ne doivent-elles pas rendre la liberté qu'elles ont ravie ? Non seulement elles écrasent et ruinent les chevaliers de la contrée, leur enlèvent la juridiction sur leurs hommes ; mais encore elles usurpent les droits ecclésiastiques, elles annihilent l'indépendance des clercs par leurs iniques statuts, contraires aux règles canoniques. Ce n'est pas tout : presque toutes produisent des inimitiés fraternelles, désirent la perte des cités voisines ou même les persécutent, se réjouissent de la mort du prochain ; et les femmes, comme les hommes, partagent ces mêmes sentiments. Les étrangers, les voyageurs sans défense contre les communes, sont frappés par elles de nouveaux et illégitimes péages, dépouillés par leurs extorsions... Dans leur sein, on se jalouse, on se trompe, on se supplante, on se déchire : au dehors, des batailles ; au dedans, des alarmes perpétuelles... Il n'y a peut-être pas une de ces associations qui ne renferme des fauteurs, des protecteurs ou des partisans de l'hérésie. Elles trouvent de l'appui chez les gens avares en leur faisant des cadeaux. D'autres se rangent volontiers sous leurs lois parce qu'elles ne les forcent pas à restituer les fruits du vol et de l'usure, et qu'elles leur promettent la rémission de ces péchés par la seule imposition des mains, sans exiger aucune satisfaction ; ou bien encore parce que leurs doctrines relâchées favorisent la

licence (1). » Enfin les *universités* (les communes) prêtent elles-mêmes à usure, et sont assez aveugles pour se croire dispenséss des obligations des particuliers (2).

Humbert de Romans désapprouve aussi les péages onéreux imposés par les villes (3). Tous ceux qui font partie de la commune, dit un autre, sont forcés de lui payer l'impôt; mais l'impôt de la grande commune chrétienne, qui est au-dessus de toutes les autres, c'est la charité. Tous les communiers doivent se réunir au son de la cloche communale, à moins d'empêchement légitime; mais les membres de la commune de sainte Église ne sont pas moins obligés de s'assembler pour la messe et le sermon, quand ils entendent ses cloches (4). » Pierre de Limoges. qui vit vers la fin du siècle, à une époque où les institutions municipales sont plus développées, établit une distinction entre le maire et le bailli, deux titres souvent confondus : « *Major propriè dicitur ille qui gubernat villam, ballivus qui civitatem* (5). » Le maire gouverne les bourgs ou les villages, le bailli gouverne les cités : cette seule définition prouve combien s'était déjà répandu, malgré toutes les résistances, le régime de l'administration communale.

Le principal instrument de la richesse des bourgeois, c'était le négoce. L'industrie était fort limitée, la spéculation dans l'enfance ; et pourtant l'on retirait du commerce des avantages considérables. Il est vrai de dire que ce n'était pas toujours sans avoir recours à la fraude : les petits marchands comme les gros employaient bien des stratagèmes que l'on croit généralement d'invention plus moderne. La morale de la chaire est sans pitié sur ce point,

(1) Jacques de Vitry, ms. lat. 17509, f°s 112, 113.
(2) *Ibid.*, f° 118.
(3) *Max. Bibl. Patr.*, XXV, 494.
(4) Ms. lat. 15954, *De saporibus*, n° 20.
(5) Ms. lat. 16472, au mot *Custos*.

et elle a vraiment de quoi choisir parmi les ruses de métier dignes de flétrissure. Les aubergistes et les cabaretiers mêlent en cachette de l'eau à leur vin, ou du mauvais vin à du bon. L'hôtelier fait payer une mauvaise chandelle dix fois sa valeur, et réclame encore un supplément si l'on a eu le malheur de se servir de ses dés ; petites extorsions qui sont de droit aujourd'hui (1). De maudites vieilles, comme les appelle un austère critique, frelatent abominablement le lait (rien de nouveau sous le soleil), ou, lorsqu'elles veulent vendre leur vache, cessent de lui en tirer quelques jours auparavant, pour que ses mamelles gonflées fassent croire qu'elle en produit davantage. Elles cherchent à donner à leurs fromages une apparence plus grasse en les plongeant dans la soupe (*in pulmentis suis*). Le chanvre ou la filasse, qui s'achète au poids, est déposée durant une nuit sur la terre humide, afin de devenir plus lourde. Les bouchers usent d'un artifice qui demande plus d'habileté : ils *soufflent* la viande et le poisson (car ils tiennent ces deux denrées à la fois). Avant de livrer un porc, ils ont soin d'en extraire le sang, dont ils se servent pour rougir la gorge des poissons décolorés par la vétusté. Ils vendent aussi des chairs cuites (la charcuterie), mais ils s'arrangent de manière à ne pas moins gagner dessus. « Il y a sept ans que je n'ai acheté de viande ailleurs que chez vous, disait à l'un d'eux un chaland naïf, dans l'espoir d'obtenir un rabais sur ses fournitures. — Sept ans ! lui répondit-il plein d'admiration, et vous vivez encore (2) ! »

Ce n'est là, sans doute, qu'un apologue spirituel ; mais Jacques de Vitry raconte comme étant positivement arrivé, durant son séjour en Palestine, le trait d'un empoisonneur de même espèce, qui, dans la ville d'Acre, vendait aux

(1) Ms. lat. 17509, f° 127. V. aussi ms. lat. 15954, *in fine*, n° 47 : « *Strictam exiget de tempore rationem, sicut tabernarius de candelâ.* »

(2) *Ibid.*, f° 116. « *Ut melius forum haberet... Valdè admirans respondit : Tanto tempore hoc fecisti, et adhùc vivis !* »

pèlerins des mets corrompus. Pris un jour par les Sarrasins et conduit devant le soudan, il lui prouva d'une façon péremptoire qu'il le débarrassait chaque année de plus de cent de ses ennemis : cette facétie lui valut sa grâce (1).

Les accapareurs ne sont pas moins criminels. Ils cachent les denrées pour faire venir la disette et la cherté; mais qu'arrive-t-il? Dieu les punit en envoyant le beau temps, et ils finissent par se pendre de désespoir sur leurs monceaux de grains. Les marchands d'étoffes se vantent de rattraper sur la bure ce qu'ils perdent sur l'écarlate (*melius est lucrari in burello quàm perdere in scarletis*). « Ils ont une aune pour vendre et une autre pour acheter; mais le diable en a une troisième, avec laquelle, suivant le proverbe, *il leur aulnera les costez*. Ils ne mettent leurs articles en étalage que dans les rues obscures, afin de tromper le public sur leur qualité (il faut se souvenir aussi que les rues claires n'abondaient pas); mais ils seront eux-mêmes privés de la lumière éternelle (2). » Les changeurs, les orfèvres, dont le grand pont de Paris est couvert, ourdissent des complots pour rendre vile la monnaie précieuse, et *vice versâ* : c'est encore une manière de dépouiller les voyageurs et les passants. On en voit même qui trient les deniers les plus lourds pour en extraire de l'argent; et non contents d'altérer les bons, ils en fabriquent de faux, qui seraient très difficiles à reconnaître s'ils n'étaient plus doux au toucher (3).

(1) Ms. lat. 17509, *ibid.*
(2) Ms. lat. 17509, f° 117.
(3) *Ibid.*, f°s 114, 116. Des reproches analogues sont adressés aux marchands par d'autres sermonnaires (ms. lat. 16481, n°s 63, 207, etc.). On voit par la dernière critique de Jacques de Vitry que le denier renfermait un alliage. La *croix d'argent*, à laquelle fait allusion Guillaume Perraud (ms. lat. 3538, f° 69), est plutôt le côté du denier opposé à la pile qu'une pièce particulière. On appelait *croix* la face des monnaies, non seulement lorsqu'elle portait en réalité une croix, mais aussi lorsque l'effigie du souverain y était figurée (V. Du Cange, au mot *Crux*). On trouve encore dans les sermons du temps la

Ces divers abus sont décrits et condamnés pareillement dans les chartes des communes, et une telle conformité eût dû réconcilier un peu nos sermonnaires avec l'organisation municipale. Mais leur censure va plus loin : elle atteint les individus qui vendent, par état, des objets nuisibles à l'âme ou au corps, comme des dés à jouer, des parfumeries à l'usage des femmes lascives, des vêtements trop somptueux, des balistes, des carreaux, des flèches ou tout autre engin de mort. Ils accordent cependant qu'on doit avoir égard à l'intention du vendeur et à celle de l'acheteur (1). Les trafiquants de toute catégorie passent ainsi sous leur férule ; et leur conclusion générale, c'est que le négoce est le métier le plus délicat et le plus dangereux à exercer.

Mais c'est au milieu des foires (*nundinæ, festa*), dans ces grandes lices ouvertes alors périodiquement à l'activité commerciale de plusieurs provinces, quelquefois de la France entière et même des nations voisines, c'est là que le marchand est à observer dans toute l'importance de son rôle. La religion intervient dans ces réunions solennelles, ménagées par la Providence pour servir de lien aux peuples; car « Dieu a voulu que nulle contrée ne pût se suffire complètement à elle-même, et que chacune eût besoin de recourir à d'autres, afin qu'elles fussent unies par des rapports d'amitié (2). » Les foires reçoivent, avant leur ouverture, la bénédiction de l'Église, accompagnée d'un sermon de circonstance (3). Déjà les tentes sont plantées,

mention des *oboles* (demi-deniers), des *mailles*, *maculæ* (*æquivocum ad obolum*), et des *pictavinæ*, *pites* ou *pogeoises* (demi-oboles), qui étaient la plus petite des monnaies (mss. lat. 17509, f° 131 ; 2516a, f° 84 ; 3538, f° 2, etc.).

(1) Ms. lat. 17509, f° 131. « *Balistæ, quarelli, sagittæ.* »

(2) « *Per providentiam divinam factum est quod nulla patria est adeo sibi sufficiens, quin indigeat bonis aliquibus alterius patriæ..... Ex hoc contrahitur amicitia...* » Humbert de Romans, *Max. Bibl Patr.*, XXV, 561. On voit que la pensée qui préside à nos expositions internationales n'est pas d'hier.

(3) Mss. lat. 15954, 16383, etc.

les camps-volants établis, les enseignes arborées (1). Au signal donné, la vaste fourmilière s'agite : ce sont les drapiers, mesurant avec leurs aunes plus ou moins légales le vair, le gris, la futaine, la toile; ce sont les maquignons prônant à qui veut les entendre les perfections de leurs chevaux, de leurs bêtes de somme. Apothicaires, changeurs, épiciers, cuisiniers, confiseurs, rien n'y manque, pas même les folles femmes, qui viennent là encore étaler leur luxe et leurs séductions (2). Celui-ci déballe des marchandises péniblement apportées d'une terre lointaine; celui-là, au contraire, fait provision pour aller revendre dans son pays. Des courtiers vont de l'un à l'autre, et s'entremettent dans mille affaires différentes (3). Parfois, du milieu du bourdonnement général, s'élève le bruit des disputes et des jurements : « En non Diu, par les membres ne par la vie, je n'en donrai mie por mains ! — Ne par la cervele ne par la boche, je n'en donrai plus (4) ! » Quelques-uns ajoutent à la grossièreté la violation du précepte du dimanche; mais, d'ordinaire, tout s'apaise ce jour-là : la vente même est suspendue (5). Puis, quand le terme de la foire est arrivé, un héraut fait retentir le cri de *hare! hare!* C'est la *divisio nundinarum*, usage particulier à la France : les marchands doivent aussi se séparer, et les gages qui n'ont pas été rachetés avant cette clôture sont perdus sans retour (6).

(1) « *Solent mercatores signa facere in nundinis, ubi ponant papiliones seu stationes,* » etc. Ms. lat. 17509, f° 115.

(2) *Ibid.*, f°s 114, 115; Humbert de Romans, *loc cit.*

(3) Ms. lat. 2516a, f° 57.

(4) Ms. de Dom Grenier. vol. CLIII.

(5) Humbert de Romans, *loc. cit.* Les capitulaires de Charlemagne portaient déjà cette prohibition : « *De mercatis, ut in die dominico non agantur* (Baluze, I, 406). » Elle fut renouvelée plusieurs fois depuis, tant par l'autorité civile que par l'autorité religieuse.

(6) Ms. lat. 17509, f° 114. « *Clamatur, secundum Gallicorum morem,* hare ! hare !... » Ce cri servait à marquer officiellement le moment

Les négociants trouvent dans ces assemblées des ressources, des agréments qui les dédommagent des fatigues de la route. Ils mènent là, s'il faut s'en rapporter à l'expérience faite par le comte de Poitiers, une vie de délices. Suivant un bruit du temps, ce prince voulut reconnaître par lui-même quel était l'état le plus heureux : il se déguisa, et passa successivement par toutes les conditions humaines. Il n'en découvrit point de plus douce, de plus féconde en jouissances que celle des marchands dans les foires. Seulement, après avoir fait des repas délicats dans les tavernes, il lui fallait rendre compte de tout, et payer jusqu'à la moindre miette de pain : le noble seigneur ne pouvait s'habituer à ce quart d'heure de Rabelais. Il revint donc à son état primitif, et sans doute il fit bien (1). D'ailleurs, cette vie avait des déboires plus cruels. Sans parler des chevaliers félons qui le guettaient au passage pour le dépouiller, des taxes multipliées qu'il devait acquitter dans le trajet, le riche marchand avait encore à se défier de la convoitise et des attaques des brigands roturiers. Le voilà qui réunit et emballe avec soin une cargaison complète d'objets précieux : « Il vait par les cités, par les castels, par les bors et par les foires del païs, et acate les mers de diverses manières ; et com il a acaté ses mers et ses ricèces, si trosse en divers fardelz sa marceandise, en un le vair, et en l'autre le gris, et en autre les cas, et en autre les conins, et en autre le lange, et en autre le linge, et en autre l'isenbrun, et en autre les escarlates, et en autre les fustanies de divers samblans. Mais, quant il a torsés et liiés ses fardels, et il les a amenés de diverses terres et de lontaines par longues voies, et com il vient

où se terminait la foire, et où cessait le bénéfice des privilèges assurés soit aux marchands, soit aux consommateurs. Son origine est obscure. Le mot *haret* signifiait limite, extrémité. V. Bourquelot, *Les Foires de Champagne*, I, 88, 90.

(1) Ms. lat. 15970, f° 534.

vers sa cité o merveillose joie, por ço que il espoire moult gaengnier en son acat, si li avient tele ore une aventure fière, et tot autrement qu'il ne cuidoit : quar il est agaitiés de robeors en un destroit u en aucun bois;... si est dérobés de totes ses ricèces (1). » La police des foires était cependant l'objet d'une attention spéciale de la part des seigneurs ecclésiastiques ou laïques. Souvent les négociants obtenaient d'eux une protection efficace et des sauf-conduits (*conductus nundinarum*), dont M. Bourquelot a montré toute l'utilité dans son savant mémoire sur les foires de Champagne (2).

Les accidents qui arrivaient aux marchands forains n'étaient pas toujours irréparables. La bonne foi du peuple leur venait en aide pour la récupération de leurs trésors perdus. C'est ce que prouve une curieuse et édifiante anecdote, qui achèvera de peindre leur physionomie en nous révélant quelle probité, quel désintéressement régnaient parfois dans leurs relations avec le public. Il faut laisser à ce récit, que nous détachons de la harangue aux pèlerins de Notre-Dame-d'Amiens, le charme des détails et du langage original :

« A Abevile en Pontieu, dit l'orateur anonyme, fui à la parole Nostre-Segneur d'un bon maistre, frère Wedoir de Dan-Richier... Iluec conta d'un marcheant qui venoit d'une feste, là u il avoit mené grant marcheandise, et moult vendi bientôt tout. Son avoir mist en une masse d'or molu ; erra par ses journées, et tant, qu'il passa parmi une bone vile, comme est Amiens ou Paris ou une autre bone vile, et passa par devant une église. Li preudon, qui avait à usage de faire ses oroisons devant l'image de la

(1) Ms. fr. 13314, sermon des Rameaux. V. l'explication de ces différents noms d'étoffes dans le chapitre suivant.

(2) *Mémoires présentés à l'Institut par divers savants*, 2e série, tome V.

mère Deu sainte Marie, ala au mostier et fist ses oraisons, et mist son gourle (1) de liés lui. Quant il se leva d'ourer, vaine pensée qu'il eut li fist oublier son avoir, et s'en ala, ne s'en donna garde.

« Un borgois avoit en la ville qui ausinc avoit acoustumé d'aler au mostier, et moult volentiers et sovent faisoit ses oroisons devant la beneoite mère Diu Nostre-Seigneur, sainte Marie. Iluec trova ce grant avoir, et vit qu'il estoit sceelés et bien fermés à un loquet. Si estut, et si s'esmerveilla dont cil avoirs venoit. Hé ! Dex, dit-il, que ferai-ge? Se ge fas savoir aval cele vile que ge ai trové cest avoir, tex le clamera qui onques n'i ot paine ne travail à l'aquerre. Adonc se porpensa li borgois qu'il le garderoit dus à icele eure qu'il en aroit vraies noveles. Vint en sa cambre, et mit cel avoir dedens un escrin, et vint à son uis, et escrit d'une marle grosse une grosse letre : quiconques aroit rien perdu, qu'il venist à lui.

« Quant li marcheans eut erré grant pièce et il fu hors de sa pensée, tasta autour lui et quida trover son gourle : n'en trova mie. Adonc fu moult à mesaise. Alas, dit-il, tout ai perdu ! Mors sui, traïs sui ! Il s'en revint au mostier et cuida trover son gourle : n'en trova mie. Il vint au prestre, demanda noveles de son avoir : n'en trova nule. Issi du mostier tout pensant, trova ces letres escrites en l'uis, si entra en l'ostel, et vit le borgois qui l'avoir avoit trové, et dist :

— Ha ! par Diu, estes vous sires de cet ostel ?

— Oïl, dit-il, sire, tant comme Diu plaira. Que plaist vous ?

— Ha ! sire, dist li marcheans, par Diu dites-moi qui escrit ces letres en votre huis.

(1) *Gula, goule,* bourse, gibecière (Du Cange). « *Habens cinctam quandam bursam plenam denariis, quæ vulgariter dictur* guerles. » Etienne de Bourbon, ms. lat. 15970, f° 519.)

Et li bourgois se faint aussi comme s'il n'en seust riens.

— Biaus amis, dit li borgois, il repaire chaiens gens et clers ; ci escrisent lors vers, lors devis. Biaus sire, et que voliés-vous ? Avés-vous riens perdu ?

— Perdu ! sire, dist li marcheans, certes, ge ai perdu si grant avoir, que ge ne le sai nombrer.

— Comment, biaus amis, dist li borgois, c'as-tu perdu ?

— Certes, sire, j'ai perdu un gorle tout plein d'or, scelé à tel scel et à tel loquet.

« Adonc seut li borgois qu'il avait dite vérités. Adonc l'apela en sa cambre, et li mostra le grand avoir, et si li rova prendre. Et quant li marcheans trova le borgois de loiauté si plains, si estut et pensa :

— Biaus sire Diu ! dist li marcheans, ge ne suis pas disnes d'avoir tel avoir et tel trésor conme avois amassé. Cist borgois en est plus disnes que ge ne sui. Sire, dist li marcheans, certes, li avoirs est bien enploiés en vous mex qu'en moi, et je le vous doins, et à Diu vous commant.

— Ha ! biaus amis, dit li borgois, pren ten avoir ; ge ne l'ai pas deservi.

— Certes, no ferai, dist li marcheans ; gel nel prendrai pas. Ains m'en irai m'arme sauver.

« Si s'en fui grant aleure. Et quant li borgois vit qu'il s'en aloit si durement,si va après lui,et commence à crier : Larron ! larron ! pernés le larron ! Et quant si voisin virent celui qui s'en fuioit, si vont, si le prendent, et dient au borgois :

— Que vous a cist hom meffait et enblé ?

— Certes, segneur, dist li borgois, il me velt embler ma vérité et ma loiauté, que ge ai gardée duscà ore.

« Si lor conta la vérité. Et quant li borgois de son visnage oïrent la vérité, si font prendre au marcheant son aveir tot (1). »

(1) Mss. de Dom Grenier, vol. CLVIII.

Il n'y a point d'aussi joli trait dans toute l'antiquité.

Les marchés reproduisent en petit le tableau des grandes foires du moyen âge ; mais ils sont encore une occasion de rapprochement et de mouvement considérable. Les vivres, les denrées ordinaires ne se débitent que là ; chaque semaine, on y accourt en foule de tous les environs. Les mêmes scènes s'y répètent, et aussi les mêmes désordres et les mêmes profanations ; car ils tombent souvent un jour férié, et ils servent de prétexte pour négliger le sermon ou les offices (1).

Mais de tous les crimes enfantés par l'esprit de négoce et de spéculation, il n'en est pas de plus grave, aux yeux de l'Église, que l'usure. La morale religieuse, comme la loi civile, du reste, se préoccupe sans cesse de la répression de cet abus, si répandu alors, et pourtant bien plus sévèrement jugé que de nos jours. L'usure est assimilée au vol pur et simple : il n'y a qu'un seul moyen de la réparer, c'est la restitution. La légitimité de l'intérêt n'est point admise en principe. Les usuriers sont des monstres dans la nature : Dieu a créé les cultivateurs, les clercs, les soldats ; mais c'est le diable qui a inventé cette quatrième catégorie (2). Aussi les exemples les plus effrayants, les histoires les plus saisissantes circulent-elles sur leur compte. Il est rare qu'ils veuillent abandonner au moment de la mort le fruit de leurs longues rapines, amassé avec tant d'acharnement : le remords les assiège, ils cherchent mille moyens d'expier leur avarice, ils font des prières, des aumônes ; mais enfin ils ne restituent pas, et ils expirent dans l'impénitence. Leur dépouille mortelle, dans ce cas, ne doit pas être ensevelie en terre chrétienne (3). Cette règle n'est cepen-

(1) Humbert de Romans, *Max. Bibl. Patr.*, XXV. 562. Les *mercata*, suivant cet auteur, sont toujours hebdomadaires, et les *nundinæ* toujours annuelles.

(2) Ms. lat. 17509, f°s 121, 122.

(3) *Ibid.*

dant pas appliquée dans toute sa rigueur, comme l'indique le trait suivant. Un usurier, étant mort, fut mis dans le cercueil : mais, lorsqu'il s'agit de le transporter au cimetère personne ne put le soulever ; la bière demeurait clouée au sol. Un *ancien* dit alors : « Vous savez que c'est la coutume, en cette ville, que chacun soit descendu dans la tombe par ses pairs, les prêtres par les prêtres, les bouchers par les bouchers, etc. Vous n'avez donc qu'une chose à faire : c'est d'appeler quatre usuriers. » Le conseil fut trouvé bon, et, en effet, les collègues du défunt enlevèrent sans difficulté le cercueil (1).

Etienne de Bourbon atteste avoir vu, lorsqu'il étudiait à Paris, apporter dans l'église de Notre-Dame un de ces malades, consumés par le *feu sacré* ou *mal des ardents*, qui venaient implorer de la sainte Vierge leur guérison. Ses voisins le disaient enrichi par l'usure. Les prêtres l'exhortèrent à renoncer aux biens qu'il avait acquis par ce moyen coupable, afin de pouvoir obtenir la santé. Mais il refusa avec persistance. Son corps devint alors tout noir, et il fallut le renvoyer de l'église : il rendit l'âme le soir même (2).

Un fait plus étonnant, et instructif à plusieurs points de vue, se passa dans la ville de Dijon vers l'an 1240. Un usurier se mariait. Il voulut célébrer ses noces en grande pompe, et se rendit à l'église Notre-Dame avec un cortège de musiciens. Il s'arrêta sous le portique pour recevoir le consentement de sa fiancée, et pour échanger, suivant l'usage, les paroles de présent. Au moment où il se disposait à pénétrer dans l'intérieur de l'édifice, pour faire conclure la cérémonie par la célébration de la messe, un autre usurier, mais un usurier en pierre, sculpté au-dessus du seuil entre les griffes d'un démon, se détacha et

(1) Ms. lat. 17509, *ibid.*
(2) Ms. lat. 15970, f° 476.

vint lui frapper la tête avec sa bourse. Le malheureux fut écrasé du coup, et les noces se changèrent en funérailles. Mais ses pairs et amis le vengèrent en obtenant à prix d'or que l'on abattît tous les personnages sculptés sur le devant du portail. Cette mutilation eut lieu en effet ; c'était un moyen sûr, mais absurde, d'éviter le retour de pareils accidents (1).

Ces châtiments exemplaires n'empêchaient pas « les adorateurs de la croix d'argent » d'être redoutés et honorés durant leur vie. On en voyait ruiner de braves chevaliers partant pour la croisade, réduire leur famille à la dernière indigence, et les faire emprisonner eux-mêmes par le seigneur du lieu, sitôt qu'ils ne pouvaient plus leur extorquer ni gages ni deniers (2). Petit à petit, et d'usure en usure, ils arrivaient à se créer un nom, une position influente ; comme ce jeune vaurien, qu'on appelait d'abord le *galeux;* et qui, étant parvenu par des gains illicites à pouvoir s'habiller convenablement, se fit appeler *Martin Galeux* ; lorsqu'il eut accru sa fortune, on le nomma *seigneur Martin*, tout court ; puis enfin il devint immensément riche, et on ne lui dit plus que *monseigneur Martin*, en le traitant comme un personnage digne de tous les respects (3). Gradation curieuse, indiquant la valeur relative des qualifications appliquées dans l'usage aux individus.

Dans les rangs inférieurs de la société d'alors, il n'est guère de classe moins connue que celles des marins.

(1) Ms. lat. 15970, f° 478. Etienne de Bourbon ajoute qu'il a vu de ses yeux les résultats de cette triste mesure de sécurité : « *Alias sculptas imagines, qui erant in dicto porticu, extrà. in anteriori parte ejus..., vidi ibi destructas.* » Nous n'avons pas besoin de faire ressortir l'intérêt du fait pour l'histoire de l'église en question et pour celle de la décoration des portails en général.

(2) Ms. lat. 17509, f° 120.

(3) Ms. lat. 15970, f° 475. V. encore, sur les usuriers, *ibid.*, f°s 473, 474, 489 ; et ms. lat. 17509, f°s 84, 120.

Quoique la navigation n'eût pas encore l'importance considérable qu'elle devait acquérir au XVI[e] siècle, les croisades et les pèlerinages de la Terre-Sainte avaient imprimé à la marine un nouvel essor, et familiarisé avec les choses de la mer les habitants des provinces les plus centrales. Le cardinal de Vitry, qui dépensa dans ces expéditions une bonne partie de son existence, a retracé les mœurs des matelots en toute connaissance de cause. Ses voyages lui fournissaient mainte occasion de les instruire : il le faisait en employant leur propre langage ; par exemple, sous l'image des quatre vents qu'ils appelaient *ponent*, *levant*, *oistre*, *boire* (*auster*, *boreus*), il leur dépeignait le souffle de l'orgueil, de la luxure, de la prospérité mondaine, de l'adversité. Dans ses sermons, il a des blâmes sévères contre ceux qui ravagent les côtes et les îles, submergent les vaisseaux pour les dépouiller, vendent aux Sarrasins des armes et des balistes. Ces gens-là, dit-il, sont de vrais pirates (*cursarii marini, piratæ*); ils sont excommuniés par le souverain Pontife.

Un autre crime que les marins ne craignaient point de commettre était de laisser mourir d'inanition les passagers, après avoir reçu leur argent et s'être engagés à les nourrir. Ce n'était là, du reste, qu'un des moindres dangers qui attendaient les pèlerins. Un entrepreneur chargeait l'équipage d'un bâtiment de les transporter jusqu'à la ville d'Acre, et promettait de ne lui rien réclamer en cas d'accident : il pouvait donc arriver, comme Jacques de Vitry le vit une fois, que les matelots, en approchant du port, fissent couler le navire, après avoir eu soin de recueillir sur leurs barques les marchandises et les effets précieux (1).

Le droit de *bris et naufrage*, ou la coutume de piller les vaisseaux perdus et de s'approprier les épaves (droit dont

(1) Ms. lat. 17509, f° 130.

il subsiste encore des vestiges dans certains parages) est énergiquement flétri par le même prélat. Ces dépouilles ne servaient, d'ailleurs, qu'à satisfaire les mauvaises passions des marins; et trop souvent leurs profits légitimes n'avaient pas d'autre destination. A peine au terme de leur traversée, le fruit de leurs longues fatigues, le salaire péniblement amassé au prix des plus grands périls s'engloutissait dans les tavernes et les lieux de débauche : de tant de labeurs, ils ne retiraient que le vice (1). Malheureusement, ce fut un peu leur habitude dans tous les siècles.

Les ouvriers sont sujets aux mêmes reproches que les commerçants : ils fraudent sur les produits de leur industrie comme ceux-ci fraudent sur leurs marchandises. Le cordonnier chauffe les chaussures pour les faire paraître plus fortes; le teinturier brûle les étoffes ; le maréchal ferre les chevaux de manière à les rendre boiteux, pour les faire acheter ensuite à vil prix par un compère. Fabriquer des objets pernicieux, servant d'aliment à la sensualité, à la vanité, comme des « robes fendues » ou des « souliers à la poulaine », n'est pas plus innocent que de les vendre : c'est devenir le coopérateur du démon. Mais le métier de l'artisan honnête est, au contraire, des plus respectables. C'est pour lui qu'a été dite cette parole : « *Labores manuum tuarum quandò manducabis, benè tibi erit.* » Il doit s'honorer lui-même en prélevant sur le fruit de ses sueurs la dîme des pauvres, en travaillant pour eux gratis. Les *sutores*, les *cementarii*, les *carpentarii* sont tenus, aussi bien que les médecins, d'offrir aux indigents leurs services ; les couturières habiles, de garnir les tabernacles et les autels de tous les ornements nécessaires (*pallæ, corporalia, auristigia, panni serici*, etc.) (2).

Ainsi l'Église cherchait à relever à ses propres yeux la

(1) Ms. lat. 17509, *ibid.*
(2) *Ibid.*, f°s 127, 128.

classe ouvrière, et à la faire concourir selon son pouvoir au bien général de la grande communauté chrétienne. Chaque matin et chaque soir, les clercs rencontraient sur la place publique des groupes de journaliers (*operarii conductivi*), attendant qu'on vînt les louer ou leur distribuer leur salaire. Ils profitaient du moment pour leur adresser une exhortation familière et pratique. Dans ces auditoires improvisés, ils trouvaient des esprits incultes, grossiers ; mais ils ne les quittaient pas sans avoir versé en eux quelque lumière, sans les avoir encouragés au dur labeur du jour (1).

Il y avait encore plus à faire avec le personnel domestique des grands ou des riches, les valets, les servantes, les serfs. Cette dernière dénomination embrassait une caste beaucoup plus étendue, divisée par Jacques de Vitry en quatre catégories, répondant à peu près à celles que reconnaît le droit féodal : les *servi hominis*, appelés *ascripticii*, ou les colons ; les *servi glebæ*, attachés d'une manière fixe à la terre ; les *servi originarii*, nés des *ascripticii* sur le sol même, et les *servi conducticii*, serviteurs à gages loués pour un temps déterminé, au bout duquel ils rentraient en possession de leur entière liberté (2). Les trois premières de ces catégories comprenaient toute la population des campagnes, dont nous parlerons tout à l'heure : il s'agit seulement ici de la dernière. Les *famuli* (c'est le nom générique plus communément employé) sont la plupart plongés dans le désordre et l'ignorance. L'orgueil, le blasphème, le vol sont leurs vices familiers. Mais les garçons (*garçones*) employés au service des écoliers de Paris ont une réputation d'infidélité toute particulière (3), et l'incurie de leurs maîtres favorise encore leur mauvais

(1) Humbert de Romans, *Max. Bibl. Patr.*, XXV, 500.
(2) Ms. lat. 17509, f° 133.
(3) « *Omnes ferè latrunculi solent esse.* » *Ibid.*, f° 131.

penchant. Les livres, les hardes, tout leur est bon; ils grugent les malheureux jeunes gens jusqu'à leur dernier sou, et leur font des comptes de cuisine d'une exagération folle, trouvant moyen de gagner ainsi un denier par poitevine, c'est-à-dire quatre cents pour cent (1). Aussi toutes les histoires de voleurs sont-elles mises à leur charge: innocente vengeance, par laquelle les anciens nourrissons de l'Université se consolent de ne pouvoir leur faire rendre gorge.

Quant aux femmes de cette classe, elles pèchent surtout par l'immoralité. On en voit qui prennent la place de leurs maîtresses, ou plutôt se la font donner par leurs maîtres, bien qu'elles soient plus laides qu'elles; puis elles les maltraitent et les contraignent à remplir leurs propres fonctions (2). Les fils de famille sont aussi victimes de ces servantes-maîtresses. « Oh! combien d'adolescents, s'écrie Humbert de Romans, sont séduits et entraînés au libertinage par elles! Ne doivent-elles pas porter la responsabilité de toutes les fautes qu'ils commettront dans la suite contre les bonnes mœurs (3)? » Elles deviennent quelquefois leurs entremetteuses, et vivent elles-mêmes en concubinage avec les valets, consommant en leur compagnie, dans des saturnales nocturnes, toutes les provisions qui leur sont confiées : c'est pourquoi il est instamment recommandé de tenir les domestiques éloignés les uns des autres pendant la nuit (4).

Les occupations des serviteurs ne doivent dans aucun cas les empêcher de venir à l'église; si elles sont nombreuses et pressantes, ils n'en ont que plus de mérite. Leur chaîne, du reste, n'est pas si lourde à porter que la

(1) Ms. lat. 17509, *ibid.*
(2) *Ibid.*, f° 134.
(3) *Max. Bibl. Patr.*, XXV, 505.
(4) *Ibid.*, et ms. lat. 17509, f°s 132, 133.

liberté de certaines gens : elle est volontaire et temporaire ; elle leur procure les avantages d'une vie plus douce, au milieu de l'abondance et du luxe des châteaux. C'est l'histoire du chien et du loup, le premier tenu à l'attache, mais gras et bien soigné, le second maigre et décharné, mais indépendant ; seulement les prédicateurs, en appliquant cet apologue aux gens de maison, renversent la morale du fabuliste pour leur faire envisager leur sort par son bon côté (1). Tourner en bien les maux de la vie présente fut toujours, en effet, le remède apporté par la religion au mal nécessaire des inégalités sociales, et la théorie chrétienne était en cela plus pratique que toutes celles des idéologues modernes.

Cette pensée n'est pas moins visible dans les sermons adressés aux cultivateurs, aux villageois, à toutes ces populations rurales (*ascripticii, servi glebæ, originarii*), qui avaient à endurer, outre les rudes fatigues des champs, les excès des seigneurs et des hommes d'armes. L'agriculture y est remise en honneur et placée au rang qu'elle devrait toujours occuper : n'est-elle pas la mère nourrice des peuples, « sans laquelle la société ne pourrait subsister (2) ? » Le laboureur est assimilé au Christ, portant sur ses épaules la charrue de la croix. Mais, si les paysans ont leurs droits et leur dignité, ils ont également leurs obligations envers l'Église, envers les pauvres. Ils doivent abandonner à ceux-ci les ronces et les racines qu'ils n'enlèvent pas, payer fidèlement les dîmes, et ne pas différer la solde des mercenaires à leur service : car les serfs de la glèbe, qu'on nous a tant représentés gémissant sous un joug de fer, pouvaient, eux aussi, vendre leurs sueurs et gagner honorablement leur vie (3).

(1) Ms. lat. 17509, *ibid.*
(2) *Ibid.*, f° 122.
(3) *Ibid.*, f°s 124, 126.

vaient plus ou moins défigurées. Elles étaient répandues dans la masse du peuple ; mais leur principal asile était les campagnes, d'où les curés et les missionnaires s'efforçaient en vain de les extirper. En voici quelques échantillons curieux. C'est d'abord l'usage bien connu des étrennes entachées d'idolâtrie : « Hxi si est li premiers jors de l'an, qu'il est apelés *an renues*. A icest jor, suelent li malvais crestien, solonc le costume des païens, faire sorceries et charaies, et par lor sorceries et par lor caraies suelent espermenter les aventures qui sont avenir. Hui suelent entendre à malvais geus faire, et metre lor créance en estrenes ; et disoient que nus n'esteroit riches en l'an, s'il n'estoit hui estrinés (1). » Le premier janvier ramène aussi un souvenir des mascarades du paganisme, la fête des fous, dont la célébration, quoique interdite par l'évêque de Paris, Eudes de Sully, est encore mentionnée dans un sermon prêché en 1273 aux habitants de cette ville (2). Les jours gras sont consacrés à des farces du même genre, à des festins, à des *boveries*, dont le moindre inconvénient, selon Guillaume de Chartres, est de blesser la charité (3). Le

(1) Maurice de Sully, ms. fr. 13314, sermon de la Circoncision. V. aussi mss. fr. 187 et 13315 ; lat., 2949 ; Ars. 65. *L'Histoire littéraire* et l'abbé Lebeuf ont reproduit ce passage d'après d'autres exemplaires. Lebeuf explique *an renues* par *annus renascens* (*Mém. de l'Acad. des Inscript.*, *XXII*, 121) : mais l'équivalent latin, qui manque dans les manuscrits en cette langue, est bien plutôt *annus renovus*, *an reneuf* (au gui l'an neuf) ; et, en effet, le ms. fr. 13315 donne la variante *ans novalx*, le ms. 187, *an nuef*, celui de l'Arsenal, *an renoif*. Le mot *caraie*, *charaie* (charroi, sortilège), est l'origine de la locution proverbiale « se trouver dans un mauvais charroi ». V., sur les *charaies*, Du Cange, au mot *Caraula*.

(2) Ms. lat. 16481, n° 93 : « *Juvenes solent in festo stultorum denigrare facies suas super de fæcibus caldeciarum ; undè non erubescunt facies suas denigrare, sed de lavando eas erubescunt. Et putatis vos quòd illi... in crastino illius festi libenter irent in lotione facierum suarum ? Certè non....* » Sur les folies des calendes de janvier, cf. Alcuin, *De divinis òfficiis* ; Martène, *Ant. Eccl. rit.*, IV, 286 ; mss. de Dom Grenier, vol. CLVIII.

(3) Ms. lat. 16481, n° 86.

premier mai, reparaissent quelques vestiges du culte de la déesse Maïa. Ce jour-là, le chant du coucou est un augure favorable : si on l'entend cinq fois, c'est un signe infaillible de guérison ou de bonheur (1). Dans les noces, quand la mariée revient de l'église et franchit le seuil de la maison conjugale, on lui jette au visage une poignée de blé, en criant : « Plenté ! plenté ! *Abundantia ! abundantia !* » Présage qui souvent n'amène en réalité que la misère (2). Renverser du vin d'un verre ou d'un tonneau annonce également du bonheur pour l'année courante (3).

D'autres superstitions, réprouvées avec non moins de sévérité que les précédentes, ont leur origine dans des usages chrétiens, altérés ou mal compris. Telle bonne femme se signe quand elle fait la rencontre d'un prêtre. « *Quid malum omen est sacerdoti obviare* (4) ? » Celle-ci, vraie fille d'Ève, croit arriver à la divinité en mangeant une pomme. Celle-là, au lieu d'écouter le sermon, marmotte des patenôtres pendant tout le temps que l'on prêche, et s'arrête une heure à faire des signes de croix devant le bénitier (5). Par une sottise beaucoup moins inoffensive, des villageois, voyant leur pays désolé par une épidémie, s'en prennent à leur curé et n'imaginent rien de mieux, pour faire cesser la contagion, que de le précipiter dans une des fosses du cimetière, au moment où il enterrait un mort (6). Dans le diocèse de Lyon, une quantité de femmes venaient s'accuser à Etienne de Bourbon, lorsqu'il y confessait, d'avoir porté leurs enfants à *saint Guinefort*. Intrigué et flairant quelque légende apocryphe, le prudent missionnaire prit des informations sur ce pèlerinage

(1) Ms. lat. 15970, f° 409 ; Tissier, III, 101.
(2) Ms. lat. 17509, f° 145.
(3) *Ibid.*, f° 117.
(4) *Ibid.*, f° 145.
(5) Humbert de Romans, *De erud. Præd.*, l. II, c. 99.
(6) Ms. lat. 17509, f° 145.

inconnu : il découvrit que c'était simplement le tombeau d'un lévrier, tué injustement par son maître, et honoré comme un martyr par des invocations sacrilèges (1).

La manie de consulter à tout propos les sorciers est encore le sujet de plaintes fréquentes. Nous avons vu un chevalier (c'était, il est vrai, un hérétique) interroger un augure avant la bataille (2). En Bretagne (*in Britanniâ Armoricâ minore*), les mères recouraient parfois à des expédients magiques pour rappeler à la vie leurs enfants morts (3). Les Vaudois, les Albigeois passaient pour cultiver également la magie : ils se réunissaient la nuit dans des souterrains, appelés en allemand *buskeller*, où ils se livraient, dit-on, à des incantations, à des désordres, à des cruautés rappelant les mystères de certaines sociétés secrètes, anciennes ou modernes (4).

Plusieurs condamnations frappèrent toutes ces grossières pratiques dans le cours du XIII[e] siècle (5). Mais, s'il est vrai qu'une partie du peuple s'y adonnait, il ne faut pas oublier non plus que la masse possédait un fond solide d'instruction religieuse, et que saint Thomas pouvait s'écrier, en démontrant l'inanité de la science des philosophes païens : « Quelle est aujourd'hui la pauvre bonne femme qui n'en sait pas plus long qu'eux et n'est pas entièrement édifiée au sujet de l'immortalité de l'âme (6) ? »

(1) Ms. lat. 15970, f° 413. Le fait se passait près d'un monastère appelé *Novile*, « *in terrâ domini de Villario* ». D'après Echard, cette localité serait Villeneuve, dans la principauté de Dombes, ou bien Chalarine (*Villarium suprà Calaronam*).

(2) V. mss. lat. 3538, f° 69 ; 16482, au mot *Eucharisti ; a* 15971, f° 113.

(3) Ms. lat. 15970, f° 412.

(4) *Ibid.*, f[os] 412, 413.

(5) V. notamment *Max. Bibl. Patr.*, XXV, 308.

(6) Sermon du 3[e] dimanche après la fête de saint Pierre, ms. lat. 15034, f° 132.

favori de leurs déclamations. Nous avons vu comment un frère Guillaume, de l'ordre de Saint-Dominique, s'était acquis dans cette spécialité une renommée légitime, et comment, invité à prêcher dans une chapelle seigneuriale, il avait lassé la longue patience de la châtelaine, en incriminant jusqu'à l'action méritoire de l'épouse de Pilate (1). Cette dernière, en effet, joue un rôle important dans les sermons de l'époque ; et il en est de même de *dame Ève*, le type constant de la malice féminine. « Entre Adam et Dieu, dans le paradis, il n'y eut qu'une seule femme : elle n'eut pas de repos jusqu'à ce qu'elle fût parvenue à faire bannir son mari de ce jardin de délices, et à condamner le Christ au supplice de la croix (2). » C'est là une manière détournée de réprimander les contemporains : Humbert de Romans recommande d'agir ainsi pour épargner leur amour-propre ; il veut que l'on commence par faire leur éloge, par vanter les prérogatives de leur sexe, dans l'ordre de la nature comme dans celui de la grâce, pour arriver ensuite à critiquer adroitement leurs défauts, en les attribuant aux grandes criminelles du passé, aux Jézabel, aux Athalie, etc. (3).

Toutefois, les prédicateurs rendent honneur à la femme en exaltant avec complaisance la dignité du mariage, en le présentant non seulement comme un sacrement, mais comme un ordre religieux, ayant sa règle particulière et son genre de sainteté. « L'ordre du mariage, dit le dominicain Henri de Provins, est un ordre dont les statuts ne sont pas d'hier ; il existe depuis qu'existe l'humanité. Notre ordre et celui des frères mineurs ont été nouvellement établis ; de même tous les autres ordres religieux sont de l'ère qui commence avec l'Incarnation. Mais l'ordre

(1) Ms. lat. 16482, au mot *Mulier*.
(2) Jacques de Vitry, ms. lat. 17509, f° 139.
(3) *De erud. Præd.*, liv. II, ch. 95.

du mariage est aussi vieux que le monde. Je dirai plus : notre ordre est l'ouvrage d'un simple mortel, un Espagnol, comme celui des frères mineurs est l'ouvrage d'un Lombard; c'est Dieu qui a lui-même institué l'ordre du mariage à l'origine des temps. Je dirai plus encore : au moment du déluge, le Seigneur a sauvé de préférence les gens mariés; enfin la bienheureuse Vierge, la reine du Paradis, a été mariée, et Dieu n'a pas voulu naître de ses entrailles avant qu'elle l'eût été (1). » Du reste, l'orateur produit dans le même discours des arguments pour et contre le mariage ; question éternellement agitée. A ses yeux comme aux yeux de ses confrères, la virginité a son prix, son mérite, et elle obtient sa part d'éloges (2) ; mais, chose remarquable dans un siècle de mysticisme, c'est surtout la vie conjugale, la vie de famille, dont le modèle est offert au peuple, dont les devoirs et les conditions lui sont enseignés en détail ; et lorsque M. Hauréau nous dénonce un religieux coupable d'avoir parlé avec mépris des obligations familiales, son accusation n'a d'autre base qu'un commentaire de l'Evangile rangeant simplement les affections et les liens du sang parmi les obstacles qui s'opposent quelquefois à la conversion d'un individu ou à son entrée en religion, ce qui est tout bonnement un lieu commun (3).

Les prohibitions ecclésiastiques relatives au mariage sont explicitement formulées. On ne se marie pas de l'Avent à l'octave de l'Épiphanie, ni de la Septuagésisme, ou, dans certains pays, de la Quadragésime à l'octave de Pâques, ni du troisième jour avant l'Ascension à l'octave

(1) Ms. lat. 16481, n° 61. C'est encore là un de ces passages que M. Hauréau signale comme renfermant des idées très singulières et des plaisanteries déplacées ; le lecteur en jugera. Ailleurs, on cite un exemple : « *de burgense uxorato, qui stultum reputavit illum qui sibi dixit : Salve, monache.* » etc. Ms. lat. 15034, f° 106. Cf. ms. lat. 16505, f° 142.

(2) V. mss. lat. 17509, f° 148 ; Ars. 602, f° 219 ; etc.

(3) V. *Hist. litt.*, XXVI, 397. Cf. ms. lat. 10698, f° 86 et suiv.

de la Pentecôte. L'homme ne peut prendre femme avant l'âge de quatorze ans ; la femme ne peut prendre un époux avant douze ans. La parenté, l'hérésie créent d'autres empêchements, que l'on connaît assez (1). Les mariages d'argent, pour n'être pas défendus, n'en sont pas moins sévèrement réprouvés. « Les pasteurs, dit Jacques de Vitry, procèdent mal quand ils ont à célébrer de pareilles unions. Ils devraient publier les bans du seigneur un tel avec la bourse de dame Marie ou de toute autre ; et, le jour des noces, ce n'est pas la fiancée qu'on devrait conduire à l'église, mais bien son argent ou ses vaches (2). »

Les préliminaires du mariage sont : d'abord le contrat, qui, lorsqu'il occasionne une réunion publique ou privée, fournit encore le prétexte et la matière d'un sermon (3) ; puis les fiançailles (*sponsalia*), auxquelles l'Église donne une grande solennité, ce qui constitue déjà un engagement sacré. Le prêtre les sanctionne par une formule différant peu de celle du mariage lui-même : aussi arrive-t-il souvent qu'il s'y trompe, et qu'en croyant fiancer, il marie. De là une foule de malentendus et de procès, dont les tribunaux ecclésiastiques sont encombrés. L'évêque de Paris, Etienne Tempier, en se plaignant de cet abus au clergé de son diocèse, lui prescrit de ne jamais employer d'autres termes que les suivants : « *Tu, Martine, promittis tu per juramentum quod duces Bertham in uxorem, si sancta Ecclesia consentiat? Et vice versâ* (4). » Ainsi, les fiançailles doivent toujours se faire *par paroles de futur* : dans le cas contraire, elles deviennent une sorte de mariage clandestin, que l'autorité religieuse et l'autorité civile interdiront bientôt. Mais les paroles de présent s'échangent,

(1) Ms. lat. 17509, f° 139.
(2) *Ibid.*, f° 109.
(3) Humbert de Romans, *Max. Bibl. Patr.*, XXV, 539.
(4) Ms. lat. 16481, n° 128.

sur un air monotone, les hauts faits de son héros ou quelque morceau de circonstance. Le jongleur occupe dans ces solennités une large place, et ne se retire pas non plus sans emporter son cadeau, lors même que son talent n'a pas émerveillé l'assistance. Robert de Sorbon reproche aux mariés de s'entourer d'histrions et de laisser Dieu de côté : Dieu doit être invité aux noces, comme il le fut à Cana ; et la manière de l'inviter, c'est de faire venir un prédicateur, qui mêle son grave enseignement aux chants d'allégresse. Où ne trouve-t-on pas à intercaler un petit sermon (1) ?

Une fois mariée, la femme devient la compagne et l'égale de l'homme ; elle ne doit être ni sa maîtresse ni sa servante. Cette grande loi avait été proclamée par l'Église dès le principe, pour relever la femme de la condition inférieure où l'antiquité l'avait réduite : aujourd'hui encore, elle forme la base de la famille et de la société. La plupart des sermonnaires voient un symbole de l'égalité des époux dans l'origine de la première femme, qui a été tirée, non de la tête ni du pied, mais d'une des côtes de son mari. Cette explication mystique de la création d'Ève, que Petit-Radel et Victor Le Clerc ont citée comme singulière, se rencontre non moins souvent chez les théologiens antérieurs et postérieurs (2). L'infériorité morale de la femme, sur laquelle Humbert de Romans se fonde pour l'exclure de la chaire, n'implique donc en aucune

(1) « *In istis (nuptiis)*, l'on fait la meson *pingi, et juncheare, et multùm benè præparari ; posteà* l'en evient *amicos et parentes ad nuptias ; posteà* l'en donet robes, *ad istas divites nuptias ; posteà* l'en donet *diversos ferculos ; posteà* l'en donet *cantilenas ad ultimum... Et hoc bene factum est si, ut decet, et intentione quâ debetur fiat.* » Ms. lat. 16481, n° 61. « *Nec aliquis eorum (joculatorum), quantumlibet imperitus, irremuneratus abscedit.* » Ms. lat. 2516ᵃ, f° 57. « *Invitatur autem Deus ad nuptias quandò ibi prædicatur.* » Ms. lat. 15034, f° 106. Cf. ms. lat. 15970, f° 478.

(2) Mss. lat. 17509, f° 135 ; 3114ᵃ. etc. *Hist. litt.*, XVI, 394 ; XX, 785.

à l'éducation des enfants, à la concorde et à la fidélité mutuelle. A cette époque, où les chevaliers vivaient si longtemps hors du manoir et demeuraient des années à guerroyer sur une terre lointaine, tandis que cent troubadours colportaient de château en château l'éloge de l'adultère (1), les dames nobles avaient doublement besoin d'être prémunies contre les tentations. Un petit nombre succombaient : mais on en voyait d'autres mener, durant ce veuvage anticipé, la vie la plus édifiante, et garder leur foi comme la colombe : « L'on trueve que la turturelle, quand il avient que ele pert son premier per, que ele ne s'ajostera jamais à autre ; et la bone femme, quand ses sires est alès en pèlerinage, ele se tient et garde d'autre homme, quar ele n'a cure d'autre que de son segnor (2). »

Dans les ménages populaires, la plaie la plus commune est l'esprit de contradiction et de querelle, inné surtout chez les femmes. Ce défaut appelle naturellement sur les lèvres des moralistes les traits plaisants, les historiettes malignes. « Jadis, s'écrie Guillaume de Montreuil, l'épouse était fidèle à son époux et paisible auprès de lui comme une brebis ; aujourd'hui ce sont des *lionnes.* » Et ce qualificatif, que l'on croirait emprunté à la langue du XIXe siècle, est suivi d'un mot qui devance encore mieux son époque : « *Volunt portare brachas.* Elles veulent porter la culotte (3) ! » Un autre racontera que, dans une tempête, les matelots voulant jeter à la mer tout ce qui surchargeait le bâtiment, certain mari leur donna sa femme,

(1) « Je doing bien congié d'amer dame mau mariée. » dit l'une des chansons populaires prises pour thèmes de sermons (ms. lat. 16497) ; et l'orateur s'efforce d'interpréter dans un sens moral et allégorique cette permission donnée en faveur de l'épouse malheureuse.

(2) Maurice de Sully, ms. fr. 13314, 4e dimanche après Pâques. V. ms. lat. 17509, f°s 138, 139.

(3) Ms. lat. 16481. *Hist litt.*, XXVI, 406.

en disant qu'il n'y avait pas d'objet d'un poids aussi intolérable. Un autre citera l'exemple d'une vieille blanchisseuse (*lotrix pannorum*) qui surpassa le diable en malice et parvint par ses stratagèmes à réaliser ce que celui-ci n'avait pu faire en trente ans, c'est-à-dire à brouiller deux époux tendrement unis (1). Celui-ci fera le portrait d'une vraie furie domestique, qui avait réuni dans son jardin plusieurs convives, mais qui se reculait de table à mesure que son mari la pressait de s'approcher, si bien qu'elle finit par tomber dans une rivière. Celui-là répètera l'amusante anecdote sur laquelle Molière a brodé son *Médecin malgré lui*, et qui a certainement une origine plus ancienne encore: Un mari et une femme, revenant du marché, rencontrent un lièvre. « Quel beau lièvre ! s'écrie le premier, et comme je le mangerais volontiers, frit avec du saindoux et des oignons ! — Il serait bien meilleur avec du poivre, fait la ménagère. — Non pas. — Mais si. — Mais non. » Et à force de disputer sur les ragoûts et les sauces, ils en arrivent aux coups. Surviennent les gens du roi, qui sont à la recherche d'un médecin pour leur maître malade. Aussitôt la femme, pour se venger, leur livre son mari comme un habile docteur, ayant la manie de dissimuler son savoir jusqu'à ce que le bâton lui rende le bon sens. De là les mésaventures qu'on connaît. Cette même comédie, qui nous fait rire aujourd'hui sur la scène, indignait l'auditoire féminin de Jacques de Vitry, comme étant une satire de tout le sexe; mais chacun sent où le bât le blesse, dite le proverbe. L'orateur apaisait les murmures d'un mot : « Je vois que vous vous fâchez de ce que je dénonce les malices des femmes. Je vais vous parler de la femme vertueuse (2). »

Les hommes ont bien aussi leurs torts dans les discordes

(1) Etienne de Bourbon, ms. lat. 15970, f°s 317, 319.
(2) Ms. lat. 17509, f°s 136, 139.

conjugales. La jalousie les pousse quelquefois à la cruauté; les bonnes œuvres de leurs épouses excitent leur mécontentement. Guillaume d'Auvergne engage celles-ci à supporter avec patience tout ce qu'elles auront à souffrir pour de semblables motifs, même les mauvais traitements, qui ne font qu'ajouter au mérite de leurs actions et à la grandeur de leur récompense (1). Mais un point capital, recommandé à toute leur vigilance, c'est d'avoir soin de ne pas appeler le prêtre trop tard quand leurs maris sont malades, Elles doivent persévérer malgré eux dans la piété; car elles peuvent parvenir ainsi à les convertir eux-mêmes. C'est ce qui advint à une châtelaine dont le seigneur et maître avait une horreur invincible pour les lépreux, et qui, pendant son absence, en recueillit un chez elle, le soigna et le consola. Au retour du chevalier, elle s'attendait à une explosion de colère ; mais, lorsqu'il entra dans la chambre, il ne trouva plus qu'une odeur embaumée, et, en apprenant ce qui s'était passé, il revint complètement à Dieu (2). Le narrateur de ce trait blâme néanmoins les femmes qui se mêlent des affaires traitées par leurs époux dans les confréries et les assemblées de charité (*in consiliis charitatis*). Il rapporte à ce propos une autre anecdote, qui semble une réminiscence de l'histoire de Caton. Une dame trop curieuse, ayant questionné son mari sur certaine séance d'où il revenait, s'attira la réponse suivante : « Aujourd'hui, nous avons fait un statut permettant à chaque homme d'avoir plusieurs épouses. » Fort désappointée, elle se rendit incontinent près des membres du conseil, pour leur demander d'autoriser plutôt la femme à prendre plusieurs époux (3). Mais c'est là, sans nul doute, un pur apologue, d'où l'on ne saurait tirer aucun indice sur l'organisation de ces pieuses sociétés.

(1) *Ibid.*, f° 38, et ms. lat. 15954, n° 12.
(2) Ms. lat. 17509, f° 77.
(3) *Ibid.*, f° 138.

Il est un des travers féminins sur lequel la verve de nos austères censeurs ne tarit pas, et qui semble échauffer tout particulièrement leur bile : c'est l'amour de la toilette. Aujourd'hui que le luxe a pris un développement excessif et qu'il est profondément ancré dans nos mœurs, les proportions qu'on lui voit atteindre au XIIIe siècle peuvent sembler mesquines. Et pourtant voici le lieu de répéter plus que jamais le vieux mot : rien de nouveau sous le soleil. Nous allons rencontrer, sur ce chapitre, des similitudes frappantes avec notre époque ; car la mode n'innove point : elle ne fait que tourner dans un cercle vicieux.

C'est la femme parée qui va réellement devenir l'instrument du diable. Tantôt elle offrira l'aspect d'une prostituée; tantôt elle réalisera l'idéal de la tête de Méduse (1). Voici le portrait que trace des Parisiennes élégantes, en 1273, un grave disciple de saint Dominique.

« En apercevant une de ces femmes, ne la prendrait-on pas pour un chevalier se rendant à la Table-Ronde ? Elle est si bien équipée, de la tête aux pieds, qu'elle respire tout entière le feu du démon. Regardez ses pieds : sa chaussure est si étroite, qu'elle en est ridicule. Regardez sa taille : c'est pis encore. Elle serre ses entrailles avec une ceinture de soie, d'or, d'argent, telle que Jésus-Christ ni sa bienheureuse mère, *qui étaient pourtant de sang royal*, n'en ont jamais porté. Levez les yeux vers sa tête : c'est là que se voient les insignes de l'enfer. Ce sont des cornes, ce sont des *cheveux morts*, ce sont des figures de diables. Sainte Marie ! D'où vient qu'une misérable et fragile créature ose se revêtir d'une armure pareille, pour combattre Dieu et donner la mort à son âme ? Elle ne craint pas de se mettre sur la tête des cheveux d'une personne

(1) « *Sunt similes mulieres ornatæ monstro Medusæ.* » Ms. lat. 15970, fo 353.

qui est peut-être dans l'enfer ou dans le purgatoire, et dont elle ne voudrait pas, pour tout l'or du monde, partager une seule nuit la couche !... Elle a plus de queues que n'en a Satan lui-même : car Satan n'en a qu'une, et elle en a tout autour d'elle (*ad circumferentiam*). C'est à Paris surtout que règnent ces abus. C'est là qu'on voit des femmes courir par la ville toutes décolletées, toutes *espoitrinées*. Quelle guerre celles-là font à Dieu (1) ! »

La coiffure, la robe et ses accessoires, la chaussure, telles sont, en effet, les parties de la toilette féminine le plus souvent incriminées par les sermonnaires. C'est presque la totalité : nous pouvons donc, en rapprochant leurs critiques, reconstituer à peu près l'habillement complet, et dégager des éléments nouveaux pour l'histoire du costume. Commençons par la coiffure.

Les cheveux sont arrangés avec art, ajustés, crêpés, au prix de la fatigue et de la souffrance. A force d'être attifée et frottée, la tête se dénude avant le temps ; mais les faux cheveux viennent réparer cet outrage. Par-dessus l'édifice capillaire, on pose des coiffes de soie, des chapeaux d'or ou d'argent (*cucufas de serico, capellos de argento et auro*), ou bien des couronnes, des franges, des bandelettes dorées (*coronæ, aurifrigii, vittæ croceatæ et criscatæ*) (2). Les dames de Paris aiment à se couvrir le chef d'édifices en forme de cornes, même pour circuler dans les rues. La nature, dit Pierre de Limoges, leur a refusé cet ornement ; elles ont soin d'y suppléer, pour se rendre semblables aux

(1) Gilles d'Orléans, ms. lat. 16481, n° 96. Le frère Daniel se plaint aussi de la coquetterie et de la légèreté des jeunes filles de Paris. « Nos vierges d'aujourd'hui, dit-il en parlant de la Salutation de l'ange à Marie, n'éprouvent pas un si grand trouble quand un jeune garçon leur insinue dans l'oreille tout autre chose qu'un *Ave, Maria*. Elles doivent donc être beaucoup plus attentives à ne pas écouter de mauvaises paroles. » (*Hist. litt.*, XXVI, 425.)

(2) Ms. lat. 16481 ; *Hist. litt.*, XXVI, 423 ; etc.

bêtes (1). Ne devraient-elles pas, ajoute Henri de Provins, se tenir pour satisfaites avec une coiffe de toile blanche qui leur cacherait les cheveux ? car faire montre de ses cheveux naturels, c'est déjà de la fatuité ; mais se glorifier des cheveux d'autrui quel comble de folie.(2) ! Cette mode singulière se maintint, du reste, jusque dans le siècle suivant. Thomas Couette faisait encore brûler sur la place publique des coiffures à cornes, et un moraliste laïque de la même époque, le chevalier de la Tour-Landry, comparait les coquettes « ainsi cornues et branchues » aux limaces ou aux licornes (3).

La robe (nom que l'on donnait déjà au vêtement féminin comme au vêtement masculin, concurremment avec celui de *cotte*) est très ample du bas, et forme par derrière une queue longue de plus d'une coudée. Un des inconvénients de ce *train* est de soulever la poussière dans les églises, de la faire voler jusque sur les autels, et de troubler les hommes qui prient. La décence elle-même a quelquefois à en souffrir : certaines personnes font comme les paons, « *qui, cùm caudas suas extendunt, turpitudinem ostendunt.* » Pour sortir, on est obligé de relever la queue de sa robe (4). « Comment les femmes n'ont-elles pas honte, demande Etienne de Bourbon, de porter un appendice que la nature a réservé aux brutes ? Les Anglais ne rougissent-ils pas d'être appelés *caudati* (5) ? » Ce sobriquet se trouve effectivement appliqué aux Anglais par Jacques de Vitry, dans son *Histoire d'Occident*, par Mathieu Pâris et par quelques autres contemporains : il avait cours parmi le peuple ; mais il ne provenait point d'une forme d'habit particulière (6).

(1) Mss. lat. 2516a; f° 42, 15970, fos 353, 355 ; 16402, au mot *Mulier*.
(2) Ms. lat. 16481, n° 61.
(3) V. *Hist. litt.*, XXIV, 379, 670.
(4) Mss. lat. 15970, fos 353, 354 ; 17509, f° 140.
(5) Ms. lat. 15970, f° 354.
(6) V. Du Cange, au mot *Caudatus*. Cette épithète embarrasse le savant étymologiste : il paraît l'assimiler au mot *couard* (timide,

Divers enjolivements sont encore blâmés dans la robe : les *miparties*, les *entaillies* ou *languées*, les *rigotées* ou *haligotées*, etc (1). Les miparties semblent être les vêtements de deux couleurs, genre de luxe qui pouvait avoir plus d'un inconvénient, dans un temps où les différentes classes de la société se distinguaient par la nuance de leur costume (2). Les entailles sont des découpures pratiquées dans le bas de la robe, de manière à former des espèces de langues : le concile de Montpellier, en 1195, interdit aux clercs l'usage des habits ainsi *entaillés* (3). Cette mode, déjà en vigueur pour les deux sexes du vivant de Maurice de Sully, l'est plus que jamais à la fin du XIIIe siècle (4). C'est à elle, sans doute, que fait allusion Gilles d'Orléans, quand il parle de robes ornées de queues *ad circumferentiam*. Quant au terme *d'haligotées*, il ne peut guère signifier autre chose que des vêtements garnis d'aiguillettes ; c'est le sens donné par Du Cange aux mots *ligote*, *ligula*, *ligulare*.

On rencontre aussi la mention d'une pièce de l'habillement féminin dite *fascia pectoralis;* c'était, selon toute apparence, une bande d'étoffe destinée, comme le *wardacorsium* ou corset, en usage plus tard, à serrer le buste en accusant les contours. Pierre de Limoges reproche aux femmes de s'en servir pour dissimuler leur grossesse, et il leur promet en échange, dans l'autre monde, un cilice

lâche). Peut-être faut-il la rattacher à une vieille légende, qui gratifiait d'une queue les premiers habitants de l'Angleterre.

(1) « Se devraient chatier cil et celes qui ainment les orguilleuses vesteures, les miparties, les entaillies, les haligotées, les grans trains. » Ms. fr. 13317, 2e dimanche de l'Avent. « Les miparties, et les entaillies, et les rigotées, et les trains. » Ms. fr. 13314, même sermon. « Les miparties, les rouées et les entaillées, les languées et les estraignanz. » Ms. de Poitiers 124.

(2) « *Una roba* mépartie *de viridi et de carlato.* » (Sermon de Jean de Liège; *Hist. litt.*, XXVI, 423. V. Du Cange, aux mots *Partitæ vestes*, *Secta ;* Joinville, dans *Dom Bouquet*, XX, 195.

(3) Labbe, X, 1798.

(4) V. le *Roman de la Rose*, v. 827-829.

de feu (1). Le *pellisson* (*pelliceum*), pardessus en fourrures ou *surcot* d'hiver, est commun aux deux sexes : il est porté surtout par la classe noble (2); il cache la robe et la ceinture. Ce dernier objet, comme nous venons de le voir, est un des plus somptueux de la toilette féminine : l'or, l'argent, le fer, la soie entrent dans sa composition ; il est décoré de figures de lions, de dragons, d'oiseaux, peintes ou gravées, et de pierres précieuses enchâssées dans le tissu : la façon en coûte plus cher que la matière (3). La *camisia* semble désignée par Jacques de Vitry comme un autre vêtement de dessus (4) ; mais, vers la fin du siècle, Jean de Baume nous montre le mot et la chose employés comme ils le sont de nos jours et répandus jusque chez les gens du peuple. Il compare les personnes qui ne se confessent pas assez souvent à « ces polissons qui, le froid venu, ne veulent plus quitter leur chemise sale et préfèrent dormir dans leur immondice, tandis que les enfants sages changent de linge de quinzaine en quinzaine (5). » Preuve péremptoire que, si ce vêtement intime n'était pas encore renouvelé assez souvent, sa vulgarisation remonte du moins plus haut que le XIVe siècle, dont elle aurait constitué au dire de M. Luce, le principal événement (6), et en même temps que l'on commençait à perdre l'habitude de coucher absolument nu. La chemise est souvent en soie ou en étoffe de lin brodée. Jacques de Vitry place au nombre

(1) Ms. lat. 16482, au mot *Mulier*. Cf. J. Quicherat, Cours d'archéologie professé à l'École des chartes.

(2) Ms. lat. 17509, f° 76.

(3) Ms. lat. 15970, f° 355. Étienne de Bourbon fait à cet endroit un petit historique du costume, depuis celui de nos premiers parents jusqu'à celui de son temps.

(4) « *Pretiosior est camisia concubinæ quàm superpellicium sacerdotis.* » Ms. lat. 17509, f° 139. Cf. F. Michel, *Recherches sur les étoffes*, etc., II, 254.

(5) *Hist. litt.*, XXVII, 155.

(6) *Histoire de Bertrand Du Guesclin*, p. 75.

des métiers qui ne sont pas innocents celui qui consiste à « coudre des chemises d'un luxe immodéré (1) ».

Si le bas des robes offre à quelques rigoristes l'image de la queue du diable, la chaussure leur représente son ergot. On sait de combien de prohibitions furent frappés, dans le moyen âge, ces fameux souliers à la poulaine, proscrits sans cesse et reprenant faveur de plus belle, comme tous les persécutés. Après avoir été complètement interdits au XIIe siècle, ils reparaissent de nouveau dans le suivant. « Qu'ils prennent garde à leur âme, dit encore notre rigide cardinal, ceux qui fabriquent des souliers à bec pointu et des souliers ouverts *(solutares rostratos et perforatos)* (2). » Ces derniers sont les *estivaux*, chaussures décolletées, généralement adoptées à cette époque pour la belle saison. Enfin les dames, non contentes de se serrer le pied à l'envi, le décorent de ferrures, de dorures, et même de peintures ; autre vanité ridicule (3).

En dehors du costume, la coquetterie a des raffinements particuliers : des onguents, des parfums, des eaux pour la tête et la figure. On passe la matinée à s'abluer, à se frotter, à se contempler dans le miroir, placé à l'entrée de la chambre, en haut lieu ; et suivant un couplet populaire, le temps de la messe s'écoule dans ces futiles occupations :

« Quand Aeliz fu levée,
« Et quand ele fut lavée,
« Jà la messe fu chantée... (4). »

Puis ce sont des fards, et tout l'attirail servant à se *faire le visage*. Certaines beautés fanées se maquillent au point d'avoir un véritable masque, un *artificium* comme celui

(1) *Loc. cit.*
(2) Ms. lat. 17509, f° 128. En marge : «*Contrà illos qui portant sotulares* àla poloingne. »
(3) *Ibid.*, f° 116.
(4) *Ibid.*, f° 146 ; mss. lat. 16481, n° 4 ; 16482, au mot *Mulier ;* 2516^a, f° 42.

dont se sert le jongleur pour faire illusion au public (1). D'autres, se trouvant trop noires, demandent aux médecins des drogues pour se blanchir : mais elles sont bien punies ; car la teinture qu'on leur donne enlève la peau avec la noirceur ; et si elles portent plainte, pour comble d'infortune, ce sont elles-mêmes qui se voient condamner par le juge (2).

On peut conclure du plus au moins, et induire de tous ces détails que les soins du corps n'étaient pas, au moyen âge, aussi négligés qu'on l'a prétendu. Nous en avons d'ailleurs une nouvelle preuve dans un petit traité anonyme *De ornatu mulierum*, écrit, vers la fin du siècle, à la suite d'un opuscule de Jean de Padoue. Le simple énoncé de ses divisions montre comment une élégante d'alors pouvait dépenser à sa toilette encore plus d'heures que ne le disait la critique : « De l'art de se laver. — De l'ornement de la chevelure. — Des cheveux noirs. — De l'embellissement du visage. — De la dépilation. — De la beauté des lèvres. — De la blancheur des dents. — De la manière de rendre l'haleine suave. — De la clarification du teint (3). » Il y aurait de curieux rapprochements à faire aussi entre les habitudes ou les modes censurées dans les sermons et celles que décrivent les trouvères. Robert de Blois, par exemple, dans le *Chastiement des dames*, se trouverait d'accord sur plus d'un point avec Jacques de Vitry, Etienne de Bourbon et leurs collègues (4).

Du reste, ce n'était pas seulement les femmes qui péchaient par l'excès du luxe. Nous avons entendu reprocher le même

(1) C'est Etienne de Bourbon qui nous apprend sur les jongleurs cette curieuse particularité : « *Ad similitudinem illorum joculatorum qui ferunt facies depictas, quæ dicuntur artificia gallicè, cum quibus ludunt et homines deludunt.* » Ms. lat. 15970, f° 352. Cf. *ibid.*, f° 356.

(2) Ms. lat. 17509, f° 132.

(3) Ms. lat. 16089. Le traité de Jean de Padoue est de 1295.

(4) V. *Hist. litt.*, XIX, 833.

abus aux prélats, aux clercs, aux chevaliers. Saint Louis voulut opposer une digue à son envahissement : il affecta de se vêtir avec simplicité. Son exemple eut bien quelques imitateurs, comme ce prince à la tenue modeste, que son épouse prétendait forcer à s'habiller aussi richement qu'elle, et qui se débarrassa de ses importunités en lui proposant l'échange. Mais de pareils goûts étaient rares dans l'entourage du souverain. On se rappelle la petite scène qui eut lieu entre le sire de Joinville et Robert de Sorbon, se reprochant mutuellement d'être couverts de vair et de camelin plus fins que le surcot du roi. Le camelin n'était pourtant pas un des plus beaux tissus employés pour les vêtements ; saint Louis n'en portait même que par humilité. Le vair et le gris, sortes de fourrures, sont cités par Gilles d'Orléans comme servant à confectionner des robes de grands seigneurs, dont les jongleurs héritaient parfois : mais, ajoute-t-il, on ne parlera jamais autant de ces brillants habits que du bout de manteau donné par saint Martin au pauvre mendiant (1). Notre anonyme normand fait aussi mention de « mantel vair » et de « peliçuns gris (2) ». Le vair d'Auxerre était particulièrement renommé (3). Quelques étoffes de luxe peu connues sont encore énumérées parmi les « moles vesteures » des chevaliers et des courtisans : le *cainsil* (*ceissiuz*), toile de lin ou de chanvre, avec laquelle on faisait des espèces de surplis, appelés du même nom (4) ; l'*escarlate* (*quarlatum*) ; la *brunette* ou *bornette*, genre de drap teint très coûteux, auquel saint Louis avait renoncé et dont l'usage était dé-

(1) Ms. lat. 16481, n° 10.
(2) Ms. fr. 13316, f° 167.
(3) Poitiers, ms. 124, f° 6.
(4) Mss. fr. 13314, 13315, 2e dimanche de l'Avent. V. Du Cange, aux mots *Camisile*, *Camisilis*, etc. On lit dans *La mort de Garin le Loherain*, v. 172 :

« Vint en la chambre à bele Biatris :
« Ele cosoit un molt riche chamsil. »

fendu aux moines (1) ; le *paile* ou *palie* (*pallium*), terme générique s'appliquant à plusieurs variétés de draps précieux ; le *samis* ou *samit*, étoffe de soie de la nature du velours ; le *siglaton* (*ciclatum*), autre tissu soyeux d'origine orientale, ordinairement rouge, et employé pour les robes, les cottes d'armes, les chausses, les couvertures, etc. ; le *drap vert*, qu'il ne faut pas confondre avec le vair : sa valeur était assez élevée ; c'est pourquoi saint Louis l'avait également abandonné (2).

Le faste n'éclate pas moins dans les équipements que dans les habits : les selles, les éperons sont ornés de dorures et d'autres superfluités (3). Les grands font « dauber lor sepulchres d'or et d'argent, et il les funt « covrir de beals tapis, de bons pailes, » pour dissimuler « l'orde vermine qui enz gist (4) ». Chez les moines, nous l'avons vu, la somptuosité se réfugie dans la construction des édifices, des couvents, des hôpitaux ; et, malgré cette destination sainte, elle ne trouve pas grâce aux yeux des Catons de la chaire. A plus forte raison la proscrivent-ils de la table des riches et des maisons particulières, notamment de celles des gens d'Église, qui, suivant le mot du cardinal Eudes de Châteauroux, veulent avoir des palais à l'instar des seigneurs de Londres (5).

Après la toilette, la danse est la passion la plus dangereuse chez la femme. Etienne de Bourbon entreprend de démontrer que les jeunes filles qui s'y livrent pèchent à la fois contre les sept sacrements, surtout contre l'ordre, en singeant les processions des prêtres, et contre le mariage,

(1) Mss. fr. 13314, 13315, 13317, 2e dimanche de l'Avent. V. Du Cange, aux mots *Bruneta*, *Burnetum*, et Fr. Michel, *Recherches sur les étoffes*, II, 161.

(2) Mss. fr. 13314, 13315, 13316, 13317, *loc. cit.* Fr. Michel, *ibid.*, I, 164, 274 ; II, 161.

(3) Ms. lat. 17509, fo 128.

(4) Ms. fr. 13316, fo 180.

(5) Mss. lat. 15954 ; 14591, fo 20.

en répétant des refrains où l'on enseigne sur tous les tons « que la femme mariée ne doit pas renoncer à se faire un ami (1) ». D'après ces indications, il faut se représenter les danses du temps posées comme au XVII[e] siècle et accompagnées de chants. C'était de simples *rondes*, formées par une chaine d'hommes et femmes se donnant la main, et conduites par un coryphée de l'un ou de l'autre sexe, qui avait la mission d'entonner les couplets (2). Les prédicateurs comparent sans ménagement la danseuse chargée de ce rôle à la génisse qui marche en tête du troupeau, faisant sonner sa clochette : le maître du bétail, c'est le diable, qui « s'esbanoie » quand il entend retentir le signal (3). On se demande de quelles verges ils s'armeraient s'ils revenaient assister aux bals d'aujourd'hui.

Bien que ces divertissements fussent alors plus calmes, ils n'étaient pas sans danger et ne se passaient pas toujours sans scandale. Aussi Jacques de Vitry déclare-t-il aux jeunes filles qu'il est plus mauvais pour elles de s'y livrer que d'employer leurs dimanches à filer auprès de leurs mères ; car, en travaillant un jour férié, elles ne violent au moins qu'un seul commandement (4). Le contact des mains, les pressions des pieds, les colloques secrets les exposent à faillir, au milieu d'assemblées si favorables aux rendez-vous galants (5). Il peut s'y commettre aussi des sacrilèges; car les danses ont lieu souvent à la porte de l'église, quel-

(1) Ms. lat. 15970, f° 515. Cf. la chanson du ms. lat. 16497 :
« Je doing bien congié d'amer
« Dame mau mariée. »

(2) Ms. lat. 17509, f° 146. « *Chorea enim circulus est cujus centrum est diabolus, et omnes vergunt in sinistrum.*

(3) *Ibid.*

(4) *Ibid.*, f° 147.

(5) *Ibid.*, et ms. lat. 15978, f° 515.

quefois dans son enceinte même ou dans le cimetière qui l'entoure (1) ; usage remontant peut-être à ces anciennes réjouissances populaires qui avaient pour théâtre les édifices sacrés. Un jour, à Vermenton, la « mairesse » de l'endroit et ses compagnes vinrent danser devant le parvis, à l'heure de la messe. Au bruit de leurs ébats, le curé, Étienne de Cudot, accourut avec ses fidèles indignés, et, voyant que sa parole ne pouvait arrêter les coupables, il saisit le voile de celle qui les conduisait : mais il lui resta dans les mains avec toute la coiffure, y compris les cheveux, et la malheureuse se retira couverte de honte (2).

On dansait également dans les châteaux. Le comte de Nevers, avant de partir pour la croisade, donna une grande fête en son manoir de Sury-le-Comtal, et les amateurs de ce plaisir le prolongèrent tellement, que le plancher s'écroula : plusieurs jeunes écuyers et le fils même du châtelain furent tués du coup (3). C'était le jour de Noël, après l'office ; et le narrateur donne ce trait comme un exemple des châtiments qu'attirent les profanations causées par l'amour de la danse. Il ajoute une seconde anecdote, d'après laquelle la foudre serait tombée sur une église des environs de Soissons, souillée par des scènes semblables. On voit que, si quelques téméraires continuaient à aller danser dans les lieux consacrés, un tel scandale était sévèrement défendu et condamné. Une autre observation, suggérée par les faits qui précèdent, et montrant bien la distance qui sépare nos mœurs de celles de nos aïeux, c'est que leurs amusements avaient toujours lieu dans la journée. La santé comme la morale y pouvait gagner ; et toutes les deux y gagnèrent, en effet, longtemps encore après le XIII[e] siècle.

(1) Ms. lat. 15970, f[os] 515, 516.
(2) *Ibid.*, f[o] 350.
(3) *Ibid.*, f[o] 515.

Si l'on descend à la malheureuse classe de femmes qui forme le rebut de la société, celle des « baudes » ou « folles filles », on trouve aussi de notables différences : la débauche publique n'avait point alors les proportions considérables qu'elle a prises plus tard, ou du moins elle n'était pas environnée d'autant d'éclat. Les tournois et les foires étaient cependant infestés par les prostituées. A Paris, plus qu'ailleurs, on en voyait circuler dans les rues, « le col tout estendut, les cornes levées », semblant par leur démarche dire à tout venant : « Vés me ci ; vés me ci, qui a mestier de un tel cors (1) ? » Foulques de Neuilly en avait déjà converti un grand nombre ; il avait fondé pour les recueillir plusieurs couvents, notamment celui de Saint-Antoine. Les hommes de Dieu ne reculaient pas devant la tâche de haranguer les pécheresses endurcies : lorsqu'ils pouvaient en rencontrer l'occasion, ils leur faisaient sentir la gravité de leurs désordres, l'infamie de leur métier. Humbert de Romans propose même, dans son manuel, un modèle d'allocution à leur adresse (2). En Orient, les pèlerins, les croisés, les marins étaient circonvenus par des femmes de mauvaise vie, qui se glissaient jusque sous les tentes voisines de celle du saint roi : ces oiseaux de proie étaient si rapaces, que de laisser à leurs victimes un seul vêtement leur donnait des remords (3). Triste coin des tableaux de mœurs de tous les siècles ! Heureuse encore l'époque où la religion venait retirer des bas-fonds du vice les êtres les plus avilis, et où les maisons de repenties se remplissaient à sa voix !

(1) Ms. lat. 16498, Sermon sur sainte Madeleine.
(2) *Max. Bibl. Patr.*, XXV, 506.
(3) Ms. lat. 17509, f°s. 141, 420,

CHAPITRE V

LES ÉCOLIERS ET L'ÉDUCATION

Prospérité et troubles de l'Université. — Méthode de travail. — Matières de l'enseignement. — Mœurs des écoliers. — Éducation de la première enfance et des jeunes filles.

Rien n'est plus remarquable, au XIIIe siècle, que l'ardeur qui pousse tous les esprits vers l'étude, que l'animation des écoles, l'influence des universités. Le centre de ce grand mouvement intellectuel, c'est la France ; et la source d'où les ruisseaux de la science se répandent dans le monde entier, pour nous servir des expressions de saint Bonaventure, c'est Paris (1). On s'en va étudier la médecine à Salerne, la magie à Tolède, le droit à Bologne ou à Orléans : mais il faut rester à Paris pour apprendre les arts libéraux et la théologie, ce *summum scientiæ* (2). Les collèges se multiplient dans la capitale. En dehors du noyau universitaire de la montagne Sainte-Geneviève, un grand nombre d'églises ont leur école : Notre-Dame, Saint-Germain-l'Auxerrois, Saint-Nicolas-du-Louvre, Saint-Julien-le-Pauvre, etc. ; les dominicains, à peine arrivés, ouvrent celle de la rue Saint-Jacques, qui devient en peu de temps la plus florissante, malgré l'opposition des docteurs séculiers ; Robert de Sorbon apporte un peu plus tard à ces différentes fondations le complément le plus opportun (3). A Toulouse, à Montpellier, l'enseignement jette

(1) Ms. lat. 16481, n° 129.
(2) Elinand (Tissier, VII, 257).
(3) Mss. lat. 15955, *Sermo ad pauperes scolares de Luperâ* ; 2516a, f°s 52, 97, etc. A la tête de l'école de la rue Saint-Jacques était placé un *dispositor studentium*. V. Echard, I, 384, 385.

aussi un éclat très vif : Élinand, Alain de Lille rencontrent là, parmi les écoliers, des auditeurs instruits, empressés.

De toutes les contrées de l'Europe, les disciples affluent autour des maîtres qui ont acquis une réputation de savoir, en quelque branche que ce soit. La plupart des orateurs étrangers dont nous avons eu à parler, Etienne de Langton, Prévostin, Robert Grosse-Tête, avaient étudié dans l'Université de Paris avant d'y professer ou d'y exercer des charges. Cette expatriation, à laquelle l'amour de la science condamne les jeunes gens, leur est fort utile, si l'on en croit Jacques de Vitry : car dans leur pays, sous le toit paternel, ils vivent au milieu des délices et de mille occupations frivoles qui les empêchent de travailler ; c'est pourquoi ils préfèrent, quand ils sont sages, s'en aller ailleurs (1). Au sein de l'Université, ils trouvent accueil et protection, ils jouissent d'une certaine indépendance et de privilèges enviés, qui cependant ne tournent pas toujours au profit des études, car ils sont une cause de troubles et de conflits perpétuels. A chaque instant, les cours sont interrompus. De là des plaintes et des doléances comme nous en avons recueilli de la bouche de plusieurs sermonnaires, qui s'écriaient, en 1273, à propos d'événements de cette nature, dont les détails ne nous sont pas connus : « Prions pour les écoles de Paris ; car la suppression d'une seule leçon amène chaque jour une perte incomparable et irréparable... C'est là, en effet, que se recrutent tous les hommes de talent, tous les prélats de l'Église universelle (2). » A la vérité, la résistance aux progrès des ordres mendiants et les rivalités des docteurs ne contribuaient pas moins à fomenter ces désordres. La grande ville retentissait du bruit des vaines disputes et des querelles scolastiques :

(1) Ms. lat. 17509, f° 100.
(2) Ms. lat. 16481, n°s 129, 134. V. aussi ms. lat. 2516a, f°s 50, 132

« Qu'est-ce que ces luttes de savants, demande un chancelier, sinon de vrais combats de coqs, qui nous couvrent de ridicule aux yeux des laïques ? Un coq se redresse contre un autre, et se hérisse... Il en est de même aujourd'hui de nos professeurs. Les coqs se battent à coups de bec et de griffes : l'amour-propre, quelqu'un l'a dit, est armé d'un ergot redoutable (1). »

Il était nécessaire, pour les écoliers qui arrivaient dans l'Université avec l'intention d'y faire de sérieuses études, d'éviter ces ergoteurs sempiternels, de choisir de bons maîtres et de les suivre avec assiduité. C'est ce que leur recommande entre autres le cardinal de Vitry, les engageant à se défier des *néophytes,* c'est-à-dire des jeunes docteurs qui attirent la foule par l'attrait de la curiosité, et qui puisent tout leur enseignement, non dans leur mémoire ni dans l'expérience, mais dans les cahiers et les armoires (*in archis et quaternis*) ; car certains élèves sont entraînés par eux à force de prières, de caresses, d'argent même (*pretio conducti*), et gaspillent ainsi dans des futilités leur temps le plus précieux (2). Des disciples payés par le maître, n'est-ce pas là un joli trait de l'esprit d'intrigue et de jalousie qui agitait l'école ? Et ce renversement des usages établis ne trouverait-il pas son pendant de nos jours ?

Quelques-uns sont tellement volages, tellement insou-

(1) Ms. lat. 2516a, f° 42. Ce passage, qui indique clairement l'origine de notre mot *ergoter*, fait allusion à l'un des amusements favoris des écoliers du temps, dont un anonyme complète ainsi la description : « *Item, in scolis, quandò pueri faciunt bellum gallorum, ille qui plures habet victorias coronatur et est rex. Considera ergo quis habet plures victorias, utrùm tu an diabolus,* » etc. Ms. lat. 15954, *initio*. Nous avons cité plus haut un autre jeu bizarre et non moins cruel, qui leur était également familier : il consistait à attacher une faucille à la patte d'un chat, et à lui faire abattre des *points* ; si l'animal était maladroit, on l'écorchait et l'on vendait sa peau.

(2) Ms. lat. 17509, f° 29.

ciants, que, même avec d'habiles professeurs, ils arrivent à ne rien savoir. Ils vont d'une chaire à l'autre, changeant continuellement de cours et de livres. Ils suivent les classes l'hiver, et se retirent l'été. On en voit qui tiennent simplement au titre d'écolier, ou aux revenus consacrés par les églises à l'entretien des étudiants pauvres : ils viennent s'asseoir sur les bancs une fois ou deux par semaine, et se rendent de préférence aux leçons des décrétistes, parce qu'elles n'ont lieu qu'à la troisième heure et qu'elles leur permettent de dormir à leur aise le matin ; ce qui ne les empêche pas de faire porter devant eux d'énormes volumes, par pure ostentation, suivant l'exemple donné jadis par les fils des riches Romains (1).

Une condition non moins nécessaire aux jeunes gens en quête de connaissances solides était le choix et l'emploi d'une bonne méthode de travail. On a répété bien des fois que tout le système de l'enseignement se réduisait alors à l'argumentation, à la formule du syllogisme. Mais ce n'était là, comme on va pouvoir en juger, qu'un des rouages du mécanisme intellectuel mis en pratique. Un des maîtres les plus compétents a tracé aux écoliers un plan fort justement conçu et raisonné, qui nous initie à leurs exercices et à leurs occupations journalières. On connaissait déjà du fondateur de la Sorbonne un traité ou une allocution renfermant les détails les plus précis sur les examens subis par les candidats à la licence (le *De conscientiâ*). Le morceau inédit dont nous voulons parler, quoique transcrit sous une forme abrégée, n'est pas moins instructif ; en voici l'analyse :

« L'écolier qui veut profiter doit observer six règles essentielles :

« 1° Consacrer une certaine heure à une lecture déter-

(1) Ms. lat. 17509, f° 30.

minée, comme le conseille saint Bernard dans sa lettre aux frères du Mont-Dieu (1).

« 2° Arrêter son attention sur ce qu'il vient de lire, et ne point passer légèrement. Il y a entre la lecture et l'étude, dit encore saint Bernard, la même différence qu'entre un hôte et un ami, entre un salut échangé dans la rue et une affection inaltérable.

« 3° Extraire de sa lecture quotidienne une pensée, une vérité quelconque, et la graver dans sa mémoire avec un soin spécial. Sénèque a dit : « *Cùm multa percurreris in die, unum tibi elige quod illâ die excoquas* ».

« 4° En écrire un résumé, car les paroles qui ne sont pas confiées à l'écriture s'envolent comme la poussière au vent.

« 5° Conférer avec ses condisciples, dans les *disputationes* ou dans les entretiens familiers : cet exercice est encore plus avantageux que la lecture, parce qu'il a pour résultat d'éclaircir tous les doutes, toutes les obscurités que celle-ci a pu laisser. *Nihil perfectè scitur, nisi dente disputationis feriatur.*

« 6° Prier ; c'est là, en effet, un des meilleurs moyens d'apprendre. Saint Bernard enseigne que la lecture doit exciter les mouvements de l'âme (*affectus*), et qu'il faut en profiter pour élever son cœur à Dieu, sans pour cela interrompre l'étude...

« Certains écoliers agissent comme des fous, déploient de la subtilité dans les niaiseries, et se montrent dénués d'intelligence dans les choses capitales. Pour ne point paraître avoir perdu leur temps, ils assemblent des feuilles de parchemin, en forment d'épais volumes, remplis d'intervalles blancs à l'intérieur, et les recouvrent d'élégantes couvertures en peau rouge ; puis ils reviennent à la maison paternelle avec un petit sac bourré de science, et avec un

(1) Couvent de Chartreux, en Champagne.

esprit complètement vide. Mais qu'est-ce que cette science, qui peut être dérobée par un malfaiteur, rongée par les rats ou par les vers, détruite par le feu ou par l'eau ?

« Pour acquérir l'instruction, il faut encore s'abstenir des plaisirs de la chair et ne pas s'embarrasser des soucis matériels. Il y avait à Paris deux maîtres liés ensemble, dont l'un avait beaucoup vu, beaucoup lu, et demeurait jour et nuit courbé sur ses livres ; à peine prenait-il le temps de dire un *Pater*. Celui-là n'avait que quatre auditeurs. Son collègue possédait une bibliothèque moins garnie, était moins acharné à l'étude, entendait chaque matin la messe avant de donner sa leçon : et pourtant son école était pleine. — Comment faites-vous donc ? lui demanda le premier. — C'est bien simple, dit-il en souriant ; Dieu étudie pour moi : Je m'en vais à la messe, et, quand j'en reviens, je sais par cœur tout ce que je dois enseigner.

« La méditation ne convient pas seulement au maître : le bon écolier doit aller se promener le soir sur les bords de la Seine, non pour y jouer, mais pour y répéter ou y méditer sa leçon (1). »

Robert termine en blâmant ceux qui se contentent d'une instruction incomplète et ne savent pas utiliser leur acquis : « La grammaire forge le glaive de la parole de Dieu, la rhétorique le polit, enfin la théologie le met en usage. Mais il y a des écoliers qui apprennent sans cesse à le fabriquer, à l'aiguiser; et, à force de l'effiler, ils finissent par l'user totalement. D'autres le tiennent renfermé dans le

(1) Allusion à la promenade du Pré-aux-Clercs, qui fut l'objet de tant de discussions entre l'Université et l'abbaye de Saint-Germain. En 1192, les écoliers allaient déjà y prendre l'air, mais pas toujours d'une manière aussi calme. En 1215, le règlement de Robert de Courçon les maintint en possession de ce privilège, quoique le pré ne fût pas encore la propriété de l'Université. V. Félibien, *Hist. de Paris*, II, 220, 260.

fourreau ; et quand ils veulent l'en tirer, ils sont vieux, le fer est rouillé, ils ne peuvent plus rien produire. Quant à ceux qui étudient pour arriver aux dignités et aux prélatures, ils sont bien trompés ; car ils n'y arrivent presque jamais (1). »

Cette esquisse est encore incomplète : elle ne nous montre que le travail particulier de l'élève, sans nous faire assister à la distribution de l'enseignement. Celle-ci avait lieu au moyen des *lectiones*, simples discours prononcés par les professeurs comme dans nos cours publics, et durant lesquels les auditeurs prenaient des notes selon leur habileté ou leur fantaisie. Lorsqu'il s'agissait de l'explication d'un texte, ils suivaient dans un exemplaire à leur usage, ainsi qu'on peut le voir dans la miniature placée en tête des sermons de Jean d'Abbeville, représentant des écoliers assis devant la chaire du maître (2). Le samedi, on faisait des répétitions de toutes les leçons données dans l'Université durant la semaine : elles étaient présidées par le *magnus magister scholæ* (3).

L'ensemble d'une pareille méthode, il faut le reconnaître, offrait de grands avantages. Elle laissait surtout une large part à l'initiative de l'élève, qui était ordinairement d'un âge assez raisonnable pour travailler seul ; car il n'était pas rare de rester sur les bancs jusqu'à l'âge de vingt-cinq ou trente ans.

On n'était réputé *scholasticus* que lorsqu'il était prouvé qu'on avait suivi les cours durant un temps déterminé (4); et quand on avait consacré à l'étude de longues veilles, il fallait se présenter au chancelier de l'Université pour obtenir, après un examen public, le grade auquel on aspirait. Voici comment se passait l'épreuve de la licence,

(1) Ms. lat. 15971, f°s 197, 198.
(2) Ms. lat. 2516^a, *initio*.
(3) Robert de Sorbon (*Max. Bibl. Patr.*, XXV, 365).
(4) *Ibid.*

d'après la somme d'indications que l'on peut tirer du parallèle établi par Robert de Sorbon dans son discours sur la Conscience : le candidat, déjà bachelier, allait trouver le chancelier, et recevait de lui un livre, sur lequel il devait être interrogé; il l'emportait, le parcourait, puis notait et étudiait les questions ou les difficultés qu'il pouvait y rencontrer. Ainsi préparé, il revenait demander un jour pour son examen. Il comparaissait ensuite devant un jury composé du chancelier et de plusieurs docteurs, qui le faisaient discuter sur ce sujet : ils le déclaraient admis s'il y avait lieu; sinon, ils le renvoyaient à un an. Il paraît que la ruse et la corruption se glissaient quelquefois dans ces jugements solennels. Les examinateurs se montraient volontiers moins sévères envers les nobles et les grands ; certains candidats refusés obtenaient leur diplôme à force d'argent ou de sollicitations, et c'était encore là une nouvelle cause de troubles (1).

Quant aux matières de l'enseignement, on sait qu'elles étaient réparties dans un cadre régulier, méthodique, comprenant la théologie et les sept arts libéraux, c'est-à-dire la grammaire, la rhétorique et la dialectique (*trivium*), l'arithmétique, la géométrie, la musique et l'astronomie (*quadrivium*). Ces différentes sciences formaient comme une échelle dont il fallait franchir les degrés l'un

(1) Robert de Sorbon, *ibid.* Cf. Ms. lat 16530, *in fine* : « *Sicut cancellarius Parisiensis bacellarios examinat, et ipsi libenter sustinent examinationem, ut posteà per licentiam et magisterium majorem honorem assequantur* .. » On pourrait extraire du *De Conscientiâ* un plus grand nombre de détails intéressants sur la vie des écoles ; les lecteurs plus curieux pourront se référer au texte, déjà connu et publié. La participation du chancelier à l'épreuve de la licence est confirmée par une phrase du frère prêcheur Amand de Saint-Quentin (*Hist. litt.*, XXVI, 456). M. Hauréau, qui induit de cette phrase que Thurot a eu raison de supposer le fait, eût bien mieux justifié l'opinion de son confrère à l'aide des renseignements donnés ici, et Thurot lui-même n'eût pas été réduit à une supposition s'il eût consulté l'opuscule de Robert de Sorbon.

toutes les autres. Cette haute prééminence accordée à la théologie attirait la foule des écoliers autour des chaires d'Albert le Grand, de saint Thomas, d'Alexandre de Halès, de Duns Scot et de leurs collègues. Mais déjà un enseignement très différent venait leur enlever des adeptes : l'Église avait à combattre la faveur qui s'attachait à l'étude du droit civil, ressuscitée contre sa volonté depuis le XII[e] siècle. Les directeurs des maisons religieuses ne laissaient pas leurs frères meubler leur esprit de ce savoir profane (1). Le chancelier de Paris infligeait un blâme aux jeunes gens qui abandonnaient l'Écriture sainte pour les lois ou pour les autres facultés (2). On courait, malgré tout, aux leçons des légistes, et ce n'est sans doute point par la seule raison qu'elles se donnaient à une heure tardive. La logique, ou plutôt la dialectique, était un autre objet d'engouement, une autre source d'abus, dont l'idée est malheureusement devenue inséparable de celle de la scolastique. La passion d'Aristote avait même dévoyé plus d'un savant théologien, et le clergé supérieur la réprouvait aussi. Les écoliers étaient engagés à ne s'exercer dans l'art du raisonnement que pour apprendre à réfuter les philosophes, et non pour adopter leurs sophismes ou leurs vaines hypothèses (3). Des recommandations pressantes étaient faites sur l'usage raisonnable et modéré des auteurs païens. Nous aurons dans le chapitre suivant l'occasion de revenir sur ces questions philosophiques et littéraires, ainsi que sur l'état des autres branches de la science. Il suffit de signaler ici, avec l'ensemble du sys-

philosophica ; studium pulchrius et in scientiâ divinâ et theologiâ ; sed studium pulcherrimum est in propriâ conscientiâ ; unde hoc studium pulchritudinis dicitur, quasi per excellentiam. » (Ms. lat. 14947, n° 25.)

(1) Jacques de Vitry, *ibid.*, f° 73.

(2) Ms. Ars. 602, *initio*.

(3) Humbert de Romans, *Max. Bibl. Patr.*, XXV, 488 ; Jacques de Vitry, *loc. cit.*, etc.

tème d'éducation en vigueur, la lutte qui s'établissait dans la direction de la jeunesse, lutte que les siècles subséquents devaient voir se développer. C'est un des plus intéressants spectacles offerts par la dernière période du moyen âge, que ces tendances de plus en plus générales vers la secularisation de l'enseignement, et les efforts tentés par l'Église pour conserver les rênes de la direction des écoles. Au XIII[e] siècle, bien que le combat soit engagé l'avantage demeure, en somme, aux idées religieuses. Tout le plan de l'instruction publique repose sur ce principe : le savoir n'est pas un but. mais un moyen ; sa dernière fin n'est pas un simple agrandissement de l'intelligence, mais le salut de l'âme. Étant données la foi vive et les idées mystiques du temps, il n'y avait rien de plus pratique, rien de plus utilitaire qu'une pareille base.

L'écolier de l'Université présente encore un autre aspect que celui que nous venons d'envisager. Ce n'est pas toujours ce jeune homme sérieux et plein d'ardeur, penché sur les gloses de la Bible ou d'Aristote. C'est aussi, peut-être faudrait-il dire c'est surtout, le tapageur effronté, qui « court la nuit, tout armé, dans les rues de la capitale, brise les portes des maisons pour exercer des violences, remplit les tribunaux du bruit de ses esclandres. Tout le jour, des *meretriculæ* viennent déposer contre lui, se plaignant d'avoir été frappées, d'avoir eu leurs vêtements mis en pièces ou leurs cheveux coupés (1). » Ses querelles avec la puissante corporation des bourgeois de Paris sont incessantes. Le Pré-aux-Clercs, où l'on voit quelques étudiants plus graves se promener le livre à la main, méditant ou argumentant dans la langue des clercs (*prout inter bonos scholares est fieri consuetum*), est aussi le théâtre de scènes tumultueuses (2).

(1) Prévostin, ms. Ars. 602, *initio*. Le chancelier parle ici des *scholares artium*.

(2) Robert de Sorbon, ms. lat. 15971, f° 197 ; *Hist. litt.*, XXIV, 56.

C'est qu'une grande liberté, appuyée sur de nombreux privilèges, est laissée, comme nous l'avons dit, à la gent écolière. Chacun habite, seul ou avec un camarade, quelque modeste chambre d'hôtellerie, où sa petite collection de volumes et de rouleaux de parchemin, ordinairement son seul avoir, n'est pas toujours bien défendue contre les voleurs qui rôdent dans la grande cité (1). Les élèves des classes de grammaire, plus jeunes et en majeure partie Parisiens, demeurent au domicile paternel, et le trajet qu'ils ont à faire leur sert de prétexte pour courir au hasard par la ville (2). Les autres, venus de pays lointains, sont livrés à eux-mêmes, sous la surveillance et la protection des chefs de leur nation. Il y en a de nobles, il y en a de roturiers : mais il n'y en a pas de riches ; car les sergents ou *garçons* de l'Université se chargent, au besoin, d'alléger leur bourse (3).

Pour obvier aux inconvénients de cette pauvreté, des rentes spéciales sont fondées dans quelques églises. L'existence de ces bourses, instituées non seulement par des habitants de Paris, mais par le clergé de certaines villes de province, en faveur des enfants du pays, est rappelée dans cette apostrophe de Gautier de Château-Thierry : « Aux clercs qui ne s'instruisent pas et négligent de servir Dieu, l'on peut dire : Que faites-vous ici, oisifs comme des statues tout le long du jour ? Ils ne peuvent répondre que personne ne les a payés pour travailler ; car beaucoup d'entre eux sont venus à Paris après avoir reçu le denier, les uns de leurs parents, les autres de leurs églises, et à quelle condition ? à la condition de travailler à la vigne du Sei-

(1) Etienne de Bourbon, ms. lat. 15970, f° 411. L'auteur rapporte ici qu'un malfaiteur, poursuivi pour avoir dérobé des livres de droit à un écolier, fut découvert blotti dans le clocher d'une église.

(2) Humbert de Romans, *Max. Bibl. Patr.*, XXV, 487.

(3) Mss. lat. 15970, f° 173 ; 17509, f° 131. V. aussi ms. lat. 16505 f° 199 : « *Si quis daret alicui scolari Parisius lumen per annum multum diligeret eum...* »

poussière; c'est lécher la terre que de suivre la maxime du poète: « *Scire tuum nihil est, nisi te scire hoc sciat alter* (1). » Combien d'écoliers, à Paris, à Boulogne, se condamnent, dit Jean de Montlhéry, aux plus pénibles études, en se proposant pour but, non pas de vivre purement, saintement, mais bien plutôt de dominer un jour dans l'Eglise et d'être honorés dans le monde. « Quelques-uns, ajoute le cardinal Eudes, persuadés qu'ils ont le regard de l'aigle, ambitionnent de s'élever au faîte des dignités; plus ils s'imaginent avoir de littérature, plus ils se croient dignes des hauts emplois (2) ». Ce dernier travers n'est pas seulement de leur temps; il prouve, du moins, en quelle estime étaient tenus la science et les savants. Aux paresseux, le même prélat oppose l'exemple de saint Dominique, dont le zèle allait jusqu'à consacrer des nuits entières à l'étude. « Qu'ils sont loin d'un pareil modèle, s'écrie-t-il, ces écoliers que le moindre travail rebute, qui passent leur temps à boire dans les tavernes, à fabriquer des châteaux en Espagne (*castella in Hispaniâ*) dont les chrétiens ne profiteront jamais, ou qui changent les classes en dortoirs (3)! » Humbert de Romans, qui constate aussi la mauvaise réputation des étudiants de la capitale, veut qu'on les détourne de l'oisiveté en les conduisant aux sermons et aux offices (4). Déjà son prédécesseur, Jourdain de Saxe, avait mis en vigueur dans l'Université ces instructions du soir, dites *collations*, imaginées exprès pour les empêcher d'errer à l'aventure pendant la *vesprée*, principalement les jours de fête (5). L'oisiveté, mère des mauvais conseils, était surtout le fléau des vacances, contre l'abus desquelles Jean de Montlhéry tonnait pour ce

(1) Mss. Ars. 602, *initio*; lat. 17509, f° 29.
(2) *Hist. litt.*, XXVI, 436.
(3) Ms. lat. 15954, sermon sur saint Dominique.
(4) *Max. Bibl. Patr.*, XXV, 461, 487.
(5) V. ci-dessus, p. 225.

la verge traditionnelle joue son rôle dans leur instruction, et parfois même n'épargne pas leur tête (1).

Mais, plus que ces corrections d'une rigueur excessive, l'enseignement religieux fait pénétrer dans leurs cœurs le sentiment du devoir. Des prédicateurs, des directeurs spéciaux s'occupent de leur inculquer de bonne heure les principes du christianisme : Guillaume de Tournai, entre autres, compose dans cette intention un manuel, recommandé à tous les frères prêcheurs par les comices de leur ordre (2). Avant tout, l'on apprend aux enfants le *Pater*, l'*Ave*, le *Credo*, qu'ils doivent réciter chaque fois qu'ils entrent dans une église, au moins en langue vulgaire, s'ils ne les savent en latin (3). On leur enseigne ensuite le respect des parents, l'horreur de l'impureté, dont l'habitude, contractée à leur âge, est une souillure pour toute la vie (4). On les familiarise avec les pratiques pieuses, la confession, la communion. Maurice de Sully nous les montre, dans son homélie de Pâques, s'approchant avec les grandes personnes de la table sainte. Jacques de Vitry leur reproche de faire trop souvent ce qu'on appelle, en style vulgaire, la *confession du renard*, par exemple de retourner, au moment où ils viennent de s'accuser d'avoir volé du raisin, achever la dévastation de la vigne voisine. Aussi leur conseille-t-il, à l'égard du sacrement de pénitence, une certaine réserve (5).

Les filles reçoivent, dès l'âge de discernement, la même instruction primordiale. Elles sont confiées aux religieuses,

(1) Mss. lat. 17509, f° 82 ; 15952, f° 277 : « *Pueri solent percuti in capite cum virgâ....* »

(2) Echard, I. 550.

(3) Ms. lat. 17509, f° 151.

(4) *Ibid*, f° 152. Jacques de Vitry fait ressortir en cet endroit la turpitude des vices contre nature chez les enfants ; mais les termes dont il se sert donnent à entendre qu'il s'adresse à leurs directeurs ou à leurs parents plutôt qu'à eux-mêmes.

(5) *Ibid.*, f°s 152, 153.

dans les couvents, et quelquefois, devenues adultes, elles refusent de quitter la maison qui les a vu grandir : elle se consacrent à Dieu pour la vie (1). Déjà, cependant, des novateurs s'efforçaient de séculariser l'enseignement des femmes. Ils y étaient à peu près parvenus dans l'Albigeois: l'hérésie sentait bien que c'était là, pour elle, le plus sûr élément de succès, et ses propagateurs faisaient miroiter aux yeux des pères de famille un appât tout-puissant, celui de la gratuité. Ruinés par une guerre désastreuse et poussés par le besoin, les seigneurs finissaient par leur abandonner l'éducation et l'entretien de leur filles. Un des premiers soins de saint Dominique, en arrivant dans le pays, fut de porter remède à cet état de choses ; et telle fut, affirme un de ses premiers compagnons, la pensée qui lui fit fonder le monastère de Prouille (2).

C'est en dirigeant ainsi l'esprit de l'enfance, en la façonnant dès le berceau, en se mêlant à ses jeux (3), que l'Église parvenait à conserver, malgré les résistances naissantes, sa haute influence sur la société ; car, suivant le mot de l'Écriture, répété par Jacques de Vitry, « *adolescens justà viam suam, et cùm senuerit non recedet ab eâ.* » C'est en s'assurant un plein empire sur les premières années de la vie qu'elle inspirait des convictions durables, dont l'énergie se révélait dès l'adolescence. Un orphelin de noble race était élevé chez des cisterciens, dans le diocèse d'Agen. Des hérétiques se glissèrent dans le couvent pour le séduire. Mais toutes leurs tentatives échouèrent devant une intelligence précoce et une obstination raisonnée. Ils n'obtinrent que cette réponse : « J'adore la

(1) Ms. lat. 17509 f° 143, *Max. Bibl. Patr.*, XXV, 482.
(2) *Max. Bibl. Patr.*, XXV, 480.
(3) La représentation des mystères religieux, notamment de celui de saint Nicolas, était une des grandes distractions des jeunes enfants. V. ms. lat. 17509, f°s 45, 152.

croix pour deux motifs, parce que je vois les prélats, les moines, les savants en faire autant, et parce que rien ne m'a jamais causé autant de bien (1). »

CHAPITRE VI

LES LETTRES, LES SCIENCES ET LES ARTS

La théologie. — La philosophie. — La littérature. — La question des classiques. — L'histoire. — La poésie. — Les arts. — Les sciences physiques. — La médecine. — L'esprit général de la société. — Conclusion.

Après avoir successivement parcouru, sur les pas de nos sermonnaires, tous les rangs de la société, il nous reste à leur demander des renseignements d'un ordre général, à prendre avec leur secours un dernier aperçu, comme le voyageur qui, au sortir d'une vallée, se retourne pour en embrasser l'horizon. Recueillons donc rapidement leurs témoignages sur l'état de l'esprit humain au XIIIe siècle, c'est-à-dire sur le développement donné à la culture des lettres, des arts et des sciences. Assurément, l'on ne peut attendre ici qu'un tableau fort incomplet et disproportionné : ce seront de simples échappées de vue; car la question est trop vaste pour avoir été traitée *ex professo* dans la prédication journalière. Mais des éléments épars, puisés à une source nouvelle, sont toujours bons à mettre en relief, en attendant qu'une main exercée vienne les combiner et les fondre avec la masse des notions acquises.

Entre les différentes facultés, un rang éminemment supérieur est dévolu, comme on vient de le voir, à la théologie.

(1) Ms. lat. 15970, f° 394.

Elle exerce une influence visible sur toutes les œuvres intellectuelles, profanes ou sacrées. Les autres sciences, les sciences séculières, comme les appelle un chancelier de Paris, doivent être ses humbles servantes, et sont vis-à-vis d'elle comme la lune sous les pieds de la femme de l'Apocalypse : *amicta sole, et luna sub pedibus ejus*. Elle leur impose ses principes, son vocabulaire, son symbolisme. L'Écriture sainte, ce livre essentiellement historique, étudié surtout comme tel aujourd'hui, est alors interprété de préférence au point de vue tropologique ; on l'envisage presque uniquement comme une mine inépuisable d'allégories (1). Le goût est au mysticisme ; et tandis que cette tendance entraîne les plus solides esprits vers la région des hautes et sublimes conceptions, elle égare les plus faibles dans le dédale des abstractions et des arguties insaisissables. Ne s'élève pas qui veut sur les cimes où plane le génie des Thomas d'Aquin et des Bonaventure. La lutte fameuse des Thomistes et des Scotistes n'éclate pas encore dans la chaire : mais Duns Scot y compte des précurseurs aussi subtils et plus obscurs que lui. Les noms propres, les noms hébreux en particulier, servent de point de départ à des commentaires non moins étrangers au sens naturel qu'au véritable sens figuré. Autant le symbolisme est admirable et élevé dans l'explication liturgique des cérémonies de la messe ou de la consécration d'une église (2), autant il semble étroit et quintessencié dans cette espèce de compression que l'on fait subir à un texte, à un mot, pour en exprimer un suc qu'il ne contient pas réellement (3). Quant aux controverses dogmatiques, elles sont

(1) « *Secundùm disciplinam divinæ eruditionis aptatam, neque tantùm historicis narrationibus quantùm rebus et sensibus mysticis servientem.* » Barthélemi de Cluny, ms. lat. 3279, f° 38.

(2) Mss. fr. 13316, f° 130 ; lat. 2516a, f°s 84, 85.

(3) V. entre autres mss. lat. 2516a, f° 180 ; 3279, f° 7 ; 15954, n° 38 (3e série) ; et les deux sermons sur des chansons en langue vulgaire (ms. lat. 16497).

rarement abordées devant le peuple. Une des plus importantes auxquelles se livrent les clercs est celle qui a rapport à l'immaculée Conception : nous en avons donné une idée en reproduisant le plaidoyer d'Élinand contre les adhérents de Pierre Lombard ; nous n'avons pas à revenir sur ce point.

La philosophie est aussi remise en honneur, grâce à l'étude d'Aristote. Le règne de la dialectique est à son apogée. Dans cette science, en quelque sorte naturelle, qui tend à séparer la raison de la foi, à faire passer au crible du syllogisme toutes les vérités révélées, l'Église pressent un péril pour la pureté de sa doctrine : elle interdit une partie des livres du maître. La logique, à ses yeux, ne doit être qu'un instrument « pour la défense de la foi, attaquée non seulement par les hérétiques, mais par les philosophes (1) ». C'est folie que d'en faire un but, et de passer sa vie, comme dit Robert de Sorbon, à aiguiser le glaive du raisonnement sans en faire usage. Jacques de Vitry, qui blâme dans les mêmes termes l'abus de la dialectique (2), ajoute qu'il faut se défier de l'enseignement des écoles anciennes : Platon n'affirme-t-il pas que les planètes sont des divinités, et Aristote que le monde est éternel ? Le cardinal déclare ensuite avoir vu des chrétiens dont l'esprit était tellement infecté par la lecture de ces auteurs, qu'ils ne pouvaient plus rien croire en dehors de ce qui leur était démontré par des preuves naturelles (3). Ainsi donc le danger entrevu pour la foi n'était pas complètement imaginaire, et le rationalisme faisait déjà de rapides conquêtes.

(1) Humbert de Romans, *Max. Bibl. Patr.*, XXV, 488.

(2) « *Nonne videtur in vanitate sensûs ambulare et obscuritate mentis ingredi, qui diebus ac noctibus in arte dialecticâ torquetur?... Stultus quidem est agricola qui vomerem suum semper exacuit, et terram nunquam excolit. Ars verò dialectica acuit ingenium et climat, ut ad majora præparetur.* » Ms. lat. 17509, fo 30.

(3) *Ibid.*, fo 32.

Et pourtant, les plus spiritualistes des théologiens de l'époque écrivaient des commentaires d'Aristote ; Albert le Grand, saint Thomas lui-même étaient profondément imprégnés de ses œuvres. L'*Histoire littéraire* décerne à ces deux génies un hommage suspect, en proclamant qu'ils ont rendu « le grand service de contribuer à perpétuer et à soutenir contre les anathèmes » la philosophie grecque (1). Il faut ajouter que si le docteur angélique profita de l'étude particulière qu'il en avait faite, ce fut pour établir plus solidement la formule de la doctrine orthodoxe, et pour mettre la logique au service de la théologie, ainsi que le demandait l'Église. Élinand, Guillaume d'Auvergne, Simon de Tournai, Barthélemi de Cluny et quelques autres orateurs empruntent aussi des raisonnements à Aristote ou à Platon ; mais, à l'occasion, il les combattent (2). Le premier, dans son discours sur l'oracle de Delphes ou sur la connaissance de soi-même, analysé plus haut, nous offre un exemple de cet usage intelligent des philosophes païens, qu'il suit et critique tour à tour (3). D'ailleurs, s'il y a des fanatiques d'Aristote, les censures ecclésiastiques ne sont pas le seul remède employé pour refroidir leur belle passion : afin de montrer l'impuissance de la science humaine réduite à elle-même, on peint son représentant le plus illustre monté comme une bête de somme par la femme d'Alexandre. Le ciseau comme la parole reproduit cette scène légendaire, et la popularité de l'anecdote au moyen âge semble une raillerie de l'enthousiasme des scolastiques (4).

L'étude des langues de l'antiquité s'allie naturellement

(1) *Hist. litt.*, XIX, 362 et suiv.
(2) Mss. lat. 3279, 3538 ; Vincent de Beauvais, IV, 1222 ; etc.
(3) Vincent de Beauvais, *ibid.*
(4) V. Étienne de Bourbon, citant Jacques de Vitry, ms. lat. 15970, f° 507.

à celle de sa morale et de sa philosophie. La connaissance du grec est encore peu répandue. On le voit notamment par un récit d'Etienne de Bourbon, dont voici la substance : Hugues de Saint-Victor apparaît après sa mort à un pieux personnage, et lui dit qu'il est condamné aux souffrances du purgatoire *propter zenedoxiam* (*sic*) ; celui-ci ne comprend pas d'abord, et, après avoir cherché, il finit par trouver que ce mot signifie la vaine gloire. Toutefois ce n'est pas seulement dans les traductions que sont lus les auteurs grecs. Saint Thomas, par exemple, affirme avoir connu les écrits d'Aristote avant qu'on les eût traduits ; et malgré l'opinion d'Erasme, de Sixte de Sienne et de quelques savants de nos jours, il paraît difficile de récuser un pareil témoignage, corroboré par une dissertation spéciale du jacobin Bernard Guyard (1). L'archevêque d'Embrun, Raymond de Meuillon, fait rédiger ses homélies en grec, pour l'usage des Orientaux (2). Plusieurs sermonnaires possèdent les éléments de cette langue, et même de l'hébreu : tels sont le chancelier Prévostin et Robert Grosse-Tête. Quant au latin, il est assez prouvé qu'il se parle encore au sein du clergé, ainsi que dans les écoles. Quelques laïques, particulièrement dans la classe noble, en ont une notion suffisante pour lire et étudier, dans le texte original, les œuvres des Pères ou d'autres écrivains (3). Elinand place parmi les premières obligations du prince celle de ne pas ignorer les lettres latines, et lui enseigne à ce propos la maxime célèbre « qu'un roi ignorant

(1) Paris, Lecointe, 1667, in-8°. Voici les paroles de saint Thomas, citées par Guyard : « *Quos etiam libros vidimus, licet nondum translatos in linguam nostram.* » *Notre langue*, dans la bouche d'un docteur de l'Eglise, signifie évidemment le latin. *Script. ord. Præd.*, II, 613 ; *Hist. litt.*, XIX, 247.

(2) Ms. lat. 15970, f° 346 ; *Hist. litt.*, XX, 260.

(3) V. ci-dessus les exemples relatifs à saint Louis et au dauphin d'Auvergne.

n'est qu'un âne couronné (1). » Mais la science raisonnée des langues, la philologie, est tout à fait inconnue, bien qu'on en rencontre une légère trace chez Adam de Perseigne (2). Certains religieux s'adonnent à l'étude des langues vivantes, de l'allemand, de l'italien, de l'arabe, du hongrois, etc. Les missions lointaines des frères prêcheurs et mineurs contribuent puissamment à développer ce genre de connaissances (3).

Le domaine de la littérature n'embrasse pas seulement la Bible et les Pères : les poètes et les historiens du paganisme sont cités encore plus fréquemment que ses philosophes. Raoul Ardent avait déjà introduit dans la chaire l'antiquité profane : ses successeurs lui accordent une large place. Nous avons eu soin, dans notre première partie, de dresser, en quelque sorte, le bilan littéraire de chacun d'eux. Les poètes qu'ils mettent à contribution, soit en les désignant, soit en se servant des mots *quidam poeta, nescio quis*, ou d'épithètes non moins vagues, sont Virgile, Horace, Juvénal, Stace, Lucrèce, Térence, Perse, Ovide, Plaute, Lucain, Claudien. Virgile, dont le nom semble avoir conservé tout le prestige qui l'environnait dans les premiers siècles du moyen âge, est qualifié par Barthélemi de Cluny *optimus poetarum, doctissimus poetarum* (4). Au reste, les paroles de ces auteurs ne sont souvent répétées que pour être contredites ou interprétées dans un sens étranger à la pensée originale : le même abbé Barthélemi réfute Lucrèce ; une chancelier de Paris, en exposant, d'après le Cantique des cantiques, le principe de l'amour divin, l'oppose à l'amour impudique enseigné par Ovide (5). Cette mention de l'*Art d'aimer* est un fait assez

(1) Vincent de Beauvais, IV, 1227.
(2) Ms. lat. 17282, f° 104.
(3) V. Echard, I, 112, 131, etc.
(4) Ms. lat. 3279, f° 100, et *passim*.
(5) Ms. lat. 2516a, f° 43.

rare chez les contemporains, excepté chez les troubadours. Mais les figures de la mythologie leur sont familières : ainsi Jacques de Vitry, en parlant des ruses et de la rapacité des hommes de loi, amalgame dans une même comparaison les dents du Minotaure, les yeux d'Argus, les ongles du Sphinx, les mains de Briarée, les parjures de Laomédon, les artifices d'Ulysse, les perfidies de Sinon, la mauvaise foi de Polymnestor, la piété de Pygmalion, les conseils d'Achitophel et les baisers d'Absalon (1). Ce vernis littéraire n'empêche pas d'avoir cours certaines erreurs concernant les poètes antiques : Elinand, quoique très instruit en pareille matière, n'hésite pas, lorsqu'il prêche aux habitants de Toulouse, à leur donner pour compatriote l'auteur de la Thébaïde (2) ; il est certain, pourtant, que Stace était né à Naples.

Parmi les prosateurs, Cicéron est le plus fréquemment invoqué, sous le nom de Tullius. Elie de Coxida l'appelle pompeusement : « *Ille romani maximus auctor eloquii* (3). » On étudie surtout sa *Rhétorique* ; l'abbé de Cluny cite aussi sa traduction du *Phédon* de Platon (4). Après lui viennent Sénèque, Quintilien, Salluste. Le premier est également connu comme poète ; car l'épisode du bain de Néron aux enfers, extrait d'une de ses tragédies, sert de temps en temps d'apologue aux sermonnaires (5). Il est à remarquer que les seuls écrivains grecs dont il soit question sont les chefs des deux grandes écoles philosophiques, Platon et Aristote, à qui l'on peut ajouter Plutarque, mentionné accidentellement par Élinand. Guillaume d'Auvergne passe, il est vrai, pour avoir fait usage des livres d'Hermès Trismégiste (6) ;

(1) Ms. lat. 17509, f° 36.
(2) Tissier, VII, 254. Elinand cite en cet endroit saint Jérôme.
(3) Tissier, VI, 131. V. aussi les œuvres de Guillaume Perraud, d'Étienne de Bourbon, d'Elinand, etc.
(4) Ms. lat. 3279, f° 13.
(5) Mss. lat. 17509, f°s 29, 34 ; 15970, f° 490. Tissier, VII, 254.
(6) V. *Hist. litt.*, XVIII, 359.

tout la *Bible versifiée*. Les livres de cette espèce ne suffisent-ils pas, sans aller demander aux historiographes et aux poètes des excitations à la débauche et à la vanité ? Isidore l'affirme, ce n'est pas seulement en offrant de l'encens que l'on sacrifie aux démons, mais encore en recherchant avec passion les fables et les maximes païennes ; toutefois cette parole s'applique uniquement aux esprits qui se laissent entraîner vers de telles études par le plaisir ou la curiosité. Les hommes d'expérience peuvent extraire des poésies profanes les bonnes pensées, les maximes judicieuses qu'elles renferment, comme on retire l'or de la boue. Par exemple, on prendra dans Ovide ces vers :

Est virtus placitis abstinuisse bonis ;...
Cùm fueris felix, multos numerabis amicos ; etc.

Saint Augustin a lui-même emprunté, pour la confirmation de notre foi, différents passages des livres Sibyllins... Et cependant la vie de l'homme est déjà trop courte quand il veut se borner à la science qui peut s'acquérir sans danger (1). »

Le prélat continue en rapportant le trait de saint Jérôme, battu par un ange pour avoir trop aimé Cicéron, puis une anecdote qui circulait de son temps dans les écoles de Paris et dont il atteste avoir vu le héros. « Un maître, nommé Sella, eut un jour une apparition : un de ses disciples, mort depuis peu, s'offrit à ses yeux revêtu d'une *chape* de parchemin, toute criblée de petites lettres. Chacun de ces caractères, lui dit le défunt, pèse plus sur moi que ne ferait la tour de cette église. Et il montrait le clocher de Saint-Germain-des-Prés ; car la scène se passait dans le pré de cette abbaye. Ces lettres, ajouta-t-il, sont les sophismes et les vains discours que vous m'avez ensei-

second au poète Avien, auteur présumé d'une imitation des fables de Phèdre.

(1) Ms. lat. 17509, fos 31, 32.

traire, on prend plaisir aux fables des poètes et aux mondains ornements de leur style, ce n'est plus là qu'une science impie et corruptrice (1). »

Ainsi cette littérature n'est tolérée qu'à titre d'accessoire, et ne doit pas faire le fond des études. Les auteurs chrétiens tiennent la première place, et l'on fait venir la Bible à leur aide en la revêtant du langage pompeux de la poésie : que ne versifie-t-on pas à cette époque? Charlemagne avait voulu de même faire de l'Ecriture sainte la base de l'instruction des enfants (2). Des tentatives analogues ont été renouvelées récemment, et non sans succès, par les adversaires des classiques (3). Il faut rendre à leurs précurseurs du XIIIe siècle cette justice, qu'ils ne sont point, dans leur exclusion de l'antiquité, aussi absolus que ceux du XIIe, les Cornificiens, dont la secte, vivement combattue par Jean de Salisbury, déclarait infâmes les historiens et les poètes, comparant à l'ânesse de Balaam les maîtres de rhétorique, de grammaire et de dialectique (4). Les livres profanes, dit Victor Le Clerc, ne pouvaient être copiés ni lus par les jeunes religieux des ordres de Saint-François et de Saint-Dominique sans permission expresse ; mais cette permission ne leur était pas toujours refusée (5). On voit un frère prêcheur, Jean Romain Colonna, composer, avant 1285, un *De viris illustribus ethnicis et christianis*, où les principales célébrités du monde païen coudoient les illustrations chrétiennes (6). L'auteur anonyme du traité sur

(1) V. *Hist. litt.*, XX, 14.
(2) Baluze, I, 237 (Capitulaire de 789).
(3) V. le *Cours d'auteurs sacrés* et le *Peuple de Dieu* de M. l'abbé Vervorst (Paris, Lecoffre, 1859), travaux inspirés par la même pensée que la *Bible versifiée* du XIIIe siècle.
(4) Cf. *Metalogicus*, liv. I, ch. III et suiv.; *Hist. litt.*, XIV, 113.
(5) *Hist litt.*, XXIV, 282.
(6) Cet ouvrage existe en manuscrit à Venise. V. Echard, I, 418; *Hist. litt.*, XIX, 392.

uniquement comme prédicateur, est lui-même un des hommes du siècle qui ont déployé dans cette partie le plus de connaissances et de talent : outre ses histoires d'Orient et d'Occident, il a laissé dans ses sermons des récits pleins de charme, extraits la plupart de ses propres souvenirs. Élinand fait un usage plus fréquent des annales grecques et romaines : c'est un poète doublé d'un érudit. Mais il faut convenir que, pour un trop grand nombre, dès qu'il s'agit de faits remontant à deux ou trois générations, la tradition est le seul guide et l'unique ressource. Autant les mémoires des Villehardouin, des Joinville, de tous ceux qui se bornent à raconter ce qu'ils ont vu ou touché de près, sont intéressants et authentiques, autant le reste tient de la légende. Les principaux traits de la vie des saints et des hommes illustres sont encore assez connus et fidèlement retracés (1). Mais les événements et les personnages anciens sont presque toujours recouverts d'une couleur moderne. L'historien fait volontiers comme l'enlumineur, qui représente le roi Priam vêtu d'une robe d'hermine, avec des armoiries : il gratifie Nabuchodonosor d'un sénéchal et d'une cour de barons, et le reste à l'avenant (2).

Si l'on passe à la poésie, on reconnaît que les vers envahissent tous les genres de composition. Il n'est pas jusqu'aux traités de médecine qui ne soient versifiés ; mais la mesure et la rime ne constituent pas à elles seules la poésie. La chaire n'échappe pas à la contagion : tantôt le prédicateur s'empare d'un texte de chanson vulgaire pour en faire un commentaire de fantaisie, tantôt il revêt son discours même d'une forme rythmique. Étienne de Bourbon met en tête de chacun de ses modèles des vers latins d'une espèce particulière ; toutefois ses *versus colorati*, rimés à la césure et à la fin, n'ont d'autre objet que de rappeler à l'orateur les

(1) V. ci-dessus, 2e partie, ch. III.
(2) Poitiers, ms. 124, f° 41.

prince fabuleux mis en scène (*Gobaudus*, *Gobaud*) se trouve écrit ailleurs *Gobart* (1). C'est là un sobriquet dont il faut peut-être chercher l'explication dans ce récit même, dont voici la traduction :

« Charles voulut un jour, *à ce que l'on raconte*, éprouver l'obéissance de ses fils. Prenant à la main un quartier de pomme, il dit au premier : Gobaud, ouvre la bouche, et reçois cela. Gobaud répondit qu'il ne supporterait jamais un tel ridicule, même pour l'amour de son père. L'empereur appela son fils Louis, et lui répéta la proposition. « Faites de moi, répondit celui-ci, comme de votre serviteur. » Et, ouvrant la bouche, il reçut de la main du père le morceau de pomme. Aussitôt Charles ajouta : « Je te donne le royaume de France. » Et son troisième fils, Lothaire, ayant agi comme le précédent, il lui dit : « Par ce quartier que tu as reçu dans la bouche, je t'investis du duché de Lorraine. » Alors Gobaud, plein de remords, dit à son tour : « Mon père, j'ouvre la bouche ; donnez-moi ma part de pomme. » « Tu l'ouvres trop tard, répondit le monarque ; tu n'auras ni pomme ni apanage. » Et tous les courtisans se mirent à rire, en disant : *A tart béa Gobaud*, Gobaud a bâillé trop tard (2). »

Sur plusieurs troubadours, Élinand, Foulque de Marseille, Robert, dauphin d'Auvergne, les orateurs sacrés nous ont aussi fourni des notions nouvelles (3). Mais leurs critiques s'adressent surtout aux jongleurs (*joculatores*), ces éditeurs ambulants de nos vieilles poésies. Ils nous

(1) Wright, *Latin stories*, p. 47. Cf. G. Pâris, *Hist. poét. de Charlemagne*, p. 401.

(2) Ms. lat. 17509, f° 97. L'interprétation que nous donnons du mot de la fin est celle de Jacques de Vitry : « *Id est, tardè hiavit Gobaudus.* » La leçon *Gobard* est plus vraisemblable, parce qu'elle amène une consonnance qui était de règle dans les dictons populaires (*A tart, béa Gobard*). C'est sans doute là le type primitif du mot *jobard*, devenu si trivial.

(3) V. ci-dessus, 1e partie, ch. III, IV, etc.

leurs granges même (1). Le luxe artistique n'éclate pas seulement dans les grandes constructions. Les tombeaux deviennent un motif d'ornementation recherchée. On les revêt d'or, d'argent, de riches tapis, de *bons pailes* (2). L'usage de dessiner ou de sculpter dessus l'image du défunt se répand de plus en plus. Pierre de Limoges vante la dévotion d'une dame de Paris qui, par un singulier scrupule d'humilité, s'était fait peindre entièrement nue sur sa pierre funèbre, avec une inscription dont il cite ces deux vers :

Propter peccata mea sic oro spoliata ;
Sicque fui nata, sic surgere nuda parata.

C'est dans le cimetière des Innocents que se voyait cette « tombe merveilleuse (3) ».

Les fresques et les sculptures à l'intérieur des églises sont signalées comme occasionnant aussi de folles prodigalités : elles ne représentent plus uniquement des personnages sacrés, mais des chevaliers, des princes, des scènes de toute espèce (4). On se souvient de cet usurier de pierre qui se détacha du portail de Notre-Dame, à Dijon, et tomba sur un de ses collègues en chair et en os, qu'il écrasa au moment où il venait se marier. Cet accident fut le prétexte d'une mutilation de l'édifice qui eût été digne des barbares, et qui nous montre la bourgeoisie fort étrangère encore au sentiment du beau (5).

La musique est comptée au nomcre des sciences plutôt que des arts. L'harmonie est une affaire de combinaison mathématique, et non d'inspiration. Chaque note, chaque

(1) Ms. lat. 2516a, f° 103 ; Tissier, VII, 288.
(2) Ms. fr. 13316, f° 180.
(3) « *Ego vidi mirabilem tumbam Parisius, in cimiterio S. Innocentis.* » Ms. lat. 16482, au mot *Mulier*.
(4) Mss. lat. 16481, n° 43 ; Ars. 601, f° 5.
(5) Ms. lat. 15970, f° 478.

corde fait l'objet d'une interprétation mystique pour l'abbé Barthélemi, quand il compare aux sept dons du Saint-Esprit les différents accords de l'antique psaltérion, instrument qui servait à l'accompagnement du chant dans les églises et qui demeura en usage jusqu'au siècle dernier (1). Malheureusement les prédicateurs n'entrent dans aucun détail technique sur la musique sacrée, bien qu'elle tînt déjà dans la liturgie une place importante.

Les sciences physiques et naturelles sont encore peu développées. C'est l'astronomie, ou plutôt la cosmographie, qui occupe parmi elles le premier rang. Les notions générales sont, dans cette branche, plus exactes qu'on pourrait le croire. La rotondité du globe est affirmée comme une vérité banale par notre anonyme normand, qui donne en outre des explications fort justes sur le cours et les phases de la lune (2). L'abbé de Cluny dit à son tour, en comparant cet astre à l'âme humaine, qu'il reçoit sa lumière du soleil sans avoir par lui-même aucun éclat. Mais il tombe aussitôt dans les subtilités du symbolisme à la mode : « *Luna dicitur quasi lucina, idem in luce nata*, etc. (3) Le chanoine prémontré Robert de Wimi se montre particulièrement versé dans la connaissance des corps célestes. De grandes erreurs, toutefois, continuaient de s'accréditer : l'astronomie menait facilement à l'astrologie et aux superstitions qui en dérivent (4). L'Église condamne ces chimères par la bouche

(1) Ms. lat. 3279, f° 152. V. le Dictionnaire de Trévoux, au mot *Psaltérion*.

(2) *Spiritus sanctus* a raempli tot le siècle, qu'il apele *orbem*, cercle, pur ço que li siècles est tot rouns. » Ms. fr. 13316, f° 148. V. *ibid.*, f° 227.

(3) Ms. lat. 3279, f° 7.

(4) L'astrologie était cependant distinguée de l'astronomie, et cela bien avant Vincent de Beauvais, quoi qu'en dise Henri Martin dans son *Histoire de France*. Cf. Hugues de Saint-Victor, *Eruditionis didascaliæ, lib. I, c.* XI ; Richard de Saint-Victor, *Exceptionum, lib. I, c.* XII ; etc.

du cardinal de Vitry, par celle de Guillaume d'Auvergne (1), et en même temps déclare fausse l'opinion de ceux qui refusent au soleil la chaleur : « Certains esprits en sont venus à ce degré d'insanité, que dans la source de la chaleur, c'est-à-dire dans le soleil, ils nient l'existence de la chaleur. D'autres prétendent faussement que les constellations enchaînent le libre arbitre, et ils avancent une foule de témérités semblables, pour avoir l'air d'enseigner quelque grand système. Il faut fuir ces docteurs dépourvus de raison, qui repaissent de nouveautés et d'extravagances les oreilles curieuses (2). » Et, un peu plus loin, le même prélat s'élève avec non moins de force contre les vaines prédictions des astrologues, abus qui n'était pas près d'être déraciné.

On trouve chez plusieurs sermonnaires des notions d'histoire naturelle, particulièrement des définitions minéralogiques et des descriptions d'animaux avec leur commentaire allégorique et moral. Mais ces dernières paraissent toutes empruntées aux *bestiaires*, si communs alors, et n'ajoutent rien à ce que nous pouvons savoir d'ailleurs sur l'état de la science (3).

La médecine, au XIIIe siècle, compte déjà des représentants remarquables. Deux d'entre eux ont été nommés bien des fois dans ce livre à un autre titre ; mais la double célébrité dont ils ont joui ne leur a pas survécu. Jean de Saint-Gilles, qui abandonna la science du corps pour celle de l'âme et jeta sa robe de docteur pour prendre l'habit de Saint-Dominique, avait été médecin de Philippe-Auguste. Il enseigna dans l'université de Montpellier et pratiqua longtemps en France l'art qu'un bon nombre de ses con-

(1) Valois, *op. cit.*, p. 308.
(2) Ms. lat. 17509, f° 31.
(3) V. sur les minéraux le ms. lat. 16481, n° 135 ; sur la marmotte, le blaireau, le cerf, les serpents, les mss. lat. 16481, n° 34 ; fr. 13316, f° 172 ; etc.

temporains allaient étudier à Salerne (1). Pier
moins connu encore, occupait probablement à
le poste éminent de doyen de la Faculté de
enrichit la Sorbonne de plusieurs manuscrits
se sont conservés jusqu'à nos jours (2). Lui
l'étude de la thérapeutique celle de la théolo
n'était pas rare, et avait au moins l'avantage
des idées matérialistes ceux qui pouvaient
par leur profession. Il était expressément rec
médecins de s'occuper des besoins spiritu
malades, et de ne pas les laisser mourir sa
des sacrements (3). Leur ministère revêtait a
tère plus grave et presque religieux. Cepen
riété acquise dès lors à l'historiette du *Méde*
ferait supposer que le peuple ne prenait pa
sérieux leur savoir. Ce qui nuisait à leur i
que leurs prescriptions étaient parfois di
contraires à celles de l'Église. « Dieu dit
médecin dit : dormez. Dieu dit : jeûnez ; le
mangez. Dieu dit : mortifiez votre corps ; le
flattez-les ; sans parler de ceux qui, sous pr
purger, vous conseillent la fornication (4). » Bi
aussi étranges étaient, en effet, prônées par l
temps ; bien des remèdes anodins passaient p
grande vertu, par exemple le sirop de violette
se traitait au moyen d'onctions, et l'on trouvai
français ne demandant pour la guérir que l'esp
mois (6). Cependant certains procédés, c

(1) V. Echard, I, 100.
(2) Échard, *S. Thomæ Summa*, p. 37 ; Du Boulay,
(3) Humbert de Romans, *Max. Bibl. Patr.*, XXV,
(4) Jacques de Vitry, ms. lat. 17509, f° 32.
(5) Ms. lat. 16497, f° 75.
(6) Ms. lat. 2516 a, f° 90 ; Du Boulay, III, 694. « *Ubi*
urgent, ad mitigationem ungere solent. »

longtemps moqué, ont reconquis la faveur de la science moderne : telle est l'uroscopie, dont plusieurs sermonnaires parlent comme d'une chose toute naturelle, au grand scandale de M. Hauréau, mais non de leurs auditeurs, qui n'y entendaient pas tant de malice (1).

Mais un fléau qui faisait plus de ravages et contre lequel la médecine ne pouvait rien, c'était la lèpre. En dépit de tous les soins matériels, elle éclatait inopinément chez certains individus, et commençait par couvrir le visage de taches livides (2). On a beaucoup écrit sur cette maladie, comme le disait à l'auteur du *Lépreux d'Aoste* un censeur russe moins spirituel que lui : mais ce qu'on n'a pas dit, croyons-nous, et ce qui paraît résulter d'un passage du *De Confessione* de Robert de Sorbon, ainsi que d'un sermon de Jacques de Vitry, c'est qu'une de ses variétés, sinon plusieurs, avait une origine honteuse (3). Le nom de lèpre était en quelque sorte un terme générique, et les infirmités auxquelles on l'appliquait ne se ressemblaient pas toutes : un prédicateur, qui les met, d'après le Lévitique, au nombre de sept, fait figurer sur la liste la calvitie (à ce compte, que de lépreux aujourd'hui !) ; puis il part de là pour distinguer dans l'âme humaine sept vices correspondants (4).

Quoi qu'il en soit, si ce mot rappelle une des plus tristes calamités du moyen âge, il évoque en même temps le souvenir d'une des œuvres les plus fécondes de la charité de

(1) Sermons de Jacques de Provins, de Gilles de Liège, etc. V. *Hist. litt.*, XXXI, 410, 415.

(2) Ms. lat. 16482, au mot *Eucharistia*.

(3) « *Frequenter accidit quód qui ad meretricem accedunt lep ros efficiuntur...* » Ms. lat. 17509, f° 152. V. le traité de Robert de Sorbon (*Max. Bibl. Patr.*, tome XXV).

(4) Ms. lat. 2516 a, f° 90. Les sermons de cet auteur, qui est un chancelier de Paris, dénotent en certains endroits des connaissances médicales particulières. Jacques de Vitry fait une comparaison du même genre que la sienne (ms. lat. 17509, f° 83).

nos pères, celui de ces léproseries, qui, au dire de Matthieu Pâris, s'élevaient au nombre de dix-neuf cents dans la chrétienté. Les princes, les clercs, les nobles dames nous sont montrés tour à tour surmontant la répugnance inspirée par l'horrible mal et soignant de leurs mains les lépreux, soit dans leur propre demeure, soit dans les cellules où on les confinait, soit enfin dans les hôpitaux (1). Le cardinal de Vitry avait même composé des exhortations destinées spécialement à ces malheureux, et dans lesquelles il leur prodiguait les plus tendres consolations de la religion, les seules que leur triste état leur permît de goûter (2).

C'est, du reste, un des caractères les plus saillants de l'esprit du siècle, que cet empressement universel à soulager la misère d'autrui, ce détachement sublime des richesses, dont l'exemple était donné à la fois par saint Louis et par les nouveaux ordres mendiants. Les prédicateurs, de leur côté, en donnaient le conseil dans toutes les occasions, et l'on a remarqué avec raison qu'ils étaient toujours pleins de verve lorsqu'ils enseignaient l'aumône obligatoire (3). On peut en juger par cette comparaison humoristique d'Henri de Provins, à propos des gens qui se contentent de faire des legs aux pauvres : « Quand un homme est venu dîner, le soir, chez un de ses voisins ou de ses amis, celui-ci le fait accompagner par un serviteur avec une lanterne, pour l'empêcher de trébucher et de tomber dans la boue. Mais, si le serviteur portait cette lanterne derrière le dos de celui qu'il accompagne, elle ne l'empêcherait assurément pas de trébucher ni de tomber. Il en est ainsi de l'aumône que

(1) Ms. lat. 17509, f°s 77, 82. Cf. les fondations d'Alphonse, comte de Poitiers (Archives nationales, série J, n° 319).

(2) Ms. lat. 17509, *loc. cit.* Jacques de Vitry donne aussi (f° 80) ses conseils sur la tenue et la propreté des hôpitaux, sur les devoirs des frères et des sœurs chargés du soin des malades, sur la séparation des hommes et des femmes, etc.

(3) *Hist. litt.*, XXVI, 420.

vous mettez en réserve pour qu'elle soit distribuée après votre mort : vous préparez une lanterne qu'on portera derrière votre dos. Donne tant que tu vis, et porte devant toi la lanterne, ou fais-la porter. On m'apprend que, cette nuit même, un pauvre homme est mort de froid et de faim, tout gelé, tout glacé. A ceux qui l'ont laissé mourir, je dis que leurs aumônes différées ne les empêcheront pas de trébucher et de tomber dans la fosse d'enfer (1). » Les Albigeois eux-mêmes n'ont pas de meilleur moyen de succès que de prêcher la pauvreté : l'opulence des prélats est le principal argument de leur thèse, le plus solide appui de leur doctrine. Mais, en joignant à ce principe une morale relâchée, ils perdent leur cause vis-à-vis des populations du Nord, plus étrangères que celles du Midi à la corruption raffinée des troubadours ; et c'est ainsi qu'ils appellent sur eux l'aversion générale, qui se traduira par une répression armée (2). La surexcitation produite par leurs excès devient telle, que certains fanatiques, blâmés énergiquement par le général des dominicains, en arrivent à s'affliger quand les procès de l'inquisition ne font découvrir que l'innocence des accusés (3). On compte néanmoins dans le clergé des hommes modérés et prudents, qui, comme Étienne de Bourbon et Jacques de Vitry, loin de partager la rigidité excessive de quelques-uns de leurs collègues, emploient la persuasion pour combattre l'hérésie, et se refusent à voir le mal partout où le zèle aveugle des fidèles le leur dénonce (4). Étienne était cependant inquisiteur, et parle en plusieurs endroits de condamnations ou de supplices de Manichéens auxquels il dut assister (5).

(1) Ms. lat. 16481, n° 67.
(2) Mss. lat. 15970, f° 330 ; 15954 ; Tissier, VII, 297.
(3) Humbert de Romans, *Max. Bibl. Patr.*, XXV, 553.
(4) Mss. lat. 17509, f° 30 ; 15970, f° 412.
(5) Ms. lat. 15970, f°s 152, 398, 400, 541. Étienne raconte aussi l'origine des sectes vaudoises et autres qui se multiplièrent de son

Dans la lutte contre les erreurs subversives qui menaçaient alors la société chrétienne, la violence contribua moins à la victoire que le grand mouvement dont nous parlions en faveur du retour à la pauvreté et à la simplicité évangéliques ; or ce mouvement fut produit avant tout par la rénovation de la chaire. En inculquant aux masses le mépris des biens terrestres, en rapprochant les pauvres et les riches, les prédicateurs, devenus une légion innombrable, firent tomber des mains des hérétiques leur arme la plus dangereuse et reculèrent de trois siècles la Réforme ; car c'est faute d'une réaction semblable contre la renaissance des abus que Luther put en partie réussir. La parole de ces champions de la foi réhabilitait le peuple et relevait son courage. En lui montrant le bonheur, non pas dans la jouissance, mais dans l'absence des convoitises, elle répandait les leçons de la morale la plus élevée et en même temps la plus avantageuse, résolvant ainsi le problème social le plus ardu de notre époque. Elle n'était d'ailleurs que l'écho d'un enseignement traditionnel et constant. A chaque siècle, on retrouverait dans la bouche de l'Église cet éloquent plaidoyer :

« Nous sommes tous les serviteurs du même maître, nous avons été rachetés au même prix, nous sommes entrés dans le monde par la même porte, et nous en sortirons par la même issue, pour parvenir, si nous l'avons mérité, à la même béatitude. Pourquoi donc le pauvre ne recevrait-il pas de vous un vieil habit, lui qui doit partager avec vous la robe de l'immortalité ? Pourquoi ne lui donneriez-vous pas la nourriture, lui qu'un trône attend à côté du vôtre ? Pourquoi ne mangerait-il pas votre pain, lui qui s'est assis comme vous au banquet sacré (1) ?... »

temps (f° 395 et suivants). Presque tous ces passages ont été reproduits par Echard (I, 591 et suiv.).

(1) Anonyme, ms. fr. 13310, f° 191. V. encore, sur l'esprit de pauvreté, les mss. lat. 14859, f° 215 ; 15970, 358 ; etc.

Sans avoir besoin de s'élever à d'aussi hautes considérations, l'homme de Dieu avait des secrets plus simples pour rattacher à la vie les déshérités de la fortune : il leur faisait toucher du doigt les ennuis et les inquiétudes des grands ; il leur racontait, par exemple, l'histoire de ce roi qui, parcourant le soir avec un de ses favoris les rues de sa capitale, s'arrêta stupéfait devant le taudis d'un misérable, en y voyant éclater une joie qu'il n'avait jamais connue (1). C'est que la gaieté, selon le mot d'un de nos orateurs, est le privilège du vrai chrétien, et qu'elle est une vertu, comme la tristesse est un défaut et un meuble inutile ; maxime professée, du reste, par plusieurs, et qu'il est bon d'opposer à la sévérité déployée par quelques autres (2).

Tel est le plus grand service rendu alors par la chaire, et ainsi peut se résumer l'influence exercée par elle sur l'esprit général. Le XIII[e] siècle est l'heure où apparaissent les premiers symptômes des convulsions, des déchirements de toute espèce qui devaient agiter la fin du moyen âge. On doit savoir gré à ceux qui se sont efforcés de faire prédominer, dans un pareil instant, les grands principes de la charité universelle et de l'égalité chrétienne.

Faut-il une autre conclusion à ce livre ? Faut-il un autre couronnement au tableau des mœurs du temps ? Dans cette société si hétérogène, dont chaque classe a défilé sous nos yeux, n'avons-nous pas rencontré assez de désordres, assez de misères, pour avoir besoin de nous reposer sur une pensée consolante ? Nos guides nous ont signalé avec complaisance les faiblesses des prélats et des moines, les abus de pouvoir des princes, les rapines des seigneurs et de leurs auxiliaires, les ambitions des bourgeois, les ruses

(1) Ms. lat. 17509, f° 69.

(2) « *Multos occidit tristitia, et non est utilitas in ea.* » Ms. lat. 17509, f° 70. « *Hilaritatem remunerat Deus...* » Ms. lat. 3279, f° 135 ; etc.

des marchands et des usuriers, la grossièreté des marins, des ouvriers, des manants, les artifices et la coquetterie des femmes, les peccadilles des écoliers. Ils nous ont fait entrevoir rapidement l'état des intelligences, les idées reçues en matière de gouvernement, de commerce, d'éducation, le développement donné à chaque branche des connaissances humaines. Et, à la lueur de leur flambeau, ce vaste panorama nous est apparu sous une teinte plus sombre que la réalité. Par une illusion d'optique commune aux moralistes de toutes les époques, ils ont jugé leurs contemporains la pire des générations. « Nous sommes la lie des siècles, dit en propres termes Jacques de Vitry : *Nos sumus in quos fæces sæculorum devenerunt* (1). »

Mais, au fond, ce sont les mêmes intérêts, les mêmes passions, les mêmes luttes qui remplissent toutes les pages du grand livre de l'histoire ; et à quelque moment qu'on l'étudie, le cœur de l'homme se retrouve tel qu'il a été, tel qu'il est, tel qu'il sera. Il n'y a de diversité que dans les remèdes appliqués sur ses plaies, et quand ces remèdes sont fournis par la religion, c'est alors que la guérison est encore le moins éloignée. L'âpreté des critiques de la chaire porte d'ailleurs son correctif en elle-même : tant d'ardeur à combattre le mal prouve qu'on cherchait la perfection ; tant d'animosité contre le vice montre quel prix on attachait à la vertu.

(1) Ms. lat. 17509, f° 74.

FIN.

APPENDICE

TABLE BIBLIOGRAPHIQUE

INDIQUANT

1° Les sermonnaires du XIIIe siècle ayant laissé de leurs prédications des monuments écrits ou des traces quelconques;
2° Leur qualité, et les années de leur vie ou de leur mort;
3° Les sermons composés par eux, avec le caractère ou les particularités qui les distinguent, ou, s'ils ne se sont pas conservés, les mentions qu'on en trouve;
4° Les manuscrits et les éditions de ces sermons;
5° S'il y a lieu, les pages du présent volume où il en est question.

NOTA. — L'astérisque désigne les auteurs omis dans les recueils bibliographiques, ou du moins n'y figurant pas à titre de sermonnaires. Le chiffre romain placé entre parenthèses, à la suite du numéro de classement de certains manuscrits, désigne le siècle auquel ces manuscrits appartiennent; quand cette indication est absente, le manuscrit est du XIIIe siècle. Les sermons anonymes font l'objet d'une table supplémentaire, donnant divers renseignements sur leur date et leur origine probables.

ABSALON, abbé de Saint-Victor, † 1203. — *Sermones festivales* 51. Mss. lat. 14525, 14936. Édd. Cologne (Schilling), 1534, in-f°; Milan (Serenius), 1605, in-4°; *Patrol. lat.*, CCXI, 14. — P. 178.

ADAM, abbé de Chaalis, † 1258. — *Sermons sur les évangiles*, vus autrefois au monastère de Chaalis par de Visch, et à Longpont par Oudin (*Bibl. Cist.*, p. 2; *Comment. de script. eccl.*, III, 136).

ADAM de Paris (maître), 1273. — *Sermo in festo S. Matthæi apostoli*, prêché à Paris en 1273. Ms. lat., 16481, n° 189.

autrefois plusieurs mss. à Cologne, et un à la Sorbonne. V. Échard, I, 175. — P. 17, 30, 111, 119, 276, 470.

Albert de Metz, franciscain, vers 1300. — Sermon latin. Ms. lat. 14923. Attribution douteuse. (V. *Hist. litt.*, XXVII, 104.)

* Albert de Reims, dominicain (omis par Échard), vers 1260. — *Sermo in dominicâ 2 post Epiphaniam.* Ms. lat. 15034, f° 51. — P. 138, 213.

Alexandre de Halès, franciscain, † 1245. — *Sermones ad populum.* Ils lui sont seulement attribués, d'après Possevin, par Wadding (II, 19). — P. 212.

Alexandre, abbé de Jumièges, † 1213; commentait l'évangile en français aux plus simples de ses frères, suivant son propre témoignage. V. Martène, *Anecd.*, I, 777. — P. 247.

Alexandre de Villedieu, franciscain, docteur en théologie et poète, † 1240. — 1° 2 sermons (douteux), dans une série *de tempore.* Ms. nouv. acq. lat. 1470, f°s 144, 145; 2° Sermons divers, mentionnés par Wadding (II, 22), d'après un ancien écrivain de son ordre.

Amand de Saint-Quentin, dominicain, † vers 1301. — 1° *Sermo in dominicâ 4 in Quadragesimâ* (1273), *ad Magdalenam* (*Parisius*), *post prandium.* Ms. lat. 16481, n° 98. — 2° *Sermo in dominicâ ante Purificationem*, prêché à Paris en 1283. Ms. lat. 14947, n° 45. — 3° *Sermo in die Pentecostes*, suivi de la *collatio*, et qualifié en marge « *sermo valdè bonus* »; également prêché à Paris, vers 1285. Ms. lat. 3557, f° 218. — 4° 2 sermons rapportés par Pierre de Limoges dans ses *Distinctions*, aux mots *Peccatum* et *Prelatus.* Ms. lat. 16482. — P. 457.

Amaury, moine cistercien et probablement abbé de Barbeau, vers 1300. — *Collationes* 15, jointes à un traité de Robert de Sorbon et à des sermons anonymes. Ms. Troyes 1540. V. *Hist. litt.* XXVII, 430).

Ambroise Sansedonius, dominicain toscan, † 1286. — Sermons *de tempore, de sanctis, de Virgine.* Ils lui sont attribués par Altamura. Ambroise enseigna et prêcha à Paris. V. Échard, I, 401, 402. — P. 329.

Ancodus, chanoine de Paris, 12e. — Sermon pour la fête de saint Michel. Ms. lat. 10698, f° 88 v°. V. *Hist. litt.*, XXVI, 399.

André de Chaalis, dominicain, 1272. — 1° 5 sermons *de tempore*, prêchés à Paris en 1272 et 1273. Ms. lat. 16481, n°s 51, 63, 106, 121, 157. — 2° 8 sermons sur différentes fêtes, rapportés par Pierre de Limoges dans ses *Distinctions*, aux mots *Panis*, *Passio*, *Spiritus*

sanctus; l'un d'eux se trouve déjà parmi les précédents. Ms. lat. 16482. — P. 434.

ANDRÉ, chanoine régulier du Mont-Saint-Eloi (André d'Auchi, suivant l'*Hist. litt.*, XXVI, 460), 1285. — *Sermo in dominicâ 3 in Quadragesimâ*, prêché à Paris vers cette date. Ms. lat. 3557, n° 163. — P. 178.

ANJORAND ou Angerond (maître), 1273. — 2 sermons prêchés à Paris en 1273, l'un sur l'évangile du 3e dimanche après Pâques, l'autre sur le texte: *Solliciti servare unitatem*. Ms. lat. 16481, nos 132, 193.

ANONYMES. V. à la fin de cette table.

ANSELME de Bouchy ou de Boissy (*de Buchiaco*), 1273. — *Sermo in ecclesiâ Parisiensi (cathedrali), dominicâ 4 in Quadragesimâ* (1273). Ms. lat. 16481, n° 97.

ANTOINE de Padoue (saint), franciscain, gardien de son ordre à Limoges et au Puy en 1227; † 1231. — *Sermones de tempore; de sanctis propriis; quadragesimales.* Ce ne sont que des esquisses de sermons. Wadding y ajoute des sermons sur les Psaumes, qui sont plutôt une exposition. Édd. Paris, 1521, in-8°; Venise, 1575, in-8°; Paris, 1641, in-8°; Bologne, 1649, in-8°; Lyon, 1653, in-f°; Avignon, 1684, in-8°; *Pedeponti propè Ratisponam*, 1737, in-f°. La dernière édition est jointe à celle des œuvres de saint François d'Assise. — P. 16, 140, 206, 221, 228, 232, 332.

ARLOTTO DA PRATO, général des cordeliers, † 1286; donna des leçons à Paris et devint célèbre comme prédicateur. Wadding (I, 28) lui attribue, sans fondement certain, des *Sermones diversi argumenti*.

ARNAULD Galiard, vers 1300. — Sermons divers. Ms. 237 du collège Merton, à Oxford. (V. *Hist. litt.*, XXVII, 393).

ARNOUL le Bescochier, chanoine d'Amiens, docteur en théologie, 1272, 1286. — 1° 6 sermons sur différentes fêtes, prêchés à Paris en 1272 et 1273. Ms. lat. 16481, nos 46, 64, 118, 156, 156 *bis*, 204 *bis*. — 2° 2 sermons prêchés également à Paris, le 2e dimanche après l'Épiphanie (1283) et le samedi-saint (1282). Ms. lat. 14947, nos 39, 142. — 3° Sermon sur sainte Catherine. Ms. lat. 15956, n° 123. — 4° 3 sermons sur la Cène et la Pénitence, rapportés dans les *Distinctions* de Pierre de Limoges, aux mots *Cœna*, *Eucharistia*, *Pœnitentia*. Ms. lat. 16482. — P. 81, 86.

ARNOUL de Crespy (maître), 1273. — 1° *Sermo ad Beginas (Parisius), in festo inventionis sanctæ Crucis* (1273), *in mane*. Ms. lat. 16481, n° 135. — 2° Sermon sur la Sagesse, rapporté par Pierre de Limoges dans ses *Distinctions*, au mot *Sapientia*. Ms. lat. 16482.

8° 2 sermons sur saint Nicolas et l'Épiphanie. Ms. lat. 16500, n°s 147, 150. — 9° *Sermones tres Parisius prædicati*. Ms. Troyes 951 (XIV). — 10° Sermons ou canevas en grand nombre retrouvés récemment par le P. da Fanna et annoncés par lui comme devant faire partie de la nouvelle édition de S. Bonaventure (*V. Ratio novæ collectionis op. S. Bon.*, p. 94, 310). Mss. conservés en Italie et à Angers (lat. 241). — P. 17, 28, 30, 43, 141, 250, et *passim*.

* Buisine, vers 1260. — 20 sermons *de tempore*. Ms. lat. 15956, n°s 81, 81 *bis*, 82, 85, 85 *bis*, 94-97, 104-108, 110, 114, 124, 124 *bis*.

Césaire, abbé d'Heisterbach, † 1240. — *Homiliæ super dominicis ac festis totius anni*. Éd. Cologne (Coppenstein), 1615, in-4°. Une trentaine d'autres sermons, sur l'Ecclésiastique et sur le Psaume CXVIII lui sont attribués par Trithème (*De script. eccl.*, c. 430). — P. 214.

Conrad Pérégrin, dominicain, vers 1290. — *Sermones ad populum*. Possevin les lui attribue, mais à tort, suivant Échard (I, 388).

Daniel de Paris, dominicain, 1272. — 6 sermons sur différentes fêtes, prêchés à Paris en 1272 et 1273. Ms. lat. 16481, n°s 16, 20, 43, 53, 87, 160. — P. 311, 319, 342, 381, 439.

Denis (frère). — *Sermones tres*. Le nom de l'auteur n'a été mis en tête qu'au XV° siècle. Ms. Troyes 1761.

Dominique (saint), fondateur de l'ordre des frères prêcheurs, 1170-1221 ; prêcha souvent en France, notamment à Paris et en Languedoc. V. Échard, I, 9, 18, etc. — P. 12, 36, 466, et *passim*.

Dreux ou Drogon de Provins, franciscain, provincial de France, 1272, 1282. — 1° *Sermo ad S. Antonium (Parisius), in festo apostolorum Simonis et Judæ* (1272). Ms. lat. 16481, n° 1. — 2° 2 sermons, pour la même fête et pour le jour de Noël, prêchés à Paris en 1282. Ms. lat. 14947, n°s 4, 25.

* Edmond (saint), archevêque de Cantorbéry, moine à Pontigny, † 1240 ; avait enseigné la théologie et prêché à Paris. V. Pierre de Limoges, ms. lat. 15971, f° 227. — P. 89, 321.

Élie de Coxida, abbé de Dunes, † 1203. — 2 sermons prononcés dans un chapitre général de Cîteaux. Edd. dans de Visch., *Bibl. script. ord. Cisterc.*, Cologne, 1656, in-4° ; Tissier, *Bibl. Pat. Cisterc.*, Bonnefontaine, 1660, in-f°, tome VI ; *Patrol. lat.*, CCIX, 992. D'autres homélies du même se conservaient autrefois dans son abbaye. V. *Hist. litt.* XVI, 433 ; Bourgain, *op. cit.*, 89.

Élinand, moine cistercien de Froidmont, † 1237. — 1° sermons sur diverses fêtes et en synode, pleins de science et d'onction. Ms. lat. 14591. Ed. (excepté cinq) dans Tissier, *Bibl. Pat. Cisterc.*, Bonnefontaine, 1660, in-f°, tome VII.— 2° 2 discours, sur l'oracle de Delphes ou la connaissance de soi-même, et sur la royauté ;

morceaux également remarquables, reproduits par l'auteur du *Speculum* avec quelques autres opuscules, sous le titre de *Flores Helinandi*. Édd. dans Vincent de Beauvais, *Spec.*, Douai, 1624, in-f°, tome IV, et dans Tissier, *op. cit.*, tome VII. — P. 30, 38, 157, 249, 312, 345, 373, 378, et *passim*.

ÉTIENNE d'Auxerre ou de Varnèse, dominicain, docteur en théologie, 1248. — Sermons pour quelques dimanches et fêtes, conservés jadis à la Sorbonne et chez les Augustins. V. Échard, I, 120.

ETIENNE Bérord ou Bérout (maître), chanoine de Sainte-Geneviève, puis doyen de Laon, † vers 1270. — 1° Sermon incomplet sur l'Assomption. Ms. lat. 16502, f° 38. (V. *Hist. litt.*, XXVI, 401.) — 2° 2 sermons prêchés à Paris en 1231, le dimanche de *Reminiscere* et le jour de saint Marc. Ms. nouv. acq. lat. 338, f°s 130 v°, 188.

ÉTIENNE de Besançon, 8e général des dominicains, † 1294. — 1° *Serm. in Epiphaniâ* (1273) *ad S. Antonium* (*Parisius*), *in manc.* Ms. lat. 16481, n° 56. — 2° 6 sermons prêchés à Paris, le troisième dimanche après la saint Denis, le jour de saint Nicolas et le jour de saint Jean l'Évangéliste (1282), le 5e dimanche après l'Epiphanie, le dimanche de la Sexagésime et le dimanche de la Mi-Carême (1283). Ms. lat. 14947, n°s 3, 22, 30, 48, 51, 68. — P. 226, 328.

ETIENNE de Bourbon ou de Belleville, dominicain, † 1261. — *Tractatus de diversis materiis prædicabilibus, ordinatis in septem partes secundum septem dona Spiritûs sancti*. Source historique importante. Mss. lat. 3706 (XIVe), f°s 121-173 ; 15953, f°s, 188-200 ; 15970 ; 16515, f°s 1-66 ; 16516, f°s 3-142 ; nouv. acq. lat. 228 ; Epinal 75 (XIVe) ; Saint-Omer 294 (XIVe) ; Tours 467. D'autres exemplaires avaient été vus par Echard en différentes bibliothèques de France et de l'étranger. Le ms. lat. 15970 contient seul l'ouvrage entier ; les autres ne renferment que des fragments ou des résumés, rédigés sous différents titres et par des mains étrangères. Edit. en partie par Lecoy de la Marche dans la collection de la Société de l'Histoire de France, Paris, Renouard, 1877, in-8°. Fragments dans Echard, *op. cit.*, I, 185 et ss. — P. 35, 39, 43, 77, 113, 281, 300, 382, 426, 478 et *passim*.

* ETIENNE *de Cabelonia* (frère), vers 1270. — Sermons contenus dans un ms. d'Angers (lat. 241).

ÉTIENNE du Castel ou *de Castro* (frère), 1273. — 1° *Sermo in Campellis* (*Parisius*), *in festo SS. Simonis et Judæ* (1273). Ms. lat. 16481, n° 207. — 2° Fragment de sermon sur la miséricorde, rapporté par Pierre de Limoges dans ses *Distinctions*, au mot *Misericordia*. Ms. lat. 16482.

ETIENNE de Cudot, chanoine de Paris, archidiacre d'Auxerre, curé

de Vermenton, vers 1230. — Sermon prononcé à Saint-Jacques de Paris, en 1230, le dimanche avant la Saint-Denis. Ms. nouv. acq. lat. 338, f° 16 v° (douteux). — Etienne de Bourbon, qui connaissait ce personnage, décrit ses prédications (ms. lat. 15970, f° 350). — P. 24, 77, 356, 448.

Étienne de Langton, cardinal, archevêque de Cantorbéry, † 1228. — Sermons *de tempore*, *de sanctis*, etc. Mss. lat. 14859, f° 209 et *passim*; Ste-Gen. D L 27²; Troyes 862, 1100, 1227, 1367. L'authenticité des sermons du ms. 1227 de Troyes est douteuse; celle de l'homélie sur la chanson *Bele Aliz matin leva*, qui a été attribuée à Étienne (ms. lat. 16497), l'est plus encore. (V. la table des anonymes, ms. lat. 15965). — P. 89, 197, 293, 314 et *passim*.

Étienne, chanoine régulier du Mont-Saint-Éloi, vers 1270. — 1° Homélie sur saint Nicolas, mêlée aux œuvres de plusieurs sermonnaires prêchant à cette époque. Ms. Troyes 1788 (xiv). — 2° Sermons divers. Ms. 237 du collège Merton, à Oxford. — P. 178.

* Étienne de Reims, doyen du chapitre de Paris, † vers 1221. — *Sermones ad prælatos, sacerdotes et alios*. Mss. lat. 16505, f° 190, (fragment); Cambrai 492. Ce dernier ms. donne la date de 1292, qui n'est probablement que celle de la copie. — P. 78.

Étienne, abbé de Sainte-Geneviève, puis évêque de Tournai, † 1203. — *Sermones de tempore, de sanctis, in synodo*, etc. Mss. lat. 14592, 14652 (f° 262), 14935, 15010 (f° 335); Ars. 600; Ste-Gen. D L 27, et C C L 30 (xvii); Troyes 1397 (n° 7). Éd. Paris (Molinet), 1679, in-8°; *Bibl. Max. Patrum*, XXIV, 1144 (1 sermon). — P. 50.

Étienne de Salagnac, prieur des dominicains de Limoges, † 1290; vanté pour ses prédications par plusieurs contemporains, notamment par Bernard Gui. V. Échard, I, 416. — P. 301.

Étienne Tempier, évêque de Paris, † 1279. — 2 sermons *de tempore* et un troisième en synode, prêchés à Paris en 1273; le dernier est plein d'intérêt. Ms. lat. 16481, n°s 58, 91, 128. Fragment du n° 128 éd. dans Échard, I, 269. — P. 73, 278, 305, 431.

Eudes *de Bueriis*, franciscain, 1282. — 2 sermons prêchés à Paris, le jour de S. Clément (1282) et la veille du dimanche des Rameaux (1283). Ms. lat. 14947, n°s 15, 71.

Eudes de Châteauroux, cardinal, évêque de Tusculum, † 1273. — 1° Sermons *de tempore*, *de sanctis*, etc., mêlés à ceux de plusieurs contemporains, et prêchés la plupart à Paris, pendant que l'auteur était chancelier de Notre-Dame (1238-1244). Mss. lat. 15947, 15948 15951, 15954, 15955, 15956, 15959, 15964, 16471, 16488, 16507; Maz. 356 (xiv); Troyes 271 (xiv); Cambrai 519? — 2° 27 sermons prêchés à Paris en 1230 et 1231, pour différentes fêtes. Ms. nouv. acq. lat. 338,

Sermon sur la Crainte de Dieu, suivi de sermons anonymes qui sont peut-être du même orateur (M. l'abbé Bourgain les lui attribue sans hésiter, dans la *Chaire française au* XIIe *siècle*, p. 53).

* GÉRARD, abbé cistercien, vers 1220. Césaire d'Heisterbach cite un trait curieux emprunté à un de ses sermons (*Dial. de Mirac.*, IV, 36). — P. 214.

GÉRARD Frachet, dominicain, historien de son ordre, † 1271, appelé par Bernard Gui *prædicator facundus et fœcundus* (Echard, I, 259). — P. 301.

GÉRARD de Liège, dominicain, 1270. — *Sermones* 78 *de tempore et sanctis*. Rédaction mêlée de latin et de français. Mss. lat. 14956 (XIV), 16483. — P. 125, 255.

GÉRARD de Reims (frère), probablement dominicain, vers 1250. — Sermons divers, mélangés avec ceux de plusieurs contemporains. Mss. lat. 15959, 15964, 16471 ; Angers, lat. 241. — P. 83.

GÉRARD de Reims (maître), dit Bruine, chantre de l'église de Paris, 1272, 1282. — 1° 10 sermons *de tempore*, prêchés à Paris en 1272 et 1273. Ms. lat. 16481, n°s 15, 23, 29, 37, 134, 147, 155, 161, 170, 210. — 2° 29 homélies ou collations sur différents sujets, recueillies par Pierre de Limoges dans ses *Distinctions*, aux mots *Calix*, *Cœlum*, *Dentes*, *Diabolus*, *Ecclesia*, *Eucharistia*, *Humilitas*, *Judicium*, *Karitas*, *Misericordia*, *Matrimonium*, *Oleum*, *Mors* (douteux), *Passio*, *Peccator*, *Peccatum*, *Plenitudo*, *Sacrificium*, *Temporales*, *Vinea*. — 3° 4 homélies prêchées à Paris, le 2e dimanche après la Toussaint (1281), le dimanche de la Quinquagésime, le jour des Rameaux et la veille de l'Ascension (1282). Ms. lat. 14947, n°s 94, 124, 137, 163. — 4° 8 sermons sur la sainte Vierge et sur plusieurs fêtes. Ms. lat. 3557, f° 262 (prêché vers 1285); 14923 ; 14955, n°s 6, 7; 15955; 15956, n° 83 (douteux); Ars. 581 [1], f° 4. — P. 83, 267, 305, 321.

GÉRARD de Saint-Denis, vers 1300. — 1 sermon sur l'Épiphanie. Ms. lat. 14799, f° 151. (V. *Hist. litt.*, XXVII, 428.)

GERVAIS de Chicester, abbé de Prémontré, puis évêque de Séez, † 1227 ; fut chargé par le pape de prêcher la croisade (Bâle, II, 96). Des homélies lui sont attribuées par Hugo (*Sacr. ant. monum.*, I, 18, 19).

GILLES Bon-Clerc, franciscain, 1282. — 2 sermons prêchés à Paris, le jour des Morts (1282) et le 3e samedi de Carême (1283). Ms. lat. 14947, n°s 7, 61.

GILLES, abbé de Bonnefontaine, 1280. — Sermon ou collation. Ms. Troyes 1249.

GILLES de Liège ou d'Orp, dominicain, 1272. — 1° 8 sermons *de tem-*

pore, prêchés à Paris en 1272 et 1273. Ms. lat. 16481, nos 4, 26, 54, 62, 66, 102, 141, 203. — 2° Panégyrique de S. Marc, rapporté dans les *Distinctions* de Pierre de Limoges, au mot *Mons*. Ms. lat. 16482. — P. 128, 318, 487.

* Gilles Lombard (frère), vers 1270. — Sermons contenus dans un ms. d'Angers (lat. 241).

Gilles d'Orléans, dominicain, 1272. — 1° 23 sermons sur différentes fêtes, prêchés à Paris en 1272 et 1283, fort goûtés par Pierre de Limoges, et rédigés en langue hybride. Ms. lat. 16461, nos 2, 10, 11, 19, 22, 34, 55, 68, 74, 79, 84, 96, 103, 105, 114, 115, 116, 124 148, 149, 150, 166, 167. — 2° 4 *conceptus* ou fragments de sermons, rapportés dans les *Distinctions* de Pierre de Limoges, aux mots *Innocentia*, *Patientia*, *Pœnitentia*, *Sapientia*. Ms. lat. 16482. — P. 127, 250, 277, 305, 377, 439, 445.

Gilles de Provins, franciscain, vers 1273. — *Sermo ad S. Paulum* (*Parisius*), *de Eucharistiâ*, recueilli par Pierre de Limoges dans ses *Distinctions*, au mot *Eucharistia*. Ms. lat. 16482.

* Gilles, religieux de l'ordre de Saint-Augustin, vers 1270. — Sermon transcrit dans un ms. d'Angers (lat. 241).

Gilles, chanoine régulier du Val-des-Écoliers, 1273. — 1° 2 sermons prêchés à Paris le dimanche des Rameaux et le jour de Pâques (1273). Ms. lat. 16381, nos 108, 117. — 2° *Sermo ad S. Bernardum* (*Parisius*), *in die Veneris sancti*, inséré dans les *Distinctions* de Pierre de Limoges, au mot *Karitas*. Ms. lat. 16482. — 3° Sermons divers. Mss. 237 du collège Merton, à Oxford, et 241 d'Angers. — P. 177.

Girard ou Guiard, abbé de Trois-Fontaines, 1217 (peut-être le même que Gérard, abbé cistercien, mentionné ci-dessus). — Sermon ou collation. Ms. Troyes 1249. (V. *Hist. litt.*, XXVI, 400).

Godefroi des Fontaines, chanoine de Liège, chancelier de Paris † 1290. — Homélie prêchée à Paris le 2e dimanche après l'Épiphanie (1282); l'auteur est appelé seulement *Godefridus Leodiensis*. Ms. lat. 14947, n° 118. — P. 28, 194.

Gosoin ou Gossuin, franciscain, 1272. — 2 sermons sur l'Avent et l'Épiphanie, prêchés chez les Béguines et aux Champeaux, à Paris, en 1272 et 1273. Ms. lat. 16481, nos 30, 57.

Gr. (?), franciscain, ministre de l'ordre, 1231. — 2 sermons prêchés à Paris en 1231, le jeudi et le samedi saints. Ms. nouv. acq. lat. 338, fos 148 v°, 159.

Grégoire de Bourgogne, prieur du Val-des-Écoliers, régent en théologie, † 1291. — Sermon pour la fête de la Chaire de saint Pierre, prêché à Paris en 1283. Ms. lat. 14947, n° 52. — P. 177.

Guibert de Tournai, franciscain, † 1270. — 1° *Sermones de tempore*. Mss. lat. 15941, 17511; Troyes 775, 823, 1778; Lisbonne L 5, 18 (xiv). Éd. Paris, 1518, in-8°. — 2° *Sermones de sanctis*. Mss. lat. 3285 (xiv), 3539 (xv), 15933, 15942, 16478 (xiv); Troyes 775, 823, 1778; Lisbonne L 5, 18 (xiv). Éd. Paris, 1518, in-8°. — 3° *Sermones de statibus hominum variis*. Mss. lat. 9606 (xiv), 14943 (xiv), 15941, 15943 (xiv), 15953, 16479 (xiv), 16480; S. Omer 315 (xiv); Troyes 1504 (xiv). Édd. Louvain (Jean de Westphalie), 1473; Paris, 1513, in-8°. Outre ces trois recueils, très répandus autrefois, des séries de sermons sur le nom de Jésus, l'Oraison dominicale, la Salutation angélique, le Carême, se conservaient, sous le nom de Guibert, à Cologne, Tournai et autres lieux; la première paraît se retrouver dans le ms. lat. 17511 (f°s 162 et ss.), mais non sous la forme oratoire. V. Wadding, I, 100; II, 308. — P. 149, 207, 228, 267, 276, 297, 322, 325.

* Guillaume, lecteur franciscain, vers 1260. — 3 sermons sur l'Ascension, S. Jacques et S. Pierre (l'identité de l'auteur est douteuse). Ms. lat. 15956, n°s 90, 101, 103.

* Guillaume l'Anglais (frère), peut-être le même que Guillaume Hodon, vers 1280. — 1 sermon transcrit dans un ms. d'Angers (lat. 241).

Guillaume d'Auvergne, évêque de Paris, † 1249. — 1° Sermons *de tempore, de sanctis*, sur les Morts, en synode, etc., au nombre de 530 environ, mêlés à ceux de Guiard de Laon, d'Eudes de Châteauroux et de divers contemporains. (V. leur indication détaillée dans *Guillaume d'Auvergne, évêque de Paris*, par M. Noël Valois, p. 183-186). Mss. lat. 15951, 15952, 15953, 15954, 15955, 15959, 15964, 16471, 16488, 16507; Arras 203. — 2° Sermon isolé, prêché à Paris en 1230, la veille de la Toussaint. Ms. nouv. acq. lat. 338, f° 30 v°. — 3° *De faciebus mundi*, recueil de comparaisons pour l'usage des prédicateurs. Ms. Oxford, Bodléienne 281 et Merton 136. — Echard (I, 136) a revendiqué avec raison pour le dominicain Guillaume Perraud les 300 sermons attribués autrefois à Guillaume d'Auvergne et imprimés sous son nom à Orléans, en 1674 (*Opera omnia*, 2 vol. in-f°, tome II). — P. 20, 66, 129, 274, 437 et *passim*.

Guillaume d'Auxerre, dominicain, 1273. — 3 sermons sur la Circoncision et l'Épiphanie, prêchés à Paris en 1273. Ms. lat. 16481, n°s 50, 59, 60. — P. 211.

Guillaume de Bois-Landon, franciscain, 1273. — 1° *Sermo ad Beginas (Parisius), dominicâ 16 post Pentecosten* (1273). Ms. lat. 16481, n° 190. — 2° *Sermo ad Beginas (Parisius)*, recueilli par Pierre de Limoges dans ses *Distinctions*, au mot *Loqui*. Ms. lat. 16482.

Guillaume, diacre de l'église de Bourges, † vers 1210. — *Sermo de*

de S. André, prêché à l'abbaye de Saint-Antoine, à Paris, en 1272. Ms. lat. 16481, n° 28.

GUILLAUME Scot, dominicain, maître en théologie, 1281. — 2 sermons, pour Noël et le 23e dimanche après la Trinité, prêchés à Paris en 1281. Ms. lat. 14947, n°s 96, 106.

GUILLAUME Schirwood ou du Mont, chancelier de Lincoln, † 1249 ; avait étudié et séjourné à Paris ; ses sermons se conservaient dans plusieurs bibliothèques de la Grande-Bretagne. V. Oudin, *Comment. de script. eccl.*, III, 117.

GUILLAUME de Tonnens, dominicain, † 1299 ; vanté pour son éloquence par Bernard Gui. V. Echard, I, 463.

GUILLAUME de Tournai, dominicain, docteur en théologie, † 1293. — *Sermo in octavâ Paschæ* (1273), *ad S. Antonium* (*Parisius*). Ms. lat. 16481, n° 120. On conservait à Louvain d'autres sermons *de tempore* du même orateur. Echard (I, 350) lui attribue un traité *De modo docendi pueros*, renfermant des modèles de sermons pour les enfants. — P. 208, 465.

* GUILLAUME de Vaglon (maître), vers 1270. — Sermon contenu dans un ms. d'Italie avec ceux de S. Bonaventure. (V. da Fanna, *op. cit.*, p. 96.)

* GUILLAUME *de Vici* (frère), 12**. — *Sermones* 2 *Parisius prædicati* dans une collection de morceaux analogues. Ms. Troyes 951 (XIV).

GUILLAUME de Werd, dominicain, vers 1300. — Sermons sur les épîtres et les évangiles, recueillis d'après le cardinal Hugues, Albert le Grand, Thomas d'Aquin et Nicolas de Gorran. Ms. 167 du collège Marie-Madeleine, à Oxford.

* HAIMERIC *de Vari*, chancelier de Paris de 1249 à 1266. — Série des sermons *de tempore et sanctis*, transcrite à la suite de celle de Jean d'Abbeville ; Haimeric n'en est que l'auteur probable. Ms. lat. 2516A, f° 42. — P. 191, 249, 452.

HAYMON de Feversham, franciscain du couvent de Paris, docteur en théologie, † 1244. — *Sermones per annum*, à lui attribués par Wadding (I, 111).

HÉLIE de Gimel, préchantre de Limoges, 1208. — *Sermones in honorem S. Guillelmi Bituricensis et SS. Justi et Vincentii*, à lui attribués par Delespine (Notes sur l'ouvrage de Jean Collin : *Lemovici multipl. erud. illustres*). V. *Hist. litt.*, XVIII, 393.

HENRI de Cologne ou le Teutonique (*junior*), dominicain, † vers 1230. Jourdain de Saxe atteste le succès de ses prédications au clergé de Paris. V. Échard, I, 93, 94. — P. 112, 115.

HENRI de Gand, docteur en théologie, archidiacre de Tournai, † 1293. — 1° Homélie pour la fête de sainte Catherine, prêchée à Paris en 1282. Ms. lat. 14947, n° 17. — 2° *Sermo in synodo, feriâ 2 post*

Misericordiam Domini, prêché en 1287. Ms. St-Omer 259 (xv). D'autres sermons du même se conservaient jadis à Gand.

Henri de Provins, dominicain, 1272. — 5 sermons sur des fêtes et des saints, prêchés à Paris en 1272 et 1273. Ms. lat. 16481, nos 31, 36, 61, 67, 78. — P. 429, 440, 488.

Henri, abbé de Signi, vers 1279. — Sermon ou collation. Ms. Troyes 1249.

Henri le Teutonique (*senior*), dominicain, docteur en théologie, † 1254. — Homélie sur le texte *Induite vos sicut electi Dei* parmi des sermons de prédicateurs contemporains. Ms. lat. 15959. — Échard avait vu d'autres compositions du même dans plusieurs mss. (Éch., I, 148). — P. 112, 328.

Hervé de Gif, dominicain, 1273. — 3 sermons *de tempore*, prêchés à Paris en 1273. Ms. lat. 16481, nos 65, 82, 143.

Hubert, docteur de Sorbonne, 1272. — 3 sermons sur Noël, S. Jean l'évangéliste et la Toussaint, prêchés à Paris en 1272 et 1273. Ms. lat. 16481, nos 42, 49, 206. — P. 306.

Hugues Aicelin de Biliom, cardinal dominicain, 1230-1298. — 1° 2 sermons prêchés à Paris en 1283, le 3e dimanche après l'Épiphanie et le 2e dimanche après Pâques. Ms. lat. 14947, nos 41, 84. — 2° 2 sermons sur le Bon Pasteur. Ms. lat. 16482, f° 318. — P. 125.

Hugues de Digne, cordelier, 1254. — Joinville rapporte un de ses sermons à la cour de saint Louis; Salimbène de Parme fait aussi l'éloge de son éloquence. V. Wadding, II, 360. — P. 146, 206, 362, 378.

Hugues de l'Escaille, cistercien, abbé de Cambron, † 1288. — 1 sermon ou collation. Ms. Troyes 1249. (V. *Hist. litt.*, XXVI, 451.)

Hugues de Saint-Cher, dominicain, cardinal de Sainte-Sabine, † 1263. — 1° Sermons sur les épîtres et les évangiles, divisés en trois livres et n'offrant que peu d'intérêt. Mss. lat. 15946, 16473, 16503. Éd. Zwoll, 1479, in-4°. — 2° Instructions aux prédicateurs (authenticité douteuse; c'est peut-être le *Seminarium prædicationis* attribué à cet auteur par Échard, I, 201). Ms. lat. 16515, n° 4. — 3° 4 sermons dans une série *de tempore* (douteux). Ms. nouv. acq. lat. 1470, fos 143, 143 v°, 144 v°, 146 v°. — P. 38, 124, 273, 288.

Hugues de Strasbourg, dominicain, † vers 1300. — Sermons divers, à lui attribués par Fabricius et par Échard (I, 470).

* Humbert, abbé de Prully, † 1298. — *Ars prædicandi;* opuscule ne renfermant que quatre chapitres. Ms. Troyes 1922 (xiv). — P. 288.

Humbert de Romans, 5e général des dominicains, † 1277. — 1° sermons conservés en Italie. (V. da Fanna, *op. cit.*, p. 98, 99.) — 2° *De eruditione prædicatorum;* recueil important, contenant des modèles de

sermons pour toutes les circonstances et tous les genres d'auditoires. Ms. Reims 458. Édd. Barcelone, 1607, in-4°; Lyon 1677, in-f° (*Max. Bibl. Patrum*, t. XXV). — Echard (I, 141) cite du même auteur un ouvrage qui paraît perdu, intitulé *Liber de prædicatione crucis*. — P. 33, 34, 39, 131, 207, 221, 222, 314, 394, 429 et *passim*.

HUMILIS (frère), vers 1260. — (Ce nom n'est peut-être qu'un adjectif.) — *Sermo in festo S. Clementis, ad S. Gervasium* (*Parisius*), rapporté par Pierre de Limoges dans ses *Distinctions*, au mot *Marc*. Ms. lat. 16482.

JACQUES l'Anglais, cistercien, 1270. — Sermons sur les évangiles, à lui attribués par Fabricius (IV, 4).

JACQUES d'Arras, abbé du Mont-Saint-Martin, † 1225. — *Sermones ad populum*, indiqués par Le Paige, *Bibl. Præmonstr.*, p. 306. (V. *Gall. Christ.* III, 195.)

* JACQUES de Furne, abbé de Saint-Bertin de 1230 à 1238. — 127 sermons *de tempore et sanctis*. Le premier seul porte son nom; mais le reste paraît être du même auteur. Ms. St-Omer 175.

JACQUES de Provins, franciscain, 1273. — 1° Sermon prêché à Paris le 16e dimanche après la Pentecôte (1273). Ms. lat. 16481, n° 191. — 2° 6 fragments de sermons, rapportés dans les *Distinctions* de Pierre de Limoges, aux mots *Angelus*, *Conversio*, *Eucharistia*, *Karitas*, *Mulier*, *Peccatum*. Un d'eux est pour la fête de sainte Elisabeth de Hongrie, canonisée en 1235. Ms. lat. 16482. — P. 487.

JACQUES de Vitry, patriarche de Jérusalem, historien et prédicateur, fameux de son temps dans toute la France, † 1240. — 1° Sermons pour les dimanches et les fêtes des saints, roulant sur les introïts, les épîtres et les évangiles. Ms. lat. nouv. acq. 1537 (série dominicale). Autres mss. à Douai, Bruxelles, Liège. Ed. Anvers (Dubois), 1575, in-f°. — 2° *Sermones vulgares* (*ad omnes status*); recueil de modèles plein d'intérêt, renfermant une quantité d'exemples, d'anecdotes, de traits de mœurs, etc. Mss. lat. 2012, f° 165; 3283, f° 181 (XIVe); 3284 (XIVe); 15972; 16515; 17509; 18134; Ars. 581 t, f° 174; Ste-Gen. D L 26; Troyes 1750. L'ouvrage n'est complet que dans le dernier ms. du fonds latin et dans celui de Sainte-Geneviève; les autres ne contiennent que des extraits. — 3° *Sermones communes*, dans quelques-uns des recueils qui précèdent et dans deux mss. de Liège et de Bruxelles. — P. 20, 32, 37, 44, 53, 208, 214, 251, 265, 272, 278, 299, 316, 331, 350, 419, 436, 442, et *passim*.

JEAN l'Agneau (*Agni* ou *Agnelli*), dominicain, † 1296. — *Sermo in die Natalis Domini, post prandium*, prêché à Paris en 1272. Ms. lat. 16481, n° 41.

lat. 15034, f° 127. — 3° Sermons divers. Ms. de la bibl. de Charleville. —P. 150.

JEAN de Gomerville (frère), 1260. — *Sermo in domo Dei* (*Parisius*), roulant sur le péché, et recueilli par Pierre de Limoges dans ses *Distinctions*, au mot *Peccatum*. Ms. lat. 16482.

JEAN Halgrin d'Abbeville, archevêque de Besançon, puis cardinal, † 1237. 1° *Summa sermonum de tempore et sanctis;* sermons qui jouirent d'une grande vogue, malgré leur médiocrité; divisés en explications littérales et en explications morales. Mss. lat. 2514, 2515, 2516 a, 2517, 2518, 2518 a, 2518 b, 2518 c, 2909, 2910, 2911, 3557, 3733 (ces 13 mss. sont du XIVe siècle ou de la fin du XIIIe); 10696, 12427, 12613, 13580, 14859, 14939, 15935, 15936, 15937, 16464, 16466, 17510; Ars. 602, 617; Maz. 150, 949, 960; Ste-Gen. D L 25; Épinal 48 (XIV), 56 (XIV); Laon 182 (XIV), 286 310; Troyes 876, 1173, 1237, Arras, sans n° (XIV); id. (XV); Avignon, sans n°; Cambrai 543; Douai, sans n°. — 2° *Sermones in Psalterium*. Mss. lat. 2519 (XIV); nouv. acq. lat. 1371. Maz. 959; Troyes 1387, 1993 (XIV). — P. 20, 60, 189, 275, 322 et *passim*.

JEAN de Liége, dominicain, 1273. — 2 sermons prêchés à Paris, le dimanche des Rameaux et le dimanche dans l'octave de l'Assomption (1273). Ms. lat. 16481, n°s 107, 175. — P. 441.

JEAN de Limoges (frère), vers 1260. — Sermon sur les SS. Jacques et Philippe. Ms. lat 15956, n° 87.

* JEAN de Lirot, vers 1200; vanté pour ses prédications par Jacques de Vitry (*Hist.*, liv. II, ch. 8). — P. 76.

JEAN de Meth (de Metz?), franciscain, 1273. — Sermon sur la conversion de S. Paul, prêché en 1273 aux Champeaux, à Paris. Ms. lat. 16481, n° 69.

JEAN de Monci ou de Moussi (frère), vers 1300. — 6 sermons. Ms. lat. 14562. (V. *Hist. litt.*, XXVII, 394.)

JEAN de Montlhéry, dominicain, 1272. — 1° 2 sermons sur la Toussaint et l'Avent, prêchés en 1272 à Paris. Ms. lat. 16481, n°s 3, 35. — 2° Sermon du 3e dimanche après Pâques et collation du même jour, paraissant écrits de la main de l'auteur, ainsi que le reste du volume. Ms. lat. 14955, n° 75. — 3° Sermon sur la Miséricorde divine, rapporté par Pierre de Limoges dans ses *Distinctions*, au mot *Misericordia*. Ms. lat. 16482. — 4° Sermons divers. Ms. 237 du collége Merton, à Oxford. — P. 39, 309, 463.

JEAN du Mans, franciscain, 1272. — 3 sermons sur les Morts, S. Martin et S. Denis, prêchés à Paris en 1272 et 1273. Ms. lat. 16481, n°s 8, 18, 200.

JEAN des Monts ou de Mons, franciscain, confesseur de S. Louis.

Passion ; le premier est qualifié du *valdè bonus*. Ms. lat. 3557, fos 155, 171. — P. 178.

* **Léger** (frère) ou *Leodegarius* (peut-être le même que le frère Liger), vers 1270. — 1 sermon dans le ms. 241 d'Angers.

Lévêque, de Paris (*Fr. Episcopus, Parisiensis*), dominicain, qui semble désigné par un surnom, 1273. — 2 sermons prêchés à Paris, le dimanche de la Quinquagésime et le jour de S. Denis (1273). Ms. lat. 16481, nos 83, 201.

Liger (frère), vers 1260. — 2 sermons sur l'Annonciation et sur l'Exaltation de la sainte Croix, recueillis avec ceux des meilleurs prédicateurs de l'époque. Ms. lat. 15956, nos 80, 112.

* **Martin** Lombard, franciscain, 1230. — Sermon prêché à Paris, à la Saint-Etienne de cette année. Ms. nouv. acq. lat. 338, fo 74.

* **Mathieu**, premier prieur des dominicains de Paris, 1221. — Un de ses sermons est cité par Etienne de Bourbon (ms. lat. 15970, fos 140, 347). — P. 111, 115.

* **Mathieu** Lombard (frère), vers 1270. — 2 sermons transcrits dans un ms. d'Angers (lat. 241).

Mathieu de Saint-François, probablement franciscain, 12**. — 2 sermons, sur S. Mathieu et pour le commencement du Carême. Mss. lat. 10698, fo 86 ; 15953, fo 305. (V. *Hist. litt.*, XXVI, 397.)

Maurice l'Anglais, dominicain, † vers 1300. — *Distinctiones ad prædicatores utiles* ; répertoire contenant l'interprétation de 1111 expressions de l'Ecriture sainte. Mss. lat. 3270 (xiv), 3271 (xiv) ; Troyes 510 (xiv), 1703 ; Alcobaza 134, 135. Ed. Venise (Bartolocci), 1603, in-fo. Pierre de Limoges donne à la suite de ses *Distinctions* (ms. lat. 16482) plusieurs fragments d'un orateur qu'il désigne seulement par l'abréviation *Maur.*, et qui doit être celui-ci. — P. 332.

Maurice de Sully, évêque de Paris, † 1196.

1o *Expositio evangeliorum* ou *Sermones de singulis dominicis diebus et de festivitatibus per totum anni circulum* ; manuel précédé d'un discours aux prêtres (*Sermo ad presbyteros, Sacerdotalis excitatio*) et d'une explication du *Credo* et du *Pater*. Mss. lat. 2949 (bel exemplaire, peut-être contemporain de Maurice) ; 13574 (fin du xiie siècle ou commencement du xiiie) ; 14937 ; 16463 (dans ces deux derniers, les prolégomènes sont différents) ; Maz. 958.

2o *Exposition des Evangiles de tout l'an*, ou *Sermones Mauricii... in gallico idiomate* ; versions ou plutôt imitations des précédents, offrant un intérêt philologique de premier ordre et des différences assez considérables, surtout au commencement et à la fin. En raison de l'importance philologique de ce recueil et de son au-

cienne célébrité, nous donnons ici l'indication détaillée des seize manuscrits actuellement connus, en profitant des renseignements nouveaux fournis par M. P. Meyer qui, dans son étude critique (*Romania*, V, 466 et suiv.), répartit ces divers exemplaires en deux familles, la première comprenant les nos I, II, III, V, VI, VII, VIII, IX, XII, la seconde les nos X, XI, XIII, XIV, XV.

I. *Ms. fr.* 187. Écrit au XIVe siècle, par Laurent de la Roche, prêtre de Saint-Jacques, et orné de miniatures; recueilli par Louis XII en Italie; décrit dans les *Manuscrits français* de P. Paris (I, 97), dans le *Catalogue des manuscrits français* de la Bibl. nat., et dans *Barlaam und Josaphat* (Stuttgart, 1864, p. 346). Mauvaise version, abrégée. Dialecte franco-italien, au moins dans les rubriques. A la suite des sermons de Maurice viennent des homélies anonymes, très courtes, sur différents saints, et quelques opuscules étrangers à la prédication.

II. *Ms. fr.* 13314. Écrit dans les premières années du XIIIe siècle Bon texte. Dialecte de l'Ile-de-France, mêlé de latin dans le discours aux prêtres. La série des dominicales est terminée par 12 homélies sur des fêtes particulières ou des saints.

III. Ms. fr. 13315. Écrit au XIIIe siècle; provenant de Monteil et de l'abbaye de Marmoutier. Bon texte, mais recueil hétérogène et incomplet, où les morceaux tirés de Maurice de Sully n'occupent que les fos 13-103. Même dialecte que le précédent.

IV. *Ms. fr.* 13317. Écrit au XIIIe siècle. Dialecte à peu près identique. Plusieurs feuillets manquent, et la série des dimanches commence à l'Avent, au lieu de la Circoncision.

V. *Ms. fr.* 24838. Écrit au temps de Philippe le Bel, et dans le même idiome; provenant de Saint-Victor. Version remaniée. A partir du *Sermo ad populum*, les homélies sont empruntées à une source différente.

VI. *Arsenal, Théol. fr.* 65. Écrit dans la seconde moitié du XIIIe siècle et probablement à Senlis. Dialecte picard. Texte médiocre. Le dernier sermon avant l'*explicit* ne se trouve pas dans les autres exemplaires, et il est suivi de nouvelles homélies, courtes et anonymes, sur plusieurs saints de France.

VII. *Sainte-Geneviève*, DL 21. Écrit au temps de saint Louis, sauf les derniers feuillets, qui sont du XIVe siècle. Dialecte central. Bonne version. Quelques fêtes de saints suivent la série des dimanches de l'année.

VIII. *Poitiers* 124. Écrit au XIIIe siècle. Dialecte poitevin. Version remaniée, publiée par M. Boucherie (*Le dialecte poitevin au XIIIe siècle*, Paris et Montpellier, 1873, in-8o). Les compositions

authentiques de Maurice, qui s'arrêtent au sermon du dernier dimanche après la Pentecôte, sont suivies d'homélies anonymes sur Noël, sur le ciel et divers autres sujets, dont deux sont reproduites dans le ms. 24838.

IX. *Poitiers* 232. Écrit au XIVe siècle. Dialecte picard. Mauvaise version; recueil hétérogène, commençant par une longue dissertation sur les dix commandements de Dieu et terminé par d'autres morceaux étrangers à l'auteur.

X. *Ms. Renault*. Écrit au XIIIe siècle. Incomplet et à la fin. M. Hippeau en a tiré 7 sermons, publiés dans les Mémoires de l'Académie de Caen (an. 1856) et dans les *Archives des missions scientifiques* (t. V).

XI. *Oxford, Bodléienne, Ashmole* 1280. Écrit vers le milieu du XIIIe siècle. Décrit dans le catalogue de Black (Oxford, 1845, in-4°). Recueil formé de morceaux tout à fait distincts.

XII. *Oxford, Bodléienne, Douce* 270. Écriture très fine, du commencement du XIIIe siècle. Décrit par M. Coxe dans le catalogue de cette bibliothèque. Très bon texte. Le ms. contient, en outre, le *Lucidaire* et la Vie de S. Nicolas, par Vuace.

XIII. *Oxford, Bodléienne, Halton* 67. Fragment des sermons de Maurice, d'une jolie écriture normande, remontant au milieu du XIIIe siècle et ressemblant un peu à celle du ms. précédent. Ce fragment est relié avec plusieurs petits mss. contenant notamment *Turpin* et une partie du *Roman d'Alexandre*.

XIV. *Oxford, Bodléienne, Laud Miscell.* 471. Écrit à la fin du XIIIe siècle. Décrit par M. P. Meyer dans les *Archives des missions* (2e série, t. V). Cinq sermons en anglais et quatre en latin s'y trouvent mêlés à la version française.

XV. *Florence, Laurentienne, Couv. supprimés* 99. Écrit dans la première moitié du XIIIe siècle. Décrit par MM. G. Paris et Bos dans la préface de la *Vie de saint Gille*, publiée par eux pour la Société des anciens textes français. Bonne version.

XVI. *Lambeth, bibliothèque de l'archevêché*, 457. Fragment écrit au XIIIe siècle, mêlé à divers opuscules. Dialecte normand. Ms. décrit dans le catalogue de Todd (Londres, 1812, in-f°).

Plusieurs autres mss. du manuel de Maurice, tant latins que français, étaient conservés jadis par le chapitre de Sens, le collège de Navarre, l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon, les Sulpiciens de Bourges, les chanoines réguliers de Tournai et de Passaw, la bibliothèque Ambrosienne de Milan et le collège de la Trinité de Dublin. V. Lebeuf, *Mém. de l'Acad. des Inscr.*, I, 111; *Hist. litt.* XV, 156; Paulin Paris, *Les manuscrits français*, II, 98; Meyer, *Ro-*

Troyes 1250 (XIV), 1503 (XIV), 1595, 1714 (XIV), 1754 (XIV), 1782 (XIV); Saint-Omer 241 (XIV); Avignon, sans n°; Bruges 251. — P. 134, 135, 332, 334.

*NICOLAS de Hanapes, patriarche de Jérusalem, † 1291. — *Sermones sub evangeliis et epistolis in Quadragesimâ*, à lui attribués par Echard (I, 427), d'après le catalogue de la bibliothèque Saint-Marc de Florence.

* NICOLAS de Marinis ou de Mauris (frère), vers 1270.— 2 sermons figurant dans un ms. d'Angers (lat. 241).

* NICOLAS de Nonancourt, chancelier de Paris, † vers 1290.— Sermon sur l'Avent. Ms. lat. 15952, f° 279. — P. 294.

NICOLAS le Normand (maître), 1281. — Sermon prêché à Paris le 1er dimanche de l'Avent (1281). Ms. lat. 14947, n° 100.

NICOLAS du Pressoir, chanoine de Notre-Dame de Paris, docteur en théologie, † 1302. — *Sermo in festo beati Nicholai*. Ms. lat. 14859, f° 1. Les sermons transcrits à la suite, sans nom d'auteur, ne paraissent pas lui appartenir. — P. 83, 273, 358.

OLIVIER le Breton ou de Tréguier, provincial des dominicains, † 1296. — Sermons et commentaires sur le *Magnificat*, ajoutés par Pignon à la liste de ses œuvres. (V. Echard, I, 448; *Hist. litt.*, XVI, 303.)

OLIVIER, écolâtre de Cologne, puis cardinal, † 1227; devint célèbre en prêchant la croisade albigeoise. (V. D. Bouquet, XVIII, 630-633; Echard, II, 1398.) — P. 52.

* PHILIPPE, dominicain, prieur de Saint-Jacques, 1230-31. — 4 sermons prêchés à Paris en ces deux années, le dimanche avan Noël, le dimanche après la Conversion de S. Paul, le 6e dimanche après la Pentecôte et le dimanche après la Saint-Laurent. Ms nouv. acq. lat. 338, f°s 65, 113 v°, 210, 242.

* PHILIPPE Berruyer (le bienheureux), archevêque de Bourges, † 1260; un des orateurs les plus populaires de son temps. (V. Martène, *Anecd.*, III, 1927; Labbe, *Nov. biblioth. mss. libr.*, II, 112.)— P. 20, 71, 206.

PHILIPPE Escoquart, archidiacre de Paris, 1285. — *Sermo in ordinibus, in primâ dominicâ Quadragesimæ*, dans une collection d'homélies prêchées vers 1285. Ms. lat. 3557, f° 54.

PHILIPPE de Grève, chancelier de Paris. † 1237. — 1° *Sermones per anni circulum*, mélangés la plupart à ceux des prédicateurs contemporains. Ms. lat. 3280, 3281, 3543, 3544, 3545, 12416 (ces six mss. sont du XIVe siècle); 15951, 15955, 15959, 16466, 16467, 16468, 16469, 16470, 16471, 16473 (f° 144); Maz. 354; Troyes 1099, 1100; Séminaire d'Autun 139 b (douteux); Rouen 532.— 2° 336 sermons sur les Psaumes. Mss. lat. 14594; Maz. 666 (XIV); Troyes 953; 1417.

Edd. Paris, 1533, in-8; Brescia, 1600, in-8. — 3° 2 sermons prêchés à Paris en 1231, le Jeudi saint et le jour de Saint-Pierre-aux-Liens. Ms. nouv. acq. lat. 338, f°s 152, 236. — P. 94, 275, 356.

* Pierre (frère), franciscain, vers 1260. — 1° *Sermones de sanctis*. Mss. Troyes 1839, 1996 (xiv). — 2° 5 sermons sur différentes fêtes. Ms. lat. 15971, f°s 113, 149, 187, 191, 197. Ces morceaux émanent peut-être d'orateurs différents et homonymes.

Pierre de Bar (maître), 1230. — Cinq sermons prêchés à Paris en 1230, le dimanche après la Toussaint et la veille de Noël; en 1231, le jour de l'Epiphanie, le dimanche de *Lætare* et le dimanche de *Judica*. Ms. nouv. acq. lat. 338, f°s 36 v°, 70 v°, 95 v°, 141 v°, 145 v°. — Un volume d'homélies, conservé autrefois à Saint-Bénigne de Dijon, est peut-être du même auteur. (V. Montfaucon, II, 1287.)

* Pierre *de Combalia* (maître), vers 1250.—*Sermones ad prædicatores*, mêlés à ceux de plusieurs contemporains (l'auteur, personnage inconnu, est désigné en marge). Ms. lat. 16471.

Pierre de Corbeil, archevêque de Sens, † 1222. — Des sermons lui sont attribués, entre autres écrits, par Oudin (*De script. eccl.*, III, 34).

* Pierre de Dacie (maître), vers 1270. — 1 sermon figurant dans un ms. d'Angers (lat. 241).

Pierre de Lemet, dominicain, 1272. — *Sermo in festo beati Stephani* (1272), *ad Beginas* (*Parisius*). Ms. lat. 16481, n° 44.

* Pierre de Limoges, docteur de Sorbonne, † 1306. — 1° Sermons pour différentes fêtes, insérés parmi ceux de Robert de Sorbon, dans le recueil des homélies prêchées à Paris en 1272-73, dans les *Distinctions* de l'auteur lui-même, notamment au mot *Dives*, et dans une quatrième collection presque entièrement anonyme. Mss. lat. 15971 (autographe), f° 87; 16481, n°s 85, 113; 16482; 16500, n° 151. — 2° *Distinctiones;* collection importante, renfermant des sermons d'un grand nombre d'orateurs, des extraits, des notes, etc., par ordre alphabétique. Ms. lat. 16482 (en partie autographe), f°s 1-234. — P. 33, 36, 81, 84, 85, 102, 105, 227, 248, 255, 299, 328, 332, 486 et *passim*.

Pierre, abbé de Notre-Dame-des-Chasteliers, † 1248. — Sermon ou collation. Ms. Troyes 1249. (V. *Hist. litt.*, XXVI, 400.)

* Pierre de Reims, dominicain, évêque d'Agen, † 1242. — *Sermones de tempore et sanctis*. Mss. lat. 18174; Troyes 249, 303, 973 (xiv). Ce prélat n'avait point d'écrits connus. (V. *Hist. litt.*, XVIII, 556.)

Pierre de Remiremont (frère), vers 1300. — 1° 2 sermons, l'un pour le 3e dimanche après Pâques, l'autre sans titre. Ms. Troyes 1788 (xiv). — 2° Sermons divers. Ms. 237 du collège Merton, à Oxford.

* ROBERT de Courçon, cardinal, légat du pape, 1214; vanté comme prédicateur par Jacques de Vitry. (*Hist.*, liv. II, ch. 8.)

* ROBERT de Culverddebi (frère), vers 1270. — 1 sermon figurant dans le ms. 241 d'Angers.

ROBERT Grosse-Tête, évêque de Lincoln, † 1253. — Sermons sur les devoirs du clergé et divers sujets. Mss. lat. 1727, n° 18 (XIV); Troyes 1077. Éd. dans Brown, *Fasciculus rer. expet.*, Londres, 1690, in-f°, tome II. Trithème cite, comme se conservant en Angleterre, plus de cent sermons mss. du même auteur, qui, du reste, séjourna peu en France. — P. 71, 333, 471.

ROBERT Sainceriaux, 1227. — Oraison funèbre de Louis VIII, en vers français, qu'on a regardée mal à propos comme s'appliquant à S. Louis. Éd. dans Du Cange, *Hist. de S. Louys* (par Joinville), Paris, 1668, in-f°, p. 162. — P. 282.

ROBERT de Sorbon, chapelain du roi, fondateur de la Sorbonne, 1201-1274. — 1° Sermons ou collations sur différentes fêtes, pour le Carême, en synode, aux écoliers, etc.; la plupart ont été prononcés dans les années 1260 et 1261, et recueillis par Pierre de Limoges. Mss. lat. 15971, f°s 68 et suiv.; 16482, f°s 309-312, 318, 331, et dans les *Distinctions*, au mot *Patientia*; 16505, f°s 146, 147, 217 et suivants.; 16530, *in fine*. — 2° *De Conscientiâ*. Mss. lat. 15034, f° 116; 15383; 15954. Édd. dans du Boulay. *Hist. Univ. Paris.*, Paris, 1665, in-f°, tome III, et dans la *Max. Bibl. Patrum*, Lyon, 1677, in-f°, tome XXV. — 3° *De tribus dietis* ou *Iter Paradisi*. Mss. lat. 14883; 15034, f° 72; 16505, f° 160; Troyes 1540. Éd. dans la *Max. Bibl. Patrum*, *ibid*. — 4° *De Conditionibus matrimonii*. Mss. lat. 15034, f° 106; 16505, f° 142. Ces trois derniers opuscules avaient reçu primitivement la forme oratoire; les versions qu'on en possède diffèrent entre elles. — P. 65, 96, 215, 218, 255, 317, 328, 333, 365, 385, 393, 453, 457 et *passim*.

* ROBERT *de Villiaco* (maître), vers 1270. — 1 sermon conservé dans un ms. d'Italie avec ceux de S. Bonaventure. (V. da Fanna, p. 98.)

ROBERT de Wimi, chanoine prémontré de Notre-Dame-de-Cuissi, † vers 1300. — Sermons pour les dimanches et fêtes, les visites de monastères, etc.; peut-être ont-ils été simplement copiés par Robert. Mss. Laon 282, 297. — P. 135, 178, 333, 484.

ROGER, franciscain (peut-être le même que le suivant), vers 1260. — *Sermo in sabbato Paschæ*. Ms. lat. 15956, n° 84.

ROGER Bacon, franciscain 1214-1294. — *Sermonum liber* 1, à lui attribué par Wadding (I, 211), d'après Pitsée; Roger enseigna la théologie à Paris.

ROLAND de Crémone, dominicain, † 1250; prêcha deux ans à Toulouse, contre les hérétiques. (V. Échard, I, 125.)

* THIBAUD (frère), vers 1270. — Sermon transcrit dans un ms. d'Angers (lat. 241).

* THOLOMÉE (*Tholomeus*, pour *Bartholomeus?*), moine, vers 1270. — Sermon conservé dans le même ms. d'Angers.

THOMAS, franciscain, vers 1240. — Sermons sur les anges et sur plusieurs saints, transcrits à la suite de la *Somme* d'Alexandre de Halès. Ms. lat. 16388, f° 150.

THOMAS d'Aquin (saint), le Docteur angélique, dominicain, 1227-1274. 1° *Sermones dominicales* et *Sermones de sanctis*; simples thèmes de sermons, d'une authenticité douteuse. Édd. Paris, 1578, in-8°; Rome, 1570, in-f° (*Opera omnia*, tome XVI); Mayence, 1616, in-8°; Paris, 1660, in-f° (*Opera*, tome XVIII). — 2° *Sermones de venerabili Sacramento altaris*, formant un traité divisé en chapitres. Ed. Paris, 1660, in-f° (*Opera*, *ibid.*). — 3° 2 homélies, sur S. Grégoire et la Nativité, la seconde suivie d'une collation. Ms. lat. 15956, n°s 78, 111, 111 bis. — 4° 2 sermons, avec collations, pour le 1er dimanche après l'Epiphanie et la fête des SS. Pierre et Paul; morceaux offrant, comme les deux précédents, moins de sécheresse que les discours imprimés de S. Thomas. Ms. lat. 15034, f°s 47,132.— 5° *Sermo de Eucharistiâ, in Cœnâ Domini, in consistorio, coràm papa Urbano et cardinalibus.* Ms. Troyes 1551 (XIV). — 6° 3 sermons dans le ms. 241 d'Angers. — 7° 3 sermons prêchés à Paris, à Boulogne et à Milan, dans un ms. d'Italie, cité par da Fauna (*op. cit.* p. 96, 97). — P. 16, 17, 30, 111, 119, 276, 328, 330, 427 et *passim*.

THOMAS de Chartres, dominicain, 1273. — 1° 2 sermons prêchés à Paris le 2e dimanche après Pâques (1273; le premier est peut-être d'un autre orateur (*Fr. Thomas, prædicator*). Ms. lat. 16481, n°s 125, 127. — 2° Sermons divers. Ms. 237 du collège Merton, à Oxford. — P. 396.

THOMAS de Sens, dominicain, 1273. — 1° *Sermo in Septuagesimâ* (1273), *ad. S. Leffredum (Parisius), post prandium.* Ms. lat. 16481, n° 76. — 2° Sermons divers. Ms. 237 du collège Merton, à Oxford.

VINCENT de Beauvais, dominicain, 1264. — 1° Sermons sur l'Oraison dominicale et la Salutation angélique. Mss. lat. 14889 (XIV), 14958. — 2° Panégyrique de la sainte Vierge et de S. Jean. Ms. lat. 7605, f°s 146, 177 (XIV). Ces diverses compositions, qu'on a qualifiées de sermons, sont plutôt des traités. D'autres homélies sont attribuées à Vincent par Oudin (III, 547).

* WEDOIR de Saint-Riquier, dominicain, pénitencier d'Amiens, vers 1244. — Un de ses sermons, prononcé à Abbeville, a été répété en partie par un prédicateur anonyme (mss. de Dom Grenier, vol. CLVIII). — P. 28, 138, 187, 413.

YVES le Breton, dominicain, vers 1225; fut un des premiers membres de son ordre, et prêchait en plusieurs langues. (V. Echard, I, 131.)



SUPPLÉMENT

SERMONS ANONYMES

Fonds français de la Bibliothèque nationale.

Nos

187. Sermons sur S. Pierre, S. Grégoire, S. Benoît et quelques autres saints, faisant suite au texte français de Maurice de Sully et transcrits par Laurent de la Roche, prêtre de Saint-Jacques, au commencement du XIVe siècle ou à la fin du XIIIe. Dialecte franco-italien dans les rubriques (V. P. Pâris, *Les manuscrits français*, II, 98). — P. 48.

423, fo 64. Sermons pour le Carême; textes ou fragments latins développés en français, avec quelques traces d'italien (V. P. Pâris, *ibid.*, IV, 65, 67). Fin du XIIIe siècle. — P. 253.

902. Sermon en vers sur la Charité et le Jugement dernier, n'ayant pas le caractère d'une homélie véritable. — P. 284.

939. 5 sermons sur différents textes, le dernier pour le dimanche des Rameaux; composés en 1277 et joints à la *Somme des vices et des vertus* de Laurent le Français, à qui ils appartiennent peut-être. — P. 137.

1553, fo 504. Sermon en vers, dit le *Chapel à sept fleurs*. — P. 283.

1822, fos 1-45. Sermons *de tempore*, traduits probablement de Jacques de Voragine par Jofroi de Waterford. Dialecte anglo-français. — P. 211, 281.

13315, fo 103. Sermons sur Noël, l'Ascension et diverses fêtes, ajou-

tés à la série de Maurice de Sully, mais différents de ceux qui suivent cette même série dans les autres mss. Il y en a un en latin. Commencement du XIIIe siècle. — P. 48.

13316. Série de sermons relatifs à la Pénitence et paraissant faits pour le Carême par un prédicateur anglo-normand; suivie de cinq homélies latines sur l'Avent, Noël, les Rameaux et Pâques, dont les deux dernières sont presque entièrement de Maurice de Sully. Style vif et animé. Commencement du XIIIe siècle.— P. 182, 207, 310, 344, 349, 355, 364, 484.

19525, f° 45. Sermon en vers sur la vanité des choses humaines; morceau étranger à la chaire, ainsi que les autres sermons rimés analysés avec lui dans l'*Hist. litt.* (XXIII, 251 et suiv.); publié par M. Jubinal, Paris, 1834, in-8°. — P. 283.

24838 (ancien n° 620 du fonds de Saint-Victor). Sermons sur la bête de Babylone, l'Assomption, S. Georges, S. Jacques, etc., joints à l'une des versions françaises du manuel de Maurice de Sully, mais ne pouvant lui être attribués d'une manière certaine. — P. 48 284, 310.

Mss. de Dom Grenier, vol. CLVIII, f° 131. Sermon français, prêché vers 1260 à Notre-Dame-d'Amiens, par un délégué de l'évêque, pour exhorter les fidèles à concourir à l'achèvement de cette église. Dialecte picard, mais non pur. Détails pleins d'intérêts. Il en existe deux copies modernes dans la même collection, l'une jointe à l'original, l'autre isolée au milieu du XIVe volume. — P. 185, 213, 413 et *passim*.

Fonds latin de la Bibliothèque nationale.

1925. *Sermo de monachis; Sermo de beatitudine sanctorum;* à la suite d'un traité d'Arnaud, abbé de Bonneval.

2038. 9 homélies sur l'Avent, Noël et plusieurs saints ; précédées de sermons de S. Augustin et de S. Jean Chrysostome.

2085. *Anonymæ homiliæ duæ;* avec différents livres de S. Augustin.

2346. *Sermo in festo S. Benedicti;* parmi d'autres ouvrages anciens.

2425. *Sermo de charitate;* après les commentaires de Raban-Maur et un livre de P. Radbert.

2463 2 sermons faisant suite à deux autres adressés par S. Césaire à l'abbesse Césarie.

2516 A, f° 42-fin. Série de sermons sur les dimanches et les fêtes de l'année, prononcés à Paris, vers 1230, très probablement par le chancelier Haimeric *de Vari* (Voy. ce nom à la table ci-dessus). — P. 189, 249, 452, 487.

2653. Sermons divers, dont un pour la dédicace d'une église de S. Michel; avec certains écrits des Pères.

2711. *Homilia de patrefamilias qui nuptias filii sui fecit;* parmi des traités de S. Anselme, d'Yves de Chartres, etc.

2737, 2839, 2869, 2869, 2914, 2941, 3002, 3007, 3088, 3301[c]. *Sermones varii;* mêlés aux œuvres de différents Pères ou de théologiens du XII[e] siècle.

3329. Homélie sur le texte : *Vivus est sermo Dei;* à côté de livres de Bède et de S. Augustin.

3352[a], *in fine. Sermo super hæc verba : Ductus est Jesus in desertum;* à la suite d'un traité sur les mystères des nombres, et par le même auteur.

3549. Série de sermons provenant de S. Martial de Limoges; jointe à un livre d'Hugues de Bonneval.

3550. *Sermo de Assumptione beatæ Mariæ virginis;* avec des opuscules de Calixte II, d'Hildebert, etc.

3557, *passim.* Sermons pour les ordinations, en synode, et sur certaines fêtes. Dans cette série, plusieurs morceaux portent le nom de Gérard de Reims, de Laurent le Français ou d'autres personnages qui prêchaient à Paris vers 1285. Quelques orateurs sont désignés plus vaguement : l'évêque de Paris (f[os] 29, 38, 40); un maître de Cluny (f[o] 102); le prieur des Jacobins (f[o] 202); un chanoine augustin (f[o] 223); etc. — P. 86, 138, 178.

3710. *Sermo de Judâ proditore;* probablement de Pierre de Reims, préchantre de Notre-Dame de Paris, dont la *Somme* précède ce fragment.

3730, 3749. *Sermones de tempore et sanctis;* les derniers sont accompagnés du *Pharetra* de S. Bonaventure.

3798. *Sermones duo in natali S. Cypriani;* avec des homélies de S. Augustin.

3890. *Sermo S. Petri ad vincula;* parmi ceux de Bède, de S. Jérôme, etc.

3801. 5 sermons, dont 3 sur les martyrs de la légion Thébaine; avec des homélies antérieures et des vies de saints.

3802, 3803, 3804. Séries de sermons sur les épîtres ou les évangiles, mêlées en partie à des écrits des Pères.

3823-3833. Séries de sermons pour les dimanches et les fêtes; quelques-unes incomplètes et sans ordre, ou tirées des Pères.

10695, 10697, 10698, 11705, 11706, 11707, 11754. Homélies diverses, dont quelques-unes sont jointes à des vies de saints.

12020. *Sermones de Resurrectione;* avec des traités de S. Augustin, de Richard de Saint-Victor, etc.

12200. *Sermones per annum.*

12411, 12412. Sermons pour les dimanches et fêtes, composés par un moine de Marmoutiers, suivant le titre ajouté par un ancien bibliothécaire de Saint-Germain-des-Prés.

12414, 12417, 12418, 12420, 12423, 12424, 12606. Sermons *de tempore*, mêlés en partie à des vies de saints.

13374. *Sermones in præcipuis anni festivitatibus*; suivis des *Questions* d'Orose et des sermons de Jacques de Lausanne, prédicateur du XIVe siècle.

13432. *Sermones de Adventu, de Quadragesimâ et quibusdam festis*; avec des homélies d'Innocent III et une autre attribuée à S. Bernard.

13442. 13575, 13578. Sermons mélangés; les premiers sont joints à des extraits des Pères.

13586. fos 3-164. Sermons *de tempore*, et un *ad virgines*; à la suite de l'homélie unique de Geoffroi de Troyes, et lui appartenant peut-être aussi. P. 314. — *Ibid.*, fos 208-361. Sermons pour plusieurs fêtes, en comprenant quelques-uns de Pierre Comestor, de Maurice de Sully et de Prévostin; transcrits vers le commencement du XIIIe siècle. — P. 49, 88. 280.

13587. 13659, 13768. Séries de sermons *de tempore*; avec des extraits des Pères.

14069. 2 fragments de sermons *ad Hierosolymitas*; mêlés à des énumérations de reliques et précédés de l'itinéraire de S. Clément; peut-être de la fin du XIIe siècle.

Ancien fonds de Saint-Victor, réuni au fonds précédent.

14243. *Homilia in expositione evangelii Paschæ*; précédée des commentaires de Raban-Maur sur S. Mathieu.

14470. Sermons divers, avec une homélie de S. Jean Chrysostome et un traité de Marbode.

14513. *Sermo de laudibus beatæ Mariæ*. Ms. analogue au no 2896 du fonds latin.

14520. *Themata sermonum pro dominicis per annum*; avec les *Fleurs* de Richard de Saint-Victor et d'autres ouvrages (XIIIe-XIVe siècles).

14527. Sermons divers, faisant suite à la *Somme* de Guillaume d'Auxerre.

14589. *Sermones de tempore et sanctis; Sermo de Adventu Domini*; recueil à l'usage des chanoines de Saint-Victor, remontant au moins aux premières années du XIIIe siècle. Plusieurs morceaux portent

des noms d'auteurs de la fin du XIIe siècle: Adam, Achard et Godefroi de Saint-Victor, etc.

14594. *Distinctiones quædam utiles ad prædicandum;* précédées des homélies de Philippe de Grève sur les Psaumes.

14596. Sermons pour les ordinations, les synodes, le Carême, etc.; après les thèmes de Nicolas de Gorran. Ms. daté de 1282 par le copiste. Table au f° 89. — P. 136.

14602, 14775. Sermons *de tempore*. Les derniers sont joints à des livres de S. Jérôme.

14859, f° 3. 4 fragments d'homélies, précédés du sermon de Nicolas du Pressoir, mais d'une écriture différente et ne semblant pas du même auteur. P. 83. — *Ibid.*, f° 172. Sermons sur la Pentecôte, la Trinité, etc., dont deux portent les noms de Raoul *de Retos* et de Béranger (*Notarii*). Fin du XIIIe siècle. P. 151. — *Ibid.*, f° 205. Sermons pour différentes fêtes, dont quelques-uns appartiennent au siècle précédent; l'un d'eux, composé à Montpellier par un abbé de Cîteaux, a été traduit en latin par Alain de Lille. Cette dernière série formait, avant la reliure, un ms. différent. P. 154, 249.

14861, 14883. Sermons divers, joints à des extraits de S. Grégoire et à d'autres écrits plus récents.

14884, *in fine*. 3 sermons pour le Jeudi saint, l'Epiphanie et l'Annonciation (ce dernier incomplet). Fin du XIIIe siècle. L'opuscule *De laudibus urbis Parisiorum*, transcrit à la suite, est d'une écriture un peu postérieure, et porte la date de 1323.

14938. *Sermo de Nativitate beatæ Mariæ;* à la suite de sermons d'Innocent III, d'extraits d'Aristote, etc.

14947. Collection de 170 sermons, prêchés à Paris du 12 octobre 1281 au 3 mai 1283. Beaucoup d'orateurs sont nommés; d'autres sont désignés seulement par l'ordre auquel ils appartenaient. Ce ms. a été analysé dans les *Script. ord. Præd.* (I, 384). — P. 78 et *passim*.

14950, 14953. Sermons *de tempore* et sur S. Victor, dus sans doute à des Victorins.

14955. 83 sermons sur différentes solennités, transcrits par Jean de Montlhéry (Voy. la table ci-dessus); quelques-uns sont de maître Gérard de Reims. — P. 86.

14958. Homélies sur Noël, l'Assomption, etc.; avec l'explication de l'Oraison dominicale par Vincent de Beauvais.

15033, f° 38. *Flores evangeliorum;* courtes homélies sur les évangiles de l'année, remontant au moins au commencement du XIIIe siècle, et peut-être d'origine normande. Elles sont jointes à des opuscules concernant S. Richard et S. Edouard d'Angleterre, et à

un discours ou traité d'Achard, évêque d'Avranches, mort en 1171.

15034, *passim*. Sermons sur des saints, en synode, pour le sacre d'un évêque, etc.; prêchés la plupart à Paris, un à Cambrai; quelques-uns portent les noms d'Albert de Reims, Thomas d'Aquin, etc. — P. 138.

15037, 15129. Sermons divers, mêlés à des traités du XIIe ou du XIIIe siècle.

Ancien fonds de Sorbonne, réuni au même fonds.

15383. *Sermo in dominicâ quâ cantatur : Esto mihi* (dimanche de la Quinquagésime); à la suite de sermons de Nicolas de Biard et de S. Bernard.

15551. 2 homélies pour le Samedi saint et le 2e dimanche après Pâques. Ms. légué par Guillaume de Monci, chanoine de Notre-Dame de Paris, qui est peut-être l'auteur de ces sermons. — P. 79.

15661. Sermon sur la sainte Vierge, avec des traités des Pères et de Guillaume de Saint-Amour.

15660, 15695, 15696, 15934. Sermons divers, mêlés en partie à des œuvres d'Hugues de Saint-Victor, de Bède, etc.

15940. Sermons *de tempore;* parmi ceux de Jean de la Rochelle.

15948. Sermons *de tempore;* parmi ceux d'Eudes de Châteauroux.

15951. Sermons sur saint François et sur certaines fêtes ; mêlés à ceux de Guillaume d'Auvergne, de Philippe de Grève, etc.

15952, *passim*. Sermons sur la sainte Vierge, les saints, l'Avent, le Carême, la Passion, etc. Le premier sur l'Avent (fo 279) est de Nicolas de Nonancour, chancelier de Paris en 1284 ; celui du 22e dimanche après la Trinité (fo 273) fut prêché aux Jacobins.

15953. Discours en synode, pour des ordinations, des visites, etc. Le premier, prononcé à Cambrai par un dominicain, se trouve aussi dans le ms. lat. 15034 (fo 78). Les autres sont mêlés à des sermons de Guillaume d'Auvergne et de Guiard de Laon.

15954. Sermons sur les Apôtres, sur l'obéissance, pour l'anniversaire des papes défunts et pour certaines fêtes; mêlés à ceux de Guillaume d'Auvergne, d'Eudes de Châteauroux, etc. Ce dernier est sans doute l'auteur du sermon pour l'anniversaire des papes, prêché avant 1261. — P. 69.

15955. Recueil de sermons *de tempore*, fait par quelque Sorboniste, et comprenant, avec beaucoup de morceaux anonymes, des homélies de Philippe de Grève, de Guillaume d'Auvergne et d'autres contemporains. — P. 95.

15956, n°s 1-77. 2 séries de sermons, la première sur les évangiles des dimanches, la seconde sur les saints, avec une table en tête. — *Ibid.*, n°86 et suiv. 14 sermons sur différentes fêtes, avec d'autres prêchés à Paris, vers 1250, par saint Thomas, Jean d'Orléans etc. — P. 127.

15957-15964. Sermons *de tempore et sanctis,* mélangés sans ordre à, ceux de plusieurs prédicateurs du milieu du XIIIe siècle, ou joints à des traités de la même époque.

15965. Homélies sur les Psaumes et sur divers sujets. Celui du f° 11, et probablement les autres, sont d'Etienne de Langton (Cf. ms. lat. 14859, f° 248 : *De miseriâ hominis*). Copie de la fin du XIIIe siècle au plus tôt. — P. 90.

15971, f° 3. Choix d'exemples extraits sans doute par Pierre de Limoges de S. Grégoire, de Jacques de Vitry et d'autres auteurs. P. 106. — *Ibid.*, f° 68. Série de sermons recueillis par le même, et prêchés, à l'exception d'un petit nombre, par Robert de Sorbon, en 1260 et 1261. P. 103, 106.

15972, *initio.* Choix de thèmes et d'exemples, compilé d'après les Pères et suivi d'une partie des *Sermones vulgares* de Jacques de Vitry. P. 59. — *Ibid.*, *in fine.* Sermon sur la Résurrection et fragments divers, paraissant être des notes rapportées *de auditu;* quelques-uns de ces morceaux furent débités en 1280, aux Cordeliers de Paris.

16089. *Sermo de SS. Innocentibus;* avec le *Speculum futurorum temporum* composé vers 1220 par Geben d'Everbach, et d'autres ouvrages.

16357. Homélies sur la sainte Vierge ; parmi des écrits de S. Ildefonse, de Pierre Damien, etc.

16471. Recueil hétérogène, dans le même genre que le n° 15955.

16473, f° 116. Série de sermons *de tempore,* entre ceux d'Hugues de Saint-Cher et une autre série anonyme, émanant certainement de Philippe de Grève. — P. 124.

16476. *Sermones de tempore,* attribués à tort, en tête du ms. et sur l'ancien catalogue du fonds de Sorbonne, à un certain Guillaume de Bar. Les notes contemporaines ne fournissent aucun nom, si ce n'est celui du donateur du volume, Godefroi des Fontaines.

16477. Sermons pour différentes fêtes.

16481. Collection, faite par les soins de Pierre de Limoges, de 216 sermons prêchés à Paris, du 1er novembre 1272 au 18 novembre 1273. Presque tous sont intéressants; 31 seulement ne portent pas le nom de l'auteur, et encore donnent-ils souvent l'indication de sa qualité. Echard a analysé ce ms., non sans commettre

quelques omissions (*Script. ord. Præd.*, I, 269). — P. 27, 79, 108 312, *passim*.

16482, *initio*. Sermons sur différents sujets, insérés par Pierre de Limoges dans ses *Distinctions*, avec beaucoup d'autres non anonymes; la qualité du prédicateur est quelquefois désignée. P. 109, 248, 311, 332. — *Ibid.*, f° 285. *Sermones de tempore et sanctis;* 3 séries, dont la seconde fut prêchée en 1261, la troisième en 1263. Un certain nombre de morceaux portent les noms de Nicolas de Biard, Robert de Sorbon, etc.; le reste doit être en partie de Pierre de Limoges, qui paraît avoir rédigé tout ce manuscrit. — P. 103, 107.

16488. Sermons faisant suite aux *Distinctions* de Nicolas de Biard.

16496. Sermons divers, avec des traités de Vincent de Beauvais et de Gérard de Liège.

16497, f° 1. Sermons sur différents saints et sur l'Avent; postérieurs à la canonisation de S. François d'Assise (1228). P. 195. — *Ibid.*, *in fine*. Sermons sur la Passion, la Pénitence, pour la paix, et sur deux couplets de chansons françaises. Ces derniers ont été attribués sans fondement certain à Etienne de Langton. Série incomplète, d'une autre main que la première, et remontant à 1214 environ. — P. 92, 195, 255.

16498, *initio*. Sermon sur la sainte Vierge, avec plusieurs autres de Nicolas de Biard. — *Ibid.*, *in fine*. Homélies sur sainte Madeleine, saint Jean-Baptiste et le mariage; texte latin mélangé de prose et de vers français. — P. 198, 253, 286, 432.

16500, 16501, 16502, 16503, 16504. Série de sermons mêlées à des traités ou à d'autres homélies dont les auteurs vécurent dans la seconde moitié du XIIIe siècle.

16505, f° 1. 26 sermons sur les fêtes de la sainte Vierge, les saints, etc.; l'un d'eux paraît être de Pierre Comestor. — *Ibid.*, f° 142. 3 sermons sur le mariage, dont il manque le commencement, et qui sont une reproduction, sous la forme oratoire, du traité de Robert de Sorbon, *De conditionibus matrimonii*. P. 98, 101. — *Ibid.*, f° 191. 18 sermons sur les martyrs, les saints, l'Avent, le Carême, saint Pierre aux Liens; quelques-uns portent le nom de Robert de Sorbon; un de ceux de l'Avent, inachevé, est de Nicolas de Biard. P. 98, 135. — *Ibid.*, f° 249. 5 homélies sur les devoirs des prêtres, sainte Catherine et les noces de Cana; la 3e est, selon toute apparence, de Nicolas de Biard. — P. 135.

16506, 16508, 16510, 16511, 16512. Recueils de sermons sur la sainte Vierge et pour différentes fêtes. Le premier appartient au commencement du XIIIe siècle.

16514. Traité sur la prédication, court et instructif, terminé par huit modèles de sermons et suivi d'un traité anonyme sur les péchés capitaux. Première moitié du XIIIe siècle. — P. 277, 280, 288, 290, 297, 298, 309.

16515. Sermons sur sainte Madeleine et sur plusieurs fêtes, à la suite des thèmes de Nicolas de Gorran, d'exemples tirés de Jacques de Vitry, etc. — P. 59.

16516. Homélie sur la Nativité de la sainte Vierge, venant après le traité du *Soin pastoral* de S. Grégoire, et un fragment du recueil d'exemples d'Étienne de Bourbon.

16530, *initio*. *De dilatatione sermonum*, ou *De modo dilatandi sermones;* curieux manuel, émanant peut-être de Godefroi des Fontaines, mort en 1290. P. 193, 288, 296. — *Ibid., in fine*. 3 sermons pour les 1er et 3e dimanches après Pâques et la fête de S. Martin, précédés de la fin d'un quatrième discours et suivis d'autres fragments; le tout recueilli de la bouche de Robert de Sorbon. — P. 103, 328.

16537. Séries de sermons *de tempore;* la première est jointe à celle de Jean de la Rochelle.

Fonds divers, réunis au même.

16822. *Homiliæ;* précédées d'une partie de l'Apocalypse et des épîtres canoniques.

16875. *Sermones varii;* après divers ouvrages des papes S. Grégoire et Innocent III.

17282, fo 117. Sermon sur le texte : *In lectulo quæsivi per noctes*. Ce morceau, suivi d'une homélie d'Achard, évêque d'Avranches, mort en 1171, n'appartient peut-être, en réalité, ni à la chaire ni au XIIIe siècle. Le ms. contient aussi des sermons d'Adam de Perseigne. — P. 155.

17388. *Sermones varii;* après des traités de S. Jérôme et de S. Augustin. Ms. mutilé.

17872. *Homiliæ in evangelia anni;* à la suite du *De musicâ* de Boëce et de l'histoire de l'expédition de Godefroi de Bouillon, par Robert, abbé de Saint-Denis.

18081. *Sermones dominicales et festivales;* avec différents traités d'Alain de Lille, d'Hugues de Rome, etc.

18174. *Sermones diversi;* appartenant sans doute à Pierre de Reims, dont plusieurs sermons authentiques précèdent ceux-ci. (V. la table ci-dessus.)

18187, 18191. *Sermones de sanctis et alii.*

Fonds des nouvelles acquisitions latines (non encore réuni au fonds latin en 1886).

236. Sermons sur la Vierge, les Anges, les Apôtres, les Martyrs, les Confesseurs, pour les funérailles, etc. Une table plus récente a été ajoutée à la fin du recueil.

270. 2 séries de sermons très courts, pour les dimanches de l'année (f°s 28-87) et pour les fêtes des saints (f°s 89-256). Un sermon *de beato Dominico* indique qu'elles furent composées après la canonisation de ce saint (1254). Le ms., d'une jolie écriture très fine, contient en tête un recueil de maximes et de définitions tirées en partie des livres saints.

280. f°s 1-15. *Ars prædicandi;* une page de préceptes, suivie d'une série de thèmes brièvement traités. — *Ibid.*, f°s 16-23. 23 sermons dont le dernier incomplet, pour certaines fêtes, pour l'élection d'un prélat (conseils sur la sincérité et l'intégrité des votes), pour les visites diocésaines et les ordinations. — A la suite vient un traité sur la Pénitence, dû sans doute, comme les sermons eux-mêmes, à un religieux cistercien de l'abbaye de Morimond, où le volume était conservé.

281, f°s 74, 75. 4 sermons, dont le dernier incomplet, pour Noël, la Toussaint, le Jeudi saint, et sur la négligence dans la prière; mêlés à divers traités du XIIIe siècle ou antérieurs, et attribués, dans un sommaire plus moderne, au pape Innocent III.

338, *passim*. Sermons prêchés en certaines fêtes par des frères mineurs ou des Jacobins, qui sont désignés seulement par leur qualité; mêlés à ceux qui furent prononcés à Paris en 1230 et 1231 par Eudes de Châteauroux, Guiard de Laon, Pierre de Bar, etc. Un de ces religieux inconnus, appartenant à l'ordre de S. Dominique, est qualifié *decanus Abrivacensis* (f° 232 v°). Ms. écrit à Cluny. — P. 327.

352, f°s 95-112. 7 sermons pour la dédicace d'une église, aux prêtres, etc., intercalés dans un traité sur la vie sacerdotale. Ce ms. provient de Moyenmoutier.

353, f°s 1-4. 5 sermons, dont le premier et le dernier incomplets, sur sainte Madeleine, saint Pierre, l'Assomption et l'Avent; suivis du traité de S. Jérôme sur l'interprétation des noms hébreux. Ms. provenant de l'abbaye de Morimond.

366. Sermons *de tempore et sanctis*, occupant 267 feuillets. Le commencement et la fin manquent.

1470, f°s 147-141, 142 v°, 145 v°. 14 sermons communs et un pour le premier dimanche de Carême; parmi d'autres prêchés par les

frères Guerric, Hugues et Alexandre. A la suite des *Generalia seu brocarda Philippi Parisiensis* et de divers opuscules théologiques, mais d'une autre écriture.

1474. Matières diverses rangées par ordre alphabétique. Une table placée à la fin indique celles qui peuvent convenir aux prédicateurs pour tel ou tel jour. Ce n'est donc pas une série de sermons, comme le disent le titre placé en tête et le catalogue. Provenant de Cluny.

1475, f°s 1-66. Sermons pour les dimanches et les fêtes des saints, les ordinations, les confirmations, *pro visitatione collegii vel loci religiosi, sive sit virorum vel mulierum, ubi est dissensio* (f° 65 v°), *ad postulandum suffragia in capitulo religiosorum* (f° 66 v°), etc. — *Ibid.*, f°s 124 et ss. Autre série *de tempore*, avec collations. — Une note moderne attribue une partie de ces sermons à trois religieux appelés Jean, Durand et André; mais ces noms ne figurent pas dans le texte. On lit seulement à la fin : « *Si vis recitare miracula, vide in sermonibus fratris Johannis.* » Ms. de Cluny.

Bibliothèque de l'Arsenal.

65, f° 49. Sermons français sur Noël, S. Etienne, S. Jean, S. Ouen, S. Remi, S. Eloi et quelques autres saints; à la suite de ceux de Maurice de Sully, mais séparés d'eux par cinq feuillets d'autres textes. — P. 48, 274.

581 [1], f° 5. 3 sermons pour la Circoncision, la fête d'un Apôtre et la Toussaint; parmi des homélies de maître Gérard de Reims et de Jean de Verzy. — P. 86.

600. *Sermones varii;* précédés de ceux d'Etienne, abbé de Sainte-Geneviève, mort en 1203. — P. 51.

602, f° 109. Sermons sur les épîtres et les évangiles des dimanches, et sur les saints; entre ceux de Jean d'Abbeville et ceux de Prévostin. Ms. provenant de Saint-Victor. — P. 87, 88.

605. Série de sermons *de dominicalibus evangeliis,* allant de l'Avent au dernier dimanche après la Pentecôte.

607. *Sermones de tempore et sanctis;* postérieurs à la translation de S. François d'Assise (1228). Ecriture de la fin du XIIIe siècle.

610. *Exempla moralia*, avec des sermons sur la fête de Pâques et quelques autres; répertoire alphabétique dans le genre des *Distinctions*. A la fin sont des sermons anonymes du XIVe siècle.

611. Sermons pour les dimanches et les fêtes des saints, mélangés. La série s'arrête à la Quinquagésime. XIIIe-XIVe siècles.

Bibliothèque Mazarine.

199, 946, 947, 948, 952, 955. Recueils d'homélies pour le Carême et différentes fêtes.

956. *De arte prædicandi;* manuel de prédication.

958. Sermons aux prélats, en l'honneur des saints, etc.; ajoutés au texte latin de Maurice de Sully. Les uns sont de la même écriture que ce dernier (commencement du XIIIe siècle), les autres un peu postérieurs. — P. 45, 46.

962. Sermons *de tempore*, à la suite d'homélies de Pierre Comestor et de S. Bernard. Ms. intitulé, sans raison apparente, au dos et sur le catalogue : *Petri de Lupimonte sermones.*

Bibliothèque Sainte-Geneviève.

D. L. 23. *Sermones de tempore;* écrits en très petits caractères. Le commencement et la fin manquent.

B. B. L. 37. 46, 47², 48, 49. Homiliaires de différentes églises (XIIIe XIVe siècles). Le n° 48 vient de l'église de Montreuil, le suivant de celle de Senlis.

Bibliothèque de Poitiers.

124. Homélies en dialecte poitevin, sur Noël, le ciel, le jeûne, etc., ajoutées à celles de Maurice de Sully. Deux d'entre elles (sur la bête de Babylone et l'Assomption) figurent dans l'ancien ms. 620 de Saint-Victor (fr. 24838). Le recueil est terminé par le sermon latin sur la chanson *Bele Aliz matin leva.* (Cf. ms. lat. 16497.) — P. 44, 46, 94, 244, 245.

232. Homélies sur divers sujets, ajoutées de même à celle de Maurice de Sully. Dialecte picard. Commencement du XIVe siècle. — P. 44, 46, 244.

Bibliothèque de Troyes.

1540, n° 3. 15 sermons, le premier adressé *ad theologos et prædicantes;* à la suite des sermons d'Amaury de Barbeau et de Robert de Sorbon. XIIIe-XIVe siècles. — P. 98.

TABLE DES MATIÈRES

DEUXIÈME PARTIE.

—

Les Sermons.

CHAPITRE I. — AUDITOIRES; TEMPS ET LIEUX DES PRÉDICATIONS.

CHAPITRE II. — DE LA LANGUE USITÉE DANS LA CHAIRE.

CHAPITRE III. — DES DIFFÉRENTS GENRES DE SERMONS ET DE LEURS SUJETS

CHAPITRE IV. — DE LA MÉTHODE ET DU STYLE DES SERMONNAIRES.

CHAPITRE V. — DU DÉBIT ET DE LA REPRODUCTION DES SERMONS.

TROISIÈME PARTIE

—

La Société d'après les sermons.

CHAPITRE I. — L'ÉGLISE ET LE MONDE RELIGIEUX.

CHAPITRE II. — LA ROYAUTÉ ET LE MONDE FÉODAL.

CHAPITRE III. — LA BOURGEOISIE, LE COMMERCE, LE PEUPLE.

CHAPITRE IV. — LES FEMMES ET LE LUXE.

CHAPITRE V. — LES ÉCOLIERS ET L'ÉDUCATION.

CHAPITRE VI. — LES LETTRES, LES SCIENCES ET LES ARTS.

APPENDICE

ERRATA

Page XVII, ligne 8. *Au lieu de :* M.; *lisez :* Ms.

Page 16, ligne 15. *Au lieu de:* XVIIe ; *lisez:* XVIIIe.

Page 75, ligne 6. *Au lieu de:* Mouchy; *lisez:* Mouci.

Page 79, note 6. *Au lieu de :* 15559; *lisez:* 15551.

Page 110, ligne 18. *Après:* Wedoir de Saint-Riquier ; *ajoutez:* Jean Paulin.

Page 134, note 4. *Au lieu de:* 45383 ; *lisez :* 15383.

Page 151, note 4, ligne 6. *Au lieu de:* Guillaume du Bois-Landron; *lisez :* Guillaume de Bois-Landon.

Page 151, note 4, ligne 10. *Après*. Jean *de Ostriis; lisez :* Jean de Pechame.

Page 152, ligne 7. *Supprimez:* Jean Paulin.

Page 180, note 1, ligne 14. *Supprimez :* Jean de Pechame.

Pages 207, 209, 211, 213. *Au lieu du titre courant*: LES PRÉDICATEURS ; *lisez:* LES SERMONS.

Page 233, ligne 6. *Après :* Sermons dits macaroniques; *ajoutez :* Réponse aux objections de M. Hauréau.

Page 286, ligne 12. *Au lieu de:* XXIIIe; *lisez:* XIIIe.

IMPR. PAUL BOUSREZ, 5, R. DE LUCÉ, TOURS.





CANCELLED
NOV 8 1988
OCT 26
2709273
WIDENER
BOOK DUE
OCT 9 1989
CANCELLED
JUN 23 1986
MAY 11 1987
CANCELLED
SEP 10 1994
CANCELLED

